P
71
4929

P
71
4929

2 D 33

m71-3248

GRAMMAIRE FRANÇAISE.

P71-4929

GRAMMAIRE FRANÇAISE

PAR

C.-M. ROBERT,

PROFESSEUR DE LANGUE ET DE LITTÉRATURE FRANÇAISES.

QUATRIÈME ÉDITION

ENTIÈREMENT REFONDUE.

GRONINGUE, J.-B. WOLTERS. 1909.

Imprimerie J.-B. Wolters.

UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK
UB
AMSTERDAM

AVANT-PROPOS.

Quelques mots d'introduction pour cette nouvelle édition, nouvelle sous tant de rapports que, si le titre d'un livre connu n'était pas un peu, comme un nom de famille, chose sacrée qu'on ne modifie que pour des raisons majeures, j'aurais pu l'intituler *Grammaire française raisonnée.* En effet, au lieu de se borner à constater les faits grammaticaux, on a tâché d'en donner autant que possible l'explication raisonnée et on les a discutés, s'il y avait lieu. C'est pourquoi il a fallu de temps à autre avoir recours à l'histoire et aux origines de la langue, et faire mention de certains faits de grammaire historique, sans la connaissance desquels plus d'une règle peut paraître arbitraire, plus d'une explication être incomplète ou insuffisante. Ainsi, par exemple, affirmer sans plus que le français, de langue semi-synthétique qu'il était originairement, est devenu langue analytique, est chose archi-inutile, si on ne fait voir en même temps ce qu'est une langue synthétique ou analytique, et ceci nécessite un exposé sommaire de l'histoire et de la formation du français. C'est le premier chapitre qui présente cet exposé; en le rédigeant, je n'ai pas perdu de vue que je m'adressais à des lecteurs qui étaient censés ne pas savoir le latin, ce qui rendait la tâche plus ardue, mais non pas impossible. Il en est de même de tous les paragraphes où un renvoi au vieux français était indispensable.

Autre point important. Ayant voulu présenter aux étudiants une grammaire du français moderne, j'ai, autant que possible, illustré les règles par des passages tirés d'écrivains modernes, en citant l'auteur et l'ouvrage, à l'exclusion des poètes toutefois, attendu que les vers ne peuvent ni ne doivent servir à élucider les questions de syntaxe de la prose. En outre, les auteurs cités sont du 19e et du 20e siècle, et de préférence même, ceux d'après 1850, car on conviendra que les écrivains du 17e et du 18e siècle n'ont plus guère d'autorité pour les questions de syntaxe de la langue actuellement parlée. Je n'ai pas même dédaigné les ressources que les auteurs de second ordre offrent pour l'étude de la langue parlée: étant plus près du peuple, ils ont un style moins littéraire, moins prétentieux ou maniéré surtout, que celui de tel auteur

renommé. Mais il fallait des précautions, vu que le parler populaire s'y trouve reproduit avec ses négligences et son laisser-aller. Aussi j'ai pris garde de signaler, s'il était besoin, le domaine – langue littéraire, langue parlée, langue populaire, – où se manifestent les faits grammaticaux, de même que j'ai tenu compte de l'usage moderne là où il a prévalu sur l'usage antique et solennel. Tout cela a fait grossir le volume, et cependant, disons-le bien vite, cette grammaire n'est pas ce qu'on nomme une grammaire complète; elle n'a surtout pas la prétention d'être scientifique. Son seul mérite – si mérite il y a — est celui de présenter, sous forme de monographies, l'ensemble des phénomènes grammaticaux dont chaque partie du discours est le centre.

Reste à parler de la question des réformes de l'orthographe et de la simplification de la syntaxe. Or, je n'avance rien de neuf, — la chose tombant sous le contrôle public, – si je dis qu'en dépit des fameux arrêtés, aucun journal, aucune revue, aucun auteur n'a, pour autant que je sais, adopté les modifications préconisées. Et si les nationaux eux-mêmes n'en donnent pas l'exemple, les étrangers se croiraient-ils autorisés à prendre le pas sur eux? Encore le profit est-il si mince pour ces mêmes étrangers! N'oublions pas, d'ailleurs, que les susdits arrêtés ne formulent pas plus des règles nouvelles qu'ils n'abrogent les règles usuelles: ils prescrivent aux examinateurs de t o l é r e r chez les candidats certaines défaillances d'orthographe que ces juges s'étaient laissés aller de plus en plus à marquer comme des cas de lèse-grammaire, et même comme des cas pendables si l'infortuné candidat avait failli trop fréquemment dans une dictée hérissée de difficultés [1]).

Si, tout de même, les lecteurs de ma grammaire trouvent relevées çà et là des subtilités de ce genre, je les supplie de ne pas m'en vouloir: c'est uniquement pour leur bien à eux, et pour acquit de conscience de l'auteur.

AMSTERDAM. R.

---

1) Au surplus, pour en avoir le cœur net, je me suis adressé à l'éminent philologue, Monsieur F. B r u n o t, professeur à la faculté des Lettres de Paris, qui a bien voulu me donner quelques renseignements. Il en résulte que ni livres, ni journaux n'ont abandonné la syntaxe ancienne, – et que aux examens beaucoup de présidents de jurys ignorent les tolérances, mais [que] d'autres s'en prévalent pour montrer beaucoup d'indulgence, et empêcher leurs collègues de compter des fautes, et enfin que, en fait de réformes grammaticales, l'administration n'a rien imposé du tout.

Prière de supprimer: et, p. 242, l. 22. et de lire ainsi: Les formes du Subjonctif, on l'a déjà vu, remplacent etc. le § 13, p. 325.

TABLE DES MATIERES.

Pages

Introduction 1

Origines et formation du français 1

La Phrase française et sa construction 7

La proposition simple, p. 7. — La Construction de la proposition simple, p. 9. — La phrase composée, p. 33. — La phrase de coordination, p. 33. — La phrase de subordination, p. 35.

L'Article 44

L'article défini, p. 45 — indéfini, p. 61 — partitif, p. 64. — Suppression de l'article, p. 71. — Correspondance de l'article, p. 75.

Le Substantif 76

Le genre, p. 78. — Le nombre, p. 98.

L'Adjectif 112

Flexion de l'adjectif, p. 113. — Accord, p. 117.

La Comparaison 135

La phrase comparative, p. 144.

Le Nom de nombre. 150

Les Pronoms 159

Pronoms personnels, p. 160 — possessifs, p. 177 — démonstratifs, p. 189 — interrogatifs, p. 196 — relatifs, p. 201 — indéfinis, p. 209.

Le Verbe 229

La Conjugaison, p. 229. — Les voix du verbe, p. 243. — Voix active, p. 243 — passive, p. 247 — moyenne, p. 249. — Verbes impersonnels, p. 257.

Le verbe et le sujet. 262

Le verbe et ses régimes 272

Pages

Les formes nominales 275

L'Infinitif, p. 275. — Le Participe présent et le Gérondif, p. 283. — Le Participe passé, p. 289.

Emploi des modes 295

L'Indicatif et le Subjonctif, p. 295. — L'Impératif, p. 318. — Le Conditionnel, p. 320.

Emploi des temps de l'Indicatif 326

Le Présent, p. 327. — Le Passé indéfini, p. 328. — L'Imparfait et le Passé défini, p. 329. — Le Plus-que-parfait et le Passé antérieur, p. 340. — Le Futur et le Conditionnel, p. 343.

Auxiliaires de mode pour les temps 346

L'Adverbe 350

Adverbes et locutions adverbiales de lieu, p. 350 — de temps, p. 352 — de quantité et d'intensité, p. 355 — de manière, p. 358. — Les adverbes en ment, p. 361. — Les adjectifs-adverbes, p. 362. — Adverbes et locutions adverbiales de mode, p. 366. — La négation et l'affirmation, p. 368.

La Préposition 382

A, p. 382. — De, p. 386. — Prépositions de lieu et de temps, p. 393 — Prépositions modales, p. 405. — Répétition et suppression, p. 411.

La Conjonction 413

L'Interjection 421

La Formation des mots 425

Composition, p. 425. — Dérivation impropre, p. 426. — Composition par préfixes, p. 428. — Dérivation propre, p. 431.

Appendice 439

Signes orthographiques, p. 439. – Majuscules et minuscules, p. 441. – Syllabisation, p. 442. – Élision, p. 443. – Abréviations, p. 443. – Ponctuation, p. 445.

Tableau des conjugaisons. 448

Verbes auxiliaires, p. 448. – Conjugaison des verbes irréguliers, p. 450.

Liste des ouvrages cités 459

INTRODUCTION.

Origines et formation du français.

Lorsque, après huit ans d'une guerre atroce (de 58 à 50 av. J.-C.), Jules César était enfin parvenu à subjuguer les populations de la Gaule, Rome se hâta de coloniser et d'organiser sa nouvelle conquête, d'en faire une province romaine. Grâce à l'habileté des fonctionnaires et administrateurs qu'elle y envoya, grâce aussi à la mobilité d'esprit et à l'amour de la nouveauté des Gaulois, la fusion des indigènes et des conquérants s'accomplit en peu de temps. Aussi, moins d'un siècle après l'invasion romaine, on parlait latin dans presque toute la Gaule; le celtique ou gaulois ne se maintint que dans l'Armorique (Basse-Bretagne).

Mais, il importe de le remarquer, ce latin n'était nullement celui qu'on enseigne dans nos lycées: le latin classique, celui des littérateurs. Il existait alors, comme de nos jours chez les peuples civilisés, une langue écrite, littéraire, dont se servaient les lettrés et la société polie: auteurs, patriciens, fonctionnaires, et une langue vulgaire, que parlaient les illettrés: colons ou laboureurs, marchands, soldats. Et ces deux idiomes différaient l'un de l'autre par la prononciation et l'articulation, par le vocabulaire spécial, propre à chacun, — par exemple, le latin littéraire disait *equus* (d'où le fr. *équestre*), et le latin populaire *caballus* (fr. *cheval*, cp. fr. *cavale*); le latin littéraire *caput*, mais le latin populaire *testa* (*tête*, vieux français *teste*, proprement: pot; cp. fr. *tesson*, et le hollandais *test*, le même mot, signifiant: «vuurpot», et, «hoofd, kop», dans la langue vulgaire); — puis, par les formes particulières et les différences syntactiques; ils différaient l'un de l'autre autant que le hollandais des livres et des orateurs s'écarte de celui que parle le peuple.

Ces deux catégories de Romains trouvèrent en Gaule deux classes d'individus: l'aristocratie gauloise, douée d'une civilisation assez avan-

cée, et le bas peuple gaulois. Or, aussitôt après la conquête, les hautes classes gauloises, poussées par l'ambition, s'empressèrent d'adopter le latin littéraire, celui de l'aristocratie romaine, afin d'arriver promptement aux fonctions politiques, aux postes et emplois honorifiques. Les gens du peuple, de leur côté, se voyant dans la nécessité de frayer avec les colons et les soldats romains, de parler latin aux fonctionnaires et dans les tribunaux, abandonnèrent leur propre langue, et, dans ce contact constant avec les étrangers, finirent par se servir exclusivement de la langue des vainqueurs. Aussi les mots gaulois, même latinisés, sont très rares en français.

On comprend que le latin parlé par les Gaulois (désormais Gallo-Romains) de cette catégorie devait être une langue vulgaire, corrompue en outre par une prononciation vicieuse et une articulation imparfaite. Quoi qu'il en soit, il est certain que cent ans après la conquête, les femmes et les enfants gaulois chantaient des chansons latines, preuve évidente de l'acclimatation rapide du latin populaire.

Les deux idiomes subsistaient ainsi côte à côte, le latin vulgaire parlé par le peuple des villes et des campagnes, le latin littéraire parlé par l'aristocratie et la classe moyenne, et cultivé avec un si grand succès que les écoles de plusieurs villes de la Gaule devinrent célèbres dans tous les pays latins.

Cependant cet état de choses ne devait pas durer. Au V^e^ siècle, certaines mesures administratives, prises par les Romains, eurent l'effet funeste de supprimer ou de réduire à la misère cette classe moyenne des Gallo-Romains et de faire cesser la culture intellectuelle. Vint ensuite la grande invasion germanique: des hordes barbares se précipitèrent sur l'Empire et s'établirent dans les provinces où elles s'étaient arrêtées. Dans cette tourmente tout sombra; et l'usage du latin littéraire, déjà restreint à la classe peu nombreuse de l'aristocratie gallo-romaine, disparut avec ceux qui s'en servaient, – le latin vulgaire, le parler populaire de la foule gagna encore du terrain.

Un phénomène curieux, bien que tout naturel, se produisit alors. Les Gallo-Romains, plus civilisés que les Germains, leurs nouveaux maîtres, et surtout de beaucoup plus nombreux, absorbèrent ceux-ci au point de leur faire abandonner leur langue germanique et adopter le gallo-latin des vaincus. Celui-ci ne reçut de la Germanie envahissante que quelques mots du vocabulaire de la chasse, de la pêche, de la guerre, et du système féodal, – p. e. ***werra***, guerre; ***helm***, heaume; ***skepeno***, ***scebene***, échevin (cp. holl. schepen); ***marashcalh***, maréchal, etc.

Les peuples germaniques, conduits par le concours des circonstances

à parler le latin déjà si altéré des Gallo-Romains, le parlèrent chacun avec le mode d'articulation qui leur était propre. Aussi, le latin de la Gaule franque subit des influences régionales, dues aux différentes tribus germaniques éparses dans les provinces du pays. C'était toujours le latin populaire, mais déjà combien modifié! Tellement que, du vivant de Charlemagne, le peuple ne comprenait plus le latin classique, demeuré la langue officielle de l'administration et du clergé, et que, bien avant cette époque, les missionnaires et les prêtres se virent contraints, s'ils voulaient se faire comprendre du peuple, d'apprendre et de lui parler cette langue vulgaire qu'ils nommaient dédaigneusement «langue romane rustique». Qui plus est, de 813 à 851, des conciles tenus successivement, imposèrent au clergé l'étude et l'emploi de ce «latin des paysans».

Les Germains, établis en Gaule, n'avaient pas une langue uniforme, mais autant de dialectes que de tribus. Ils prononçaient et transformaient, comme on l'a déjà dit, le gallo-roman diversement, et c'est ainsi que, le système féodal aidant, le roman se divisa naturellement en un certain nombre de parlers régionaux, de dialectes, dont le fond demeurait identique, dont la forme seule différait de contrée à contrée. Ces contrées, – duchés, comtés, baronnies, principautés, etc. – d'abord égales en pouvoir et en importance, indépendantes les unes des autres, devinrent dans la suite autant de centres politiques dont la langue officielle était le dialecte du pays même. Il est clair que, si le système féodal, qui les avait affermis pour ainsi dire, venait à disparaître, il devait, dans sa chute, entraîner les dialectes. Aussi, quand, vers la fin du X^{e} siècle, les événements politiques assurèrent la prépondérance aux ducs de France, – c'est-à-dire de l'Isle-de-France ou toute la contrée comprise entre la Seine et la Loire, siège principal des Franks, – le dialecte des habitants, appelé déjà le français, acquit une plus grande importance. Et à mesure que le domaine des Capétiens s'accrut, grâce à la confiscation, à l'usurpation, à l'achat ou à l'annexion pacifique d'autres domaines, le dialecte de l'Isle-de-France, le français, l'emporta en même temps sur le dialecte de chacune de ces contrées, l'y supplanta et lui succéda partout comme langue officielle d'abord, ensuite comme langue littéraire; tandis que les dialectes des pays annexés, parlés désormais par le bas peuple, devinrent des patois. Ce triomphe du dialecte français fut définitif au XIV^{e} siècle.

Il va désormais se constituer, se développer, s'enrichir, pour devenir le français moderne.

On voit pourquoi le français, né du latin, est appelé langue romane,

c.-à-d. romaine, et on comprend que, les mêmes causes produisant les mêmes effets, le latin s'est comporté semblablement dans les autres provinces de l'Empire, où il est devenu le provençal, le portugais, l'espagnol et l'italien.

Après ce coup d'œil rapide, jeté sur les origines du français, il importe d'examiner les transformations qu'a subies le latin en devenant le français du moyen âge. «Constatons d'abord un premier fait, dit Villemain [1]), c'est que la langue latine était par sa nature, par ses formes savantes et complexes, promptement exposée à subir de graves altérations. Une langue synthétique, une langue qui ne procède point par des moyens simples, analogues aux besoins rigoureux des idées, mais qui, dans sa construction habilement systématique, offre des cas nombreux, des désinences variées, des verbes multiples dans leurs temps et dans leurs modes, des inversions prolongées, une syntaxe artistement combinée, une langue ainsi faite, à son plus beau période, est susceptible d'une grande perfection oratoire et poétique. Mais sitôt que la barbarie et l'ignorance viennent le heurter, ce magnifique édifice doit rapidement se dégrader et se détruire. Pour changer ma comparaison, c'est un instrument musical, délicat, compliqué, qui ne pouvait être touché que par un artiste, et qui se dérange ou se brise sous des mains grossières et maladroites.» — Le latin devait donc être bien difficile pour ceux mêmes qui le parlaient de naissance: aussi y avait-il une foule de traités sur les déclinaisons des noms et les conjugaisons des verbes, sur les locutions vicieuses et les expressions impropres; des écoles nombreuses où l'on suivait des méthodes diverses étaient établies à Rome et ailleurs.

Est-il besoin de dire que, dans le sein même de la latinité, les gens du peuple négligeaient d'articuler et même de prononcer les désinences casuelles, les flexions personnelles des noms et des verbes, destinées à signaler les nuances multiples des rapports existant entre les mots d'une phrase? Bien plus, tout en conservant les désinences plus ou moins affaiblies ou effacées des noms, par exemple, ils ajoutaient une préposition pour préciser les rapports que telles désinences étaient seules chargées d'indiquer; ils ajoutaient un pronom personnel sujet au verbe, longtemps avant que les flexions verbales eussent été altérées. Et ce

---

[1]) Tableau du Moyen âge.

n'est pas seulement dans les flexions grammaticales, c'est aussi dans la syntaxe et la construction que l'on constate ce mouvement vers la simplicité, l'uniformité et la précision. C'est là ce qu'on a appelé la tendance analytique d'une langue, tendance progressive à la clarté, à l'ordre, à la méthode; une langue analytique est donc celle qui est parvenue par les moyens les plus simples à posséder ces qualités.

On pense ce qu'un idiome aussi difficile que le latin a dû devenir dans la bouche des gens du peuple chez des vaincus qui, eux, n'avaient que fort peu de raisons, non pas pour se faire comprendre, mais pour s'appliquer à parler correctement la langue des vainqueurs. Contraction des mots de plusieurs syllabes, chute, affaiblissement et altération de voyelles et de consonnes, chute de désinences, confusion des cas et des personnes verbales[1]), etc. voilà ce qui dut arriver et ce qui arriva.

En règle générale, on peut dire qu'un seul élément persista: les mots latins, en dépit de toutes les modifications, conservèrent la syllabe accentuée et celle qui la précédait, tandis que les syllabes venant après la tonique tombèrent ou s'assourdirent: p. e. *a*sinem, devenu *a*snem, devint en français *asne*, *âne*; am*i*cum, devenu am*ic*, fr. *ami*; carpent*ari*um fr. *charpentier*; habere, fr. *aveir*, *avoir*; vindic*a*re, vindcare, vincare, fr. *venger*; sanit*a*tem, fr. *santét*, *santé*. – Cette règle, «la loi de la persistance de l'accent latin», est capitale: elle explique pourquoi les mots français ont l'accent principal sur la dernière ou l'avant-dernière syllabe. Et ce mode français d'accentuation est devenu si essentiel qu'il a eu et qu'il a encore des conséquences importantes. Les voici.

Lorsque, au moment où le besoin se fit sentir de créer des mots qui devaient servir à exprimer des idées nouvelles, les savants, les «clercs» du moyen âge, puisaient dans le latin littéraire, ils francisaient ces mots en plaçant l'accent tonique sur la dernière syllabe sonore, s'il n'y était pas déjà, et lui conservaient des lettres que le populaire aurait supprimées ou transformées. C'est là ce qui fait que le français possède

---

1) Aujourd'hui encore le paysan et l'homme du peuple confondent les terminaisons verbales. Cp. L'aut'e soir, *je crûmes* que j'allais passer (Maupassant, Contes: Le petit fût). – On en jase, on dit comme ça que *j'sommes* pas amis, et ça me fait deuil (ib.). – Un des matelots fit cette plaisanterie: Pourvu que *je l'vendions* point à la criée (id. En mer). – Vous direz à leurs parents que c'est *moi qui a* fait ça (id. La Mère Sauvage). – On trouvera d'autres passages à l'appui dans certaines pièces de Molière. Cp. aussi le hollandais: *ik heef; je ben, we benne; ze zijne uit*, etc.

une foule de mots latins sous deux formes, l'une due à la formation populaire des premiers temps, l'autre avec un sens différent, empruntée directement au latin et francisée par les savants. C'est p. e. m*o*bilem, *meuble* et *mobile*; p*o*rticum, *porche* et *portique*; fr*a*gilem, *frêle* et *fragile*; vi*a*ticum, *voyage* et *viatique*; etc.

Aussi distingue-t-on en français des mots d'origine populaire ou mots populaires, et des mots savants, c.-à-d. des mots de création savante, création qui, d'ailleurs, ne s'est pas arrêtée depuis le moyen âge, et qui a pris des proportions énormes au XIX^e^ siècle surtout.

Une autre conséquence de la persistance de l'accent latin, donc du mode d'accentuation française, est celle qui consiste à franciser les mots étrangers, latins ou autres, et les noms propres étrangers, par un simple déplacement de l'accent tonique; p. e. le mot latin dec*o*rum, qui avait donné *déc*o*r*, rentre dans le français moderne sous la forme de *décorum* [pron. décorome]; l'anglais t*u*nnel devient *tunnel* [pron. tunelle]; le flamand m*a*nneken devient *mannequin*; Gutemberg se prononce ghutinbèr; Helgoland, helgol*a*nde; Oberammergau, obèramèrg*o*.

En résumé, on peut dire que le français a conservé l'accentuation latine, et d'autre part, le vocabulaire latin. Quant au reste, voici en quoi a consisté principalement l'œuvre d'élimination et de simplification, accomplie par les populations latinisées: la réduction de la déclinaison latine, la suppression du neutre; la création de l'article, l'introduction de temps composés pour le passé dans la conjugaison, la formation du futur et du conditionnel, le passif exprimé non plus par des désinences, mais par une combinaison du verbe *être* avec le participe passé, l'organisation des auxiliaires pour le service de la conjugaison, la conception d'un nouveau type de l'adverbe à l'aide du suffixe *ment* (Littré).

On trouvera des détails sur ces phénomènes linguistiques dans les chapitres respectifs. En principe cependant, la grammaire française est la continuation, la prolongation de la grammaire latine, en tenant compte des tendances analytiques signalées et dues à celles qui se manifestaient déjà à Rome dans le latin populaire.

LA PHRASE FRANÇAISE ET SA CONSTRUCTION.

La phrase est simple ou composée. Elle est simple, quand il n'y a qu'un seul verbe à un mode fini (c.-à-d. un seul verbe conjugué); elle est composée, s'il y en a plusieurs: *L'enfant dort. Il chante et danse.*

La proposition simple.

1. On appelle sujet le substantif, ou tel autre terme qui le remplace, désignant la personne ou la chose à laquelle est attribué ce que le verbe exprime. Ce verbe, ou le terme qui le remplace, est nommé prédicat.

Quand le verbe est à l'Impératif, il n'a pas besoin d'un sujet exprimé, attendu que ce sujet est la personne même à laquelle on s'adresse, soit individuellement: *Pars!* (*Partez!*), – soit collectivement: *Partons! Partez!*

2. Le prédicat peut être un verbe; c'est le prédicat verbal: *L'enfant dort*, ou tel autre terme qui, à l'aide de la copule *être*, est relié au sujet; c'est le prédicat nominal: *Le temps est de l'argent.* – *L'enfant est sage.* – *L'État c'est moi*, etc.

Au lieu de être, on emploie les verbes devenir, paraître, sembler pour exprimer une manière d'être: *L'enfant devient jeune homme.* – *La maison parut déserte.* – *Cela semble difficile.*

3. Le verbe n'a pas toujours un sens complet en soi: *Il noie*..... p. e., demande un complément, disons: *son chien.* On appelle complément, régime, ou encore objet, la personne ou la chose qui souffre l'action. Complément, parce qu'il complète le sens du verbe dans la proposition; régime, parce qu'il est régi par le verbe, c.-à-d. que celui-ci détermine ou fixe le cas – génitif, datif, accusatif, – de l'objet du verbe: *Elle se souvient de sa sœur; elle pense à sa sœur; elle aime sa sœur.*

4. On appelle objet passif la personne ou la chose qui subit l'action directement. En français, on se sert d'un autre terme: com-

plément (ou régime) direct; – direct, parce que le complément ou régime est relié au verbe directement, c.-à-d. sans l'intermédiaire d'une préposition. Ce régime est à l'accusatif: *Le cerf tua un chien.*

On appelle objet actif la personne ou la chose intéressée à l'action et coopérant avec le sujet. Dans: *La mère donne une pomme à l'enfant*, l'enfant opère conjointement avec la mère en ce qu'il reçoit, accepte, prend ce qu'elle donne. En français, ce complément ou régime s'appelle indirect, parce qu'il n'est pas relié directement au verbe, mais à l'aide de la préposition *à*, donc indirectement. Le régime indirect est au datif: c'est pourquoi on appelle régime indirect le datif des pronoms personnels accentués (ou conjoints), bien qu'ils se construisent sans préposition, attendu que ces pronoms ont, en partie, conservé des formes spéciales pour indiquer le datif et l'accusatif.

Certains verbes demandent un régime indirect relié par la préposition *de*: *Il se souvient de cette aventure. – Je doute de ce fait. – Il est estimé de tout le monde.*

Remarque. Il y a beaucoup de verbes qui régissent un complément avec *de* ou *à*, sans que pour cela, comme on va le voir, ces compléments soient des régimes indirects au sens où nous venons d'employer ce terme. Par contre, il y a aussi des verbes qui demandent un complément sans préposition (à l'accusatif), sans que ce soit un régime direct: *Il vient de Paris. – Il va à Lille. – Il s'empare d'un bâton. – Il pèse cent kilos. – Elle dort huit heures.*

5. En dehors du sujet et des catégories de régimes mentionnées ci-dessus, le verbe peut être accompagné d'autres compléments exprimant toutes sortes de circonstances secondaires; c'est pourquoi on les appelle compléments circonstanciels. Ce sont principalement des circonstanciels

a. de lieu: *Il va à Paris.*
b. de temps: *Il part à 7 heures.*
c. de manière: *Il marche à reculons.*
d. d'intensité: *Il va vite.*
e. de quantité: *J'en ai à foison.*
f. de mesure: *Le ballon cube... mètres.*
g. de poids: *Il pèse cent kilos.*
h. de prix: *Cela coûte un franc.*
i. de mode: *Il viendra peut-être.*
j. de matière: *Faire du pain avec de la farine.*

6. De même que le verbe, le sujet et l'objet peuvent être modifiés par des compléments, soit un substantif, un adjectif ou une locution; c'est ce qu'on nomme compléments attributifs ou attributs. P. e.

La lune, *toute ronde et couleur de pourpre*, se levait à raz de terre, au fond de la prairie (Flaubert, Bovary). La veilleuse *de porcelaine* arrondissait au plafond une clarté *tremblante* et les rideaux *fermés* du *petit* berceau faisaient comme une hutte *blanche* (ib.).

Quand le complément attributif désigne la même personne ou la même chose que le mot qu'il détermine, on l'appelle complément appositif ou apposition.

Son père, M. Charles-Denis-Bartholomé Bovary, *ancien aide-chirurgien-major*, compromis, vers 1812, dans des affaires de conscription,... (Flaubert, Bovary). Elle s'abonna à la Corbeille, *journal des femmes*, et au Sylphe des Salons (ib.).

7. Les propositions se divisent, d'après la nature de l'affirmation, en

a. propositions affirmatives, constatant simplement un fait: *Il dort.*

b. propositions négatives: *Il ne dort pas.*

c. propositions interrogatives: *Dort-il? Est-il bête?* et qui sont exclamatives pour exprimer un ordre: *Partez!* – un désir: *Vive le roi!* ou un mouvement de l'âme, p. e. l'étonnement: *Est-il bête!*

D'après la place qu'elle occupe, la proposition s'appelle incidente, si elle est intercalée dans une autre proposition. Cp.

Faisons une fois pour toutes le compte de cette fameuse dot, qui est, *paraît-il*, votre cheval de bataille (Augier, Fourchambault).

On appelle citative la proposition servant à désigner la personne qui pense ou prononce les paroles citées. Cp.

Hélène est partie! *balbutia Gérard* (Theuriet, Mariage). Mais sauvez-la! *exclamait B.* (Flaubert, Bovary). *Elle répéta*: Il est absent (ib.).

On appelle déclarative la proposition servant à désigner la personne qui déclare, exprime son opinion. Cp.

Vous ne craignez rien, *j'espère*? reprit-il (Feuillet, Parisienne). Il faut nous dire adieu, *je suppose* (ib.)? C'est une vraie tempête,.... et il neige avec cela, *je crois* (ib.)?

La construction de la proposition simple.

1. L'ordre des membres de la proposition est déterminé tantôt par l'importance ou la relation des idées, tantôt par l'harmonie des idées ou des sons.

L'importance et la relation des idées sont marquées par l'accentuation, c.-à-d. soit par l'accent phraséologique, soit par l'accent oratoire.

L'accent phraséologique marque l'unité de la proposition comme un tout composé de parties distinctes et fait élever la voix sur le mot principal (ordinairement le dernier) de la phrase ou de telle portion de la phrase.

L'accent oratoire distingue par l'intonation tel ou tel membre de la proposition que l'on veut faire ressortir.

En dehors de ces moyens, le français en possède un autre pour mettre en relief et faire accentuer tel membre important de la proposition, savoir la formule *c'est* . . . . . suivie du terme à relever, lequel à son tour est suivi d'un pronom relatif ou de la conjonction *que*. Cp.

Sujet: Monsieur le magistrat, ce n'est pas *un ami*, c'est *un plaideur* qui comparaît devant vous (Laboulaye, Paris). Ce n'est pas *nous*, catholiques, *nous* vos victimes, qui userons avec vous de ces terribles représailles de la calomnie (ib.). Ce fut *l'aimable Truth* qui m'annonça ma nomination (ib.). — C'est *vingt-quatre «cents»* qu'il me faut, et non pas douze (ib.).

Régime direct: Ce n'était pas *un orateur* qu'on entendait, c'était *un homme* et *un chrétien* (ib.).

Régime indirect: C'est *à la France* qu'il appartiendrait de corriger un dernier abus (ib.).

Prédicat; le sujet, renvoyé à la fin, est précédé de *que de*; de *que* si c'est un substantif. Cp. Ce sera *un plaisir* pour moi *que de* châtier la calomnie (ib.). C'est *une belle chose que* l'enthousiasme (ib.).

Complément. C'est *hier* qu'il fallait y penser, aujourd'hui il est trop tard (ib.). C'est *toujours en faveur du citoyen* qu'on prononce (ib.). Après un long détour, c'est *à Christ* que la verité vous ramènera (ib.). Ce n'est pas *sérieusement* que vous parlez de confier à un simple citoyen la police d'un Pandémonium pareil (ib.).

Remarques. Comme on l'a pu constater dans les citations précédentes, la formule *c'est* s'emploie particulièrement, quand il y a une idée d'opposition à énoncer. Même quand la proposition à opposer n'est pas exprimée, il est facile de la suppléer.

Le verbe *être* de la formule *c'est* devrait logiquement être au temps du verbe de la proposition dont on met en relief quelque membre. Cependant on le voit le plus souvent au Présent, parfois au même temps; mais quand ce verbe est à un temps composé, le verbe *être* est à un temps simple, présent, passé ou futur.

2. Le français, ayant perdu la faculté de marquer la fonction des membres de la proposition au moyen de désinences casuelles, s'est trouvé réduit à l'indiquer par la place de ces membres relativement au verbe, qui est la partie essentielle de la proposition, le centre, pour ainsi dire, autour duquel se groupent les autres parties avec plus ou moins de stabilité. C'est ainsi que le sujet doit se placer naturellement avant le verbe, si la nature de l'affirmation ne s'y oppose pas. Pareillement, la place naturelle du régime sera après le verbe, à moins que l'un des cas, prévus dans le paragraphe précédent, ne se présente. Il en est de même des autres membres de la proposition. Il en résulte que la construction régulière ou usuelle est l'arrangement des membres de la proposition suivant leur importance respective. Ils se placent dans l'ordre suivant:

sujet	prédicat	régime direct	régime indirect
Les rois fainéants	laissaient	tout le pouvoir	aux maires du palais.
	attribut		attribut

Quant aux compléments circonstanciels, ils n'ont pas de place fixe dans la phrase.

On appelle inversion toute disposition des membres qui s'écarte de la construction régulière.

3. Le sujet. a. Contrairement au hollandais, le français ne change pas la place du sujet dans la proposition affirmative, quand le sujet est précédé d'un circonstanciel ou d'un autre terme accessoire ou d'une partie de la phrase. Cp.

Trois jours après, *Lheureux* reparut (Flaubert, Bovary). Cependant *ces cadeaux* l'humiliaient (ib.). Peu à peu, *ces craintes de Rodolphe* la gagnèrent (ib.). Sans doute, *il* allait faire des conjectures défavorables (ib.). En entrant à Yonville, *elle* caracola sur les pavés (ib.). Au bruit de leurs pas dans l'herbe, *des grenouilles* sautaient pour se cacher (ib.). A peine arrivé chez lui, *Rodolphe* s'assit brusquement à son bureau (ib.). Pour les trouver au fond de la boîte, *Rodolphe* dérangea toutes les autres (ib.). Et comme il achevait ces mots, *l'ancien clerc d'Yonville* entra dans la loge (ib.).

Mais le sujet peut être séparé du verbe par un circonstanciel ou une incidente, construction que le hollandais n'admet que rarement. Cp.

Le pharmacien, *au tumulte qui se faisait dans la maison*, s'y précipita (Flaubert, Bovary). Charles, *pour lui obéir*, s'était rassis (ib.). Son langage, *à propos de tout*, était plein d'expressions idéales (ib.). Les anciennes institutions françaises, *si tant est qu'elles méritent ce nom*, ne subsistaient plus (Guizot, Civil.).

Il peut en être séparé aussi par des pronoms personnels régimes et par l'adverbe *ne*.

Si le sujet est un des pronoms, *je*, *tu*, *il*, *ils*, *ce*, *on*, il ne peut être séparé du verbe que par les pronoms régimes ou l'adverbe *ne*. C'est encore un cas où la construction française s'écarte de celle du hollandais. Cp.

Quand, pour amener une altercation, *je* lui parle brusquement et d'un ton dur, elle me répond des choses si douces . . . *que*, tout en enrageant, *je* suis forcé de lui demander pardon (Gautier, Maupin).

b. Inversion du sujet. L'inversion du sujet consiste à le rejeter après le verbe. Mais, dans ce cas, il y a deux constructions à distinguer. On appelle inversion simple[1]), celle qui fait placer le sujet après

---

[1]) Je préfère ces termes aux autres: interrogation simple, complexe, parce qu'ils s'appliquent non seulement à l'interrogation, mais encore à tous les autres cas.

le verbe, p. e. *Partons-nous? – A-t-on sonné? – Qui est-ce? – Quel est cet homme? – Ainsi mourut Napoléon. – Périssent les traîtres!* Mais il y a inversion complexe[1]), quand tout en laissant le sujet à sa place, on le répète après le verbe à l'aide des pronoms *il*[*s*], *elle*[*s*].

L'inversion du sujet a lieu surtout dans la proposition interrogative.

Notre âme est-*elle* double? (Laboulaye, Paris). Tout est-*il* permis à la justice? L'accusé n'a-t-*il* aucun droit au respect? (ib.). Mais en quoi rien est-*il* changé dans ma situation? (Bourget, L'Émigré).

4. La proposition interrogative. **a.** Quand l'interrogation repose sur le verbe, le pronom personnel sujet (et *ce*, *on*) se place après le verbe: *Partira-t-il?* Mais on peut se servir de la construction régulière: *Il partira?* pourvu que l'intonation fasse sentir que l'on interroge. Quand l'interrogation ne porte pas sur le verbe, le pronom sujet est postposé: *Quand partira-t-il? – Est-ce vrai? – Que dit-on?* Pour ce qui est des autres sujets, ils subissent également l'inversion simple: *Quand partira votre père? – Qu'a dit votre maître?* Mais on pourra aussi employer la construction à inversion complexe: *Quand votre père partira-t-il? –* ou: *Votre père, quand partira-t-il?* Elle est moins usitée.

La construction à inversion complexe est le résultat de la fusion des deux constructions: «Quand partira-t-il?» et «Votre père quand partira?» – cette dernière étant due au désir qu'on avait de mettre en relief le sujet, ou à la tendance, de plus en plus prononcée depuis le moyen âge, de donner à la phrase française une tournure uniforme pour la place du sujet.

b. Quant aux constructions *Partira-t-il? Il partira?* – on s'abuserait si on les croyait parfaitement identiques au point de vue de la valeur interrogative. La construction à inversion a pour mobile le désir de s'informer de ce qu'on ignore. Cp.

Avez-vous du moins quelques promenades dans les environs? continuait madame B. en parlant au jeune homme. Oh! fort peu, répondit-il (Flaubert, Bovary). Et quelle musique *préférez-vous?* Oh! la musique allemande, celle qui porte à rêver. *Connaissez-vous* les Italiens? Pas encore; mais je les verrai l'année prochaine, quand j'irai habiter Paris (ib.).

La construction régulière à intonation interrogative s'emploie si, pour n'importe quel motif, on éprouve le besoin de voir confirmée ou contestée une opinion conçue d'avance ou une réponse déjà obtenue. Cp.

Sans préambule, M. Vavin demanda: Ainsi, monsieur P., *vous voulez* avoir votre changement? – Mais, monsieur le sous-directeur . . . . Le chef l'interrompit: Vous comprenez que la raison de santé ne prend pas auprès de moi . . . . Vous devez avoir un autre motif. *Vous trouvez* peut-être qu'il y a trop de

besogne ici? – Oh! non! monsieur le sous-directeur. – Alors *vous êtes* mal avec vos collègues? – Oh! non! monsieur le sous-directeur . . . . – Alors *vous avez* des dettes à Ingrandes? – Ça, pour sûr que non, monsieur le sous-directeur. Pas un centime. – Alors *c'est* une affaire de femmes? – Poivre, que ce nom de «femme» fit pâlir, protesta du geste (Prévost, Compagne).

Champrosé: Clotilde! voilà une rencontre! Chère amie! – Clotilde: *Vous n'êtes donc pas mort*, mauvais sujet? – Ch.: Pas encore, belle cousine! (Sardou, Benoiton). Cl. Ruiné? Ah! mon Dieu! vos bois, vos fermes? Mais, Champrosé! ce grand parc, ce beau château! Enfin, *il vous est bien resté* quelque chose de Champrosé? – Ch. Pas un rat! – Cl. *Vous avez dévoré* ça tout seul? – Ch. Moi! J'ai grignoté; mais le vrai coup de dent . . . . ce n'est pas moi! (ib.). *Vous vous appelez* pourtant bien M. de Champrosé? (ib.).

Remarque. Après cela, il sera à peine besoin de faire remarquer que voyant quelqu'un prêt à sortir, il ne faudra pas dire: *Sortez-vous?* – mais: *Vous sortez?* – Cp. *Tu sors? Oui. A cette heure-ci? Où vas-tu? Au cercle* (Dumas, Francillon). Cp. aussi le cas où l'on répète le verbe: *Je vous remercie, je n'y tiens plus . . . Vous n'y tenez plus?* (Sardou, Benoiton.)

c. Il y a encore une autre formule interrogative à relever, savoir la construction régulière, précédée de *est-ce que*, laquelle est devenue d'un usage fréquent, mais dont l'emploi n'est pas soumis à des règles: c'est l'oreille qui doit décider. Cp.

Est-ce que Marthe n'est pas rentrée? (Sardou, Benoiton). *Est-ce que* vous n'épousez pas mademoiselle Camille B.? (ib.). *Est-ce que* l'on sait? avec les enfants! (ib.).

La formule *est-ce que* se réduit à *c'que* dans la bouche des gens du peuple, de même que *où est-ce que* devient *oùsque*. Cp.

Tout ça, c'est bon, mais *oùs-qu'est* le père Buisson? (Sardou, Villageois).

C'est que le peuple est simpliste et cherche à réduire son langage à sa plus élémentaire expression. Ainsi, afin d'éviter les inversions, il intercale un *que* redondant qui permet d'employer la construction régulière. Cp.

Comment que tu t'appelles? Moi, je m'appelle Natole (Coppée, Le Coupable). *Où que* tu coucheras, ce soir? (ib.) *Combien que* tu touches? Deux cent quatre francs par mois (Malot, Bonnet). *Quoi que* vous voulez qu'on fasse pour des gens qui ont tout? (Malot, Sang bleu.) Et *pourquoi que* vous ne l'avez pas tuée, il y a deux ans? (Richepin, La Glu.) *A quoi que* tu veux donc que ton homme emploie son argent? (L'Oubli, NR. 15–12–'87). Je ne l'ai pas volé, ce bibelot, *que je te dis* (Coppée, Le Coupable).

La langue familière insère un *que* après *peut-être*, également pour éviter l'inversion usuelle après cette locution. Ce *que*, cependant, peut avoir été amené aussi par le fait que «peut-être» est au fond une proposition: il peut être [que]. Mais ce n'est point le cas de l'adverbe *heureusement*, lequel, il est vrai, équivaut à: il est heureux que. Cp.

Mais *peut-être que* vous avez la main trop lourde aussi? (Coppée, Le Coupable). *Heureusement que* j'aurai bientôt fini de me faire du mauvais sang ici (Hervieu, Peints).

d. Un autre mode de construction interrogative, usité parmi le peuple, et vulgaire même, consiste à joindre au verbe le suffixe *ti* (qu'on écrit, à tort, *t'y* quelquefois). Cp.

Vous l'avez-t'y vu, monsieur, vous *l'avez-t'y vu*, not'gas? (Richepin, La Glu). A ce moment, un paysan à l'air matois, s'approcha en traînant ses sabots. Pardon, excuse, monsieur et la compagnie, dit-il; mais *vous êtes-t-y* du cadastre, que vous relevez notre chemin? (Malot, Paulette). Pauvre cher monsieur, *vous devez-t-y* vous ennuire! (NR 1–12–'87 p. 583). *Viens-tu-t'y* me prendre c'te après-midi, pour aller tirer aux oiseaux sur la place? (Sardou, Villageois). *J'suis-t'y* le lieutenant des pompiers, oui ou non? (ib.). *Avez-vous-y* vu celui de dimanche? (ib.).

Reste à expliquer l'origine de ce suffixe. La plus fréquemment employée des personnes du verbe est la troisième dont, au pluriel comme au singulier, le *d* ou le *t* se lie comme *t* avec *il*, que le peuple prononce *i*. Cp. *Hé bien! c'était-il gai, hier soir dans votre beau monde? Elle prononçait ti et vot'* (Bourget, Mensonges). *Comment, tu n'en as point? C'est-y possible!* (Malot, Bonnet). – Or, en entendant si souvent cette syllabe *ti* à la fin d'un verbe interrogatif, il a fini par la prendre pour un suffixe interrogatif et par l'ajouter à d'autres formes qui n'en avaient que faire; qui plus est, il l'ajoute même à la forme affirmative, mettant ainsi l'interrogation dans ce suffixe. Il en est résulté une conjugaison interrogative d'un nouveau genre: *Je suis-ti, tu es-ti, il est-ti, nous sommes-ti, vous êtes-ti, ils sont-ti*; ou *Suis-je-ti, es-tu-ti*, etc. Le procédé se retrouve en germe dans la locution familière [*ne*] *voilà-t-il pas* .... Cp. *Ne voilà-t-il pas quelque chose de bien imaginé?* (Gautier, Maupin). *Ne voilà-t-il pas que j'improvise, maintenant?* (Augier, Giboyer).

Remarques. Quand la première personne du singulier d'un verbe se termine par un *e* muet, cet *e*, à l'inversion simple du sujet, se change en *é* fermé. Cp. *Peut-être me trompé-je, et ne suis-je fait effectivement que pour ce genre de vie* (Gautier, Maupin). *Si je savais où je vais, dussé-je n'aboutir qu'à un précipice!* (ib.).

Quand le verbe est interrogatif, on préfère pour cette personne la formule *est-ce que*. Ainsi, bien qu'on dise couramment: *ai-je? suis-je?* on ne dit pas: *dors-je? cours-je? rêvé-je?* mais: *est-ce que je dors, cours, rêve*, etc., c.-à-d. qu'on évite des consonnances dures ou risibles (cp. d'orge, courge).

Familièrement, et dans la bonne compagnie, on dit souvent *comment va?* au lieu de *comment ça va-t-il?* ou *comment va la santé?* Cp. *Ah! c'est vous, Clotilde, comment va ce matin?* (Sardou, Benoîton).

5. a. Quand la proposition commence par l'un des interrogatifs où,

d'où, comment, quand, ou un terme analogue, on emploie l'inversion simple pour les pronoms personnels (et *ce*, *on*); pour les autres sujets, c'est l'inversion simple ou complexe, simple surtout si le sujet est plus long que le verbe. P. e.

Où et comment mourut Molière? *Où et comment* [Molière] mourut-il? – *Comment* est causée la présence des neiges perpétuelles? *Comment* d'Artevelde devint-il dictateur? – *D'où* sont venus les Huns? *D'où* la pomme de terre est-elle originaire? – *Quand* commencera la fête? *Quand* la fête commencera-t-elle? – *A quel moment* commence et *à quel moment* finit l'été? Et l'hiver, *à quel moment* commence-t-il et *quand* finit-il? – *A quel âge, dans quel siècle* mourut Mozart? *En quelle année, à quel âge* Mozart est-il mort?

Mais quand le verbe est suivi d'un complément ou d'un terme qui en occupe la place, le sujet, postposé, se rencontrerait avec ces mots; aussi, au lieu de l'inversion simple, il faut employer l'inversion complexe. P. e.

A quel âge Mozart composa-t-il son premier opéra? – *Où* votre frère trouva-t-il des ressources? – *Comment* d'Artevelde devint-il dictateur?

Cp. *Comment* va le monde? (Guizot, Civil.). *Comment* les uns et les autres ne croiraient-ils pas au souverain de droit? (ib.). *Comment* cela se fait-il? (Laboulaye, Paris.). *Comment* se portent vos neuf fils? (ib.). Oh! *quand* donc se fera cet hymen? (Gautier, Maupin). *Quand* le pont de mon vaisseau cessera-t-il de trembler sous mes pieds et d'être balayé par les vagues de toutes ces tempêtes? (ib.). *D'où* cela peut-il venir? (ib.). *D'où* vient ce perpétuel naufrage? (Laboulaye, Paris). *Où* est maman? (ib.). *Où* ce noir avait-il reçu l'éducation théologique? (ib.). *Où* monsieur va-t-il? (Flaubert, Bovary). *Dans quelles limites* est renfermée cette étrange époque? (Guizot, Civil.). *Dans quel pays* mon bourreau m'avait-il jeté? (Laboulaye, Paris).

b. Quand la proposition commence par un des pronoms interrogatifs qui, que, quoi, la construction diffère suivant la fonction de ces mots.

a. Après **qui**, sujet, on emploie la construction régulière. Mais avec un verbe impersonnel, il y a inversion complexe. Cp.

Qui demeure dans la chambre du premier? (Laboulaye, Paris). Mais *qui y aurait-il* à ce dîner? (Bourget, Duchesse).

Après *qui*, prédicat, on emploie l'inversion simple. Cp.

Qui donc êtes-vous? (Laboulaye, Paris).

Après *qui*, régime direct, il y a inversion simple et complexe. Cp.

Qui logez-vous dans cette maison? (Laboulaye, Paris). *Qui reçoit-elle?* (ib.). *Qui donc consulterait-on?* (ib.). *Qui* donc l'honorable fille de l'honorable attorney général *peut-elle visiter* dans la célèbre rue du Laurier? (ib.).

Après *qui*, régime indirect, il y a inversion simple et complexe, mais cette dernière est indispensable, quand le verbe est suivi d'un régime direct. P. e.

A qui parle ton frère? – A qui cet homme n'avait-il pas dit le contraire de ce qu'il disait ailleurs?

b. Après **que**, sujet, on emploie l'inversion complexe. Cp.

Que te manque-t-il donc pour être la plus heureuse et la plus noble nation du monde? (Laboulaye, Paris). *Qu'arrive-t-il* pourtant aujourd'hui en Angleterre? (Guizot, Civil.).

Après *que*, prédicat, il y a inversion simple. Cp.

Que sont tous les systèmes de philosophie politique sinon la recherche du souverain de droit? (Guizot, Civil.). Mais *que sont les faits*? (Bourget, Duchesse). *Que deviendraient les préfets?* (Laboulaye, Paris).

Après *que*, *quoi*, régimes, il y a inversion simple, moins souvent complexe. Cp.

Que faut-il répondre? (Bourget, Duchesse). *Qu'aperçois-je?* le nom de mon bourreau. *Qu'a pu faire cet intrigant?* (Laboulaye, Paris). *Que veut dire ce grand chapeau*, cette redingote croisée, ce sabre au côté? (ib.). *Que peuvent dire maintenant vos envieux?* (ib.). – *A quoi a-t-elle* abouti? (Bourget, Duchesse). *A quoi peut servir cette théologie puérile* que vous semez par les rues? (Laboulaye, Paris).

Pourquoi (= pour quoi) appelle l'inversion complexe, si le sujet n'est pas un pronom personnel, ni *ce*, *on*. Cp.

Pourquoi *cette lutte s'est-elle engagée* en Angleterre plutôt qu'ailleurs? (Guizot, Civil.).

c. Après **quel**, joint au sujet, on emploie la construction régulière, sauf avec le verbe impersonnel, qui veut l'inversion complexe. Cp.

Quel cheval arabe pourrait avoir les jambes aussi promptes et aussi déliées que mon désir? (Gautier, Maupin). – *Quel effroyable travail s'est-il* donc *fait* dans mon âme depuis ces derniers temps? (ib.). *Quel danger y a-t-il* pour elle? (Laboulaye, Paris).

Après *quel*, prédicat, ou joint au prédicat, il y a inversion simple. Cp.

Quel est ce principe? quels en sont les éléments? (Guizot, Civil.). *Quel homme êtes-vous*, docteur? (Laboulaye, Paris).

Après *quel*, joint au complément, il y a inversion simple et complexe. Cp.

A quelle école appartenait le tableau où cette beauté ressortait blanche et rayonnante au milieu des noires ombres? (Gautier, Maupin). *Quels reproches adressent* constamment à la Réforme *ses adversaires?* (Guizot, Civil.). *Quelle influence doit exercer* sur la civilisation *cette société générale* à laquelle elle appartient? (ib.).

Remarque. L'inversion simple du substantif sujet peut amener quelquefois un manque de clarté: *Quel mystère cache une pareille froideur?* (Gautier, Maupin); cette construction devra donc être employée avec une certaine précaution.

6. La proposition exclamative. La proposition exclamative

ne diffère, au fond, de l'interrogative que par le ton et l'inflexion de la voix; p. e. la phrase: *Quel homme êtes-vous, docteur!* (Laboulaye, Paris), peut être aussi bien une exclamative qu'une interrogative. Il s'ensuit que les constructions de l'exclamative sont presque aussi multiples que celles de l'interrogative. En général, quand le sujet est un pronom personnel (ou *ce, on*), on emploie l'inversion simple. Cp.

Oh! les monstres! *Sont-ils laids!* (Sardou, Intimes). Nous *a-t-il* assez *invités* à venir la voir, sa maison! (ib.). *Est-il heureux* d'avoir des amis comme nous, celui-là (ib.). *Est-il enfant!* Il va pleurer . . . . (ib.).

Cette construction est familière, mais des plus usitées, et l'emporte en vivacité sur cette autre qui commence par un *que* amenant la construction régulière:

Oh! la, la! que *vous êtes* susceptibles! (Sardou, Intimes). Que *je suis* faible, n'est-ce pas? (Flaubert, Bovary). Que *tu es* charmante! (ib.).

Lorsque l'adverbe *comme* vient remplacer le *que*, la construction, moins familière encore que les deux autres, est également régulière. Cp.

Comme je t'aime, ma pauvre enfant! comme je t'aime! (Flaubert, Bovary). *Comme tu as* peur de les abîmer! disait la cuisinière (ib.). *Comme notre cœur battait* en 1830! (Laboulaye, Paris).

Et pareillement avec *combien* pour *que* ou *comme*: *Combien je regrettais* la franche gaieté des dimanches parisiens! (Laboulaye, Paris). *Combien nous sommes* plus sages, nous, Français (ib.).

Quand l'exclamative commence par un pronom interrogatif, la construction est celle de l'interrogative, sauf pour le cas où le sujet est un pronom personnel, qui alors demeure avant le verbe. Cp.

Quelle influence ne doit pas exercer *une telle situation* sur celui qui l'occupe! (Guizot, Civil.). Quel diable de goût ont *les femmes*! (Gautier, Maupin). – Quelle adorable fossette *il a* au menton! (ib.). Quelles heures ailées *nous avons passées* ensemble! (ib.). Quelle semaine *j'ai passée*! (ib.). Quel imbécile *je suis*! (Flaubert, Bovary).

7. La proposition optative. La proposition optative est en quelque sorte une exclamative qui, au lieu d'exprimer quelque mouvement de l'âme, énonce un désir, une prière, un ordre. La construction est régulière, si la proposition commence par *que*. Cp.

Sur ce, *que Dieu te soit* en aide! (Laboulaye, Paris). Après tout, j'ai volé, *que justice se fasse*! (ib.). *Que monsieur garde* son talent pour une meilleure occasion! (ib.). *Qu'il aille* en enfer, lui et toute sa séquelle! (ib.). *Qu'il vienne*, ce beau candidat! (ib.).

Pareillement [sans *que*] certaines petites formules: *Dieu le veuille!* – *Dieu soit béni!* – *Dieu vous garde!* etc.

Mais, en général, quand le *que* est supprimé, il y a aussi inversion simple. Cp.

Vive Green! cria toute la bande (Laboulaye, Paris). *Maudite soit la poli-*

tique! dit-elle (ib.). *Puisses-tu*, dans une autre vie, ne jamais renaître sous les traits d'une femme ou d'un chacal! (ib.). — *Périssent les traîtres!*

Pareillement, dans les propositions concessives: *Vienne la guerre*, vous aurez des héros! (Laboulaye, Paris). *Vienne l'occasion* de creuser l'abîme, je le creuserai (Bourget, L'Emigré).

8. La proposition affirmative ou expositive. Dans cette proposition on affrme, expose, constate simplement une idée, un fait, et il s'ensuit que la construction régulière sera de rigueur. Il arrive cependant que l'on ait besoin de commencer la proposition par le verbe, le prédicat nominal ou par un circonstanciel; en ce cas l'inversion simple renvoie le sujet après le verbe, pourvu qu'il n'y ait pas de régime direct après, et surtout quand ce sujet est plus long; aussi, les pronoms personnels sont-ils souvent exceptés. Donc, l'inversion simple a lieu

a. quand le prédicat est un des verbes venir, survenir, arriver, entrer, paraître, suivre, rester, etc. surtout lorsqu'on veut faire ressortir l'imprévu, l'inattendu de l'action. Cp.

Viennent ensuite *les détails* de la guerre. — *Arrive la guerre* de trente ans. — *Restaient* alors *les philosophes*. — *Vient* de paraître: Les Misérables. — *Sont élus M. M. Boulanger*, Laguerre, etc. — *Vint* ensuite *l'histoire de Giézi*, le serviteur d'Élisée, etc. (Laboulaye, Paris). *Vient l'heure* du souper, on me convie (Gautier, Maupin). *Arriva l'hérésie* des Albigeois (Guizot, Civil.). *Reste* alors *l'énergie morale*, c'est elle qui a le dernier mot (Laboulaye, Paris). La porte s'ouvre, *entrent Philoxène Boyer et sa femme* (Daudet, Trente).

b. quand le prédicat est nominal et au commencement de la proposition. Cp.

Autre fut *le sort* des bourgeois d'Italie (Guizot, Civil.). *Telles* étaient *les deux causes* déterminantes de l'état de barbarie (ib.).

c. quand la proposition commence par un circonstanciel, tel que ici, là, de là, ainsi, etc. Cp.

Partout fleurissent le commerce et les arts (Flaubert, Bovary). *Ici* se place le drame dont je vous ai parlé (Prévost, Compagne). *Ainsi* pénètre dans le monde, et du monde dans les esprits, l'idée de la légitimité politique (Guizot, Civil.). *Alors* commença un nouvel ordre, une nouvelle tentative d'organisation politique (ib.). *Là* réside vraiment la société féodale (ib.). *De là* naissait un mal nouveau qui ne permettait pas à la tentative d'organisation républicaine de s'étendre (ib.). *Ainsi* a commencé à se former la nationalité française (ib.). *En Italie et dans le midi de la Gaule*, commençait dès lors une tentative d'une autre nature (ib.). *Avec les Valois* commence la France proprement dite (ib.).

Disons cependant que cette construction est ordinairement amenée par le besoin de rattacher la proposition à celle qui précède au moyen du circonstanciel placé en tête, ou à celle qui suit lorsque le sujet s'y rapporte. C'est pourquoi l'inversion a lieu ordinairement

d. quand la proposition commence par une locution adverbiale

ayant la valeur d'une conjonction, telle que aussi, peut-être, à peine, du moins, au moins, en vain, toujours, encore, tout au plus (moins), à plus forte raison, etc. Cp.

Aussi ne tarda-t-elle pas à prévaloir (Guizot, Civil.). *Peut-être me trompé-je*, et ne suis-je fait effectivement que pour ce genre de vie (Gautier, Maupin). S'il y a des loups parmi les pauvres humains, *au moint ont-ils* la même peau que les brebis (Laboulaye, Paris). *Encore faut-il* qu'il fasse son droit! (ib.). *Toujours est-il* [sous-entendu: vrai] que c'est un état fort déplaisant (Gautier, Maupin).

Remarque. Si l'on excepte «toujours est-il que», locution qui est devenue en quelque sorte une conjonction, on peut dire que, après toutes ces formules la construction régulière est pour le moins aussi fréquente que l'inversion.

e. dans la proposition citative, lorsque celle-ci est précédée de tout le discours ou d'une partie et pour la même raison que l'on emploie l'inversion dans les cas précédents, attendu que les paroles prononcées font fonction de régime direct du verbe de la citative. Cp.

Hélène est partie! *balbutia Gérard* (Theuriet, Mariage). Mais sauvez-la! *exclamait B.* (Flaubert, Bovary). Ah! c'est bien peu de chose, la mort! *pensait-elle;* je vais m'endormir, et tout sera fini (ib.).

A remarquer surtout des constructions telles que les suivantes: Au bout de deux ou trois minutes: Tiens! *dit-elle*, vous aviez raison . . . ça me fait mal! (Feuillet, Parisienne). Quand l'animal fut attelé; — Pardieu, *m'écriai-je*, c'est une honte qu'une administration municipale souffre depuis dix ans un pareil casse-cou à ma porte (Laboulaye, Paris). Et me voyant muet de surprise: — Oses-tu, *dit-il*, faire du nombre la preuve de la vérité? (ib.).

L'incidente peut aussi indiquer un interlocuteur supposé:

Jamais, *direz-vous*, nous n'avons entendu pareille chose (Laboulaye, Paris). Bien, *dirait un de ces hommes* qui se nourrissent d'eau-de-vie, je reconnais ce portrait de buveur (ib.).

Enfin, il y a des incidentes de cette catégorie, formées des verbes paraître, sembler, espérer, croire, supposer [et quelquefois dire et penser etc.], qui s'emploient avec ou sans inversion. Cp.

Faisons une fois pour toutes le compte de cette fameuse dot, qui est, *paraît-il*, votre cheval de bataille (Augier, Fourchambault). Vous ne craignez rien, *j'espère?* reprit-il (Feuillet, Parisienne). Il faut nous dire adieu, *je suppose?* (ib.) Quand tu les auras lues, tu auras tout deviné, *je pense* (Prévost, Jaufre).

9. Le régime. a. En vieux français, grâce aux flexions casuelles, le substantif et le pronom substantif, régimes directs, pouvaient précéder le verbe ou le suivre; il nous en est resté quelques exemples dans certaines locutions archaïques, telles que *chemin faisant, à son corps défendant, sans bourse délier, sans coup férir, sans mot dire, geler à pierre fendre*, ainsi que dans des tournures comme: *J'ai un service*

à vous demander; il a une lettre à écrire. Allez en Amérique, et grand bien vous fasse (Augier, Giboyer). De même, le sujet logique (autrefois à l'accusatif) avant *il y a* après puisque. Cp. *Choisissez entre votre père, puisque père il y a, et ma fille* (Augier, Giboyer). Mais dans le français moderne le régime direct dont il s'agit se place après le verbe dans la proposition régulièrement construite. Si on a besoin de le placer avant le sujet, il faut le répéter devant le verbe par l'un des pronoms *le, la, les* (*en*). Cp.

A coup sûr, *cette faute*, il ne *l'*a pas commise en qualité de magistrat municipal (Laboulaye, Paris). *Ce devoir*, je *l'*ai exercé pendant une vie déjà longue (Coppée, Le Coupable). *Ces lois*, ces lois cruelles, j'ai passé ma vie à *les* croire nécessaires et à en réclamer la stricte application (ib.).

Si on a besoin de placer le régime indirect avant le sujet, on peut quelquefois lui donner la forme d'un régime direct, pourvu qu'on le répète alors devant le verbe par un des pronoms *y* ou *en*. Cp.

Ces études historiques et ces dissertations, il ne s'*y* livre point par simple curiosité, pour le seul plaisir de la recherche (Lemaître, Cont. I).

Quand deux ou plusieurs verbes ont le même substantif régime direct, on peut le placer après le dernier de ces verbes ou après le premier; dans le dernier cas, il faut le répéter devant chacun des verbes suivants par un pronom personnel. Quand les verbes ont en commun un seul régime indirect, on peut également le placer après le premier des verbes et le répéter devant les autres; mais si les verbes ne régissent pas le même cas, il faut placer le régime après le premier et le répéter. P. e.

Les navires remontaient et descendaient *la rivière*. Ou: les navires remontaient *la rivière* et *la* descendaient. – Cet homme profite et même abuse *de vos bontés*. Ou: cet homme profite *de vos bontés*, et *en* abuse même. – Les navires *entrent au port* ou *en sortent*. Ou: les navires *sortent du port* et *y entrent*. – Les Croisés assiégèrent et prirent *Jérusalem*. Ou: les Croisés assiégèrent *Jérusalem* et *la* prirent. Mais seulement: Les Croisés assiégèrent *Jérusalem* et *s'en* emparèrent (et non pas: assiégèrent et s'emparèrent de J.). – Prenez dans mon secrétaire et apportez-moi *mon portefeuille en maroquin gris* (Dumas, Francillon).

Quand un verbe est suivi d'un Infinitif et qu'il y a deux substantifs régimes, on place chaque régime après le verbe dont il dépend. Cp.

Le curé *envoya* un de ses paroissiens *chercher* sa mule pour la mettre à mon service (Topffer, Nouvelles). Je n'avais qu'à me taire, je *laissai* Zambo *exhaler* sa furie (Laboulaye, Paris).

Le régime direct précède le régime indirect après le verbe, à moins qu'ils ne soient d'inégale longueur; le plus court alors précède l'autre, et c'est généralement le cas pour tous les régimes et compléments. Cp.

Il est obligé de payer *au mari* dix mille dollars de dommages-intérêts (Laboulaye, Paris). Je donnai *au cocher* l'ordre de continuer son chemin (ib.). Cet évènement eut *à Paris* un retentissement considérable (Duruy, Histoire de F.).

b. Les pronoms personnels régimes se placent avant le verbe, sauf à l'Impératif affirmatif; c'est donc l'inversion qui, pour eux, est la règle. P. e.

Mon ami, oblige-*moi* doublement en ne *me* questionnant pas. Tire-*moi* de l'eau, mais ne *me* demande pas pourquoi je m'y suis jeté.

En vieux français, ils se plaçaient avant ou après le verbe à l'Impératif; aujourd'hui il ne reste d'autres vestiges de cet emploi que les tournures: *me voici*, *me revoici*, *me voilà*, *me revoilà*, etc. Cp.

Au théâtre, quand une femme commence à «se marquer», elle met vite une perruque blonde, et *lui voilà* dix ans de moins (Noriac, Plumeurs). Quand je vous dis, reprit Jeanne, que vous êtes un homme d'intérieur! – Ah! *nous y revoilà*!... (Feuillet, Parisienne).

Le pronom régime d'un Infinitif pur [c.-à-d. sans préposition] construit avec un autre verbe, se place ordinairement avant l'Infinitif: *Il a voulu me le prouver; il est venu nous voir*, etc. De même, si le verbe à l'Infinitif est pronominal: *Il a voulu se surpasser; nous pourrions nous asseoir; j'aurais dû m'en plaindre; tu aurais pu te fâcher*, etc. Autrefois, on pouvait construire aussi: *Il me l'a voulu prouver; il m'est venu voir; il s'est voulu surpasser*, etc., mais ces tournures sont littéraires ou vieillies, bien qu'on en trouve encore parfois. Cp.

Elle cueillait les fleurs tous les premiers vendredis de chaque mois pour *les aller mettre* sur sa tombe (Flaubert, Bovary). Le plus jeune de la troupe *me vint frapper* sur l'épaule un coup qui me fit beaucoup de mal (Gautier, Maupin). Un encrier plus profond que la mer, dont chaque goutte *se doit tourner* en pensées (ib.).

Quelquefois une construction différente modifie la signification: *Il me faut payer*, je dois payer. – *Il faut me payer*, on doit me payer.

On fait exception pour les verbes auxiliaires de mode faire, laisser, sentir, voir, entendre, envoyer, qui s'unissent si étroitement à l'Infinitif suivant qu'ils se font précéder des régimes; p. e.

On *me l'a fait* répéter. – On *le leur a laissé* exécuter. – Je *le vois* venir. – Je *les ai entendus* crier. – J'aurai un accès de fièvre: je *le sens* venir. – Nous *l'avons envoyé* chercher. – Ils *se le sont fait* répéter. – Ils *se sont laissé* battre. – Il *s'est vu* outrager. – Il *s'est senti* évanouir.

Par contre, on construira avec l'Infinitif des verbes réciproques: *On les a vus se battre. On les a entendus s'injurier.*

c. Les pronoms régimes de la première et de la deuxième personne, qui sont essentiellement personnelles, ont, comme on sait, la priorité sur ceux de la troisième personne, qui désignent aussi des

choses, et, en conséquence, le régime indirect de la première et de la deuxième personne (*me*, *te*, *nous*, *vous*) précède le régime direct de la troisième personne (*le*, *la*, *les*). Mais sitôt que les deux régimes sont de la troisième personne et, pour ainsi dire, du même rang, le régime direct reprend sa place normale avant le régime indirect (*le*, *la*, *les* – *lui*, *leur*). Si, malgré cela, le pronom *se*, régime indirect, se place devant le régime direct (*se* – *le*, *la*, *les*), c'est que ce pronom, renvoyant au sujet actif, ne saurait céder le pas à l'objet passif, autrement dire, au régime direct. Les pronoms adverbiaux *y* et *en* viennent naturellement prendre rang après tous les autres. De sorte que l'ordre de succession sera ainsi:

Sujet	me / te / se / nous / vous	le / la / les	lui / leur	y	en	verbe.

S'il *me la* demande, se dit-il, je *la lui* donne (Flaubert, Bovary). Mon horreur de la prétention *me les* a toujours fait peu aimer (Bourget, Duchesse). Vous pouvez *m'en* croire; je *m'y* connais (Augier, Giboyer). Je veux *me l'*attacher et me charger de sa fortune (ib.).

A remarquer: Je ne peux pas me dispenser d'aller [dans le monde], on *se m'*arrache (Becque, Les Corbeaux); suivant: on *se l'*arrache, on *se les* arrache.

L'accent d'interrogation propre à l'Impératif explique pourquoi les pronoms régimes se placent après le verbe à ce mode, et il exige que l'on appuie le plus fortement sur la dernière syllabe de l'expression entière. Le changement de *dites-me-le*, *mets-te-le* en *dites-moi-le*, *mets-toi-le* serait insuffisant, parce que la dernière syllabe resterait sourde; comme cependant un renforcement de *le* en *lui* donnerait lieu à une ambiguïté, l'inversion devient indispensable: *dites-le-moi*, *mets-le-toi*; aussi dit-on avec *les*, qui porte plus aisément l'accent, *livrez-nous-les*, de même que *croyez-m'en*, *va-t'en*, etc. Cependant, il est possible que *le* termine la formule, si on veut lui donner l'accent qui doit le mettre en relief. Cp.

Donnez-nous-les par écrit et n'en oubliez aucune (Malot, Marichette). L'explication serait aussi désagréable qu'inutile: *épargnez-nous-la* à tous les deux (Augier, Effrontés). Il est innocent, monsieur le gendarme! Au nom de Dieu, *laissez-le-moi*, *laissez-le-nous*, ne l'emmenez pas (Sandeau, Début). Je n'ai pas le chiffre dans la mémoire. Eh bien, *fais-le-toi* donner (Malot, Mondaine). *Donne-moi-la*, je t'en prie (Halévy, Princesse). Je vous le donne en cent. *Donnez-la-moi* en un (Augier, Giboyer). Si tu es pressé d'en connaître le contenu, *ouvre-la* toi-même et *lis-nous-la* tout haut (Assollant, Phœbus). Si tu m'en crois, nous irons à Robinson . . . . *viens-nous-en*, et gaudeamus

igitur (RM. 1–5–'93, p. 218). Rentrez dans le gynécée; et *tenez-vous-y* dorénavant (Augier, Giboyer). Que vous avais-je dit, mon cher monsieur, *rappelez-vous-le*, je vous prie (Malot, Conscience). Tenez, *dites-nous-le* dans le sans-gêne de votre prose de tous les jours (Goncourt, Faustin). Eh bien, eh bien, c'est fait . . . . et *expédie-nous-le*, grande vitesse (ib.).

d. Quand les pronoms régimes sont de la même espèce, c.-à-d. au même cas, ils se placent après le verbe, mais on les répète, les annonce, en les résumant par un pronom avant le verbe: *On nous a dupés, toi et moi. – Je vous souhaite une bonne et heureuse année, à toi et à elle.* On peut aussi annoncer le premier des deux seulement: *On t'a dupé, toi et moi. – Je te souhaite une bonne et heureuse année, à toi et à elle.* Il en est de même quand l'un des régimes est un substantif: *Il leur (lui) a envoyé des cadeaux, à lui et à sœur.* Cette répétition ou annonce n'est pas indispensable, quand les régimes sont joints par *ni*: *Je ne refuserai ni à vous, ni à lui l'autorisation que vous demandez.* De même quelquefois avec *et . . . et* au lieu de *ni*. Cp.

Aussi loin que mes souvenirs remontent, *je nous revois* toujours, *elle et moi*, comme nous sommes encore aujourd'hui (Schultz, Neuvaine). Du reste, qu'il soit comme il veut, cela *nous* est bien égal, *à vous et à moi* (Hervieu, Peints). Votre Muntstein a fait, au château, son entrée de baron allemand, avec un chasseur à plumet sur le siège du landau qui avait été *le* chercher, *lui et sa fille* (ib.). – Elle n'osait questionner *ni elle, ni lui* (Gréville, Un Crime). Le grandiose spectacle, le vent du large et les marches à pied à de certaines minutes maintenaient, et *lui et elle*, au-dessus des troubles inévitables du trop ardent désir (Bourget, L'Énigme).

e. Quand les pronoms régimes sont de différente espèce, le régime direct se place toujours devant le verbe; l'autre seulement quand ce régime est exprimé par *le, la* ou *les*. Cp. *On me l'a présenté; on m'a présenté à lui. – Je vous la recommande; je vous recommande à elle. – Elle nous les confie; elle se fie à nous. – Confiez-le-moi; fiez-vous à moi*, car à l'Impératif, c'est le même principe, bien que la place diffère. Les pronoms *en* et *y* se joignent à tous les régimes avant le verbe: *On l'y (m'y, vous y) a présenté. – On m'en (lui en, nous en) a parlé.* Cp.

Qui *t'*a volé *à moi*, cruel enfant? (Augier, Giboyer). Elle *s'*est consacrée *à moi*. Alors, je *me* suis consacré *à elle* (Dumas, Francillon). Tu *m'*avais peut-être déjà montrée *à elle*, de loin, avant notre mariage (ib.). Rapportez-vous-en *à moi* (Augier, Giboyer).

f. Les pronoms régimes directs ou indirects d'un participe présent ou passé sont traités comme ceux qui dépendent d'un adjectif, sauf que ces pronoms se placent avant le participe. C'est là une construction qui rappelle la syntaxe moins régulière et plus libre du vieux français. Cp.

Libre *à vous* d'en rougir; moi, j'en suis fier (Augier, Giboyer). Il entra tout enfant au service du grand homme, ce qui fait qu'il possède un répertoire d'anecdotes *à lui relatives* qui ravissent en béatitude les braves bourgeois qui l'écoutent (Dumas, Impressions). — Les Flouves, le château et les terres *à lui laissés* par Mme d'Hervines (Margueritte, La Tourmente). La société se constituait avec l'objet d'exercer les droits *à elle conférés* (RM. 1–2–'96, p. 626). Cela prenait forme de lettres *à lui adressées* (Loti, Désenschantées). Ces mots ne lui représentent aucun des faits *à lui connus* (Guizot, Civil.). Le jeune homme s'était assis et il regardait la pièce *de lui bien connue* (Bourget, Mensonges). Mais mon mari avait si bonne grâce dans sa tenue d'intérieur mi-bourgeoise . . . que je me fusse reproché de couper court à ces confidences *par moi sollicitées* (Rabusson, Mon Capitaine).

Le notaire de la famille [les] priait de passer le plus tôt possible à l'étude pour affaire *les concernant* (Gréville, Les Ormes). Le délai d'un mois, donné au comité directeur de la Bourse du travail et aux syndicats *y installés* (RM. 15–7–'93, Chronique). M. Walter habitait une maison double *lui appartenant* (Maupassant, Bel-Ami).

Remarque. Il arrive rarement qu'un pronom régime avec une préposition se place entre le sujet et le verbe. Dans le passage suivant cette construction est possible à cause du pronom relatif sujet, parce que souvent il y a entre le pronom relatif et le verbe un complément qui pourrait aussi bien se placer ailleurs: *Elle ne peut comprendre comment il est ému de choses qui à elle semblent toutes simples* (Gréville, Les Ormes).

10. Le complément circonstanciel. La place du circonstanciel est déterminée par la forme de l'expression, c.-à-d. celle d'une locution ou d'un adverbe, ou bien par le besoin de clarté; souvent aussi par le besoin de bien équilibrer la phrase.

a. Les adverbes de manière et d'intensité se placent naturellement après le verbe, mais avant l'adjectif, le participe et l'Infinitif: *Le jour qu'il plut tant, qu'il a tant plu. — Il ne faut pas tant discourir.* Davantage, ensemble, pêle-mêle ne se placent pas avant l'Infinitif et le participe. Les adverbes en ment peuvent se placer après ou avant l'Infinitif et le participe. *Je dois promptement terminer cette affaire; je dois la terminer promptement. — Cet ouvrage est parfaitement écrit* (ou *écrit parfaitement*).

b. L'adverbe de lieu ou de temps déterminé se place communément après le verbe, le participe ou l'Infinitif: *Il demeure ici. Tout périt ici-bas. Il a été partout. — Il a plu hier. Je dois le voir demain. On l'y voyait autrefois.* Mais les adverbes de temps indéterminés peuvent aussi se placer avant le participe et l'Infinitif: *Je l'ai toujours retenu. Il a promis de ne jamais plus le revoir.*

Afin de leur donner plus de relief, on peut placer les adverbes de lieu et de temps en tête de la proposition: *Ici il s'arrêta. Là se dressait un tombeau.* Sont exceptés: *matin, tôt, assez tôt, tard, trop tard.* Mais

tôt ou tard, *plus tard* peuvent s'y placer: *Plus tard* (*tôt ou tard*) *il reconnaîtra son erreur.*

c. Quand un Infinitif est précédé de deux pronoms régimes ou d'un pronom régime et d'un adverbe, le pronom personnel se place avant ou après l'autre régime ou l'autre complément; il peut même se placer entre les deux parties de la négation: *Il aime à se bien vêtir. C'est pour bien les voir. – Il était prêt à tout lui pardonner, résigné à lui tout céder.* Les deux parties de la négation se placent ordinairement ensemble avant l'Infinitif: *Prenez garde à ne pas trop vous engager.* Cp.

Ne jamais affaiblir ni la dignité ni la responsabilité de ceux qu'un oblige, c'est la première règle de la charité (Laboulaye, Paris).

d. Le circonstanciel exprimé par une locution peut être au commencement, dans le corps ou à la fin de la proposition, selon les besoins de l'expression: *En peu de temps, il a fait une grande fortune. – Il a fait en peu de temps une grande fortune. – Il a fait une grande fortune en peu de temps.* Cp.

Au premier, la porte était ouverte (Laboulaye, Paris). *Au milieu des scènes de famille*, rien n'est plus gênant que la présence d'un tiers (ib.). *Dans un quart d'heure* partait le train qu'il prenait d'ordinaire (Prévost, Compagne). Le jeune homme, *à cette question*, laissa tout tomber par terre, avec un grand fracas (Flaubert, Bovary). Gantheaume avait *deux fois*, *avec une escadre*, couru impunément toute la Méditerranée (Duruy, Histoire de F.). Les beaux dehors cachèrent 500 millions d'emprunts *en trois ans*, *en temps de paix* (ib.). Je les ai vus à *deux genoux devant elles* (Laboulaye, Paris).

e. Les circonstanciels qu'on place le plus souvent au commencement de la proposition sont les circonstanciels de temps et de lieu. Quand le verbe est précédé de deux ou plusieurs circonstanciels de même nature, celui qui détermine de la manière la moins précise précède l'autre. Cp.

Au loin, *dans le faubourg*, un orgue nasillard jouait un air mélancolique (Theuriet, Gérard). En face de moi, *sur le haut d'une estrade*, dans une niche découpée et contournée, un affreux magot de bois peint et doré était assis, les jambes croisées, sur une fleur de lotus (Laboulaye, Paris). Au centre, *derrière le Goldbach*, en face du plateau de Pratzen, il mit Soult avec trois divisions (Duruy, Histoire de F.).

A sept heures du matin, par un temps splendide, cent vingt scrutins s'ouvrirent au milieu d'un calme solennel (Laboulaye, Paris). *Le lendemain*, à l'heure du déjeuner, je me sentis le cœur tout léger (ib.).

Dans les beaux soirs d'été, *à l'heure où les rues tièdes sont vides*, quand les servantes jouent au volant sur le seuil des portes, il ouvrait sa fenêtre et s'accoudait (Flaubert, Bovary).

Quand ces circonstanciels viennent après le verbe, ils se suivent dans l'ordre inverse, ou dans le même ordre. Cp.

L'empereur fut conduit dans l'île de Sainte-Hélène, *au milieu de l'Atlantique*, sous un ciel brûlant, *à cinq cents lieues de toute terre* (Duruy, Histoire de F.). Il mourut à Longwood, le 5 mai 1821, *à quatre heures du matin*, et tandis qu'un ouragan des tropiques déchaînait sa fureur sur l'île (ib.).

Quand ces circonstanciels sont de nature différente et qu'ils sont placés après le verbe, le circonstanciel de lieu précède le complément de temps, bien que l'ordre inverse soit admissible. Cp.

Napoléon Bonaparte était né à Ajaccio, *le 15 août 1769* (Duruy, Histoire de F.). Sa mère mourut à Rome *en 1839* (ib.). Napoléon partit de Paris *le 26 septembre* (ib.). — L'Autriche ne signa la paix que *le 26 décembre*, à Presbourg (ib.). Dieu sait que de choses on voit et on entend *le dimanche* en Amérique (Laboulaye, Paris).

f. Enfin, quand il y a plusieurs circonstanciels de nature différente le mieux est de les placer partie avant, partie après le verbe. Tout en tenant compte des indications données ci-dessus, on peut, et quelquefois on doit, les placer suivant leur importance et les intentions de celui qui parle. Il importe dans ce cas de ne pas oublier que, puisque l'accent phraséologique frappe le dernier membre de la proposition, l'on doit se garder d'y placer un circonstanciel de peu d'importance, car si le circonstanciel placé en tête de la phrase attire l'attention par cette place même, celui qu'on met à la fin l'attire par suite de l'accent phraséologique, et cet accent, il doit pouvoir le porter. Cp.

Constructions incorrectes: J'avais plus vécu en huit jours, au Massachusetts, au grand air de la liberté qu'en cinquante ans à Paris.

Napoléon distribua les grandes décorations de l'ordre aux principaux personnages de l'Empire, dans l'hôtel des Invalides, le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille.

Constructions correctes: En huit jours, au Massachusetts, au grand air de la liberté, j'avais plus vécu qu'à Paris, en cinquante ans (Laboulaye, Paris). Le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille, Napoléon distribua, dans l'hôtel des Invalides, les grandes décorations de l'ordre aux principaux personnages de l'Empire (Duruy, Histoire de F.).

Dans le passage suivant: *Le lendemain, je me levai au point du jour* (Laboulaye, Paris) — les deux circonstanciels de temps se trouvent l'un avant, l'autre après le verbe, parce que le premier doit indiquer le moment de l'action d'une manière générale, tandis que le second, qui l'indique plus exactement, doit, en outre, faire ressortir que ce moment est quelque chose de particulier, d'insolite, qui doit arrêter l'attention, et cet effet est dû à l'accent phraséologique qui frappe le circonstanciel terminant la proposition. En construisant la phrase ainsi: le lendemain, à la pointe du jour, je me levai, — c'est le verbe qu'on accentuerait, et c'est l'action qu'on signalerait comme insolite.

11. L'attribut. En général, l'attribut se place après le mot déterminé; il n'y a d'exception que dans deux cas, celui de l'apposition et celui de l'adjectif qualificatif.

L'apposition se place ordinairement après le mot déterminé. Cp.

Dites à Hofmann *le fleuriste* qu'il y a des œillets partout, excepté dans notre jardin (Laboulaye, Paris). Je me mis à lire le Paris-Telegraphe, *énorme journal à bon marché* (ib.). Chez nous, *bouddhistes*, il n'y a que des martyrs (ib.). La mort d'Auguste II, *roi de Pologne*, vint troubler cette paix (Duruy, Histoire de F.).

Mais il peut se placer avant le déterminé, si celui-ci est le sujet, et surtout si ce sujet est un pronom personnel. Cp.

Journaliste hier, *pasteur* demain, vous êtes un homme universel (Laboulaye, Paris). *En homme sage*, j'ai toujours laissé le soin de ma conscience et de ma foi à l'Église qui m'a élevé (ib.).

L'adjectif qualificatif doit logiquement se placer après le substantif, attendu que l'on aperçoit généralement l'objet d'abord, et ensuite ce qui le distingue, le différencie des autres de la même espèce. Mais la construction latine, admettant une certaine liberté, influença la construction française dès le moyen âge, et c'est ainsi qu'un certain nombre d'adjectifs exprimant des qualités que l'on constate fréquemment, savoir ceux qui désignent les dimensions: *grand*, *petit*, *long*, *court*, *haut*, *bas*, *profond*, *vaste*, *gros*, *large;* ceux qui désignent l'âge: *jeune*, *vieux;* ceux qui désignent une qualité morale ou physique: *beau*, *joli*, *vilain*, *bon*, *mauvais*, *méchant*, *meilleur*, *pire* – ont pu conserver leur place avant le substantif; ce sont, à proprement parler, des archaïsmes. La langue moderne éprouve parfois le besoin de les rajeunir en plaçant ces adjectifs après le substantif, soit à cause d'une modification du sens – *petit*, par exemple, précédant le substantif, forme avec lui le diminutif qui manque, – soit pour éviter une confusion, – cp. *la meilleure opinion* et *l'opinion meilleure*, – soit encore pour appeler l'attention sur la qualité, quelquefois par ironie. Cp.

L'opinion meilleure qu'on s'était faite du clerc de notaire venait de lui (NR. 15–7–'84). J'ai épousé une *femme jolie* qui m'a arrangé un intérieur agréable (Prévost, Compagne). Les récidivistes ne feront de cette liberté qu'un *usage mauvais* (RM. 1–11–'84). Il lui jeta cavalièrement à la tête le contenu d'un pot d'eau qui la calma sur-le-champ, puis il lui demanda pardon de la *liberté grande* (Monnier, Détraqué).

Quoi qu'il en soit, pour la place de l'adjectif en français moderne, – abstraction faite de certains écarts dus aux caprices de l'auteur ou aux lois de la construction, – on peut établir en règle générale: L'adjectif qualificatif (ainsi que les mots analogues), employé attributivement, se place après le substantif, quand il exprime une *qualité distinctive*,

c.-à-d. une qualité par laquelle on veut distinguer expressément la personne ou la chose d'autres personnes ou d'autres choses de la même espèce. L'adjectif détermine alors ou décrit[1]), et, comme mot déterminant, prend la seconde place, et l'accent principal. Si, par contre, la qualité n'est pas considérée comme distinctive, on place l'adjectif avant le substantif. Il s'ensuit que tel adjectif peut se placer tantôt après, tantôt avant le nom; aussi ne sera-t-il pas inutile d'entrer dans quelques détails et de formuler les principales règles découlant du principe général.

L'adjectif attributif se place donc après le nom:

a. quand il désigne une qualité physique, telle que la forme la couleur, la structure, etc., bref, une qualité constatée par l'un des cinq sens: *une table ronde, carrée; des gants noirs, blancs, jaunes; une rue tortueuse, droite; une voix aiguë, sonore; un fruit amer, doux, juteux, mûr; une main chaude, froide, moite; un lit mou, dur, moelleux.* Cp.

En face de moi, il y avait un homme *maigre*, au front *chauve* parsemé de quelques cheveux *rouges*, à la face *blême*, encadrée de favoris *flamboyants* (Laboulaye, Paris). De l'eau *chaude* et de l'eau *froide* pour ma toilette; vite, je suis pressé (ib.). L'épicier en habit *noir* et en cravate *blanche* était pour moi un monstre inconnu (ib.).

Remarque. Quant aux adjectifs noms de couleurs, aussitôt qu'ils ne servent pas à distinguer l'objet, que la qualité est inhérente à la chose, on les place fort souvent avant le substantif. P. e. *la blanche neige, ses blanches dents, le vert feuillage, les blonds troupeaux, les noirs sapins*, etc. Mais quand ces adjectifs sont employés figurément, ils se placent aussi bien avant qu'après le substantif; ainsi blanc = nul, sans effet; noir = sombre, etc. Cp. *une nuit blanche, un mariage blanc, une mélancolie noire, des idées noires*, etc. mais aussi: *une noire ingratitude, une verte vieillesse*, etc. Cp.

Mais il tomba de plus en plus dans une *mélancolie noire* (Monnier, Détraqué). Des *regards noirs* qui la faisaient trembler (Malot, Marichette). Le début de la bourse a été marqué par une véritable avalanche de *nouvelles noires* (Figaro, 28 févr. '85). Une *tristesse noire* planait sur notre maison (Daudet, Mon frère). On ne manquera pas de dire que cette attitude de certains «confrères» déguise une *envie noire* (Lemaître, Cont. I).

b. quand il désigne la nationalité, le culte, la position sociale, l'âge: *un prisonnier français, un ministre protestant, la population ouvrière, un vieillard octogénaire*, etc. Cp.

---

[1]) Il décrit; cp. par exemple: C'est une dame qui habite au premier; et, ajouta-t-il à demi-voix, une jolie dame, douce, polie, pas exigeante, la perle de la maison (Laboulaye, Paris).

Puis quelques romans sérieux, et une foule de poètes *anglais*, *américains*, *allemands* et même *espagnols* (Laboulaye, Paris). Sorti du couvent, j'entrai, à quelques pas de là, dans l'église *épiscopale*. C'était la messe *catholique*, moins bien dite et moins bien chantée (ib.). Du haut de là, de l'Oratoire, en 1890, Manning *octogénaire* célébrait Newman *nonagénaire*, qui venait de mourir (RM. 1–10–'06, p. 525).

c. quand il sert à établir une classification scientifique, technique, administrative, etc. P. e. *Le versant septentrional, méridional; un animal bipède, quadrupède; les oiseaux aquatiques, domestiques; des plantes indigènes, exotiques; la poésie lyrique, dramatique, tragique, comique; le pouvoir exécutif, législatif; la police correctionnelle; des mesures administratives*, etc. Cp.

Je suppose que cet hospice relève d'une grande administration *protectrice* et *centralisatrice*? (Laboulaye, Paris.) Est-ce une charge *politique* ou *municipale*? (ib.) Il n'y a pas de soirée où l'on ne fasse quelque lecture *politique*, *littéraire*, *scientifique* (ib.). Je ne veux pas d'une liberté *départementale* qui reconstituerait le fédéralisme *provincial* (ib.). Cette constitution *civile* du clergé troublait la hiérarchie *ecclésiastique* établie (Duruy, Histoire de F.).

d. quand il n'est autre qu'un participe ou un adjectif qui en affecte la forme, ou quand il est proprement un substantif; p. e.: *un succès inespéré, un coup inattendu, un reproche immérité; une musique enchanteresse, un dieu vengeur, un député ministre, une femme auteur*, etc. Cp.

Mais tandis que la Française est une nymphe *chasseresse* (Laboulaye, Paris). On nomma des dames *patronnesses* chargées de distribuer les invitations, mais seulement à leurs amis (Belot, Deux femmes).

Remarque. Quelques-uns de ces participes se placent avant le nom, p. e. *ce maudit cocher, notre regretté maître, votre dévoué ami, ce soi-disant vicomte, le prétendu professeur*, etc.

e. quand il est suivi d'un complément; p. e.: *de l'eau bonne à boire, des plans fort beaux sur le papier, un homme grand dans ses desseins, un enfant enclin au mensonge*, etc. Cp.

Marthe ouvrait une bouche *large comme un four* (Laboulaye, Paris).

f. quand il figure dans une description où le substantif est déterminé par l'article défini. Cp.

Je plaide coupable, murmura-t-il d'une voix tremblante, *la figure pâle, l'œil égaré* (Laboulaye, Paris). Il est vrai qu'il avait la *peau dure* (ib.).

Remarque. L'adjectif qualifiant plusieurs noms se place nécessairement après le dernier. Il est vrai que le hollandais, par exemple, peut le mettre avant (cp. een zwarte jas, broek en vest), mais c'est grâce à la suppression de l'article, tandis que c'est précisément la répétition, indispensable en français, de l'article qui empêche l'adjectif de se placer autrement qu'après les noms.

Le principe général qui détermine la place de l'adjectif attributif permet de tirer quelques conséquences pour la position de ce terme avant le nom. Ainsi, quand une qualité est de nature à ne servir que d'ornement, quand elle est si intimement liée à l'individu ou à l'objet qu'il paraît presque superflu de la relever, elle ne sera pas «distinctive», et l'adjectif se placera avant le nom. Donc

g. l'adjectif précède le substantif quand il exprime une qualité essentielle de l'individu, inhérente à l'objet. P. e. *une lourde diligence*, *un doux parfum*, *le riche banquier*, *la pâle mort*, etc. Cp.

Humbug qui, malgré son *énorme* embonpoint, mangeait peu et ne buvait que de l'eau (Laboulaye, Paris). Une *élégante* et *raffinée* mondaine comme Jeanne de M. (Feuillet, Parisienne).

h. Il en est de même de l'adjectif qualifiant un nom propre. S'il désigne une qualité qui distingue le personnage des autres de la même espèce, c.-à-d. ici du même nom: *Fromont jeune et Risler aîné* (roman de Daudet); *Pepin le Bref*, *Philippe le Bel*, *Charles le Téméraire*, etc. ou s'il désigne des manières d'être ou des parties différentes d'un seul et même objet ou individu, l'adjectif se placera après le nom. Cp.

L'amour est resté pour elle la possession par Vénus, une *Vénus céleste*, mais non moins absorbante que la *Vénus terrestre* (NR. 1–9–'84). Ainsi, il ne s'était pas trompé quand il croyait découvrir la *Lise douce et craintive* d'autrefois dans cette autre *Lise ravissante et fêtée* qui avait tant troublé son imagination (Ohnet, Fleuron). La puissance de cette maison d'Autriche, maîtresse de tant de pays et si fortement appuyée sur l'*Europe catholique* (Duruy, Histoire de F.).

Si la qualité est déjà connue, ne fait que résumer les traits déjà relevés ailleurs, l'adjectif se placera avant le nom. Cp.

Condé, de son côté, recourait à la *protestante Élisabeth*, qui lui envoya autant de soldats pour défendre Rouen (Duruy, Histoire de F.). Mais *l'orgueilleux Biron* . . . . se laissa séduire (ib.). Le *docile et mélancolique Chrétien* ne roulait pas en lui-même de telles tempêtes (Coppée, Le Coupable).

i. Si la qualité frappe notre perception avant même et plus vivement que l'objet ou l'individu ne le fait, l'adjectif précédera le substantif. Cp.

Française, très française musique, on ne saurait trop s'en réjouir (RM. 1–3–'07, p. 213). *Faibles cœurs* que nous sommes! (Laboulaye, Paris). *Heureux pays* où les épiciers sont des millionnaires (ib.). *L'heureuse sottise* que j'avais faite m'y donnait quelque droit (ib.). *Quelle adorable fossette* il a au menton! (Gautier, Maupin).

j. Il en est de même, si on parle ironiquement. Cp.

Et le fils est venu tout exprès de Cœuilly pour aider son papa, son *digne papa*, dans cette monstruense campagne électorale (Glouvet, Chandoux). Et on ne manqua pas de mettre en avant *l'éternel exemple* du père de famille, volant *l'éternel morceau* de pain chez *l'éternel boulanger* (Flaubert, Éduca-

tion). Tu n'as pas besoin de me rappeler que je n'ai aucun droit sur ta *précieuse personne* (About, Brave homme).

k. Enfin, on place avant le substantif les adjectifs qu'on emploie dans un sens détourné ou figuré, surtout ceux qui désignent des qualités morales. Perdant leur signification propre, ils marquent, dans un autre ordre d'idées un très haut degré, un excès de la qualité: *un furieux* (= grand) *menteur*, *un fier* (= excellent) *souper*, *une mûre délibération*, *une molle oisiveté*, *une étroite amitié*, *une criante injustice*, *une éclatante victoire*, etc. Cp.

Ah! vous me rendriez un *fier service*, allez! (Feuillet, Parisienne). C'est égal, je suis une *fière misérable* de vous dire tout cela! (ib.).

l. Quand plusieurs adjectifs qualifient un substantif, ils se placent ou avant, ou après le substantif, quelquefois partie avant partie après, suivant les règles données ci-dessus. Ici, l'application de ces règles peut, comme d'ailleurs cela arrive également dans les cas précédents, être contrariée par les exigences de la construction. Cependant on peut dire que

1° quand plusieurs adjectifs doivent précéder le nom, celui qui qualifie le substantif se place immédiatement avant lui et celui qui qualifie l'idée complexe de l'adjectif et du substantif précède l'autre adjectif. P. e. *Son pauvre petit cheval; l'héroïque jeune fille; un singulier petit homme; un beau grand jardin*, etc.

2° quand plusieurs adjectifs suivent le substantif, celui qui qualifie le substantif se place immédiatement après lui et celui qui qualifie l'idée complexe du substantif et de l'adjectif se place après l'autre adjectif. P. e. *Des arbres étrangers utiles; la juridiction criminelle anglaise; un front couronné de cheveux blancs fort longs*, etc. Cp.

Il était vrai que ce *grand jeune* homme, *froid*, *spirituel et ennuyé*, l'avait toujours beaucoup intimidé (Feuillet, Parisienne). Adieu, mon cher Louiset, reste toujours ce que tu es maintenant, un *brave petit* homme *studieux et aimant* (Prévost, Jaufre). Une *bonne vieille* femme de mère *millionnaire* (ib.). — Un désespoir flétrit *sa belle et bonne vieille figure*, décomposa sa voix (Margueritte, L'Avril).

m. L'adjectif apositif se place avant ou après le substantif auquel il se rapporte; il peut être considéré comme une proposition abrégée et c'est pourquoi il est avant le déterminatif du nom s'il précède, et en est séparé par une virgule; cela est également le cas, quand il est après le nom. P. e. *Seuls, quelques moutons paissent dans l'île. — Michel, étonné, se retourna.*

Quand il se rapporte à un pronom personnel [atone], il peut le précéder ou le suivre, mais dans ce dernier cas il est après le verbe. P. e. *Furieux, il sortit dans la rue. Il resta pétrifié.* Cp.

Jeune ou vieux, malade ou bien portant, un Yankee travaille jusqu'à la mort (Laboulaye, Paris). Je n'accepte point, cria Seth *furieux et troublé*, j'aime mieux plaider (ib.). Rose recula, *pâle et interdit* (ib.) Jenny, *pâle et muette*, était là avec ses enfants (ib.). *Respectées*, les jeunes filles se respectent elles-mêmes; *libres*, elles se font la place qui leur revient (ib.). *Furieux*, je pris Seth au collet et le jetai à la porte (ib.). Elle est à présent auprès de Shanghaï, *ruinée, malade*, mais toujours *pleine* de foi (ib.).

n. Remarques sur certains adjectifs. Il y a des adjectifs qui, au sens propre, ont des acceptions – et quelquefois des fonctions – différentes selon qu'ils sont placés avant ou après le substantif. Tels sont e. a.:

Certain, divers, différent font fonction de pronoms indéfinis devant le substantif: *certaines gens, divers articles, différentes personnes;* – mais ils sont adjectifs après le substantif: *des nouvelles certaines* [betrouwbaar], *des articles divers* [uiteenloopend], *des qualités différentes* [verschillend].

Bon se place avant le substantif, mais après le mot *homme* [pour éviter l'équivoque produite par *bonhomme*, goedbloed, poppetje]; cependant on ajoute alors un autre adjectif: un homme bon et simple (bon et généreux). On dit aussi: c'est un homme vraiment bon (ou: un homme de bien).

Dernier – *laatste:* les dernières nouvelles; ces derniers jours; – *vorige:* jeudi dernier; la semaine dernière; au siècle dernier.

Faux – *valsch, nagemaakt:* une fausse clef; les faux dieux; un faux témoin; de la fausse monnaie; une fausse nouvelle; une fausse espérance; [mais: des bijoux faux; un diamant faux]; – *verkeerd:* un faux pli; un faux pas [misstap]; faire fausse route.

Grand – *groot, voornaam:* un grand homme; un grand peintre; une grande dame; – *groot, lang:* un grand garçon, une grande fille; – mais on dira: un homme grand et fort, ou un homme (une femme, une dame) de haute taille, de haute stature, un grand [lange] homme bien fait; un grand homme blond; un homme grand et sec [mager].

Honnête – *fatsoenlijk, rechtschapen:* un honnête homme (anglais: gentleman); les honnêtes gens; une honnête femme (= une femme honnête); une honnête fille (= une fille honnête); un honnête garçon (= un garçon honnête); – mener une honnête existence; – *beleefd:* un homme honnête (mieux: poli, courtois).

Malhonnête – *oneerlijk, onfatsoenlijk:* un malhonnête homme; – *onbeleefd, lomp:* un homme malhonnête (mieux: impoli, grossier, mal élevé).

Nouveau — *nieuw, ander:* un nouveau livre (élève, maître); une nouvelle mode; – *nieuw, pas bekend, pas verschenen:* les livres nouveaux; les modes nouvelles (les nouveautés); – [*nieuw, niet of weinig gebruikt:* neuf: un livre neuf; un pantalon neuf].

Propre – *eigen:* dans votre propre intérêt; vos propres idées; les propres termes; – *gepast, juist:* employer le terme propre [opp. impropre]; – *schoon:* des mains propres [opp. malpropres].

Seul – *enkel, eenig:* un seul Dieu; un seul ami; un seul espoir; – *alleen:* Dieu seul; l'espoir seul; ce motif seul.

La phrase composée.

Quand la phrase composée est formée de deux ou plusieurs propositions du même rang, celles-ci peuvent être grammaticalement indépendantes l'une de l'autre, mais logiquement elles seront toujours en relation; cependant, le plus souvent, cette relation logique est exprimée par une conjonction. Le rapport qui existe entre deux ou plusieurs propositions du même rang est un rapport de coordination, les propositions sont dites coordonnées et les conjonctions sont dites de coordination.

Remarque. La première de ces constructions, celle qui n'a pas de conjonction, est dite: asyndétique; la seconde, avec conjonction, est dite: syndétique.

La phrase de coordination.

1. Dans la construction des phrases composées, on peut constater une tendance à simplifier l'expression, soit par la contraction, soit par l'ellipse. La contraction a lieu quand les propositions ont le même sujet; l'ellipse, quand elles ont le même verbe. Cp.

Elle allait chez les avoués, chez le président, se rappelait l'échéance des billets, obtenait des retards; et, à la maison, repassait, cousait, blanchissait, surveillait les ouvriers, soldait les mémoires (Flaubert, Bovary). – Les bourgeoises *admiraient* son économie, les clients sa politesse, les pauvres sa charité (ib.).

Remarques. Bien qu'il y ait nombre d'autres simplifications de ce genre, on se bornera ici à relever celle qui concerne le sujet et le verbe.

L'ellipse du verbe dans certaines phrases composées – de subordination – pouvant être cause d'obscurité, on a recours à un verbe suppléant, le verbe *faire.* Cp. *Le bétail s'est pourtant vendu l'an dernier plus cher qu'il n'avait fait depuis vingt ans* (RM. 1–4–91, p. 591). *Vraiment, je suis tout à fait convaincue que je ne peux pas aimer davantage ni mieux que je ne le fais en ce moment* (Maupassant, Cœur).

L'ellipse peut frapper le sujet et le verbe ensemble après la conjonction *si*; cp. *Si on nous présente un notaire, il sera cérémonieux ou plaisantin;* si *un homme de chicane, il aura le regard faux et les lèvres minces;* si *un cabaretier, il aura un gros ventre et une face apoplectique;* si *un vieux colonel, ce sera un ours, un sanglier avec un cœur d'or* (Lemaître, Cont. I).

2. Les conjonctions de coordination relient les membres d'une proposition ou les propositions coordonnées d'une phrase, qui, les uns comme les autres, sont grammaticalement du même rang; mais cela n'empêche pas les rapports logiques entre les propositions d'être très divers.

a. Conjonctions copulatives: *et, aussi, encore, ni, non seulement.... mais* [*encore*]; (*partie... partie; tantôt... tantôt*). Cp.

Il venait de dîner *et* respirait bruyamment (Flaubert, Bovary). *Non seulement* les chrétiens d'Orient avaient avec les musulmans des rapports habituels, *mais* l'Occident et l'Orient se connurent, se visitèrent, se mêlèrent (Guizot, Civil.). Je me sens devenir haineux comme Caïn à l'encontre d'Abel. *Encore* Abel était-il beau, tandis qu'Aristide est fort peu séduisant (Theuriet, Scipion).

b. Conjonctions disjonctives: *ou* [*bien*], *soit.... soit* (*ou*). Cp.

Un autre écrirait un billet le plus amoureux du monde à la divinité de son cœur, *ou* chercherait l'occasion de s'en approcher (Gautier, Maupin). Explique-toi *ou* je t'écrase sur place (Laboulaye, Paris).

c. Conjonctions adversatives: *mais, cependant, pourtant, toutefois, néanmoins.* Cp.

De cette tragédie, par exemple, il blâmait les idées, *mais* il admirait le style; il maudissait la conception, *mais* il applaudissait à tous les détails (Flaubert, Bovary). Elle avait des dégoûts, *cependant*, de cette hypocrisie (ib.). Il n'y comprit rien; il avait beau écouter, il ne saisissait pas. Il travaillait *pourtant* (ib.). Mais cette tendresse à son endroit l'étonna d'une façon désagréable; *néanmoins* il continua son éloge (ib.). *Toutefois*, ne va pas t'imaginer que j'ai emporté la place au premier assaut (Gautier, Maupin).

d. Conjonctions causales: *car, or, donc, (alors), ainsi.* Cp.

Je ne désire rien, *car* je désire tout (Gautier, Maupin). Mon désir est *donc* rempli en apparence (ib.). *Or*, il est constaté que vous êtes habituellement on ne peut plus maussade (ib.).

Remarque. Les conjonctions *et, ou, ni, car, mais, or*, reliant des propositions, se mettent toujours en tête; les autres se placent aussi dans le corps de ces propositions.

3. La coordination des propositions a lieu aussi au moyen d'une simple juxtaposition, un enchaînement établi par le contexte. La transition entre les deux catégories est la construction avec un adverbe faisant en même temps fonction de conjonction. A proprement parler, ce n'est que par suite de la suppression d'une conjonction que ces adverbes deviennent conjonctifs; aussi sont-ils souvent précédés de *et.* Tels sont: *d'abord, puis, après, alors, enfin*, etc. Cp.

Il voulut avoir encore deux semaines devant lui pour terminer quelques dispositions; *puis*, au bout de huit jours, il en demanda quinze autres; *puis* il se dit malade; *ensuite* il fit un voyage (Flaubert, Bovary). Elle avait tant souffert sans se plaindre, *d'abord*, ... *Puis* l'orgueil s'était révolté. *Alors* elle s'était tue (ib.).

La simple juxtaposition est due tantôt à une certaine négligence, au laisser-aller du discours, tantôt à la vivacité de la peinture ou de la narration. Cp.

Tu sais, continuait-elle vite, que mon mari avait placé toute sa fortune chez un notaire; il s'est enfui. Nous avons emprunté; les clients ne payaient pas. Du reste, la liquidation n'est pas finie; nous en aurons plus tard (Flaubert, Bovary).

Le soir de la cérémonie, il y eut un grand dîner; le curé s'y trouvait; on s'échauffa (Flaubert, Bovary). Emma maigrit, ses joues pâlirent, sa figure s'allongea (ib.). On hurlait, on aboyait, on trépignait, on répétait Charbovari! (ib.).

Elle est due aussi à un besoin d'amplification, d'éclaircissement de ce qui précède: alors les deux-points séparent les propositions. Cp.

Ouvrez les plus hardis écrits du moyen âge: jamais une idée n'y est suivie jusqu'à ses dernières conséquences (Guizot, Civil.). Loin de s'apaiser, le schisme s'échauffe: il y a trois papes, au lieu de deux (ib.).

La juxtaposition a lieu encore, quand il y a une gradation à exprimer: *Je vous en prie, je vous en supplie!* – ou bien une opposition: *Tu l'aimes; je le déteste!* – ou encore, dans les phrases comparatives proportionnelles. Cp.

Plus la chute est grande, *plus* la leçon est forte (Laboulaye, Paris). *Moins* Charles comprenait ces élégances, *plus* il en subissait la séduction (Flaubert, Bovary).

La phrase de subordination.

1. Les éléments d'une proposition – sujet, prédicat, régime, attribut, complément circonstanciel, – sont exprimés par un substantif ou un pronom substantif, un verbe, un adjectif ou un adverbe. La fonction de chacun de ces éléments, à l'exception du verbe, peut être exercée aussi par une proposition, p. e. *J'ai appris son refus. J'ai appris qu'il refuse.* Cette proposition dépend ainsi de celle dont elle fait partie et qui s'appelle la principale; c'est pourquoi on nomme la proposition dépendante proposition subordonnée ou de subordination.

Une principale peut avoir une seule subordonnée ou plusieurs. Quand il y en a plusieurs, elles peuvent être du même rang et dépendre d'un même membre de la principale; en ce cas, elles sont coordonnées entre elles. Cp.

Elle *songeait qu'*elle l'avait repoussé trop loin, *qu'*il n'était plus temps, *que*

tout était perdu (Flaubert, Bovary). Il y eut donc *une noce*, *où* vinrent quarante-trois personnes, *où* l'on resta seize heures à table, *qui* recommença le lendemain et quelque peu les jours suivants (ib.).

Une proposition subordonnée peut, à son tour, dépendre, faire partie d'une autre subordonnée; celle-ci est alors dite principale relative ou secondaire par rapport à l'autre. Cp.

Je *trouve qu'*on me fait sentir un peu trop souvent les sacrifices qu'on s'impose pour moi (Theuriet, Scipion). *J'estime qu'*on calomnie cet oncle qui pense à m'enrichir et qui a une si flatteuse opinion de mon avenir (ib.).

2. Le rapport qui existe entre la principale et le subordonnée est exprimé par une conjonction, ou un pronom relatif que remplace quelquefois l'adverbe *où*, appelé pour cette raison pronom adverbial, ou encore par un adverbe, qui devient ainsi adverbe conjonctif. En dehors des conjonctions *si* et *comme*, la plus fréquemment employée est *que*. Ce mot, qui a essentiellement la nature d'un pronom relatif, se rapporte à un adverbe, une préposition de la principale et forme une combinaison dite locution conjonctive, p. e. *aussitôt que*, *pour que*, etc.

Quand plusieurs subordonnées de coordination sont amenées par la même conjonction, on peut répéter cette conjonction devant chacune d'elles ou bien la remplacer par la conjonction *que*. Si la conjonction ou plutôt la locution conjonctive est formée avec *que*, on peut ne répéter que ce mot. Cp.

Alors, ma chère enfant, *puisque* l'épreuve que j'ai tentée de notre vie en commun ne réussit pas, *puisque* tu ne veux plus de la société de mademoiselle Brissot, *puisque* tu veux épouser un homme que je ne trouve pas digne de toi, et *puisque*, enfin, tu me prouves que tu as besoin d'être surveillée par d'autres que par toi-même, je crois que le mieux est que tu retournes au couvent comme tu le disais tout à l'heure (Dumas, Denise). — *Comme* elle ne faisait rien sans consulter son aimable ami et *qu'*elle paraissait n'avoir d'autre ambition que la bonne tenue et la gloire de la maison, l'aimable ami ne craignait pas de lui laisser prendre trop d'autorité (Sandeau, Sacs). *Quand* le domestique se fut retiré et *que* la porte fut fermée, il se mit à genoux devant lui (Gautier, Maupin).

Charles choisit [une latte pour en faire des attelles], *tandis que* la servante déchirait des draps pour faire des bandes, et *que* mademoiselle Emma tâchait à coudre des coussinets (Flaubert, Bovary).

Quand les subordonnées ont le même sujet, on peut ne pas répéter la conjonction, pourvu qu'alors on ne répète pas non plus le sujet. Cp.

Les juments restaient paisibles, *tandis que* leurs poulains se reposaient à l'ombre *ou* venaient les téter quelquefois (Flaubert, Bovary).

Remarque. La répétition de la conjonction par la particule *que* est d'autant plus importante que c'est là le seul indice de la nature d'une subordonnée. En effet, si le hollandais construit différemment la principale et la subordonnée, en ce que, pour cette dernière, il enserre tous les

éléments de la proposition entre le sujet et le verbe, le français ne peut annoncer la subordonnée que par la conjonction. Cp. Hij had den zomer in Zwitserland doorgebracht: *Il avait passé l'été en Suisse.* — .... hij den zomer in Zwitserland doorgebracht had .... *qu'il avait passé l'été en Suisse.* Il n'y a d'exception que pour les propositions interrogatives. Cp. *Pourquoi n'est-il pas parti? Dites-moi pourquoi il n'est pas parti.*

Une seule subordonnée peut dépendre de plusieurs principales. Cp.

Quand vous entriez dans une boutique, je restais dans la rue, je vous regardais par le carreau défaire vos gants et compter la monnaie sur le comptoir (Flaubert, Bovary).

3. La proposition principale est nommée parenthèse, si elle se trouve intercalée entre deux membres de la subordonnée, laquelle alors n'est pas précédée de la conjonction *que*. Cp.

Ça s'en est allé, c'est descendu, *je veux dire*, car il vous reste toujours quelque chose au fond, comme qui dirait .... un poids, là, sur la poitrine! (Flaubert, Bovary). Je ne suis pas libre, *tu comprends*, si je sais que le moindre retard te bouleverse ainsi (ib.). Elle ne manquait point, *il est vrai*, de lui prodiguer toute sorte d'attentions (ib.). Ce qui ne m'empêche pas, *je te prie de le croire*, de recommencer à la prochaine occasion (Gautier, Maupin).

Elle peut cependant se placer aussi à la fin. Cp.

Il faut nous dire adieu, *je suppose?* (Feuillet, Parisienne). J'ai été bien heureuse de trouver quelque chose qui puisse vous plaire, *je vous assure*! (ib.). Vous m'attristez, *vous savez?* (ib.).

4. Suivant la nature grammaticale du membre de la phrase qu'elle représente, la subordonnée peut être substantive, adjective ou adverbiale.

Suivant la fonction du membre de la phrase qu'elle représente, la subordonnée peut être subjective, objective, prédicative, attributive et circonstancielle.

I. La proposition substantive. La proposition substantive remplace ceux des membres de la proposition principale qui peuvent être exprimés par un substantif ou un pronom substantif, soit le sujet, le prédicat nominal, les régimes directs et indirects.

a. La proposition subjective figure ordinairement comme sujet logique d'un verbe impersonnel dont le sujet grammatical est *il* ou *ce*; elle est rarement elle-même le sujet de la principale. Cp.

D'où vient *qu'il retournait aux Bertoux?* (Flaubert, Bovary). — Peu lui importe *que ses phrases n'aient pas de sens*, pourvu qu'elles soient empanachées d'images (Theuriet, Scipion). Mais: Il est évident *qu'on dépend toujours de quelqu'un ou de quelque chose* (Laboulaye, Paris). Il est tout naturel *que nous tâchions de vous mettre de notre bord* (ib.). Il faut *que chacun s'y mêle même de ses propres affaires* (ib.). Il me semble *qu'en naissant je*

l'aimais (ib.). Toujours est-il *que c'est un état fort déplaisant* (Gautier, Maupin). — Mais ce n'est pas possible *que mon enfant soit vraiment malade*! (Margueritte, L'Avril). Est-ce *qu'il me prend pour son domestique*? (Theuriet, Scipion).

Remarques. Quand la subjective précède le verbe de la principale, on peut le répéter par le pronom démonstratif: *Que cet enjôleur d'oncle Scipion ait apprivoisé le vautour Pestel, cela* me paraît vraisemblable (Theuriet, Scipion).

La construction de la subjective ne diffère pas de celle de la proposition simple.

De même que l'adjectif peut être employé comme substantif, de même une proposition adjective peut devenir une substantive. C'est ce qui arrive pour la proposition relative, quand le pronom *qui*, désignant une personne, a rejeté l'antécédent *celui*, et que ce pronom a le sens et quelquefois la forme de *quiconque*. Cp.

Qui ne sait pas cela n'est ni chrétien ni citoyen (Laboulaye, Paris). *Qui ne sent pas cela* ne sait pas ce que c'est que la liberté (ib.). *Quiconque est chrétien* l'est partout (ib.).

Remarque. Il faut relever ici une construction de la langue familière qui rejette la proposition subjective après le verbe: *N'a pas qui veut un guillotiné parmi ses ancêtres* (Coppée, Le Coupable).

b. La proposition prédicative est jointe au sujet par la copule *être*. Cp.

La difficulté est *que le cousin Aristide a l'enveloppe épaisse d'un pachyderme* (Theuriet, Scipion). Le fait est *qu'elle a l'air d'une princesse*, cette petite Alice (ib.).

c. La proposition objective, amenée par *que*, figure comme régime direct et comme régime indirect; dans ce dernier cas, si elle dépend d'un verbe intransitif régissant le génitif (la préposition *de*) ou le datif (la préposition *à*), elle est amenée par la formule *ce que*, mais bien souvent elle prend la forme d'un régime direct. Cp.

Vous avez dit *que l'accusé parlait comme un effronté* (Laboulaye, Paris). Oserais-tu affirmer par serment *qu'il est un malhonnête homme*? (ib.).

Vous abusez singulièrement *de ce que vous êtes chez vous pour dire des grossièretés* (Theuriet, Scipion). La vieille bonne . . . . s'excusa *de ce que le dîner n'était pas prêt* (Flaubert, Bovary). — Je m'opposai *à ce que le témoin répondît* (Laboulaye, Paris).

Je suis sûre *qu'il lui demande un bon conseil* (Laboulaye, Paris). J'entendais souvent mon patron se plaindre *que les vaisseaux expédiés dans l'Inde n'étaient jamais chargés qu'à demi* (ib.).

La proposition objective peut être une interrogative, amenée soit par la conjonction *si*, soit par le pronom ou l'adverbe interrogatif. Cp.

J'ignore *si ce sera la dame du parc, la beauté du balcon* (Gautier, Maupin). Je ne sais trop *si je dois vous accompagner* (ib.). Tu sais *avec quelle ardeur*

j'ai recherché la beauté physique, quelle importance j'attache à la forme extérieure, et de quel amour je me suis pris pour le monde visible (ib.). Elle sentit *combien elle avait été près de ce misérable abîme, et combien tout à coup elle en était loin* (Feuillet, Parisienne). Ah! j'ai compris *comme c'est doux de mourir pour quelqu'un* (Bourget, Duchesse). Il ne chercha point à se demander *pourquoi il venait aux Bertaux avec plaisir* (Flaubert, Bovary).

Elle peut être encore une proposition relative avec *ce*. Cp.

Je ne sais pas *ce qu'est devenu M. Maréchal* (Augier, Giboyer). Demandez à ces messieurs *ce que leur coûte la charité volontaire* (Laboulaye, Paris). Je ne sais plus *qui je suis ni ce que sont les autres* (Gautier, Maupin). Longtemps je n'ai pu croire à *ce qui était* (ib.).

Remarques. La construction de la proposition objective ne diffère pas de celle de la proposition simple, sauf pour la proposition interrogative. Quant à la proposition relative, on peut aussi bien la considérer comme une interrogative reliée à la principale par le pronom *ce*.

La proposition objective peut précéder la principale: il faut alors la résumer par un pronom personnel devant le verbe de celle-ci. Cp. *La colère me rendait éloquent, je le sentais* (Laboulaye, Paris). *Que ce scélérat eût l'âme parricide, je n'en doutais pas, je le dis aux jurés* (ib.). *Ce que je pense, je le dis; ce que je dis, je le fais* (Augier, Giboyer).

II. La proposition adjective figure comme attribut du sujet, d'un régime ou d'un circonstanciel; elle peut aussi se rapporter à la principale tout entière. Elle est reliée à la principale par un pronom relatif, ce qui lui vaut le nom de proposition relative, et le membre de la principale auquel le pronom se rapporte est dit son antécédent. La proposition relative qui se rapporte à la principale tout entière est amenée par *quoi* après une préposition, par *ce qui, ce que, ce dont, chose qui*, etc. dans les autres cas. Cp.

Ceux qui vendent leur travail ont autant de droits que *ceux qui* l'achètent (Laboulaye, Paris). Il finit par une rapide énumération *des richesses que* la banque répandait en Amérique (ib.). Et quel est *le médecin* à la prudence *duquel* on confie le soin d'enseigner l'anatomie aux jeunes filles? (ib.). – Les dames disaient que ces couleurs tranchantes éteindraient leurs yeux. *A quoi* nous avons répondu que leurs yeux étaient des astres très parfaitement inextinguibles (Gautier, Maupin). Quand je fus près d'eux, je retins mon cheval lancé sur ses quatre pieds et je l'arrêtai court: *ce qui* est un vrai tour de force (ib.). Il voulait la quitter lui-même et ne pas en être quitté, *chose qui* blesse toujours profondément l'orgueil d'un homme (ib.).

a. La proposition relative est déterminative ou explicative. Elle est déterminative quand, tout en le restreignant, elle complète le sens de l'antécédent, de sorte qu'on ne saurait la supprimer sans dénaturer la phrase; p. e. *Les soldats qui s'étaient mutinés* (= les mutins seuls) *furent fusillés*. Elle est explicative, quand elle ne fait qu'ajouter un détail caractérisant l'antécédent ou tel autre détail, et qu'on pourrait le

remplacer par une autre tournure; p. e. *Les soldats, qui s'étaient mutinés, furent fusillés*, c.-à-d. [tous] les soldats s'étaient mutinés et furent fusillés, ou bien: les soldats furent fusillés parce qu'ils s'étaient mutinés. Cp.

Prop. dét.: Tour à tour sérieux et goguenard, il avait *une façon* de faire l'éloge de ses adversaires *qui* les rendait ridicules, *une façon* de plaisanter ses candidats *qui* les relevait à tous les yeux (Laboulaye, Paris). – *Prop. expl.: Ce tribun* populaire, *qui* soulevait à son gré les passions de la foule, c'était l'avocat du banquier Little (ib.). Sans *les dissidents, qui* sont le sel de la terre, il y a longtemps que l'Angleterre serait momifiée comme la vieille Égypte (ib.).

Remarque. La langue écrite signale la proposition explicative en la mettant entre virgules; la langue parlée, en faisant un arrêt avant la relative, et en la prononçant d'une voix plus grave.

La proposition relative peut désigner un attribut, une qualité acquise ou un attribut, une qualité requise. Cp.

Voilà *une victoire qui* vous fait honneur (Laboulaye, Paris). Voilà *l'homme que* vous cherchez (ib.). – Donnez-moi *quelqu'un qui* puisse remplacer notre accusateur public (ib.). Je voudrais *quelque chose que* je pusse toucher du doigt *et qui* fût exactement pareil (Gautier, Maupin).

La construction de la proposition relative s'écarte dans certains cas de celle de la proposition régulièrement construite, en ce qu'il y a inversion simple du sujet, quand celui-ci est aussi long ou plus long que le verbe. Cp.

La vérité germe dans les sillons sanglants *qu'ouvre la guerre* (Laboulaye, Paris). Les périls mêmes *qu'affrontaient Henri et Alfred* ne m'effrayaient point (ib.). C'était une large pancarte *sur laquelle était inscrit en chiffres énormes le nombre 129* (ib.).

b. Propositons interrogatives devenant subordonnées. La proposition interrogative, devenue subordonnée, se construit régulièrement, sauf que le pronom, sujet ou non, se place toujours en tête pour servir de conjonctif. Si ce pronom est *que*, on doit lui donner un antécédent *ce*, et la subordonnée se construit tout à fait comme la proposition relative. Cp. les couples suivants:

Qui *vous a injurié*? Dites-moi qui *vous a injurié*. – A qui *vous adresserez-vous*? Dites-moi à qui *vous vous adresserez*. – De qui (de quoi) *se moque-t-on* ici? Dites-moi de qui (de quoi) *on se moque* ici. – Qui *votre fils épouse-t-il*? Dites-moi qui *votre fils épouse*. – Quel drapeau *est-ce* là? *Quel est ce drapeau?* Dites-moi *quel est ce drapeau*. – Qui *est-il*? Qui *est-ce*? Dites-moi qui *il est*, qui *c'est*.

Que *vous disais-je*? Répétez *ce* que *je vous disais*. – Qu'*était cette église?* – Je lui demandai *ce* qu'était cette église congrégationaliste dont le nom m'intriguait (Laboulaye, Paris).

De même: Qu'est-ce [que c'est] qu'un volcan? Dites-moi *ce* que c'est qu'un volcan (ce qu'est un volcan). – Pourquoi votre fils *a-t-il refusé* cette place? Dites-moi pourquoi votre fils *a refusé* cette place.

Remarque. Dans toutes ces constructions il faut se garder de terminer la phrase par la copule *est*: *Dites-moi qui ce monsieur est.* Ce petit mot qui n'est qu'une voyelle (*è*) ne peut pas porter l'accent phraséologique [dans *qui il est*, *qui c'est*, on entend ilè, cè]. Dites autrement, p. e. *Dites-moi quel est ce monsieur.*

III. La proposition adverbiale figure dans la phrase composée pour faire les mêmes fonctions que l'adverbe ou la locution adverbiale exerce dans la phrase simple, c'est-à-dire qu'elle est comme un complément circonstanciel du verbe de la principale. Cp.

Quand on élève des enfants (= dans l'éducation des enfants), il est bon de forcer un peu le patriotisme (Laboulaye, Paris).

Il y a donc autant de sortes de propositions circonstancielles qu'il y a de sortes d'adverbes ou de locutions adverbiales. On distingue.

a. la proposition locale ou circonstancielle de lieu, qui est amenée par l'adverbe pronominal *où*, soit pour marquer le lieu où l'on est, soit pour marquer le lieu où l'on va. Précédé de la préposition *par*, il indique la direction; de la préposition *de*, le point de départ. Cp.

A la porte de votre cercle *où je vous ai attendu* et *d'où vous êtes sorti* à deux heures du matin (Dumas, Francillon). Je me suis dit que Madame était jalouse et voulait savoir *où allait Monsieur* (ib.).

b. la proposition temporelle ou circonstancielle de temps, amenée par une conjonction ou une locution désignant une époque quelconque: *quand, lorsque, alors que;* – le présent: *à présent que, maintenant que, aujourd'hui que;* – la fréquence: *chaque fois que, toutes les fois que;* – la simultanéité: *sitôt que, aussitôt que, dès que; durant que, pendant que, tandis que, comme;* – la durée: *tant que, depuis que, jusqu'à ce que, en attendant que;* – l'antériorité: *avant que;* – la postériorité: *après que.* – *Que* remplace *lorsque* après *à peine, pas plus tôt*, etc. – *Où* remplace *que* après un substantif désignant un espace de temps et formant conjonction: *Au moment où.* P. e.

Tant que ces causes se sont prolongées, la barbarie a duré (Guizot, Civil.). *Tandis qu'* Adam s'endormait dans son innocence, Ève était déjà curieuse de savoir (Laboulaye, Paris). *Au moment où* ils entrèrent dans la forêt, le soleil parut (Flaubert, Bovary). Du reste, *dès qu'*il ne s'agit plus de mes affiches, adressez-vous à mon associé (Laboulaye, Paris). Pourquoi ne m'adore-t-il pas, *maintenant que* je suis aussi méprisable que toutes celles qu'il aime? (Dumas, Francillon).

c. la proposition causale ou circonstancielle de cause, amenée par des conjonctions qui désignent la cause, le motif, la raison, telles que: *parce que, d'autant que, c'est que, à cause que; comme, puisque, vu que, attendu que;* et *que* remplaçant l'une ou l'autre de ces conjonctions. P. e.

Comme il pouvait encore un peu marcher, il descendit l'escalier pour me conduire à la porte (Daudet, Trente). Mais *c'est qu'*il paraît aussi que quand vous n'êtes pas inconvenants, vous êtes ennuyeux (Dumas, Francillon). Je ne me suis pas trompé, *puisque* le coupable avoue son crime (Laboulaye, Paris).

d. la proposition hypothétique, amenée par les conjonctions conditionnelles: *à condition que, pourvu que; si, sinon [que], si ce n'est [que], à moins que;*

par les conjonctions suppositives: *supposé que, posé que, au (en) cas que;*

par les conjonctions concessives: *encore que, bien que, quoique, nonobstant que, malgré que, quand même;*

par les locutions concessives: *où que, qui que, quoi que, quel... que, quelque... que, si... que, tout... que, pour peu que.* P. e.

*Encore qu'*on travaillât ferme au chantier du père Vincart, néanmoins on trouvait le moyen de prendre du bon temps (Theuriet, Nouvelles). *Pourvu qu'*il n'en ait rien laissé voir à sa sœur (Margueritte, L'Avril). *Si* remplis de bonne volonté *que* soient leurs directeurs, le Théâtre-Français et l'Odéon ne possèdent pas un budget suffisant pour accueillir chaque année tous les lauréats du Conservatoire (NR. 15–1–'88, p. 409).

La proposition conditionnelle peut exprimer l'hypothèse au moyen d'une construction interrogative sans conjonction. Cp.

Veut-il être pêcheur, ce n'est pas moi qui m'opposerai! *Veut-il poursuivre ses études*, je m'engage à les lui faire achever (Verne, Cynthia).

La même construction s'emploie pour exprimer la réalité d'un fait dont la fréquence est supposée. Cp.

Traversait-elle la cour du château, les chiens de chasse accouraient lui lécher les mains. *Gagnait-elle les bords de la Vienne*, par-dessus les haies elle apercevait les chevaux qu'il avait montés (Sandeau, Madeleine). *Un ministre parlait-il* de réforme, il était chassé. *Les écrivains essayaient-ils* de percer ces ténèbres palpables amassées par le gouvernement autour de lui-même, un arrêt du conseil interdisait absolument de rien publier sur des matières d'administration publique (Duruy, Histoire de F.).

C'est encore la même construction qu'on emploie pour exprimer la concession. Cp.

Je m'en voulais d'avoir écouté ma femme, ne *fût-ce* qu'un instant (Laboulaye, Paris). Et puis, *eût-il voulu parler*, que la jeune femme eût arrêté sur ses lèvres les paroles blasphématoires (Bourget, L'Émigré).

e. la proposition consécutive, amenée par les conjonctions *de (en) sorte que, de manière [à ce] que, de façon [à ce] que* et *que* se rapportant à l'un des corrélatifs *si, tel, tellement, tant.* P. e.

Je me suis mis à aimer *tant* ma mère, je la voyais *si* parfaite, *que* j'ai oublié de me marier (Dumas, Francillon). Croyez-vous que le cœur de cette enfant ait été pris *de façon à ce qu'*elle ne puisse oublier sa première épreuve

douloureuse? (Margueritte, L'Avril). Mais je trouvai l'oncle Joseph et la tante Zulma *tellement* stupéfiés par mon escapade *qu'*ils eurent à peine la force de me questionner (Prévost, Compagne).

f. le proposition finale ou circonstancielle de but, amenée par les conjonctions *afin que*, *pour que*, remplacées après une principale impérative [c.-à-d. exprimant un ordre] par la conjonction *que;* et les conjonctions négatives: *de peur que*, *de crainte que.* Cp.

Nous mettrons sur le tableau: Grève des couturières, *afin que* nul n'en ignore (Laboulaye, Paris). Raison de plus *pour que* je ne le lise pas (ib.). Allez donc me chercher mon miroir, *que* je voie jusqu'à quel point votre galanterie a tort ou raison (Gautier, Maupin).

g. la proposition comparative, amenée par les conjonctions *comme*, *comme si*, *autant que*, *d'autant... que*, *[au fur et] à mesure que*, *selon que*, *tel que*, etc. – par *que* ayant rapport à *plutôt*, *autre*, *autrement*, *ailleurs*, *différent*, *différemment*, etc. Cp.

Elle t'aime *comme* savent aimer ces âmes-là (Gautier, Maupin). Haïr quelqu'un, c'est s'en inquiéter *autant que* si on l'aimait (ib.). Alors le monde continuera d'aller *comme* il allait, *comme* il va et *comme* il peut aller, au petit bonheur (Dumas, Francillon). Il y pensa moins *à mesure qu'*il s'habituait à vivre seul (Flaubert, Bovary).

L'ARTICLE.

Il y a actuellement trois articles en français: l'article défini, l'article indéfini et l'article partitif, dont voici l'origine.

L'article défini est sorti d'un démonstratif latin, employé comme pronom adjectif, dont le sens s'est graduellement affaibli et dont les formes déclinées ont produit le masculin *le*, le féminin *la* et le pluriel *les*. La valeur démonstrative de cet article ne s'est pas complètement effacée et se retrouve encore dans certaines locutions: *Il y a des* (= *de ces*) *mots qui aiguillonnent le désir. Pour le moment* (= *en ce moment*) *il n'y a rien à faire. Agir de la sorte* (= *de cette manière*), *c'est se compromettre*, etc. Cet article est soumis à deux modifications: l'élision et la contraction. – L'élision est la suppression de la voyelle [de *le*, *la*] devant un mot commençant par une voyelle ou un *h* muet: *l'aimable enfant de l'heureuse mère:* c'est l'article élidé. L'élision n'a pas toujours lieu devant *onze* et *onzième* et n'a jamais lieu devant [le] *oui*, [le] *yacht*, [la] *ouate* et quelques autres mots peu usités, parce qu'en réalité ces mots, prononcés, commencent par une voyelle consonnifiée ou semi-voyelle. – La contraction est la combinaison de cet article [*le*, *les*] avec une des prépositions *de*, *à*, *en*, qui le précèdent. *De* + *le* est devenu *du:* on disait d'abord *del père*, comme on dit de l'oncle, mais, devant la consonne initiale, *del* est devenu *deu*, puis *du* [cp. *eu* du verbe avoir]; *de* + *les* est devenu *deus*, *des*. Pareillement on disait *al père*, comme à l'oncle, puis *au père;* au pluriel *a les* devint *as*, *aus*, *aux*. *En le* [prononcez enne-le] a donné *enl*, *el*, *en*, et le pluriel *en les*, devenu *es*, n'a subsisté que dans certaines locutions archaïques *docteur ès sciences*, *maître ès arts*, etc. Le singulier *enl*, *en* a été remplacé par *dans le* ou par *au;* p. e. *au nom de* signifie en le nom de, témoin la locution *en son nom et au mien*. Cet article a disparu.

L'article indéfini *un*, *une* a été tiré du numéral *un* avec le sens affaibli de «un certain». Cp. le numéral dans: *En un jour, il a bu trois bouteilles de vin*, et l'article dans: *Un jour, il a bu trois bouteilles de vin.*

L'article partitif *du, de la, des* n'est autre que la combinaison de l'article défini avec la préposition *de*, à laquelle il doit sa valeur partitive et son nom. Cette valeur de la préposition *de* ressort clairement de locutions telles que: *Il est de la Commission; elle est de mes amies; il tient de son père; il a mangé d'un poulet qu'on lui a servi;* et dans: *prenez de ces pommes, buvez de ce vin*, locutions qui, si l'on tient compte de l'origine de l'article, primitivement pronom démonstratif, se rapprochent sensiblement de ces autres: *prenez des pommes, buvez du vin.* Cp.

Oh! vous savez, mon cher père, . . . maudire, bénir, ce sont *de ces* affaires qui ne se font plus dans les maisons (Daudet, L'Immortel). Voilà plusieurs fois que je le vois aux prises avec la vie dans *de ces* circonstances qui sont des pierres de touche pour juger la destinée d'un homme (ib.).

Cet article est d'origine purement française; par la forme, et quelquefois par le sens, il se confond avec l'article défini contracté; p. e. *Bébé n'a plus faim, il a mangé des bonbons que je lui ai donnés*, ce qui peut signifier «tous les bonbons», aussi bien que «quelques-uns des bonbons».

La valeur de l'article partitif est au singulier [*du, de la*] celle de «un peu», «une certaine quantité», au pluriel [*des*] celle de «quelques».

L'article défini.

1. De bonne heure, le français a senti le besoin de préciser la détermination d'un objet ou d'un individu, détermination que celui-ci devait déjà soit à sa nature, soit à ce qui précédait ou suivait le nom, ou encore aux circonstances. Ainsi, bien qu'on trouve dans les vieux textes «soleil, lune, nature, jour, nuit», etc. sans article, toutes ces choses étant déterminées par leur nature, le besoin de clarté a amené l'adjonction de l'article pour déterminer, définir avec plus de précision encore. Mais comme la nécessité de cette précision ne s'impose pas toujours, il s'ensuit que l'emploi de l'article devant un nom n'est pas devenu absolu; aussi, il subsiste encore bon nombre de locutions qui n'admettent pas l'article, p. e. *avoir raison, avoir faim*, etc., et il y en a même qui, si elles n'étaient pas de formation ancienne, réclameraient aujourd'hui cet article, parce que le substantif est déterminé par un complément, p. e. *sous peine d'une amende.* Parfois il existe ainsi une locution archaïque, p. e. *demander raison*, à côté d'une expression moderne, p. e. *demander la raison*, et la langue en profite pour donner à chacune sa signification propre.

Actuellement l'article défini est ajouté au nom ou au pronom pour marquer que l'objet (la chose) ou l'individu sont déterminés

1°. par leur nature: *le soleil, la lune, la terre, le ciel*, etc. – *le nord, le sud, l'ouest, l'est*, etc.

Ainsi l'on dit: *le (un) vent du nord, du sud;* mais aussi cette anomalie déconcertante: *le (un) vent d'est, d'ouest;* tandis que, pour les autres noms de vents, l'usage paraît hésiter entre *de* et *du*.

2°. par ce qui précède: [Un homme, monté sur un cheval, traversait une forêt.] *Soudain le cheval fit un écart, l'homme tomba et le cheval s'enfuit à travers la forêt.*

3°. par ce qui suit: *Le rosier que j'ai planté, est en fleurs.*

4°. par les circonstances: *La reine est arrivée.* Il est évident que cela ne se comprendra que dans un état monarchique; dans une république, on dirait p. e. *La reine de Hollande est arrivée*, et cet exemple rentrerait dans la catégorie précédente.

La tendance de la langue est d'individualiser le nom au moyen de l'article défini, même quand on désigne l'objet-type de l'espèce au lieu de l'espèce: *Le chien est l'ami de l'homme*, – ou tous les objets de l'espèce: *Les enfants imitent les grandes personnes*, et, pareillement, de le personnifier, quand il s'agit d'un nom abstrait: *Deux choses, principalement, doivent nous occuper: la vertu et la santé.*

En résumé, on peut donc établir que l'article défini a pour fonction d'individualiser ou de personnifier le nom qu'il accompagne, et qu'il est devenu d'un emploi général, mais non pas absolu. Ayant eu sa déclinaison comme le substantif, il s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il détermine.

Dans les langues germaniques, l'article défini a une origine étymologique similaire, ce qui n'implique pas que son emploi soit absolument identique; bien au contraire, il y a tant de divergences qu'il est indispensable d'étudier à ce point de vue la syntaxe française, et de la comparer avec celle du hollandais. C'est ce que nous allons entreprendre.

L'article avec les noms communs.

2. En vertu des principes exposés ci-dessus l'article défini s'emploie comme indice de la totalité de l'espèce ou de la matière avec les noms concrets et comme celui de l'individualisation avec les noms abstraits. Cp.

Le lait est une nourriture excellente, surtout pour *les enfants, les convales-*

cents et *les personnes délicates*. – *La foi*, *la charité* et *l'esperance* sont les trois vertus théologiques.

Les procès sont comme *les dents malades*, il faut s'en délivrer au plus vite (Laboulaye, Paris). Pourquoi toujours sortir? le monde ne peut vous offrir que *l'agitation* et *l'ennui* (ib.). Je vous ordonne *les distractions* et *le plaisir* (ib.). C'est ici que toute la jeunesse vient apprendre *la lecture*, *l'écriture*, *l'arithmétique*, *la géométrie* et *le dessin* (ib.). *Les femmes* aiment *les vaillants* et *les victorieux* (Feuillet, Parisienne). *Les lettres*, *les sciences*, *les arts* déploient tout leur éclat (Guizot, Civil.).

Remarques. Il en est de même de l'article indéfini et de l'article partitif. Cp. Toute religion est *un* frein, *un* pouvoir, *un* gouvernement (Guizot, Civil.). *Des* portiques, *des* colonnes, *des* arcs de triomphe forment à l'horizon de belles perspectives (Laboulaye, Paris).

Il s'ensuit que l'article doit se répéter devant chacun des substantifs du groupe; il s'ensuit aussi que, si le substantif est qualifié par des adjectifs préposés exprimant des qualités incompatibles ou contradictoires (c.-à-d. qui ne peuvent être attribuées simultanément au même individu, au même objet), on doit répéter l'article devant ces adjectifs. Cp.

La barbarie, *le désordre*, *le malheur* toujours croissants accélèrent la dépopulation (Guizot, Civil.).

Peut-être ne reviendrez-vous jamais; peut-être est-ce *la première* et *la dernière fois* que je dois vous voir (Gautier, Maupin).

Quand les adjectifs sont au superlatif, on répète toujours l'article, parce que, actuellement, cet article est l'indice du superlatif. Cp.

Ce seigneur de la création [est un] pauvre sire assurément, s'il n'est que *le* premier et *le plus méchant* des animaux (Laboulaye, Paris). Courage donc, race bénie du ciel! le monde est à toi, car tu es à la fois *le peuple le plus libre et le plus chrétien* (ib.). Que te manque-t-il donc pour être *la plus heureuse* et *la plus noble* nation du monde? (ib.).

Quand on désigne les divers aspects d'un seul et même individu soit par des substantifs, soit par des adjectifs, on peut répéter l'article devant chacun de ces vocables. Cp.

A la droite de ma tante Mouginot s'empresse *le locataire* et *le pensionnaire* de mon oncle, l'avocat Dieudonné Jacobi (Theuriet, Scipion). *La mère* du roi de France et *la tante* du roi d'Espagne, *Anne d'Autriche*, mourut en 1666. – *Le beau*, *le sublime*, *le divin*, *le seul vrai baiser* que j'aie donné et reçu en ma vie était envolé à jamais (Gautier, Maupin).

3. Quand les substantifs sont joints par *ou*, on répète l'article, comme de raison. Mais si le second substantif est pour ainsi dire le synonyme qui doit expliquer le premier, il s'agit d'une identification, et l'article ne saurait être répété. Cp.

Il me faut autre chose que *l'ivresse ou le désespoir*, je veux vivre (Laboulaye, Paris). Un duel ne profite qu'*au médecin ou au fossoyeur* (ib.). Il parut

au baron de S. que *la maison ou la caserne* de M. T. avait un visage (Cherbuliez, Têterol).

Les crotales *ou serpents* à sonnettes sont reconnaissables à leur forme trapue, à leur grosse tête que termine un museau court et arrondi, à leurs écailles épaisses. – A l'exemple des premiers chrétiens, ils ont fait de chaque réunion de fidèles une Eglise *ou congrégation indépendante* (Laboulaye, Paris). Parmi les trustees *ou administrateurs* je trouvai des figures de connaissance (ib.).

Le substantif appositif, désignant le même individu ou le même objet que celui qu'il détermine, se passe de l'article, qu'il soit avant ou après le déterminé. Cp.

Grand admirateur du prince d'Athis . . . ., *il* copiait dès son entrée dans le monde les attitudes, la démarche, jusqu'aux airs de tête de Samy (Daudet, L'Immortel). *Ancienne servante* de ferme, *elle* avait gardé de son premier métier les façons et le langage (Prévost, Compagne). E. des Essarts venait là, amené par son *père*, *écrivain distingué*, *bibliothécaire* à Sainte-Geneviève (Daudet, Trente). Je maudis tout bas ces horribles *maisons américaines*, *demeures insociables*, *vraies prisons* (Laboulaye, Paris). – A remarquer la date: Le lendemain *jeudi*, *16 du mois de juin 1878*, par un temps radieux, le cortège de baptême s'organisa dans la chaumière des vieux K. (Loti, Pages). Enfin, elle arriva, cette fameuse journée du *samedi 5 avril* (Laboulaye, Paris).

Mais si l'apposition sert à relever une qualification universellement connue ou considérée comme telle, elle prend l'article. Cp.

On y voyait ces jours-là *Lachaud*, *le célèbre avocat*, avec la fille de Mme Ancelot qu'il avait épousée (Daudet, Trente). Cette fois, l'Académie n'ayant plus de couronne à lui offrir, le fit asseoir parmi ses élus. Il était déjà un peu de la maison, ayant épousé Mlle Réhu, fille du regretté *Paulin Réhu*, *le célèbre architecte*, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, petite-fille du vénérable Jean Réhu, doyen de l'Académie française, *l'élégant traducteur* d'Ovide, *l'auteur des Lettres* à Uranie, dont la verte vieillesse fait l'admiration de l'Institut (Daudet, L'Immortel). Il y a longtemps que Spinosa, *le prince des athées*, et Hobbes *le matérialiste*, et Hume *le sceptique* m'ont livré votre secret (Laboulaye, Paris).

C'est ici qu'il faut relever le surnom appositif des personnes et des choses:

Louis XII, *le Père du peuple.* – Molière, *le grand comique français*, etc. – et naturellement quand les surnoms font opposition: *Racine le fils* serait oublié sans *Racine le père.* – Ne confondez pas *Malherbe*, *le poète lyrique*, avec *Malesherbes*, *le défenseur de Louis XVI.* – Il y a *Rousseau*, J.-B., *le poète lyrique* et *Rousseau*, J.-J., *le prosateur.* – Mais dans [*Alexandre*] *Dumas père* et *A. Dumas fils*, les surnoms ont fini par faire partie du nom de famille.

Le nom appositif ne perd pas l'article qu'il possède en vertu d'une autre règle: Le Volga, *le plus long fleuve* de l'Europe, a 3500 kilomètres de cours. – Jacques II, détrôné par son gendre, se réfugia auprès de son *allié*, *le roi Louis XIV.*

4. L'article ne se répète pas, quand les substantifs désignent divers

individus ou objets formant ensemble un groupe avec un sens collectif, ou s'ils expriment des idées analogues. P. e.

Le bourgmestre et échevins de Bruxelles. — *Les curés et vicaires* du diocèse. — *Les officiers, sous-officiers et soldats* de la garnison. — *Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants* de ce vieillard. — *Les parents et amis* du défunt. — *Les frères et sœurs* du héros de la fête. — Le Conservatoire *des Arts et Métiers*. — L'Administration *des Ponts-et-Chaussées*. — *Les tenants et les aboutissants* d'une terre. — *Les allées et venues* des employés. — Journal paraissant *les mardi, jeudi et samedi*. — *Les poids et mesures* du système métrique, etc. Cp.

Bref, la terre de Montignan avec toutes ses (= les) *appartenances et dépendances* proches ou lointaines ne rendait pas quinze mille francs, bon an mal an (Rabusson, Idylle). Le tribunal de première instance le débouta de sa plainte en le condamnant *aux frais et dépens* (Cherbulier, Têterol). Madame de Latour-Mesnil eut la tâche délicate de négocier avec M. de Maurescamp *les clauses et conditions* d'un mode d'existence temporaire et convenable aux circonstances (Feuillet, Parisienne). *Les corporations, jurandes et maîtrises* arrêtaient l'essor de l'industrie (Duruy, Histoire de F.).

5. L'article s'emploie avec les nombres fractionnaires, quand on désigne la quantité comme une partie isolée, formant un tout à elle seule. Cp.

Pensez-vous que *les neuf dixièmes* de leurs lecteurs les aiment pour eux-mêmes et les comprennent entièrement? (Lemaître, Cont. I). *Les trois quarts* de ses personnages appartiennent à la meilleure société, sont ducs, marquis ou comtes (ib.). L'azote, à lui seul, occupe *les quatre cinquièmes* de l'atmosphère (Macé, Bouchée). Parmi ces braves gens, qui vont voter pour la première fois, il y en a bien *les trois quarts* qui ne sauront pas ce qu'ils font et qui feront peut-être des sottises (About, Brave homme).

Le fractionnaire rejette l'article, quand le substantif déterminant n'est pas déterminé lui-même par l'article ou un terme équivalent, ou quand le fractionnaire n'est point déterminé. Cp.

J'en ai acheté *trois quarts* de mètre. — L'oncle Victor s'est engagé à contribuer pour *deux tiers* aux frais de mon éducation (Theuriet, Scipion).

6. L'article défini, comme on l'a vu, indique que l'individu ou l'objet est déterminé, connu par n'importe quelle circonstance. Il s'ensuit qu'en désignant les parties du corps ou leurs fonctions, ou bien les facultés d'une personne dont on fait la description, il faudra employer l'article défini, si on les énumère pour les caractériser par un adjectif ou un autre terme qui vient après: *Il a les cheveux châtains;* le plus souvent le verbe avoir est supprimé, et l'on procède par ellipses. Il est à remarquer que le hollandais préfère l'article indéfini et ajoute régulièrement la préposition «met», quand il s'agit de ces descriptions prolongées. Cp.

Il avait *les cheveux coupés droit* sur le front, *l'air raisonnable* et fort embar-

rassé (Flaubert, Bovary). Quant à Beauvais, il avait *la voix haute* et *le rire bruyant* (Theuriet, Nouvelles). Courte, *le ventre gros, la taille informe, les mains masculines, les pieds chaussés de chaussons et de sabots*, c'était bien une Maritorne en cornette (Prévost, Compagne).

Cette dernière construction est surtout employée pour décrire l'état passager, l'attitude d'une personne:

Un gros homme s'avança majestueusement, *la tête droite, les yeux demi-fermés* (Laboulaye, Paris). Deux policemen amenaient un homme de grande taille, maigre, *la figure cave, les yeux ardents, l'air d'*un joueur qui a risqué sa vie sur une carte et qui a perdu (ib.). Quand tout fut fini, Clara vécut quelque temps sans penser, *la tête vide, le cœur douloureux* (Prévost, Compagne). Léon le voyait au coin du feu, après le dîner, *les deux mains* sur son ventre, *les deux pieds* sur les chenets, *la joue rougie* par la digestion, *les yeux humides* de bonheur (Flaubert, Bovary).

Par analogie: Eugène avait *la plaisanterie féroce* (Zola, La Curée). Vous avez *l'étonnement facile*, monsieur l'ingénu (Lemaître, Cont. I).

Avec la préposition *à* et l'article, on exprime d'une autre manière l'idée de possession qu'indique le verbe avoir, et en même temps la caractéristique. Cp.

En face de moi, il y avait un homme maigre, *au front chauve* parsemé de quelques cheveux rouges, *à la face blême*, encadrée de favoris flamboyants (Laboulaye, Paris). L'apprenti distinguait un garçon trapu *aux façons cauteleuses, à la bouche méchante* et *au regard louche* (Theuriet, Nouvelles). C'était un gros petit homme de cinquante ans, *à la peau blanche, à l'œil bleu*, chauve sur le devant de la tête (Flaubert, Bovary).

L'article n'est pas indispensable avec la préposition *à*. Cp.

C'était une femme de la quarantaine environ, *à belles épaules, à nez busqué, à la voix traînante* . . . . Une jeune personne blonde se tenait à côté, dans une chaise *à dossier long* (Flaubert, Bovary). Deux couverts, avec des timbales d'argent, y étaient mis sur une petite table, au pied d'un grand lit *à baldaquin*, revêtu d'une indienne *à personnages* représentant des Turcs (ib.).

Remarques. C'est également pour donner à entendre que leurs plats sont renommés que les chefs de cuisine mettent pompeusement l'article défini à certaines dénominations de leurs productions culinaires. Cp. *Le potage aux ravioles à l'italienne et le potage à l'orge à la Marie Stuart. La carpe du Rhin à la Lithuanienne, les poulardes à la Godard, le filet de bœuf braisé aux raisins, le jambon de Westphalie, rôti à la madère* (Augier, Poirier). — De même: *chocolat à la vanille*, etc. On désigne pareillement des personnes: *l'homme au poisson, la femme aux cerises, le lieutenant à la moustache effilée*, etc. Certains disent *la boîte au thé, le pot au lait*, etc. pour des objets connus, déterminés, et *la (une) boîte à thé, le (un) pot à lait*, pour des objets quelconques de ce genre.

7. L'article défini s'emploie avec le sens ancien du démonstratif dans certaines exclamations. Cp.

Les sauvages! s'exclama-t-elle, ils vous battaient! (Theuriet, Nouvelles).

Ah! *le malheureux*, il est perdu! (ib.). Oh! *les païens, les païens*! m'écriai-je, nous voilà revenus aux scandales d'Athènes et de Rome (Laboulaye, Paris).

Par extension et par analogie: Rien ne la rendait plus satisfaite que ces mots prononcés sur son passage: *La jolie fille!* (Prévost, Jaufre). *Le beau mérite!* repris-je, les nôtres y sont allés aussi! (Theuriet, Nouvelles).

L'article avec les noms propres.

Le nom propre, pris au sens primitif, se passe d'article; mais aussitôt qu'il s'emploie avec une signification spéciale ou qu'il est accompagné d'un qualificatif ou d'un déterminant, l'article vient préciser l'acception secondaire.

8. Noms de personnes. Parmi les noms de famille, il y en a bon nombre qui ne sont que des appositifs d'un nom de baptême ou des surnoms; c'est pourquoi ils sont accompagnés d'un article qui en fait partie, qu'il soit ou non séparé du substantif; tels sont *Jean de La Fontaine, Alain-René Lesage;* l'article féminin s'écrit à l'ordinaire séparément. Cet article ne se contracte pas: *Les romans de Lesage.* Quant aux autres, ils prennent l'article, lorsqu'au pluriel ils désignent tous les individus d'une même race ou les membres d'une famille. Cp.

Les Seyssac prétendent descendre de Blaise de Montluc, et de fait, Aygue-noire leur est venu en héritage direct (Prévost, Compagne). La duchesse de Chevreuse fut exilée de la cour avec *les Vendôme* (Duruy, Histoire de F.). *Les Baudu* n'étaient pas de mauvaises gens (Zola, Bonheur).

L'article pluriel s'emploie aussi devant les noms propres dans les énumérations emphatiques. Cp.

C'est une gloire que d'être appelé à surveiller l'éducation; nos meilleurs citoyens, *les Horace Mann, les Barnard* ont refusé une place au sénat fédéral pour rester directeurs de nos écoles dans le Massachusetts et le Connecticut (Laboulaye, Paris). C'est pour cela que l'histoire admire *les François* Ier, *les Richelieu, les Louis XIV, les Napoléon* (ib.).

Cet emploi ne s'explique rationnellement qu'en admettant que l'article pluriel précédant, à l'origine, le premier de tous les noms, ait été répété par erreur ou par emphase devant les autres noms. Du reste, cette construction, avec un seul article, se présente aussi; et ce qui se présente également, c'est la construction germanique avec l'article *un*. Cp.

Il y a là *les Pisano, Ghiberti, Mino da Fresole, Benedetto da Majano, Rossellino, Lucca della Robbia* et tous les grands noms de cette riche école dont Michel-Ange avec son œuvre entier vient couronner la liste (Les Musées de Berlin, RM. 15–1–'82). – A ce compte, les noms d'aujourd'hui réservés à la vénération de l'avenir seront ceux d'*un Cuvier*, d'*un Burnouf*, d'*un Mariette* (Aug. Mariette, RM. 15–2–'81). L'ascendant toujours croissant qu'exerçaient

un Darwin, un Herbert Spencer lui causait [à Carlyle] de cuisants chagrins (Thomas Carlyle, RM. 1–2–'81).

L'article a la valeur d'un démonstratif (cp. le hollandais «die»), quand, avec un nom de famille, il dénote la sympathie ou l'antipathie dans la langue familière. Cp.

Le Vernouillet nous a rendu un fier service! (Augier, Effrontés). Il me va, *le Pontferrand* (Dumas, Denise). Quelle étreinte, lorsqu'ils furent seuls, *le Gailleton* retourné à son jardinage (Daudet, L'Evangéliste). Il pourrait vouloir se venger, *le Belloc*, s'il en réchappait (Malot, Marichette). Que *le Lautrac* reste ou parte, tu n'as plus à t'en inquiéter (Uchard, Blaisot). Moi, je déclare que *le Marry* commence à m'échauffer les oreilles (Zola, Excellence).

Le peuple met cet article aussi devant des noms de famille pour désigner la femme dont le mari porte ce nom, parfois avec l'*e* du féminin ajouté au nom. Dans la langue familière on exprime ainsi le dédain. Cp.

Il fut convenu que chacun de nous se rendrait chez *la Béziat* de son côté (Prévost, Compagne). D'abord, repartit aigrement des Réaux, il me semble que tu pourrais appeler Mlle Perrin autrement que *la Perrine*. Si tu veux qu'on te respecte, respecte aussi les susceptibilités des autres (Theuriet, Hélène). Ah! oui, vous êtes justement comme *la Guérine*, la fille au père Guérin, le pêcheur du Pollet (Flaubert, Bovary).

C'est aussi pour dénoter le mépris qu'on l'ajoute au nom de certaines courtisanes: P. e. *la Dubarry*. Cp.

On a vu que *la Pompadour*, même le roi, ne se faisaient pas davantage illusion (Duruy, Histoire de F.).

Cet article, qui signale ainsi la personne comme très connue, se trouve aussi employé avec des noms d'artistes fameux ou célèbres; tels sont *la Patti*, *la Malibran*, cantatrices; *la Champmeslé*, *la Clairon*, *la Faustin*, artistes dramatiques; [*le*] *Poussin*, peintre, etc. C'est là une construction que le français doit à l'italien, qui ajoute l'article aux noms de famille d'hommes célèbres ou très connus: *il Tasso*, *le Tasse*.

9. L'article défini s'emploie avec les noms propres précédés d'un qualificatif, soit un adjectif, soit un substantif; le substantif désigne en ce cas un titre, une profession, un métier, etc., ou bien, c'est un terme de parenté ou d'amitié. Cp.

A ma grande surprise je reconnus *le sombre Brown* et *l'aimable Truth* (Laboulaye, Paris). Permettez-moi donc . . . . de regarder toujours comme mes chefs *l'excellent Green* et *le généreux Rose* (ib.). – L'adjectif placé après le nom entraîne l'article: *le grand Frédéric*, *Frédéric le Grand*.

Il faut faire une restriction pour l'adjectif *saint*. Si l'on désigne le saint lui-même, le nom ne prend pas l'article, parce que, au fond, c'est la formule du vocatif qu'on emploie. Mais aussitôt qu'on désigne

elliptiquement le mont, l'ordre de chevalerie, le journal, la fête ainsi dénommée, l'article reparaît s'accordant avec le mot sous-entendu. Cp.

C'est le temps où Robert de Molême introduisait une règle sévère à Citeaux, le temps de *saint Norbert* et de la réforme des chanoines, le temps de la réforme de Cluny, enfin, de la grande réforme de *saint Bernard* (Guizot, Civil.). — Continue, mon brave, je te donne *le Saint-George* (Hist. d'hiver, RM. 1—2—'84). Monsieur ne sait pas ce que c'est que *la Saint-Nicolas* . . . . A Paris, on ne fête pas ce saint-là (Theuriet, Nouvelles). *La Saint-Barthélemy* était ainsi, pour quelques-uns, un moyen d'apurer leurs comptes et de remplir leur caisse (Duruy, Histoire de F.).

Il ne sera pas inutile de faire remarquer que le nom du saint a l'adjectif sans majuscule et sans tiret, et que dans le cas où il faut mettre l'article, il faut aussi mettre la majuscule à *saint* et le tiret.

Quand le qualificatif est un substantif, c'est à proprement parler celui-ci qui est déterminé par le nom propre, lequel l'accompagne comme une espèce de complément appositif. Cp.

L'empereur Alexandre n'aimait pas les Bourbons (Duruy, Histoire de F.). En Sicile, elle forçait *le roi Ferdinand* à renoncer au pouvoir absolu (ib.). *L'archiduc Charles* fait sonner la retraite (ib.). J'ai vu *le pape Pie IX* bénir Rome et le monde (Laboulaye, Paris). Les prélats du XV^e^ siècle, à commencer par *le cardinal Bembo*, ne prévoyaient certainement pas plus Luther et Calvin que les gens de cour ne prévoyaient la révolution française (Guizot, Civil.). *L'archevêque Hincmar*, de Reims, peut être considéré comme le représentant de cette idée (ib.). *L'abbé Bournisien* fit demander à le voir (Flaubert, Bovary). Elle le présenta à son mari et aux deux témoins de Marthe, *le pasteur Gernez* et Jaufre (Prévost, Jaufre). *Le capitaine Giacometti* appelé télégraphiquement à Paris, prie *le docteur Jaufre* d'agréer ses remerciements, etc. . . . . (ib.). Son lieutenant, le fils cadet *du sieur Tuvache*, avait encore exagéré le sien (Flaubert, Bovary). *L'apôtre Paul* nous le défend (Laboulaye, Paris). Nous aurons, je l'espère, *le philosophe Emerson* et *le poète Longfellow* (ib.). *Le père Rouault* était bien riche et elle . . . . si belle! (Flaubert, Bovary). *La mère Rollet* resta debout près d'elle (ib.). J'y ai vu *le Père Lacordaire* en tournée de prédication (RM. 1—3—'05, p. 58). Cependant *le père Daniel* nous propose de descendre avec lui à l'église (Loti, Pages). *L'ami Seth* venait en ville avec nous (Laboulaye, Paris). C'était *le voisin Fox*, un portefeuille sous le bras (ib.).

Mais on supprime l'article devant ces qualificatifs, quand on s'en sert pour interpeller la personne. Cp.

Docteur Daniel, je ne souffre pas l'impertinence (Laboulaye, Paris). *Ami Daniel*, je te retrouverai (ib.). *Père Rouault* . . . ., *père Rouault* . . . ., balbutia Charles (Flaubert, Bovary). C'est bien, c'est bien! dit Emma. Au revoir, *mère Rollet*! (ib.).

En dehors de ce cas, il y a des qualificatifs qui se passent toujours de l'article, soit parce que, termes de parenté, ils s'emploient fréquemment au vocatif, soit parce que, titres honorifiques, ils se trouvent

souvent dans ce même cas, ou bien, parce qu'ils sont formés avec un pronom possessif. Parmi les premiers il faut compter les termes *frère* et *sœur*, qui dans les rapports habituels des religieux, remplacent les termes de politesse usités ailleurs; parmi les autres: *maître*, *madame*, *monsieur*, *mademoiselle*, *monseigneur*, et certains équivalents étrangers: *mylord*, *lord*, *milady*, *lady*, *don*, *doña*. Cp.

A son avidité naturelle, *frère Seth* [un quaker] joignait le plus insupportable des vices que donne la civilisation (Laboulaye, Paris). Voyons comment *maître Seth* fera sa déclaration (ib.). Tu vas bientôt nasiller comme *maître Brown* (ib.). Il s'ennuyait beaucoup à Yonville, où il était clerc chez *maître Guillaumin* (notaire. Flaubert, Bovary). Alors, *madame Bovary*, faites excuse, mais le devoir avant tout, vous savez (ib.). Mais d'abord, je vous dirai qu'il me fait une peur affreuse, *monsieur Jacques!* (Feuillet, Parisienne). Ainsi, on t'a chargé de la remettre à *mademoiselle Julie*? (ib.). — Je vous dirai, comme autrefois *lord Mansfield*: Le pays est là (Laboulaye, Paris). C'était *don Jaime de Bourbon*, fils de *don Carlos*, et prétendant carliste au trône d'Espagne (RM. 1–1–'05 p. 110).

Exceptionnellement on voit reparaître l'article devant le pluriel de *monsieur*; c'est qu'alors il s'agit d'une maison de commerce: Il m'a raconté beaucoup de choses sur *les messieurs Herrscher* (Prévost, Jardin).

Milord se trouve quelquefois avec l'article: Charles II et le duc d'York, *le milord Buckingham* et *le milord Arlington*, etc.... recherchaient la conversation de l'exilé (RM. 15–5–'95 p. 463).

Signor, *signora*, comme le français *seigneur*, prennent l'article régulièrement: *La signora Martinozzi*, sa sœur aînée [de Mazarin], vit une de ses filles princesse de Conti (Duruy, Histoire de F.).

Les qualificatifs précédés d'un autre qualificatif conservent l'article:

Madame, c'est M. Lavarède, qui ne savait pas que *Monsieur le baron* fût en voyage (Feuillet, Parisienne). Bonjour, *monsieur l'inspecteur* des routes et des rues, dit-il (Laboulaye, Paris). Je vous réponds, *monsieur le professeur*: c'est le même soleil, vu de points différents (ib.). Je vous connais, *messieurs les politiques* (ib.).

Monsieur le chevalier Théodore de Serannes, dit une grosse tête de nègre, etc. (Gautier, Maupin). *Madame la douairière* de Nécringel s'est montrée très charitable pour moi (Hervieu, Peints). Mais: *La marquise douairière* de Nécringel au prince de Caréan-Priolo (ib.).

Il faut faire une exception pour le qualificatif *veuve*. Régulièrement on dit p. e.: *la veuve Calas*. Mais sans article: Il annonça: *Madame veuve Blouet* (Theuriet, Nouvelles). *Madame veuve Lefrançois*, la maîtresse de cette auberge, était fort affairée (Flaubert, Bovary).

On supprime toujours l'article dans la signature et sur les cartes de visite: Ta mère affectionnée, *veuve Despagney* (Prévost, Compagne). Sur ce petit carré de bristol, il y a écrit à la main: *Veuve Blouet* (Theuriet, Nouvelles).

10. Noms des jours, des mois, etc. Les noms propres des jours et des mois ont ceci de particulier qu'ils deviennent en quelque sorte

noms communs aussitôt qu'ils sont au pluriel. C'est pourquoi ils n'ont pas la majuscule. On peut dire que les noms des mois ne prennent l'article qu'avec l'adjectif et que les noms des jours le prennent avec l'adjectif, et en outre, quand on désigne tous les jours de ce nom. Donc, ils ne le prendront pas, lorsqu'on peut ajouter l'un des mots *prochain* ou *dernier*. Cp.

Il se présenta régulièrement dans sa loge, *le vendredi* à l'Opéra, et *le mardi*, aux Français (Feuillet, Parisienne). Venez prendre le thé *samedi prochain* avec votre maman (Prévost, Jardin). Où va-t-elle comme ça si vite, en robe *du dimanche*? (Loti, Pêcheur). Sa dernière robe *des dimanches* était salie (ib.). C'est à l'école *du dimanche* que je vous mène (Laboulaye, Paris).

Les noms des fêtes prennent l'article: *A la Pentecôte, à la Trinité, à la Saint-Nicolas*, etc. excepté *à Pâques*, au pluriel; mais *la Pâque des juifs*. Pour *Noël* on dit aussi *la Noël*.

L'article s'emploie en outre avec certains qualificatifs suivis du numéro d'ordre. P. e. *à la page 10; au chapitre 7*, etc. Cp.

Et *l'article 75* de la constitution de *l'an VIII?* (Laboulaye, Paris). On chantait *le psaume 129* (ib.). J'ai dit au garçon de nous servir tout ce qu'il servait *au N°. 7* (Dumas, Francillon).

11. Noms de villes. Les noms de villes ne prennent pas l'article, sauf quand ils sont qualifiés par un adjectif ou déterminés par un complément [non pas une apposition]. Cp.

Tournai, Gand, le dépôt général des ennemis, *Oudenarde, Bruges, Dendermonde* et *Ostende* capitulèrent (Duruy, Histoire de F.). La réforme de France s'appela le calvinisme, et *Genève* devint comme *la Rome du protestantisme* (ib.). En rompant avec les abominations et les idolâtries de *la Babylone anglicane*, nos aïeux ont voulu couper à la racine l'hérésie de la hiérarchie (Laboulaye, Paris).

Un certain nombre de noms de villes dont la signification primitive est encore apparente, ont toujours l'article défini qui en a fait des noms propres: *La Haye, le Havre* (= port), *l'Écluse, la Rochelle, le Puy* (= montagne), *la Ferté* (= forteresse), *le Mans* (= demeure), *le Caire* (= glorieuse), *la Mecque* (= mère des villes), *le Helder, la Havanne*, etc. Cet article est déclinable: *rue du Helder, chapon du Mans*, etc.

12. Noms de montagnes et de cours d'eau. Ces noms ont toujours l'article défini; quand le nom de fleuve fait partie d'un nom de ville, l'article ne paraît pas dans les noms français. Cp. *Châlons-sur-Marne* (mais: Francfort-sur-le-Main);

Placée entre deux mers, appuyée sur *les Pyrénées, les Alpes* et *le Jura*, couverte par *le Rhin* de Bâle à Landau, la France ne manquait de frontière naturelle qu'au nord-est, depuis *le Rhin* jusqu'à Dunkerque (Duruy, Histoire de F.).

13. Noms de pays. Généralement parlant, on peut dire que comme sujet, comme régime et souvent comme complément, le nom de pays se présente avec l'article défini en français. Il n'en était pas de même

en vieux français, et jusqu'au dix-septième siècle on trouve des exemples du non-emploi de ce déterminatif dans des cas où le français moderne ne s'en passe point. L'emploi de l'article avec ces noms tient à leur origine: les noms les plus anciennement connus étaient comme des adjectifs avec lesquels on employait ou sous-entendait un substantif. Le latin disait *terra Italia*, *terra Africa*, *terra Hispania*, etc., et le vieux français, avant la diffusion de l'article défini, en faisait autant (cp. Angleterre, Pays-Bas, formations analogues). Mais de même qu'aujourd'hui on dit, en supprimant le substantif: *l'[océan] Pacifique*, *l'[océan] Atlantique*, *la [mer] Méditerranée*, *la [mer] Adriatique*, *la [mer] Baltique*, *le [lac] Léman*, de même on éliminait le substantif (*terra*, terre; *pagus*, *pagi*, pays) dans les noms de pays; et comme l'article est en français l'indice de l'emploi comme substantif d'un adjectif, on conçoit que ce déterminatif a fini par s'imposer pour les noms de pays, moins impérieusement toutefois que pour les noms communs formés d'un adjectif. Il est à remarquer que les noms masculins de pays situés hors de l'Europe, donc, les noms connus seulement depuis l'époque moderne, conservent l'article dans les cas mêmes où les noms féminins le perdent; en outre, ils prennent la préposition *à*, au lieu de *en*, et préférablement à *dans*. On peut formuler les deux règles absolues que voici:

a. Les noms de pays prennent toujours l'article, quand on désigne la terre, le pays dans toute son étendue, comme une unité géographique, et

b. quand, pris au figuré, ils désignent le gouvernement ou la nation. Cp.

C'était là une chose de grande importance, *la Suisse* formant sur la ligne de nos frontières un saillant qui pénétrait profondément dans le continent entre *l'Italie* et *l'Allemagne* et que le Rhin couvrait (Duruy, Histoire de F.). Deux chefs de parti se signalèrent entre tous par leurs cruautés: le catholique Blaise de Montluc dans *le Languedoc* et *la Guyenne*; le protestant des Adrets, dans *la Provence* et *le Dauphiné* (ib.). Les alliés avaient médité pour cette année une double et formidable invasion de *la France*, par *la Lorraine* et *les Pays-Bas* (ib.). Il résista aux Turcs, qui avaient envahi *la Hongrie* (ib.). Déjà des détachements ennemis ravageaient *la Champagne* (ib.). Au petit jour naissant, nous aperçûmes *le Japon* (Loti, Pages).

La France et *l'Angleterre* signèrent des préliminaires qui aboutirent au traité de Paris, 1763 (Duruy, Histoire de F.). Une troisième coalition se forma: ce fut la grande ligue de la Haye (1701), où entrèrent *l'Angleterre*, *la Hollande*, *l'Autriche*, l'Empire et un peu plus tard *le Portugal* (ib.).

L'Angleterre continua à défendre ses libertés politiques et religieuses menacées par le roi que Louis XIV voulait lui imposer (Duruy, Histoire de F.). *L'Italie*

nous fournissait ses broderies, ses glaces et son orfévrerie; *l'Allemagne*, sa belle faïence et ses cristaux de Bohême; *la Flandre*, ses dentelles et ses tapisseries, *la Hollande*, ses draps et ses toiles; *l'Angleterre*, ses étoffes de laine et ses aciers. Colbert voulut que *la France* pût se suffire à elle-même (ib.).

En dehors de ces cas, l'emploi ou le non-emploi de l'article devant les noms de pays dépend de diverses circonstances accidentelles, à savoir le genre, le nombre ou la structure du nom, la préposition qui le relie au mot précédent, et enfin l'usage résultant de quelque analogie.

c. L'article ne s'emploie pas avec le nom de pays, précédé de la préposition *en*, qui avait autrefois le même sens que *dans* et dont on faisait un usage bien plus fréquent que de nos jours, même avec l'article, p. e. *en l'absence*, *en la présence*, *en l'honneur*, *en l'église*, etc., qui se disent encore. Ce sont d'abord les noms féminins qui se passent de l'article en pareil cas; mais les noms masculins, et surtout ceux qui sont antérieurs à l'époque moderne, le rejettent également. Cp.

Je croyais qu'*en Amérique*, *en France*, *en Angleterre*, il y avait plusieurs Églises chrétiennes, et même des synagogues juives (Laboulaye, Paris). Mais c'est une chaleur sèche, presque saine, si on la compare à ces humidités de chaudière que nous avons laissées derrière nous *en Cochinchine* et *en Annam* (Loti, Pages). Après la mort de Turenne, le prince de Condé fut envoyé *en Alsace* pour arrêter les progrès de Montécuculli (Duruy, Histoire de F.). — Condé *en Poitou*, Damville *en Languedoc*, Lesdignières *en Provence*, lui-même *en Guyenne*, tenaient tout le midi (ib). Damville *en Languedoc*, Ornano *en Dauphiné* attendaient les événements (ib.).

En revanche, les noms masculins de pays situés hors de l'Europe conservent ordinairement l'article; seulement, comme la combinaison *en le* n'est plus guère usitée, on la remplace par *à l'* ou *au*. Dans la majorité des cas, on peut aussi bien mettre *dans le*, mais pour les noms de cette catégorie, on préfère *au*. Cp.

Pas de routes, *au Maroc*, jamais, nulle part (Loti, Pages). *Au Japon*, cela peut se faire (ib.). De même, *au Canada*, le drapeau français fut d'abord porté très haut, puis renversé (Duruy, Histoire de F.).

d. Les noms de pays accidentellement accompagnés d'un adjectif, ou d'un complément, ceux qui sont composés avec un adjectif et quelques rares noms pluriels ont toujours l'article, à moins que, ce qui arrive pour quelques-uns, ils ne soient considérés comme des unités grammaticales: alors ils rejettent l'article. Cp.

La guerre éclata entre *la France féodale* et *la France municipale* (Guizot, Civil.). L'antiquité était sous les rapports politique, philosophique, littéraire, très supérieure à *l'Europe des XIV^e^ et XV^e^ siècles* (ib.). Quand elle eut émigré *dans la Grande-Bretagne*, etc. (Duruy, Histoire de F.). Monsieur, donnez-vous la peine d'aller *aux États-Unis* (Laboulaye, Paris). Trois ans de séjour *aux Indes* le formeront (ib.).

La corporation devra toujours rester anglaise, avoir son siège principal *en Grande-Bretagne* (RM. 1–2–'96, p. 624). Après des relâches *en Indo-Chine*, il nous ramènerait chez nous pour le beau mois de juin (RM. 1–1–'05, p. 104). Nous faisions les préparatifs pour notre voyage *en Haute-Égypte* et en Nubie (Du Camp, Souvenirs).

e. C'est comme complément attributif, joint au substantif par la préposition *de*, que le nom de pays se présente alternativement avec ou sans article. On peut établir en règle que, en dehors des cas où l'article est indispensable (voir **d**), le nom de pays n'en a pas, lorsque ce nom désigne le lieu d'extraction, le lieu d'origine. Cp.

Rien que des divans très bas, couverts de riches *soies d'Asie* (Loti, Pages). De grands *vases* de Sèvres et *de Chine*, très peu d'objets, mais tous anciens et rares (ib.). Les toutes petites tasses de *café d'Arabie* ont été plusieurs fois remplies et vidées (ib.). Cela avait des aspects de grimoire de fée ou de *manuscrit d'Assyrie* (ib.). Je bourrai une pipe avec d'excellent *tabac de Virginie* (Laboulaye, Paris). On imita, en les égalant, les *toiles* et les *serges de Hollande*, les *tapis de Perse* et *de Turquie* furent dépassés à la Savonnerie, ... les *tapisseries de Flandre* le cédèrent à celles des Gobelins (Duruy, Histoire de F.). Elle prit sur un meuble un petit buvard en *cuir de Russie* [juchtleer] (Delpit, Thérésine). — Mais: Colbert prohiba, en 1669, l'importation en France des *tabacs* et des *sucres du Brésil* (ib.). Les meubles indiens s'entremêlaient aux *porcelaines du Japon* (Bentzon, RM. 15–9–'81). Espérons que bientôt *le pétrole du Caucase* triomphera, comme il le mérite, de tous ses *concurrents d'Asie* et *de Pensylvanie* (RM. 15–5–'91 p. 356).

Remarque. Dans le passage suivant: *Lorsque le phylloxéra détruisit presque complètement en France les vins de campagne, on rechercha pour les remplacer les vins de la Sicile, de la Calabre et de la Basilicate* (R. br. juin '88 p. 454), il s'agit de plusieurs espèces de vins cultivés dans chacune de ces contrées. — Il importe de constater que, de plus en plus, le français se sert de l'adjectif avec un nom de produit. Cp. *Une face rubiconde et ronde de fromage hollandais* (Prévost, Frédérique). *Une très grande partie des vins espagnols jouissait réellement en France d'une forte prime à l'importation* (RM. 1–2–'92 p. 578). [Voir à ce propos mes *Études et Glanures*, I].

f. L'article ne s'emploie pas non plus, quand le nom de pays est le complément attributif d'un titre ou d'un nom propre sans ce titre; il faut toutefois faire la même réserve que dans la section précédente. Cp.

François II abdiqua le titre d'*empereur d'Allemagne*; il avait déjà pris, pour ne pas déchoir, celui d'*empereur d'Autriche* (Duruy, Histoire de F.). Napoléon s'en servit pour agrandir les domaines des *ducs de Bavière* et *de Wurtemberg*, qui prirent le titre de roi (ib.). Enfin, à la mort de Jacques II, il continua au *prince de Galles*, son fils, le titre de *roi d'Angleterre, d'Écosse* et *d'Irlande* (ib.). La *reine de Hongrie* lui restitua ce qu'elle occupait encore de la Bavière (ib.). L'*électeur de Bavière* serait empereur (ib.). L'*ambassadeur de France* en Angleterre était alors le comte, depuis duc de Guines (Loménie, Beaumarchais). — De même avec *ministre*, *consul*, etc.

Mais: La ville de Tanger est très banalisée aujourd'hui et le *sultan du Maroc* a pris le parti d'en faire le demi-abandon aux visiteurs étrangers (Loti, Pages). – Le régent l'en récompensa en lui donnant, sur les instances du *roi de la Grande-Bretagne*, le ministère des affaires étrangères (Duruy, Histoire de F.). Heinsius était *grand pensionnaire de la Hollande* (ib.).

Il en est de même, quand on ajoute ce nom, complément attributif, à une dénomination géographique, politique ou administrative, – à un terme qui désigne en quelque sorte l'emblême ou le symbole d'une dignité, – ou qui désigne une race, un groupe, une classe de personnages, ou encore un corps d'état, une institution, représentant le souverain ou la nation. Cp.

Sur le *golfe de Gascogne*, il construisit le fort d'Andaye (Duruy, Histoire de F.). – [Mais: Il courait après la flotte française au fond du *golfe du Mexique* (ib.).] – Nous resterons deux ans dans les *mers de Chine*! (RM. 1–1–'05 p. 105). L'escadre constitue un quatrième groupe de croiseurs, rattaché aux escadres de croiseurs des *mers d'Europe* (RM. 1–5–'05 p. 201). Le nouveau *royaume de Westphalie* était une conception meilleure, parce qu'il devenait, dans le nord de l'Allemagne, le pendant du *royaume de Bavière* dans le sud (Duruy, Histoire de F.). Un mariage avait déjà donné à ce prince les riches *provinces de Flandre* (ib.).

Les parties contractantes s'engageaient à extirper les sectes et hérésies, à exclure du *trône de France*, les princes hérétiques (ib.). Bernadotte, qui devait à la France la *couronne de Suède* (ib.). Lauzun rentra triomphalement à la *cour de France* (RM. 1–2–'05 p. 543).

Les deux *maisons de France* et *d'Autriche*, alliées depuis un siècle par des mariages à *celle d'Espagne*, y prétendaient l'une et l'autre (ib.). La *dynastie de Bragance* était exilée au Brésil, *celle de Savoie* reléguée en Sardaigne (ib.). La *noblesse de Bretagne* y était presque toute affiliée (ib.).

Les *Cortès d'Espagne* et *de Portugal* offrent le même résultat (Guizot, Civil.). Le *parlement de Bretagne* avait eu de longues querelles avec le gouverneur de cette province (Duruy, Histoire de F.). Le grand duc de Bourgogne, vaincu et fugitif, convoqua *les États de Franche-Comté, de Bourgogne* et *de Flandre* (ib.). Aux abords de la *légation de France* où l'hospitalité m'est offerte (Loti, Pages).

Remarques. C'est surtout dans cette catégorie de constructions qu'on constate de nombreux écarts de l'usage: l'adjectif remplace parfois le complément: *L'ambassadeur espagnol Cellamare, l'ambassadeur russe*, mais aussi: *l'ambassadeur d'Espagne, d'Angleterre*, etc. (dans Duruy, o. c. par exemple). — *République française*, mais aussi: *république de Bolivie*, et *la république protestante de la Hollande* (Guizot). — On peut dire *ville, village de, du* ou *de la*, mais toujours *capitale de la* ou *du*, et même quelquefois l'adjectif; cp. *Les succès ou les revers des villes de Flandre, en lutte avec les ducs de Bourgogne, excitaient bien dans les villes françaises une vive émotion* (Guizot, Civil.). *Il investit Mons, capitale du Hainaut* (Duruy, Histoire de F.). Il en est de même après: *côte, frontière, montagne, plaine, colline, carte, histoire*, etc. — Quand le nom de pays est celui d'une ville, on ajoute ordinairement la dénomination; p. e. le *grand-duché de Bade*.

Noms d'îles. Après le mot île, le nom propre n'a pas l'article en général: sans ce terme, les noms féminins des grandes îles de l'Europe sont traités comme des noms de pays: *l'Islande, l'Irlande, la Sardaigne, la Corse, la Sicile, la Crète*; les autres sont employés sans article; cp. *Chypre n'a aucune valeur militaire ou économique. Malte est un point d'appui pour une flotte d'importance secondaire* (RM. 1–5–'05, p. 193). Quant aux îles situées hors de l'Europe, l'usage est encore moins établi; les noms masculins s'emploient généralement sans article: *A Madagascar, à Soumatra, à Java, à Bornéo, à Cuba*, etc. les noms féminins prennent l'article: *la Guadeloupe, la Dominique, la Martinique, la Grenade, la Jamaïque*, etc.; toujours [à] *Terre-neuve*. Dans le doute on peut les faire précéder de *île de . . . .* – *Albion*, pour l'Angleterre, et *Érin*, pour l'Irlande, sont généralement accompagnés d'un adjectif, et, par conséquent, de l'article. Cp. *Vous êtes un infâme aristocrate, un servile admirateur de la perfide Albion* (Laboulaye, Paris). *Là-dessus je bois à ma santé, et je me cogne nez à nez avec Patrick O'Shea, un compatriote, un fils de la verte Érin, un ennemi des Saxons* (ib.).

g. On supprime généralement l'article, lorsque le nom de pays, précédé de la préposition *de* (= uit, naar, in), est employé comme complément circonstanciel pour désigner le point de départ ou d'arrivée ou le théâtre de l'action, réserve faite pour quelques noms masculins et autres. Cp.

Des trains d'artillerie, des chariots de munitions s'arrêtaient dans la route qui mène *de Champagne* en Bourgogne (Duruy, Histoire de F.). Cependant, la monarchie pure n'était pas partie *d'Espagne*, ni le libre examen, *d'Angleterre*, pour envahir l'Europe (Guizot, Civil.). Une bien triste nouvelle nous arrive *d'Égypte* (A. Mariette, RM. 15–2–'81). El Azhar, au Caire, est sinon la seule, du moins la plus célèbre des universités musulmanes. Des élèves y viennent par milliers de tous les coins du monde mahométan: *de Turquie, du Maroc, d'Algérie* et *de Tunésie, du Soudan*, de Tambouctou, *de l'Inde* même, de la Mecque et de Bagdad (En Égypte, R.bl. 27–1–1900). J'accepte même le mahométanisme, pourvu qu'il ne sorte point *d'Algérie* sans la permission du gouvernement (Laboulaye, Paris). Les Yankees ont apporté *d'Angleterre* un préjugé égoïste et sauvage (ib.).

Ces mêmes noms et dans les mêmes circonstances s'emploient également comme compléments attributifs après des mots tels que *route, voyage, expédition, campagne, guerre, armée*, etc. Cp.

Le lendemain soir, Jacques et Henri se promenaient sur le quai de la gare de Lyon en attendant le *train d'Italie* (Duruy, Andrée). Alors il entre dans Vérone; il prend la route de Milan, c'est la *route de France*, la route de la retraite (Duruy, Histoire de F.). Le vieux maréchal, menacé d'être coupé de la *route du Tyrol* n'a que le temps de s'y jeter (ib.). Je le vois encore dans son cabinet contant ses longs *voyages d'Amérique*, sa vie des colonies (Michelet, L'Oiseau). Un des nombreux paquebots qui font les *voyages du Brésil* (Malot, Kalbris). L'année 1811 en effet n'était pas écoulée que Napoléon

commençait les préparatifs de la plus téméraire de ses entreprises, *l'expédition de Russie* (Duruy, Histoire de F.). De plus, la *guerre d'Espagne* n'était point finie (ib.). Quand *l'armée autrichienne d'Italie*, laquelle, grâce au climat de la Ligurie, pouvait commencer la campagne avant *celle de Souabe*, aurait pénétré en Provence (Thiers, Consulat). La France avait deux armées: *celle d'Allemagne*, portée par la réunion des *armées* du Rhin et *d'Helvétie*, à 130 000 hommes; *celle de Ligurie*, réduite à 40 000 au plus (ib.).

Nota. Il y a donc une différence notable entre *l'armée de la France*, celle de la nation, l'armée française enfin, et *l'armée de France*, c.-à-d. une armée étrangère qui est en France. — C'est le contexte qui décide si p. e. *le train d'Italie*, comme aussi *le train de Paris*, *de Bruxelles*, signifie le train qui va à ces lieux ou celui qui en vient.

h. On peut supprimer l'article dans les énumérations de noms de pays. Cp.

Vous avez enfin des royaumes nègres, un protectorat allemand, une possession portugaise, et, brochant sur le tout, trois sphères d'influence: *Grande-Bretagne*, *Allemagne* et *Portugal* (RM. 1—2—'92, p. 647). La commission objecte de plus que la diminution des taxes, concédée à la Suisse, profitera également à toutes les nations qui possèdent la clause de la nation la plus favorisée: *Suède et Norvège*, *Allemagne*, *Autriche-Hongrie*, *Belgique*, *Danemarck*, *Angleterre*, *Pays-Bas*, *Russie*, etc. (RM. 1—2—'92, p. 591).

On supprime toujours l'article devant ces noms sur une adresse; p. e. Monsieur A. Bernard, négociant. Maubeuge (*France*).

L'article indéfini.

14. L'article indéfini est le moins expressif des déterminatifs. Bien que le français n'en simplifie pas la forme, comme le fait le hollandais, qui réduit son article «*een*» au son vague de «*'n*», il en a singulièrement réduit la signification. Aussi cet article s'est-il imposé moins généralement que les autres, et bien plus tard. De là les nombreuses tournures où il fait défaut, et où, si elles dataient d'une époque plus récente, on n'aurait pas manqué de l'introduire; p. e. *c'est dommage*, *c'est grand' honte*, *c'est chose honteuse*, etc. — comme complément: *Je le crois honnête homme; il est mort de mort naturelle; sans mot dire; trouver moyen*, *rendre service*, *mettre fin*, *porter plainte*, *prendre jour*, *tenir boutique*, etc. — après un verbe négatif: *on n'y voit âme qui vive;* etc. etc.

Pareillement devant les substantifs nombre, quantité, force, au sens de beaucoup: [*bon*] *nombre de gens*, *quantité de fleurs*, *force individus suspects;* — souvent après la préposition *en* dans certaines locutions exprimant la manière d'être: *porter le bras en écharpe*, *ranger les chaises en cercle*, etc.; — devant le sujet précédé de jamais. Cp.

Jamais homme n'eut moins l'apparence sacerdotale que mon pauvre ami

(Laboulaye, Paris). *Jamais inspecteur* des rues n'avait été proclamé par une plus imposante majorité (ib.). *Jamais société* n'a fait, pour agir autour d'elle et s'assimiler le monde extérieur, de tels efforts que l'Église chrétienne du V^e^ au X^e^ siècle (Guizot, Civil.).

Cp. encore: Après tout, il n'y a peut-être pas *grand mal* (Gautier, Maupin). Le moyen âge ne répond à rien maintenant, nous voulons *autre chose* (ib.). Peser du sucre pour son propre compte, c'est *chose honteuse!* (Laboulaye, Paris). En France, c'est *chose aisée* (ib.). Diriger un journal est *chose trop difficile* pour qui n'est pas né dans cette industrie (ib.).

15. En général, on peut dire que l'article indéfini sert à mettre en relief, à individualiser, à spécialiser une personne ou une chose indéterminée. Cp.

Un court trajet en canot, sur *une eau tiède*, et nous mettons pied à terre sur *un sol rosé* qui brûle; puis, par *un sentier de sable*, nous voici sur *une sorte d'esplanade* dominant la mer (Loti, Pages).

Mais l'emploi de cet article ou le non-emploi offrent quelques difficultés avec le prédicat nominal des verbes être, devenir, rester. En outre, il faut tenir compte de la nature du sujet, lequel peut être le démonstratif *ce*, ou bien un substantif ou le pronom qui le remplace. Le prédicat nominal est, soit un adjectif dont l'article *un* fait un substantif, — ou un substantif employé adjectivement sans cet article. Et ce substantif doit alors désigner la nationalité, le culte, la profession ou le métier, la parenté, la position sociale, etc.

a. Quand le sujet est le pronom *ce*, le prédicat est généralement accompagné de l'article *un*. Cp.

C'est *un soldat:* il est convaincu que les hommes sont sur terre pour s'entretuer (Laboulaye, Paris). Le colonel est libre; c'est *un homme raisonnable*, je suis un fou (ib.).

b. Quand le sujet est un substantif ou un pronom, le prédicat ne prend pas l'article, si l'on ne fait que qualifier le sujet d'une manière indéterminée. Cp.

Êtes-vous *Américain* d'origine? Excusez mon indiscrétion. Ma mère était *Française* (Laboulaye, Paris). Vous n'êtes donc pas *Français*, sacrebleu! (ib.). Vous voilà devenu *Yankee* en huit jours (ib.). Il vaut mieux n'être pas *prêtre* du tout que d'être un mauvais prêtre (Prévost, Compagne). Il est *marchand de bois* (ib.). Je suis fier d'être *pompier* (Laboulaye, Paris). Il veut être *capitaine* afin de s'élever plus haut (ib.). Je suis *avocat* et *docteur en droit* chez les Cosaques (ib.). Il ajoutait qu'il était *tailleur* (ib.). Ne veux-tu pas être *avocat*, *médecin*, *fabricant*, *commerçant?* (ib.). Le grand était *fils* d'un buraliste de Saint-Amand (Prévost, Compagne). Restez *marquis*, je redeviens *bourgeois* (Augier, Poirier).

Mais sitôt que l'on veut spécialiser la qualification, c'est-à-dire faire ressortir les qualités ou les défauts propres à une personne ainsi quali-

fiée, inhérents à son état, on ajoute l'article, puis qu'il s'agit alors d'un individu de l'espèce qualifiée. Cp.

Tu as peur de la liberté, tu parles de ce que tu ne sais pas et tu fais des phrases. Tu es *un Français!* (Laboulaye, Paris). Tu n'es pas *un Yankee*, tu es *un Français* (ib.). Mon cher mari, je ne suis qu'*une femme*, mais je suis *une Française* (About, Brave homme). *Un domestique*, monsieur, je suis *un cuisinier* (Augier, Poirier). Il est libre, lui! Il n'est pas *un personnage officiel!* (Prévost, Compagne). Je suis *une bourgeoise*, je le répète (Bourget, L'Émigré). Quand on est *une campagnarde*, on vit à la campagne (Malot, Marichette). Je ne suis pas *un paveur*, *un ouvrier* à la merci du premier qui paye; je suis *un officier de l'État*, monsieur, *un membre de l'autorité* qui gouverne, monsieur, *un délégué du souverain*, monsieur (Laboulaye, Paris). Vous êtes *un théoricien*, vous (About, Brave homme). Triple sot! m'écriai-je, tu es *un savant*, *un académicien*, *un philosophe*, et moi, qui te siffle, je suis *un fou* (Laboulaye, Paris).

Il faut mentionner séparément le prédicat [*un*] *homme*. Si l'on désigne l'être humain, on l'emploiera adjectivement: *Je suis homme, rien de ce qui est humain ne m'est étranger*[1]) (Laboulaye, Paris). Mais: *Je suis un homme* veut dire: j'ai les qualités viriles. Cp.

Songe qu'il a vingt-deux ans et qu'*il est un homme* (Bourget, Énigme). Il s'était tu, sans impatience, attendant le jour où *il serait un homme* (Uchard, Blaisot). Fais-toi donc des convictions raisonnées, et un caractère énergique; c'est par là qu'*on est un homme* (Laboulaye, Paris). Tu as seize ans; *tu es un homme*. Que vas-tu faire? (ib.).

c. Il va sans dire que le substantif prédicat ne peut pas s'employer adjectivement, quand il est lui-même accompagné d'un adjectif, et que, par conséquent, il doit prendre l'article: *Son frère est peintre; son frère est un peintre renommé*. Cependant il y a de ces tournures, surtout celles où l'adjectif précède le substantif, que l'on considère comme des unités grammaticales et qui, comme telles, s'emploient adjectivement, sans l'article. Cp.

Vous étiez *un citoyen timide*, vous voilà *un hardi soldat* (Laboulaye, Paris). Rose est *un homme sensé*, puisqu'il se promène dans la rue, je suis un fou, puisqu'on m'enferme (ib.). M. de Laprade aurait pu répondre à ceux qui le blâmaient que le meilleur moyen offert au poète de prouver qu'il est *un bon citoyen*, c'est encore d'enrichir de quelques belles œuvres le trésor littéraire de son pays (Coppée, Discours).

Mais: Je suis *bon enfant*, sacrebleu, mais j'en ai embroché qui ne me blaguaient pas moitié autant que vous faites depuis un quart d'heure (Laboulaye, Paris). Tenez, Francelin, je suis *bonne fille*, moi (Theuriet, Gérard). Il ne faut pas en vouloir à ma mère, le sermon de l'abbé Volland l'avait

---

[1]) Traduction du latin *Homo sum, humani nihil a me alienum puto*, cité par Laboulaye, et traduit dans une note.

surexcitée; mais elle est *bonne femme* au fond (ib.). Elle était *bonne musicienne* (Sandeau, Sacs). C'est qu'il avait été *si joli homme*, si élégant, si à la mode (Bourget, L'Émigré). Oh! fit Henriette d'un air de doute. Enfin, tu avoueras, dans tous les cas, que je suis *bon prophète* (Bentzon, Constance). Clotilde fut *bon garçon*. Elle ne pleura pas, ne s'offensa pas (Rosny, Le Millionnaire).

Ce qui prouve bien que la locution complexe est considérée comme une unité ayant son sens spécial, c'est que dans les deux dernières citations le prédicat est au masculin, bien que le sujet soit féminin. Voir aussi l'*Accord de l'adjectif*.

d. Au pluriel, le prédicat ne prend pas d'article, s'il ne le prend pas au singulier. Si le prédicat prend l'article *un* au singulier, il prendra au pluriel l'article *des*, qui représente le pluriel de *un*. Cette règle n'est pas absolue. Cp.

Ils mentent d'être *économistes* dans ce monde, et aussi dans l'autre (Gautier, Maupin). — Des gens qui ont la prétention d'être *des économistes* . . . . avancent sérieusement de semblables billevesées (ib.). Vous êtes *des imprudents*! m'écriai-je. Nous sommes *des pères de famille*, reprit Humbug (Laboulaye, Paris).

L'article partitif.

16. L'article partitif sert à désigner, au singulier, une quantité indéterminée, au pluriel, un nombre indéterminé de personnes ou de choses. P. e.

Martha, *de l'eau*, *du vinaigre*; courez, je descends (Laboulaye, Paris). *Du feu*, m'écriai-je, apportez-moi *du feu* (ib.). *De l'eau chaude* et *de l'eau froide* pour ma toilette; vite, je suis pressé (ib.). — *Des plantes rares*, *des fleurs nouvelles*, *des gerbes de lilas blanc* entouraient l'autel tout éclatant de lumières (ib.). Mais *des présomptions*, *des intentions*, *des souvenirs fâcheux*, tout cela ne pèse pas (ib.). Ce sont *des misères* et *des vices* qu'il faut laisser au vieux continent (ib.).

On emploie quelquefois cet article [au singulier] avec des noms concrets désignant le siège d'une faculté, d'une qualité:

C'est un métier qui demande de la force, *du coup d'oeil* [c.-à-d. de la perspicacité], *de la main* [c.-à-d. de l'adresse], un tact particulier (Cherbuliez, Maugant). — Avec des noms concrets qui désignent une production littéraire d'un genre particulier: Allons, c'est *du mélodrame* [c.-à-d. de la sentimentalité] maintenant (Feuillet, Parisienne). Tout cela est fort beau sans doute, mais c'est *du pur roman* (c.-à-d. de l'invraisemblable; ib.). — Avec des titres, pour marquer une certaine profusion: Depuis que la noblesse est officiellement supprimée, nous donnons, chez nous, *du comte*, *du marquis*, voire *du duc* et *du prince* aux gens qui nous en manifestent le plus léger désir (Prévost, Moloch). — Avec des noms d'animaux, pour désigner ce qu'il y a en eux de caractéristique: Dans la figure du Saxon, il y a *du taureau* et *du loup;* dans la tienne il y a *du singe* et *du chien* (Laboulaye, Paris).

On s'en sert même [toujours au singulier] avec des noms propres: noms d'artistes pour désigner une partie de leur œuvre ou ce qu'il y a de caractéristique dans leur œuvre, noms de pays pour désigner ce qu'il y a de caractéristique dans la nature ou les mœurs du pays ou de la population. Cp.

Noms de littérateurs. – Un amour platonique, moi? disait-il en ricanant. *Du Lamartine* à Montmartre! (Claretie, Mornas). C'est *du Feuillet* sans grâce ni délicatesse, *du Cherbuliez* sans esprit ni philosophie, *du Theuriet* sans poésie ni franchise: de la triple essence de banalité (Lemaître, Cont. I). C'est beau comme *du Corneille*, ce que vous me dites là (Duruy, Garde). Il y a du *La Fontaine* dans le talent de Béranger (Legouvé, Lecture).

Noms de musiciens. – Les sons d'un piano sur lequel on jouait *du Schumann*, arrivaient vaguement jusqu'à lui (Uchard, Blaisot). Jusqu'au jour tombant, nous nous sommes délicieusement grisés avec *du Mozart* (Daudet, Trente). Le soir . . . . il nous jouait tout ce que nous lui demandions, *du Chopin* de préférence ou *du Beethoven* (Sarcey, Souvenirs).

Noms de pays. – On ne se réconcilie guère et on ne se pardonne pas souvent dans ces pays du soleil [les Antilles], sous cet admirable ciel bleu, sur ces terres heureuses où il fait si bon vivre dans l'épanouissement d'une nature incomparable . . . . C'est encore *de la Corse*, cela! (RM. 15—9—'93, p. 437). C'est bien *du vrai Japon* qui défile maintenant très vite, de chaque côté de ces maisonnettes de papier (Loti, Pages).

L'article partitif [pluriel] s'emploie aussi avec le numéral déterminant ou non un substantif. *Il gagne des sept et des huit francs par jour.* Le *des* sert à marquer qu'il s'agit d'un nombre indéterminé de fois qu'il gagnait la somme de sept et de huit francs, mais en même temps l'article donne à entendre que l'on considère le fait comme extraordinaire, comme insolite [«dikwijls wel zeven en acht franc per dag»]. En d'autres cas, p. e.: *Ils restaient des dix minutes sans parler*, on désigne, outre la fréquence du fait, non pas une durée exacte de dix minutes, mais environ cet espace de temps [«vaak wel tien minuten»]. Dans: *Il ne rentrait qu'à des deux ou trois heures du matin*, on reconnaît et la fréquence et l'exorbitance du fait, signalées toutes les deux par l'article *des*. Ce sont là les significations secondaires, celles de sommes, durées, groupes, nombres, etc. que l'on retrouve alternativement ou ensemble dans les passages que voici:

D'abord on avait compté, on lui rendait *des dix francs* et *des quinze francs* (Zola, Joie). Puis ce furent cent francs pour l'achat d'une lessiveuse, jusqu'à *des dix francs* de pommes de terre et *des cinquante sous* de poisson (ib.). Lazare restait parfois *des deux* et *trois soirs*, sans être visité par la mort (ib.). Il me raconta leur vie au Harberg, leur grande misère, lorsqu'il fallait traîner *des cinq* et *six stères* de bois sur une schlitte (E.-Chatrian, Waterloo). On ne pouvait s'empêcher de les plaindre, car ils avaient tous *des cinq* et *six enfants*,

dont ils parlaient sans cesse (E.-Chatrian, Plébiscite). Et *des vingt, des trente, des quarante* et *cinquante mille Allemands* venaient et prospéraient ainsi à Paris (ib.). Les fées des contes qui ne peuvent mourir, mais qui vieillissent pendant *des mille ans* (Daudet, Trente). Rentrer tous les jours à *des quatre heures* du matin! (Daudet, Rois). Son maître ne se couchait plus à présent avant *des deux* et *trois heures* du matin (Bourget, Le Disciple).

Remarque. Dans: *Il en connaissait des et des, qui avaient rencontré le bonheur, et sans perdre la considération, en se mariant à des cocottes* (Richepin, La Glu), l'emploi de l'article répété semble bien insolite[1]). Le *en* qui précède désigne des hommes, des gens. En rapport avec la pensée exprimée dans cette phrase, l'auteur dit un peu plus loin: *Il pouvait citer tel et tel, des noms, des gentilshommes de sang plus bleu que le sien* (ib.); — on pourrait prendre ce *des et des* pour le pluriel de *tel et tel.*

17. La préposition *de* avec ou sans article. — On a vu que l'article partitif doit sa valeur à la présence de la préposition *de.* Aussi le vieux français, avant la diffusion de l'article défini et l'emploi de l'article partitif, disait-il *perdre sang* ou *perdre de sang*, dans le même cas où l'on dit aujourd'hui *perdre du sang.* Plusieurs expressions attestent cet usage: *perdre courage, prendre, avoir patience, avoir honte, avoir sommeil, prendre goût*, etc. Mais en dehors de ces locutions archaïques, l'on emploie l'article aujourd'hui.

a. La préposition *de* sans article a été maintenue devant le substantif, régi par un adverbe ou un nom de quantité. Cp.

Vous avez *peu de foi*, monsieur, dit Brown (Laboulaye, Paris). Chacun de nos voisins accepta une *tranche de jambon* et une *tasse de thé* (ib.). Les chartes étaient plus ou moins favorables; les communes en jouissaient avec *plus* ou *moins de sécurité*, mais enfin elles en jouissaient (Guizot, Civil.). Outre les philosophes, il y a toujours *bon nombre de curieux* pour suivre avec intérêt ces sortes de petits drames (Feuillet, Parisienne). Qu'est-ce qu'un tiers, un cinquième, *un dixième de responsabilité*? (Laboulaye, Paris). Une *heure de religion et de politique*, c'est trop pour un Français (ib.). *Huit jours d'émotion* et *d'eau claire* me faisaient goûter avec délices un déjeuner français et mon vieux vin de Bordeaux (ib.). Il frotte impatiemment ses allumettes, qui s'éteignent à mesure, *tant* il y met *de hâte nerveuse* (Theuriet, Lombard).

Sa mise est bien celle d'un gentleman qui se promène à cheval le matin, dans les dépendances de Paris: *pas trop de bottes, pas trop d'éperons, à peine de cravache*; un certain négligé correct exactement approprié à la circonstance (Rabusson, Le Mari).

De même *[ce] que*, ayant le sens de *combien*: Les croisés, de leur côté, furent frappés de *ce qu'*il y avait *de richesses* et *d'élégance* de mœurs chez les

---

[1]) En tout cas, l'emploi de cette formule paraît rare; je n'en ai pas rencontré d'autre exemple. M. Tobler, qui cite le même passage (*Vermischte Beiträge* II), n'en connaît pas non plus d'autre.

musulmans (Guizot, Civil.). *Que de temps* j'ai perdu, ô mon idéal! sans faire le moindre effort pour te réaliser! (Gautier, Maupin).

Dans les comparaisons, le substantif après la conjonction *que* dépend, par attraction, de l'adverbe, et prend, en conséquence, la préposition *de: Il boit plus de bière qu'*[*il ne boit*] *de vin.* Cp.

En gens d'expérience, nous étions tous gourmands. Par exemple, *autant de gourmandises* que *de tempéraments, de recettes* que *de provinces* (Daudet, Trente). En prononçant ces mots, son regard exprimait *plus de terreur* que *de surprise* (Bourget, L'Émigré). Il y eut d'abord entre les deux femmes *plus de larmes* que *de paroles* (Feuillet, Parisienne). Sa figure ne trahissait *pas plus d'ironie* que *d'amertume, de colère* que *de fierté* (Lesueur, Cœur). Les verres jaunes à haute patte dans lesquels on leur servit des vins aux noms de burgs et de margraviats ne leur versèrent *pas plus de gaieté* que le ventilateur ne leur versait *d'oxigène* (ib.).

Remarques. Comme le mot *bien* est au fond un adverbe d'intensité, il ne doit exercer aucune influence sur l'article suivant. Cp. *Après bien des siècles et bien des vicissitudes, c'est la désignation de l'inférieur par le supérieur qui l'a emporté dans l'Église chrétienne* (Guizot, Civil.). *Vous m'avez fait bien du plaisir et bien de la peine, Théodore* (Gautier, Maupin). *Du temps, bien du temps passa* (Coppée, Le Coupable). Il en est de même, quand, précédé d'un adjectif, le nom prend à cause de cela la préposition *de* [voir plus bas]. Cp. *Si nous parcourions les communes d'Allemagne, d'Espagne, d'Angleterre, nous y reconnaîtrions bien d'autres différences* (Guizot, Civil.). Mais l'usage a établi l'emploi de l'article devant tout autre adjectif que celui-là (*autre*). Cp. *C'est égal, n'est-ce pas une preuve qu'il y a bien des braves gens en ce monde?* (Daudet, Jack). *Sidonie avait causé bien des petits chagrins à ce pauvre Frantz* (Daudet, Fromont). *J'efface de ma pensée bien des mauvais souvenirs* (Ohnet, Marnière). *Une partie de son œuvre seulement, car bien des grandes toiles ne sont pas là* (Claretie, Vie 1885). *Si vous ne vous en êtes pas aperçu, c'est que vous y mettez bien de la bonne volonté* (A. de Musset, RM. 1–8–'81). – *La plupart* (c.-à-d. la plus grande part) *de* régit toujours l'article défini: *la plupart du temps* [meestentijds]. Le sens actuel de ce mot est: le plus grand nombre. Cp. *De là est résultée, dans la plupart des civilisations antiques, une simplicité remarquable* (Guizot, Civil.). – *Force*, employé comme nom de quantité, présente une anomalie d'autant plus frappante qu'elle se présente en sens inverse dans le hollandais: il ne régit pas la préposition ni l'article (cp. le holl. 'n macht van schapen): *Il posa sur la table un carton vert, et commença par se plaindre à Madame, avec force civilités, d'être resté jusqu'à ce jour sans obtenir sa confiance* (Flaubert, Bovary). *Il se vanta d'avoir, après force démarches, fini par découvrir un certain Langlois* (ib.).

b. Après le verbe négatif. Parmi les noms et les adverbes de quantité, réels ou employés comme tels, il y en a qui sont devenus adverbes de négation: *pas* et *point*, primitivement des substantifs, *plus* et *jamais*, adverbes. Aussi, quand ils s'emploient comme adverbes de

quantité, ils régissent la préposition *de*, et, s'ils ne sont que de simples formules de négation, ce qui a lieu surtout avec le verbe *être* et ses analogues, ils laissent l'article partitif intact. Cp.

Elle n'avait *jamais* vu *de grenades* ni mangé *d'ananas* (Flaubert, Bovary). Je n'avais *pas de fortune*, cela reculait beaucoup nos projets (Laboulaye, Paris). *Point d'enfantillage!* m'écriai-je (ib.). Dans la rue, des gens affairés ...; *point de bruit, point de cris, point de flâneurs, point de cigares, point de cafés* (ib.). *Jamais* je n'avais passé *de journée* plus sérieuse (ib.). Il n'y a même *plus de Français*, nous sommes tous Parisiens (ib.).

Les Français ne sont *point des Grecs*, nous sommes des Romains (Laboulaye, Paris). Nous ne sommes *pas des paralytiques*, laissez-nous agir (ib).

Quand il y a une opposition à exprimer, c'est plutôt la qualité que la quantité que l'on désigne: *Je veux de l'argent et non pas des conseils*, car cela revient à dire: ce que je veux, c'est de l'argent, ce ne sont pas des conseils. Malgré cela, la règle, bien que fondée, n'est pas généralement observée. Cp.

Regardez autour de vous: ici, il n'y a *point de paysans*, mais *des fermiers*; *point de manœuvres*, mais *des artisans* (Laboulaye, Paris). Nous n'avons *point de sœurs de charité*; nous avons simplement *des femmes de missionnaire* (ib.).

Quand la négation ne se rapporte pas au verbe dont le substantif et l'article dépendent, l'article demeure intact.

La mutualité, naguère, était individualiste: elle ne recevait que des hommes et *ne désirait pas* recevoir *des femmes* (RM. 15—11—'07, p. 421).

Et, généralisant ce principe, on peut établir qu'il faut maintenir l'article chaque fois que la négation ne porte pas sur l'article et son substantif, ou qu'elle porte non sur la quantité mais sur la qualité. Cp.

Et là, dans les ténèbres, elle crut qu'elle expirait, étouffant, ne trouvant pas même *des larmes* (Zola, Joie). Avec une autre que madame Bellocq il eût pris soin de recommander de ne pas prononcer *des noms propres* (Malot, Marichette). La presse ne donnait pas *de l'eau à boire*, vu le foisonnement des journaux (Augier, Giboyer).

L'adverbe *ne* à lui seul peut rendre la phrase négative et réclamer ainsi la préposition *de;* pareillement, la proposition interrogative qui a un sens négatif. Cp.

Reçoit-il *d'ordres* de personne? (Laboulaye, Paris). On ne doit *de fidélité* à personne à moins d'engagements de famille (Texier, Simpson).

En revanche, quand la proposition, négative par la forme, a un sens affirmatif, c'est l'article qu'on emploie. Cp.

Ils ne se sont pas parlé! Ils ne se sont pas fait *des signes*! (Dumas, Denise). Ah! celle-là, si quelqu'un voulait la consoler, elle ne lui dirait pas *des sottises* (Girardin, La Joie).

La préposition *sans* peut rendre le verbe négatif et amener la pré-

position *de* devant le substantif; mais quand le sens négatif est neutralisé par un autre terme, l'article reparaît. Cp.

Voilà un alexandrin! Je vous le cède *sans* réclamer *de droits* d'auteur (Lesueur, Cœur). Mais ce ne fut pas sans de poignantes émotions, *sans des hésitations, sans des luttes* qu'il arrêta cette résolution (Malot, Marichette).

Le substantif entrant dans la formule *ne .... que* est accompagné de la préposition *de* sans ou avec l'article. Cp.

On eût dit que Madeleine *n'*avait plus d'*yeux que* pour Sir Édouard (Sandeau, Madeleine). Une fois dans sa loge, elle *n'*a *d'yeux que* pour les toilettes de la salle et les lorgnettes braquées sur elle, comme elle *n'*avait *d'oreilles que* pour les histoires mondaines qu'on lui raconte (Malot, Mondaine). Il *n'*y a *de sécurité, de finances, de commerce* et *d'industrie que* dans les pays où pullulent ces journaux dont la voix vous importune (Laboulaye, Paris). — Mais aussi: *N'*ayant *des yeux et des oreilles que* pour lui, lorsqu'il était là, madame de C. ne pensait plus à aiguiser des épigrammes (Malot, Sang bleu).

La conjonction *ni*. Lorsque le substantif est déterminé par l'article défini, la négation *ni* n'a aucune influence sur cet article, qui demeure. Quand le substantif n'est pas déterminé ainsi, la conjonction *ni* fait rejeter tout autre article, si elle doit marquer l'absence totale des individus ou des objets, tandis que, si elle doit nier la nature, la qualité seulement des objets ou des individus, il faut maintenir l'article indéfini ou partitif. Cp.

Cette richesse qui ne craint *ni la rouille ni les voleurs* (Laboulaye, Paris). — Peuple sauvage, qui n'a *ni pelles, ni pincettes, ni soufflets, ni charbon, ni fumée* (ib.). J'ai l'habitude de ne te rien cacher, *ni actions, ni pensées* (Gautier, Maupin). Tant que la bourgeoisie n'a compté *ni magistrats, ni lettrés*, tant qu'elle n'a pas été ce qu'elle est devenue au XVI^e^ siècle, elle n'a eu dans l'État ni le même caractère, ni la même importance (Guizot, Civil.). — Nous *n'*élevons *ni des moines, ni des soldats*, nous préparons des hommes à la vie commune (Laboulaye, Paris).

Si le substantif sur lequel porte la négation *ni* dépend d'un verbe qui régit le génitif (marqué par *de*), la préposition est maintenue: *J'ai besoin d'enveloppes et de timbres-poste; je n'ai besoin* [*ni*] *d'enveloppes ni de timbres.* Cette préposition est également maintenue, si la conjonction *ni* est là pour ne pas répéter le verbe négatif qui précède ou si elle remplace *pas: Je n'ai pas d'enveloppes et je n'ai pas de timbres; je n'ai pas d'enveloppes ni de timbres.* Cp.

Ses gilets maintenant ne *manquaient* plus *de* doublure, *ni* ses chemises *de* boutons (Flaubert, Bovary). M. Homais cria: *Pas de farineux ni de laitage* (ib.). Il n'y a pas d'autre témoin *ni d'autre preuve?* (Laboulaye, Paris). — Je ne saurais *ni* faire *ni* recevoir de *visites* (Gautier, Maupin).

Remarques. Le déplacement de l'adverbe négatif est sans influence sur la préposition ou l'article qu'il réclamerait dans la construction régulière:

On voyait de la fumée, mais de flamme point. Cp. *Et d'ailleurs, d'institutrice si complètement malheureuse, il n'en existait pas* (Frapié, Institutrice). De même, si le verbe régit le génitif: *Mais de voitures, elle n'en disposait pas* (Caro, Amour).

Il y a encore une autre construction à relever. Dans: *Des promesses? Je ne sache pas que je vous en aie fait!* — on peut, par une nouvelle inversion, placer le complément après le verbe, tout en conservant le pronom *en*: *Je ne sache pas que je vous en aie fait, des promesses!* Disons en passant que la première de ces deux constructions n'est guère usitée que comme formule interrogative; aussitôt que la locution devient exclamative, la langue parlée préfère la seconde construction: *Cette pauvre malle, en avait-elle déjà vu des pays, et devait-elle en voir encore!* (Sarcey, Souvenirs). *Il en avait cassé bien des plumes, il en avait crevé bien des feuilles de papier, il en avait laissé tomber bien des pâtés; mais, enfin, il était arrivé à tracer assez couramment les sept lettres de son nom* (Malot, Marichette). *Ah! il en prenait des forces, le bandit!* (Daudet, Immortel).

c. L'article partitif est maintenu, quand le substantif est accompagné d'un adjectif, excepté quand cet adjectif précède le nom: en ce cas, au lieu de l'article, on emploie la préposition *de*. Cp.

De bons cadres, de jeunes soldats et *de vieux généraux*, voilà ce qu'il nous faut (Laboulaye, Paris). Il l'engageait à prendre *de bon vin, de bonne bière, de bons rôtis* (Flaubert, Bovary).

Il y a ici une exception à faire: c'est que l'article s'emploie presque toujours devant l'adjectif, lorsque celui-ci en est un du nombre de ceux qui précèdent régulièrement le nom (voir page 27). *Petit*, par exemple, petit être considéré comme remplaçant le suffixe diminutif: *des petits jeux, des petites mains*, etc. Ainsi, sans parler des composés, l'on dit très bien:

De la bonne, mauvaise foi; de la bonne, mauvaise volonté; de la bonne, fausse monnaie; des bons, mauvais points; des grands seigneurs; des grandes personnes; des fausses manches; du beau, mauvais temps; du beau monde [fijn publiek]; *des mauvais traitements* [mishandelingen]; *du gros canon; des gros, grands mots; des bons mots* [= des mots, geestigheden], etc.

C'est *de la haute nouveauté*; tu vois que je ne te refuse rien (Cherbuliez, Têterol). Savez-vous que vous avez fait avec lui *de la haute coquetterie?* (ib.). A supposer que tout cela fût réel, on pouvait estimer que le congrès faisait *de la mauvaise politique* économique (Les Bills M-K, RM 1-7-'91). *Des bons vieux* et *des bonnes vieilles* redisaient en riant ses mauvais tours d'autrefois (Loti, Yves).

La même règle est appliquée, quand le substantif est sous-entendu ou qu'il est remplacé par le pronom *en*: *Il ne faut pas mépriser les petites choses, si l'on veut arriver à de grandes. Il a beaucoup d'amis et il en a de puissants.* Mais ici encore c'est l'article, et non la préposition, qui prévaut. Cp.

Tandis que son mari et sa fille boivent du vin plus ou moins vieux, elle n'en doit boire que *du jeune* (Malot, Paulette). Des moutons étaient en sûreté dans leur parc. J'en vois *des blancs* et *des noirs* (Malot, Sans famille). On se mit à la recherche [d'un tout petit chien], mais on n'en trouvait que *des grands* (Maupassant, Contes). Il emplit deux verres: Goûtez ça, la mère, c'est *de la fameuse*. Ça, oui, c'est *de la fine* (ib.). Il faut donc aller à Troyes pour voir des uniformes, *des vrais* (Rabusson, Mon capitaine). Il en est venu, il en a passé beaucoup, des premiers ministres, *des bons*, *des mauvais*, *des indifférents!* mais les meilleurs comme les pires n'ont jamais été gardés par personne, si ce n'est par le peuple anglais (Lord Randolph Churchill, RM. 1–9–'88). Il y en a, de l'histoire, là-dedans, et *de la neuve*, et *de la solide* (Daudet, L'Immortel).

Suppression de l'article.

18. En dehors des cas relevés incidemment où l'on supprime l'article, il y en a encore bien d'autres qu'il est nécessaire de passer en revue. On se souvient que, dans le vieux français, l'article ne se présente pas tout d'abord, que l'expansion de cette particule s'est faite insensiblement et là surtout où le besoin d'une détermination plus ou moins précise se faisait sentir. Il s'ensuit que bien des locutions et tournures, remontant à cette époque, se passent d'article, mais aussi que, dans la langue moderne, le substantif ne prend pas l'article, s'il est inutile, pour une raison ou l'autre, de le déterminer de la manière que peuvent le faire les trois articles dont on vient d'expliquer la fonction et la valeur. Voici donc les cas où l'on se sert du nom pur et simple, avec ou sans adjectif, mais sans article ni préposition partitive.

a. En premier lieu, devant les noms au vocatif, parce que l'individu interpellé est ou est censé se trouver là, et qu'il est déterminé par cela même. La langue populaire et familière cependant ne le supprime pas dans certaines interpellations amicales. Cp.

Camarades! amis! m'écriai-je, je suis confus de vos bontés (Laboulaye, Paris). *Citoyens et amis*, je ne viens point combattre le terrible Goliath du banquier Little (ib.). *Sauvages!* m'écriai-je, qui ne connaissez même pas le point d'honneur (ib.). *Poètes*, *peintres*, *sculpteurs*, *musiciens*, pourquoi nous avez-vous menti? (Gautier, Maupin).

Ohé! *les enfants*! cria Vincart [un sabotier], la soupe est-elle prête? (Theuriet, Nouvelles). Avec plaisir, *la mère*, avec plaisir! (E.-Chatrian, Matthéus). Eh! *l'ami*, est-ce toi le maître de cette auberge? (Dumas, Halifax). Bonsoir, *la compagnie*! (Sand, Champi). En haut de cette montée doit se trouver une auberge où nous casserons une croûte'. . . . N'est-ce pas, *l'homme*? Ce ne sera pas de refus, *la bourgeoise*! répondit le cocher (Delvau, Mémoires).

Pareillement dans les invocations et exclamations. Cp.

Calomnie! calomnie! tu n'es que la forme de l'assassinat chez les peuples

qui font vánité de leur civilisation. *Honte* aux misérables qui se servent de cette arme empoisonnée (Laboulaye, Paris). *Chose honteuse* à dire, j'éprouvais un grand délice à me sentir gagné par l'abrutissement (Gautier, Maupin).

b. Ensuite, devant les adresses, les inscriptions, et souvent devant les titres de livres, d'articles, de chapitres, etc. Cp.

Ce personnel quelque peu hétérogène se réunissait ainsi chaque mardi, *rue Saint-Guillaume* (Daudet, Trente). L'étude de Tabourin est située *place Saint-André*, au premier étage (Bordeaux, Les yeux). — *République française. Ministère du Commerce.* — *Médaille* de vermeil: Catharine Rabourdin, soixante-trois ans (Prévost, Compagne). Le tableau était à sa place, voilà ce qu'on y lisait: *Arrivée* du Persia. *Grandes nouvelles* d'Europe (Laboulaye, Paris). Nous mettrons sur le tableau: *Grève des couturières* (ib.). Écrivez: *Défaite des troupes fédérales.* Voilà qui tient toute notre première page (ib.). — *Maison* à vendre ou à louer. — *Boulangerie* à céder. — *Vanité*, roman par P. et V. Margueritte.

Quant à la dernière catégorie, il faut dire que les noms abstraits, les noms de matière et les noms pluriels sont parfois accompagnés de l'article dans les titres: *L'Avarice punie. Le Sel et les Mines de sel.*

L'adresse prendra l'article si elle est connue, donc déterminée: Un brave homme, père de famille, employé au bureau central des postes, *dans la rue Jean-Jacques Rousseau* (Daudet, Trente).

c. Puis, devant les substantifs d'une énumération rapide, surtout quand elle est précédée ou suivie d'un mot qui les résume [tout, rien, chacun, personne, etc.]. Ce mot peut être sous-entendu. Cp.

Attachons-nous fermement, fidèlement, aux principes de notre civilisation: *justice*, *légalité*, *publicité*, *liberté* (Guizot, Civil.). *Rois*, *seigneurs*, *prêtres*, *bourgeois*, *peuple* des campagnes, tous prennent aux croisades le même intérêt, la même part (ib.). *Vérité*, *fantaisie*, *esprit*, *tendresse*, *gaieté*, *mélancolie*, il entre donc beaucoup de choses dans le plus petit conte de M. A. Daudet (Lemaître, Cont. II). Le monde est un théâtre où figurent trois sortes de personnes: *spectateurs*, *acteurs* et *auteurs* (Laboulaye, Paris). *Laitiers*, *charbonniers*, *bouchers*, *épiciers* couraient par les rues (ib.).

Les longues énumérations risquent d'être fastidieuses; c'est pourquoi il faut les faire avec une certaine rapidité qui nécessite le rejet de l'article, d'ailleurs superflu. Mais quand il importe d'appuyer au lieu de glisser, une certaine lenteur s'impose et l'article peut reparaître: *Les jours, les mois, les années suivaient leur cours* (Prévost, Compagne). Ici, du reste, on veut faire ressortir que les jours deviennent des mois et que les mois forment des années, qu'il y a donc un enchaînement.

d. Quand les substantifs expriment des idées dont l'une est censée ne pas aller sans l'autre, on supprime l'article. Cp.

Elle appela la métayère, ferma *porte et fenêtres* (Theuriet, Rose-Lise). Aussi passe-t-il sa vie à vomir contre vous *feux et flammes* (Monnier, Gian). Elle prépare *crayons et couleurs* (Mérimée, Colomba). Causant ainsi, ils entrèrent

dans la ferme, où ils trouvèrent *vin, fraises et crême* (ib.). Instruit par un exprès de l'adjoint, le préfet était venu, accompagné de gendarmes et de voltigeurs, amenant de plus *procureur* du roi, *greffier* et le reste (ib.).

Elle avait *grâce et beauté, amour et jeunesse, noblesse et fortune*; tout n'était autour d'elle que *doux regards et frais sourires*; la vie ne semblait lui promettre que *caresses et enchantements* (Sandeau, Seiglière). Tout était *fête et joie* autour d'elle (Sandeau, Kérouare). Tout n'était autour d'elle qu' *harmonie, fraicheur et parfum* (Sandeau, Madeleine). Jadis *printemps ou automnes* lui importaient peu (Gréville, Un Crime). Ils payent et ne s'inquiètent de rien; *plaisirs et fêtes* viennent au devant d'eux (Laboulaye, Caniche).

Cette suppression de l'article fait ressortir que les idées exprimées par les substantifs doivent être conçues dans toute leur étendue. En ajoutant l'article, on restreindrait, comme de raison, l'idée dans sa quantité ou dans sa qualité. Dans le passage suivant, l'article partitif sert à marquer une certaine quantité:

Je ne voyais dans la vie que *tristesse, chagrin, douleur, dureté*, vous m'avez montré qu'il y avait aussi *de la bonté, de la pitié, de la générosité, de la tendresse* (Malot, Marichette).

e. On supprime aussi l'article pour faire ressortir l'étroite liaison, le concours. Cp.

Hélas! monsieur, ces temps où *Italiens et Français* se comprenaient et s'aimaient ne reparaîtront plus (RM 1–9–'93 p. 91). On craignait que la mise en scène d'une lutte entre *Français et étrangers*, n'offrît un danger réel (Legouvé, Souvenirs). *Français et Turcs* se félicitaient de cet heureux résultat d'un moment de courage (Thiers, Consulat). *Américains et Français* marchaient ensemble, conduits par Washington, Lafayette et Rochambeau (Chronique RM 1–11–'81).

f. Comme les proverbes et autres locutions de ce genre datent le plus souvent d'une époque reculée où le non-emploi de l'article était chose accoutumée, il n'est pas surprenant qu'ils se passent parfois de l'article; il en est de même des phrases sentencieuses de la langue moderne, formées d'après ce modèle. Cp.

Pauvreté n'est pas *vice*. – *Contentement* passe *richesse*. – *Poisson* sans *boisson* est *poison*. – *Prospérité* suppose *capacité* (V. Hugo, Misérables). *Libération* n'est pas *délivrance* (ib.). *Pauvreté et coquetterie* sont deux conseillères fatales (ib.). *Voix chevrotante, esprit capricant* (ib.).

g. Enfin, il faut rappeler une foule de locutions verbales, telles que: *Avoir faim, soif, tort, raison, avoir besoin, conscience, dessein, envie, honte, sommeil, peur, pitié, soin, vent, vue, ajouter foi*, etc. – *Donner avis, carrière, cours, lieu, envie, naissance, ordre, prise, tort, quittance*, etc. – *Faire attention, brèche, présent, cadeau, don, banqueroute, cas, face, fonction, grâce, honneur, loi, naufrage, profession, résistance, provision, signe, silence*, etc.

Remarques. Parfois ces locutions ont, à côté de l'ancienne, une autre

forme moderne, avec l'article, et une acception différente. Cp. *Entendre raillerie*, scherts verdragen; *entendre la raillerie*, kunnen schertsen; – *avoir raison*, gelijk hebben; *avoir des raisons*, redenen hebben; – *avoir tort*, ongelijk hebben; *avoir des torts envers qn.*, kwalijk bejegend hebben, onrecht aangedaan hebben; – *faire feu*, vuur geven, schieten; *faire du feu*, stoken, de kachel branden; *faire bon feu*, flink stoken; *il y a le feu*, er is brand; – *faire mal*, pijn, zeer doen; *faire du mal*, kwaad doen; – *faire bien*, goed handelen; *faire du bien*, goed doen, weldadig aandoen, weldoen; – *faire plaisir*, genoegen doen; *faire de la peine*, leed, verdriet doen (moeite doen = *se donner de la peine, du mal*); – *faire eau*, lek zijn; *faire de l'eau*, drinkwater innemen aan boord; – *faire tapisserie*, als muurbloem zitten; *faire de la tapisserie*, tapijt [borduur]werk maken, handwerken; – *rendre justice*, recht laten wedervaren; *rendre la justice*, recht doen, spreken; *faire justice de qn.*, afstraffen naar recht en verdienste; etc. – *Avoir mal*, c'est souffrir; on indique par *à* la partie du corps ou l'endroit: *avoir mal à la tête, à l'estomac, au ventre, aux cheveux*, etc. Quand le mal est qualifié [par un adjectif], on met l'article: *avoir un violent mal de dents, un mal de dents terrible*, etc. Pareillement: *livrer bataille*, mais *livrer une bataille sanglante; faire honneur, faire un grand honneur; faire plaisir, faire un grand plaisir; rendre service, rendre un fameux service*, etc. En revanche: *avoir bon appétit, avoir de l'appétit*, etc.

Les verbes parler et causer se combinent avec des noms de langues, et par extension avec d'autres compléments sans article. Cp.

Parlez français, m'écriai-je (Laboulaye, Paris). Si c'est là votre français, par pitié, *parlez-moi grec* (ib.). — Grâce, ne *parlons* pas *médecine, parlons politique* (ib.). Il *parlait arome, osmazôme, sucs* et *gélatine* d'une façon à éblouir (Flaubert, Bovary). A trois pas d'Emma, un cavalier en habit bleu *causait Italie* avec une jeune femme pâle (ib.). Il fuma dans la chambre, *causa culture, veaux, vaches, volaille* et *conseil municipal* (ib.).

Mais on dit: *savoir, comprendre, entendre, apprendre, étudier le français*, etc.: C'est que vous ne *savez* pas *l'allemand*, répondit-il (Laboulaye, Paris). Et s'il y a comparaison ou plutôt individualisation, l'article reparaît aussi après parler; p. e. Il parle couramment *le français* et *l'anglais*, mais il parle *le français* mieux que *l'anglais*.

Le verbe appeler peut avoir deux régimes, celui qui est le régime direct et l'autre qui en dit la qualification. Ce dernier est ordinairement sans article; au pluriel il peut prendre l'article partitif. Cp.

Ce que les philosophes appellent *volonté, énergie, puissance*, n'est autre chose que ce fluide qui constitue notre âme (Laboulaye, Paris). Je suis peu épris de ce qu'on appelle *candeur virginale, innocence du bel âge, pureté de cœur*, et autres charmantes choses qui sont du plus bel effet en vers; j'appelle tout bonnement cela *niaiserie, ignorance, imbécillité* ou *hypocrisie* (Gautier, Maupin). Mais: Ce que nous appelons aujourd'hui *les droits publics*, c'étaient des droits privés; ce que nous appelons *des devoirs publics*, c'étaient des pouvoirs privés (Guizot, Civil.). Si l'on peut appeler la force *une garantie* (ib.).

Après certaines prépositions, le substantif rejette ou prend l'article; p. e. en: Etudiant *en droit*; docteur *en médecine*; *en pleine (rase)* campagne;

en français, etc.; *en été*, *en automne*, *en hiver*, mais *au printemps* [parce que = au premier temps (saison) de l'an]; *en prison*, *entrer en rade*, *en gare*; etc. — Excepté: *en l'an*, *en l'année*, *en l'honneur*, *en l'absence*, *en l'état*, *en [la] présence.*

après: *après déjeuner*, *dîner*, *souper; après fortune faite*, etc.

sans: *sans dot; sans crainte; sans espoir; sans peine;* etc.

avec: *avec précipitation* = précipitamment; *avec prudence* = prudemment; *avec adresse* = adroitement, c.-à-d. sans article, cela exprime la manière; mais *avec de la prudence*, p. e., exprime le moyen (cp. marcher avec précaution, avec des béquilles.) Cp.

Allons, madame, ne vous désolez pas comme ça; *avec du sang-froid* et *de la persévérance*, nous arriverons à remplacer votre mari (Becque, Les Corbeaux). *Avec de la prudence* et *de l'adresse*, il lui semblait qu'il serait possible de dépister les recherches (Malot, Micheline). Mais *avec de la modestie*, *de la bonne volonté*, *du courage* et surtout ces habitudes de franchise et de loyauté qu'on prend au collège, vous vous ferez bien venir des jeunes et des vieux (About, Brave homme). — En général, l'article sera employé, quand on n'exprime pas la manière: Regardez cette figure: comme elle résume toute une vie de paysan, avec ses luttes quotidiennes, *avec de la tristesse*, *de l'épargne* inscrites dans les crevasses et *du songe* dans l'œil vitreux et peut-être aussi un peu d'alcool! (Bordeaux, Les yeux).

Correspondance de l'article.

Quand un substantif abstrait est le complément attributif d'un autre, il prend l'article défini, si le nom déterminé le prend; il ne prend pas d'article, si le nom déterminé n'en prend pas ou bien s'il prend l'article indéfini. P. e.

Tromper sous *l'*apparence de *l'*amitié. — Tout offrait *l'*image *du* deuil. — Mais: Tromper sous [*une*] apparence *d'*amitié. Tout offrait *une* image *de* deuil.

De même, le déterminé prend l'article défini, si l'attribut prend le possessif. P. e.

Il est *au* bout de *ses* forces, de *ses* ressources. — Il est *à* bout *de* forces, *de* ressources.

Quand les deux substantifs sont concrets, l'article défini est joint au complément attributif, déterminé. P. e.

C'est *un* palais *du* roi. — C'est *un* palais *de* roi.

Les deux substantifs ne peuvent pas prendre l'article indéfini. Ne dites pas: *c'est un crime d'un fou*, mais: *c'est le crime d'un fou* ou *c'est un crime de fou.* Il faut excepter les noms composés: *Le* (*un*) *maître d'école.* - *Le* (*un*) *chien de berger*, etc.

LE SUBSTANTIF.

Les substantifs, proprement noms substantifs, se divisent d'après la signification ou la forme. En considérant la forme, ils sont simples: *boutique;* composés: *arrière-boutique;* ou dérivés: *boutiquier.* – D'après la signification, l'ensemble des substantifs est réparti dans deux catégories; ils sont noms concrets: *corps;* ou noms abstraits: *âme.*

Envisagés d'un autre point de vue, ce sont des noms individuels: *soldat, arbre;* ou des noms collectifs: *armée, forêt.* – Les noms individuels sont des noms d'êtres animés: *homme, cheval;* ou inanimés: *lune, arbre.* – Parmi ces derniers, il y a des noms de matière, tantôt collectifs: *or, sable, verre;* tantôt individuels: [un] *verre,* [un] *papier.*

Enfin, on appelle nom propre tout substantif qui sert à nommer un seul individu par le nom qui lui est propre, soit un homme: *Pierre;* un animal: *Médor;* un navire: [le] *Fulminant;* un pays: *France;* une ville: *Paris;* une rivière: *Seine;* une montagne: *Simplon;* un astre: *Jupiter;* etc. Tout substantif qui n'entre pas dans cette catégorie est dit nom commun.

Le substantif est sujet à trois accidents: le genre, le nombre et le cas.

Le choix du genre pour les différents substantifs a été déterminé par des considérations logiques en tant qu'il s'agissait de certains êtres animés; le genre grammatical masculin a été attribué aux êtres du sexe mâle, le féminin à ceux du sexe femelle. Mais, comme dans l'immense majorité des cas, il était foncièrement impossible de faire cette distinction, il a fallu se régler sur la forme du nom, sur la terminaison, pour attribuer un genre grammatical à tous les autres substantifs.

Des trois genres que possédait le latin, le français a abandonné le neutre. Les neutres latins, devenus français, sont entrés soit dans la catégorie des noms masculins, soit dans celle des noms féminins. Si le neutre existe en français, comme p. e. le *beau,* le *vrai,* le *bien,* ce neutre est logique, est dans la pensée, mais la forme donnée au

neutre est celle du masculin. Cp. *Une enfant détraquée, avec tout le pervers, tout le mauvais de l'enfant* (Daudet, L'Immortel).

Le français, en se dégageant du latin, a complètement supprimé la déclinaison latine, non cependant sans que celle-ci ait laissé des traces, et des traces si évidentes qu'il faut en parler ici.

En français, comme on sait, les rapports qui existent entre un substantif et tout autre mot d'une phrase sont en général indiqués aujourd'hui par la place de ce substantif relativement au verbe ou à l'aide de prépositions. Dans la phrase: *Bernard aime la fille de Poirier*, c'est la place qu'occupent les substantifs «Bernard» et «fille» qui nous dit le rapport existant entre ces mots et le verbe, et c'est la préposition *de* qui l'indique pour les mots «fille» et «Poirier». Or, en latin ces rapports étaient exprimés par la flexion des substantifs, c.-à-d. par des désinences qui marquaient les cas. Ces cas étaient au nombre de six. Les substantifs eux-mêmes étaient répartis dans cinq groupes, appelés déclinaisons, et dont chacun avait ses désinences caractéristiques, différentes d'un cas à l'autre, et du singulier au pluriel. Pour juger de la diversité des désinences, ainsi que de la complication qui en résultait, on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le tableau que voici, où la première colonne de chacune des déclinaisons contient les désinences du singulier, la seconde celles du pluriel. Les cas sont indiqués par les initiales N[ominatif], G[énitif], D[atif], A[ccusatif], V[ocatif] et A[blatif].

	I.		II.		III.		IV.		V.	
N.	a	— æ	us, er, um	— i, a		— es, a, ia	us, u	— us, ua	es	— es
G.	æ	— arum	i	— orum	is	— um, ium	us	— uum	ei	— erum
D.	æ	— is	o	— is	i	— ibus	ui, u	— ibus	ei	— ebus
A.	am	— as	um	— os, a	em	— es	um, u	— us, ua	em	— es
V.	a	— æ	e, er, um	— i, a		— es	us, u	— us, ua	es	— es
Ab.	a	— is	o	— is	e, i	— ibus	u	— ibus	e	— ebus

Doit-on s'étonner que les illettrés se soient débarrassés de tous ces impédiments? Aussi le latin populaire et le gallo-roman n'avaient-ils conservé que deux de ces cas principalement: le nominatif ou cas-sujet et l'accusatif ou cas-régime, surnommés ainsi, parce qu'on avait accoutumé d'exprimer tous les rapports par ces deux formes, les plus fréquemment employées. A cette simplification contribua largement l'usage de plus en plus répandu d'indiquer par des prépositions certains des rapports marqués auparavant par les flexions casuelles. Cette tendance vers la simplicité et la clarté ne cessa pas de se manifester. Le système latin, quoique réduit déjà à trois déclinaisons, parut trop compliqué encore, et le besoin de le simplifier et de l'uniformiser fit

ramener les substantifs de toutes les déclinaisons à deux catégories, dont voici les paradigmes:

		I		II	
	Singulier				
Nominatif = Cas-sujet :		[m*u*rus]	mur *s*	[p*a*stor]	pa[s]tre, pâtre
Accusatif = Cas-régime:		[m*u*rum]	mur	[past*o*rem]	pasteur
	Pluriel				
Nominatif = Cas-sujet :		[m*u*r i]	mur	[past*o*res]	pasteurs
Accusatif = Cas-régime:		[m*u*rus]	mur *s*	[past*o*res]	pasteurs

Enfin, au XIV[e] siècle, l'usage du cas-sujet, maintenu jusque-là dans les écrits surtout, disparut, et le cas-régime triompha, étant le plus employé.

Tant que le système des deux cas avait subsisté, et longtemps après, le vieux français avait, comme le latin, joui d'une grande liberté de construction. Aussi, les inversions étaient nombreuses, et le français moderne a conservé quelques tournures de ce genre, qualifiées d'archaïques pour cette raison, et qui, en apparence des anomalies, se laissent expliquer sans grand'peine. Exemples: *chemin faisant; il a toute honte bue.* Pareillement il existe encore un certain nombre de substantifs au cas-sujet: *sœur, ancêtre, peintre, traître, fils, Louis, Jacques, Charles*, etc. dont le cas-régime a disparu; d'autres se présentent sous les deux formes, mais avec des acceptions différentes: *pâtre* et *pasteur; sire* et *seigneur; chantre* et *chanteur; gars* et *garçon; copain* et *compagnon; on* et *homme.*

Mais le plus important de ces vestiges est le signe du pluriel. Si on compare les formes de l'accusatif singulier avec celles de l'accusatif pluriel dans les paradigmes ci-dessus, on voit que le pluriel a un *s* dont l'accusatif singulier est dépourvu. Cette désinence casuelle (qui était en même temps celle du nominatif singulier) a fini, lorsque le nominatif tomba en désuétude, par être considérée comme la marque spéciale du pluriel, et c'est ainsi que la lettre *s* est devenue la caractéristique du pluriel de tous les mots variables en français.

Le genre.

1. La distinction du genre dans les noms de personnes et d'animaux se fait de trois manières: 1. par des mots différents désignant le sexe ou genre naturel; – 2. par la terminaison ajoutée à la forme du masculin; – 3. par des déterminatifs.

Les termes principaux pour distinguer le sexe ou genre naturel sont

A. pour les hommes:

homme	— femme	roi	— reine	[mon]sieur	— [ma]dame.
moine	— nonne	seigneur	— dame	[damoiseau]	— demoiselle.

Damoiseau [jonker] est inusité depuis le moyen âge. – Nonne est familier; on dit ordinairement: religieuse.

mari	— femme	fils	— fille	oncle	— tante.
père	— mère	garçon	— fille	neveu	— nièce.
papa	— maman	frère	— sœur	compère	— commère.
		gendre	— bru	parrain	— marraine.

Papa, maman, sont des termes d'enfants. Cp. *Je vous laisse Pascal, parfaitement rassuré sur lui: je suis certain que vous l'élèverez pour le mieux; je ne serai pas jaloux qu'il dise «maman» avant «papa», mais je vous demande cependant de lui appendre à dire «papa»* (Malot, Bonne Aff.) *Tu sais, Toto, que ta maman va te gronder. – Oh la, la! elle dit: Ta maman! – Eh bien, et toi, comment dis-tu? – Ze dis: Ma mère!* (Musée, 15–5–'84, Nos moutards). – Gendre est préférable à son synonyme beau-fils; bru a été abandonné pour belle-fille, ce qui est à regretter, vu les autres acceptions de ce dernier terme. – Garçon et fille désignent le sexe; par rapport à l'âge, on dit enfant. – Fille a des acceptions dépréciatives; aussi, dans le sens de «jeune personne» [«meisje», non pas dans celui de «dochter»], on ajoute jeune: une jeune fille. – «Zoontje» se dit petit garçon pour ne pas confondre avec «petit-fils». – Ajoutons les termes suivants: Parents se dit pour désigner le père et la mère, mais toutes les fois que ce mot pourrait être mal pris au sens de parentage, ensemble des parents, on le remplace par père et mère. Cp. *Avant tout, es-tu libre de tes actions? qu'est-ce que font tes père et mère? De qui es-tu le fils?* (Busnach, Gosse). *Mon enfance fut uniforme, et la fin de mon adolescence ne paraît avoir été troublée que par la mort naturelle de mes père et mère* (Boissière, Trib.). *M. et Mme Acloque, ses père et mère, d'aisance très modeste, avaient vu leur petite fortune diminuer d'année en année par suite des nécessités de la vie* (Verne, Chemin). – Grand-père et grand'mère, dans la bouche des enfants grand-papa, bon-papa et grand'maman, bonne-maman, à la campagne, aussi: père-grand, et mère-grand. Cp. *Un bon monsieur, allez! répètent à l'envi les mères-grands des bouviers* (Glouvet, Le Père). – Aïeul[e] ne se dit pas dans la langue de tous les jours, non plus que bisaïeul[e] pour arrière-grand-père, arrière-grand'mère. Collectivement on les nomme grands-parents; et leurs descendants: petits-enfants, petit-fils et petite-fille; arrière-petit-fils et arrière-petite-fille. – Beau-père et belle-mère ont deux acceptions: [schoonvader, stiefvader – schoonmoeder, stiefmoeder]; au sens de second mari ou seconde femme, le vieux français avait deux autres termes: parâtre et marâtre, dont le premier est tombé en désuétude et dont le second ne s'emploie plus qu'au figuré et avec le sens péjoratif de mère dénaturée. Le collectif belle-famille désigne le beau-père, la belle-mère et les enfants. Cp. *Comme la vicomtesse ne se mêlait point du budget et qu'en dépit du régime dotal, il n'avait point lieu de recourir à ses complaisances, il aurait pu, sans donner l'éveil à la belle-famille, remettre à flot encore pas mal de femmes obérées, s'il avait pris soin de le faire avec*

un peu moins d'ostentation (Hermant, Courpière m.). *L'existence d'Alexandrine [veuve] se passe désormais à de pénibles querelles avec sa belle-famille* (Rbl. 21–8–'00 p. 509). – Puis: grand-oncle et grand'tante; arrière-grand-oncle et arrière-grand'tante; petit-neveu et petite-nièce; arrière-petit-neveu et arrière-petite-nièce; – arrière-neveu a eu le sens de petit-neveu; aujourd'hui arrière-neveux se dit pour «descendants» (cp. holl. achterneef et naneef]; complétons cette rubrique en citant cousin, cousine. – Le compère et la commère sont les parents spirituels de l'enfant dont le père et la mère sont les parents naturels. Par rapport aux enfants, appelés alors filleul, filleule, le compère et la commère s'appellent parrain et marraine.

B. pour les animaux.

Il y a pour les animaux les noms suivants:

Espèce	Mâle	Femelle	Petit
bœuf	taureau	vache	veau
cerf	cerf	biche	faon
chat	matou	chatte	chaton
cheval	cheval, étalon	jument, cavale	poulain, pouliche
chèvre	bouc	chèvre	chevreau
cochon	verrat	truie	goret
coq	coq	poule	poussin
lièvre	lièvre	hase	levraut
mouton	bélier	brebis	agneau
oie	jars	oie	oison
sanglier	sanglier	laie	marcassin
singe	singe	guenon	—

Pour compléter la liste, il faut ajouter:

âne	âne	ânesse	ânon
canard	canard	cane	caneton
chien	chien	chienne	—
dindon	dindon	dinde	dindonneau
faisan	faisan	faisande	faisandeau
lapin	lapin	lapine	lapereau
lion	lion	lionne	lionceau
loup	loup	louve	louveteau
ours	ours	ourse	ourson
—	chevreuil	chevrette	—
—	daim	daine	—
—	lévrier	levrette	—
—	mule	mulet	—

2. La seconde catégorie comprend les noms dont le féminin est formé par des terminaisons spéciales: *e*, *ette*, *ine*, *esse*, *[t]eur*, *euse*, *eresse*.

e) cousin, cousine — fermier, fermière
sultan, sultane — baron, baron*ne*
courtisan, courtisane — espion, espion*ne*.

Ceux qui se terminent par *on* prennent *onne*. Ceux qui se terminent par *an* prennent rarement deux *n*: *paysan, paysanne; Jean, Jeanne.* — Le féminin *artisan e* est rare; cp. *Ce sont des artisanes du luxe de Paris, couturières ou modistes* (Prévost, Erminge). — Comme curiosité, citons générale, femme du général — lieutenante, fém. de lieutenant. Cp. *Elle ne connaissait ce nom que pour l'avoir entendu mentionner par la générale de Jardes* (Bourget, Terre). *Ma tante . . . . m'apparaissait toujours comme la lieutenante de ma mère* (Prévost, Compagne).

ette) Henri, Henriette — Antoine, Antoinette.

Le suffixe *ette* est diminitif, et par extension, la marque du féminin. Il en est de même en hollandais, avec cette différence que le diminutif hollandais peut désigner les deux sexes: Heintje, Pietje, Toontje peuvent se dire tout aussi bien des jeunes garçons que des jeunes filles; cela n'est pas possible en français.

ine) héros, héroïne — Joseph, Joséphine
czar, czarine — Philippe, Philippine.
esse) hôte, hôtesse — mulâtre, mulâtresse
duc, du*ch*esse — paire, pairesse
comte, comtesse — chanoine, chanoinesse
prophète, prophétesse — abbé, abbesse.

Le suffixe *esse* désigne le féminin, mais il ne signifie pas toujours le féminin sans plus; ainsi, la princesse est le prince femelle, la négresse, le nègre femelle, mais la mairesse est la femme du maire, la notaresse, la femme du notaire; la ministresse, la femme du ministre. Cp. *Au respect que lui inspirait le premier dignitaire de la commune, se mêlait un dévouement d'esclave pour celui qui avait fait d'elle: madame la notaresse* (Ferval, Vie). *La ministresse se leva . . . .* (Daudet, Soutien). *La vice-consulesse . . . . trouva quelques instants plus tard, l'occasion . . . .* (Cherbuliez, Ghislain). — Voir aussi **3. c.** ci-après. — Le féminin de patron, chef, est patronne, chef ou femme du chef; l'autre féminin, patronnesse a le sens de dame chargée de diriger et de surveiller quelque œuvre de bienfaisance; on dit aussi: dames patronnesses; cp. *Une représentation qui devait être suivie d'un bal fut organiste vers la fin de l'hiver dernier et on nomma des dames patronnesses chargées de distribuer les invitations, mais seulement à leurs amis* (Belot, Deux F.). — Nègre et Suisse font négresse et Suissesse; mais adjectivement nègre et suisse: *la race nègre; une gouvernante suisse.* Cp. *Les deux femmes . . . . marchaient très vite, suivies de leur escorte nègre* (Loti, Désenchantées). — Les féminins drôlesse, ivrognesse et pauvresse ont un sens dépréciatif. — A remarquer encore doge, dogaresse; diacre, diaconesse; dieu, déesse.

trice, eresse, euse). Les masculins en [*t*]*eur* ont un féminin en [*t*]*rice*, quand ils sont empruntés au latin.

acteur, actrice directeur, directrice lecteur, lectrice
tuteur, tutrice bienfaiteur, bienfaitrice instituteur, institutrice.

De même, par exception:

inspecteur, inspectrice exécuteur, exécutrice
inventeur, inventrice persécuteur, persécutrice
empereur, impératrice ambassadeur, ambassadrice.

Les masculins en *seur* n'ont pas de forme féminine:

défenseur, offenseur, successeur, prédécesseur.

Serviteur a un féminin servante [dienaresse], formé de servant; celui-ci d'abord adjectif: *les gentilshommes servants*, *les frères servants*, devient substantif dans: *servant des pièces d'artillerie* [stukrijder]. Au lieu de servante, domestique, on dit plutôt «bonne». Un autre féminin, serveuse, est employé comme féminin de «garçon de café». Cp. *En face, à côté, des cases toutes petites, des cafés, des brasseries, des bals ombragés d'accacias-boules, avec des soldats sur les portes et des serveuses à sacoches de cuir, les cheveux tassés en copeaux sur le front, les yeux tirés et la figure blême* (Pouvillon, Jean). — Gouverneur a un féminin gouvernante, femme chargée de gouverner la maison, de diriger l'éducation; formé de gouvernant, celui qui fait partie du gouvernement, p. e. un ministre.

Les masculins en *eur* formés du radical d'un participe présent ont leur féminin en *euse*.

flatteur, flatteuse chanteur, chanteuse
chasseur, chasseuse pêcheur, pêcheuse
faiseur, faiseuse buveur, buveuse.

Le féminin *euse* paraît avoir été formé sous l'influence des substantifs en *eux*, *euse*, dont il subsiste encore quelques spécimens: faucheux, à côté de faucheur, violoneux, vielleux, etc. Le féminin en *euse* est celui qui s'emploie aujourd'hui, c'est la formation vivante; *trice* est archaïque. — Chanteuse désigne: une femme quelconque qui chante; une artiste d'un ordre inférieur: *une chanteuse de café-concert*; une artiste supérieure, en tant qu'il s'agit du côté technique de son art: *Elle a beaucoup gagné comme chanteuse, mais son jeu laisse encore à désirer.* Cantatrice, d'origine italienne, est d'abord l'artiste engagée à l'opéra; puis, toute femme, artiste ou autre, qui a un talent supérieur.

La terminaison *eresse* est formée de *eur* (*er*) + *esse*, et ne se trouve que dans un petit nombre de mots:

vengeur, vengeresse demandeur, demanderesse
pécheur, pécheresse défendeur, défenderesse
enchanteur, enchanteresse vendeur, venderesse.

Charmeur fait charmeuse et charmeresse, ce dernier peut-être sous l'influence de son synonyme: enchanteresse. Cp. *Noémi avait tout pour elle: jusqu'à cette grâce charmeresse qui prend l'homme par les sens* (Delpit, Belle Madame). Il est vrai que le mot est ici adjectif, et que d'une femme on dira plutôt: *C'est une charmeuse.* — Demandeur [eischer] et défendeur [ver-

weerder] sont des termes de palais [de justice]. On trouve rarement défenderesse comme féminin de défenseur, p. e. *Le 29 octobre de l'an 1889, cinquante-troisième de son règne, l'impératrice-reine Victoria, défenderesse de la foi, daigna prendre en considération l'humble pétition* ... (RM. 1–2–'96 p. 623).– Vendeur, vendeuse sont les termes usuels pour désigner celui, celle qui vend et spécialement les commis et les demoiselles chargés de la vente dans un magasin. Quant à venderese, c'est un terme de pratique. Cp. *On ne le vit pas, en effet, à l'auberge du Soleil d'Or, où l'on arrosait les enchères aux frais de la venderesse* (Theuriet, Lys). – Chasseuse est presque complètement supplanté par chasseresse. Cp. *Les hôtes du château, chasseurs et chasseresses* (Mendès, Monstres). *La chasseresse, sur son cheval blanc, traverse au galop l'avenue de la forêt* (Gautier, Maupin). *Allez vite piquer un ruban, un ruban de chasseresse, dans vos cheveux* (Glouvet, L'Idéal). *Elle allait ... d'un pas souple et relevé de chasseresse* (Duruy, L'Unisson). *La comtesse de Paris, chasseresse consommée, comme on le sait* (Le Figaro, 26–1–'89). *Le comte reconnut tout de suite la chasseresse hardie* (Feuillet, La Morte). *Le groupe des chasseurs et des chasseresses en habit rouge* (Theuriet, Hélène). *Nous ne sommes pas des chasseresses, nous!* (Daudet, Amoureux). *L'équipage de chasse de la duchesse d'Uzès, la chasseresse des chasseresses ... est arrivé à Rambouillet* (NR. 15–10–'84).

3. Il y a un certain nombre de substantifs qui désignent tantôt un individu mâle, tantôt un individu femelle, et qui sont accompagnés alors d'un déterminatif (article, pronom) ou d'un qualificatif masculins ou féminins. Tels sont:

a.	un, une enfant	un, une locataire
	un, une artiste	un, une esclave
	un, une élève	un, une propriétaire
	un, une camarade	un, une Russe.

Au sens usuel, enfant est du genre masculin; cp. *C'était un enfant, une négresse de la plus belle laideur* (Laboulaye, Abdallah). Mais il est féminin au sens de fillette. – Au lieu de une camarade, on dit aussi «un camarade féminin»; cp. *Outre la sympathie qu'il éprouvait pour ce camarade féminin, nombre de raisons politiques le confirmaient encore dans sa résolution* (Chabot, L'Institutrice).

b. D'autres substantifs – les noms épicènes – ont un genre grammatical fixe, masculin ou féminin, et désignent tout ensemble le mâle et la femelle. Ce sont des noms d'animaux, p. e.

Masculin: léopard, rhinocéros, écureuil, castor, cygne, serpent, renne, lama, etc.

Féminin: panthère, hyène, girafe, souris, cigogne, perdrix, fourmi, etc.

Quand on veut préciser, on ajoute mâle ou femelle; p. e. *la girafe mâle, un hippopotame femelle.*

c. Certains noms désignant des états ou des professions qui

autrefois convenaient plus spécialement aux hommes, n'ont pas de forme pour le féminin. Tels sont professeur, auteur, écrivain, guide, orateur, etc. Cp.

Orateur de premier ordre, [Lady Sandhurst] avait combattu en faveur du home et revendiqué les droits politiques des femmes (RE. 15–2–'92). Ce directeur était une femme, la maîtresse de Suzanne, la célèbre Madame Hope, *docteur* en médecine et *professeur* d'hygiène (Laboulaye, Paris). Mme de Pompadour est musicienne, actrice, *peintre* et *graveur* (Taine, Anc. rég.). A partir de ce moment, elle [Mme Popp, morte en 1891] ne cessa plus d'écrire et fut pendant cinquante-cinq ans le *rédacteur* en chef du journal de Bruges; c'était la doyenne des journalistes belges... Elle était *officier* d'Académie et décorée de l'ordre de Léopold (RE. 15–1–'92). Elle se sentait bon *administrateur* (Prévost, Frédérique). Cette dernière était très connue comme un *chasseur* d'oiseaux (Glouvet, L'Idéal).

Les progrès du féminisme – certaines des citations précédentes en font foi –, en même temps qu'ils ont favorisé l'envahissement, par la femme, du domaine d'activité de l'homme, ont fait sentir le besoin de termes nouveaux pour désigner l'émule de l'homme dans cette lutte pour la vie .... ou pour les lauriers. On a créé des féminins en tant que les termes masculins s'y prêtaient, tantôt en changeant la terminaison *teur* en *trice*, tantôt en ajoutant *esse* au masculin, surtout, à ce qu'il semble, sous l'influence des mots anglais analogues. Dans certains cas, ne pouvant faire autrement, on ajouta un qualificatif: femme, mâle, femelle. Cp.

Lady Sandhurst, *femme politique et philantrope* anglaise, née en 1828, morte le 8 janvier 1892 (RE. 15–2–'92). Les *journalistes mâles* et *femelles*, les peintres et les *peintresses*, les musiciens et les musiciennes qu'on met en scène ne sont que des bohèmes lamentables, fastidieux, stupides à faire pleurer (RM. 15–3–'04 p. 358). Mais sur quarante *peintresses* représentées, chacune, par une moyenne de six envois, pourquoi n'y en a-t-il que trois qui m'attirent et me retiennent? (Lorrain, Poussières). Monsieur a ici son cabinet de toilette, continua l'heureux père de la *peintresse*, en écartant une portière de style oriental (Rameau, Demoiselle). Il y a depuis quelques années, à Paris, un certain nombre de *femmes médecins*, de *doctoresses* (Le Figaro, Suppl. 26–1–'89). A l'heure présente, c'est une femme de mérite, la *doctoresse* Catani, qui occupe à Bologne la chaire d'histologie (La psychologie des sexes, RM. 15–9–'93). L'éducation monastique d'ailleurs, ... n'a point pour but de fabriquer des *doctoresses* (Uchard, Antoinette). Marie de France est la plus ancienne de nos *poétesses*. Elle est avec Marguerite de Navarre, et trois siècles avant elle, la plus aimable des *conteuses* françaises (RM. 15–10–'91 p. 835). Mary Robinson était le nom d'une *poétesse* anglaise, fort appréciée pour sa distinction et sa grâce (RE. 1–3–'92). Le poème des Béatitudes paraît être l'ouvrage d'une dame bien pensante, mais écrivant moins bien, d'une *poétesse* de catéchisme ou de patronage (RM. 1–4–'93 p. 702). La *poétesse* antique personnifiera cet idéal de mobilité, d'agitation et d'impitoyable persécution dans les tendresses (RM.

15–3–'86 p. 341). Elle s'échappa avec une agilité de *clownesse* (Prévost, Compagne).

Au Chili, les conducteurs [de tramway] sont tous des femmes. Un conducteur, une conductrice. Les *conductrices* portent un chapeau d'uniforme, un chapeau d'homme dont la lourdeur montre que l'administration n'a pas su comprendre la part d'élégance inhérente à la mission qui lui incombait (RM. 15–11–'92 p. 346). La femme Élise Burlin, âgée de 55 ans, *cultivatrice* (Petit Journal N°. 12448). Voilà Mme Carrette [la lectrice de l'impératrice] qui se fait *littératrice* à l'heure où l'ex-impératrice Eugénie porte le deuil de ses rêves (L'Ill. 21–6–'84). *Professeur* de mathématiques, ayant exposé en 1889 une balance de son invention, *rédactrice* de «L'Intégrité», Mme Martane, qui s'occupait beaucoup de politique, a été prise de la folie de persécution, chez elle, et a brisé son mobilier à coups de marteau (Le Figaro, 20–10–'92). — *Littérateur* et *cantatrice*, il y a là comme les deux doigts de la main (Uchard, Joconde).

Bien qu'il y ait un féminin diablesse, le masculin diable se dit aussi au féminin; c'est que le masculin, au figuré, exprime plus énergiquement l'idée d'indocilité et de méchanceté que l'on veut faire ressortir. Cp.

Elle devint, elle si douce et si soumise auparavant, le plus turbulent petit *diable* et le plus indiscipliné du pensionnat (Lemaître, Contes). Mlle de Trécœur, cet ancien *diable*, allait prendre le voile dans le couvent du faubourg Saint-Germain (Feuillet, Trécœur).

Il en est de même de compagnon pour compagne. M. Prévost intitule un volume de nouvelles: Notre compagne, pour désigner les femmes, les jeunes filles, héroïnes de ces contes. Cependant, quand on veut exprimer l'idée de camarade plutôt que celle du sexe, le mot compagnon est admissible à la place de son féminin. Cp.

J'aime mieux qu'il en soit ainsi avec Rosette qu'avec toute autre, — car la femme ôtée, il me reste du moins *un joli compagnon* (Gautier, Maupin). Une femme qui marche à vos côtés, par les grands chemins ou par les rues, qui cause avec vous de tout ce dont on peut causer pour occuper les heures, ce n'est parfois qu'*un compagnon* plus ou moins aimable, plus ou moins *chéri* (Rabusson, Un homme).

4. Le changement d'emploi d'un substantif concret ou abstrait, devenant nom de personne, n'entraîne pas toujours un changement de genre grammatical. C'est ainsi que

a. demeurent féminins les mots:

basse[-taille] [baszanger]
connaissance [kennis]
personne [persoon]
caution [borg]
clarinette [clarinettist]
flûte [fluitist]
pratique [klant].
estafette [mil. renbode]
ordonnance [mil. oppasser]
recrue [nieuw lid]
sentinelle [schildwacht]
vedette [ruiterwacht]
vigie [uitkijk a. boord]

Recrue, participe passé du verbe recroître = accroître, signifie d'abord la

chose qui a été ajoutée; au sens militaire, on lui préfère «conscrit». — Estafette dérive d'un mot qui signifie étrier; sentinelle, d'un mot signifiant garde; vedette, d'un mot qui veut dire veille; de même vigie; personne, d'un mot qui signifie masque. — Ordonnance, elliptiquement pour officier ou soldat d'ordonnance, chargé de faire exécuter les ordonnances, les ordres, donnés par l'officier supérieur auquel il est attaché; par extension, domestique militaire. C'est là ce qui fait qu'on l'emploie aussi au masculin, mais rarement. Cp.

L'*ancienne ordonnance* tira le cheval par la bride (Dubut, Belle-Maman). Il s'installa le lendemain; le colonel lui choisit deux *ordonnances* dont *une* cuisinant passablement (Berkely, V. histoire). C'était un homme très sûr, un vieux soldat, *ancienne ordonnance* de mon mari (Maupassant, Rose). Le jardinier, le vieux Michel, *ancien ordonnance* du général Ourvil (Chenevière, Honneur). Le concierge, un ancien soldat, *le premier ordonnance* du colonel d'Audierne à sa sortie de Saint-Cyr (Gyp, La paix). Je questionnai mon *ordonnance*. *Il* ne connaissait pas mes voisins (Prévost, Compagne).

Quant aux mots flûte et clarinette, voici une remarque de Francisque Sarcey: Au fait, dit-on hautboïste? Le mot est-il français? Il est, en tout cas, régulièrement formé, par analogie, sur les mots: violoniste, pianiste, *flûtiste*, et même aussi, je crois, *clarinettiste*. En revanche, on dit un trombone. Pourquoi ne pas dire un tromboniste? (Le Figaro, 5–8–'98). Larousse donne *flûtiste*, *clarinettiste* et *tromboniste*.

b. demeurent masculins les mots:

bas-bleu [blauwkous]
cordon-bleu [bekwame kookster, keukenprinses]
tendron [jong ding, meisje]
souillon [morsebel]
laideron [leelijk meisje].

Pour l'origine des deux premiers termes, voir ma *Phraséologie*. — Cp. Je descendis l'escalier de mon donjon, m'apprêtant à tenir bon, à l'aspect de *mon laideron* de cousine (Uchard, Antoinette). A douze ans c'était une grosse fille, avec de grosses joues, de grosses lèvres, l'air bête: *un franc laideron*, et trop *absorbé* par la vie animale, le besoin de jouer et de remuer, pour jamais observer ou réfléchir (RM. 1–10–'99, p. 575). La plus misérable petite fille, la plus mal lavée et *la plus souillon* qu'on pût voir, et qui s'appelait Mélie (Lemaître, Contes). Pour les *bas-bleus*, Mérimée s'en gardait. Son aventure avec *le plus grand d'entre eux*, vers le printemps de 1833, le mit en défiance, et pour jamais (RM. 1–4–'93, p. 584). Il y avait la même distance entre M. Bruneau [chef de cuisine] et *mes cordons bleus allemands* des temps passés qu'entre Richard Wagner et un organiste de village (Tinseau, Nid).

C'est ici qu'il faut relever un usage curieux, celui d'employer des termes hypocoristiques masculins en s'adressant à une femme ou à une jeune fille: *mon petit*, *mon joli*, *mon chéri*, *mon Nison*, etc.

Je n'oublierai pas tes recommandations, *mon petit*! . . . . dit le comte, touché, au fond, de la sollicitude de l'enfant, — mais réponds-moi maintenant . . . . Sais-tu, oui ou non, comment s'appelle monsieur Anatole? . . . . Comprends-tu? . . . . toi, tu t'appelles Clotilde Fanel . . . . eh bien? (Gyp,

Cloclo). Maubert à Suzanne: *Mon petit*, je t'en conjure, n'exige pas ça (Veber, Suzanne III, 8). Je t'ai brusqu*ée*, *mon petit*? [Il l'embrasse] Au fond, je t'aime bien, tu sais (ib. II, 3). Tante Fancette à Denise: Je ne suis jamais en fonds, *mon petit* (Gyp, Journal). Sa grand'mère se tourna vers elle: Tu es encore là, *mon petit*? (Gyp, La paix). *Mon pauvre petit!* tu n'y penses pas .... je suis surpris que tu sois *sortie* même à l'ombre, par cette chaleur (Gyp, La Fée). Monsieur à Madame: Ne commence pas à vouloir à tout prix une scène! Oh! la paix, *mon cher*, la tranquillité (Lavedan, C'est servi). Pierre à Henriette: Ah! si tu savais comme je suis gai et heureux, *mon cher petit!* (ib.). Maurice à Geneviève: *Mon cheri!* Tu ne pouvais me faire un plus gros plaisir (Wolff, L'âge, II, 6). Maurice: *Mon chéri*, je sors. Geneviève: Tu sors? M. Oui, *mon chéri*, je sors. Quel désordre! (ib. IV, 3). Viens, Minne chérie, que je roule tes boucles. Minne: Oh! s'il te plaît, non, maman. A cause de ma tête, pas ce soir. Maman: Tu as raison, *mon joli* (Willy, Minne). Et moi, *petit Nison* [= petite Denise], tu ne m'embrasses pas? Elle a incliné sa joue d'un air maussade et pressé, tandis que son mari expliquait: C'est que je vais être privé de toi, *mon chéri* (Gyp, Journal). Mais, *mon pauvre Nison*, par ce que .... (ib.). As-tu du courage, *mon petit Niclou*? Es-tu une vaillante petite femme? [dit M. Hardebert à sa femme Nicole] (Lesueur, Cœur). [Plus tard une cousine de son âge lui dit au contraire: *ma petite Niclou*, ib.].

c. Un certain nombre de substantifs féminins désignent une action, un état, ou l'objet dont s'occupe la personne que l'on indique par les mêmes substantifs au masculin. Tels sont:

Une aide [secours]	Un aide, une aide [personne]
La critique [art]	Le critique [personne]
Une enseigne [tableau, étendard]	Un enseigne [p. qui portait l'enseigne]
La fourbe [fourberie]	Le fourbe [imposteur]
La garde [le corps, l'action]	Le, la garde [personne]
La guide [espèce de rêne]	Le guide [personne]
La manœuvre [mouvement, évolution d'un navire, d'un corps d'armée, etc.]	Le manœuvre [ouvrier subalterne]
La statuaire [art de faire des statues]	Le statuaire [sculpteur qui fait des statues]
La trompette [instrument]	Le trompette [personne].

Enseigne [veldteeken], proprement bâton surmonté de quelque emblème, figure d'animal: aigle, porc, cheval, lion, sanglier, etc.; aujourd'hui l'enseigne a cédé le pas au drapeau et au pavillon; au masculin, il ne signifie plus aujourd'hui que jeune officier de marine immédiatement au-dessous du lieutenant de vaisseau. — La statuaire se dit surtout de l'art des Anciens; aujourd'hui on fait de la sculpture, on est sculpteur. — Un trompette; on dit aussi trompettiste (Larousse).

5. La plupart des substantifs non compris dans les groupes dont

les règles données déterminent le genre grammatical, doivent leur genre à celui qu'avaient les mots latins dont ils sont dérivés, ou à la terminaison ou à l'usage. Ce dernier facteur a exercé une grande influence, et a été cause que nombre de mots ont hésité entre les deux genres ou bien en ont changé totalement.

a. Le genre des noms propres de pays, terminés par *e* ou par *es* est communément le féminin: *la Gaule; les Indes*, etc. Cependant on dit: *le Bengale, le Hanovre, le Mexique, le Péloponnèse, le Maine, le Perche.*

Les autres sont masculins: *le Portugal, le Maroc*, etc. Les locutions: *la verte Érin*, pour l'Irlande, et *la perfide Albion*, pour l'Angleterre, consacrées par la poésie, sont du genre féminin.

Un curieux changement de genre a lieu, quand le nom de pays est précédé des termes *sud* et *centre:* les noms féminins Afrique, Amérique deviennent masculins; on peut considérer ces composés comme les résidus de l'expression: le sud (centre) de .... Cp.

Tous les événements qui ont marqué dans la trame des six dernières années *au Sud-Afrique*, dérivent de celui-là ou y ramènent (RM. 1–2–'92, p. 639). *Au Sud-Afrique*, les choses auraient peut-être suivi un cours tout pareil (RM. 1–5–'92, p. 147). Depuis plus de quatre-vingts ans, la culture anglaise rayonne dans tous les sens *au Sud-Afrique*, avec la langue de yes (RM. 1–5–'92, p. 164). Ce Pacifique, qui s'étend sur deux mille lieues de largeur, depuis les terres de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, jusqu'au littoral du *Sud-Amérique* (Verne, Vacances). Rien ne montre mieux à mon sens ce que sont les rois despotiques *du Centre-Afrique* (Jacolliot, Voyage). Les valeureux efforts tentés en *plein Centre-Afrique* par quelques-uns de nos compatriotes .... (Le Figaro, 28–11–'90). Il était ingénieur et se rendait dans *le Centre-Afrique* (Au Bagne, RM. 15–7–'93).

Quand les noms de pays désignent un produit, les noms féminins deviennent masculins. Tels sont:

La Champagne	le [vin de] champagne
La Bourgogne	le [vin de] bourgogne
La Brie	le [fromage de] brie
Terre-Neuve	le [chien de] terre-neuve
La Chine, la Saxe	**le** [la porcelaine de] Chine, Saxe.

On voit que le mot sous-entendu amène le masculin, sauf pour les deux derniers, lesquels peuvent avoir pris le genre masculin par analogie avec les noms de villes que voici:

Sèvres	**du** [de la porcelaine de] Sèvres
La Havanne	le [tabac, cigare de la] havanne
La Nouvelle-Orléans	le [coton de la] Nouvelle-Orléans.

b. Les noms de villes, terminés par *e*, *es*, sont ordinairement féminins: *Rome*, *Naples*, *Athènes*. Cependant il y en a aussi qui sont masculins: *Trouville*, *Cannes*, *Arles*, etc. Cp. *Je ne veux pas médire du Cannes moderne, de ses hôtels, de ses villas et de ses boulevards* (RM. 15–6–'93 p. 814). *Le train traversait justement les bastions effondrés du vieil Arles* (Lorrain, Ellen).

Les autres noms sont généralement masculins: *Paris*, *Lyon*, *Dijon*, *Madrid*, etc. Ici encore il y a des exceptions: *Jérusalem*, *Ilion*, *Tyr*.

Les noms de villes personnifiées sont féminins: *la savante Montpellier*.

L'article qui les accompagne indique le genre des noms suivants: *le Caire*, *le Havre*, *le Mans*, *la Rochelle*, *la Haye*, *la Mecque*, *la Nouvelle-Orléans*, *le Creusot*, *le Helder*, et plusieurs autres.

c. La plupart des noms de montagnes sont masculins: *le Jura*, *le Caucause*, *les Balkans*, *les Apennins*, etc. — mais *la Jungfrau* [à cause du sens: la Vierge].

Les noms pluriels en *es* sont féminins: *les Cevennes*, *les Alpes*, *les Vosges*, *les Pyrénées*, etc.

d. Les noms des rivières sont en général masculins: *l'Adige*, *le Danube*, *l'Elbe*, *l'Èbre*, *l'Euphrate*, *l'Escaut*, *le Gange*, *le Nil*, *le Niagara*, *le Po*, *le Rhin*, *le Tage*, *le Tibre*, *le Tigre*, *le Wolga*, *le Wéser*, etc. Sont féminins: *la Meuse*, *la Moselle*, *la Néva*, *la Plata*, *la Vistule*, etc. et les noms de presque toutes les grandes rivières de la France, excepté *le Rhône*.

e. Les noms des navires ont le genre grammatical du nom propre ou du nom commun qui les désignent. Cp.

Grâce à la rapidité de sa marche, *le Jean-Bart*, malgré ce mauvais temps, fit une courte traversée (RM. 15–10–'88, p. 731). La division de Rochefort, comprenant trois frégates: *la Concorde*, capitaine Papin; *la Franchise*, capitaine Guillotin; *la Médée*, capitaine Coudein; et une corvette, *la Vénus*, capitaine Senez, mit à la voile le 4 août (RM. 1–9–'00, p. 103). Pendant que *le Var* portait le bataillon, *le Magellan*, *l'Adonis* et *la Tactique* allaient rejoindre *le Tisiphone* (RM. 1–2–'81, p. 661). *La pauvre Herminie*, si éprouvée, ne devait pas revoir la France (RM. 15–2–'86, p. 774). Le 7 novembre, arrivent, inestimable effort, les deux navires à vapeur, *le Météore* et *le Phaéton*, puis surviennent deux bombardes, *le Cyclope* et *le Vulcain*, accompagnées du brick *le Zèbre*, *la Fortune* que l'on convertira en hôpital, *la Naiade*, *la Caravane*, *l'Oreste* et *la Sarcelle* (RM. 15–2–'86, p. 775).

6. Un nombre considérable de substantifs ont pu être classés dans deux groupes, celui des masculins et celui des féminins, d'après des caractéristiques assez simples à reconnaître; d'une part c'est la signification, d'autre part la terminaison qui les fait entrer dans l'un ou dans l'autre de ces deux groupes. D'après ces principes

A. sont masculins:

I. les noms d'arbres, d'arbrisseaux et d'arbustes, excepté *la vigne*, *la ronce*, *une aubépine*, et quelques autres;

II. les noms des couleurs et des métaux, excepté *la fonte*, *la tôle;*

III. les noms des jours, des mois et des saisons, excepté les noms des mois, précédés de *mi-*: *la mi-juin;* – de même *le carême*, mais *la mi-carême* [halfvasten];

IV. les noms des points cardinaux et des vents, excepté *la bise*, *la brise*, *la mousson*, *la tramontane*, *la bourrasque;*

V. les noms des poids et mesures[1]) du système métrique et ceux des monnaies, excepté *la livre [sterling]*, *la guinée*, *la pistole*, *la piastre*, *la rixdale;*

VI. les noms des lettres, des chiffres et des notes de musique. Les noms des lettres sont tous masculins suivant la nouvelle méthode d'épellation: un *fe*, un *he*, un *le*, un *me*, un *se*, un *re*, etc. Suivant l'ancienne méthode: *a*, *bé*, *cé*, *dé*, *é*, *effe*, etc. ils sont masculins, à l'exception de ceux qui se terminent par un *e* muet: une h[ache], une l[elle], etc. – «Il serait commode que tous les noms de lettres, anciens ou modernes, fussent du même genre, du masculin» (Clédat). Plusieurs grammairiens les font tous et toujours du masculin.

VII. les mots et les expressions qui s'emploient accidentellement comme substantifs; p. e. *le boire et le manger*, *le pour et le contre*, *un oui ou un non*, *un on-dit*, *le qu'en dira-t-on*, etc. Cp.

Elle rentrait en elle-même, enfin, mais *un elle* encore *étonné*, dont les sensations étaient atténuées, assourdies (RM. 15–11–'93, p. 412). Elle était l'amoureuse de tous les drames, *le vague elle* de tous les volumes de vers (Flaubert, Bovary).

Quelquefois c'est le mot sous-entendu qui détermine le genre; p. e. *une* [*lettre*] *circulaire*, *un* [*billet de*] *faire-part*, *un* [*chapeau à*] *haute-forme*, etc.

---

[1]) On remarquera l'inversion dans ces expressions: *poids et mesures* [maten en gewichten], *le flux et le reflux* [eb en vloed], *aide et conseil* [raad en daad], *au pain et à l'eau* [op water en brood], *le boire et le manger* [eten en drinken], *le tien et le mien* [mijn en dijn], *par terre et par mer (eau)* [te water en te land], *offre et demande* [vraag en aanbod], *la terre et le ciel* [lucht en water], *du geste et de la voix* [met stem en gebaar], *des arcs et des flèches* [pijl en boog], *tomber de Charybde et Scylla* [v. Sc. in Charybdis vervallen], *de fond en comble* [van boven tot beneden].

VIII. les noms terminés par les sons *a, é, i, o, u;* excepté *la guérilla, la gutta-percha, la polka, la mazurka, la villa, la véranda,* et q. a. Voir au groupe des féminins les terminaisons *té* et *tié.*

IX. les noms terminés par *eau, eu, ou, oi;* excepté *la peau* et *l'eau; la foi, la loi* et *la paroi;*

X. les noms terminés par *ème, aume, ome, ôme;* excepté *la crème* et *la paume;*

XI. les noms en *aire, er, oir;* excepté *une affaire, la chaire, la grammaire, la paire; — la mer* et *la cuiller;*

XII. les noms en *at, et, it, ot, ut;* excepté *la nuit, la dot;*

XIII. les noms en *age, ment* et *fice;* excepté *la cage, une image, [à] la nage, la page, la plage, la rage;*

XIV. les noms en *al, ail, eil, euil, ouil;* ceux en *aille, eille, euille, ouille* sont féminins.

B. Sont féminins:

I. les noms des fêtes: *la Pentecôte, la Toussaint, la Saint-Jean; les bacchanales, les saturnales,* etc. Excepté: *le Carnaval.*

Noël est masculin; on dit avec l'article *la [fête de] Noël.* — *Pâques,* au pluriel, est féminin dans les expressions: *pâques fleuries,* plus souvent: le dimanche des Rameaux [Palmzondag]; *pâques closes,* le dimanche de Quasimodo, le premier dimanche après Pâques [beloken Paschen], inusité; *faire de bonnes pâques* [op Paaschtijd zijn kerkelijke plichten waarnemen]. Remarquez qu'il s'écrit alors avec un petit *p.* — *Pâque* ou *Pâques,* au singulier et sans article, désignant la fête chrétienne, est masculin: *à Pâque[s] prochain. Pâques est tardif* [laat], *précoce* [vroeg] *cette année.* — *La pâque,* avec l'article sans *s* et sans majuscule, désigne la fête des juifs: *Jésus célébrant la pâque* [pascha] *avec ses disciples.*

II. les noms des fruits terminés par un *e* muet, excepté *le concombre.* Les autres sont masculins, excepté *la noix.*

III. les noms des sciences;

IV. les noms en *ade, ude, ande, ende;* excepté *le grade, le stade; — le prélude; — le multiplicande, le dividende;*

V. les noms en *ace, asse, esse, ise;* excepté *un espace* [ruimte];

VI. les noms en *ance, ence, anse;* excepté *le silence;*

VII. les noms en *ure, ière,* et les noms abstraits en *eur;* excepté *le murmure, le parjure, un augure, le mercure; — le cimetière; — l'honneur, le déshonneur, le labeur, l'équateur, le bonheur; le malheur;* ajoutez *le[s] pleur[s];*

VIII. les noms en *té, tié;* excepté *le côté, le comté, le comité, le pâté, le traité;* ajoutez *le thé;*

IX. les noms en *ite;* excepté *le gîte, le mérite, le rite, le site;*

X. les noms en *te;* excepté *un acte, le buste, le conte, le compte, le doute, le geste, le reste, le manifeste, le prétexte* [voorwendsel], *le texte, un insecte, le dialecte, le précepte, le tumulte;*

XI. les noms en *ette; aine, eine;* excepté *le squelette; le domaine;*

XII. les noms en *son, çon, ion;* excepté *le poison, le poisson, le blason; – le caleçon, un hameçon; – le bastion, le camion, le gabion, le lampion*[1]*, le million, le billion, le pion, le septentrion,* [*la loi*] *du talion;*

XIII. les noms en *elle, olle, ole, ôle;* excepté *le libelle, le rebelle, le polichinelle, le violoncelle, le vermicelle; – le pétrole, le monopole, le protocole; – le contrôle, le pôle, le rôle, le môle;*

XIV. les noms en *oire;* excepté ceux qui dérivent d'un mot latin en *orium: le laboratoire* [laboratorium], *le conservatoire* [conservatorium], *un observatoire* [observatorium].

7. Comme on l'a dit plus haut, le genre grammatical d'un grand nombre de substantifs fut longtemps incertain, flottant. Pour la majorité il fut fixé seulement, lorsque, par un choix plus ou moins arbitraire, les grammairiens commencèrent à y mettre un peu d'ordre. Parfois les deux genres d'un seul et même mot continuaient d'être employés parallèlement, et les grammairiens, alors, cherchaient à concilier les deux emplois en établissant une nuance de signification fondée sur des passages glanés et habilement choisis dans les auteurs plus ou moins renommés. D'autres fois, certains substantifs, grâce à la déformation dont ils avaient été l'objet, finirent par devenir des homonymes d'autres noms d'un genre grammatical différent. Nous ne nous occuperons pas ici à grouper ces mots: mieux vaut une liste alphabétique qui, commentée, permettra au lecteur de se renseigner facilement.

AIGLE; **m**asculin, l'oiseau mâle; au fig. homme de génie; – ordre de chevalerie: *l'Aigle noir de Prusse*; – **f**éminin, l'oiseau femelle; au fig. terme héraldique: *une aigle à deux têtes*; enseigne: *les aigles romaines.* – «La langue française a fait du nom de l'aigle, qui était féminin en latin, un nom masculin. Quand on dit «les aigles romaines», c'est une expression toute latine. Il y aurait intérêt à ne pas laisser se propager à d'autres locutions cet emploi du mot au féminin; il faut lui conserver son genre français, qui est le masculin. Voici un aigle peint, avec une tête ou deux: si vous le cousez sur un drapeau, il deviendra une aigle. Quelle bizarrerie! Il ne faudrait pas hésiter à

[1]) Le holl. «lampion», en français, *lanterne vénitienne.* Le *lampion* français, petite lampe, verre de couleur, employé pour les illuminations.

dire: «les aigles autrichiens, l'aigle impérial de Russie.» Le lion de Perse et l'éléphant du Siam ne changent pas de genre, quand ils sont sur un étendard» (Clédat). – Cp. *Tout le Luftkurort est en liesse, les drapeaux jaunes à aigle noir, les drapeaux bleus à aigle blanc clapotent sous une brise qu'aromatise l'haleine des sapins* (Prévost, Moloch).

AMOUR. «Tous les mots dérivés de mots latins en *or[em]* étaient devenus féminins dans l'ancienne langue française sous l'influence des mots exprimant des idées abstraites, qui se trouvaient être le plus souvent féminins... En réalité le mot amour, dans l'usage courant et non archaïque, est aujourd'hui complètement masculin, grâce aux savants qui lui ont redonné le genre qu'il avait en latin... C'est par archaïsme que le mot peut être fait du féminin, aussi bien au singulier qu'au pluriel.... Cet archaïsme est surtout littéraire au singulier. Il est populaire au pluriel, parce que le peuple employait surtout le mot au pluriel; encore ne s'est-il conservé ainsi que dans des locutions consacrées: *ses folles amours, ses premières amours.* Les savants ont pu facilement changer le genre du singulier, qui était moins employé, et le nouveau genre s'est ensuite propagé au pluriel.» (Clédat). – On peut ajouter que, ces locutions ayant le sens de «attachements passagers et frivoles, amourettes», l'emploi du féminin dans des locutions analogues n'est pas rare. Cp. e. a. *On assurait que ses amours de garnison avaient été bruyantes et tapageuses* (Cherbuliez, Choquard). *Ces petites intrigues, ces petites passions, ces petites amours me soulèvent le cœur* (Feuillet, Camors). *Mais serais-je capable de ces bonnes bourgeoises amours qui charment honnêtement la vie régulière des notaires et des juges de paix de ma connaissance?* (Theuriet, Lombard).

Comme terme mythologique, désignant le petit dieu de l'amour, il est toujours masculin. Cp. *Un groupe allégorique, la Femme habillée et baisée par une volée rieuse de petits Amours* (Zola, Bonheur). *Une troupe d'Amours frileux* (ib.). – Comme terme d'amitié, il est féminin: *Gisèle, ma chère amour, ne pleure pas, n'aie pas de chagrin à cause de moi* (Rabusson, L'Amie).

AUNE, **m.** un arbre; – **f.** une ancienne mesure.

CHOSE. Ce mot est féminin, mais, employé pour désigner une personne dont on ne se rappelle pas le nom, il est masculin ou féminin, suivant le sexe de la personne: *Monsieur Chose* [cp. Dinges], *la petite Chose. Je laissai bientôt mon drame pour me mettre à une sorte d'autobiographie: le Petit Chose, histoire d'un enfant* (Daudet, Trente). –

Machin, qui s'emploie pareillement: *Monsieur Chose.... Machin, comment dit-on ce nom?* n'est autre que le mot «machine» auquel l'idée du neutre a peut-être imposé la forme du masculin, et dont ce genre a pu passer à son synonyme «chose». L'idée du neutre semble prédominer dans [*tout*] *autre chose, quelque chose*, devenus masculins.

COUPLE, **m.**, deux êtres unis: *un couple d'amis, de fripons; un heureux couple;* – autrefois **f.**, le nombre deux ou quelques-uns: *une couple d'années.* – «Couple s'emploie aujourd'hui au masculin seul. Dans les cas où les grammaires et les dictionnaires indiquent le féminin, on n'emploie ni le féminin, ni le masculin, on dit autrement. On ne parlerait guère aujourd'hui d'une couple (ni d'un couple) d'œufs; on dit simplement: *deux œufs*» (Clédat).

COCHE, **m.**, voiture, navire: *le coche d'eau* [trekschuit]; – **f.**, la truie; une entaille.

CRÊPE, **m.**, tissu léger: *crêpe de Chine*; – **f.**, pâtisserie légère.

DÉLICES. Ce mot est féminin pluriel. Le masculin singulier est dérivé d'une forme neutre du mot latin. Employé aux deux nombres dans la même phrase, il sera masculin, et on dira: *Un de ses plus grands délices était de laisser ses livres entassés et de ne rien faire.*

FOUDRE, **m.**, image du feu du ciel; en poésie, canons: *les foudres d'airain;* personne qui porte à l'excès certaines qualités, certains défauts: *un foudre d'éloquence, un foudre de guerre;* – **f.**, fluide électrique; au fig. l'excommunication: *les foudres de l'Église* [banbliksem]. – «On essaierait vainement de faire prévaloir une foudre de guerre sur un foudre de guerre» (Clédat). En effet, dans: un foudre de guerre, un foudre d'éloquence, pour: un terrible guerrier, un orateur violent, éloquent, le mot foudre est toujours masculin et figure comme la marque du superlatif. Ces locutions sont surannées; voici un exemple moderne: *Mais M. Bézuchet laissait volontiers dans l'ombre cette moitié riante de sa vie et était devenu, comme tous les faux Catons un foudre de vertu* (Sylvestre, H. joyeuses). Un foudre, aussi: un tonneau.

GREFFE, **m.**, bureau du greffier [griffie]; – **f.**, action de greffer [enten].

HYMNE, **m.**, chant profane; – **f.**, chant d'église. – «Hymne est devenu masculin. Il n'est resté féminin que dans «hymne d'église», parce que c'est surtout avec ce sens que l'ancienne langue employait le mot. Mais le nouveau genre est si bien entré dans l'usage qu'on ne choquerait personne en disant: «un bel hymne d'église». Il y a là une exception à faire disparaître» (Clédat). Elle disparaît en effet; cp. *Partout les chants de guerre se mêlaient aux hymnes religieux* (Laboulaye, Paris).

LIVRE, **m.**, volume; – **f.**, ancien poids; ancienne monnaie.

MANCHE, **m.**, partie d'un outil, d'un instrument; – **f.**, partie d'un habit.

MASQUE, **m.**, faux visage de carton; personne masquée; – **f.**, femme, fille hypocrite. – Masque est féminin dans la bouche du peuple et dans la langue familière avec l'acception indiquée. Ajoutons qu'il se prend en bonne part comme terme d'amitié. Cp. *Tu sais bien que tu as de très beaux yeux, petite masque!* (Bonnières, Avril). *Vous me faites reculer d'un siècle et demi, petite masque!* (Rabusson, Moderne). *Jeanne, confuse. Ah, madame, vous avez entendu? La duchesse. Oui, petite masque, oui, j'ai entendu* (Pailleron, Monde, fin).

MÉMOIRE, **m.**, relation écrite d'événements; rapport scientifique; état de sommes dues; – **f.**, faculté de se souvenir; réputation qui reste d'une personne après sa mort.

MOULE, **m.**, modèle; objet creusé qui reçoit une matière en fusion; morceau de bois ou d'os dont on fait le bouton; – **f.**, mollusque bivalve [mossel].

MOUSSE, **m.**, apprenti à bord, jeune marin; – **f.**, petite plante; écume de la bière, de certains vins.

MODE, **m.**, terme de grammaire; ton d'une composition musicale, etc. – **f.**, manière de s'habiller, etc.

OFFICE, **m.**, fonction, devoir, service; prières publiques; – **f.**, pièce de la maison où l'on garde la vaisselle, le linge de table, etc.

ORGUE, **m.**, instrument de musique: *un orgue de barbarie* [draaiorgel]; il n'est féminin que dans la locution *les grandes orgues d'une église*, où le pluriel éveille l'idée de l'ensemble des tuyaux d'orgue et qui conserve le genre ancien. «D'ailleurs, le singulier *le grand orgue* ne choquerait personne, et un facteur d'orgues n'hésitera pas à dire: Ceux que je vous recommande sont les meilleurs parmi tous les orgues que j'ai ici» (Clédat).

ŒUVRE, **f.**, dans l'acception de «ouvrage considérable»; – il n'est masculin que dans quelques locutions techniques et dans l'archaïsme *le grand œuvre*, terme d'alchimie, recherche des moyens de faire ou d'extraire l'or, l'œuvre par excellence des alchimistes du moyen âge. «Le grand œuvre» se dit aujourd'hui par badinage d'une opération soi-disant importante. Cp. *A en juger par le sérieux des deux femmes et par les paroles qu'elles échangeaient avec vivacité, il s'accomplissait en ce moment un grand œuvre culinaire* (Laboulaye, Paris). *Venez! lui cria-t-elle, vous assisterez au grand œuvre des confitures; qu'on dise encore que je ne suis pas femme de ménage, avez-vous jamais vu une menagère plus affairée que moi?* (Theuriet, Gérard).

PAGE, **m.,** jeune gentilhomme attaché à la cour, etc. – **f.,** côté d'un feuillet de livre, d'une feuille de papier.

PÉRIODE, **m.,** point extrême où une chose puisse arriver; – **f.,** temps écoulé entre deux époques; phrase à plusieurs membres. – «Période s'emploie au masculin, avec un sens tout spécial, dans la locution «le plus haut période». Dans tous les autres sens il est féminin; l'usage a heureusement fait disparaître la distinction subtile en vertu de laquelle le mot était masculin ou féminin selon qu'il désignait un nombre déterminé ou indéterminé d'années. On dit fort bien aujourd'hui, malgré l'Académie: «dans la dernière période de sa vie» (Clédat).

PENDULE, **m.,** balancier d'une horloge; en ce sens il ne s'emploie que dans la terminologie de la physique; – **f.,** l'horloge elle-même munie d'*un* pendule.

POÊLE, **m.,** appareil de chauffage; drap mortuaire; – **f.,** ustensile de cuisine.

POISON, **m.,** substance pernicieuse, venin; – **f.,** femme, fille fausse et traîtresse. Ce dernier emploi est du langage familier. Cp. *Et la petite poison, vous ne savez pas ce qu'elle m'a dit, après que je lui ai donné ses huit jours?* (Goncourt, Faustin).

POSTE, **m.,** emploi, lieu, station: *poste de pompiers*; – **f.,** institution de l'État ayant pour objet l'expédition de lettres, paquets, etc.

POURPRE, **m.,** couleur; maladie; – **f.,** étoffe teinte en rouge pourpre; vêtement de cette étoffe, symbole de la dignité des souverains et des cardinaux.

RELÂCHE, **m.,** interruption, repos, calme; – **f.,** action de relâcher; lieu propre à relâcher. – «Il n'y a pas de raison à priori pour que relâche soit plutôt féminin que masculin. Les substantifs verbaux ainsi formés peuvent être aussi bien d'un genre que de l'autre: un trouble, de troubler, une réclame, de réclamer. Le mot relâche, en dehors de la langue maritime s'emploie rarement avec l'article, si bien que son genre n'apparaît pas. Mais, quoi qu'en disent les dictionnaires, on dirait plutôt «sans aucune relâche» que «sans aucun relâche». Ce mot doit être classé, sans exception, parmi les féminins.» (Clédat).

SOLDE, **m.,** complément d'un paiement [saldo]; au pluriel: coupons d'étoffes à prix réduit; – **f.,** paye d'un soldat [soldij].

SOMME, **m.,** sommeil; – **f.,** total, quantité d'argent.

SOURIS, **m.,** sourire, s'emploie rarement et en poésie; – **f.,** petit quadrupède rongeur.

TOUR, **m.,** mouvement circulaire; outil du tourneur; trait d'habilité, de finesse; – **f.,** bâtiment rond ou carré et très élevé.

VASE, **m.**, ustensile pour contenir un liquide, etc. – **f.**, bourbe au fond de l'eau.

VAPEUR, **m.**, bateau, navire mis en mouvement par la vapeur d'eau; – **f.**, eau transformée en gaz.

VOILE, **m.**, tissu léger et diaphane; – **f.**, grosse toile tendue au mât d'un navire. – Le voile est long et descend plus bas que la ceinture; la femme en deuil, la religieuse, la mariée portent un voile. Le tissu léger et court qui ne recouvre que la figure seule d'une femme élégante est dit «voilette».

8. Les noms composés sont soumis à des règles particulières. Ils se divisent en deux groupes dont la présence ou l'absence du verbe est la caractéristique.

a. Les noms composés d'un verbe et d'un autre mot désignent des personnes ou des choses.

Ceux qui désignent des choses sont masculins: *un tire-bottes*; *un pèse-lettres*. – On excepte *une perce-neige*; *une garde-robe*.

Ceux qui désignent des personnes sont masculins ou féminins selon le genre naturel: *un, une trouble-fête*; *un, une garde-malade*.

b. Les noms composés sans verbe prennent ordinairement le genre du mot principal: *un timbre-poste*; *un chou-fleur*; *un contre-coup*, etc. – *une chauve-souris*; *une contre-allée*, etc.

Ces noms prennent aussi le genre du mot sous-entendu: *un* [service, canapé, entretien] *tête-à-tête*; *un* [homme] *sans-culotte*, *un* [oiseau] *rouge-gorge*; *une* [lunette] *longue-vue*; *un vieux peau-rouge*, *un* [billet de] *faire-part*; *un* [chapeau à] *haute-forme*, *une* [femme qui ne vaut] *rien-du-tout*, *un* [homme à] *barbe-grise*, etc. Cp.

Dites-moi d'aller porter *un faire-part* dans la fosse aux ours du Jardin des Plantes, si vous voulez: j'irai, mais ne me faites plus coller [les timbres] (Duruy, L'Unisson). Astier Réhu, reconnaissable à sa longue redingote vert serpent, à *son haute-forme* élargi et plat (Daudet, L'Immortel). Depuis trois mois, la première fabrique de papiers peints de Paris est accrochée aux volants de *cette rien-du-tout* (Daudet, Froment). Bravo! m'écriai-je, ce sera charmant pour nous autres *barbes grises* d'être *soignés* par des Hippocrates de dix-huit ans en crinolines et en dentelles (Laboulaye, Paris).

Nota. Il y a un certain nombre de substantifs composés [et dérivés] dont le genre, différant de celui de l'élément principal qui a servi à leur formation, peut par là même être confondu avec l'autre. Il ne sera donc pas inutile de retenir que l'on dit:

Masculin		Féminin	Masculin		Féminin
le caractère	mais	la caractéristique	le monde	mais	la mappemonde
le comté	„	la vicomte	le signe	„	la consigne
le gramme	„	une épigramme	un insigne		

Féminin		Masculin	Féminin		Masculin
aise	mais	le malaise	la nuit	mais	minuit
la chute	„	le parachute	la pluie	„	le parapluie
la corne	„	le tricorne	la sphère	„	le planisphère
la dent	„	le trident	une atmosphère	„	un hémisphère
la feuille	„	le portefeuille	la syllabe	„	le monosyllabe
		le chèvrefeuille	la terre	„	le parterre
la forme	„	un uniforme	la ville	„	le vaudeville
la monnaie	„	le porte-monnaie			

Vaudeville, pour Vau de ville, Val de Vire, localité de la Normandie, lieu d'origine des chansons de ce nom du poète Basselin, devenu dans la suite le nom de certain genre de comédies bouffonnes et satiriques. — Taine, dans l'Ancien Régime, emploie *comté* au féminin; on dit encore *la Franche-Comté* [adj. franc-comtois].

Le nombre.

9. On a vu précédemment[1]) que les substantifs français sont dérivés du cas-régime, c.-à-d. de l'accusatif, des noms latins, qu'au pluriel ce cas présentait en vieux français comme flexion caractéristique un *s* qui, manquant au singulier, a fini par être considéré comme signe du pluriel. C'est ainsi qu'on a pu établir cette règle générale:

Pour marquer le pluriel on ajoute un *s* au singulier.

Comme, à l'origine, les consonnes finales se prononçaient, il est naturel que l'on ait jugé inutile d'ajouter ce signe aux mots qui se terminaient déjà par cette consonne *s* ou l'un des deux équivalents *x* ou *z* (primitivement consonnes composées ayant la valeur de *ks* et *ts*). De là vient qu'on peut dire aujourd'hui:

Les noms terminés au singulier par *s*, *x* ou *z* ne prennent pas le signe du pluriel.

La prononciation a influencé autrement encore la graphie du pluriel. En vieux français, alors qu'on prononçait e. a. le *t* final du singulier, cette lettre tombait devant le *s* du pluriel, mais on écrivait *z* au lieu de *s*: serpent, serpenz; jugement, jugemenz, et même clartez, veritez [pour clartets, veritets], aujourd'hui *clartés*, *vérités*. C'est ce qui explique la graphie archaïque de *gens*, pluriel de gent, et de *tous*, pluriel de tout; c'est ce qui explique aussi la graphie des polysyllabes en *ant* et *ent*, au pluriel *ans* et *ens*, que la Revue des deux Mondes s'obstine à imposer aux collaborateurs; p. e. *enfans*, *intelligens*, *présidens et secrétaires*.

---

[1]) Voir p. 78.

Pareillement on marquait le pluriel par *s* ou *z* après un *l*, qui tombait dans la prononciation devant le signe du pluriel: conseil, conseiz. Quand le mot se terminait par *al* ou *ail*, la prononciation modifiait au pluriel ces finales, qui devenaient ainsi *aus*, prononcé à peu près: aous ou aos. Les scribes du moyen âge adoptèrent un signe abréviatif pour figurer *us*, remplaçant *ls*, et ce signe, qui ressemblait à un *x*, a été, dans la suite, pris pour un *x*. C'est ainsi que *cheval*, par exemple, s'écrivait au pluriel chevax, mais aussi chevaus. La confusion de ces deux graphies, occasionnée par leur emploi simultané, a fini par amener la graphie actuellement usitée: *chevaux*. Il en est de même des pluriels *bail*, *baux*, etc.

Ce qui vient d'être dit des finales *al*, *ail* et de leur pluriel, s'applique aussi à la terminaison *eau*, d'abord *el;* p. e. *castel* ou *chastel* a un pluriel castels, chastels, qui devient chasteaus ou châteaux, et de cette dernière forme du pluriel un nouveau singulier, *château*, s'est dégagé, lequel a supplanté castel dans la langue usuelle, bien que, dans ce cas exceptionnel, la forme castel subsiste avec un sens spécial. Dans un grand nombre des mots où le *x* marque le pluriel, la substitution de cette lettre au signe *s*, est due à une tendance à l'uniformité, provoquée par la phonie de la terminaison et confirmée par les grammairiens. Ainsi, bien que *cheveux* puisse être ramené régulièrement à chevex, chevels, le singulier *cheveu* ayant été refait sur la forme du pluriel, d'autres mots, tels que *neveu*, *jeu*, *feu*, etc. ne prennent leur *x* que par analogie.

Ces quelques remarques suffiront pour expliquer d'une manière générale les origines de la formation du pluriel. Actuellement on peut établir les règles particulières que voici:

a. Les noms en *au* et *eu* prennent *x* au pluriel: *cadeau*, *cadeaux; tuyau*, *tuyaux; feu*, *feux*. — Sont exceptés les mots de formation moderne: *landau*, *landaus; pneu*, *pneus*. Ce dernier est une abréviation de pneumatique, pour bandage pneumatique [pneu remplace quelquefois la locution complète: bicyclette à bandage pneumatique].

b. Les noms en *ou* prennent *s: sou*, *sous*. — Sont exceptés: *bijou*, *caillou*, *chou*, *genou*, *hibou*, *joujou*, *pou*, qui prennent *x*.

c. Les noms en *al* remplacent cette terminaison par *aux: canal*, *canaux*. — Sont exceptés: *bal*, *carnaval*, *chacal*, *festival*, *régal*, et quelques autres moins usités; ils prennent *s* au pluriel.

d. Les noms en *ail* prennent *s: gouvernail*, *gouvernails; épouvantail*, *épouvantails; éventail*, *éventails*, etc. — Sont exceptés: *bail* [huurceel, pachtcontract], *corail* [(bloed)koraal], *émail* [glazuur], *soupirail* [kelder-

raam], *travail* [werk, arbeid], *vantail* [deurvleugel], *vitrail* [groot venster], font: *baux*, *coraux*, *émaux*, *soupiraux*, *travaux*, *vantaux*, *vitraux*.

Travail [hoefstal] fait *travails*. — *Bercail* n'a pas de pluriel. — *Bétail*, autrefois bestial ou bestail, s'emploie à côté d'un pluriel bestiaux, formé de bestial, encore usité dans les campagnes. Tous les deux désignent les bêtes à cornes, les moutons, etc. à l'exception des chevaux, ordinairement.

10. Les mots accidentellement employés comme substantifs, ainsi que les locutions, sont invariables au pluriel. Cp.

Il y a *trop de qui et de que* dans cette phrase. — *Plusieurs peu* font un beaucoup. — Méfiez-vous *des on-dit* des médisants. — Le «moi» national est le plus haïssable *des «moi»* (Prévost, Moloch). *Bien des 2 septembre* [fête de Sedan en Allemagne] ont déjà marqué leur chiffre sur ma vie, me laissant indifférent ou joyeux, parmi la joie ou l'indifférence de tous les Français (ib.). Le dialogue, exclusivement composé *de oh! et de ah!* qu'elles gloussent en faisant la roue, est vraiment une agréable pâture et de facile digestion (Gautier, Maupin). *Deux oui* prononcés devant un juge de paix, vous voilà mariés pour l'éternité (Laboulaye, Paris). Elle lui faisait des recommandations dernières auxquelles il répondait tout bas par de petits *oui* bien soumis (Loti, Pêcheur). Figon, lui, servait à l'auteur en vogue *tous les «cher maître»* de rigueur (Bourget, Duchesse). Emmeline haïssait les incertitudes, *les à peu près*, les sous-entendus (Bourget, L'Écran, C. S.).

Sont invariables encore, et dans le même cas, les noms des lettres, des chiffres, des notes de musique et des cordes d'instruments. Cp.

Les do n'étaient pas bien marqués. — *Ses quatre* ressemblent à *des sept*. — La lettre de Teissier est fort claire: il met les points sur *les i*, suivant son habitude (Becque, Corbeaux). Une écriture dont toutes les lettres sont formées, *tous les T* barrés, tous les points posés sur *tous les I* (Bourget, Duchesse).

On fait exception pour *zéro*, pluriel: *zéros*.

11. Les noms étrangers naturalisés français par suite d'un long usage suivent la règle générale: *des albums*, *des alinéas*, *des duos*, *des opéras*, *des numéros*, *des vivats*, etc. — D'autres sont invariables, surtout les composés: *des post-scriptum*, *des Te-Deum*, etc. — Pour les mots empruntés aux langues vivantes, on se sert généralement du pluriel qu'ils ont dans ces langues: *gentleman*, *gentlemen; carbonaro*, *carbonari; bravo*, *bravi*, [au sens de bandits soudoyés, mais *bravo*, *bravos*, au sens d'applaudissements], etc. Souvent aussi, on se tire d'affaire en ajoutant simplement un *s* au singulier; dans le doute, on peut, à la rigueur, consulter un dictionnaire.

12. Les noms propres sont soumis à des règles arbitraires et fort discutables, grâce à des distinctions trop subtiles. Dans l'ancienne langue et en moyen français, les noms propres, quels qu'ils fussent, suivaient,

pour le pluriel, la règle des noms communs: ils prenaient la marque du pluriel français, à moins que ce ne fussent des noms étrangers dont la terminaison marquait le pluriel, p. e. *les Visconti;* même dans ce dernier cas, le pluriel français était admis, p. e. *les Médicis.* L'usage moderne est une espèce de compromis, une combinaison de deux principes contradictoires: celui de la tradition de la langue, et celui des grammairiens du XVII[e] siècle, ce qui a amené des divisions et des subdivisions subtiles. On distingue le cas où il s'agit de plusieurs personnes portant le même nom: *Les deux Corneilles sont nés à Rouen;* le cas où il s'agit d'un groupe de personnes d'une même famille: *les Bonaparte, les Carnot.* Et là encore on fait une distinction entre les noms de familles historiques et les noms de familles empruntés au latin: *les Bourbons, les Césars.* Puis l'on considère l'emploi emphatique du pluriel ou l'emploi métaphorique: *Un Auguste aisément peut faire des Virgiles.* Et là encore, l'on distingue le cas où le nom de l'auteur, de l'artiste, de l'inventeur sert à désigner son œuvre: *des Virgile, des Raphaël,* etc. Cette multiplicité de règles qui s'entrecroisent, se détruisent et sont le plus souvent contredites par l'usage des meilleurs écrivains de notre temps, est regrettable. Il vaudrait mieux, comme l'ancienne langue, mettre la marque du pluriel dans tous les cas (Darmesteter).

L'usage moderne continue de se conformer aux règles établies pour les noms historiques, mais il préfère laisser invariables les noms bourgeois et même les noms historiques datant du dix-huitième siècle et après. On peut donc constater que

a. les noms de dynasties et de familles historiques sont variables par tradition: *les Tarquins, les Césars, les Macchabées, les Ptolémées, les Horaces, les Curiaces, les Hérodes,* etc. – *les Capets, les Bourbons, les Condés, les Guises,* etc. – Les noms plus modernes et les noms étrangers sont plutôt invariables: *les Bonaparte, les Habsbourg, les Romanof, les Orange, les Nassau,* etc.

b. Les noms propres de personnes – noms de baptême ou de famille – sont invariables. Cp.

Y avait-il *deux Suzanne* et *deux Henri,* l'un à Paris de France, l'autre à Paris d'Amérique? (Laboulaye, Paris). Pour *les Astier,* ces retours étaient très significatifs (Daudet, L'Immortel). D'ailleurs, si la journée appartenait aux *deux Cazemajou,* la nuit du moins était mienne (Prévost, Compagne).

c. Les noms propres désignant, non pas les personnes mêmes, mais celles qui sont semblables aux personnes ayant porté ce nom, sont en général invariables. Cp.

Aujourd'hui comme autrefois, dans des mansardes d'étudiants et dans des garnis de bohêmes, dans des cabinets déserts de médecins sans clients et d'avocats sans causes, il y a *des Brissot*, *des Danton*, *des Marat*, *des Robespierre*, *des Saint-Just* en germe, mais faute d'air et de place au soleil, ils n'éclosent pas (H. Taine, dans RM. 1–4–'81). Chez les peuples civilisés *les Caligula* sont rares (Voyage en Sibérie, RM. 1–5–'82).

d. Il en est de même des types littéraires. Cp.

Il y aura toujours (espérons-le) *des Don Quichotte; les Sancho Pança* abondent; *les Panurge* et *les Gil-Blas* ne sont pas rares. On ne voit plus guère de *Céladon*, mais il y a toujours *des Artaban*. Je ne sais s'il existe encore *des Lovelace*, ou si l'espèce s'en est perdue. Il y a quarante ans, *les Werther* et *les René* couraient les rues (Albert, Prose).

e. Les noms d'artistes employés pour désigner leurs œuvres sont plutôt invariables. Cp.

Si M. Viardot ne s'est pas trompé, s'il n'a pas pris une copie pour une œuvre originale, nous déplorons qu'on ait laissé un véritable Lesueur s'égarer jusqu'à Saint-Pétersbourg, avec *plusieurs Poussin*, *les plus beaux Claude*, *des Mignard*, *des Sébastien Bourbon*, *des Gaspre*, *des Stella*, *des Valentin* (Cousin, Vrai).

f. Les titres d'œuvres d'art sont en général invariables. Cp.

On ouvre sans doute avec empressement *toutes les Vie de Jésus* qui paraissent, mais on les quitte toutes avec un certain mécompte (Les Origines du Christianisme, RM. 1–3–'82). — Une petite bibliothèque vitrée remplie d'une collection *des Bon Jardinier* et d'un dictionnaire de Larousse (Goncourt, Chérie).

g. Les noms de pays, au contraire, sont généralement variables. Cp.

Oui, *deux Allemagnes* sont ici en présence (Prévost, Molock). M. Bonaparte disait l'autre jour: toutes mes voitures, comme Charles-Quint disait: *toutes mes Epagnes*, et comme Pierre le Grand disait: *toutes mes Russies* (Hugo, Napoléon). Il sortit de ces conférences une nouvelle idée, destinée à compléter la création d'un royaume *des deux Belgiques* (Thiers, Consulat). Il y a *deux Algéries*, l'une civile, l'autre arabe et militaire (L'Inde et l'Algérie, RM. 1–8–'81).

La forme plurielle de certains noms de pays, p. e. *les Pays-Bas*, s'explique par le fait de l'ancienne division politique ou administrative de ces pays en provinces, en districts ou en états gardant sous un chef commun leur indépendance respective, de sorte qu'on dit *les Espagnes* à peu près comme on dit *les Pays-Bas*. De là des pluriels comme: *le royaume des deux Siciles*, *les deux Castilles*, *les deux Carolines*, *les Espagnes*, *les Flandres*, *les Gaules*, *les Russies*, de même que *les Calabres*, *les Abruzzes*, *les Landes*, *les Romagnes*, *les Marches*, *les Algarves*, *les Asturies*, *les Grisons* [Grauwbunderland], *les Florides*, *les Géorgies*, bien qu'on dise aussi: *la Floride*, *la Géorgie*, *la Calabre*, et ces derniers au singulier plutôt qu'au pluriel. – *Les États-Unis sont, certes, loin encore d'avoir accaparé les marchés des trois Amériques* (RM. 1–2–'92, p. 583). Par analogie avec *les Amériques*, dont le pluriel se justifie de la pluralité qu'on a dans la pensée aussi bien que de l'idée de l'étendue considérable, le peuple dit: *les Afriques*.

h. Les noms de villes s'emploient au pluriel plus rarement encore que les noms de pays; le cas échéant, on peut leur donner le signe de ce nombre. Cp.

Le nom de Pergame est commun à plusieurs localités du monde grec. En Asie Mineure, il rappelle le souvenir de la citadelle de Troie, plutôt que la ville dont nous voulons parler. Mais entre ces *deux Pergames*, il y a du moins cette différence que l'on ne sait guère où placer la première, tandis que nul ne peut mettre en doute l'identité de la seconde (Les fouilles de Pergame, RM. 1–4–'81).

13. Les noms de matière peuvent s'employer au pluriel, soit pour désigner des masses homogènes de la matière, des quantités considérables, p. e. *les eaux écumeuses du fleuve*, *les neiges éternelles des Alpes*, *les glaces du pôle*, *les sables du désert*, – soit pour exprimer qu'il s'agit de diverses espèces, p. e. *prendre les eaux* [*minérales*], *les cafés du Brésil*, *les huiles animales et végétales*, etc. – soit, enfin, pour désigner des objets, p. e. *la fabrication des bronzes* [*d'art*], *les cuivres de l'orchestre*, etc.

14. Les noms abstraits désignant une activité s'emploient souvent au pluriel pour marquer la fréquence ou la véhémence de l'action, p. e. *Les cris*, *les rires redoublaient.* – Ceux qui désignent un état moral ou intellectuel, une propriété ou une qualité prennent alors une acception secondaire presque concrète, p. e. *les espérances*, *les vengeances*, *les désespoirs*, *les colères; les politesses*, *les libéralités*, *les bontés*, *les honneurs*, etc. se disent pour désigner les manifestations de ces sentiments ou de ces propriétés. – D'autres fois, ces pluriels désignent des individus dont chacun est caractérisé par l'idée qu'exprime le mot au singulier, p. e. *les natures réservées*, pour: les personnes dont la nature est réservée; *des imaginations rêveuses*, pour: des personnes à l'imagination rêveuse. Cp.

Ce terrible homme avait une santé de fer qui se passait de sommeil, et dans *ses insomnies* il faisait la revue de ses affaires et de tout son monde (Cherbuliez, Têterol). Ce noble jeune homme dont rien n'avait pu décourager la grave sollicitude, ni *les silences boudeurs*, ni *les caprices mutins*, ni *les sauvages tristesses* (Sandeau, Kérouare). *Ces deux tendresses* [celle de son mari et celle de son père] la disputèrent victorieusement à la mort (ib.). Enfin tout ce poétique appareil plaisait singulièrement à *ces jeunes imaginations* (ib.). *Les natures* les plus intrépides et les plus fermes faiblissent dans certaines phases de la vie, lorsqu'elles sont aux prises avec des passions qui les dominent (Belot, Deux f.). . . . . tant de questions auxquelles se doivent *toutes les bonnes volontés*, *tous les esprits sincères* qui mettent au-dessus de tout les intérêts du pays (RM. 1–5–'91, p. 227). La noblesse ouvre ses rangs à *toutes les gloires*, à *tous les talents*, à *toutes les supériorités* (Sandeau, Sacs).

15. Un certain nombre de substantifs s'emploient toujours au pluriel. Ces pluriels expriment simplement une idée collective: *les ténèbres* [calqué sur le latin tenebrae], *les affres*, etc. – une pluralité d'actes officiels, de cérémonies: *les obsèques*, *les funérailles*, *les fiançailles*, *les noces* [aujourd'hui plutôt la noce], etc. – un ensemble de menus objets formant un tout complet, un amas: *les armoiries*, *les balayures*, etc. – des objets essentiellement et symétriquement doubles: *les jumelles*, *les lunettes*, *les besicles*.

En voici la liste.

accordailles, f., *verlovingsfeest* [*pop.*]
agrès, m., *tuigage*
alentours, m., *omstreken*
ancêtres, m., *voorouders*
annales, f., *jaarboeken*
appas, m., *bekoorlijkheden*
appointements, m., *toelage*
archives, f., *archief*
arrérages, m., *achterstallige*
arrhes, f., *handgift*
armoiries, armes, f., *wapen*[*schild*]
balayures, f., *veegsel*
besicles, f., *ouderwetsche bril*
broussailles, f., *struikgewas*
catacombes, f., *onderaardsche begraafplaats*
confins, m., *grenzen*
débris, m., *brokken*
décombres, m., *puin*
dépens, m., *onkosten*
dommages-intérêts, m., *schadeloosstelling*
entrailles, f., intestins, m., *ingewanden*
entraves, f., *kluisters*
environs, m., *omstreken*
épinards, m., *spinazie*
épousailles, f., *huwelijksplechtigheden*
fastes, m., *jaarboeken*
fiançailles, f., *verloving*
filandres, f., *draden in vleesch*
fouilles, f., *opgravingen*
fonts baptismaux, f., *doopvont*
frais, m., *kosten*
funérailles, f., *begrafenisplecht.*
gens, m., *lieden*
hardes, f., *plunje*
haubans, m., *staand want*
honoraires, m., *loon*
immondices, f., *vuilnis*
jumelles, f., *tooneelkijker*
mânes, m., *schim van 'n afgestorvene*
matériaux, m., *bouwstoffen*
mathématiques, f., *wiskunde*
matines, f., *metten*, *vroegmis*
mœurs, f., *zeden*
nippes, f., *kleine vrouw. kleedingst.*
obsèques, f., *uitvaart*
oubliettes, f., *kerkerhol*
pénates, f., *huisgoden*
préparatifs, m., *toebereidselen*
pleurs, m., *tranen*
prémices, f., *eerstelingen*
régates, f., *roei- en zeilwedstrijd*
rênes, f., *teugels*
sévices, m., *strenge behandeling*
ténèbres, f., *duisternis*
thermes, m., *warme bronnen*
vêpres, f., *vesper*
vivres, m., *levensmiddelen*
voies de fait, f., *gewelddadigheden*

Ancêtre, au singulier, s'emploie fréquemment aujourd'hui; cp. Le ramier qui peuple nos bois, diffère sans doute sous bien des rapports de *l'ancêtre* qui fut la souche de sa race (RM. 1–2–'96, p. 648). *L'ancêtre*, le républicain des âges héroïques, l'homme des grandes luttes, Laprat-Teulet (France, Bergerot). — A. Daudet l'emploie au sens de vieillard: *L'ancêtre* eut son mouvement de tête certificatif qui prenait à témoin ses contemporains de ce temps-là (L'Immortel). — Il s'emploie même au féminin singulier: Chez Juliette, comme chez *cette jolie ancêtre*, l'air gracieux, enfantin, était corrigé par l'expression profonde du regard et le pli triste du sourire (Bourget, Cœur). — Fonts baptismaux est féminin en dépit de l'adjectif masculin; on en trouvera l'explication au chapitre de l'adjectif. — Hardes se dit quelquefois au singulier; cp. Mais, au nom du Ciel, ne me laisse pas languir dans cette *harde* ridicule (Augier, Cavarlet). — Pleurs aussi se trouve employé au singulier, rarement toutefois; cp. Victor Hugo est devenu *le pleur* ou plutôt le sanglot universel, car il est resté tumultueux (Zola, Campagne). *Un pleur* mouille son visage (Noriac, Plumeurs). C'est là l'esprit du temps, c'est là le vrai rire et le vrai *pleur* (Houssaye, Fauteuil). — Ténèbres, au singulier: L'image, pour un temps, fixera encore cette figure d'ange, qui fut si éphémère, si vite évanouie dans la grande *Ténèbre* (Loti, Figures). Toute la *Ténèbre* des vieux âges suintait des murailles à mesure que se retirait le soleil (Lesueur, Cœur).

En revanche, on trouve employés au pluriel des mots qui ont le sens du singulier, également usité du reste, et sans aucune différence de signification, p. e. *culotte;* c'est que le pluriel éveille l'idée de dualité qu'on trouve par exemple dans les pluriels: les pincettes, les ciseaux, au sens de: une paire de pincettes, de ciseaux. Cp.

Etait-il assez mignon avec son habit de satin blanc broché de bouquets, son grand gilet brodé d'or et *ses culottes* de soie cerise! (Zola, Page). Il fit son entrée avec un justaucorps couvert d'une cuirasse en peau de buffle, *des culottes* de drap rouge et un feutre gris orné de plumes blanches (Colombey, Ruelles I).

Remarques. Un certain nombre de noms pluriels ne se présentent que dans des locutions archaïques ou idiomatiques. P. e. *être aux abois* [in 't nauw zitten], *être aux aguets* [op de loer liggen], *être aux écoutes* [luistervinken], *être aux prises* [handgemeen zijn], *être aux ordres* [ter beschikking zijn], *être sur ses gardes* [op zijn hoede], *aller sur les brisées de qn.* [onder de duiven schieten], *rire aux éclats* [schaterlachen], *parvenir à ses fins* [zijn doel bereiken], *sur ces entrefaites* [middelerwijl], *par les soins de* [door vriendelijke tusschenkomst], *selon toutes les apparences*, *sous toutes les réserves*, etc.

Ajoutons que l'on dit: *aux Français*, pour au Théâtre-Français, à la Comédie-Française; *aux Invalides*, pour à l'Hôtel des Invalides [hospice militaire à Paris]; *prendre ses invalides*, pour prendre sa retraite, se retirer des affaires, démissionner; autrefois *aux Italiens*, pour à l'Opéra italien.

Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler que les expressions suivantes ont au pluriel un substantif dont l'équivalent hollandais est au singulier.

Les apparences sont trompeuses: *Schijn bedriegt.* — Sauver les apparences, *den schijn redden.* — Mettre le feu aux poudres, *de lont in 't kruid steken.* — La conspiration des poudres, *het buskruidverraad.* — Ne plus mettre les pieds chez quelqu'un, *geen voet meer zetten bij iemand.* — Le ministre, le ministère des cultes, *de minister, het ministerie van eeredienst.* — Les temps modernes, les temps héroïques, les temps fabuleux, dans les derniers temps, ces derniers temps. — Les mauvais traitements, *de mishandeling.* — Prendre les devants, *vóórgaan.* A vos risques et périls, *op uw risico.* — Rendre ses comptes, *afrekenen, rekenschap geven.* — Donner ses huit jours à la bonne, *met acht dagen den dienst opzeggen.* — Faire des aveux, *bekentenis doen.* — Faire ses adieux, *afscheid nemen.* — Faire ses excuses, *excuus vragen.* — Prendre ses aises, *zijn gemak nemen.* — Sur les lieux, *ter plaatse.* — Les postes et télégraphes, *post en telegraaf.* Etc. etc.

A remarquer encore: Un fossé large de quatre pieds, etc. — Son nom était dans toutes les bouches [aller mond]; des vers dignes d'être retenus par toutes les mémoires [aller geheugen]; la joie peinte sur tous les visages [aller gelaat]; et ainsi de suite, pour éviter l'empoi de: *de tous.*

16. Certains substantifs ont un pluriel à double sens: celui du singulier et un autre, qui est une acception secondaire: *le ciseau, les ciseaux.* Quelquefois le sens [figuré] du singulier est dérivé de celui du pluriel; ainsi *les étrennes* sont les premiers cadeaux de l'année, de là le sens de «premier usage», «première recette», attaché au singulier étrenne. Une autre fois il n'y a qu'une simple homophonie, sans aucun rapport étymologique, p. e. *le faste*, la pompe, la magnificence, et *les fastes*, les annales.

Voici la liste alphabétique de ces mots; en tenant compte de ce qu'on vient de lire, on pourra sans grand'peine arriver à les classer suivant ces principes.

une arme, *wapen*	les armes, *wapenen*, [*familie*]*wapen*
un arrêt, *oponthoud, vonnis*	les arrêts, *arrest* [milit.]
un auspice, *voorteeken*	les auspices, *voorteekens, bescherming*
la bouche, *mond*	les bouches, *monden, riviermond*
le ciseau, *beitel*	les ciseaux, *beitels, schaar*
la défense, *verbod, verdediging*	les défenses, *slagtanden*
le droit, *recht*	les droits, *rechten, tolrecht*
un échec, *nederlaag, mislukking*	les échecs, *schaakspel*
un effet, *uitwerking*	les effets, *goederen, geldsw. handelspapier*
un enfer, *hel*	les enfers, *onderwereld*
une épingle, *speld*	les épingles, *speldengeld, geschenk*
un esprit, *geest*	les esprits, *geesten, bezinning, gemoederen*

un état, *toestand, staat*	les États, *Staten, stenden*
un être, *wezen*	les êtres d'une maison, *de ruimteverdeeling, inrichting*
une étrenne, *eerste gebruik*	les étrennes, *nieuwjaarsgeschenk*
le faste, *praal*	les fastes, *geschiedboeken*
la force, *kracht*	les forces, *krachten, strijdmacht*
la gage, *pand*	les gages, *panden, [dienstboden]loon*
l'humanité, *menschheid, menschelijkheid*	les humanités, *humaniora, schoone kunsten en wetenschappen*
un intérêt, *belang*	les intérêts, *belangen, intrest*
une lettre, *brief, letter*	les lettres, *letters, letterkunde*
une lunette, *kijker*	les lunettes, *kijkers, bril*
une lumière, *licht*	les lumières, *verlicht oordeel, kennis*
une noce, *bruiloft[stoet]*	les noces, *echt, huwelijk*
ouïe, f. *gehoorzin*	les ouïes, *kieuwen*
une planche, *plank*	les planches, *tooneel*
une pratique, *toepassing*	les pratiques, *kunstgrepen, praktijken*
un procédé, *handelwijs*	les procédés, *beleefdheden*
une troupe, *troep, groep* / *la* troupe, *de militaire macht*	les troupes, *troepen, krijgsvolk*
une vacance, *vacature*	les vacances, *vacantie*
une valeur, *waarde*	les valeurs, *[staats]fondsen* [Bourse]
une veille, *nachtwake, vorige dag*	les veilles, *nachtelijke studie*

Ciseau, lunette. La difficulté qui se présente, quand on veut désigner au singulier l'objet que le pluriel dénomme d'une façon générale, est tournée en employant la formule: *une paire de ciseaux*, één schaar; *une paire de lunettes*, één bril; mais on dira *mes ciseaux, mes lunettes*, pour: mijn schaar, mijn bril. Remarquez le singulier: *Le ciseau de la Parque*, de schaar der Schikgodin. — Défenses. Pour désigner le singulier on dira: *chacune, une des défenses.* — Les états ou États signifie: rijk, gebied; un prince sans états. Les États de l'Église (du Pape, de Rome) = l'État ecclésiastique (pontifical, romain), Kerkelijke Staat. — Lunettes, voir plus haut. Tooneelkijker = binocle, jumelles, lorgnette; mais le holl. *lorgnet* = lorgnon, pince-nez. — Noces seulement dans: se marier en premières, en secondes noces. — Ouïes; le nom scientifique est branchies; les ouïes, proprement: *kieuwgaten.*

Un petit nombre de substantifs ont deux formes pour le pluriel, ayant chacune un sens spécial: *aïeul*, aïeuls, aïeux; *ciel*, ciels, cieux; *œil*, œils, yeux.

Aïeul a fait un pluriel *aïeux*, forme archaïque qui a pris le sens d'ancêtres. Le pluriel moderne *aïeuls* ne s'emploie que dans le style soutenu ou professionnel; dans le langage usuel on remplace *aïeul[s]* par grand[s]-père[s], *aïeule[s]* par grand'mère[s]. De même *bisaïeul.*

Ciel a un pluriel archaïque *cieux*, c.-à-d. firmament; la forme moderne est *ciels*. — «Le ciel, à proprement parler, est cette partie de la voûte azurée que nous voyons ou que nous concevons comme renfermée dans un horizon déterminé. C'est dans ce sens qu'on dit: *le ciel de la Provence et celui de l'Italie sont bien différents des ciels de l'Angleterre et de l'Écosse; ce peintre réussit admirablement dans les ciels.* Les ciels de lit tirent leur nom de leur forme et de leur position au-dessus de nos têtes; et ces exemples nous montrent que, quand on compte les ciels, c'est-à-dire quand on passe au pluriel entendu dans la rigueur de la définition, on le forme régulièrement en ajoutant un *s* au singulier. Le mot cieux, au contraire, indique non la pluralité, mais l'universalité indivise de la sphère céleste, ou, au figuré, la Providence, le pouvoir céleste» (Jullien, dans Littré).

Œil faisait anciennement un pluriel *ueus*, *ieus* que l'on retrouve sous la forme actuelle *yeux*. Ce pluriel désigne les organes de la vue, aussi bien que, par analogie, des trous qui leur sont comparés: *les yeux du pain*, *du fromage*, ou des petits ronds: *les yeux du bouillon*. Cp. cependant: Et puis, il y avait aussi des légumes, et en ce qui concerne les pommes de terre, à choisir ceux de ces tubercules dont les «*œils*» peuvent assurer une forte récolte (Verne, Bonhomme). Veillez, caporal, à ce qu'on les épluche finement et qu'on ne laisse pas d'*œils* surtout (Byl, Champignol). — Au reste, la forme *œils* ne s'emploie que dans les composés: *œils de bœuf*, lucarnes, horloges à cadran rond; *œils de perdrix*, cors aux pieds; *œils de chat*, certaines pierres précieuses; etc.

Enfin, il faut mentionner un certain nombre de substantifs qui, du moins au sens propre, s'emploient toujours au singulier en français, tandis que l'équivalent hollandais est toujours au pluriel.

la canicule, *hondsdagen*	le carreau, *ruiten*
le moyen âge, *middeleeuwen*	le cœur, *harten*
la rougeole, *mazelen*	le pique, *schoppen*
la petite vériole, la variole, *pokken*	le trèfle, *klaveren*
le cerveau, *hersenen*	la crinière, *manen*
la cervelle, »	le son, *zemelen*,

étudier le droit, la médecine, *in de rechten*, *de medecijnen studeeren*.

Nota. La petite vérole est le terme usuel, la variole, le terme scientifique. — Le pluriel *cerveaux* a une autre acception, p. e. *des cerveaux brûlés* [heethoofden]; de même *cervelles*, p. e. *manger*, *apprêter des cervelles*. — Prochain est toujours au singulier, le holl. dit *naaste* ou *naasten*. — Argent est toujours au singulier; le holl. *gelden* se traduit par les *sommes*; *'s lands gelden*, *penningen*, les fonds, les deniers publics. — Charbon est toujours au singulier, à moins qu'on ne désigne des variétés; le holl. *steenkool* ou *steenkolen*; de même *le coke*, tandis que le holl. coke [ou cokes] est pluriel ou singulier.

17. Noms composés. Il y a trois règles principales pour la formation du pluriel des noms composés.

a. Tout substantif dont les éléments formateurs, quels qu'ils soient,

se sont soudés de manière à ne former qu'un seul mot, prend régulièrement le signe du pluriel; p. e.

des portecrayons, des portefeuilles, des plafonds [de: plat fond], des gendarmes [de: gens d'armes], des contrepoisons, des pourboires.

Cette règle comporte quelques restrictions. On écrit et prononce gentilhomme et bonhomme, au pluriel gentilshommes et bonshommes, parce que la liaison est demeurée sensible depuis le temps où les mots composants étaient séparés en écriture. On écrit et prononce monsieur, monseigneur, madame, mademoiselle, au pluriel messieurs, messeigneurs, mesdames et mesdemoiselles, parce qu'on prononçait ainsi avant que les éléments fussent soudés. -- Les pluriels madames et mademoiselles s'emploient non comme titres honorifiques, mais comme noms communs avec un sens spécial. Cp. Chaque soir, vous êtes au théâtre, au bal, ou chez les belles *madames* qui font des mariages (Tinayre, Péché). Ah! il te faut des *madames?* Il y aura donc un salon dans la chaumière? (Delvau, Trottoir). Tu as dû en rencontrer chez lui, de ces jolies *madames*, dis, frérot? (Daudet, Soutien). Ah! les belles *madames* de son monde se pinçaient à l'égard de la divorcée? Laissez faire! (Cadol, Madame). Il n'en avait recueilli que des éloges de presse et des compliments émus de belles *madames* à des dîners officiels (Lorrain, Ellen). Or, les amis sont dispersés; l'agitation sociale l'effraye encore; les petites *Mademoiselles*, inconscients objets de ses primes tendresses, de ses innocentes ardeurs, possèdent devenues *Madames*, maris et enfants (G. Danville, L'Amour magicien, Mercure de France, X, 1901).

C'est encore grâce à la prononciation, qui en a soudé les parties, que les composés dont les éléments ne sont séparés que par une apostrophe, suivent la règle des mots simples: *des entr'actes*, *des grand'messes*, *des grand'mères* (mais *mère-grand*, plur. *mères-grands*).

b. Tout élément qui, par sa nature même, n'est pas susceptible de flexion nominale -- verbe, adverbe, préposition -- doit également rester invariable en entrant dans la formation d'un substantif composé; p. e.

des après-midi; des entre-sort; des laissez-passer.

c. Tout substantif qui n'est autre qu'une locution elliptique, débris d'une circonlocution, est invariable au pluriel; p. e.

des pied-à-terre, des lieux où l'on descend, met pied à terre pour quelque temps -- des coq-à-l'âne, des discours sans suite -- des tête-à-tête, des entretiens où une personne s'entretient avec une autre, où l'on est seul à seul; des canapés, des services, dont on se sert quand on est seul à seul -- des meurt-de-faim, des gens pareils à un homme qui meurt de faim -- des va-nu-pieds, des gens pareils à un vagabond qui va nu-pieds.

En dehors des substantifs de ces catégories, il existe un nombre considérable de noms composés dont les éléments formateurs subissent

ou ne subissent pas la flexion nominale au pluriel suivant leur mode de formation et le sens. Le tiret, qui dans certains mots réunit les éléments, n'est nullement la caractéristique du substantif composé, lequel ne perd pas ce caractère étymologique quand il n'a pas de trait d'union.

d. Quand le composé est formé d'un substantif qualifié par un adjectif ou par un substantif juxtaposé, il est évident que les deux parties seront variables; p. e.

des beaux-frères	des coffres-forts	des choux-fleurs
des grands-pères	des procès-verbaux	des chefs-lieux
des basses-cours	des cerfs-volants	des libraires-éditeurs

Certains composés de cette catégorie désignent par quelque partie ou quelque qualité le tout sous-entendu; p. e.

des rouges-gorges [oiseaux]: des longues-vues [lunettes d'approche]; bien qu'on dise: des [chapeaux à] haute-forme.

e. Quand le composé est formé d'un substantif déterminé par un autre, il y a entre les deux éléments un rapport de dépendance, lequel peut être indiqué par une préposition. C'est ordinairement le mot déterminé qui est variable; le déterminant sera variable ou invariable suivant le sens que découvre l'analyse du composé; p. e.

des timbres-poste, c.-à-d. des timbres de la poste.

des chefs-d'œuvre, c.-à-d. des pièces, des spécimens parfaits d'ouvrage.

des arcs-en-ciel, c.-à-d. des arcs au ciel

Mais:

des fruits à noyau, et des fruits à pepins

du sucre de betterave ou de betteraves

du jus de framboise ou de framboises

f. Quand le composé est formé d'un verbe et d'un substantif, qui en est le complément, celui-ci peut-être variable ou invariable suivant le sens qu'on y découvre à l'analyse; p. e.

des pèse-lait, c.-à-d. des instruments pour peser le lait.

des coupe-gorge, c.-à-d. des lieux où l'on vous coupe la gorge.

des casse-cou, c.-à-d. des lieux où l'on risque de se casser le cou.

On pourra donc écrire:

un, des casse-noisette	ou	un, des casse-noisettes
un, des pèse-lettre	„	un, des pèse-lettres
un, des taille-crayon	„	un, des taille-crayons
un, des coupe-cigare	„	un, des coupe-cigares
un, des porte-parapluie	„	un, des porte-parapluies

mais, en revanche:

un, des porte-monnaie et un, des porte-clefs
un, des porte-bonheur un, des porte-cartes
un, des coupe-papier un, des taille-ongles.

g. Quand le composé est formé d'un substantif et d'une particule – adverbe, préposition, numéral, – c'est le substantif qui prend le signe du pluriel, à moins que le sens ne s'y oppose, p. e.

une arrière-saison mais des arrière-saisons
une contre-allée „ des contre-allées

en revanche:

un, des sans-souci et un, des sans-cœur.

Il y a en outre un nombre assez considérable de noms composés qui ne s'emploient guère au pluriel, p. e. *Hôtel-Dieu*, ou dont l'orthographe du pluriel est l'objet de controverses; aussi n'y a-t-il aucune utilité à les relever ici.

L'ADJECTIF.

L'adjectif, ou plus exactement le [nom] adjectif qualificatif, est le nom d'une qualité, qu'on joint au [nom] substantif auquel il est subordonné par conséquent.

A défaut d'adjectifs, la qualité peut être exprimée par d'autres termes. C'est ainsi que le français, n'ayant pas d'adjectifs propres à désigner la matière, est contraint de se servir d'un substantif joint au premier par une préposition (*de* ou *en*). On dit: *une cheminée de marbre*, *une lampe de cuivre*, *une cuiller d'argent*, etc. Les quelques adjectifs dérivés de noms de matière ont le plus souvent des significations toutes différentes; ainsi *marmoréen*, qui a l'apparence du marbre; *cuivré*, qui a la couleur du cuivre; *argentin*, qui a le son clair de l'argent; *vitreux*, qui a de la ressemblance avec le verre, etc.

Quelquefois c'est un adverbe qu'on ajoute au substantif, p. e. *le temps jadis*, *l'année d'après*, *le Paris d'aujourd'hui*, *le plan ci-contre*, *un souper debout*, *la presque totalité*, etc. Il y a même des locutions qui font fonction d'adjectifs qualificatifs. Cp.

Et, rhabitués l'un à l'autre, ils ne distinguaient déjà plus leur image *d'autrefois* de leur figure *d'aujourd'hui* (Prévost, Compagne). On était si bien, si *au calme!* (Daudet, L'Immortel). Jamais je ne l'ai vue si *en train*, si *en l'air*, si émoustillée (Feuillet, Parisienne). Et si modeste, si simple, si peu *femme de lettres* (Daudet, Trente). N'es-tu pas de ton propre aveu la femme la plus *terre à terre?* (Lesueur, Cœur). Nous sommes bien *couche-tôt* aujourd'hui! Avez-vous sommeil, jeune homme? (Rabusson, Hallali!). La bonne ménagère bien *pot au feu*, bien pensante et bien pieuse qu'était madame Matou de la Mayonèse (Gyp, Balancez).

Le français emploie l'adjectif dans des tournures telles que *difficile à....*, *long à....* Cp.

Le balcon était coupé en deux par une frise de fer *facile* à enjamber (Prévost, Compagne). Il y a des écrivains et des artistes dont le charme intime, délicat, subtil, est très *difficile* à saisir et à fixer dans une formule (Lemaître, Cont. I). Comme on les pousse par les épaules hors de la vie, ces pauvres vieux qui sont *longs* à mourir, et qui ne veulent point donner leur argent! (Gautier, Maupin). Cependant il était un tableau, le grand, celui du pro-

chain Salon, qu'elle fut *longue* à accepter (Zola, L'Œuvre). Elle ne fut pas *longue* cette fois à ouvrir (Chabot, L'Institutrice). Promène-toi quelques instants, je ne serai pas *long* (Cherbuliez, Têterol).

A remarquer encore que l'équivalent du hollandais «alleen» est un adjectif: *seul* et que «precies», invariable en hollandais, est adjectif et variable en français: *précis*. Cp.

Tous leurs sentiments sont plus vifs, toutes leurs joies agrandies; leurs chagrins *seuls* diminuent (Feuillet, Parisienne). *Seule* la voix mystérieuse de la mer animait le silence (Prévost, Compagne). — Elle partira à huit heures et demie *précises*.

Certains substantifs peuvent faire fonction d'adjectifs, de même qu'inversement l'adjectif peut s'employer comme substantif. Outre les substantifs en *eur* dont il a déjà été question, p. e. *un compliment flatteur*, il y a à relever: *une main amie, une nation ennemie, une langue sœur, la mère-patrie, un arbre nain, une ombre géante, une maîtresse branche, un homme colère, une humeur chagrine, un crâne talent, une ville marchande*, etc.

Flexion de l'adjectif.

1. L'adjectif français est susceptible de deux modifications, savoir les flexions qui indiquent le genre et le nombre; mais, étant subordonné au substantif ou au pronom qu'il qualifie, l'adjectif subit ces flexions en concordance avec le mot qualifié; en d'autres termes: l'adjectif n'est masculin ou féminin, singulier ou pluriel qu'en tant que le substantif ou le pronom présentent l'un ou l'autre de ces caractères. De là cette règle générale:

L'adjectif qualificatif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif et le pronom qu'il qualifie.

La règle actuelle dit qu'on forme le féminin de l'adjectif en ajoutant un *e* muet au masculin, à moins que celui-ci ne soit déjà terminé ainsi. D'où vient cet *e*, et pourquoi un *e*? C'est encore l'histoire de la langue, de la grammaire surtout, qui répondra. En effet, le masculin français sort directement d'un masculin latin et de même le féminin, d'un féminin latin. En vieux français, on trouve des masculins, perdus aujourd'hui, p. e. *ferm, larc* [masc. latin: firmum, largum], et remplacés dans la langue moderne par les féminins *ferme, large* [fém. latin: firma, larga], de même que *chauve, louche, vide* ont supplanté les masculins correspondants: chauf, lois, vit. On voit dans les premiers exemples que le féminin français est plus voisin de son origine que ne l'est le masculin, et que le *a* assourdi du féminin latin devient un *e* sourd ou

muet en français. C'est le cas d'un grand nombre d'adjectifs, et naturellement on a fini par considérer cet *e* muet comme le signe caractéristique et l'élément formateur du féminin français, au point d'en affubler même les adjectifs qui n'en avaient que faire. En effet, un certain nombre d'adjectifs latins, ceux en *is* et en *ens*, étaient indéclinables au féminin, mais de bonne heure le vieux français les a assimilés aux autres, de sorte qu'il en reste peu de traces: on peut citer *grand* [de grandis], *fort* [de fortis], et les adjectifs en *al* [de alis] et en *ent* [de ens]. C'est pourquoi l'on dit p. e. *fonts baptismaux*, bien que le nom soit féminin; pour les autres, voici ce qu'il y a à dire.

Grand est indéclinable dans un certain nombre de composés français; p. e. *grand'mère*, *grand'tante*, *grand'rue*, *grand'route*, *grand'salle*, *grand'peine*, *grand'faim*, *grand'chose*, etc. Quelques-uns de ces substantifs ne s'emploient que dans des locutions déterminées et sans article: on ne dirait pas: *j'ai une grand'faim*, *une grand'peur*, *une grand'peine*, mais *j'ai grand'faim*, *grand'peur*, *grand'peine; ce n'est pas grand'chose.* En revanche, on dira fort bien: *une* ou *la grand'mère*, *grand'tante*, *grand'rue*, *grand'route*, *grand'salle*, *grand'messe;* quelques-uns peuvent prendre la forme moderne: *la grande route*, *la grande rue.* L'apostrophe de grand' est due à une erreur: on a cru longtemps que dans ces mots le *e* de grande était élidé, comme celui de l'article et du pronom le, je, me, te, se.

Fort est indéclinable dans la locution *se faire fort;* p. e. *Elle se fait fort de le prouver.*

Pour ce qui est des adjectifs comme prudent, la forme indéclinable se retrouve encore dans les adverbes (Voir la formation des adverbes).

Quelques rares adjectifs ont conservé leur différence de forme pour le genre, *bel*, *nouvel*, *fol*, *mol*, *vieil* pour le masculin; *belle*, *nouvelle*, *folle*, *molle*, *vieille*, pour le féminin. Aujourd'hui encore ces formes du masculin s'emploient, mais exclusivement là où elles s'appuient à la voyelle initiale du substantif. Il n'en était pas de même en vieux français où elles s'employaient aussi devant une consonne. Par suite de certaines influences phonétiques, ces masculins précédant une consonne initiale et se liant intimement avec le substantif, ont vocalisé le *l* en *u*, et modifié la voyelle du radical: on disait *un bel cheval* [c.-à-d. un bécheval] et ensuite: *un beau cheval.* C'est ainsi que sont nés les masculins *nouveau*, *beau*, *fou*, *mou*, *vieux.* Comme formes archaïques, on trouve encore: *Charles le Bel*, *Philippe le Bel*, rois de France, mais *Philippe le Beau*, père de Charles-Quint.

Le masculin archaïque ne s'emploie pas substantivement; donc: *le*

beau antique [opvatting van het schoone bij de Ouden]; *un fou orgueilleux*. Cp. *le bel idéal* – *le beau idéal*.

2. La règle générale pour la formation du féminin des adjectifs est troublée soit par des modifications orthographiques, soit par des modifications phonétiques, que nous allons relever.

a. caduc – caduque grec – grecque
turc – turque franc – franque
public – publique long, oblong – longue, oblongue.

Le *qu* remplace le *c* dur devant le *e*. Dans *grecque*, le *c* est conservé pour la prononciation figurée de l'*è* ouvert [cp. la Mecque). — Franc, subst. et adj., est en usage chez les Orientaux pour qualifier les étrangers. Cet usage remonte aux croisades. [Cp. les Roumi, pour les Romains, c.-à-d. les étrangers, dans le parler des indigènes de l'Algérie]. – Long et, par conséquent, oblong ont un *g*, prononcé primitivement, et encore dans la liaison, comme un k: un long hiver. On le figure au féminin par *gu*.

b. blanc – blanche sec – sèche
franc – franche frais – fraîche

Frais dérive d'un mot *fresc*, dont le doublet *fresque*, d'origine italienne, signifie peinture faite sur un mur enduit de chaux fraîche. Le circonflexe signale la suppression de l'*s*.

c. aigu – aiguë contigu – contiguë
ambigu – ambiguë exigu – exiguë

Le *e* muet prend un tréma pour conserver à la syllabe *gu* le son qu'elle a au masculin [cp. *exsangue*].

d. léger – légère neuf – neuve vif – vive
amer – amère bref – brève rétif – rétive

Les adjectifs en *er* prennent au féminin *ère*, parce que, au moyen âge, cette finale se prononçait au masculin comme aujourd'hui au féminin, et comme on prononce encore amer, cher, fier. — Les adjectifs en *f* prennent au féminin *ve*. A proprement parler, il faudrait dire: les adjectifs féminins en *ve* prennent un *f* au masculin. C'est que ces adjectifs avaient un *v* en latin, masc. novus, fém. nova. Le féminin devint *neuve*, le masculin *nov*, *neuf*, celui-ci ayant subi le même changement phonétique que l'on remarque dans les consonnes vocaliques (douces) qui terminent les mots hollandais [p. e. durven, durf; duiven, duif, etc.]; le vocalique se change en une consonne soufflée (forte); *neuv* devient *neuf*. — Bref a eu une forme jumelle [*brief*], qui se retrouve dans l'adverbe brièvement.

e. gentil – gentille bénin – bénigne
vermeil – vermeil malin – maligne

Le son mouillé de *il* est maintenu au féminin par le redoublement du *l*. — Bénin et malin [du latin benignum et malignum] avaient primitivement un *n* mouillé au masculin, mais depuis le moyen âge le *n* mouillé final ne se prononce plus ainsi [Cp. poing et poigne, poignée]. — Les autres adjec-

tifs en *il* [non mouillé] et en *in* forment leur féminin normalement: *civil, civile; fin, fine.*

f. réel – réelle ancien – ancienne
cadet – cadette bon – bonne
sot – sotte paysan – paysanne

Les adjectifs en *el* doublent la consonne au féminin pour conserver le son ouvert du *è*. Les autres adjectifs terminés par un *l* font normalement leur féminin: *espagnol, espagnole; seul, seule;* excepté *mol, molle; nul, nulle.* — Les adjectifs en *et, ot* doublent le *t* au féminin; pour ceux en *et*, ce redoublement sert à maintenir le son du *è*, ce qu'on marque exceptionnellement par un *è* dans: *[in]complet, [in]complète; concret, concrète; [in]discret, [in]discrète; inquiet, inquiète; replet, replète; secret, secrète.* Cette exception est due au désir de certains grammairiens du XVIe siècle de rapprocher ainsi la forme française de la forme latine. — Plusieurs mots en *ot* forment leur féminin normalement (par un seul *t*), *bigot, bigote; dévot, dévote; idiot, idiote; manchot, manchote.* — Les adjectifs en *an, en, on* d'origine ancienne doublent la consonne finale; c'est que, anciennement, le premier *n* devait marquer le son nasal du masculin, conservé au féminin. Mais cette prononciation s'étant modifiée, les mots modernes ont un féminin normal: *anglican, anglicane; persan, persane.*

g. bas – basse épais – épaisse doux – douce
las – lasse exprès – expresse roux – rousse
gras – grasse faux – fausse préfix – préfixe
gros – grosse tiers – tierce

L'orthographe du féminin des adjectifs de ce groupe sert à figurer la prononciation particulière; tous les autres en *x* ou en *s* ont un féminin normal: *ras, rase; gris, grise; niais, niaise; jaloux, jalouse; heureux, heureuse.*

h. meilleur supérieur intérieur citérieur
mineur inférieur antérieur ultérieur
majeur extérieur postérieur

Ces adjectifs forment normalement leur féminin. Tous les autres en *eur* sont avant tout des substantifs dont le féminin a été étudié au chapitre du substantif.

i. Restent encore les adjectifs suivants:

Favori, féminin *favorite*, de l'italien favorita.

Coi, féminin *coite*. Bien qu'on ait employé, et fort longtemps, le féminin coie, la forme *coite* a prévalu sous l'influence du mot vieilli quiet [pron. kui-yè] conservé dans inquiet [pron. inki-yè]. *Coi* s'emploie rarement; on dit encore: *se tenir clos et coi; une chambre bien coite.*

Hébreu s'emploie seulement au masculin; au féminin on le remplace par *hébraïque: un livre hébreu; une traduction hébraïque, la langue, la bible, les antiquités hébraïques.*

Dispos, châtain, grognon, réputés pour être indéclinables au féminin, sont actuellement variables. Cp.

Mais je me sentais merveilleusement *dispose* et j'avais de l'éclat (RM. 15-2-'92, p. 792). Elle débarquait propre, fraîche et *dispose* (Malot, En famille). — Les nattes *châtaines* de Laura (Prévost, Laura). Grande, magnifique elle était une Junon *châtaine* (Zola, Page). Très brun, avec une barbe *châtaine* légèrement frisante, il semblait un peu effarouché par l'apparition d'un étranger (Theuriet, Paternité). Une perruque *châtaine* à longues boucles pendantes (Droz, Babolain). Il vit des femmes de toutes les couleurs et de toutes les nuances: brunes, blondes, *châtaines*, rousses (Laboulaye, Contes). — Il y avait chez lui un fond de mélancolie *grognonne* (Sarcey, Souvenirs). Je devinais à sa mine renfrognée et *grognonne* qu'il était furieux contre moi (Theuriet, Enchantements, 62).

Capot, fat, partisan, témoin passent pour être invariable au féminin singulier; ils s'emploient d'ailleurs rarement, sauf le dernier.

Enfin, il y a un certain nombre d'adjectifs dont les uns ne s'emploient qu'avec un nom masculin, les autres qu'avec un substantif féminin, et dans des expressions spéciales. Les voici:

huile rosat	soie grège	la race asine, bovine, canine
sirop violat	loi salique	la race ovine, chevaline
pierre pouf	ignorance crasse	la dent, une faim canine
indulgence, cour plénière		

3. La formation du pluriel des adjectifs est identique à celle des substantifs: on ajoute un *s* au singulier, sauf quand il se termine déjà par *s* ou par *x*. L'origine de ce signe du pluriel est la même que celle du *s* qu'on ajoute aux substantifs.

Les deux uniques adjectifs en *eu: bleu* et *feu* (= défunt) prennent un *s; hébreu*, qui est substantif autant qu'adjectif, prend un *x*.

Les adjectifs en *al* nécessitent une mention spéciale. Il y en a qui changent *al* en *aux: principal, principaux; égal, égaux;* ce sont les plus usités qui suivent cette règle. Mais il y en a d'autres: *automnal, fatal, frugal, final, glacial, jovial, matinal, natal, naval, pascal*, etc. dont on évite d'employer le masculin pluriel, soit en remplaçant le substantif *masculin* par un synonyme féminin, p. e. *batailles navales* au lieu de combats, soit à l'aide d'un synonyme de l'adjectif: *un repas frugal, des repas simples, un promeneur matinal, des promeneurs matineux*, soit au moyen d'une périphrase: *un geste théâtral, des décors de théâtre.*

Accord de l'adjectif.

4. Comme il a été dit plus haut, en règle générale, l'adjectif ou tout autre terme qui en fait fonction, pourvu qu'il soit flexible, doit s'accorder en genre et en nombre avec le substantif ou le pronom qu'il qualifie. P. e.

On a trouvé dans les fouilles des *vases* de terre cuite parfaitement *conservés*. — *Vaine* et *orgueilleuse*, *elle* n'accepte jamais les conseils. — Soyons *justes* pour les autres afin qu'ils le soient pour *nous*. — *Vous* êtes quelque peu *distraite*, mademoiselle. — La nef, tendue de *draps noirs bordés* d'argent, dont la tristesse sépulcrale contrastait avec le jour de paix mystérieuse des vitraux, baignait dans l'ombre (Margueritte, Vanité). *Présent*, elle ne *le* comptait pas assez; *absent*, elle constatait la place qu'*il* tenait au vide immense laissé par lui (ib.). Quelques *fumées transparentes* montaient *droites* dans le ciel (Prévost, Jaufre). *Elles* pouvaient *se* croire *seules* dans la chaleur silencieuse du grand jardin désert (Lesueur, Cœur).

Nota. L'accord sera sylleptique — c.-à-d. se fera suivant la pensée et non pas suivant la grammaire — si le pronom que l'adjectif qualifie, n'a pas son sens propre. Ainsi:

Soyons *prudent*, se dit-*il*. — Nous = il: On *l'*a fait apercevoir plusieurs fois de sa faute; mais nous sommes *opiniâtre*, nous ne voulons pas nous corriger. — Nous = tu. Ah! nous sommes *impatient*, nous ne pouvons attendre l'heure. — Cp. Du reste, soyons *sincère!* la conversation de mes voisins me captiva très vite (Prévost, Moloch). Avons-nous été *raisonnable* aujourd'hui? faisait lady Horneby sans répondre à la jeune fille [malade] (Lorrain, Ellen).

Les substantifs et les participes, employés adjectivement, ainsi que les adjectifs, se rapportant à un pronom indéfini, peuvent être au féminin ou au pluriel, quand ce pronom représente un nom féminin ou pluriel. P. e.

Quand on est *belle*, on ne l'ignore pas. — Quiconque de nous sera *mariée* la première, invitera ses amies à toutes ses soirées. — On peut être *rivaux* et rester *amis*. — Cp. Quand *on* est aussi *belle* que vous, *ma petite*, les hommes ne manquent pas! (Prévost, Jaufre).

Dans: Élevés autrement que Mélissandre, notre néo-hellénisme est plutôt chose acquise que fruit de nature (Lemaître, Cont., I), — le participe adjectif s'accorde avec «nous» contenu dans «notre». — Dans: Sans bouger, elle lui tendit sa joue veloutée de poudre qu'il frôla de sa barbe en pointe blonde, aussi peu *démonstratifs* l'un que l'autre (Daudet, L'Immortel), — «démonstratifs» s'accorde avec «tous les deux» qu'on pourrait intercaler avant «aussi».

5. Quand un adjectif qualifie plusieurs substantifs ou pronoms du même genre, il se met au pluriel et prend ce genre. S'ils sont de genre différent, l'adjectif est au masculin pluriel. Dans tous les cas l'adjectif se place après le mot qualifié. P. e.

Cette artiste joue avec *un art et un goût parfaits*. — L'étude de *la langue et de la littérature françaises* est des plus attrayantes. — *Les arrivées et les départs principaux* sont *indiqués* sur le tableau de service. — Cp. Cet amour enthousiaste *de la vie, de la religion et de la beauté grecques* a été un des sentiments les plus remarquables de la dernière génération poétique (Lemaître, Cont. II). M. de Monthélin . . . attendait depuis longtemps cette heure fatale avec *une patience et une assiduité félines* (Feuillet, Parisienne). Où j'en serais? Pas dans *un isolement ni un chagrin plus irrémédiables* (Lesueur, Cœur). Il y

avait eu *des meetings et des régalades organisés* par des meneurs venus du dehors (ib.). Ce parti se séparait du passé de l'Angleterre, renonçait *aux institutions, aux souvenirs nationaux*, pour fonder un gouvernement nouveau, selon la pure théorie, telle du moins qu'il la concevait (Guizot, Civil.).

Cette règle, simple et nette en apparence, comporte des inconvénients dans l'application à certaines combinaisons de substantifs. Il y a le cas où le dernier des substantifs de genre différent est un mot féminin, lequel, alors, serait suivi d'un adjectif masculin. Quand cet adjectif a une terminaison dont le féminin ne diffère que peu ou point du masculin, p. e. able, ible, tre, que, é, u, etc. -- il n'y a pas de mal. Dans le cas contraire, il est permis de l'accorder avec le dernier des substantifs. Cp.

La cause morale [des croisades], c'était l'impulsion des sentiments et des *croyances religieuses* (Guizot, Civil.). Ce sont là, en Europe, des sentiments, des *dispositions toutes modernes, issues* de la civilisation moderne (ib.).

Si on veut faire l'accord avec tous les substantifs, il faudra, si c'est possible, rapprocher de l'adjectif un des substantifs du même genre. P. e.

Dans les premiers temps, tout à fait dans les premiers temps, la société chrétienne se présente comme une pure association de *croyances et de sentiments communs* (Guizot, Civil.).

Mais une autre difficulté se présente, lorsque le dernier substantif est au singulier et que l'adjectif a une forme plurielle sensiblement différente de son singulier, p. e. principal, principaux. L'ancienne langue faisait alors accorder l'adjectif avec le dernier substantif, parce que le pluriel d'un tel adjectif après un substantif singulier est contraire à l'esprit de la langue et choque l'oreille. Aussi cet accord se fait-il encore de la même façon. P. e.

Il portait les ornements et *le sceptre royal* (Clédat). Il a soulevé les rires et *le mécontentement général* (ib.). Ainsi, nous retrouvons, à la chute de l'Empire romain, le même fait que nous avons reconnu dans le berceau de Rome, la prédominance du régime et de l'esprit *municipal* (Guizot, Civil.). Personne au monde n'aimerait autant que moi à parler franchement et à vider son cœur! — mais, comme je n'ai pas *une idée et un sentiment pareils* à ceux des gens qui m'entourent, — comme, au premier mot vrai que je lâcherais, ce serait *un hurrah et un tolle général*, j'ai préféré garder le silence (Gautier, Maupin).

On ne saurait nier cependant qu'il n'y ait dans cet accord un inconvénient sérieux: la manque de clarté. Aussi n'a-t-il lieu presque exclusivement que pour les noms abstraits, et dans le style soutenu plutôt qu'ailleurs. La langue usuelle emploie plus fréquemment des noms d'objets matériels et d'êtres vivants, et, parlée, a besoin de plus de clarté. En effet, bien que, en écrivant avec *s: une robe et un manteau noirs*, ou *un manteau et une robe noirs*, on rende l'idée évidente au

lecteur, il faut bien reconnaître que cet artifice n'a pas la moindre valeur pour la langue parlée, et il faudra tâcher de tourner autrement l'expression, p. e. *une robe et un manteau noirs tous les deux.*

Il y a cependant un cas où cet inconvénient se trouve réduit au minimum: c'est quand il y a une pause avant l'adjectif, ou quand celui-ci est séparé du substantif. P. e.

Son chapeau et sa robe, *gris* et *ornés* de jais. — Son chapeau et sa robe étaient *verts*. — Cp. La poitrine, le ventre, les pattes étaient *blancs* comme le duvet d'un cygne (Loti, Pages).

Quelquefois il est indispensable de répéter l'adjectif après chaque substantif sous peine de dénaturer le sens de l'expression; par exemple, si dans le passage suivant on écrivait humaines après le second substantif, l'œil serait satisfait, mais l'oreille ne le serait pas, attendu que l'on ne saurait si l'auteur voulait dire «la nature» tout court, ou «la nature humaine». Cp.

Il y a dans la nature *humaine*, dans la destinée *humaine*, des problèmes dont la solution est hors de ce monde (Guizot, Civil.). La société religieuse une fois née, quand un certain nombre d'hommes se sont réunis dans des croyances *religieuses communes*, sous la loi de préceptes *religieux communs*, dans des espérances *religieuses communes*, il leur faut un gouvernement (ib.). Jusqu'au règne des Valois, c'est le caractère féodal qui domine en France, la nation *française*, l'esprit *français*, le patriotisme *français*, n'existent pas encore (ib.).

6. Quand les substantifs sont joints par la conjonction *ou*, l'accord de l'adjectif se fait avec le dernier ou avec tous les substantifs, selon qu'il qualifie le dernier seul ou bien tous ensemble. P. e.

Ces sauvages font leurs canots avec de l'écorce ou avec du *bois léger*. — Pour garnir leurs flèches ils se servent d'une *pierre* ou d'un *os aiguisés*. — Ils se nourrissent de *chair* ou de *poisson crus*.

Mais dans ce cas même on fait quelquefois accorder l'adjectif avec le plus rapproché des substantifs, pourvu qu'on puisse facilement faire comprendre que l'adjectif les qualifie tous. P. e.

Il voulait donner à son fils un métier ou une *profession lucrative*. — Cp. Je m'étais bien demandé quelquefois comment un cancre [mauvais élève] du collège devenait avocat ou *médecin distingué*, tandis que certains lauréats passaient au rang de simples imbéciles (About, Brave homme).

7. Si l'adjectif, venant après deux ou plusieurs substantifs, ne qualifie que le dernier, il est évident qu'il ne s'accordera qu'avec celui-là. Et ce sera nécessairement le cas l'adjectif qui, venant après des substantifs synonymes ou des substantifs placés par gradation, ne peut qualifier que le dernier de ces substantifs, celui qui l'emporte en énergie sur les autres ou qui les résume tous. P. e.

Il faut respecter les lois et l'*autorité publique*. — Sa taille et son *air sinistre* inspiraient la terreur. — Cp. Mon cabinet aux vastes fenêtres claires donnait sur les verdures, les *treillages noircis* du jardin (Daudet, Trente). On respirait dans ces bois une fraîcheur humide, une étrange senteur de mousse et de *plantes exotiques* (Loti, Pages). Je dirai plus: chacun de nous reconnaît la voix des personnes qui lui sont familières, ce qui montre l'étendue illimitée des sons et *des prononciations individuelles* (RM. 15–2–'07, p. 742). Son moral s'était affaissé sous l'étonnement, sous *l'impression prolongée* de cette haine sombre (Feuillet, Parisienne).

8. Quand l'adjectif doit précéder les substantifs, il faut le répéter. Cp.

Ce parti-là pensait que les *anciennes* garanties, les *anciennes* barrières légales avaient été et étaient insuffisantes (Guizot, Civil.). Le développement des *différents* principes, des *différents* éléments de la société, s'est fait en Angleterre en quelque sorte simultanément et de front (ib.).

Il est rare qu'on ne le répète point, mais en ce cas, on ne répète pas l'article. Cp.

Écoutez le système théocratique: il vous dira que les rois sont l'image de Dieu sur la terre; ce qui ne veut pas dire autre chose sinon qu'ils sont la personnification de la *souveraine justice*, *vérité*, *bonté* (Guizot, Civil.).

9. L'idée exprimée par un seul et même substantif peut être présentée sous des aspects différents au moyen d'adjectifs désignant des qualités incompatibles, c.-à-d. ne pouvant se trouver réunies simultanément dans un seul et même individu. Si, par exemple, on dit: *la marine française et la marine anglaise*, il est évident qu'on désigne deux marines différentes. Afin d'éviter la monotonie du substantif répété, il est permis alors de simplifier l'expression en disant, soit *la marine française et l'anglaise*, soit *les marines française et anglaise*. On voit que, dans cette dernière construction, les adjectifs s'accordent en genre, mais non pas en nombre. Cp.

A peine distincts l'un de l'autre à leurs débuts, ces deux *rameaux industriel* et *scientifique* de l'activité humaine sont destinés fatalement à réagir mutuellement l'un sur l'autre (RM. 15–10–'06, p. 863). Il en a été tout autrement de la civilisation de l'Europe moderne . . . . toutes les formes, tous les principes d'organisation sociale y coexistent: les *pouvoirs spirituel* et *temporel*, les *éléments théocratique*, *monarchique*, *aristocratique*, *démocratique*, toutes les classes, toutes les situations sociales se mêlent, se pressent (Guizot, Civil.). L'antiquité était, il faut en convenir, sous les *rapports politique*, *philosophique*, *littéraire*, très supérieure à l'Europe des *quatorzième* et *quinzième siècles* (ib.). Le Directoire renversait le pouvoir temporel du pape et l'aristocratie bernoise; il mécontentait les trois *républiques batave*, *cisalpine* et *ligurienne*, nées de la nôtre, en les laissant piller par des agents infidèles (Duruy, Histoire de F.).

Quand le substantif est au singulier, on supprime l'article devant le second adjectif, si les deux adjectifs présentent une idée d'ensemble, ou si une interprétation erronée n'est pas à redouter. Cp.

Quand on regarde aux civilisations qui ont précédé celle de l'Europe moderne, soit en Asie, soit ailleurs, y compris même *la civilisation grecque et romaine*, il est impossible de ne pas être frappé de l'unité qui y règne (Guizot, Civil.). C'est dans le cours du XIVe siècle que *l'antiquité grecque et romaine* a été, pour ainsi dire, restaurée en Europe (ib.). L'inquisition et *la liberté civile et religieuse* se font la guerre, là, sous les noms du duc d'Albe et du prince d'Orange (ib.).

Le substantif au pluriel amène l'accord du nombre, quand on doit distinguer autant de catégories de personnes ou de choses qu'il y a d'adjectifs, p. e. *les poètes grecs et latins*. Cp.

Les croyances théocratiques, monarchiques, aristocratiques, populaires, se croisent, se combattent, se limitent, se modifient (Guizot, Civil.). *Les aristocraties* et *les démocraties italiennes* ou *suisses* se sont dites et ont été tenues pour légitimes (ib.).

10. Il y a un certain nombre de locutions qui font fonction d'adjectifs et qui présentent des difficultés au point de vue de l'accord; elles ont pris des acceptions spéciales, le plus souvent synonymes de quelque adjectif dont elles expriment une nuance de signification. Ainsi bonhomme se dit avec le sens de familier et aimable, cordial et sans prétention comme d'un bon homme; bon enfant, franc et sans malice comme d'un bon enfant, etc. Cp.

C'est à Auguste Villemot que je dois ce titre, et le fin moraliste, le chroniqueur narquois, a laissé deux volumes publiés par Hetzel jadis, qui sont des modèles de *causerie bonhomme* — ou *bonne fille* (Claretie, Vie).

On voit que l'auteur hésite entre le masculin bonhomme, et le féminin bonne fille qu'appellerait naturellement le substantif «causerie». Cette hésitation se laisse constater chez plusieurs auteurs, tandis que d'autres tranchent la question nettement. Ainsi bon enfant:

Jamais *elle* ne s'était montrée aussi *bon enfant*, aussi joliment cordiale (Mendès, Monstres). *Cette petite bourgeoise* bohème et *bon enfant* qui l'aimait vraiment peut-être (Maupassant, Bel-Ami). Voyons, chère bête, apporte-moi mon café et plus vite que ça, reprit Cœurderoy avec *sa brusquerie bon enfant* (Delvau, Trottoir). Quant à sa cousine, il existait entre eux *l'intimité bon enfant* d'une éducation en commun (Daudet, Fromont). Une actrice à la voix éraillée, de celles dont on dit qu'elles sont de joyeuses commères, et qui cachent, sous *des sourires bon enfant*, une âme envieuse et cupide (Rosny, Millionnaire). — *Cette brutalité bonne enfant*, ce cri d'un parvenu millionnaire qui résumait la moyenne de l'opinion, redoubla l'hilarité (Zola, L'Œuvre).

Cp. encore: *Vous* êtes devenue rieuse, blagueuse, *bon garçon* (Gyp, Passionnette). *Clotilde* fut *bon garçon*. Elle ne pleura pas, ne s'offensa pas (Rosny, Millionnaire). *Marguerite*, écœurée, se faisait *bon prince;* elle parcourait lentement la foule, adressant un mot à chacun (Chabot, L'Institutrice). Oh! fit *Henriette* d'un air de doute. Enfin, tu avoueras, dans tous les cas, que je suis *bon prophète* (Bentzon, Constance).

11. L'adjectif peut être joint au pronom ou au substantif à l'aide de la préposition *de*, p. e. *rien de neuf.* Cette préposition marque le rapport du génitif partitif, et l'adjectif prend le caractère d'un substantif neutre: il est donc indéclinable c.-à-d. invariable. P. e. *Il n'y a personne de blessé. — Quoi de neuf? — Il n'y a rien de moins vrai. — Y a-t-il quelqu'un de malade? — Voici quelque chose de meilleur.* C'est comme si l'on disait: quant à, pour ce qui est de malade, y a-t-il quelqu'un? — de blessé? il n'y a personne, etc. Cette interprétation devient plus évidente, quand l'adjectif est joint ainsi au substantif; la langue hésite entre la variabilité et l'invariabilité de l'adjectif, mais il semble que l'accord soit préférable. Cp. *Il y eut plusieurs soldats de blessés*, c.-à-d. plusieurs soldats furent blessés. La suppression de la préposition amène un changement de sens: *Il y eut plusieurs soldats blessés*, veut dire: on trouva plusieurs soldats blessés. Cependant il y a bien des cas où cette suppression ne modifie pas essentiellement la signification: *Il y a des lettres arrivées [ou d'arrivées] pour vous.* Cp.

Il y a *des lettres arrivées* pour madame, dit une femme de chambre (Malot, Sang bleu). S'ils sentaient seulement autant de joie à les déchirer que j'eus de plaisir à les faire, il n'y aurait *personne d'affligé* (Houssaye, Fauteuil). Auriez-vous *quelqu'un de malade* dans la famille? (E.-Chatrian, Mathéus). Personne n'émigrait plus! c'était toujours *cela de gagné* (About, Brave homme). Eh, je vous le demande, quand le soleil se sera encore levé et couché deux fois sur votre indécision, *qu'*y aurait-il *de changé* dans le monde? (Cherbuliez, Têterol). Ces idées, Maurice, vous les avez, je le vois bien; je vous connais, vous n'avez *rien de caché* pour moi (Belot, Deux f.).

Enfin, en voilà encore *deux de mariés* (Sardou, Benoîton). Une petite brassière de pauvre dont il n'y avait qu'*un bras de fait* depuis six mois (Duruy, Garde). Il y eut *plusieurs Kabyles de tués* (E.-Chatrian, Kabylie). Il n'y avait pas eu *un mot d'échangé* entre eux (Malot, Marichette). Il n'y en a pas encore *quatre membres d'arrivés* (Hugo, Bug-Jargal). Il y a bien sûr *un malheur d'arrivé* au prince (Malot, Micheline). Au fond, il n'y a peut-être même que *cette façon de sérieuse* (Zola, Une campagne). S'il n'y a que *les fourmis d'utiles*, il faut les protéger à tout prix (Noriac, Plumeurs). Enfin, voilà toujours *trois mois de passés* (Gréville, Un crime). Notre favori se souvint qu'il avait aussi *un portrait d'égaré* (Dumas, Halifax).

Dans les passages suivants, on constatera que l'adjectif peut précéder le substantif, si la construction y contraint l'auteur, et que cet adjectif s'emploie tantôt comme un neutre, c.-à-d. qu'il ne subit pas l'accord, tantôt comme un mot variable. Cp.

Tout le peuple était en armes; il n'y avait *de désarmés* que *les soldats* (Sandeau, Sacs). Il n'y avait *de hardis*, *de présents* sur les lieux, et *d'armés*, que *les conspirateurs* placés par la police sur le théâtre du crime (Thiers, Consulat). Il n'y a *de durables* et *de vraiment substantielles* que *les jouissances*

de l'esprit (Theuriet, Manuscrit). Et le lendemain matin, à l'heure où il n'y a *de levés* que *les soldats* et *les alouettes* . . . (Launay, Mignon 125).

Mais il n'y a pas *de changé* que *les paroles*, ces immuables, ces intangibles paroles! (RM. 1–4–'93, p. 700). Il n'y a pour vous *d'impardonnable* que *les erreurs* de l'esprit (Cherbuliez, Secret).

12. Une construction analogue à la précédente est celle qui consiste à joindre, à l'aide de la préposition *de*, un nom qualificatif au substantif qualifié; p. e. *cette chienne de guerre* pour: cette maudite guerre. Le qualificatif précède l'autre nom avec lequel il s'accorde en genre et en nombre, ainsi que le font les déterminatifs (articles et pronoms). Cette construction que le hollandais connaît aussi -- cp. «een lobbes van 'n vent, een lummel van 'n knecht, een kr... van 'n wijf, een beeld van 'n kind, etc.» – s'explique si on prend la préposition *de* au sens de «en fait de»; c'est comme si l'on disait p. e. *cette diablesse*... en fait *de femme*. Cp.

Dites donc, monsieur Sampson, savez-vous que si l'on avait une mauvaise langue, on ferait *des drôles de conjectures* sur une jeune fille de dix-huit ans qui voyage comme cela toute seule? (Dumas, Halifax). Vous aviez vraiment *la plus drôle de figure* qu'on puisse imaginer (Dumas, Denise). *Quelle drôle de créature*, vraiment! (Maupassant, Contes). Sur ma foi! vous êtes *de drôles de créatures*, vous et votre sœur (Cherbuliez, Maugant). Avez-vous lu ce procès Gauthier? *quelle drôle de chose* (Maupassant, Bel-Ami). Il y a *de drôles d'instants* et *de drôles de sensations* parfois dans la vie (Maupassant, La Horla, 159). Tout cela lui donnait un air féroce qui contrastait avec ses façons posées et apportait *la plus drôle d'originalité* à ses boutades (Uchard, Blaisot). — Il m'est venu sur les lèvres je ne sais *quelle bête de plaisanterie* (Meilhac, Froufrou). Après ce qu'on vous assure, *ce bête de départ*, si brusquement résolu, doit avoir une raison (Uchard, Blaisot). *Son bête de fatalisme* lui murmurait à l'oreille: N'attache donc pas tant d'importance à tes actions, nigaud (Rabusson, Fataliste). Moi, il me suffit, pour être fixée, d'un coup d'œil sur sa tignasse rousse, sur *ses grands bêtes d'yeux* que Cébré appelle des yeux de gazelle (Hervieu, L'Armature). — Attendez, dit Godeschal aux trois clercs, *cette scélérate de phrase* a rempli la fin de ma page (Balzac, Chabert). Malgré tout, je l'adore, *cette gredine d'humanité* (Cherbuliez, Maugant). Elle avait parlé avec une énergie, sapristi, et un feu dans *ses diablesses de prunelles* (Claretie, Mornas, 197). Je ne veux plus qu'on prononce devant moi le nom de *ces coquines de fleurs* (Girardin, Joie). *Quels amours de cheveux* que ces trois fils d'or qui frisent sur sa nuque (Droz, L'Enfant). Ça n'empêche pas non plus que je serais curieuse de savoir proprement pourquoi elle a dû quitter *son prince de mari* (Hervieu, L'Armature). Les quatorze ans triomphants de *ma petite Parisienne de sœur* troublèrent ce jour-là bien des cervelles féminines (Prévost, Moloch). Je m'inclinais avec attendrissement devant l'aplomb et les grandes manières de *ce Sybarite de frère* (Daudet, Trente).

Il est rare que le substantif qualifiant suive l'autre. Cp.

Le médecin de malheur qui a inventé la guillotine avait un nom prédestiné (Hugo, Condamné). Vous sentez l'importance qu'il y a pour moi à savoir au juste jusqu'où va l'intimité de Mlle Donis et de *cet ingénieur du diable* (Malot, Mariage). La petite Fadette avait *un esprit du diable* (Sand, Fadette).

13. Il y a encore une catégorie de locutions dans lesquelles l'accord de l'adjectif présente quelques complications que nous allons passer en revue.

AVOIR L'AIR. L'adjectif après la locution avoir l'air, qui a le sens de paraître, s'accorde avec le mot air ou avec le sujet du verbe. Il s'accorde avec le mot air, quand on décrit l'expression du visage, la mine, la physionomie, et avec le sujet, quand on parle de l'humeur ou de l'apparence générale de la personne. Cp.

Elle a *l'air bon* et elle est méchante. — Je ne suis point d'avis qu'on vous peigne en amazone, vous avez *l'air trop doux*. — Et comme Mme Hérault relevait sa voilette et lui montrait un visage pâli par l'anxiété: Qu'est-ce qu'il y a donc? dit-elle. Vous avez *l'air bouleversé* (Ohnet, Volonté). Th. Regarde-moi en face. Fr. Voilà. Th. Tu as *l'air content*. Fr. Je suis contente en effet (Dumas, Francillon). Elle avait *l'air inquiet*, elle fronçait le sourcil (Laboulaye, Caniche). Resté seul avec Mme Daizery, Marvège a risqué cette phrase: Elle a *l'air malheureux*, ne trouvez-vous pas? (A. Chenevière, Perle). Pourquoi, ma chère souveraine, avez-vous *l'air chaste et sérieux* d'une Diane antique? (Gautier, Maupin). A-t-elle *l'air méchant*, ce soir! (Bourget, Duchesse).

Elle a l'air *fâchée*, *irritée* même; allez voir ce qu'elle a. — *Elle* a l'air *contrefaite*, tant elle est mal vêtue. — Rougon les laissa parler. *Ils* avaient l'air *très mécontents* de lui, même ils finissaient par hausser la voix (Zola, Excellence). Si j'étais un mari jaloux, je croirais que vous avez reçu une lettre de votre amoureux, tant *vous* avez l'air *contente*, Madame (Bourget, Mensonges). *Elles* vous ont l'air toujours *prêtes* à sonner et à vous faire jeter à la porte par leurs laquais (Gautier, Maupin). Avec être: Cette fraise est trop haute; *j'ai* l'air d'*être bossue* et de n'avoir pas de cou (ib.).

Quand il s'agit de choses inanimées, l'adjectif ne peut se rapporter au mot air; aussi ajoute-t-on ordinairement à la locution *avoir l'air* le verbe [*d'*]*être*, et l'adjectif s'accorde avec le sujet:

Emportez cette viande, *elle* a l'air d'*être gâtée*. — *Ces légumes* n'ont pas l'air d'*être cuits*. — Sans être: *Ces arbres* avaient plutôt l'air *surannés* que vieux (Gautier, Maupin).

GENS. C'est le pluriel du mot gent, qui était féminin et avait le sens de race, peuple, acception qu'on retrouve p. e. dans les fables de Lafontaine: *la gent trotte-menu*, les souris; *la gent marécageuse*, les grenouilles; *la gent aiglonne*, et qui s'est conservée dans la locution: *le droit des gens*, c.-à-d. le droit des nations, le droit international [volkenrecht]. Mais le singulier tomba en désuétude, tandis que le pluriel prit le sens d'hommes, individus, ce qui valut à ce mot

le genre masculin, c.-à-d. celui de l'idée nouvelle. C'est cette lutte entre les deux genres, le genre étymologique et le genre sylleptique, qui a été cause de la complication des règles d'accord. D'une façon générale, on peut dire que les adjectifs très rapprochés du mot gens et dont la terminaison change sensiblement au féminin sont susceptibles de cette modification, l'oreille étant, depuis des siècles, accoutumée à ce féminin. On pourra donc constater que les adjectifs qualifiant le mot gens sont au masculin pluriel et qu'il n'y a d'exception que pour l'adjectif de deux terminaisons pour le genre et précédant immédiatement ce substantif: il est au féminin comme ceux qui le précèdent. P. e.

Tous les gens comme il faut, *tous les honnêtes* gens du village. — *Tous ces braves gens* l'acclamaient.

Nous sommes de trop *petites gens* pour qu'un aussi grand personnage daigne nous adresser la parole. — *Toutes les bonnes gens* de l'endroit. — *Certaines gens* vous approuvent, dites-vous, mais *quelles gens!* — *Toutes ces bonnes gens* vivaient *contents* de leur modeste condition. — *Tous les gens graves et compétents* étaient d'accord sur ce point (Coppée, Coupable).

Quand l'adjectif précédant le mot gens en est séparé par le verbe être, exprimé ou sous-entendu, ou quand il précède par suite d'une inversion, il est au masculin. P. e.

Quels sont *les gens* qui se laisseront tromper par un aussi grossier mensonge? — *Devenus vieux et infirmes*, ces *bonnes* gens ne pouvaient plus gagner leur vie. — Il y avait plusieurs messieurs, *tous gens* de mérite.

Gens, au sens de domestiques, ou faisant partie d'un mot composé, prend les adjectifs au masculin. P. e.

Tous nos gens sont *sortis*. — Ce sont *certains gens d'affaires* peu *délicats* et qui ont intérêt à vous tromper.

Remarques. On a plaisanté sur l'obligation de dire, pour faire accorder entre eux les deux adjectifs se rapportant au même substantif: «les bonnes gens sont heureuses» ou «les bons gens sont heureux», ce qui nous choque également. Mais on n'a qu'à tourner sa phrase autrement et à dire par exemple: «les gens vraiment bons sont heureux» (Cléda t). Il convient de remarquer que toutes les phrases de ce genre ne permettent pas de tourner aussi facilement la difficulté discutée. — Comme le mot gens est un collectif, il s'ensuit qu'il ne peut guère s'employer pour désigner un nombre déterminé d'individus; on ne dira pas trois gens, p. e. Mais, en revanche, s'il est accompagné d'un adjectif qui spécialise l'acception, il admet très bien les numéraux: *trois jeunes gens*, c.-à-d. trois jeunes hommes, trois adolescents; pareillement, il faut entendre *deux bonnes gens* comme deux braves gens, deux bonshommes, dans le passage suivant: *Je me la figurais [la musique militaire] accompagnant en sourdine la triste conversation de mes deux bonnes gens* (Daudet, Trente). Dans cette espèce de composés les deux mots se soudent si bien ensemble que l'on ne distingue

plus le sens primitif de gens, comme cela s'est fait dans le mot gendarme pour gens d'armes.

FEU. L'adjectif feu, qui précède toujours le substantif, n'est variable que quand il est précédé d'un article ou d'un pronom; p. e. *La feue* reine. – *Ma feue* mère. – *Les feus* princes. - *Feu la* reine. – *Feu madame* la baronne. – *Feu Marie-Louise.*

Remarques. Cette règle fut établie par l'Académie française dans l'édition de 1762 du Dictionnaire. — On dit *feu la reine*, s'il n'y a pas de reine vivante; et *la feue reine*, si une autre l'a remplacée. — Un enfant ayant vu le jour longtemps après la mort de sa grand'mère aurait tort de dire; *ma feue grand'mère;* feu ne se dit que des personnes que nous avons connues. Au lieu de feu, qui est plutôt du style soutenu, le peuple dit défunt. Cp.

J'ai toujours eu beaucoup d'amitié pour *défunt ton père*, qui travaillait comme un cheval et qui, avec cela, était bon comme le bon pain (Delvau, Mémoires). Le langage familier, pour éviter l'un et l'autre, se sert souvent du mot «pauvre»: Ah! si elle avait pu voir cela, ta *pauvre* mère!

NU. Avant le substantif, il n'est variable que quand il est précédé d'un article. Après le substantif, il est toujours variable. P. e.

Quiconque aliène l'usufruit de ses biens, n'en a plus que la *nue-propriété* [c'est-à-dire la propriété sans les revenus]. — Aller *nu-tête*, *nu-pieds*, *nu-jambes*.

Les cordeliers et les capucins ont *les pieds nus*, quelle que soit la rigueur de la saison. — Grégoire VII força l'empereur Henri IV à venir lui demander pardon, *pieds nus*, et revêtu d'un cilice. — Un homme se présenta devant lui, ayant à la main *une épée nue.*

Remarques. Cette règle en est aussi une que l'on doit à une décision arbitraire de grammairiens; comme *feu*, l'adjectif *nu* fut variable dans tous les cas jusqu'au dix-huitième siècle. – On peut dire que *nu*, précédant le substantif sans article, s'écrit avec un trait d'union et figure comme un préfixe dans les seules locutions: *nu-tête*, *nu pieds*, *nu-jambes*, lesquelles s'emploient comme locutions adverbiales. Souvent pour nu-tête ou tête nue, on dit *la tête découverte*, ou, en parlant des femmes: *en cheveux*, c.-à-d. coiffée de ses seuls cheveux: *Laure rentrait, en taille et en cheveux, les mains nues* (Prévost, Laura).

DEMI. Cet adjectif est invariable quand, joint à un substantif ou à un adjectif, il forme un mot composé. Il s'accorde, mais seulement en genre, quand il est placé après le substantif qu'il modifie. P. e.

On ne gouverne pas une nation avec des *demi-mesures.* — Il y a des nations *demi-barbares* [ou: à demi barbares, sans tiret]. — Le spectacle devait commencer à six *heures* et *demie*, mais il y a eu un retard de plus d'une *demi-heure.*

POSSIBLE. Ce mot se dit quelquefois pour renforcer le sens du superlatif, et il est alors pour: qu'il soit possible; c'est pourquoi il ne s'accorde pas alors avec le substantif. P. e.

Je vous payerai aux échéances les plus courtes *possible* et par tous les moyens

possibles. — Croyant qu'il était de son devoir de prodiguer au médecin *le plus* de politesses *possible*, il le pria de ne point se découvrir la tête (Flaubert, Bovary).

SAUF, HAUT. Sauf et haut, précédant le substantif auquel ils se rapportent, doivent être considérés comme des prépositions et seront alors indéclinables, tandis qu'ils sont adjectifs et variables après le nom. P. e.

Il n'a eu aucune voix, *sauf* la mienne. — Il a eu la vie *sauve.* — Nous sommes arrivés *sains et saufs* au pied de la montagne. — Elle mène ses gens *haut* la main; elle les fait obéir la main *haute.* — Vous épouseriez *haut* la main la fille de Cathelineau? Certes (Augier, Giboyer).

PLEIN, dans la locution *avoir . . . plein*, est indéclinable avant le substantif auquel il se rapporte, et s'accorde avec lui, s'il le suit: *Il a de l'argent plein sa poche. — Il a sa poche pleine d'argent.* Le déplacement de plein entraîne un changement de signification. Le premier des deux exemples fait entendre qu'il a de l'argent, et la locution adverbiale en indique la quantité. Dans l'autre, on constate que sa poche est remplie et qu'elle est remplie d'argent et non d'autre chose. Cp.

Il y avait de la poudre *plein les caveaux* (Bourget, Duchesse). Je ne veux pas avoir des bleus, *plein le corps* demain (Prévost, Laura). Quant à P'tit Bonhomme, il rapportait de là *plein sa tête* de souvenirs (Verne, Bonhomme). C'est là qu'il passait sa vie, étendu de tout son long, silencieux, immobile, des fourmis rouges *plein sa barbe* (Daudet, Figue). On dirait, madame, à vous entendre, que vous avez des gendres *plein vos poches* et que vos filles n'auront que l'embarras du choix (Becque, Les Corbeaux).

Plein, renforcé par tout, forme la locution adverbiale *tout plein* qui, dans la langue familière, figure comme un superlatif absolu de beaucoup, et régit son complément, s'il en a, par la préposition *de.* Cp.

Guigui, vous êtes gentille *tout plein* (Prévost, Laura). C'est *tout plein* gentil ici (Goncourt, Faustin). Il y avait ici *tout plein de framboises*, et il n'en reste plus la queue d'une! (Theuriet, Nouvelles). — Ajoutez: Chéri, oh! chéri, voici que j'ai *plein de larmes* qui me font bien froid sur la figure (Hervieu, Peints).

FRANC DE PORT, FRANCO. Franc de port était indéclinable avant et variable après le substantif auquel il se rapportait; il y avait même des exceptions qui compliquaient étrangement cette règle aussi bizarre que simple. Mais la locution étant tombée en désuétude et remplacée par le mot invariable franco [de port], on s'abstiendra de les développer ici. Exemple: *Catalogues illustrés et numéros-spécimens franco [de port] sur demande.*

ATTENDU, VU, PASSÉ, EXCEPTÉ; — NON COMPRIS, [Y] COMPRIS; —

CI-JOINT, CI-ANNEXÉ, CI-INCLUS. Ces mots, précédant immédiatement le substantif, sont considérés comme des prépositions, et par conséquent, indéclinables. Placés après le substantif, ils sont variables.

Excepté cinq ou six amis.
Passé trois heures, personne ne sera plus admis.
Non compris la nourriture.
Y compris les femmes.
Vu, attendu les difficultés.
Ci-joint les actes de naissance.
Ci-inclus une note détaillée.
Ci-annexé la facture.

Cinq ou six amis *exceptés*.
Les heures *passées* avec lui sont les plus heureuses de ma vie.
Les consommations *non comprises*.
Les consommations *[y] comprises*.
Choses *vues*, par Victor Hugo.
Examinez les pièces *ci-jointes*.
Renvoyez-moi la note *ci-incluse*.
A vérifier la facture *ci-annexée*.

Pour être exact, il faut relever ici que la plupart des grammairiens français s'accordent à reconnaître que *ci-joint* et *ci-inclus* sont variables devant le substantif, quand celui-ci est déterminé par l'article défini et en même temps précédé du verbe dont il est le complément. Donc: *Vous trouverez ci-incluse (ci-jointe) la copie du contrat.* Mais: *Vous trouverez ci-inclus (ci-joint) copie* (ou: *une copie*) *du contrat.* Et aussi: *Ci-inclus (ci-joint) la copie du contrat* (ou: *vous trouverez la copie du contrat*), parce que, ou il n'y a pas d'article défini, ou bien ces locutions précèdent le verbe. — Il sera à peine besoin de rappeler que *vu* et *attendu* sont de véritables participes-adjectifs et par conséquent variables, quand, par inversion, ils sont au commencement de la phrase: *Attendue depuis le matin, elle n'arriva que le soir. Vue de près, elle ne produit plus la même impression.* Placée après le substantif, la locution *y compris* s'emploie régulièrement sans y: *Vin à deux francs la bouteille, verre* [flesch] *compris.* Cp.

Veux-tu parier que je te récite le tout en vingt mots, *signature comprise?* (Augier, Fourchambault). Et les prétendus droits de la femme? Lesquels? Le droit à tous les diplômes, *baccalauréat compris*, à toutes les carrières, sans excepter celle d'avocat, au vote et au divorce, fit en riant la baronne (Bentzon, Constance). Le soir, après le souper, quand toute la famille, *les garçons compris*, se trouvait réunie autour de la table (Lheureux, P'tit Chéri). Emmener ainsi une douzaine de personnes, *cocher compris*, dans une tapissière de première catégorie (Delvau, Trottoir).

TÉMOIN. Placé avant la locution ou la phrase qu'on cite en témoignage, ce mot est indéclinable; de même *à témoin* dans *prendre à témoin.* Il signifie alors témoignage.

Quand il désigne des personnes, il est variable, mais il n'a pas de forme pour le féminin. P. e.

On s'attendait à une séance orageuse, *témoin* les galeries pleines de monde. — Je vous prends tous *à témoin.* — J'aurai pour *témoins* deux officiers de marine. —

Les assistants, *témoins* de ce spectacle, applaudirent avec enthousiasme. — La mère fut *témoin* de cette triste scène.

SOI-DISANT. Ce mot rappelle le verbe *se dire*, p. e. *Chacun se dit ami*; de là *un soi-disant ami* [*soi* se disait anciennement aussi avant le verbe], c.-à-d. un homme se disant ami. Il s'ensuit que la locution doit être invariable, ce qu'elle est en effet, et ne se mettre qu'avec des noms de personnes, ce qui n'est pas: elle s'emploie même adverbialement. Cp.

Ses premiers pas chez les Blaisot lui ouvraient des idées si nouvelles sur ce clan de bonnes gens, dont les *soi-disant* moralistes ne parlent jamais, qu'il eut presque un naïf étonnement (Uchard, Blaisot). Lui qui savait combien était mensonger le récit de ces *soi-disant* douleurs de veuve (Bourget, Terre). La trichine, le taenia persistent à l'intérieur du *soi-disant* beurre et conservent toute leur nocivité (Laits et beurres, RM. 15—12—'89). Ses aiguilles *soi-disant* anglaises (Cherbuliez, Choquard). Comment! nous allons mettre M. G. à la porte, parce que notre fille est trop jeune *soi-disant* (Sand, Péché). Les grands corridors sombres où *soi-disant* se traînait son enfance maladive (Daudet, Jack).

SEUL. L'accord de cet adjectif se fait regulièrement et ne présente aucune difficulté, sauf dans la locution *seul à seul*, lorsqu'elle se rapporte à deux personnes de sexe différent. «On peut à la rigueur considérer *seul à seul* comme une locution adverbiale invariable, du moins lorsqu'il s'agit d'un homme et d'une femme: *Il est resté seul à seul avec elle.* Mais l'accord ne choquerait pas les yeux: *Il est resté seul à seule avec elle.* Ainsi écrivent Zola et M. Marcel Prévost. Quand il s'agit de deux femmes, c'est le non-accord qui choquerait, et on écrit naturellement: *Elles se sont trouvées seule à seule*» (Clédat). Cp.

J'arrivai au moment où, rentrés chez nous, dans notre chambre, le domestique nous ayant quittés, nous nous retrouvâmes *seule à seul* (Prévost, Compagne). Leur désir d'être libres, de se dire *seul à seule* des choses tendres (Prévost, Laura). Le médecin parti, nous restâmes quelque temps *seule à seul*, Raoul et moi (Prévost, Nouv. Lettres). François Févez médite de profiter de cette villégiature pour converser *seul à seule* et plus à loisir avec elle (Theuriet, Manuscrit). Un instant plus tard les époux étaient *seul à seule* (Rabusson, Grief).

CHIC. Cet adjectif, très répandu dans la langue familière, est indéclinable au féminin, mais variable au pluriel. Cp.

Mais non, je t'assure qu'elle tient beaucoup à te voir, elle adore *les relations chics* (Gyp, Galette). *Les gens chics* arrivent en masse (Gyp, Dans l'train). Les officiers viennent à X., parce que c'est une plage assez *chic* (ib.). La marquise: Et *quelle chic petite fille* (Caillavet, L'Amour).

MAXIMUM, MINIMUM. Ces deux neutres latins s'emploient aussi comme adjectifs indéclinables et appositifs. Mais on commence à écrire et à dire *maxima* et *minima* après un substantif féminin. Cp.

Cela est bon pour ceux qui préconisent *la journée maxima* et *le salaire minimum* (RM. 15–1–'92, p. 385). La Banque de France toujours prête à réescompter le papier commercial sérieux, muni de trois signatures et à *échéance maxima* de trois mois (RM. 1–8–'93, p. 615). A ce point de vue, l'idéal de l'organisation d'une banque est celle d'uue société par actions nominatives, dont *la fraction minima*, c'est-à-dire le quart d'après la loi française, est versée (ib., p. 617). S'il y avait un dynamomètre pour mesurer l'intensité et la durée de l'effort intellectuel, le sexe masculin, en moyenne, amènerait des chiffres plus élevés et pourrait réaliser au moral comme au physique *une plus notable quantité de force maxima* (La psychologie des sexes, RM. 15–9–'93). Son poids total [de la locomotive] en *charge maxima* avec l'eau dans ses chaudières et le charbon dans ses soutes, est de 120 tonnes (Petit Journal, No. 12440). La nécessité d'*une ration minima* de sel ordinaire ressort de ces expériences (RM. 1–1–'01, p. 213).

A QUOI BON? Dans cette formule interrogative l'adjectif est indéclinable. Cp.

A quoi bon les sciences? (Taine, Anc. Régime). *A quoi bon* des gens si l'on doit prendre ce soin? (ib.). *A quoi bon* les beaux-arts? (ib.). *A quoi bon* des bijoux ou des dentelles, une robe neuve ou un ruban? (Caro, Amour). *A quoi bon* les paroles? (Bentzon, Constance).

Remarques. L'adjectif prédicatif, au lieu de s'accorder avec le sujet logique, peut s'accorder avec le sujet grammatical *ce*. Cp. Comme je vous comprends! On doit tout à ses amis: *c'est si beau, l'amitié*! (Rod, L'ombre).

Les substantifs suivants, employés adjectivement, s'accordent avec les noms qualifiés: *Une maîtresse branche. — Des idiomes frères. — Des langues sœurs. — La valeur marchande. — Des villes frontières.* — Pour *nègre* et *Suisse*, voir plus haut.

Sont indéclinables: *nord, sud, impromptu, rococo, sterling*. Cp. *le Sud-Afrique*. — La république *sud-africaine* aurait alors annulé la Convention de Londres. (RM. 1–2–'92, p. 648). — L'Afrique du Sud aux *Sud-Africains* (ib., p. 645). — *Le côté, le versant nord* d'une montagne. — *Une visite impromptu* d'un ami de collège. — *Une pendule rococo* qu'il avait payée cent *livres sterling*.

14. Adjectifs composés. – L'accord des adjectifs composés a lieu suivant des règles particulières.

a. Deux adjectifs réunis, qualifiant séparément le substantif, sont variables et s'accordent avec le substantif. Cp.

Des paroles *aigres-douces*.	Des pochards *ivres-morts*.
Des enfants *sourds-muets*.	Des enfants *aveugles-nés*.

Cependant, quand le premier des deux adjectifs se termine par *o* ou par *i*, cet adjectif est indéclinable, tandis que l'autre suit la règle de l'accord. Cp.

La race *anglo-saxonne*.	Des pièces *tragi-comiques*.
L'alliance *clérico-conservatrice*.	Des poèmes *héroï-comiques*.

De même qu'on dit: *Ils sont arrivés les premiers, venus les derniers*, de même on dit: *les animaux premiers-nés*, et substantivement, *les premiers nés, les derniers venus*, mais seulement au masculin.

b. Quand le premier des deux éléments modifie le second (adjectif ou participe), il est adverbe et invariable; le second élément est variable. P. e.

Une petite-fille *court vêtue.* Des ministres *tout-puissants.*
Des hommes *haut placés.* Des enfants *nouveau-nés.*

Dans *nouveau-nés*, la valeur adverbiale du premier terme est assez sensible; d'ailleurs il ne s'emploie qu'au masculin, de même que *mort-né*, pl. *mort-nés* ou *morts-nés*. Certains de ces composés s'emploient substantivement; alors chacun des éléments prend la fonction d'adjectif et de substantif: *les nouveaux venus, les nouveaux mariés, les nouvelles converties.*

Dans les combinaisons de ce genre, il y en a deux: *frais* et *grand* (ou quelquefois *large*) avec un adjectif-participe, où ces mots sont variables. P. e.

Une fleur fraîche cueillie. Une porte grande ouverte.
Des roses fraîches écloses. Des fenêtres grandes ouvertes.

De même: Ils sont arrivés bons premiers.

Dans l'ancienne langue, on traitait ces adjectifs adverbes comme des adjectifs, et comme tels, les faisait variables; p. e. *des œufs durs cuits, des perdrix fraîches tuées* (Darmesteter). Au mot *frais*, Littré dit dans son Dictionnaire: «Bien qu'il soit adverbe, l'oreille a exigé, contre la grammaire, qu'il s'accordât avec son substantif en genre et en nombre; *tout*, pris adverbialement, offre un cas semblable.» Au mot *grand*, après avoir cité ces exemples: *La fenêtre est restée toute grande ouverte. Les portes sont toutes grandes ouvertes*, — «on remarquera cet emploi où *grande*, tout en étant au féminin, a une signification adverbiale.»

Tout est adverbe, mais variable devant un adjectif féminin commençant par une consonne ou un *h* aspiré. P. e.

Une princesse *toute-puissante*, mais: Une fillette *tout essoufflée.*
Des princesses *toutes-puissantes*, » Les mendiantes *tout humiliées.*

Puisque dans *grande*[*s*] *ouverte*[*s*], le mot *grand* est traité comme un adjectif, il est tout naturel que tout, modifiant grand, soit traité suivant la règle énoncée. Voyez ci-dessus les citations de Littré.

Cet adjectif (tout), dans l'ancienne langue, variait aussi dans tous les cas. C'est au XVII^e^ siècle seulement que l'on rencontre des hésitations, et que commence à s'établir la règle d'après laquelle *tout* préposé à un adjectif et signifiant «tout à fait» est invariable.

«C'est la prononciation de *tout* qui a provoqué la création de sa syntaxe bizarre. *Tout* ne se distinguant pas de *tous* devant les adjectifs commençant par une consonne au masculin singulier et pluriel dans

tout gracieux, *tous gracieux*, on a fini par regarder *tout* comme un adverbe; puis on a dit, par analogie, devant un adjectif commençant par une voyelle, *tout aimables*, comme l'on disait *tout aimable*. L'analogie s'est étendue même au féminin dans le courant du XVIII[e] siècle, mais seulement pour le cas où *tout* est préposé à un adjectif commençant par une voyelle: *tout aimable*, *tout aimables*, au lieu de *toute aimable*, *toutes aimables*. Mais elle ne put triompher pour le cas où l'adjectif commence par une consonne ou une *h* aspirée; on continue à dire *toute gracieuse*, *toutes gracieuses*, *toute honteuse*, *toutes honteuses*, et c'est là, on le voit, un archaïsme, et non un cas d'euphonie, comme le prétendent les grammaires.» (Darmesteter).

Au lieu de l'adverbe *frais*, on peut se servir de *fraîchement: une fleur fraîchement cueillie*, *du foin fraîchement coupé*, *une maison fraîchement peinte;* de même *nouvellement.*

c. Quand deux adjectifs sont réunis pour désigner une nuance de couleur, ils sont invariables, c'est-à-dire que l'on peut regarder le premier comme un substantif qualifié par le second.

Les étoffes *rose tendre* sont à la mode. — Il avait des cheveux *châtain clair* et les yeux *bleu foncé*. — Tout à coup s'esquisse une petite ville *gris rose* (Loti, Pages).

Quand on joint à l'adjectif un substantif pour indiquer la nuance, tous les deux sont invariables. Les deux termes peuvent être juxtaposés ou unis par la conjonction *et*. Cp.

Ce petit Patrice, ce blondin, ce gamin qui portait toujours des cravates *bleu de ciel* (Cherbuliez, Têterol). Leurs robes à tunique *vert d'eau*, bleue, cerise ou violette (Flaubert, Éducation). De beaux grands yeux *vert de mer* (Sand, Villemer). Un gros homme en capote *vert-bouteille* (E.-Chatrian, Brigadier). Une robe pourpre à côté d'une robe *bleu de roi;* une robe orange entre une robe *violet-évêque* et une robe verte (Loti, Pages).

Il faut distinguer le cas où les deux termes, bien que joints par la conjonction, qualifient simultanément, mais séparément, le substantif. Dans: *les drapeaux rouge, blanc et bleu*, on laisse les adjectifs au singulier, parce qu'on donne à entendre que chacun des drapeaux présente ces trois couleurs, ce sont des drapeaux tricolores. Si les adjectifs étaient au pluriel, ils désigneraient chacun une des trois catégories de drapeaux. Cp.

Plusieurs régiments d'infanterie, leurs drapeaux *noir et blanc* déployés (E.-Chatrian, Plébiscite). Housse de laine à carreaux *rouges et bleus* (E.-Chatrian, Thérèse).

On trouve aussi l'adjectif joint par *et* à un nom de métal; c'est que l'adjectif doit désigner la couleur du fond, et le métal, le décor d'un salon

ou les passements d'un vêtement, d'un meuble, etc. L'adjectif alors est variable ou invariable. Cp.

Il y a un va-et-vient continuel à travers ces beaux salons *blanc et or* (Daudet, Nabab). Des boiseries *blanches et or*, des lampas vieux-cerise ou vieux-lilas à fleurs blanches (Loti, Pages). Les valets de pied en culotte courte, livrée *or et bleu* (Daudet, Nabab). Deux grands chars *rose et or* à la mode de Tunis (ib.). Les vestes Magyares, avec brandebourgs de soie *bleu et argent* sur drap bleu (NR., 15-10-'84). Les serviteurs seuls, en livrée *bleue et or* n'étaient point de haut style ou ne l'étaient qu'à leur façon (La marquise d'Argenson, RM. 15-2-'82).

Les substantifs désignant une nuance de couleur sont invariables. Cp.

Leurs musiciens en longues robes orangées, vertes, violettes, *capucine* ou jaune d'or (Loti, Pages).

Sont exceptés: *rose*, *cramoisi*, *écarlate*, *mordoré*, *garance* et *pourpre*, devenus adjectifs variables.

Remarque. «Il est contradictoire de laisser invariables les adjectifs *marron*, *paille*, *cerise*, etc.; il faudrait permettre au moins l'accord: «des manteaux *marrons*, des gants *pailles*, des étoffes *cerises*.» Mais avec les adjectifs composés, il n'en va pas toujours ainsi; on ne dirait pas «une robe *verte de mer*», parce que le sens n'est complet qu'à la fin de la locution et se trouve brisé en quelque sorte par l'accord intérieur. Le premier adjectif, dans ces expressions, est un véritable substantif masculin singulier; c'est comme si on disait: «une robe *d'un* vert de mer, *d'un* vert pomme, *d'un* gris brun, *d'un* gris de fer.» (Clédat). — Ajoutons qu'en effet cette dernière construction est d'un fréquent usage. Cp. *Ils allaient tête nue sous ce soleil, vêtues de longues robes d'un bleu sombre* (Loti, Pages). *Le coloris oriental de leurs costumes est atténué toujours sous les longs voiles d'un blanc crême* (ib.). *Le ciel, d'un bleu verdissant, est zébré de larges bandes blondes et fauves* (Gautier, Maupin).

LA COMPARAISON.

Quand, pour les comparer, on rapproche l'un de l'autre deux objets ou deux individus ayant une qualité commune, on peut commencer par constater la présence de cette qualité; p. e. *L'église et la tour sont caduques. Le maire et son adjoint sont vieux.* Cela posé, – et on appelle précisément [degré] positif ce premier degré de la qualité, – on peut, après comparaison, trouver et constater tantôt l'égalité, tantôt l'inégalité de l'intensité, et dans ce dernier cas, il doit y avoir excès ou supériorité d'un côté, et, par conséquent, manque ou infériorité de l'autre; l'égalité est marquée par l'adverbe *aussi*, l'inégalité par les adverbes *plus* ou *moins;* p. e. *L'église est aussi (plus, moins) caduque que la tour. Le maire est aussi (plus, moins) vieux que l'adjoint.* C'est ce qui constitue le [degré] comparatif d'égalité, de supériorité et d'infériorité.

Enfin, si, toujours par rapport à une seule et même qualité, on compare, au lieu d'un seul à un seul, un seul objet ou individu à plusieurs objets ou individus, deux éventualités se présentent: ou ces derniers sont en nombre déterminé, et celui qu'on excepte possède la qualité à un degré supérieur, en plus ou en moins, et relativement à ces autres, par conséquent, p. e. *le plus riche négociant de la ville, le moins incapable de tous*, – c'est la formule dite [degré] superlatif relatif –, ou bien, ils sont en nombre indéterminé, et celui qu'on signale possède la qualité à un degré qui dépasse absolument une moyenne générale, p. e. *un homme très instruit; un livre excessivement cher*, – et c'est ce qu'on appelle [degré] superlatif absolu.

Pareillement on peut constater les degrés de la qualité de l'action, c'est-à-dire que les adverbes aussi sont assujettis à la comparaison: *Il combattit aussi (plus, moins) vaillamment; il combattit le plus (le moins) vaillamment;* – ou encore les différences de nombre ou de quantité: *Il y a autant (plus, moins) de blessés; il s'applique avec autant (plus, moins) d'ardeur.*

Quand on compare deux qualités différentes, on ne peut constater

que l'intensité: *aussi généreux que puissant; généreux autant que puissant; plus cérémonieux que poli*, etc.

Enfin, on peut avoir à constater que l'intensité, ou le nombre, ou la quantité s'accroissent ou décroissent proportionnellement en raison directe ou bien en raison inverse; c'est la comparaison proportionnelle; p. e. *Plus on travaille, plus on vit*, etc.

Les moyens dont la langue s'est servie et se sert pour exprimer ces diverses contingences seront examinés en détail dans les pages suivantes. Mais d'abord un mot sur quelques formes archaïques, débris des formations anciennes.

1. Le latin se servait des terminaisons *ior*, *iorem*, au masculin et au féminin, et *us*, au neutre, pour former le comparatif, et pour la formation du superlatif, il employait *is[si]mus*. Cette formation synthétique n'a laissé que peu de traces en français: ce sont les mots qu'on est convenu de nommer formes comparatives irrégulières. Les unes proviennent du nominatif [en *ior*], les autres de l'accusatif [en *iorem*] d'un seul et même vocable. En voici le relevé.

Positif	Comparatif			Superlatif
[bonus] bon	Nom.	[melior]	mieldre	[optimus]
	Acc.	[meliorum]	meilleur	très bon
	Neutre	[melius]	miels, mieux	
[malus] mal	Nom.	[peior]	pire	[pessimus]
= [mauvais]	Acc.	[peiorem]	peieur	très mal
	Neutre	[peius]	pis	
[magnus] magne	Nom.	[maior]	maire	[maximus]
= [grand]	Acc.	[maiorem]	majeur	très grand
	Neutre	[magnus]	mais	
[parvus]	Nom.	[minor]	moindre	[minimus]
= [petit]	Acc.	[minorem]	mineur	très petit
	Neutre	[minus]	moins	

Voici quelques détails sur l'emploi des termes cités.

BON. Le comparatif melior se retrouve dans *améliorer;* optimus dans *optimiste* et *optimisme.* Dans certaines locutions consacrées, l'usage n'admet pas d'autre forme que celle dite irrégulière: *de bonne heure, de meilleure heure; à bon marché, à meilleur marché; sentir bon, sentir meilleur; il fait bon ici, meilleur que dehors.* Cp.

Toujours est-il que cette guerre de fleurs — qui n'en *sent* pas *meilleur* parce qu'elle est florale — sert à occuper les lorgnettes [tooneelkijkers] aux premières représentations: Tiens, X. Il est donc décoré? — Non, c'est un œillet qu'il porte! (L'Ill., 13-10-'88, p. 258). — Maintenant, à chaque sortie, le printemps *sentait meilleur* (Zola, Germinal). La nation [française] où, selon Matthew Arnold, le peuple est le plus vivant, où le contraste est le plus adouci entre

la pauvreté et la richesse, où, d'après les étrangers, la vie est la plus douce et la plus facile, et où il fait le *meilleur* vivre (RM. 1–9–'90, p. 171).

En revanche, on ne saurait employer la forme synthétique «meilleur» quand *bon* est séparé de *plus: Peu m'importe que ce dictionnaire soit plus ou moins bon. Ce remède est plus que tout autre bon contre la fièvre;* – ni dans la locution: [*Il est*] *on ne peut plus bon* [*pour moi*]; – ni quand *bon* signifie «niais, bizarre»[1]: *Vous êtes bien bon de vous fâcher pour un rien. Et vous, vous êtes bien plus bon de croire que je supporterai patiemment vos railleries.* Rappelons, à ce propos, que *plus* est adverbe de temps dans: *Cela n'est plus bon à rien. Ce vin n'est plus bon, il tourne au vinaigre.* Etc. – Les comparatifs des adjectifs latins neutres étaient en même temps adverbes; il est donc tout naturel que *mieux*, ainsi que *pis* et *moins*, soient devenus adverbes en passant en français. Cette origine explique l'emploi de ces trois mots comme adjectifs [neutres] et, par suite comme substantifs: *mieux* = quelque chose de meilleur; *pis* = quelque chose de pire; *moins* = quelque chose de moindre. Cp.

Cela n'est pas de première force, mais à la dixième tentative, je trouverais peut-être *mieux* (Lemaître, Cont. II). La jeune fille ne lui eût pas semblé mériter *mieux* qu'un souvenir enfantin (Rabusson, Un homme). — Il est *pis* qu'un hérétique. — Dire d'un homme *pis* que pendre. — Qui *pis* est; qui *mieux* est. — Qui trop choisit, prend le *pis*. — L'homme s'ennuie du bien, cherche *le mieux*, trouve le mal et s'y tient crainte du *pis*.

MAL. Ce mot, aujourd'hui adverbe, a été adjectif, comme l'attestent quelques mots et locutions archaïques fort usités: *bon an, mal an; bon gré, mal gré; bonheur, malheur; bonne chance, malechance; c'est mal*, etc. – Quant à *pis*, voir ci-dessus. *Pessimiste* et *pessimisme* dérivent de pessimus. Le comparatif *pire* ne peut pas remplacer celui de *mauvais* dans la locution: *Je lui en sais mauvais gré, plus mauvais gré qu'à vous* [où «mauvais gré» est comme un mot composé] ni dans: *Cette fleur sent mauvais, encore plus mauvais que l'autre.*

MAGNE. Ce mot se retrouve dans *Charlemagne, magnifique, magnanime* («magna anima, d'une grande âme). – *Maire*, proprement «plus grand», est devenu substantif pour désigner le «plus grand» chef municipal; *majeur* est resté adjectif. – Le neutre *mais* ne se retrouve plus que dans la locution *n'en pouvoir mais*, n'être pour rien dans un mal, un outrage. Cp.

---

[1]) Cp. Je suis bien bon de me tourmenter de pareilles billevesées (Gautier, Maupin).

Et cependant il est reconnu, depuis un temps immémorial, que le but de toute tragédie est de faire assommer à la dernière scène un pauvre diable de grand homme *qui n'en peut mais* (Gautier, Maupin).

Les neutres *maximum*, *minimum* sont devenus substantifs; dans les derniers temps ils s'emploient adjectivement, et ils sont déclinables d'une façon particulière. (Voir p. 131).

PETIT. *Moindre* n'est pas absolument «plus petit». Il signifie plutôt «qui a très peu de valeur, d'importance»; cp. *les moindres détails* [de geringste bijzonderheden]; *les plus petits détails* [de kleinste bijzonderheden]. — *Le plus petit être, la moindre créature, par cela même qu'ils existent, excitent la curiosité du naturaliste.* — *Mineur* est resté adjectif avec le sens propre dans *Asie mineure*, p. e.; au sens figuré, dans d'autres emplois. — Pour *moins* et *minimus*, voir ci-dessus; ce dernier a fourni *minime: une somme minime.*

En dehors de ces formes synthétiques, le français en a conservé quelques autres dont voici le relevé:

[exterus]	signifie dehors	[exterior]	extérieur	[extremus]	extrême
[interus]	„ dedans	[interior]	intérieur	[intimus]	intime
[superus]	„ dessus	[superior]	supérieur	[supremus]	suprême
[inferus]	„ dessous	[inferior]	inférieur	[infimus]	infime
[ulter]	„ outre	[ulterior]	ultérieur	[ultimus]	ultime, ultième
[ante]	„ avant	[anterior]	antérieur	—	—
[poster[	„ après	[posterior]	postérieur	—	—
[citra]	„ en deça	[citerior]	citérieur	—	—

On voit que les comparatifs éveillent avant tout une idée de lieu, désignant le rapport d'un point à un autre dans l'espace, et, figurément, dans le temps; c'est pourquoi ces comparatifs régissent la préposition *à*.

Le superlatif latin exprimait aussi bien le superlatif relatif que le superlatif absolu: doctissimus, p. e. signifiait à la fois le plus docte (savant) et très docte. Quelques-unes de ces formes ont, en partie par la voie de l'italien, passé en français avec le sens absolu; cp. *pianissimo*, très doux; *fortissimo*, très fort. Les mots français en *issime* sont du style plaisant et familier: *savantissime*, *ignorantissime*, *fourbissime*, *richissime*, *grandissime*, *rarissime*, etc. — ou bien, comme épithètes honorifiques, du style officiel: *sérénissime*, *illustrissime*, *révérendissime*, *éminentissime*, *généralissime*, etc. P. e. *Il se refroidit en traversant l'antichambre où suisse et valets de pied en grandissime deuil somnolaient sur les banquettes* (Daudet, L'Immortel). *Ce richissime richard, venant en équipage réclamer ses douze francs* (ib.).

2. Cependant, à côté des formes synthétiques, le latin avait des comparatifs et des superlatifs analytiques; il ajoutait à un certain nombre

d'adjectifs des adverbes de comparaison ou d'intensité, et c'est là le procédé que le français finit par adopter. Il utilisa à cet effet les adverbes aussi, plus et moins pour le comparatif, et créa, pour le superlatif absolu les particules très, fort, trop, beaucoup, etc. Beaucoup, précédé de la préposition *de*, s'emploie à renforcer le superlatif relatif. Cp.

J'avais mis près d'un an à l'écrire; c'est *de beaucoup* le plus long et le plus vite mené de tous mes livres (Daudet, Trente).

Pareillement cette formule sert à renforcer le comparatif, qu'il peut précéder ou suivre: *Il est de beaucoup plus instruit. Il est plus instruit de beaucoup.*

La langue familière ne se borne pas à employer des locutions devenues banales à force d'avoir servi; elle crée des adverbes pittoresques, quelquefois bizarres, pour exprimer énergiquement l'excès de la qualité. Cp.

Il fait *rudement* chaud (Prévost, Compagne). Alors, il faut que je sois *furieusement* jolie ce matin (Gautier, Maupin). Sa manière de procéder n'en est pas moins bouffonne et *superlativement* récréative (ib.). Oh! n'aie pas peur, je suis trop lasse, murmura Jeanne. Je vais me tenir là, *tout plein* sage! (Zola, Page).

En dehors de ces formules superlatives, il en existe d'autres d'une tournure particulière et qui méritent d'être relevées.

a. Les préfixes extra, ultra, super, archi. Cp.

Tu es donc bien sûr? *Archi-sûr* (Augier, Cavarlet). Si tu persistais dans l'idée *archifolle* de prendre une femme, tu en trouverais cent pour une (Monnier, Détraqué).

b. La locution on ne peut, précédant le comparatif. Cp.

Voilà qui est *on ne peut* plus agréable (Gautier, Maupin). Elle avait sous ce costume un petit air allègre et délibéré qui lui allait *on ne peut* mieux (ib.).

c. La formule [tout] ce que . . . de, précédant le comparatif. Cp.

Sylvestre Bonnard résume en lui *tout ce qu'il y a de* meilleur dans l'âme de ce siècle (Lemaitre, Cont. II). Que le lecteur imagine à cette place cinq ou six pages de *tout ce qu'il y a de* plus fin, *de* plus capricieux, *de* plus curieusement fantasque, *de* plus élégant et *de* plus pailleté (Gautier, Maupin).

d. Le génitif du pluriel de l'adjectif au superlatif comme prédicat. Cp.

Cette situation pleine de tiraillements est *des plus pénibles* (Gautier, Maupin). Il paraît que j'avais tort, et que la feuille de vigne est une institution *des plus méritoires* (ib.). M. de M., comprenant que la circonstance était *des plus grandes*, dut mettre un ordre sérieux dans ses affaires (Feuillet, Parisienne). Ils avisèrent sur le port un restaurant *des plus médiocres* (Flaubert, Bovary). Ma surprise fut donc *des moins grandes*, lorsque mon père, un matin, me déclara qu'il voulait me parler d'une chose sérieuse (Tinseau, Nid).

e. La formule au possible, après l'adjectif.Cp.

J'avais moi-même pensé à Chiffonnette, qui est une bonne fille, obligeante *au possible* (Delvau, Trottoir).

f. La formule d'un, précédant l'adjectif prédicat. Cp.

Vois-tu, petite, ton: C'est toi qui l'as nommé, c'est *d'un sec*! (Goncourt, Faustin). La tente-abri était *d'un lourd!* (Daudet, Tartarin). Eh bien! non, on ne dira plus que vous êtes un sauvage. Je vous trouve, moi, *d'un aimable!* (Glouvet, Le Père). Il y a une scène de bateau-fleurs! Oh! *d'un amusant! d'un topique!* (Claretie, Zilah).

De même, avec un substantif: Oh! mais, Pépa, vous êtes *d'une indiscrétion*! (Pailleron, Souris). Cette fille est *d'une impudence*! (Daudet, L'Immortel).

g. La répétition de l'adjectif, joint à l'autre par la préposition *de* ou par l'adverbe mais; cp.

Vrai de vrai, j'étais gris (Maupassant, La Horla). J'en voyais de *très gentils, mais très gentils*, ma chère (ib.). — De même pour les substantifs: Il me disait de vous *des choses, mais des choses!* (Pailleron, Souris).

h. La répétition du substantif dont le second est précédé de la préposition *de;* cp.

René aurait payé de son sang *l'ombre de l'ombre* d'un doute (Bourget, Mensonges). C'était *la tristesse des tristesses* que cette nouvelle certitude ne fût pas contradictoire avec la première (Bourget, Terre). Ils en tremblent jusque dant *le fond du fond* de leur moralité (ib.). Il était *le malin des malins* (Zola, L'Argent). Cp. aussi les locutions courantes: *à la fin des fins; le brave des braves; le Saint des Saints*, etc.

3. Plus, moins, adverbes de quantité et de comparaison, marquent l'excédent en plus ou en moins. S'il y a simple comparaison, ils indiquent la différence par *que;* s'il y a comparaison en même temps qu' indication de la quantité, du nombre, de la valeur, de la mesure, etc., ils régissent la préposition *de.* Cp.

Quatre yeux voient *plus que* deux. – Trois plus cinq est *moins que* trois fois cinq. – Il a hérité de son oncle *plus de* cent mille francs. – Nous étions *moins de* vingt. – Cela ne vaut pas *plus d'*un louis. – Ces terres sont *plus d'*aux trois quarts incultes. – Celui-là est *plus* long *d'*un quart. – Il est *plus* grand [*que* moi] *de* la tête. – Il est *plus de* midi, *de* trois heures, etc. – Il est *plus d'*à [ou aussi: *plus qu'*à] demi mort. – La glace est *plus d'*à [ou aussi, *plus qu'*à] moitié fondue.

La progression ascendante ou descendante est exprimée par les formules: de plus en plus, de mieux (de bien) en mieux; de moins en moins, de pis (de mal) en pis. Cp.

Il devenait *de plus en plus* indisciplinable. — Sa vue baisse *de plus en plus*. — Elle devenait *de moins en moins* propre à l'emploi qu'on lui destinait.

L'excédent lui-même est marqué en français à l'aide des compléments attributifs de plus, de moins, de trop, de trop peu. Cp.

Il a reçu dix francs *de plus* que vous. – Elle a mangé une beurrée *de moins* que lui. – Tu as payé deux francs *de trop*. — J'en compte trois *de trop peu*. De même: un quart *de trop, de moins;* mais *la moitié plus, la moitié moins*. –

Si j'avais quelques années *de plus* et quelques idées romanesques *de moins*, cela me serait parfaitement égal (Gautier, Maupin). Quelques pas *de plus*, et l'œil plane sur la ville entière (ib.). Je n'eusse rien demandé *de plus* (ib.). Moi, quoique je n'eusse que six mois *de plus que toi*, j'étais de six ans moins romanesque (ib.). Si l'on savait de quelle façon les cadeaux sont reçus, on en enverrait *la moitié moins* (L'Ill. 7–1–'88, p. 2). Dans ces conditions, celui qui trouverait un agent remplaçant le noir animal et coûtant *moitié moins cher* serait donc certain de le faire universellement employer (Malot, Bonne Aff.).

4. Quant au superlatif relatif français, primitivement il ne se distinguait pas du comparatif, c.-à-d. qu'il n'avait pas, à l'origine, l'article ou tel autre déterminatif pour le différencier du comparatif. Il s'en est passé jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle; p. e. *Elle m'envoya deux des gentilhommes plus apparens* (XVI^e^ siècle). *Mais je veux employer mes efforts plus puissants* (XVII^e^ siècle). Et de nos jours encore, ce comparatif réapparaît de temps en temps. Cp.

Si Janille crie, je crierai aussi, et on verra qui a *la voix plus haute* et *la langue mieux pendue*, d'elle ou de moi (Sand, Péché). Demandez-vous à vous-même qui est *plus oublieux* ou *plus capricieux* de nous deux (Prévost, Laura).

Mais, même avec l'article, le comparatif, dans certaines constructions, ne change pas de nature, – ce qui est évident dans les premiers des passages cités ci-après, – tandis que dans d'autres tournures, il n'est, comme on va voir, qu'un comparatif substantivé par l'article ou tel autre déterminatif. Cp.

Le docteur dînait chez le vieux comte des Ribiers avec *l'encore plus vieux* chevalier d'Amblezeuille (Richepin, La Glu). Ah! les délicieuses parties de boston qu'on faisait là, et *les plus délicieuses encore* parties de langue (ib.).

Le *mieux* [betere] est l'ennemi du bien. — A la *plus grande* [grootere] gloire de Dieu. — Le droit du *plus fort* [sterkere]. — Il y a des oiseaux si batailleurs que si vous approchez d'eux une glace où ils voient se refléter leur image, ils lui allongent de grands coups de bec; les *plus intelligents* [meer schrandere] regardent derrière la glace, s'aperçoivent qu'il n'y a personne et se tranquillisent (RM. 1–9–'84, p. 208). Sans doute, les possesseurs de fiefs n'étaient pas tous égaux entre eux; il y en avait *de* beaucoup *plus puissants* [veel machtigere] que les autres, et beaucoup d'assez puissants pour opprimer les *plus faibles* [zwakkere] (Guizot, Civil.). La sollicitude d'un aîné pour son *plus jeune* [jongere] (Daudet, Mon frère). De nous deux quel est le *plus libre?* (Delpit, Thérésine). Il est temps que tu saches qui a été le *plus coupable*, de moi ou d'elle (Duruy, Andrée).

En dehors de ces cas, la langue actuelle réclame l'article ou, en son lieu et place, un pronom; mais aussitôt que l'adjectif se place après le substantif, l'article défini doit l'accompagner: *l'évènement le plus déplorable, son désir le plus ardent.* Cp.

La curiosité des religions est, en ce siècle-ci, un de *nos sentiments les plus distingués et les meilleurs* (Lemaître, Cont. II). Mais, en écrivant, elle percevait un autre homme, un fantôme, fait de ses plus ardents souvenirs, de *ses lectures les plus belles*, de *ses convoitises les plus fortes* (Flaubert, Bovary).

L'article se répète devant chaque superlatif: Je vous crois *la meilleure* et *la plus honnête* femme (Prévost, Laura).

5. L'article, devenu le signe expressif du superlatif relatif, s'accorde en genre et en nombre avec le substantif exprimé ou sous-entendu. Mais l'article est neutre, c.-à-d. invariable, quand il forme le superlatif de l'adverbe: *Les hommes qui ont le plus vécu ne sont pas ceux qui ont compté le plus d'années, mais ceux qui ont senti le plus la vie.* La question devient un peu plus compliquée, si le plus, le moins sont suivis d'un adjectif. Elle se réduit alors à cette autre: Y a-t-il comparaison entre plusieurs personnes ou choses au point de vue de la qualité? — Si c'est le cas, on peut sous-entendre auprès de l'adjectif le substantif d'abord énoncé: *De toutes ces rivières la Meuse est la plus large* [*rivière*]. — *Les arts les plus utiles ne sont pas toujours* [*les arts*] *les plus considérés.* — *Cet enfant sait toujours ses leçons, même la moins facile* [*leçon*]. Si, au contraire, il y a comparaison entre les divers degrés de la qualité d'une personne ou d'une chose, d'une catégorie de personnes ou de choses qu'on ne compare pas entre elles, l'article sera neutre, c.-à-d. invariable: *C'est à son embouchure que la Meuse est le plus large.* — *C'est l'ouvrage pour lequel vos conseils me furent le plus utiles.* Cp.

De toutes les ruines du monde, la ruine de l'homme est assurément *la plus triste* à contempler (Gautier, Maupin). Et pourtant, la joie émane des choses mêmes qui, la veille, nous semblaient *le plus* vides de joie (Lesueur, Cœur). De tous mes écrits, c'est celui où la langue est *le plus* correcte (Chateaubriand, dans RM. 1-3-'07, p. 220). Il avait toujours l'air de rire, alors même que les scènes étaient *le plus* tristes (Hervieu, Peints). Vous savez qu'en matière de religion les gens qui ne pratiquent pas sont ceux qui se montrent *le plus* exigeants et *le plus* austères (Feuillet Parisienne).

Le superlatif relatif régit son complément par les prépositions de, entre, d'entre. Cp.

Cela ne l'empêche pas d'être un des plus pieux *entre* les fidèles de Bossuet (Lemaître, Cont. I).

Quand il y a plusieurs adjectifs, l'usage veut que les adverbes de comparaison soient répétés devant chacun, bien que cette répétition ne soit pas de rigueur. Cp.

Cette image, désagréable pour tout le monde, l'était au suprême degré pour un homme *aussi vaniteux, aussi hautain, aussi gâté* et *aussi sanguin* que l'était le baron de M. (Feuillet, Parisienne). C'était [l'Église chrétienne] la

société *la plus populaire, la plus accessible, la plus ouverte* à tous les talents, à toutes les nobles ambitions de la nature humaine (Guizot, Civil.). — Tous ces braves gens, *plus braillards et puérils* que malintentionnés s'écartèrent d'ailleurs, sans aucune attitude d'arrogance, devant le landau ouvert (Lesueur, Cœur). Le livre de M. Audsley donnera sur la technique et l'histoire de la fabrication japonaise *les plus instructifs, curieux* et *précieux* renseignements (Brunetière, dans RM. 15–12–'81).

6. Certains adjectifs ne sont pas susceptibles de degrés de comparaison, p. e. *rond, carré, éternel, principal*, etc. Cependant, il y en a dont un fréquent usage a plus ou moins affaibli ce qu'il y avait d'absolu dans le sens primitif, et c'est alors qu'au sens relatif ils admettent la comparaison; p. e. *le poète le plus divin; la chose la plus impossible*, etc.

En revanche, on emploie quelquefois à l'un ou à l'autre des degrés de comparaison certains substantifs qualificatifs, p. e. *roi, femme, serin* (au sens figuré), etc. et des noms propres de types, p. e. *Tartufe, Tartarin*, etc. Cp.

Condé revient, lion maté par le renard Mazarin, s'effondrer aux pieds *du roi le plus roi* qu'on ait jamais vu (Lemaître, Cont. I). On s'accorde bien à dire que les femmes sentent plus vivement que nous, que celles qui sont le plus *femmes* sont tout sentiment (ib). *Plus Tartarin que Tartarin*, je m'imaginai réellement que j'allais exterminer tous les fauves de l'Atlas (Daudet, Trente). En voilà un qui l'a comprise, la mission de la femme dans le monde! Faudrait voir à ne pas être *plus serin* que lui (Daudet, L'Immortel). Jamais Milla n'avait eu *l'air plus fleur rare* que ce soir-là (Lorrain, Ellen). Puis l'autre est venu, un rude ouvrier, *le plus vraiment peintre* du siècle et d'un métier absolument classique (Zola, L'Œuvre).

7. Il y a des cas où le français et le hollandais se servent de degrés différents. En voici les principaux.

Le français se sert d'un positif, et le hollandais d'un comparatif: *les hautes, les basses classes de la société*, de hoogere, lagere standen; *le bas peuple*, het mindere volk; *jusqu'à nouvel ordre*, tot nader order; *Pline l'Ancien*, Plinius de Oudere; etc. — Le français se sert d'un positif, et le hollandais d'un superlatif: *le principal édifice*, het voornaamste gebouw; *le fils aîné, cadet*, de oudste, jongste zoon; *le premier mouvement n'est pas toujours le bon*, de beste; *dans toute l'acception du mot, dans toute la force du terme*, in den volsten zin van 't woord; *rira bien qui rira le dernier*, wie 't laatst lacht, lacht 't best. *Mon bon (excellent) ami, écoute-moi!* Beste vriend, hoor mij aan! *Ma très chère sœur, je te félicite de...* Liefste zuster, enz. Excepté dans les exclamations: *O mon meilleur ami! O la plus tendre des mères!* o liefste moeder! — Le français se sert d'un comparatif et le hollandais d'un positif dans: *cité plus haut*, bovenvermeld; etc.

Le superlatif hollandais d'un adjectif abstrait se traduit par le superlatif français: *Le pire* (*le plus beau*, *le plus drôle*), *c'est qu'ils furent obligés de payer l'écot. Le plus sûr est de se taire.* Mais parfois on a recours à d'autres tournures: het dierbaarste, *ce qu'il avait de plus cher;* het vreemdste, *ce qu'il y a de plus étrange*, etc.; ou encore: het verstandigste, *le plus sage parti;* het geringste, *la moindre chose;* tot het uiterste, *jusqu'à la dernière extrémité;* het eerste, laatste, *la première, la dernière chose que je fis;* het eerst, *nous arrivâmes les premiers* (*premières*); het laatst, *elle partit la dernière.*

La phrase comparative.

Les phrases comparatives se divisent en a) phrases comparatives d'égalité, – b) phrases comparatives d'inégalité, – c) phrases comparatives proportionnelles.

Les propositions dont se compose la phrase comparative d'égalité ou d'inégalité sont jointes par la conjonction que, laquelle est remplacée dans certains cas par la conjonction comme. Dans la plupart de ces phrases, la seconde proposition est elliptique, c'est-à-dire que c'est tantôt le verbe ou le prédicat, tantôt le sujet qu'il faut suppléer: *Il est aussi instruit que son camarade* [est instruit]. – *Il est aussi instruit qu'*[il est] *habile.*

8. Comparaison d'égalité. – Dans les propositions affirmatives, on emploie aussi devant l'adjectif (ou le participe passif) et l'adverbe; autant avec le verbe et le substantif. Dans les propositions négatives, on se sert de aussi ou de si dans le premier cas; de autant ou de tant dans le second cas. Cp.

L'âne est de son naturel *aussi* sensible, *aussi* patient, *aussi* tranquille que le cheval est fier, ardent, impétueux. — Il s'est conduit *aussi* prudemment que vous. — Je vous aime *autant* que vous m'aimez. — Tu me dois *autant de* francs que lui me doit de sous. — Il travaille *autant que* ses commis.

Elle était *aussi dégoûté* de lui qu'il était fatigué d'elle (Flaubert, Bovary). Rosette avait les cheveux *aussi noirs* qu'Isnabel les avait blonds (Gautier, Maupin). Il est difficile de rêver une existence enchâssée *aussi purement* que la mienne (ib.). Si je n'étais *aussi bonne* que je le suis, je ne lui rendrais pas sa liberté (ib.). J'ai l'honneur de vous prévenir que ces faits n'avaient pas été *aussi uniformes*, *aussi universels* que je les ai exposés (Guizot, Civil.). Jamais aucun homme *ne* lui avait paru *si beau* (Flaubert, Bovary). Une autre chose que j'ai désirée presque *autant que* la beauté et que la force, c'est le don de me transporter *aussi vite* que la pensée d'un endroit à l'autre (Gautier, Maupin). Pendant quinze siècles, l'esprit humain a eu à souffrir *autant que* l'espèce humaine (Guizot, Civil.).

Remarques. On dit *aussi* [bien, mal] *que possible, autant que possible* avec que [pour le holl.: zoo goed, slecht mogelijk], parce que c'est un comparatif; mais *le plus ... possible, le moins ... possible* [pour le holl.: zoo veel, zoo min mogelijk], sans que, parce que c'est un superlatif. Cp. *Je veux qu'elle croie, aussi longtemps que possible, que je l'aime* (Gautier, Maupin). *Sa rigueur avait quelque chose de souriant qui vous en consolait autant que possible* (ib.). *Ses élèves le vénéraient si bien qu'ils s'efforçaient, à peine établis, de l'imiter le plus possible* (Flaubert, Bovary). — On dit si ou aussi quand l'adjectif est suivi de que cela; cp. *Ainsi, notre Vanda est devenue si savante que cela?* (Verne, Cynthia). *Elle leva sa main au-dessus de sa tête pour me donner une idée de hauteur. Aussi haut que cela? Mais ceci devient grave* (Gautier, Maupin). Le hollandais n'exprime pas le second terme de la comparaison [que cela]; en revanche, il accentue fortement l'adverbe «zoo».

Lorsqu'on doit exprimer la nature plutôt que le degré de la qualité, on remplace aussi .... que par comme. Cela se fait d'abord, quand on compare à un type: *fort comme la mort, noble comme le roi, doux comme un agneau*, etc. Ensuite et naturellement, quand la qualité n'est pas susceptible de gradation: *Le prince est mortel comme le mendiant.* Et enfin, après rien sujet. Cp.

Le maître était *beau comme une femme*, le page *beau comme une jeune fille* (Gautier, Maupin). *Rien* de délicieux *comme* ces dîners d'amis où l'on cause sans gêne, l'esprit éveillé, les coudes sur la nappe (Daudet, Trente). *Rien* ne rend maussade, misanthrope et sceptique *comme* la pluie et les menus tracas d'une installation insuffisante (Prévost, Laura).

En comparant deux qualités de la même personne ou de la même chose au point de vue du degré d'intensité, on peut joindre les adjectifs par les formules autant que ou comme, au lieu de aussi... que. Cp.

Oui, répétait-il, je suis certain que vous êtes *bonne autant que belle, bonne comme tout* ce qui est franc et spontané: les fleurs et le soleil! (Theuriet, Mariage). La vérité n'appartient à personne; elle est *universelle comme absolue* (Guizot, Civil.).

Quand la comparaison n'est pas complète, c.-à-d. si le second membre est sous-entendue, on emploie toujours si devant les adjectifs et tant devant les substantifs et avec les verbes; c'est qu'on marque alors l'intensité plutôt que le degré. Cp.

Est-ce que vous êtes malade que vous êtes *si galant?* (Gautier, Maupin). Pourquoi paraissiez-vous donc surpris, ayant été *si aimable*, d'être *tant aimé?* (ib.). Jamais elle n'avait eu *tant d'esprit* pour elle-même ni *tant de mépris* pour les autres (Flaubert, Bovary).

Mais si le second terme de la comparaison se laisse facilement suppléer, on dit aussi et autant. Cp.

Nos os taillés à coups de serpe et grossièrement emmanchés ne valent point qu'on les emmaillotte d'une chair *aussi blanche* et *aussi délicate* [s.-e. que celle d'une femme] (Gautier, Maupin). D'Albert, qui était venu avec l'envie de parler fort sèchement à Théodore, fut surpris de se laisser aller avec *autant de facilité* aux avances qu'il lui fit (ib.).

Avec les participes passés des verbes transitifs, employés comme adjectifs attributifs, si est ordinairement remplacé par tant, quand le substantif peut être le régime direct du participe: *La lettre tant attendue* [c.-à-d. qu'on avant tant attendue] *arriva enfin.*

La petite fille avait été la bienvenue, mais ce fils *tant souhaité, tant rêvé*, est-ce maintenant que le destin le lui donnait? (Gréville, Les Ormes). Enfin l'heure *tant désirée* sonna (Delpit, Marquise). Cette Catherine *tant aimée*, il ne l'estimait guère (ib.).

Les adverbes d'intensité si et tant n'amènent pas un *que* comparatif [als], mais un *que* consécutif [dat]: *Il est si timide qu'il n'ose ouvrir la bouche dans une société. J'ai tant couru que je suis tout en nage.* Cp.

Et elle fut *si accablée, si triste, qu'*elle s'appuya contre un mur pour ne pas tomber (Flaubert, Bovary). On a *tant écrit* là-dessus et *tant parlé, tant discuté* et *tant gémi* qu'il ne devrait pas rester beaucoup à dire. (La question du surmenage, NR. 1–1–'88).

Quand, renversant l'ordre des deux propositions, on place la consécutive avant la principale, c.-à-d. la causale, on les joint toujours par l'adverbe tant, devenu conjonction alors: *Il n'ose ouvrir la bouche dans une société, tant il est timide.* Cp.

On hésite si l'on doit aller plus haut, *tant* ces moites ténèbres pèsent *lourdement* sur votre front (Gautier, Maupin). C'est un idéal presque bourgeois, *tant* il est *simple* (ib.). Elle se cassa les ongles contre la serrure, *tant* elle se dépêchait pour l'ouvrir (Flaubert, Bovary).

9. Comparaison d'inégalité. La comparaison d'inégalité est exprimée à l'aide des adverbes plus et moins: *Il gagne plus (moins) d'argent qu'autrefois. Il a fait plus (moins) de fautes qu'il n'en a fait hier.* Si le premier terme de la comparaison est affirmatif, le verbe du second est rendu négatif par l'adverbe *ne*. C'est qu'en effet, le sens est négatif alors: *Il gagne plus d'argent qu'il n'en gagnait autrefois*, revient à dire: Il n'en gagnait pas autrefois autant qu'aujourd'hui. Si, au contraire, le premier terme est négatif ou interrogatif avec un sens négatif, le second terme doit être affirmatif: *Il ne gagne pas plus d'argent qu'il en gagnait autrefois*, veut dire: Il gagnait autrefois autant d'argent qu'il en gagne aujourd'hui. *Peut-il être plus à plaindre que je le suis moi-même?* signifie: Il ne peut être plus à plaindre que je le suis moi-même, donc: Je suis à plaindre, il ne peut (peut-il) l'être davantage.

Dans les mêmes conditions, on emploie *ne* après *plutôt*, pourvu que le verbe ne soit pas à l'Infinitif, et après *autre* et *autrement*. Cependant le français moderne supprime souvent ce *ne*.

Ces modifications ont, sur l'ensemble de la société, *plus* d'influence qu'on *ne* le croit (Guizot, Civil.). Il aurait fallu être encore *plus* simple que je *n'*étais pour ne pas voir qu'on me trouvait jolie (Tinseau, Nid). C'était trop peu pour lui, car il m'adorait *autrement* qu'on *n'*adore une sœur (ib.).

Remarque. Si le second terme a réellement un sens négatif, il se construit avec *ne*, même quand le premier est négatif: *Il ne pense pas plus à moi que je ne songe à lui*, c.-à-d. il ne pense pas à moi, et moi je ne songe pas à lui. — Il y a donc une différence entre: *Je ne le connais pas plus* (= mieux) *que vous le connaissez*, et: *Je ne le connais pas plus* [= aussi peu] *que vous ne le connaissez*. Et enfin, en supprimant le verbe: *Je ne le connaissais pas plus que vous alors*, on peut entendre: Je ne connaissais alors ni lui, ni vous. Cp. *Vous n'avez pas plus besoin de moi que je n'ai besoin de vous* (Augier, Giboyer).

Au lieu de plus, on emploie parfois *davantage* pour terminer la phrase par un mot plus sonore. Cp. *Il n'a pu contenir sa douleur davantage* (Droz, L'Enfant). – Les grammairiens français condamnent cependant l'emploi de cet adverbe au lieu de plus dans les comparaisons complètes, c.-à-d. quand il est suivi d'un *que*. Il paraît néanmoins que les auteurs sont moins puristes ou moins exclusifs. Cp.

Elle devait songer à quelque chose qui ne la préoccupait pas beaucoup, mais qui l'intéressait encore *davantage* ce soir-là *que* ses amis (Maupassant, Cœur). Ces larmes inattendues la déterminaient *davantage que* la plus savante des tactiques (Zola, L'Argent). A chaque retour une délicieuse hébétude de fatigue, la forfanterie triomphante d'avoir marché *davantage que* l'autre fois (Zola, L'Œuvre). Au contraire, des professions dont les membres n'ont entre eux aucun concert, et n'ont jamais fait entendre aucune réclamation collective, ont vu s'élever leurs rétributions, par la seule action de l'offre et de la demande, plus sûrement et *davantage que* n'ont pu faire les plus intelligents grévistes (RM. 1–4–'91, p. 576).

Les mêmes grammariens protestent avec non moins d'emphase contre l'emploi de davantage comme adverbe de quantité, synonyme de plus. Cependant les auteurs – non pas dans la langue parlée – s'en servent sans le moindre scrupule. Cp.

Une foule encore très mêlée, où pourtant l'après-midi amenait *davantage de dames* (Zola, Bonheur). — On ne peut dire si c'est la consommation qui règle la production ou la production qui commande la consommation; porte-t-on plus de souliers parce qu'il en est fabriqué davantage, fabrique-t-on *davantage de souliers*, parce qu'il en est porté plus? (RM. 1–4–'91, p. 580).

10. Comparaison proportionnelle. La comparaison proportionnelle est exprimée par la répétition des adverbes autant, plus, moins, en raison directe, et, si elle est en raison inverse, par les mots

plus et moins alternés; seulement, il faut que chacun de ces adverbes commence la phrase. Qui plus est, c'est par un simple changement de place de ces adverbes qu'on peut faire une phrase comparative proportionnelle de deux propositions indépendantes l'une de l'autre. Soient les propositions: *Les nuits sont moins calmes et moins sereines*, donc: *La rosée est moins abondante.* En plaçant l'adverbe moins en tête, on obtient la phrase: *Moins les nuits sont calmes et sereines, moins la rosée est abondante.* En insistant ici sur ce procédé de formation, on veut en même temps fixer l'attention sur ce fait que c'est là l'unique changement que subit la construction; cp. *On a plus d'argent;* donc, *on a plus d'amis = Plus on a d'argent, plus on a d'amis.* Ex.

Autant la modestie plaît, *autant* l'arrogance blesse et irrite. — *Autant* de batailles il a livrées, *autant* de victoires il a remportées — [ou, car les deux constructions sont usitées après autant] *Autant* il a livré de batailles, *autant* il a remporté de victoires. — *Plus* la haine est injuste, *plus* elle est cruelle. — *Plus* ils sont, *plus* ils coûtent. — *Moins* on a de richesses, *moins* on a de soucis. — *Plus* vous le presserez, *moins* il en fera. — *Moins* l'assemblée est grande, *plus* on a d'oreilles. Cp.

Mais *plus* on s'est élevé sans voir, *plus* l'horizon semble immense, *plus* le plaisir et la surprise sont grands (Gautier, Maupin). *Plus* nous aurions d'argent, *plus* la vache serait belle; *plus* la vache serait belle, *plus* mère B. serait contente, et *plus* mère B. serait contente, *plus* nous serions heureux de notre côté (Malot, Sans famille).

Nota. Le second terme est quelquefois précédé de *et*: *Plus la distance est grande et moins les objets sont distincts.*

Les comparatifs *meilleur, moindre, mieux* s'emploient sans être toujours remplacés par les formes analytiques: plus... bon, etc. Cp.

Meilleur on est pour les méchants, *plus* ils s'endurcissent dans le mal (Rod, Roches). *Moindre* est la quantité de force dépensée au dehors, *plus grande* est la production intérieure des images (La psychologie des Sexes, RM. 15-9-'93). *Mieux* je les connaissais, *plus* Rose et Marguerite [les sœurs jumelles] me devenaient indistinctes (Prévost, Compagne). *Plus* c'est loin, *mieux* il se rappelle (Daudet, L'Immortel). La guerre ne rapporte que des coups, *plus* elle finit vite, *mieux* cela vaut (E.-Chatrian, Blocus).

La construction de la phrase comparative proportionnelle est, on le voit, très régulière, mais monotone comme style. Aussi, voit-on souvent les auteurs se servir de tournures moins scrupuleusement construites, et rappelant les façons de parler du vieux français. Cp.

C'était une mode [le duel sous Louis XIII], un fanatisme, une épidémie, un délire; et *plus* son prétexte était fou, frivole, chimérique, *plus* la fête était belle, et *plus glorieuse* la rencontre (Saint-Victor, Victor Hugo). *Plus profond* est l'abîme, *plus ardent* le désir du ciel (Michelet, L'Amour). *Plus grands* ils [ses succès] ont été, et *plus généreusement* nous y avons applaudi

(RM. 1--5--'95, p. 232). *Plus gaîment* parlait et mangeait le vieux vigneron, et *plus* le cœur de ces deux femmes se serrait (Balzac, Grandet).

C'est ainsi que les adverbes tôt et tard ne sont pas séparés de plus:

Plus tôt vous irez, *plus tôt* on aura une réponse (Gréville, Un Crime). En réalité, c'est le contraire: *plus tard* on y vient, *plus* il y a de chances qu'on s'y tienne (Rabusson, Le Stage).

Les formules que nous venons de passer en revue, se construisaient anciennement aussi précédées de tant ou autant, répétés ou non. On comprend sans peine que la langue populaire et campagnarde, qui a tant conservé d'archaïsmes, continue de s'en servir. Cp.

Plus Sylvinet voyait son besson, *tant plus* il avait envie de le voir (Sand, Fadette). *Tant plus* elle se défendait de regarder François, *tant plus* elle le voyait et le trouvait beau à merveille (Sand, Champi). *Tant plus* vous aurez de peine, *tant plus* elle mettra de joie etc. (ib.). *Tant plus* il est commandé, *tant plus* il est content (Laboulaye, Paris).

Disons encore qu'il est permis, et parfois préférable, de renverser les deux termes de la comparaison en faisant précéder de d'autant et suivre de que le comparatif formé par moins, plus. Ainsi: *Plus la faute est grave, plus le regret est vif*, deviendra: *Le regret est d'autant plus vif que la faute est plus grave. Le bruit du tonnerre est d'autant moindre que l'orage est plus éloigné.* Cp.

Comme les muscles, les volontés sont parfois malades — et *d'autant plus* dangereusement *qu'*elles sont plus robustes (Prévost, Jaufre).

LE NOM DE NOMBRE.

1. Les noms de nombre ou numéraux désignent le nombre, ce sont les nombres cardinaux; — ou l'ordre, ce sont les nombres ordinaux. Pour désigner un nombre indéterminé on se sert d'autres noms ou de pronoms et d'adverbes qu'on trouvera dans les chapitres qui leur sont consacrés. En outre, il existe un certain nombre de termes pour désigner des groupes; ce sont les nombres collectifs ou distributifs, et s'ils expriment des multiples les nombres multi-multiplicatifs. Les parties ou fractions d'un tout sont désignées par les nombres fractionnaires. Ils sont tous substantifs ou adjectifs, ou l'un et l'autre. P. e.

CARDINAUX.		ORDINAUX.
0 zéro	31 trente et un[e]	1er 1ère premier, première
1 un[e]	32 trente-deux, etc.	2ième deuxième
2 deux	40 quarante	3ième troisième
3 trois	41 quarante et un[e]	4ième quatrième
4 quatre	42 quarante-deux, etc.	5ième cinquième
5 cinq	50 cinquante	6ième sixième
6 six	51 cinquante et un[e]	7ième septième
7 sept	52 cinquante-deux, etc.	8ième huitième
8 huit	60 soixante	9ième neuvième
9 neuf	61 soixante et un[e]	10ième dixième
10 dix	62 soixante-deux, etc.	11ième onzième
11 onze	70 soixante-dix	12ième douzième
12 douze	71 soixante et onze	13ième treizième
13 treize	72 soixante-douze, etc.	14ième quatorzième
14 quatorze	80 quatre-vingt[s]	15ième quinzième
15 quinze	81 quatre-vingt-un[e]	16ième seizième
16 seize	82 quatre-vingt-deux, etc.	17ième dix-septième
17 dix-sept	90 quatre-vingt-dix	18ième dix-huitième
18 dix-huit	91 quatre-vingt-onze	19ième dix-neuvième
19 dix-neuf	92 quatre-vingt-douze, etc.	20ième vingtième
20 vingt	100 cent	71ième soixante et onzième
21 vingt et un[e]	101 cent un[e]	101ième cent unième
22 vingt-deux, etc.	1000 mille	2000ième deux-millième
30 trente	1001 mille un[e] etc.	100000ième cent-millième etc.

FRACTIONNAIRES.		MULTIPLICATIFS.	COLLECTIFS.
$^1/_2$	un[e] demi[e]	1 × une fois, simple	huitaine
$^1/_3$	un tiers	2 × deux fois, double	dizaine
$^1/_4$	un quart	3 × trois fois, triple	douzaine
$^1/_5$	un cinquième	4 × quatre fois, quadruple	quinzaine
$^1/_6$	un sixième	5 × cinq fois, quintuple	vingtaine
$^2/_7$	deux septièmes	6 × six fois, sextuple	trentaine
$^3/_{200}$	trois deux-centièmes	7 × sept fois, [septuple]	quarantaine
1,1	un et un dixième	8 × huit fois, [octuple]	cinquantaine
0,01	un centième	9 × neuf fois, [nonuple]	soixantaine
0,001	un millième	10 × dix fois, décuple	centaine
$3^3/_4$	trois et trois quarts	20 × vingt fois, vingtuple	millier
$6^7/_8$	six et sept huitièmes	100 × cent fois, centuple	million
	etc.		milliard, etc.

Remarques. L'intercalation de *et* a lieu ordinairement devant *un* et *onze*, excepté dans: *quatre-vingt-un*, *cent un*, *mille un*, *quatre-vingt-onze*. Mais, avec un substantif, dans certaines locutions: *cent et un coups de canon*; *Les Mille et une nuits*. — *Onze* prend l'article sans élision ou avec élision; il n'admet pas la liaison avec *les*; de même *onzième*.

2. De 1 à 16 les noms cardinaux viennent des correspondants latins. *Un* fait au féminin *une: vingt et une maisons*. En vieux français, il avait un pluriel pour désigner une paire: *uns esperons* = une paire de = deux éperons; – ou un objet composé symétriquement de deux parties pareilles; *uns ciseaux* = une paire de ciseaux. Son pluriel ne subsiste plus que comme pronom: *les uns et les autres*, *quelques-uns*. Il ne peut pas être précédé de l'article défini devant un substantif, donc: *d'un côté* [aan den eenen kant], *d'une main* [met de eene hand], etc. – *Onze*, *douze*, etc. jusqu'à *seize* sont formés de composés latins et rappellent les unités un, deux, etc.; la syllabe *ze* représente le mot latin pour dix. A partir de *dix-sept* jusqu'à *vingt*, on se sert de la traduction française des mots latins. – Les dizaines s'expriment en un seul mot, de *vingt* à *soixante*. Pour former les nombres intermédiaires on fait addition de dizaines et d'unités: *vingt-trois*, *quarante-cinq*; – *septante*, *octante*, *nonante*, usités en Belgique et dans quelques contrées de la France, sont officiellement remplacés par des composés: *soixante-dix*, *quatre-vingts*, *quatre-vingt-dix*. *Quatre-vingts* est formé par multiplication, à partir de là, il y a de nouveau addition.

Le nom quatre-vingts, c.-à-d. quatre fois vingt, est un reste de l'ancienne numération gauloise. Les peuples habitant la Gaule avant l'invasion romaine comptaient par 20, disant p. e. deux-vingts pour 40,

dix et vingt pour 30, onze et vingt pour 31, etc. Lorsque les Gaulois, après la conquête romaine, furent contraints d'abandonner ce système vicésimal pour adopter la numération décimale des Latins, ils n'en perdirent que difficilement l'habitude. C'est ce qui explique comment la numération gauloise persistait encore en partie au moyen âge, où l'on s'en servait pour exprimer un nombre pair de dizaines (120, 140, 160, etc.), disant par exemple *trois-vingts* (3 × 20) pour 60, quatre-vingts (4 × 20) pour 80, *six-vingts* (6 × 20) pour 120, etc. et à côté de trentre-deux également *vingt et douze*, à côté de quarante et trois également *deux-vingts et trois*. Jusqu'au XVIIIe siècle on a pu dire *six vingts* pour 120.

Dans l'ancienne langue *vingt* et *cent* étaient toujours avec *s* au pluriel, qu'ils fussent ou non suivis d'un autre numéral. Ce n'est que depuis le XVIIIe siècle que s'est introduite la règle actuelle: *Quatre-vingts* et *cent* ne prennent pas le signe du pluriel, quand ils sont suivis d'un autre numéral: *Quatre-vingt-douze.* – *Deux cent treize.*

Depuis *cent* et au-dessus, on emploie pour désigner les unités collectives, les termes *mille*, *myriade* [= 10000], *million*, *billion* ou *milliard* [= 1000 millions], *trillion* [= 1000 billions] ou *milliasse* [= 1000 milliards], *quadrillion*, *quintillion*, et ainsi de suite, en multipliant toujours par mille pour chaque nouvelle unité de cette catégorie, à la différence du hollandais, qui multiplie par million à partir de million, ce que, du reste, le français faisait également au XVIe et au XVIIe siècle.

Quant à l'origine de ces noms, la voici. *Mil* est le singulier, *mille* le pluriel, mais cette distinction s'est éteinte. Cependant *mil* persiste dans la numération des années du premier millésime: *mil neuf cent huit.* Disons, en passant, que le français, comme les autres langues, prononce les millésimes plutôt par les centaines, donc: *dix-neuf cent huit.* C'est ce qui se fait également pour les autres nombres, et presque exclusivement pour 1100, onze cents. Par exception on dit toujours *l'an mille* [non mil]. – *Myriade* s'emploie presque toujours avec un sens moins précis que celui qu'on a indiqué. – *Million* est d'origine italienne; il est formé de mille, avec le suffixe augmentatif *ione* (millione). – *Billion*, *trillion*, etc. sont des formes contractées de bi-million, tri-million, etc. – *Milliard* et *milliasse* sont des dérivés français de mille, avec un suffixe augmentatif. *Milliard* est un terme de finances, et plus usité que billion; *milliasse* s'emploie rarement.

Les cardinaux myriade, million, milliard, etc. ainsi que millier, le substantif formé de mille, sont des collectifs substantifs. Une autre catégorie est celle des collectifs distributifs formés avec le suffixe

ain, *aine*. Ceux en *ain*: *quatrain*, *sixain*, *huitain*, *dizain*, ont pris un sens spécial; ceux en *aine* ont conservé le sens primitif du nombre: *huitaine*, *dizaine*, *douzaine*, *quinzaine*, *vingtaine*, *centaine*. Cependant, les expressions: *dans la huitaine*, *dans la quinzaine*, ont pris le sens de: dans les huit, quinze jours prochains; *neuvaine* a également une acception secondaire devenue prépondérante. Relevons enfin: *paire* et *couple* pour le nombre deux; *grosse*, pour douze douzaines; *rame*, pour vingt *mains* [de papier]; *main*, pour 24 feuilles [de papier]; *quintal*, pour cent kilos; *tonne*, pour mille kilos. *Cent* est substantif collectif pour les choses qui se vendent au nombre.

Les cardinaux, à l'exception de *un*, *quatre-vingts* et *cent*, sont invariables. Les collectifs sont des substantifs et variables; ils régissent le génitif de leur complément, c.-à-d. qu'ils y sont reliés par la préposition *de*. Il s'ensuit que *quatre-vingts* et *cent* suivent la règle de variabilité (voir plus bas) devant ces collectifs. Cp. pour tout ce qui précède:

Une foi, *une* loi, *un* roi, c'était la devise du moyen âge (Laboulaye, Paris). — Nous élevons *douze cents* nouveaux temples par année (ib.). Les seuls méthodistes du Nord ont construit *quatre cent cinquante* églises dans l'année 1860 (ib.). — En *quatre-vingts* ans, quelle force a élevé nos Etats-Unis de trois *millions* à trente et un *millions d'*hommes (ib.) — Le calcul des probabilités fournit le moyen d'évaluer les chances d'une rencontre de la terre et d'une comète, et il montre qu'à l'apparition d'une comète inconnue, il y a deux *cent quatre-vingts millions* à parier contre un qu'elle ne viendra pas choquer notre globe (Verne, Servadac). On cite Wéga, placée à cinquante mille *milliards de* lieues, Sirius à cinquante-deux mille *deux cents milliards*, la Polaire, à cent dix-sept mille *six cents milliards*, etc. (ib.). — Il nous faut *des centaines d'*associations, des *milliers de* réunions (Laboulaye, Paris). Le châtelain de Grandchamp, qui faisait des pensions à *des trentaines* [1]) *d'*anciens domestiques (Bourget, L'Émigré). — Ils étaient par *milliers de milliasses* (E.-Chatrian, Veillée).

Mille et cent se prennent substantivement pour millier et centaine; mille est invariable, cent est variable en ce cas. Cp.

Il s'est mis apprenti chez les fondeurs, les mouleurs, les bijoutiers... bah! *des mille* et *des cents* y ont passé (Balzac, Bette). Après quatre ans de travail assidu et d'économies invraisemblables, Antoine Debaissé possédait *quelques mille* francs (Chabot, L'Institutrice). J'en venais à me reprocher de n'avoir pas tout quitté, sitôt Charlotte partie; de ne pas l'avoir suivie, avec les *quelques cents* francs que je possédais déjà de par moi (Bourget, Le Disciple).

---

[1]) Cet article *des* nous paraît l'article emphatique dont il est question dans le chapitre de l'article (voir page 65).

Les numéraux multiplicatifs sont des adjectifs, qui peuvent être employés substantivement et régissent alors un complément avec *de* comme les collectifs: *La Triple Alliance. Il faudrait le triple, le quadruple de cette somme.* Septuple, octuple et nonuple sont peu usités; on les remplace, ainsi qu'on supplée à ceux qui manquent, par des locutions telles que: 7, 8, 9 fois autant, 15 fois autant, etc.

Pour marquer l'âge, on se sert quelquefois des mots *sexagénaire, septuagénaire, octogénaire, nonagénaire, séculaire* (ou *centenaire*) pour: âgé de 60, 70, 80, 90 et 100 ans. Cp.

Manning, *octogénaire*, célébrait Newman, *nonagénaire*, qui venait de mourir (RM. 1–10–'06, p. 525).

Centenaire, et non séculaire, se dit des hommes, et substantivement aussi bien qu'adjectivement; il peut désigner le centième anniversaire: *Édition du centenaire.*

En revanche, on dira (à la différence du hollandais, qui se sert d'adjectifs en ce cas): *la guerre de Cent ans, de Trente ans, de Quatre-vingts ans; la campagne de Dix jours*, etc.

3. A l'exception de premier et second, les noms ordinaux sont régulièrement formés à l'aide du suffixe *ième*, dont la forme savante *ésime* se retrouve dans millésime [propr. millième], et qu'on ajoute au numéral cardinal, au dernier chiffre, si celui-ci est composé; donc non pas: vingtième et troisième, mais vingt-troisième. C'est pourquoi l'on peut dire dans la langue de la conversation:

Il est dans sa vingt-deux ou vingt-troisième année. — A la quatre ou cinquième représentation. — Le huit ou neuvième du chiffre total. — La langue des douze et treizième siècles. — Voilà la *deux* ou *troisième* fois qu'on me donne ce livre à lire (Mercure, févr. 1901, p. 490).

Cette formation est française et les mots en *ième* ont presque complètement supplanté les mots d'origine latine, sans toutefois les mettre hors d'usage.

Premier est formé de *prim, prime* – dont est dérivé *primaire*, et qui se retrouve dans *printemps*, c.-à-d. premier temps, première saison de l'année; *de prime abord* = au premier abord, *de prime saut*, dont *primesautier* [cp. oorsprong, oorspronkelijk]. – Unième s'emploie exclusivement dans les numéraux composés: *Le cent et unième coup de canon.*

Second se dit encore, parallèlement à deuxième et dans des cas que l'usage doit indiquer; ainsi on demande *un billet de première[s], de seconde[s], de troisième[s]; il demeure au second*, etc. – Jusqu'au XVI[e] siècle, on disait aussi *autre* [cp. anderhalf] pour second, et

cet emploi ne s'est pas encore perdu: *Donnez-lui un autre verre*, peut très bien signifier: un second verre. Cp.

Une autre semaine s'écoule (Zola, Joie). Il promit de placer pour son propre compte trente autres mille francs dans l'exploitation nouvelle (Vincent Le Cousin Noël, RM. 15–12–'81).

Tiers, tierce, pour troisième, ne se dit plus que dans quelques locutions archaïques: *parler, médire du tiers et du quart; une fièvre tierce* [anderendaagsche], *l'indiscrétion d'un tiers; le tiers* ou *le tiers état*, la bourgeoisie, mais: *le quatrième état*, le peuple [vierde stand] avec quatrième et non pas quart.

Quart, quarte, pour quatrième, également vieilli; locutions qui subsistent: *devoir au tiers et au quart; une fièvre quarte* [derdendaagsche]. Cp. ci-dessus d'autres exemples.

Quint, quinte pour cinquième, ne se trouve plus que dans [l'empereur] *Charles-Quint* [d'Allemagne] et [le pape] *Sixte-Quint.*

Quelques-uns de ces termes, ainsi que sixte, septime, octave, none, décime et dîme, s'emploient avec des acceptions spéciales qu'on trouvera dans les dictionnaires.

En désignant les grandeurs fractionnaires, on se sert des cardinaux pour le numérateur et des ordinaux pour le dénominateur, lequel est au pluriel, donc avec *s*, si le premier est au-dessus de 1. Mais au lieu de un deuxième, troisième, quatrième, on doit employer *demi*, *tiers* et *quart.* Puisque ces noms désignent des quantités, ils régissent un complément avec *de* [demi excepté]. Cp.

J'estime qu'au bas mot la charité volontaire leur prend le dixième *de* leur revenu; je défie l'État de nous en prendre le vingtième pour ses hospices officiels (Laboulaye, Paris). Qu'est-ce qu'un tiers, un cinquième, un dixième *de* responsabilité? (ib.).

Les entiers doivent être séparés des fractions par le nom des unités; cette construction diffère donc de la tournure hollandaise: *3 livres 3 quarts* [$3^3/_4$ pond]; *4 douzaines et demie* [$4^1/_2$ dozijn]. – A remarquer des constructions comme: *trois quarts de livre* [$^3/_4$ pond].

On forme des adverbes d'énumération en ajoutant *ment* aux ordinaux. Mais comme ces mots sont un peu traînants, on les remplace souvent par *primo*, *secundo* [pron. sgondo], *tercio*, *quarto* [pr. kouarto], *quinto* [pr. ku-into], *sexto*, *septimo*, *octavo*, *nono*, *decimo* [sous-entendu *loco*], traduits par: en premier lieu, etc. et abrégés: 1^0, 2^0, 3^0, etc. Cp.

Pour faire ou pour accepter un procès, il faut six choses: primo, une bonne cause; secundo, un bon avocat; tertio, un bon avis; quarto, de bonnes preuves; quinto, un bon juge, et sexto, une bonne chance (Laboulaye, Paris).

Dans la langue familière, on dit par plaisanterie ainsi: *primo*, *deuxio*, *troisio*, etc. Une autre abréviation est usitée au théâtre où p. e. trois se dit pour troisième [acte sous-entendu].

Impossible, monsieur le directeur! . . . . elle est de la première [scène] du *trois* et de la cinquième du *quatre* (Thierry, Tresse).

Remarques. *Premier*, *dernier* et *autre* se placent après les cardinaux: *les quatre premières pages; les deux derniers chapitres*, *les cinq autres paragraphes*. — *Le premier*, *le dernier*, s'accordent avec le mot auquel ils se rapportent: *Elle laissait donc son amie s'acquitter seule de ce que Marie, toute la première, appelait une corvée* (Bentzon, Constance). — La préposition *de* précédant le numéral *un* ne s'élide pas, si l'on veut faire ressortir le nombre. Cp. *De une heure à cinq heures entrait qui voulait* (Malot, Paulette). *Bien comptée, cette fortune s'élevait en pièces de cinq francs (une), de un franc, et en sous, à dix-sept francs soixante centimes* (ib.).

4. Les cardinaux s'emploient en général dans les mêmes cas où le hollandais s'en sert. Cependant, il y a quelques constructions différentes. S'il est prédicat et qu'il ne désigne que le nombre, ou s'il est complément attributif, ce numéral se construit absolument, c.-à-d. sans préposition ou pronom possessif. Cp.

Vous êtes *deux*, c'est vingt-quatre «cents» qu'il me faut, et non pas douze (Laboulaye, Paris). Ce grand frère, comme elles *trois*, appartenait au premier lit (Marguerite, L'Avril).

Mais après un adverbe de quantité, le *de* usuel reparaît. Cp. Nous ne serons pas *trop de deux* pour débrouiller l'écheveau de soie de tant de petites destinées (Delvau, Trottoir).

Si l'on exprime, en même temps que le nombre, un certain groupement, un concours, on ajoute la préposition *à*. Cp.

Les journées passaient en excursions faites *à quatre* dans les environs (Prévost, Laura). Il fut convenu que nous ferions l'apprentissage *à deux* (Scholl, Miettes). Ces municipaux s'en allèrent de bonne volonté, à la file, voyant bien que de vouloir, *à quinze*, arrêter tous les gens de la place, cela n'aurait pas eu de bon sens (E.-Chatrian, Homme du peuple). Nous partîmes ensemble *à cinq ou six*, en descendant la rue Saint-Jacques (ib.). Autour d'une grosse table de chêne, les camarades, ouvriers et gardes nationaux, *à dix ou quinze*, buvaient et mangeaient (ib.). Comme on ne pouvait pas tenir *à huit* dans la voiture, on l'offrait aux Durançon, qui en abusaient (Noriac, Plumeurs). Nous ne pouvons pas avoir la prétention de changer *à nous deux* ce que l'on enseigne dans les collèges (Macé, Bouchée). *A nous cinq* nous serons une vraie petite armée et nous entraînerons la foule (Prévost, Moloch). Je suis un homme carré; touchez là; *à nous deux* nous referons l'éducation de ce peuple monotone qui n'a qu'un mot à la bouche: liberté! (Laboulaye, Paris). *A trois compagnons*, le sac aux épaules, le bâton en main, nous avions marché toute l'après-midi en forêt (Prévost, Compagne).

Une construction qui s'y rattache est celle qui se compose de [à]

nous deux, suivi d'un nom [propre]: *nous deux Auguste*, et dans laquelle il faut sous-entendre *et moi: Nous deux, A. et moi.* Cp.

Imaginez-vous que, un matin, en arrivant aux Poteaux à cheval, *nous deux Geneviève*, nous dépassons un monsieur qui marchait sous bois dans l'herbe (Gyp, Galette). Nous mettons les dames dedans [l'omnibus], et nous montons en haut, à côté du cocher, *nous deux Escadafals* (Prévost, Jaufre). Nous l'avons fait *à nous deux le roi*; le roi par sa volonté, moi par mon art (Hugo, L'homme). — Quelquefois *entre*: Dulau, les interrompant: Assez, assez, monsieur, ceci est une affaire *entre nous deux mon vieil ami*; ce sont nos secrets à nous et ils ne vous regardent pas (Dumas, Teresa).

Le français préfère le nom cardinal, quand il s'agit d'indiquer l'âge. Cp.

A dix-huit ans on n'est pas hérétique; s'il y a quelque chose à craindre, c'est plutôt trop d'attachement à la lettre (Laboulaye, Paris). Je te vois déjà, *à trente-cinq ans* sous-chef (ib.). Chez nous, au contraire, tous les jeunes gens grandissent ensemble: *à seize ans*, *à vingt ans*, leurs relations sont aussi simples, aussi fraternelles que lorsqu'ils se trouvaient sur les mêmes bancs (ib.). *A douze ans*, sa mère obtint que l'on commençât ses études (Flaubert, Bovary).

5. L'emploi des noms cardinaux au lieu des ordinaux est un véritable solécisme, qui s'est peu à peu introduit dans la langue depuis le XVII^e^ siècle. Le grammairien Vaugelas [1585–1650] protestait contre cette manière de parler. Selon lui, la règle était de dire: Louis XIV^e^, le 13^e^ mai, le 20^e^ juin. Mais il reconnaît que déjà «le grand usage semblait de son temps autoriser» l'emploi des cardinaux dans ces locutions. L'ancienne langue ignorait presque complètement cette substitution; mais l'habitude de lire comme ils étaient écrits les chiffres qui indiquaient les pages, les quantièmes et les numéros d'ordre, d'une part, et de l'autre, l'influence du parler populaire [cp. le holl. populaire «Willem een, twee, drie. Een, twee, drie Mei, enz.»] triompha, sauf pour *premier*. Aujourd'hui même, on dit chapitre *un*, page *un*, plutôt que premier, première, et sans faire accorder *un* avec un nom féminin. On commence déjà à dire *un* avec les noms propres. Cp.

Quant à mon cabinet de toilette, il est vaste, mais installé, lui, d'une façon que je qualifierai d'être à peine Louis XII, ou même *Louis Un*; ce qui n'est guère commode (Hervieu, Peints).

On se servira donc du cardinal pour marquer le numéro d'ordre d'une série de personnes ou d'objets portant le même nom; pour indiquer les quantièmes du mois, et pour marquer l'ordre numérique des pages, chapitres, sections, paragraphes d'un ouvrage. On n'oubliera pas que ce sont comme des abréviations, et que, par conséquent, *cent* et *quatre-vingt*, terminant le nombre, s'écriront sans *s*. Comme les nombres dont il s'agit sont généralement désignés par des chiffres, les exemples ne seraient pas probants, si on ne pouvait tenir

compte de ce fait, que les ordinaux en chiffres sont suivis d'un petit *e*, pour *ième* (*er* pour *premier*). Cp.

Les statues du pont *Louis* XV feraient un bel effet, transportées dans les musées d'alors! (Gautier, Maupin). *Charles* X avait seul bien compris la question (ib.). Il n'y avait point de critique d'art sous *Jules* II (ib). Les prétentions théoriques de *Henri* VIII, d'Elisabeth, de *Jacques* Ier, de *Charles* Ier, sont tout autres que n'avaient été celles d'*Édouard* Ier ou d'*Édouard* III (Guizot, Civil). M. Jonathan Dream . . . . vous invite à la soirée psychique et médianimique qu'il donnera mardi 1er *avril*, en son hôtel, rue de la Lune (Laboulaye, Paris). Enfin elle arriva, cette fameuse journée du samedi 5 *avril* (ib.). On chantait le *psaume* 129 (ib.). Il avait enfreint la loi du 19 *ventôse an* XI, *article* 1er (Flaubert, Bovary).

Remarques. *Second* ne se dit plus après les noms des monarques; au surplus, on pourra s'en convaincre en passant en revue les noms de cette catégorie suivis de II; si l'on disait second, on écrirait IInd. Dans le passage suivant il s'agit d'une jeune bourgeoise: *Oh! vous ne ferez pas de confusion, cousin, me dit-elle, avec malice. Dès le premier jour ici, il a bien fallu convenir d'une distinction. Moi, je suis naturellement, par ordre dynastique: Antoinette seconde. D'où il suit que pour abréger, mon oncle et ma tante m'appellent maintenant Seconde tout court* (Uchard, Antoinette). — Les millésimes sont précédés de *en*: *en* 1808, excepté quand le quantième précède: [le] 20 *mai* 1908. *L'an* ne s'emploie guère que devant les années au dessous de cent. Il est indispensable, quand on mentionne l'ère: *l'an* 3000 *de la Création*; *l'an de Rome* 680; *l'an de grâce* 1880; *l'an* XII *et dernier de la République.*

Il y a nombre de locutions et gallicismes, parfois très curieux, dans lesquels le français se sert d'un numéral. Voir ma Phraséologie française.

LES PRONOMS.

« Les pronoms sont des mots à l'aide desquels celui qui parle situe les objets dont il parle dans l'espace et le temps, ou les détermine par rapport à lui au moyen d'un caractère spécial. Tous, ils semblent sous-entendre un geste, et, si l'expression n'était paradoxale, on pourrait les appeler des gestes parlés.

Les grammairiens anciens, frappés d'une fonction accessoire qu'ont quelquefois ces sortes de mots, à savoir de remplacer les noms, leur ont donné le nom de pronomen, c'est-à-dire pro nomine, « à la place du nom. » Cette désignation, transmise par les écoles du moyen-âge, s'est conservée jusqu'à nos jours. Mais pour avoir en sa faveur l'autorité de l'âge, cette désignation n'en est pas moins inexacte. On peut bien dire que dans la phrase: *Jean court, il joue*, le mot *il* remplace *Jean;* mais dans la phrase: *Je travaille, et toi, Pierre, tu joues*, ni *je* ni *tu* n'ont pour unique fonction de remplacer le nom de celui qui parle et le nom de Pierre. Ces pronoms expriment quelque chose de plus: ils indiquent que Jean parle et qu'il s'adresse à Pierre. De même, en parlant de Jean et de Pierre, si je dis: *Celui-ci travaille, celui-là joue*, les mots *celui-ci* et *celui-là* ne désignent pas seulement *Jean* et *Pierre;* ils indiquent, en outre, leur situation par rapport à moi qui parle. Enfin, dans cette phrase: *Voici mon livre, voilà le tien, mon* et *tien* ne remplacent ou ne désignent pas seulement *livre*, mais ils indiquent essentiellement une idée caractéristique de possession. Le pronom a pour fonction d'exprimer des rapports déterminés qui existent entre la personne qui parle et ce qui fait l'objet de son discours. Le vrai nom du pronom serait le démonstratif; mais ce terme a reçu de l'usage un emploi trop spécial pour pouvoir être modifié, et nous conservons l'expression usuelle, si inexacte qu'elle soit, en sachant bien à quoi nous en tenir sur sa véritable valeur » (Darmesteter).

Les pronoms français, qui viennent des pronoms latins correspondants plus ou moins modifiés, se divisent en cinq (six) groupes, savoir: 1° pronoms personnels; 2° pronoms possessifs; 3° pronoms

démonstratifs; 4° pronoms relatifs ou conjonctifs; 5° pronoms interrogatifs; et 6° pronoms indéfinis; ces derniers sont dits quelquefois noms et adjectifs indéfinis.

Tous les pronoms sont substantifs, s'ils sont employés absolument et représentent la personne ou la chose dont il s'agit; adjectifs, s'ils ne font que la déterminer. Le plus ordinairement les pronoms substantifs sont accentués, les pronoms adjectifs sont inaccentués ou atones. Les pronoms personnels sont tous substantifs, et soit accentués, soit atones. Les atones peuvent être proclitiques ou avant le verbe, et enclitiques ou après le verbe dont ils dépendent.

Pronoms personnels.

1. En latin, c'étaient les flexions verbales qui indiquaient les personnes, et l'on n'ajoutait les pronoms que pour insister sur l'idée du sujet [cp. holl. Kom hier; kom jij hier. Ga daar zitten; ga jij daar zitten. Zwijg; zwijg, jij], donc, quand on parlait emphatiquement, comme on dirait aujourd'hui: *il travaille; lui travaille; tu joues, toi tu joues.* Mais, comme nous l'avons vu dans l'histoire de la langue, en Gaule, le latin eut à subir une profonde transformation: les flexions verbales, comme les autres, se désorganisèrent, s'effacèrent, et, devenues insuffisantes pour marquer les personnes grammaticales, eurent besoin des pronoms personnels pour indiquer les rapports trop peu sensibles. Ces pronoms, accentuées d'abord, devinrent peu à peu atones par suite du fréquent emploi qui affaiblit leur force, et c'est ainsi que les trois pronoms sujets prirent naissance; leur emploi est définitivement établi en 1400. Et le procès est loin d'avoir pris fin; le peuple, de même qu'il dit *j'ai*, dit *t'as* et *t'es*. Cp.

T'as donc fait un héritage? Paies-tu un verre? (Coppée, Le Coupable). *T'es* toujours un peu bancroche (ib.). *T'es* libre, *tu peux* retourner chez papa. *T'auras* de la soupe et des gifles (ib.). *T'aimes* aussi à voir passer les bateaux? (ib.).

Cependant l'emploi emphatique des pronoms n'en fut pas moins indispensable, l'on avait toujours besoin d'appuyer, d'insister sur le sujet dans des cas déterminés. On se mit à affecter à cet emploi les accusatifs accentués *moi, toi, soi*, dont les formes atones *me, te, se* continuèrent de désigner les cas régimes. On comprend que ces changements de forme et de fonction se firent insensiblement. Ainsi, le pronom *je* put, jusqu'en plein XVI^e^ siècle, conserver l'accent tonique et être séparé du

verbe; il en reste un exemple unique dans la formule: *Je, soussigné, déclare avoir reçu*, etc.

Le pronom *il* est dérivé du même pronom démonstratif latin qui fournit l'article défini. Celui-ci donna aussi l'accusatif *le* et le datif *lui*, et ce dernier fut en même temps la forme emphatique du pronom sujet *il* et de l'accusatif *le*. Semblable origine du féminin *elle* et *la*, mais pour le datif on a fini par employer le masculin *lui*.

Le pronom de la troisième personne *il* est souvent supprimé dans l'ancienne langue; c'est que, à cette forme du verbe, le besoin d'indiquer la personne grammaticale se fit moins vivement sentir, puisque le plus souvent il y avait un autre sujet. Aujourd'hui encore il est atone; dans la langue du peuple, qui le réduit à *i* (*y*), il est souvent complètement supprimé devant un verbe impersonnel. Cp.

Je viens me faire raser, et c'est le Parisien *qu'y rase*! (qu'il rase. Sardou, Villageois). A cause *qu'y aura* ce soir un feu d'artifice, donc (qu'il y aura; ib.). Si tu en sais pus que moi là-dessus, *faut* me reprendre (ib.). Seulement, *faut* pas se laisser refiler par les «vaches» (la police. Coppée, Le Coupable).

Il se supprime aujourd'hui encore dans: *tant y a que, n'importe, si bon vous semble, d'où vient que, d'où résulte que, à Dieu ne plaise*, etc.

Quant au pluriel, *nous* et *vous* s'emploient aux trois cas et peuvent être accentués ou atones. *Ils* et *elles* sont des formations régulières dérivées du latin, mais de la première syllabe [accentuée] et *les, leur, eux*, de la seconde syllabe [accentuée] d'un même pronom latin. *Leur* est, à proprement parler, un génitif signifiant *d'eux* (sens qu'il a conservé comme pronom possessif), mais qui a eu de bonne heure la valeur de *à eux*.

Soi est le pronom qui marque l'identité du complément avec le sujet; primitivement il se disait par rapport à des personnes déterminées dans les cas où actuellement on lui préfère *lui, elle, eux, elles*. Il se plaçait, ainsi que le faisaient à l'origine *moi, toi*, mais inaccentué, avant le verbe, comme le prouve la locution *soi-disant: Un soi-disant médecin*.

On appelle pronoms adverbiaux les mots *en* et *y*, parce que, étymologiquement, ce sont des adverbes de lieu qui peu à peu ont perdu cette valeur. *En* vient d'un mot latin qui signifie *de là*, et peut figurément désigner la cause: *Faites cela pour moi, je vous en aimerai davantage*. Le pronom *y* se retrouve avec le sens d'un adverbe de lieu dans: *Il y a; il y va de l'honneur d'un père; il n'y paraît plus*.

D'après tout ce qu'on vient de lire, on pourra composer le tableau suivant:

	PRONOMS ATONES [ou conjoints].							PRONOMS ACCENTUÉS [ou disjoints, ou absolus].				
Singulier	M.	F.	N.									
Nom.	je	tu	il,	elle;	il	—	—	moi	toi	lui	elle	—
Gén.	—	—	—	—	—	—	en	de moi	de toi	de lui	d'elle	de soi
Dat.	me	te	lui,	lui;	—	se	y	à moi	à toi	à lui	à elle	à soi
Acc.	me	te	le,	la;	le;	se	—	moi	toi	lui	elle	soi
Pluriel												
Nom.	nous	vous	ils,	elles;	—	—	—	nous	vous	eux	elles	
Gén.	—	—	—	—	—	—	en	de nous	de vous	d'eux	d'elles	
Dat.	nous	vous	leur,	leur;	—	se	y	à nous	à vous	à eux	à elles	
Acc.	nous	vous	les,	les;	—	se	—	nous	vous	eux	elles	

Les pronoms des trois personnes.

2. Pronoms de la première personne. — On a vu que *je* est le pronom singulier, ***nous***, le pronom pluriel de la première personne. Cependant il y a des cas où le pluriel ***nous*** s'emploie avec le sens du singulier *je*. C'est l'orateur dans le style soutenu, c'est le législateur dans le style officiel, c'est l'auteur, s'il ne veut pas se mettre en avant. Cp.

C'est à ***nous***, continuai-je en m'animant, c'est à ***nous***, ministre de la vindicte publique, c'est à ***nous***, représentant de la société outragée, c'est à ***nous*** qu'incombe le pénible et saint devoir de faire taire jusqu'aux palpitations de notre cœur d'homme, (Laboulaye, Paris). ***Nous***, Tartarin, gouverneur de Port-Tarascon et dépendances, grand cordon de l'ordre, etc. etc. Recommandons le plus grand calme à la population. Etc. (Daudet, Port-Tarascon). Tout ce que ***nous*** venons de dire ici n'est pas pour écorner le piédestal de Molière; ***nous*** ne sommes pas assez fou pour aller secouer ce colosse de bronze avec nos petits bras (Gautier, Maupin).

En parlant aux enfants avec une certaine bonhomie pour se mettre à leur niveau, surtout pour avoir l'air de les gronder indirectement avec quelque douceur, on se sert quelquefois de ***nous*** au lieu de ***vous*** [= *tu*]: ***Ah! nous n'avons pas été sage, nous ne voulons pas nous corriger!*** Pareillement un médecin parlant à un malade, et, en général, toute personne adressant des reproches à un ami ou à soi-même sur un ton de bienveillance. Cp.

Bonjour, monsieur Lefebvre, dit le colonel. Sacrebleu, ***nous*** avons donc été malade? (Laboulaye, Paris). Allons, allons, se dit-elle, j'ai l'humeur chagrine aujourd'hui. Voici l'école. ***Prenons*** une figure souriante, ***nous*** sommes une femme, ***nous*** avons vingt-deux ans bientôt (Frapié, L'Institutrice).

3. Pronoms de la deuxième personne. – Originairement le pronom singulier *tu* et le pluriel *vous* avaient le sens correspondant des pronoms latins *tu* et *vos*. Mais vers la fin de l'empire romain, les Césars ayant commencé à dire *nos* (nous) en parlant d'eux-mêmes, le «nous» [pluralis maiestatis] suggéra naturellement un *vous*, au lieu de *tu*, à celui qui avait à répondre. Ce pluriel courtois supplanta dans la suite le singulier *tu*, d'abord comme terme de civilité dans les allocutions, puis dans la conversation, refoulant toujours l'expression naturelle du singulier: le pronom *tu*. Ce que le *vous* gagna ainsi en considération, le *tu* le perdit; en revanche, son domaine s'étendit de ce qu'il ne fut plus restreint à exprimer purement le singulier, car en outre, sous l'ancien régime, il fut dans la bouche des personnes haut placées la marque du dédain, du mépris, de la colère vis-à-vis d'un inférieur; puis, pendant la Révolution, le signe et l'expression de l'égalité sociale; enfin, de nos jours et exclusivement, la marque d'une intimité qui ne peut exister que dans les rapports quotidiens des parents et des amis.

a. Le *tu* purement singulier, sans aucune signification secondaire, est donc archaïque et ne s'emploie plus que, chez les protestants, dans la prière de celui qui s'adresse à l'Être suprême, et dans le style poétique. Cp.

Elle faisait son oraison mentale, qui se réduisait à dire au bon Dieu: *Tu* es bon et *tu* es sage, *tu* sais ce qu'il me faut; mais si c'est possible, que chacun de mes jours ressemble à celui-ci (Cherbuliez, Noirel).

O beauté, nous ne sommes créés que pour *t'*aimer et *t'*adorer à genoux, si nous *t'*avons trouvée, pour *te* chercher éternellement à travers le monde, si ce bonheur ne nous a pas été donné (Gautier, Maupin).

b. Quant à l'emploi actuel des deux pronoms singuliers *tu* et *vous*, il est évident que, si le tutoiement doit exprimer l'intimité, il est indispensable, quand on se parle à soi-même. Cp.

Mais quand il reportait les yeux sur Jeanne Brevier, il se disait: *Tu* resteras garçon, mon vieux Souché. Une si belle femme n'est pas pour *toi* (Marguerite, Vanité). Gil Blas congédié ne s'emporte pas contre l'injustice de ce procédé; mais il se dit: *Tu* as été un grand sot, et *tu* es puni de *ta* sottise (Albert, Prose).

c. Entre époux on se tutoie dans l'intimité, on se vouvoie devant les domestiques et les étrangers. Cp.

Alors, pourquoi *vous* plaignez-*vous*? demanda Mme L. Un froid envahit Lupar; cette brusque cessation du tutoiement nuptial durement le ramenait au sentiment de ses torts. Oh! ne me dis pas *vous*, dis-moi *tu* toujours. Si je *t'*ai manqué, je *te* demande pardon. Cependant je ne *t'*ai rien dit qui puisse *t'*offenser (Lemonnier, Lupar). C'est ainsi qu'il est d'usage de dire à sa femme un *vous* bien solennel, dès qu'on ss trouve en présence d'un étranger, tandis

que l'on dit *tu* à sa sœur (H. de Bornier, Musée). Eh bien, observe-*toi*, je *t*'en prie, observe-*toi*. Je *te* dis encore *toi*, parce que nous sommes seuls, mais tout à l'heure, devant le monde, ce sera *vous*, tout le temps *vous* (Pailleron, Monde). Ils [les nouveaux mariés] agitèrent la question du *tu* et du *vous*. Claire trouvant le *vous* plus distingué, Raimond n'insista pas, bien qu'il préférât le *tu* comme ayant quelque chose de moins solennel, de plus intime, et qui, par conséquent, convenait mieux entre époux (Duruy, L'Unisson).

Pierre et Henriette, nouveaux mariés, au restaurant: Henriette: *Tu* me dis *vous* devant le garçon. *Tu* es gentil; quand *tu* me tutoies devant le monde, je ne peux pas *te* dire l'effet que ça me fait (Lavedan, C'est servi).

Nota. Il faudra ne pas oublier que chez les petits bourgeois et parmi le peuple, on n'observe guère ces lois de l'étiquette.

d. Entre les père et mère et les enfants, le tutoiement de la part des premiers est signe de bonne entente et de tendresse; le *vous* marque une solennité habituelle ou un mécontentement passager. Cp.

Charrier, le père: Savez-*vous* ce qu'il me dit en me quittant? Henri, son fils: Parfaitement. *Tu* me le répètes chaque fois que *tu* . . . . Charrier: Je *vous* prie de remarquer que je ne *vous* tutoie pas. Henri: Parbleu! *tu* es fâché contre moi qui ai fait des lettres de change; mais moi, je ne le suis pas contre *toi*, qui les as payées. Je n'ai aucun motif de *te* parler sévèrement (Augier, Effrontés).

L'enfant dit *tu* au père ou à la mère, mais le vous passe pour être plus distingué. Cp.

Du reste, aussitôt après la première communion, ces rares caresses étaient elles-mêmes supprimées. Supprimé aussi le tutoiement puéril. Chez les gens bien élevés [un conseiller à la Cour], on doit dire *vous* à ses parents (Coppée, Le Coupable).

e. Entre frères et sœurs ou entre camarades, le tutoiement s'impose suivant la nature même de leurs rapports quotidiens. Cp.

Blanche à son frère: *Tu* as perdu ton pari, mon pauvre Léopold, *tu* me dois une discrétion (Augier, Fourchambault). Et *toi*, monsieur mon frère, veux-*tu* du thé? (Dumas, Francillon). L'enfant s'habitua ainsi à venir à la Chartreuse l'après-midi. S'il trouvaît le docteur chez lui, il prenait sa leçon; si Jaufre était appelé auprès d'un malade, il restait avec Camille. La fréquence des entrevues avait vite dissipé leur trouble des premières heures, et le *tutoiement* familier, qui peu à peu était venu à leurs lèvres, achevait d'en faire deux compagnons (Prévost, Jaufre). N'oubliez pas, mademoiselle, qu'il nous est ordonné de nous *vouvoyer*, dit Jean d'un ton doctoral (deux enfants. Gréville, Frappier).

f. Entre amis, la familiarité comporte le tutoiement, mais tout dépend du degré d'intimité; les rapports peuvent être excellents sans qu'on aille jusqu'à se tutoyer. Cp.

Tu te plains, mon cher ami, de la rareté de mes lettres. Que veux-*tu* que je *t*'écrive, sinon que je me porte bien et que j'ai toujours la même affection

pour *toi*? (Gautier, Maupin). Allons, commences-*tu* à voir que ta philosophie fait fausse route? émit le député avec ce tutoiement que, malgré des années de séparation et leurs chemins si divergents dans la vie, tous deux gardaient de leur camaraderie à l'École des Mines (Lesueur, Cœur). Pourquoi donc? dit Jeanne, qui se leva. Je n'ai pas la prétention de réformer le monde. Je *vous* demanderai seulement de ne plus me parler jamais de vos amours ni des miens. Votre amitié restera pour moi une grande ressource, et j'espère que la mienne *vous* sera bonne (Feuillet, Parisienne. — Il s'agit de deux femmes mariées).

g. De maître à domestique, et inversement, la politesse veut qu'on se serve du terme *vous*. Cependant un attachement fidèle de l'un à l'autre, une affection réciproque peuvent faire naître et entretenir une certaine intimité qui d'un côté autorise et de l'autre excuse le tutoiement ailleurs déplacé. Cp.

Mais votre nom, monsieur le marquis! Cet antique nom d'Auberive, le laisserez-*vous* s'éteindre? Permettez à un vieux serviteur d'en être navré. — Que diable! mon bon ami, ne *soyez* pas plus royaliste que le roi. — Et que voulez-*vous* que je devienne, moi? S'il n'y a plus d'Auberive au monde, qui voulez-*vous* que je serve? — *Tu* as des économies: *tu* seras ton maître (Augier, Giboyer). La familiarité d'un valet de célibataire attaché au même service depuis tantôt vingt ans, — il a vu mourir mon père et je le tutoie (Bourget, Duchesse). Cette vieille fille était la même qui m'avait ouvert la porte, lors de ma première visite. Elle avait vu naître la petite [une jeune fille de 22 ans], je le savais, et la tutoyais (ib.).

h. Il va sans dire que l'on doit toujours vouvoyer l'étranger ou l'inconnu auquel on adresse la parole, car, sans cela,

Vous n'êtes pas poli. Tutoyer un homme qu'on a vu deux fois est chose grossière (Laboulaye, Paris).

Si c'est à un enfant qu'on s'adresse, on le tutoie. Cp.

Qu'est-ce que c'est? Où vas-*tu*? lui dit-il. -- Au château, balbutia le jeune garçon en rougissant. En même temps il tenait gauchement une de ses mains cachée sous sa blouse. — Qu'est-ce que *tu* caches là sous ta blouse? une lettre, quoi? *Donne*-moi cette lettre. Allons, *donne!* (Feuillet, Parisienne).

i. Le langage de la passion affecte le tutoiement, comme de juste, mais le tu peut alterner avec le vous; celui-ci passe pour plus galant, l'autre pour plus tendre. Mais un vous, interjeté dans le tutoiement, peut quelquefois marquer une irritation, un refroidissement; [cp. **c.**; pour démontrer la justesse de cette assertion, il faudrait citer à l'appui des passages trop longs à reproduire; du reste, le lecteur pourra s'en convaincre dans ses lectures]. Il y a un vous interjeté qui diffère de celui-là: quand deux personnes s'entretiennent en se tutoyant, il arrive que brusquement on entend un vous; c'est qu'alors celui qui parle ne s'adresse plus à son interlocuteur, mais à une tierce personne, un

public imaginaire, qui est censé se trouver là et qu'on interpelle comme un témoin ayant à juger l'absurdité des prétentions. Cp.

Oh, Carmen! disait la fillette, je suis bien heureuse que *tu* me ramènes à Bon Ami et à Maria, mais je ne voudrais pas *te* quitter. Je voudrais *te* garder avec moi, chez nous .... — Voyez-vous la petite égoïste, s'exclama la jeune fille avec un beau rire sonore. Tout pour elle? Et mon papa à moi, et mes amis, qu'est-ce qu'ils diraient de cela, mademoiselle Véfa? Est-ce que *tu* crois qu'ils ne m'aiment pas eux aussi? (Maël, Seulette).

j. Sans avoir encore relevé toutes les nuances de l'emploi des deux pronoms, nous allons terminer cette digression en disant que le vous figure parfois dans le discours pour désigner uniquement l'interlocuteur comme une personne quelconque et où, par conséquent, il a la valeur de: un homme, une femme, n'importe quelle personne. C'est surtout le cas quand ce pronom figure comme régime du sujet *on*. Cp.

Oui, mon cher, sculpteur, élève de Carpeaux! Et le patron, un fier homme, va! est venu, l'autre jour, voir ma figure, et m'a crié: «Mais ça va très bien, petit saligaud!» C'est ça qui *vous* encourage. Mais je suis bête, je ne *te* parle que de moi. (Coppée, Le Coupable). Allons, Jeannette, ma fille, ton papa n'est pas un sorcier. Comment diable veux-*tu* qu'il devine? Il faut me raconter ta petite affaire. *Tu vous* fiches un de ces tracs, à *vous* arriver à des heures pareilles, avec cette mine de déterrée (Elle entre à l'improviste chez son père. — Ducoté, Servage). Fanny. Ah! oui, *tu* as fait du joli; mes compliments! — Maubert. *Tu* as une drôle de façon de *vous* remercier (Véber, Suzanne).

Mais sitôt qu'*on* fait partie d'un certain monde, *on* est la propriété de ce monde, *on* est à sa merci, et il *vous* demande compte de vos actions (Gréville, Les Ormes). *Tu* es agaçant à *vous* déranger toujours, quand *on* travaille (Zola, L'Œuvre). *Tu* ne saurais croire combien de pensées *vous* viennent, quand *on* est enfermé (E.-Chatrian, Blocus).

On n'est pas méchant. C'est la vie qui l'est, et qui *vous* force à l'être malgré *soi* (Caillavet, Amour). — Quelquefois *nous*, au lieu de *vous*, comme cas-régime du sujet *on*: *On* doit aux gens qui *nous* aiment, même quand *on* ne les aime pas, quelques égards et quelque pitié (Gautier, Maupin).

4. Pronoms de la troisième personne. — Le pronom réfléchi se, soi s'emploie pour marquer un rapport d'identité entre le régime et le sujet. C'est pour la troisième personne seule qu'il existe un pronom spécial qui remplit cette fonction, car les pronoms régimes de il[s] — le, la, les, lui, leur — pourraient donner lieu à des ambiguïtés, ce qui ne saurait être le cas de ceux de la première et de la deuxième personne. Néanmoins, l'emploi du pronom accentué soi est restreint, et les pronoms lui, elle, eux, elles viennent le remplacer dans bien des cas.

a. Soi s'emploie soit avec un Infinitif, soit par rapport à un sujet indéterminé désigné par l'un des pronoms on, chacun, aucun,

nul, personne, quiconque, et [celui] qui au sens de quiconque. Cp.

Emporter avec *soi* sa femme, ses enfants, son foyer, c'est à peine changer de patrie (Laboulaye, Paris). Hélas! quand on aime, *on* n'a de courage que pour *soi* (ib). Personne ne se soucie de se ruiner pour être la fable de la ville, et avoir les rieurs contre *soi* par-dessus le marché (ib.). *On* fait comme tout le monde dans une circonstance où la vraie noblesse d'âme commanderait de faire comme *soi-même*, comme *soi seul* (Prévost, Jardin).

b. Quand le sujet est un nom de chose, on emploie au singulier le pronom soi, surtout pour exprimer des idées générales, et lui[-même]; au féminin on préfère elle à soi. Au pluriel on évite soi.

Toute liberté entraîne avec *soi* un abus possible (Laboulaye, Paris). Il n'y a pas d'abus qui, à côté de mille inconvénients, ne porte avec *soi* quelque petit avantage (ib.). Jamais de *lui-même* l'esprit de l'homme ne se serait élevé à cette conception qui confond notre intelligence (ib.). Qu'importe que les Évangélistes diffèrent entre eux, si l'Évangile est toujours d'accord avec *lui-même* (ib.). Abandonnée à *elle-même*, la religion qui vient des hommes fondra comme la neige (ib.). Quand les teintes funèbres que la mort laisse après *elle* se furent dissipées autour de M. (Sandeau, Madeleine). Le voici qui s'avance, escorté de tout le riant cortège que traîne la jeunesse après *elle* (ib.). Le travail porte avec *lui* sa récompense (ib.).

c. Quand le sujet est un nom de personne déterminé, le pronom qui s'y rapporte doit être *lui*, *elle*, *eux*, *elles*. Si ce nom désigne l'espèce plutôt que l'individu, on peut se servir de *soi*. Cp.

Rodolphe jetait les yeux autour de *lui*, et il se mordait la moustache (Flaubert, Bovary). Les grands hommes qui ont changé la face du monde, après s'être changés *eux-mêmes*, n'ont pas été poussés, gouvernés par un autre sentiment (Guizot, Civil.). Parlez donc de convenances à ces brutaux qui vont toujours droit devant *eux* (Laboulaye, Paris). C'est-à-dire qu'*il* ne serait pas *lui*, s'il ne le faisait pas (Malot, Marichette). — Tout homme renferme en *soi* l'humanité entière (Gautier, Maupin).

Remarques. En dépit des règles basées sur l'usage généralement suivi, certains auteurs se servent d'une catégorie de pronoms préférablement à l'autre. Cp. *Ah! capricieuse fille, ajouta-t-il en attirant Juliette contre soi et en l'embrassant* (Daudet, Amoureux). *En même temps il regarda derrière soi* (Daudet, Lendemain). *M. Jaffé, l'esprit alerte, toujours maître de soi*, etc. (Rod, L'Ombre). Dans les passages suivants c'est apparemment la valeur substantive du pronom personne qui appelle lui au lieu de soi: *On mesure à chacun sa part de vérité; on ne permet à personne de la chercher à lui tout seul* (Guizot, Civil.). *Il n'est personne qui n'ait fait sur lui-même cette expérience* (ib.).

Un emploi très rare du pronom *soi* est celui qu'on trouve dans le passage suivant et qui rappelle l'emploi analogue du pronom vous, régime de *on*: *Une voix intérieure m'a toujours dit: Rien n'est meilleur que d'avoir une famille, un mari qui travaille avec soi, beaucoup d'enfants qu'on soigne et qu'on élève* (Prévost, Léa).

On évite l'emploi de *soi* en se servant de *lui-même*, etc. là où le pronom *lui* etc. fait naître une ambiguïté: *Il ne lui donna rien et prit tout pour soi (mieux: lui-même).* — *L'avare qui a un fils prodigue n'amasse ni pour ce fils ni pour soi (mieux: lui-même).* — *Ces entrepreneurs, qui jusqu'alors n'avaient travaillé que pour les autres, ne travaillent plus que pour eux-mêmes.*

d. Les pronoms de la troisième personne désignent d'abord des personnes et d'autres êtres vivants, ensuite des choses personnifiées. Cp.

Il faut que nous parlions au peuple et que nous soyons sans cesse avec *lui* (Laboulaye, Paris). Ils prient des statues; je les ai vus à deux genoux devant *elles* (ib.). Dans une république, dans un État où le peuple est souverain, il faut vaincre l'ignorance ou être tué par *elle* (ib.). Si nous oublions nos devoirs, la loi est là, et la justice avec *elle*; cela suffit (ib.). C'est pourquoi j'attends les choses que je souhaite, au lieu d'aller à *elles* (Gautier, Maupin). Ses bottines étaient si vernies, que l'herbe s'y reflétait. Il foulait avec *elles* les crottins de cheval (Flaubert, Bovary).

Le pronom peut être sous-entendu après certaines prépositions. Cp.

Elle se précipitait *vers lui*, elle se blottissait *contre*, elle remuait délicatement ce foyer près de s'éteindre (Flaubert, Bovary). Mais l'autre morale, l'éternelle, elle est tout *autour* et *au-dessus* [de nous], comme le paysage qui nous environne et le ciel bleu qui nous éclaire (ib.).

Mais, le plus souvent, cela ne se fait que lorsque le pronom, employé, désignerait une chose inanimée, et qu'on peut remplacer la préposition par un adverbe correspondant. Cp.

Elle lui en mouillait les tempes à petits coups, et elle soufflait *dessus*, délicatement (Flaubert, Bovary). Quand il eut donc collationné quelques feuilles et appliqué *dessus* son œil pour y mieux voir, il commença (ib.). Il faut surtout ne pas empirer son mauvais sort en regimbant *contre* (Sand, Champi).

e. Les pronoms adverbiaux *en* et *y* conservent leur valeur adverbiale, quand ils désignent une idée de lieu: *en*, celle de *de là; y*, celle de *là*. Cp.

Il y a des moments, quand je reviens du cercle, la nuit surtout, où je me demande pourquoi j'*y* suis allé, et ensuite pourquoi j'*en* reviens (Dumas, Francillon).

Le pronom *y*, comme datif, peut se rapporter à des noms de choses, et ne renvoie à des noms de personnes que, lorsque, avec certains verbes – penser, croire, songer, etc. – il n'y a pas de confusion à craindre. Cp.

Quand je suis là-bas, dans le travail et dans l'action, je me figure que je ne pense plus du tout *à vous*. Dès que je *vous* retrouve, je m'aperçois que j'*y* pense toujours (Dumas, L'Étrangère). Oh! Et vos amis? dit-elle. Vous n'*y* pensez pas (Flaubert, Bovary).

Le pronom *en* peut exprimer l'idée vague de de cela, à cause de cela surtout, avec pas moins, [pas] davantage, ne . . . que; en dehors de ces cas, il se rapporte à des noms de personnes et de choses. Cp.

Puis, qu'elle avouât ou n'avouât pas, il *n'en* saurait pas moins la catastrophe (Flaubert, Bovary). Je la chéris plus que moi-même; est-ce sagesse, est-ce passion? je ne sais; mais j'espère que Suzanne ne m'*en* demandera pas davantage (Laboulaye, Paris). Le sort *en* est jeté, tu ne seras qu'un millionnaire! (ib.). C'*en* était trop! (ib.). Nous n'*en* resterons pas là (ib.). J'ai besoin de savoir où j'*en* suis (ib.).

Telle est la loi; un usage dix fois séculaire *en* a consacré la force et la sagesse (ib.). Fallait-il perdre son bonheur pour *en* savoir le prix? (Bordeaux, Les yeux). — C'est un brave garçon de notre monde, qui aime Blanche et qui *en* est aimé, si je ne me trompe (Augier, Fourchambault). Il y rêvait donc, et à son mari. Je *le* crois très bête. Elle *en* est fatiguée sans doute (Flaubert, Bovary). Seth, je dis que tu as la sagesse du roi Salomon, mais que tu *en* as aussi la vanité (Laboulaye, Paris). Nous vivons côte à côte: elle ne sait rien de moi, et n'*en* saura jamais rien (ib.).

Le pronom *en*, avec le sens partitif, remplace le substantif qu'on ne répète pas, surtout après le numéral, le pronom indéfini, l'adverbe ou nom de quantité. Cp.

Des nuits pareilles, elle avait eu l'occasion d'*en* voir (Bordeaux, Les yeux). Et comme elle objectait qu'elle n'avait point de cheval, M. Rodolphe *en* offrit un (Flaubert, Bovary). Trouvez donc quelque chose, vous qui *en* avez tant sauvé! (ib.). Rose avait neuf enfants; Green *en* avait quinze (Laboulaye, Paris). Je recevais des confidences et j'*en* faisais de fausses pour *en* provoquer de vraies (Gautier, Maupin).

Remarque. Le substantif, pris au sens partitif, n'est pas toujours représenté par le pronom *en*. Si l'on veut désigner la totalité, on remplace *en* par *les*; il y a une différence entre: *Des preuves, qui vous en a fourni?* et, *des preuves, qui vous les a fournies?* — c.-à-d. les preuves que vous avez. Cp. J'ai des preuves! Des preuves, qui vous *les* a fournies? (Laboulaye, Paris). Il a des complices, il *les* avertira, et de plus, il se sauvera (ib).

Les pronoms sujets, prédicats et régimes.

5. Le pronom personnel sujet. Ce sont généralement les pronoms atones qui s'emploient comme sujets; aussi ne peut-on pas les accentuer, appuyer dessus, pour mettre le sujet en relief, comme le fait le hollandais. Le français, s'il a besoin d'insister ainsi, joint au pronom atone la forme accentuée du même pronom. Ce n'est qu'à la troisième personne qu'on peut alors supprimer la forme atone. Cp.

Voulons-*nous* continuer notre marche, commandant? lui dis-*je*; la nuit viendra

avant que *nous* soyons à Béthune (Vigry, Servitude). *Tu* trouves ça bien joué, *toi*; je te remercie (Dumas, Francillon). Voulez-*vous* vous taire, *vous*? (ib.). Monsieur avait donné les ordres au cocher sous la voûte, où *je* n'étais pas, *moi* (ib.). *Elle* l'aurait peut-être trouvée, *elle* (ib.).

Lui, se serait trahi. Il est agité (Dumas, Francillon). Je vous fatigue. A quoi, *lui*, faisait non de la tête avec un sourire triste (Daudet, L'Immortel).

a. Quand les sujets sont coordonnés, il faut employer exclusivement les formes accentuées. Les pronoms accentués servent aussi à désigner séparément les sujets, résumés par un pronom atone, ou à répéter un substantif sujet. Cp.

Enfin, *nous* avons parié, mon ami et *moi*, *lui* que c'était une femme du monde, *moi* que ce n'en était pas une (Dumas, Francillon). Je me soucie bien des hommes! S'il n'y avait qu'*eux* et *moi* sur la terre. (ib). Le beau Danjou rage, *lui* aussi, mais pour un autre motif que le baron (Daudet, L'Immortel).

b. Le pronom atone est remplacé par le pronom accentué correspondant chaque fois qu'il est séparé du verbe par un mot autre qu'un pronom atone régime ou la négation *ne*. Et naturellement, lorsque le verbe est sous-entendu ou supprimé. Cp.

Pense à ton âme, *toi seul* en as la responsabilité (Laboulaye, Paris). Tu as bien dormi? — Et *toi*? — *Moi* aussi (Dumas, Francillon). Je n'ai pas sommeil. — *Moi* non plus (ib.). Ils voient un manque de tempérament là où *eux seuls* sont coupables (Delpit, Marquise).

c. Lorsque plusieurs verbes coordonnés ont le même pronom sujet, on peut le répéter ou ne pas le répéter avec chaque verbe, selon qu'on veut s'exprimer emphatiquement ou bien avec une certaine rapidité. Cp.

Pour la première fois *je* pleurai, *je* priai, et *je* me sentis consolé (Laboulaye, Paris). *Il* les évoque, *il* leur parle, *il* les écoute, *il* écrit sous leur dictée (ib.). *Il* va un peu mieux; *il* boit, *il* mange, *il* dort; *il* n'a plus de volonté, c'est l'essentiel! (ib.). *Il* voit tout, *il* se rappelle tout, et *il* raconte tout (Dumas, Francillon). *Elle* l'aura appris, ou *elle* s'en doute, ou *elle* le craint (ib.). *Tu* es jolie, *tu* es noble, *tu* es riche (ib.).

Elle était sans cesse en courses, en affaires. *Elle* allait chez les avoués, chez le président, se rappelait l'échéance des billets, obtenait des retards; et, à la maison, repassait, cousait, blanchissait, surveillait les ouvriers, soldait les mémoires (Flaubert, Bovary). *Il* mangeait des mûres le long des fossés, gardait les dindons avec une gaule, fanait à la moisson, courait dans le bois, jouait à la marelle (ib).

Quand on passe de la négative à l'affirmative sans conjonction, la répétition est de rigueur; dans le cas inverse, elle n'est pas obligatoire, bien qu'elle soit préférable. On dira: *Il ne mange pas, il dévore. Il annonce sa visite, ne vient pas, et voilà!* Cp.

Il avait beau écouter, *il ne* saisissait *pas* (Flaubert, Bovary). D'abord, *je n'*allais *pas* chez Rosalie, *j'y* retournais (Dumas, Francillon).

Si les verbes sont reliés par *ni ne*, on ne répète pas le sujet; cp. Cependant *elle ne peut ni ne doit* en sortir (Dumas, Francillon).

6. Le pronom personnel prédicat. Il faut distinguer deux constructions, celle de la formule *c'est* (*c'était*, *ç'a été*, etc.) et celle de la formule *je suis* (*tu étais*, *il serait*, etc.).

a. La première prend un pronom accentué pour désigner une personne, et un pronom atone pour désigner les choses. Mais dans ce dernier cas encore on préfère les pronoms accentués ou même un autre tournure. Cp.

A son entrée, madame B. se leva vivement. *C'est encore moi!* dit Léon (Flaubert, Bovary). Ah! *c'est elle!* Encore elle! Toujours elle (Dumas, Francillon). *C'était lui*, plus souriant que jamais (Laboulaye, Paris). Qui fut étonné? *Ce n'est ni moi ni vous* (Gautier, Maupin).

Quelquefois ce pronom désigne la caractéristique de la personne. Cp.

Je sentais, dit-il, que le mariage me vieillissait. *Est-ce assez lui*, cette phrase? [1]) (Prévost, Ménage). Je remarque, aujourd'hui seulement, qu'elle ne disait point ce qu'elle venait de faire. N'eût-elle pas pu dire: «*C'est bien moi?* j'allais oublier la théière? [2]) (RP. 1–11–'07, p. 22).

Est-ce là votre parapluie? [*Ce l'est;* mieux:] *c'est lui; c'est celui-là; c'est le mien.* — Sont-ce là vos gants? [*Ce les sont;* mieux:] *ce sont eux; ce sont ceux-là; ce sont les miens.*

b. Avec la formule *je suis*, etc., si le prédicat désigne uniquement une personne, on se sert du pronom accentué: *Si j'étais vous*, quelquefois précédé de *de: si j'étais de vous.* Cp.

Si vous étiez une jeune fille, si vous étiez *moi*, par exemple, vous marieriez-vous? (Dumas, Francillon). Si j'étais *de vous*, madame, j'irais chez M. Guillaumin (Flaubert, Bovary).

On se sert d'un pronom atone de la troisième personne (*le*, *la*, *les*) pour désigner la personne en même temps que sa nature, sa qualification: *Je me regarde comme la mère de cet enfant, je* la *suis de cœur, je* la *suis par ma tendresse pour lui. – Vous n'êtes pas la personne que je cherche, du moins rien n'annonce que vous* la *soyez, – Êtes-vous les experts qu'on attend? Oui, monsieur* [*nous* les *sommes*]. – Toutes ces constructions ont quelque chose de maniéré, et c'est pourquoi on fait mieux de les éviter. C'est surtout dans les réponses qu'elles doivent être supprimées ou remplacées par des formules plus naturelles, p. e. *Oui, monsieur, c'est nous.*

Le pronom *le* est neutre, donc indéclinable, s'il n'est là que pour rappeler la qualification, abstraction faite de la personne. P. e. *J'ai cru qu'elles étaient institutrices, mais elles ne* le *sont pas, elles sont télé-*

---

[1]) Hoe teekenend voor hem, dat gezegde!

[2]) Net iets van (voor) mij; daar vergat ik haast de theepot!

phonistes. — Pour les réponses, même remarque que plus haut: *Vous êtes institutrice, mademoiselle? Oui, monsieur, [je le suis].* Cp.

Parce que vous ne me croyez pas *votre amie*, interrompit-elle, en hochant la tête. Mais *je la suis*, et profondément (Bourget, L'Émigré). — Vous êtes *folle* comme *je l'ai été*, et comme *nous le sommes* toutes au début de la vie (Feuillet, Parisienne). Vous êtes bien *agitée* depuis hier. Mais non. Pourquoi *le serais-je* d'ailleurs? (Dumas, Francillon).

Le pronom neutre peut être remplacé quelquefois par le mot *ainsi*. Cp. Je sais que M. Daunay est *malade*. Mais il est *ainsi* depuis de longues années, n'est-ce pas? (Caro, Amour).

Disons enfin que, même si le substantif de la première proposition désigne la personne, il peut, dans la seconde proposition, figurer comme une simple qualification et appeler le neutre *le* pour le remplacer. P. e. *Traitons les enfants avec indulgence, puisque nous l'avons tous été avant d'être hommes* [c.-à-d. nous avons tous été enfants, nous avons tous été tels]. *Sous François Ier il fut prescrit, sous peine de la hart, à tout bourgeois de se faire raser la barbe, parce qu'alors la longue barbe distinguait les nobles et les militaires de ceux qui ne l'étaient pas* [c.-à-d. qui n'étaient pas tels, nobles ou militaires].

7. Le pronom personnel régime. Les pronoms régimes directs ou indirects sont généralement atones, parce que le plus souvent ils précèdent le verbe, sauf à l'Impératif affirmatif. Avec cette forme verbale, les pronoms atones *me, te* sont remplacés par les formes accentuées *moi; toi*, tandis que *le, la, les*, qui n'ont pas de formes accentuées spéciales, s'y emploient, mais frappés de l'accent phraséologique. Quant aux autres pronoms, ils sont atones avant le verbe, et accentués après.

Déteste-*le*, méprise-*le*, plains-*le*! . . . . mais garde-*le* (Dumas, Francillon). Donne-*moi-la*, je *t'en* prie (Halévy, Princesse). Que *vous* avais-je dit, mon cher monsieur, rappelez-*vous-le*, je *vous* prie! (Malot, Conscience). Eh bien, fais-*le-toi* donner (Malot, Mondaine).

Il arrive aussi qu'on remplace le neutre *le* par un substantif ayant le caractère d'un pronom indéfini; c'est qu'alors on veut éviter l'accouplement de ce pronom avec les autres: *Conte-moi la chose; nous aviserons* (Dumas, Francillon), au lieu de *conte-moi-le.*

a. Le pronom régime atone est remplacé par son correspondant accentué: 1° quand on veut le mettre en relief en parlant emphatiquement, — 2° quand on le sépare du verbe; 3° quand il est joint à un autre régime. Cp.

Ah! là, par exemple, il faut choisir. *Eux* ou *nous*; à prendre ou à laisser. Décidez. — C'est à ce point? Alors, je *choisis vous*, naturellement. Et j'obéis (Loti, Désenchantées). *A moi* vous ne devez rien, mais à mon client (Laboulaye, Paris). Notre amour est désarmé devant cette morte qui n'appartient

qu'à moi (Bordeaux, Les yeux). Elle n'osait questionner *ni elle ni lui* (Gréville, Un Crime).

b. Lorsque les régimes précèdent le verbe, il faut que le régime direct soit le ou la ou les. Si un autre pronom est régime direct, le régime indirect ne peut pas précéder le verbe et doit être exprimé par un pronom accentué, excepté avec *y* et *en*. Donc: *Il me le présenta*, mais: *il me présenta à lui*. Cp.

Suzanne le prit par la main et *me le* présenta de la façon la plus naturelle (Laboulaye, Paris). Vous ne refuserez pas de *vous* joindre *à nous* (ib.). Elle s'est consacrée entièrement *à moi*. Alors, je *me* suis consacré *à elle* (Dumas, Francillon). Vous *m'y* avez vu? (ib.). Elle s'est présentée *à moi* sous ce déguisement pour m'éprouver (Gautier, Maupin). Le côté simple et naturel des choses ne *se* révèle *à moi* qu'après tous les autres (ib.). — Cp. p. 22.

c. Quand un verbe à plusieurs régimes, soit pronoms accentués, soit pronoms et substantifs, on les annonce avant le verbe par un pronom atone pluriel, s'il doit résumer les régimes, — singulier, s'il ne renvoie qu'au premier des régimes, à moins que celui-ci ne soit pluriel lui-même. Donc:

Je le *leur* donnerai volontiers, *à lui* et *à son frère*. — Je le *lui* donnerai, *à lui* et à son frère. — Aussi loin que mes souvenirs remontent, je *nous* revois toujours, *elle et moi*, comme nous sommes encore aujourd'hui (Schultz, Neuvaine).

d. Le pronom atone sert aussi à répéter devant le verbe un régime direct [substantif ou phrase] et quelquefois un régime indirect qui, par inversion, précède le verbe au lieu de le suivre. C'est le pronom neutre *le* (ou *y*, *en*) qui répète alors une phrase, un adjectif, etc. Cp.

Cette égalité, qu'on *la* proclame et qu'on *l'*affiche partout, je *le* demande, qu'on *l'*inscrive même dans nos lois, j'*y* consens; les lois, on ne *les* applique guère (Laboulaye, Paris). C'est le premier signe d'une passion décroissante et qui ne *le* sait pas (Bourget, Cœur).

e. Il se peut que le régime soit à sa place accoutumée, et que tout de même on l'annonce par un pronom atone. Dans le passage que voici: *Il en avait cassé bien des plumes, il en avait crevé bien des feuilles de papier, il en avait laissé tomber bien des pâtés; mais, enfin, il était arrivé à tracer assez couramment les sept lettres de son nom* (Malot, Marichette), — le pronom *en*, quoique en réalité redondant, ne laisse pas d'ajouter à l'énergie de l'expression. Il semble que la vivacité de l'élocution fasse oublier de nommer en premier lieu le substantif et qu'on s'empresse de l'ajouter après coup. C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour admettre des constructions telles que:

Les femmes ne s'*y* entendent pas à former un homme (Bourget, Énigme).

Eh, bien! fit-elle, je m'*en* étais toujours doutée, que ce pontife d'hippodrome avait des goûts de jockey (Rabusson, Florestan).

On aurait tort cependant d'y voir une construction analogue à celle qu'emploie le hollandais. C'est une faute que de dire: ***J'y consens qu'il parte; j'en doute qu'il soit arrivé; je le voyais d'abord à sa figure, lorsqu'une chose ne lui plaisait pas***, etc. Cp.

Je croirais même indigne de lui d'invoquer en sa faveur les excuses que fourniraient les mœurs de l'époque (RM. 1–5–'07, p. 158).

f. En revanche, le français insère fréquemment le pronom *le*, là où le hollandais ne s'en sert pas. C'est surtout dans les propositions comparatives que cette construction est usitée. Cp.

Aussi était-ce raisonnable, malade déjà comme tu *l'*étais (Zola, Joie). Comme il *le* disait, il aurait voulu être soigné par un souffle (ib.). Ainsi que *le* disait madame Chanteau, ils étaient vraiment raisonnables (ib.). Mais cela est-il aussi nécessaire que tu as l'air de *le* croire (Gautier, Maupin). Cela ne suffit pas pour un homme aussi ponctuel que tu *l'*es (ib.).

g. Toutes les fois qu'un verbe intransitif a un complément prépositionnel, ce complément, s'il est un pronom, sera un pronom accentué. Si la préposition est *à*, il faut se garder d'*y* voir un datif tel que celui du pronom atone. Il est vrai qu'on dit p. e. ***Je parle à vous*** et ***je vous parle***, mais la première de ces constructions est exceptionnelle et usitée seulement, si l'on veut s'exprimer emphatiquement [au lieu de *c'est à vous que je parle*], de même qu'on dira: ***Je n'aime que toi***, au lieu de dire simplement: ***je t'aime.*** Il y a plusieurs verbes qui n'admettent pas cette double construction. Tels sont les verbes qui expriment l'action de penser et celle d'aller, se mouvoir, au propre et au figuré. Si le complément désigne une personne, il faut alors se servir d'un pronom accentué. P. e.

Je pense *à lui* [mais: j'y pense]. — Je songe (rêve) *à elle* [mais: j'y songe, j'en rêve]. — Je vais *à eux* [mais: j'y vais]. — Je courus *à elle* [mais: j'y cours]. — Je viens *à vous* [mais: j'en viens]. — Je recourus *à lui*. — Je renonce *à lui* [mais: j'y renonce].

L'emploi du pronom accentué sera donc de rigueur chaque fois qu'il est séparé du verbe, qu'il figure comme complément prépositionnel d'un verbe, d'un adjectif, d'un substantif. Cp.

Tâchez de savoir de M. de S. ce qu'il *pense de moi*. — Et s'il *ne veut pas de toi?* (Dumas, Francillon). Je l'ai décidé à *avoir* une explication *avec toi* (ib.). Impertinent! Tous mes cheveux *sont à moi* (ib.). *Libre à vous*, n'en parlons plus (ib.). Ce n'est *digne* ni *de vous* ni *de moi*, ce que vous me répondez là (ib.). Les hommes ont des *façons* de s'amuser *à eux* qu'il faut accepter (ib.). Elle a des *façons* de dire *à elle* (ib.). Par *amour pour toi*? (ib.).

Donc: *la maison* lui *appartient*, mais: *appartient à elle seule, n'appartient qu'à elle.* Elle *m'*aime et elle n'aime que *moi.*

Remarque. Comme les pronoms accentués *moi, toi, lui, elle, nous, vous, eux, elles*, peuvent être sujets aussi bien que régimes directs, la construction de certains verbes avec ces pronoms ne laisse pas de présenter quelquefois une obscurité au point de vue du sens. *Je l'aime autant que toi*, p. e. pourra s'entendre de deux manières: Je vous aime tous les deux, l'un autant que l'autre, ou: Tu l'aimes; moi, je l'aime autant. C'est le contexte qui doit nous éclairer dans ces cas Cp.

Je t'aime comme il faut t'aimer maintenant! — Maintenant! Qu'est-ce que ça veut dire? — Tu n'étais occupée que de ton fils. J'ai pensé que tu l'aimais mieux *que moi* [mij]. — Oh! si tu pouvais être jaloux, même de ton fils, que je serais heureuse! (Dumas, Francillon). Bref, tu aimes une autre femme que *moi* (mij; — ib.). Demandez plutôt à Stanislas, puisqu'il connaît Rosalie Michon mieux *que moi* (ik; — ib.).

Si la construction manque de clarté, on peut toujours y remédier en complétant la phrase; p. e. J'ai pensé que tu l'aimais, mieux que tu ne m'aimais, moi; — puisqu'il connaît R. mieux que je ne la connais, moi.

h. Il y a une autre catégorie de verbes dont le complément prépositionnel est remplacé par un pronom atone, en même temps que la préposition l'est par un adverbe correspondant. Ainsi:

Toutes les filles *lui* couraient après, et il faisait le dédaigneux (Maupassant, Le Horla). Pourquoi ne *lui* ai-je pas couru dessus, là, dans cette rue? (Bourget, Mensonge). Ils *lui* tiraient dessus (Maupassant, Contes). L'ennemi *lui* tombe dessus comme l'influenza (Coulevain, Ève).

D'autres verbes encore se construisent avec le pronom atone, si la préposition a le sens de la préposition *à* ou *pour*, p. e. *causer avec qn., causer à qn.* Cp.

Je viens de causer avec M. de R. (Dumas, Francillon). Si tu allais *lui* causer? continua Mme Loutrel (Malot, Bonne Aff.). J'ai à *te* causer, François (Daudet, Nivernaise). Je *te* reviens donc, doux nid de mon enfance (Sandeau, Madeleine). Je *te* le conduirai un de ces jours (Rabusson, L'Amie). Arrivez-*nous* et ne *nous* arrivez pas seul (Cherbuliez, Ghislain). Il a même l'air d'être un peu lourd, votre attirail. Est-ce que cela vous gênerait si je *vous* le portais? (Uchard, Antoinette). Il *me* revient à une ou à deux heures du matin, tout frais, tout neuf (Dumas, Francillon).

i. Il y a enfin quelques verbes qui se construisent avec un pronom atone, lequel serait le sujet de la proposition subordonnée, si elle était développée, p. e. *Je crois qu'il est honnête homme; je le crois honnête homme.* Cp.

Je ne *vous* savais pas si républicain (Scholl, Paris). Mon Dieu, que je *te* voudrais riche! (Bourget, Mensonges). Elle *le* savait dévoué comme un chien qui défend son maître (Prévost, Compagne). Je *me* croyais revenu au milieu du seizième siècle (Laboulaye, Paris). De même: *Me* voici à la tête de la maison Green, Rose et compagnie (ib.).

La proposition subordonnée, développée, se construirait avec être; si elle peut se construire avec avoir, le pronom atone est au datif. Cp.

Je *lui* trouvai un air de génie (= je trouvai qu'il avait un air de génie; Laboulaye, Paris). Je ne *vous* croyais pas une si grande passion pour le «turf», lui dis-je (ib.). Je ne *vous* ai jamais vu cette figure (E.-Chatrian, Matthéus). Il avait aussi au petit doigt une alliance qu'elle ne *lui* connaissait pas (Bourget, Énigme). Mes vraies opinions paraîtraient encore plus ridicules que celles qu'on *me* suppose (Sand, Péché). Je *lui* souhaitais un peu plus de courage (E.-Chatrian, Brigadier).

j. Un autre datif est celui qui sert à indiquer la personne intéressée à l'action, soit celle qui parle, soit l'interlocuteur; c'est ce qu'on appelle le datif éthique. Cp.

Le gaillard *m'*a l'air d'avoir faim (Malot, Marichette). Voyez les agents de change, sachez-*moi* toute la vérité (Laboulaye, Paris). Convertissez-*moi* ce païen (ib.). Buvez-*moi* un verre de madère et fumez deux cigares (ib.). Faites-*moi* venir un tel (Daudet, Trente). Regarde-*moi* ce salon (Augier, Fourchambault). Trouvez-*moi*, je vous prie, quelqu'un qui puisse faire cela (Gyp, Sœurette). J'ai si bien endoctriné mes administrés que je *te* les ai fourrés dans un tas d'applications du progrès (Uchard, Joconde). Ce n'est pas que la chirurgie lui fît peur; il *vous* saignait les gens largement (Flaubert, Bovary). Et puis, cet air confit en perfection, ces petites façons papelardes et chattemites que je *vous* avais (Gautier, Maupin). Qu'ils *m'*ont gâté mon moyen âge, mon moyen âge si fin et si coloré! (ib.).

k. Le pronom personnel figurant comme antécédent est ordinairement accentué. Mais le pronom atone peut, lui aussi, être l'antécédent, pourvu qu'alors la proposition relative soit le développement d'un participe présent ou d'un Infinitif. Cp.

Mon mari nous le lira ce soir, *lui* qui lit si bien (Laboulaye, Paris). Mais elle ne voit certainement que *lui* dont elle consentirait à être la femme (Dumas, Francillon). Si nous comptions avec nos amis, c'est *nous* qui serions vos débiteurs (Augier, Fourchambault). *Toi* que j'ai tant aimé, ô Silvio, mon bon, mon seul camarade, tu ne m'as jamais rien fait éprouver de semblable (Gautier, Maupin). Et *moi* qui voudrais vous faire asseoir sur un trône (Flaubert, Bovary).

Je *la* trouvai là, qui causait avec lui (Bourget, Le Disciple). Emma l'aperçut dans la prairie, qui marchait sous les peupliers, se ralentissant de temps à autre (Flaubert, Bovary). Vous serez reçu par la femme du pionnier; vous *la* verrez qui pétrit le pain ou qui bat le beurre (Laboulaye, Paris).

Elle était assise auprès de la fenêtre, qui travaillait à un ouvrage, une espèce de frange (Bourget, Mensonges). Je crois qu'*il* est de l'autre côté, qui dort (Soulié, Maître).

l. Quand plusieurs verbes coordonnés ont un même pronom régime, on le répète devant chacun des verbes, à moins que les verbes ne soient

à un temps composé; mais si le même pronom figure alternativement comme régime direct ou indirect, la répétition est toujours de rigueur. Cp.

La mélopée wagnérienne *me* prend, *me* roule, *m'*hypnotise (Daudet, Trente). Ces romans *nous* troublent, *nous* secouent, *nous* oppressent par la sensation de fatalités cruelles (Lemaître, Cont. II). Oui, un ami, un véritable ami, tout prêt à *vous* aider, à *vous* écouter, à *vous* conseiller, à *vous* empêcher aussi de vous laisser aller à vos chimères (Bourget, Duchesse). Henri *les* prépara, *les* suggéra, *les* dosa habilement (Prévost, Laura).

Le cas où la répétition n'a pas lieu est extrêmement rare. Cp. On *les* caricaturait, chansonnait, condamnait; l'abus persistait (RP. 1–7–1900, p. 106).

De même que, pour s'exprimer emphatiquement, on ajoute au pronom atone sujet un pronom accentué de la même personne, on met en relief les atones régimes à l'aide des accentués correspondants, lesquels alors sont au même cas que les atones. Cp.

Au lieu de *vous* regarder toujours, *vous*, j'ai commencé à *le* regarder, *lui* (Dumas, Francillon). Tu *m'*as fait aussi une promesse, *à moi*, et bien avant celle-là (ib.). Je sais bien ce qu'elle *me* disait aussi, *à moi*, hier, à cette même place et sur ce même sujet (ib.).

Remarques. Avec certains verbes déclaratifs, on supprime fréquemment le pronom neutre *le*. Cp. Eh bien, alors, ne va pas au cercle! — *J'ai promis* (Dumas, Francillon). Tu sais où le retrouver; un mot de plus, *il devine* (ib.). Vous m'inquiétez, *je vous assure* (ib.). Il est affreux, voilà tout! *Je ne trouve pas;* il est même quelquefois très beau (Augier, Fourchambault). Le plus respectueux [intérêt], *tu vois* (ib.). Votre père n'est pas rentré? *Je ne sais pas*, je rentre moi-même (ib.). Vous étiez la mère des Grâces, m'a-t-il dit, devenez la mère des Gracques. *Je ne comprends pas* (ib.). Un rally papers? Qu'est-ce que c'est que ça? Faut-il *lui dire*? (ib.).

Le pronom régime atone ou accentué peut, dans certaines expressions, précéder l'adjectif, le participe présent ou passé: *un air à lui connu; la pièce de lui bien connue; ces confidences par moi sollicitées; un répertoire d'anecdotes à lui relatives; aux syndicats y installés pour affaire les concernant*, etc. (voir p. 24). Cette construction est archaïque.

Pronoms possessifs.

1. Les pronoms possessifs se présentent sous deux formes, celle des pronoms adjectifs, qui sont proclitiques, et atones par conséquent: mon, ton, son pour le masculin; ma, ta, sa, pour le féminin; mes, tes, ses, pour le pluriel des deux genres; puis notre, votre, leur pour le singulier et nos, vos, leurs pour le pluriel; — et celle des pronoms substantifs accentués et déterminés par l'article défini: le mien, le tien, le sien; la mienne, etc.; les miens, etc.; les miennes, etc.; puis le, la nôtre; le, la vôtre; le, la leur; les nôtres, les vôtres, les leurs.

Dans chacune de ces catégories, il y a une série de pronoms, dits possessifs de l'unité, qui renvoient à un possesseur unique, mon, ton, son; mien, tien, sien, et qui rappellent les pronoms personnels moi, toi, soi; – et une série comprenant les possessifs de la pluralité, renvoyant à un possesseur collectif: notre, votre, leur et rappelant les pronoms personnels nous, vous [leur a une autre origine].

Dans l'ancienne langue, le possessif était soumis, comme l'adjectif et le substantif, à une déclinaison dont l'accusatif a fourni les pronoms cités, et dont le nominatif n'a laissé qu'un débris unique: le masculin singulier mes, qu'on trouve accolé au nominatif sire, dans messire, terme vieilli, synonyme de monsieur. – Les féminins ma, ta, sa, précédant un mot à voyelle initiale étaient alors traités comme l'article la, c.-à-d. qu'ils s'élidaient, et l'on disait m'amie, t'amie, s'amie, comme l'amie[1]). Mais au XIV^e^ siècle déjà, la construction moderne avec mon, ton, son s'était imposée; il n'en reste que l'expression populaire ma mie, pour m'amie, et mamour, pour m'amour, mon amour, dans la locution: *faire des mamours: Il n'y a pas de «mais, ma chérie», monsieur. Il y a un filou qui se sauve les poches pleines, – oui, pleines, j'en jurerais! – pendant que vous êtes là sur votre chaise, comme un terme, à faire des mamours à ce monstre...* (Révillon, Noémi). – Les possessifs de la pluralité furent d'abord nostre, vostre, devenus atones, avec *o* bref, quand ils étaient adjectifs, et demeurés nôtre, vôtre (pour: nostre, vostre), quand ils étaient substantifs et, par conséquent, accentués. C'est grâce à cet emploi que le pluriel nôtres, vôtres s'est maintenu, tandis que les pluriels atones nostres, vostres, inaccentués, se sont abrégés en nos et vos. Quant au pronom de la troisième personne, leur, il provient du génitif d'un pronom démonstratif, et signifie proprement «de ceux-là, d'eux». Aussi était-il invariable, et si, aujourd'hui, il prend le signe du pluriel par analogie avec les autres, il ne varie toujours pas en genre.

Les pronoms accentués *mien*, *tien*, etc. ont été employés autrefois comme adjectifs aussi, et de nos jours on dit encore familièrement *un mien ami* p. e., pour: un ami à moi, un de mes amis [mais non pas pour: mon ami]. Ils pouvaient même se faire précéder de l'article défini,

---

[1]) Cp. Les premières lettres commencent par des «Monsieur», et les dernières par «Mon chéri» ou «*M'aimé*», ce qui est bien sot et prétentieux (Prévost, Jardin).

et on disait p. e. *la mienne expérience*, quand on dit actuellement: ma propre expérience. Une autre construction tombée en désuétude combinait deux de ces pronoms devant un substantif: *le mien et tien père*, ce qu'on exprime aujourd'hui: mon père et le tien. Cp. *Vos douleurs et les miennes ne sont rien comparées à celles-là* (Gautier, Maupin).

L'emploi des pronoms substantifs comme pronoms adjectifs subsiste encore, surtout quand ils figurent comme prédicat. Cp.

En fouillant, j'amène à la lumière une collection de *miens portraits* (Véber, L'Aventure). Il a fait épouser mademoiselle F. à *un sien cousin* que vous verrez ici (Augier, Giboyer). Il revenait avec *un sien confrère* (Sand, Champi).... priant Dieu aussi de lui pardonner *les siennes fautes* pareillement (ib.); sous *son sien bonnet* (ib.). Cela me reposait, me calmait, de sentir si proche de moi respirer et vivre *ce petit être mien* (Prévost, Jardin). Que de fois, pendant mon séjour en Italie, mon souvenir s'est reporté sur notre vieille maison, plutôt que vers *notre petit hôtel* de Paris, trop fraîchement meublé, trop peu *nôtre* encore pour m'être bien familier (Margueritte, Tourmente).

Quant à mon roman «l'Éducation sentimentale», je n'y pense plus, Dieu merci. Il est recopié. D'autres mains y ont passé. Donc la chose n'*est* plus *mienne* (Lettres de Flaubert, NR. 1–1–'84). Je la plaiderai comme si *elle était mienne* (Ohnet, Maître). D'ailleurs, si la journée appartenait aux deux Cazemajou, la nuit du moins *était mienne* (Prévost, Compagne). Pourtant, si emporté qu'il fût, il s'arrêta un instant devant cette énormité: tirer un coup de fusil, à bout portant, dans une maison qui, provisoirement du moins, n'*était* plus *sienne* (Verne, Étoile). S'il nous indigne si fort, ce milieu qui *est nôtre*, c'est qu'il nous pénètre plus intimement (Droz, Tristesses). Ne *suis*-je pas *vôtre* du fond du cœur? (Theuriet, M. Verneuil). Nos jeunes gens, pour eux, ne connaissent point ces doutes ni ces angoisses. Comme les choses leur viennent, elles leur semblent bonnes, puisqu'elles *sont leurs*, et qu'en résulte-t-il? (Brunetière, RM. 1–4–'90, p. 692).

Faudrait-il donc qu'elle renonçât à cette fortune qu'elle avait *faite sienne*, depuis qu'elle l'évaluait, l'arrangeait, la caressait? (Malot, Marichette). Puis, l'idée avait germé; elle se l'était assimilée, l'avait *faite sienne* (Glouvet, L'Idéal). Mais, depuis, il se les était répétées tant de fois [ces paroles] pour se convaincre lui-même qu'il avait fini par les *faire siennes* (Malot, Millions). M. de Servière a sauté sur l'idée, s'en est emparée, l'a *faite sienne*, et n'en démordra plus qu'à la dernière extrémité (Rabusson, Fataliste). Tout le monde, aujourd'hui, accepte dans ses grands traits la doctrine qu'ils ont *faite leur*, après un célèbre naturaliste français (RM. 15–5–'92, p. 438).

L'emploi du pronom substantif est encore remarquable dans le cas où il se fait précéder d'un adjectif qualificatif ou d'un pronom adjectif de la même catégorie. Cp.

Chère mienne adorée, te voilà loin (Theuriet, Amour). — Oh! continua-t-elle d'une voix passionnée, dis que tu m'aimes encore, que je *suis* toujours *ta tienne* (ib.).

Les pronoms substantifs employés absolument peuvent désigner au singulier, la chose qu'on possède, mais considérée comme un neutre; au pluriel, des parents, amis ou alliés. P. e.

Le tien et *le mien* sont la cause de toutes les querelles, de tous les procès. — Donne-moi *du tien* et je te donnerai *du mien*, comme disent les enfants (ou aussi: de quoi que tu as, de quoi que j'ai).

Est-il *des nôtres*? — Celui qui n'est pas heureux pourrait souvent le devenir par la seule vue du bonheur *des siens*.

En outre le singulier, neutre aussi, peut désigner le courage, la force morale, et le pluriel, les vilains tours, les méchancetés caractéristiques. Cp.

Voilà le chaud soleil revenu, dit-il d'une voix plus émue, et je suis sûr que tu vas renaître, si tu veux y mettre un peu *du tien*, Clarisse (Canivet, Gohel). Il n'y avait pas à deux lieues à la ronde une basse-cour où le drôle n'eût fait *des siennes* (Sandeau, Sacs; — *des* est l'article défini).

Il reste encore à relever un autre archaïsme qui consiste à mettre un seul possessif devant plusieurs substantifs; on dit encore: *en mon âme et conscience; en son lieu et place; à ses risques et périls; ses biens et revenus; ses nom, prénoms et qualités*, et *ses père et mère* (ou son père et sa mère). En dehors de ces cas, on répète le possessif comme l'article, et même plus souvent que l'article, attendu qu'on le répète quand on désigne une seule et même personne. Cp. *Ce quelqu'un, c'est son camarade et son cousin Armand* (Noir, Auberge).

2. Le possessif étant atone devant le substantif, on aurait tort d'appuyer sur ce mot pour faire ressortir quel est le possesseur. Le moyen dont on se sert en ce cas est l'emploi d'un pronom personnel accentué, représentant le possesseur et relié au substantif à l'aide de la préposition *à* avec le sens de *de*. Cp.

Notre forum *à nous*, c'est le journal (Laboulaye, Paris). *Mon* unité *à moi*, c'est l'Église universelle (ib.). En causant avec maître Gandonnot de *tes* affaires *à toi*, tu pourras t'occuper de *ses* affaires *à elle* (Dumas, Francillon).

Le même procédé est appliqué aux pronoms substantifs, quand on veut s'exprimer emphatiquement. Cp.

Qu'il serait heureux quand *le sien à elle* [son fiacre] s'arrêterait devant la maison! (Bourget, Mensonges).

C'est encore ce procédé qu'on applique, quand le substantif est simplement déterminé par un article. Cp.

Les hommes ont *des façons* de s'amuser *à eux* qu'il faut accepter (Dumas, Francillon). Elle a *des façons* de dire *à elle* (ib.). Et d'un, comme il disait en agitant son index dressé, avec *un certain geste à lui* (Bourget, Duchesse).

Enfin, il faut relever une construction idiomatique: le possessif, remplacé par un article, et le possesseur, indiqué par une proposition relative. Cp.

Vous avez pris toute la place pour vos affaires. Tiens, oui, c'est vrai. C'est *une* habitude *que j'ai* (dat is een gewoonte van me. — Duruy, L'Unisson).

3. Le possessif a un double sens au point de vue du possesseur: le sens subjectif, qui indique que c'est la personne qui possède et le sens objectif, qui indique que la personne est l'objet possédé. Mon peuple, mon pays, dans la bouche d'un monarque, signifie autre chose que les mêmes mots dans celle d'un de ses sujets. Ma famille peut désigner les parents que j'ai, ma femme et mes enfants, ou bien les ascendants, la race dont je descends, à laquelle j'appartiens. C'est de cette acception objective d'une part, et de l'acception subjective d'autre part, l'une et l'autre considérablement élargies souvent, qu'il faut tenir compte pour interpréter le sens possessif du pronom dans nombre de locutions idiomatiques.

Le sens objectif se reconnaît dans *mon ami*, *mon ennemi*, *mon créancier*, *mon débiteur*, *mon compagnon*, *mon adversaire*, *mon successeur*, *mon héritier*, *mon voisin*, etc. où le possessif signifie «par rapport à moi»; il est à remarquer que, bien qu'on dise p. e. *son meurtrier*, *son assassin*, on ne dit point: *son traître*, *son voleur*. Cp. C'est là *mon cas* (Malot, Micheline).

Remarque. Le complément *de mes amis* qu'on ajoute quelquefois à un substantif est elliptique et revient à dire: [qui est un] de mes amis, Cp. *Un propriétaire de ses amis lui louait moyennant trois cents francs deux chambres situées à l'entresol* (Banville, Contes). *J'ai fait prendre des renseignements sur votre compte auprès d'un avocat de mes amis, dont vous avez été le secrétaire* (Rabusson, Fataliste).

Un autre rapport de ce genre est celui qui résulte d'une comparaison entre la personne indiquée par le pronom et une autre: *Il est mon égal*, *mon inférieur*, *mon aîné*, *mon cadet; il n'a pas son pareil*, etc.

Le rapport existant entre le verbe transitif et le régime direct se retrouve dans celui qu'exprime le possessif précédant un substantif dérivé d'un tel verbe: *à ma vue* (en *me* voyant), *à son secours* (pour *le* secourir), *à mon aide; à sa suite; à sa rencontre; à mon aspect; en sa faveur; en mon honneur; j'ai demandé son pardon*, *ma grâce*, etc. Cp.

Sorlé fit encore de plus grands reproches à Sâfel, qui vint me *demander mon pardon* (E.-Chatrian, Blocus). Il n'avait qu'une pensée, qu'un désir, c'était de se jeter aux pieds de sa femme et d'*implorer son pardon* (Droz, Femme gênante). Si *j'avais ma grâce?* Avoir ma grâce! Et par qui? et pourquoi? et comment? Il est impossible qu'ils me fassent grâce. L'exemple, comme

ils disent (Hugo, Condamné). Voyant combien ces messieurs avaient de peine à se tirer d'affaire, l'excellente fille *vint à leur aide* (Droz, Femme gênante).

Un rapport analogue existe, quand le substantif dérive d'un verbe intransitif: *Il réclame son dû*, ce qu'on lui doit. Cp. aussi: *Je suis votre obligé*, vous m'avez rendu service, je vous ai de l'obligation. Cp.

Lorsqu'elle chassait à tir dans le parc, *son approche* était encore plus difficile, car elle n'admettait alors d'autre compagnon que son père (Glouvet, L'Idéal). — Je tenais à faire *votre connaissance* (mais: je tenais à faire plus ample connaissance *avec vous*).

Ce qui tire son origine de quelqu'un, ce qui vient de quelqu'un lui appartient ou semble lui appartenir: *C'est un roman de Theuriet, de lui; c'est un de ses romans.* De même: *Nous eûmes de ses lettres, de ses nouvelles* [bericht *van* hem]. Cp.

De loin en loin, Eusèbe recevait *de ses lettres* au jour de l'an (Theuriet, Lombard). Vous me demandez *de nos nouvelles* à tous, ma chère amie (Halévy, Cardinal). Le tailleur, qui avait *mes mesures*, me préparait des habits de deuil (About, Brave homme). — Quelques jours après, nous reçûmes *sa visite*. — Sans demander *son reste*, Gaspard baissa le nez, fila piteusement le long du mur, ouvrit la grille et s'échappa sans bruit (Sandeau, Sacs).

C'est ici qu'il faut relever l'emploi du possessif après sentir. Lorsqu'on dit: *Cela sent son moyen âge*, on veut exprimer ceci: on sent, on voit bien que cela est du moyen âge, appartient au moyen âge; ou encore: *Cela sent son vieillard*, on voit bien que c'est un vieillard qui l'a fait ou dit. Cp.

La conception est bien idéaliste pour l'an 1570: Elle *sent* encore *son moyen âge* (NR. 1-9-'84). Un valet de pied, vêtu d'une livrée noire, qui *sentait son faubourg Saint-Germain* (Ohnet, Fleuron). La municipalité fit don du tambour au collège, en remplacement de la cloche qui *sentait son couvent* d'une lieue (Glouvet, Chandoux). Ce faste de mauvais goût, qui *sentait son parvenu* d'une lieue (Sandeau, Sacs).

Il n'est pas un article de Sarcey où Sarcey ne soit reconnaissable à l'accent, je dirai presque au geste, et qui ne *sente* en plein *son Sarcey* (Lemaître, Cont. II).

La même construction peut avoir une acception quelque peu différente, car si l'on dit: *Il sent son gentilhomme* [*d'une lieue*], il est évident qu'on identifie: il sent le gentilhomme qu'il est; on sent, voit bien qu'il est gentilhomme. Cp.

Enfin j'ai avisé dans un coin un personnage qui *sent son gentilhomme* d'une lieue (Dumas, Halifax). Ici le ton du dialogue doit avoir quelque chose de moqueur qui *sente son rat qui triomphe* (Legouvé, Lecture). Passant outre, il aperçut bientôt certain groupe de causeurs assis qui *sentaient leur Parisien* d'une lieue (Glouvet, L'Idéal).

Après le verbe faire, au sens de contrefaire, le possessif vient remplacer l'article pour exprimer cette idée: se faire passer pour ce qu'on

voudrait paraître, pour ce qu'on se croit; cp. *faire le malin*, *faire son malin*. Cp.

Une vieille très laide et très extraordinaire, qui *fait son entendue* et à qui on obéit: c'est la sage-femme à ce qu'il paraît (Loti, Yves). Il *fait* un peu *son têtu* quelquefois, mais dans le fond, il est tout à fait doux (Loti, Pêcheur). Et de quoi vous en voudrais-je, grand Dieu? D'avoir *fait mon enfant gâté*, au salon (Duruy, L'Unisson). O, la grande paresseuse! Si ce n'est pas honteux, à neuf ans, de *faire son bébé!* (Duruy, Garde). Devant les gens, elle *fait son bon cœur;* puis, derrière, elle vous mange (Zola, Joie). Ah! elle *faisait* trop *sa chipie* depuis qu'elle avait épousé un notaire (Ohnet, Marnière). Je ne *fais* pas *ma princesse* (Zola, Assommoir).

4. Le sens subjectif est indiqué par le possessif toutes les fois que le pronom exprime un rapport de possession réelle ou considérée comme réelle. Cp.

L'ami Vernon, peintre d'histoire *de son métier* (Droz, Source). Un pauvre diable, sabotier *de son état* (Feuillet, Camors). Vous êtes bien *de votre personne* (Theuriet, Verneuil). Il resta assez délicat et mince *de sa personne* (Sand, Fadette). Étant *de sa nature* fureteur opiniâtre et curieux (Droz, Source). Il la rassurait *de son mieux* (Verne, Étoile).

C'est ainsi qu'on ajoute le possessif au chiffre qui marque l'âge de la personne ou la somme qu'elle gagne, dans le premier cas pour exprimer que cet âge a quelque chose de remarquable pour la personne, dans le second cas, que la somme lui est assurée pour ainsi dire. Cp.

Nana prenait *ses trois ans* (werd al drie jaar; — Zola, Assommoir). Elle avait eu *ses soixante-deux ans* le 3 du mois dernier (ib.). L'aînée, Suzanne, court sur *ses vingt-quatre ans* (Theuriet, Verneuil). Le besson allait sur *ses quinze ans* (Sand, Fadette). Voyons, voyons, on a le temps d'y penser; il n'a pas encore *ses onze ans* passés (Glouvet, Chandoux). Elle était droite comme un peuplier malgré ses soixante-quatre ans et mangeait comme notre facteur. Je dis comme cela: Elle *vivra son siècle* (ib.). De mon temps où le courage et la chance faisaient tout, je t'aurais dit d'attendre *tes dix-huit ans* et de t'engager (E.-Chatrian, Homme du peuple). Je ne suis pas riche, mais je gagne *mes cinquante sous* par jour (verdien vast; — ib.). Mais il ne gagnait que *ses trois francs* par jour et l'on pense bien que la fille de C. W. n'était pas faite pour un garçon qui ne gagnait que *ses trois francs*, non, cela ne pouvait pas aller (E.-Chatrian, Plébiscite).

La chose dont on peut disposer librement est comme un bien qu'on possède. Cp.

Il avait toujours *son dimanche* à lui jusqu'au lundi matin (Sand, Fadette). J'ai tout *mon temps* et je vous écoute (Daudet, Lendemain).

On peut s'approprier une chose par un effort de l'intelligence et par là connaître, posséder cette chose mieux qu'aucune autre personne. C'est ce qu'on marque par l'emploi du possessif. Cp.

Laure, qui *sait son histoire de France* sur le bout du doigt, m'a souvent parlé d'un roi, etc. (Sandeau, Sacs). J'étais alors un des premiers de l'école; je *savais mon catéchisme* (E.-Chatrian, Homme du peuple). Une nonnette savante qui *sait ses auteurs* sur le bout du doigt (NR. 1–9–'84). Ce ne serait pas la peine de *savoir son Paris* sur le bout du doigt, si on ne le livrait pas tout entier à la curiosité des départements (Scholl, Miettes). L'agent d'affaires *savait son Chandoux* sur le bout du doigt (Glouvet, Chandoux).

Il en est de même de ce qu'on a l'habitude de faire, de ce qu'on est seul capable de faire. Cp.

Il était alors un terrible canotier qui *faisait* pour son plaisir *ses vingt lieues de Seine* en un jour (Zola, Campagne). Sur les eaux tranquilles du fleuve, la Mésange *filait ses six lieues* à l'heure sans la moindre trépidation (Malot, Mariage). Cela me rappelait le bon temps où je *faisais ma cour* à Catherine (E.-Chatrian, Brigadier). Madame ne s'est pas fâchée, elle m'a laissée reprendre ma boule sans *faire sa tête* (haar boos gezicht zetten als anders; Malot, Micheline). Tu m'as raconté cent fois, reprit-elle avec énergie, quand tu rentrais du cercle *à tes quatre heures du matin*, etc. (Hervieu, Flirt).

Il en est de même encore, quand il s'agit de personnes qu'on fréquente beaucoup et dont on s'empare pour ainsi dire. Cp.

Un pseudo-baron, qui avait simulé un grand luxe pour *tromper son monde*, venait d'être condamné à six mois de prison (Scholl, Miettes). L'histoire ne *lâche* pas *son homme* (Michelet, L'Oiseau). Je sais bien que la peinture commence à faire *vivre son homme* (Duruy, Andrée).

5. De même que pour le pronom personnel, il y a pour le possessif un emploi éthique où le pronom remplit une fonction analogue, sauf qu'il exprime parfois un certain dédain. Cp.

Je suis plutôt de l'avis de Me Duflos. *Votre Duflos?* Un jésuite! (Glouvet, Chandoux). Le cousin y a pensé; mais ils sont bêtes comme des oies, *vos notaires* d'Épinay; ils n'ont pas voulu (ib.). Je la sais, *votre leçon:* Un isthme est, etc. (Malot, Micheline). Et voilà *mon polisson* qui se promène en déclamant je ne sais quel discours de lord Chatham (Laboulaye, Paris). C'est la fleur des pois de *mes gandins* de Bordeaux (Malot, Mariage). Voilà bien *mes hommes de sacristie* (Cherbuliez, Têterol). Qu'on se rassure, *notre Levrault* nous est rendu (Sandeau, Sacs).

Le pronom possessif au vocatif.

6. Le possessif, employé devant un titre honorifique dont on se sert pour interpeller quelqu'un, est nécessairement l'expression du rapport qui existe entre un inférieur et un supérieur. Les mots monsieur, monseigneur, madame et mademoiselle en sont la preuve. Réservés originairement à la noblesse, ces titres, munis du possessif, étaient dans la bouche du bourgeois, du roturier, un aveu d'infériorité,

de dépendance, et cet aveu se retrouve actuellement dans l'emploi analogue des possessifs mon et notre parmi les gens du peuple et les militaires. Cp.

Mon juge, on n'est pas assez riche pour être sévère (Laboulaye, Paris). Faites excuse, *mon magistrat;* nous ne sommes pas à l'audience (ib.). A votre santé, *mon bourgeois*, seriez-vous par hasard le père de Gaspard? (E.-Chatrian, L'Invasion). *Notre bourgeois*, répondit-il, j'étais venu voir si vous n'auriez pas besoin d'un ouvrier menuisier bien affûté (Cherbuliez, Noirel). M'est avis, sans vous offenser, *notre maîtresse*, que ce gars est bien grand pour se faire embrasser comme une petite fille (Sand, Champi).

Remarques. En abordant poliment une personne, on lui dit monsieur, madame, mademoiselle, sans ajouter le nom propre, à moins qu'on ne la connaisse un peu intimement, et sans ajouter le titre de noblesse, à moins de s'exprimer comme un domestique. Cp.

Il n'y a pas qu'elle! soupire madame Duval, c'est tout le monde qui n'est pas poli, excepté vous, *madame la marqui*. . . . Elle s'arrête court, rougit, et se reprend en souriant: *Madame*, veux-je dire! Depuis que vous m'avez expliqué qu'il ne faut pas donner leur titre aux gens à qui on parle, je me surveille tant que je peux, mais ça m'échappe toujours! (Gyp, Galette). Elle s'interrompit brusquement en voyant la porte s'ouvrir: c'était un domestique: *Madame la comtesse* reçoit? (Feuillet, Parisiene).

Quand on parle à quelqu'un d'un de ses parents, il faut, à moins de le connaître intimement, ajouter l'un des mots: monsieur, madame, mademoiselle. Cp.

A votre service. J'ai encore bien d'autres régalades de ma composition; si elles peuvent être agréables à *madame votre mère*, je lui en porterai moi-même les recettes (Dumas, Francillon). Du reste, maître Gandonnot, du moment qu'il s'agit de *mademoiselle votre sœur*, tiendra à ses prérogatives de patron (ib.).

En parlant d'un auteur, d'un artiste vivant, on a coutume d'ajouter les titres Monsieur, etc. qu'on supprime après leur mort. Cp.

Car, en vérité, si l'on peut adresser un reproche à la critique contemporaine, ce n'est pas d'avoir trop rarement parlé de *Gustave Flaubert* ou de *M. Zola*, *des frères de Goncourt* ou de *M. Alphonse Daudet* (RM. 1–9–'91, p. 214).

Quand on se nomme pour se faire annoncer, on ajoute *monsieur*, etc. à son nom; sur les cartes de visite on met les qualificatifs: Mme, Mlle, M. et Mme, mais non pas M. — *Madame* se dit aux femmes mariées de n'importe quelle condition, et aux femmes non mariées, d'âge avancé, aux princesses et aux religieuses. *Monseigneur* est réservé aux princes et aux prélats.

Les qualificatifs étant composés avec un pronom possessif, il n'est guère possible de leur adjoindre le possessif de déférence, sauf, dans la langue familière, le mot *monsieur*; cp. *Ce fut la Martrille [la cuisinière] qui reçut le capitaine: Voulez-vous prendre l'air du feu dans la cuisine, notre Monsieur?* (Dubut de Laforest, Belle-Maman). Si ces termes sont précédés d'un adjectif, le possessif peut être ajouté: *Mon cher mon-*

sieur, ma chère madame, ma chère demoiselle [rarement alors: mademoiselle]; *mes chers messieurs* [mais: *mes chères dames, mes chères demoiselles*]. Avec le nom propre cependant, on dit: *Qu'en pensez-vous, ma chère mademoiselle Lise?* (Caro, Amour).

Dans le langage des militaires, d'inférieur à supérieur, on ajoute le possessif de déférence; d'égal à égal, ou de supérieur à inférieur, il n'est pas de mise. Cp.

Il disait toujours: Oui, *mon maître*; non, *mon maître*, comme un militaire qui dit: Oui, *mon général*; non, *mon général* (Droz, L'Enfant). Si vous l'ordonnez, *mon commandant*, c'est par obéissance (ib.). Faites, *mon sergent*, et merci (E.-Chatrian, L'Invasion). Mais, *mon colonel*, cria soudain, Maurice, vous êtes blessé, vous aussi! (Zola, Débâcle).

Dites donc, *lieutenant*, la compagnie pourrait se terrer là. Oh! *mon capitaine*, ici ou là-bas, allez! la danse est la même (Zola, Débâcle), Le lieutenant murmura: Ah! c'est vous, *caporal*! Et vos hommes? (ib.). Mais enfin, *général*, pourquoi tire-t-on toujours, puisque j'ai fait hisser le drapeau blanc? [demanda l'empereur; ib.].

Avec les termes de parenté, père, mère, oncle, tante, etc. l'usage est un peu différent: à l'ordinaire, ils se passent du possessif, attendu que les rapports entre individus de cette catégorie sont suffisamment connus. Cependant, les mêmes motifs qui amènent le possessif de déférence dans les cas cités ci-dessus, peuvent en nécessiter l'emploi devant certains termes de parenté: tout dépend des degrés de parenté et du plus ou moins d'intimité qu'ils comportent. Cp.

Ne le gronde pas, surtout, *père*! (Uchard, Joconde). Trouverez-vous là les soins et l'affection que vous trouvez ici, *grand'mère*? (Malot, Séduction). Pardon, *grand'maman*, dit-elle doucement, voulez-vous donc que nous nous séparions? (ib.). Comment, tu ne me reconnais pas, *oncle Eusèbe*? (Theuriet, Lombard). C'est vous, *petit père*? (Sardou, Benoiton). Embrassez le bébé pour moi, *chère amie* [= chère femme]! Bonsoir, *beau-père*! (ib.). Que de belles choses, *cousine*! et des fleurs partout! (Theuriet, Gérard).

[Orsier, divorcé, à Jeanne, sa fille, qu'il revoit après 19 ans:] Ah! vous voilà! vous voilà! Et . . . . je . . . . ma chère enfant. — Jeanne. Monsieur. — O.: Monsieur! Oh! non! Il faut m'appeler... Comment allez-vous m'appeler? *Père?* *Mon père!* d'abord, hein? Nous ne nous connaissons guère, sans doute, je ne gardais de vous que le souvenir d'un bébé. Vous aviez un an, quand etc. (Guinon, Son Père).

Oh! *mon père*, je n'aime pas ces plaisanteries-là, tu le sais bien. (Becque, Les Corbeaux). Alors, *ma fille*, tu as raison et c'est moi qui ai tort (le père parle; — ib.). Toi, *ma sœur*, sur un théâtre! (ib.). Pardon, *mon père*, quand je vous ai suivi chez madame G., j'avais le cœur libre (Theuriet, Gérard). *Ma mère*, répondit Gaston, c'est vous qui l'avez voulu (Sandeau, Sacs). Pardon, *mon oncle*, mais avant de le faire entrer . . . un conseil, s'il vous plaît (Sardou, Benoîton). Vous riez, *ma tante*, eh bien! moi, cela m'indigne (Scribe, Bataille). C'est quand on est dans le malheur qu'on trouve sa famille,

n'est-il pas vrai, *ma nièce?* (Malot, Séduction). Grâce, *mon frère*, aie pitié de moi (Laboulaye, Paris).

Remarque. Employés à la troisième personne, ces appellatifs sont accompagnés du possessif dans les mêmes cas: *Oncle Michel* me désespère, monsieur Guérin (Uchard, Joconde). *Père et mère* ont décidément été du même avis (ib.). Je vous remercie de votre bonne intention, ma tante, dit-elle, mais comme *mon oncle* l'a justement remarqué, elle n'est pas réalisable (Malot, Séduction).

Avec les termes d'amitié le cas est tout autre: le possessif dénote une plus grande intimité: p. e. *Ami! Mon ami! – Enfants! Mes enfants!* (Mannen broeders!). Cp.

Je crains bien, *mon ami*, dit-elle enfin de sa voix la plus douce, que notre vie solitaire ne vous ennuie! (Sandeau, Sacs). Eh bien! *mon aimable amie*, disait-il en imitant les inflexions câlines que prenait autrefois la voix de la marquise (ib.). — Si, dans: *Noble ami*, vos scrupules vous honorent; cependant vous allez trop loin (ib.), l'adjectif n'appelle pas le possessif, c'est que l'idée exprimée par cet adjectif exclut ce que le pronom est estimé devoir ajouter: l'idée d'un tendre intérêt. — Bonjour, *mon hôte!* (Scribe, Bataille). Mais: Par ici, *voisin!* (Sardou, Benoîton).

Avec les noms propres, le possessif remplit la même fonction qu'avec les termes d'amitié. Cp.

Tu as un chagrin, *mon René?* (Bourget, Mensonges). O *ma Suzanne!* s'écria l'inconnue, après Dieu, c'est toi qui me sauves la vie (Laboulaye, Paris). Gabriel, cria-t-elle, *mon Gabriel!* le voilà, mon frère, le voilà (ib.).

Le possessif et l'article.

7. On remplace le possessif par l'article défini, quand l'idée possessive est déjà clairement exprimée, donc, quand le verbe est *avoir*, ou quand l'objet possédé est une partie du corps. Pareillement quand, au lieu d'une partie du corps, il s'agit d'une faculté, d'une qualité. Cp.

En parlant ainsi Jonathan Dream *rejetait la tête* en arrière, et *agitant les bras, ouvrant* et *fermant les mains*, il s'avançait sur moi, comme pour me noyer de son fluide (Laboulaye, Paris). Dans un geste magnifique *j'élevai les bras, j'ouvris les deux mains* (ib.). Je lus l'article et je *baissai la tête* (ib.). Je haussai *les épaules* (ib.). Pensez-vous par hasard que *j'aie le cerveau* dérangé? (ib.). Assurez-vous que *j'ai le cœur* et *l'esprit* plus jeunes qu'à vingt ans (ib.).

Le plus souvent il est nécessaire d'indiquer le possesseur par le datif du pronom personnel. Cp.

Madame B. *se mordait les lèvres* (Flaubert, Bovary). Tout en cousant elle *se piquait les doigts* (ib.). Elle s'y *coupa la joue* (ib.). Laurent Grillet tomba si malheureusement qu'il *se cassa la jambe droite* et *se foula le poignet droit* (Prévost, Compagne). *Le cœur me battait, la tête me tournait*, j'étais perdu (Laboulaye, Paris). Il *se cacha le visage* dans ses deux mains (ib.). Elle

s'enfuit de la chambre *en se cachant la tête* dans son mouchoir (ib.). Au moment où je sortais, il *me mit* la main *sur l'épaule* et me pria de rester (ib.).

Mais on emploie le possessif, quand il s'agit de faire ressortir une circonstance particulière, p. e. l'état où se trouve l'objet possédé, état indiqué le plus souvent par un adjectif. Cp.

Je dis cela en la serrant *sur mon cœur* et en me mouchant avec fureur pour *cacher mes yeux rouges* (Laboulaye, Paris). Jenny fixa sur moi *ses beaux yeux bleus* (ib.). Elle leva vers moi *ses beaux yeux soumis*, où pointaient des larmes (Prévost, Compagne). Elle cacha *sa tête* contre *mon épaule* et balbutia comme un aveu de fiancée (ib.). Elle referma *ses yeux* comme pour fuir les miens (ib.). Se tenir coi est une force. Fermez *vos yeux*, si vous n'avez pas le bonheur d'être aveugle; bouchez *vos oreilles*, si vous n'avez pas la chance d'être sourd; paralysez *votre langue*, si vous n'avez pas la perfection d'être muet (Hugo, L'Homme).

Bien que le verbe avoir désigne clairement que le sujet est le possesseur, on voit quelquefois l'objet possédé précédé du pronom possessif: c'est que, là encore, il s'agit d'une circonstance particulière, savoir le cas où la partie du corps ou la faculté doivent être considérées comme un instrument, un moyen dont l'usage est assuré encore au moment où il s'agit d'en tirer parti. Cp.

A cinquante-cinq ans, il était merveilleusement vert, aussi jeune d'esprit que de corps; il avait *ses bras*, il avait *ses jambes*, il avait *toutes ses dents*, mais ses cheveux grisonnaient; ce lui fut un avertissement (Cherbuliez, Têterol). J'avais *ma tête* et *mes bras* répondit Alfred, et la devise de tout véritable Yankee (Laboulaye, Paris). J'ai *mon bon sens*, madame, et je vous apprendrai que je suis le maître à la maison (ib.). Nous parlerons de tout cela, quand j'aurai *ma tête* et serai sûr de *ma parole* (Malot, Bonne Aff.).

Remarques. Une construction analogue à celle qu'on a déjà relevée pp. 176 et 181 se retrouve dans le cas qui nous occupe: la relative remplace un adjectif qui fait défaut; cp. *Voyons, je vais me tremper la figure dans ma cuvette, moi. J'ai les joues qui éclatent* (Zola, Excellence). De même: *Savez-vous que vous m'avez fait peur! J'en ai le cœur qui bat* (Rabusson, Le Mari). — Le possessif s'emploie aussi avec le nom d'une maladie ou avec celui de la partie du corps affectée de la maladie, pour marquer que c'est une maladie chronique. Cp. *J'ai la migraine, ma migraine. — Il a mal à la tête, il a son mal de tête. — Il est incommodé de sa jambe. — Elle souffre de son bras.* — Dans certains cas, l'article signale une habitude, là où le possessif marque une exception. Cp. *Les nègres portent leurs fardeaux sur la tête. Quelques femmes, portant une cruche sur la tête, se dirigeaient déjà vers les puits; les chameaux bramaient en relevant leur long cou* (Laboulaye, Abdallah). — *Une jeune fille entra qui portait une cruche sur sa tête.*

8. Quand le possesseur n'est pas un nom de personne, mais celui d'un objet personnifié (nom de pays, de ville, de chose abstraite), il

est représenté par le pronom *en*, et le nom de l'objet possédé prend l'article toutes les fois que l'emploi du pronom possessif peut donner lieu à quelque ambiguïté. P. e.

Le soin qu'on apporte au travail empêche d'*en* sentir *la fatigue* [sa fatigue pourrait se rapporter à *on*]. — J'aime ce pays. Le climat *en* est doux, le sol *en* est fertile, les habitants *en* sont honnêtes et laborieux.

Mais rien n'empêche de mettre le possessif et de dire: *son climat est doux, son sol est fertile, ses habitants sont honnêtes et laborieux.* Cp.

J'aime tout dans Paris, jusqu'à *ses verrues* et à *ses taches*, j'aime *ses vieilles rues* où j'ai joué dans mon enfance, j'aime *ses nouveaux boulevards*, larges artères de la civilisation; j'aime *ses églises* gothiques qui me parlent du passé; j'aime *ses gares* et *ses écoles* qui me parlent de l'avenir (Laboulaye, Paris).

Pronoms démonstratifs.

1. Les pronoms démonstratifs se divisent en deux catégories: les pronoms adjectifs, qui sont atones: *cet* (*ce*), *cette*, *ces;* et les pronoms substantifs, qui sont accentués (sauf le neutre *ce*) *ceci*, *cela*, *ça*, *celui*, *ceux*, *celle*, *celles.* Le pronom adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le substantif qu'il détermine; le pronom substantif prend le genre et le nombre du substantif qu'il représente, exception faite pour les trois neutres *ce*, *ceci*, *cela* (*ça*). Cp.

Cet œil, *cette* voix, *ce* rire sardonique, *c'*était le terrible spirite (Laboulaye, Paris). *Ces* idées se rapprochent beaucoup des vôtres (ib.). C'est là une œuvre qui demande une main plus délicate que *celle* du chasseur (ib.). Que voyez-vous d'injuste en tout *ceci?* (ib.). *Cela* ne fait rien, dit Suzanne (ib.). En France, chacun sait *ça* (ib.).

Le masculin singulier du pronom adjectif a été d'abord *cet*, qui a fourni le féminin *cette*, mais qui n'a pu se maintenir que devant une voyelle grâce à la liaison; devant une consonne le *t* est tombé, par suite de l'affaiblissement de *cet* en *c t*, puis en *ce.* Aujourd'hui encore le peuple prononce ainsi les deux pronoms *cet* et *cette.* Cp. *Elle prononçait c'*te *pour* cette, *comme les gens du peuple* (Bourget, Mensonges). Le pluriel est *ces* pour les deux genres, bien qu'autrefois on ait dit au féminin *cettes.*

Les pronoms substantifs, *ce* excepté, ont été dérivés de mots latins qui ont fourni quelques pronoms personnels; c'est ce qui explique les formes identiques de ces deux catégories de pronoms: *ce lui*, *c eux*, *c elle*, *c elles.*

Le *c*[*e*] initial de ces pronoms, tout ce qui reste du mot latin *ecce* [voici] que le latin joignait aux pronoms démonstratifs, est comme un

préfixe accentuant l'idée démonstrative qu'expriment les autres éléments. Mais les pronoms français ne peuvent indiquer ni la proximité ni l'éloignement, et pour situer les objets, il a fallu recourir à un autre moyen, celui d'ajouter comme suffixe l'adverbe de lieu *ci*, pour *ici*, qui indique la proximité, et *là*, qui indique l'éloignement. Ces adverbes ne sont joints aux pronoms substantifs que dans le cas où ceux-ci ne sont pas protégés par un pronom relatif, dont le démonstratif est l'antécédent, ou par la préposition *de*, signe du génitif du complément. Dans les pronoms composés *ceci*, *cela*, les deux éléments se sont soudés, et de *cela* la prononciation populaire a fait un *ça* qui gagne tous les jours du terrain. Quant aux pronoms adjectifs, atones devant le substantif, ils ne pouvaient pas être renforcés ainsi: aussi ajoute-t-on l'adverbe de localisation au substantif qu'ils déterminent. Mais pronoms ou substantifs, ils ne prennent ces adverbes que lorsqu'il s'agit d'insister sur la situation de deux individus ou objets de la même espèce: *Ce livre-ci* et *celui-là*. Quand on a besoin seulement d'accentuer, on se sert presque toujours de *là*. Cp.

Il ne l'était pas encore à *cet âge-là*; c'est venu depuis (Dumas, Francillon). Pourquoi avez-vous une robe comme *celle-là*? (ib.).

Remarque. Un curieux emploi de ces adverbes ou plutôt de l'adverbe *ci* et du pronom *ça* est celui qu'on trouve dans le passage suivant: *Je te crois plus impressionnable que de raison à ce que débitent l'ami Garriard, l'ami Jinker, l'ami-ci et l'ami-ça* (Hervieu, Peints). On voit que ces deux petits mots remplacent un nom propre quelconque.

Le pronom adjectif.

2. En général, ce pronom s'emploie dans les mêmes cas que son équivalent hollandais. Néanmoins, il y a, entre les deux langues, quelques écarts qui méritent d'être signalés. En premier lieu, le démonstratif français s'emploie pour désigner une période de temps, une époque récente ou prochaine. Cp.

Elle avait l'air un peu triste, *ces dernières années* (Gréville, Les Ormes). Dans *ces dix dernières années*, la mer a gagné sur ce point cinquante-sept mètres (Malot, Mariage). Deux faits ont marqué *ces dernières semaines* (Zola, Campagne). On s'est beaucoup occupé des filles dans *ces derniers temps* (ib.). Vous avez suivi la comtesse *cette nuit*? (Dumas, Francillon). Il est pris, *ces jours-ci*, par une très grosse affaire (ib.). Ce sera fait *ce soir*, monsieur Truth (Laboulaye, Paris). — Quand il s'agit d'une époque plus éloignée, on ajoute l'adverbe *là*. Cp. Oh! *ce jour-là* je ne rirais plus (Augier, Fourchambault).

En second lieu, le pronom *ces*, avec les mots messieurs, dames

et demoiselles [au pluriel], donne à entendre que l'on parle à ces personnes ou que l'on en parle, comme étant présentes ou connues. P. e.

Justin, le valet, annonçant: Les fournisseurs de *ces dames*! (Balzac, Mercadet). Ma chère, *ces messieurs* doivent être fatigués (ib.). *Ces dames* sont à la messe? lui demandai-je (Laboulaye, Paris). Obligez-moi de me tâter le pouls et dites *à ces dames* si je ne suis pas en parfaite santé (ib.). Écoute, dit-elle à Nicole, comme celle-ci achevait de servir le café à *ces messieurs* sous la véranda (Lesueur, Cœur). Mme Nodier dit: *Ces demoiselles*, qui ont toutes les deux un si beau talent, seraient bien aimables de nous en faire profiter (Prévost, Laura).

Remarques. En dehors de ces deux cas, le français se sert familièrement d'un démonstratif, au lieu d'un interrogatif également usité, dans les exclamations de surprise, d'indignation. Cp. *Dis donc, ma femme, tu ne sais pas où est notre jeune maître? C'te question! Est-ce que tu me l'avais donné à garder?* (Scribe, Mariage). *Je ne vous trouve pas bien du tout, mon enfant, dit G. avec une douce fermeté. C't'idée* (Malot, Micheline). *Ce sont de fameux partis, mes sœurs. Est-ce que vous venez pour en épouser une? Cette insinuation!* (Sardou, Benoîton).

En revanche, le français désigne par l'article défini la personne ou la chose, objet de l'admiration, quelquefois du blâme, venant de celui qui parle. Cp. *Ces dames vous font attendre, monsieur; ah! les toilettes!* (Balzac, Mercadet). *Oh! le chérubin! s'écria la nourrice enthousiasmée* (Gréville, Les Ormes).

Le pronom substantif.

3. Le démonstratif substantif, désignant des personnes ou des choses, a besoin des adverbes *ci* et *là* pour les situer, et par là, les déterminer. Le même pronom, sans ces adverbes, appelle un complément, soit un génitif, soit une proposition relative; c'est pourquoi on le nomme déterminatif. Il peut tout de même être renforcé par un des adverbes, ordinairement *là*, savoir dans le cas où il est séparé de son verbe ou du pronom relatif.

L'homme qui ne fait rien sera toujours au-dessus de *celui qui* se salit les doigts à travailler (Laboulaye, Paris). Quelle idée et quelle intention aviez-vous? *celle de* me plaire, j'imagine (Gautier, Maupin). *Celui-là seul* est une personne que l'immortalité met en communion avec Dieu (Laboulaye, Paris). *Celui-là même dont* vous avez eu la bonté de faire l'éloge (ib.).

Le pronom démonstratif peut être déterminé par l'adverbe *ci* ou *là*, quand la relative est explicative et figure comme apposition. P. e. *Comment trouvez-vous ce tableau? Je veux dire celui-ci (celui-là), qui représente un naufrage.*

Quand la relative est rejetée après la principale, le pronom déterminatif demande également l'adverbe (*là*). P. e. *Celui-là* seul est convaincu *qui* a été vaincu par l'Évangile (Laboulaye, Paris).

Remarques. Autrefois le démonstratif substantif se passait d'adverbe et c'est là ce qui explique des constructions telles que: *Cette vitesse est celle trouvée par l'aberration des étoiles fixes.* — *Cette orthographe diffère de celle plus régulière que nous avons suivie.*

C'est également une tournure archaïque que celle où l'on supprime le pronom devant son complément au génitif. P. e. *Cette conduite est d'un honnête homme.* — *Vos procédés ne sont pas d'un chef,* mais *d'un ennemi.* Excepté quand il s'agit d'un objet matériel: *Ce jardin est celui de mon cousin* [ou: *est à mon cousin*].

Tandis que le hollandais, au lieu de répéter le substantif, le sous-entend après un adjectif, le français doit le répéter, mais en le remplaçant par un pronom démonstratif. P. e. *Je préfère les vins de France à ceux d'Italie.*

Le hollandais renvoie à un substantif complément par un pronom démonstratif ou un pronom personnel; le français par un pronom personnel; p. e. Hij reikte mij den brief over na *dien* gelezen te hebben, *après l'avoir lue.*

Il n'est pas inutile de relever l'emploi populaire du pronom *celui, celle.* — *Celui de* signifie «l'honneur de». — *Celle* est traité comme substantif et prend l'article. Cp. *L'ami, M. le président vous fait celui de vous demander vos qualités, prénoms et nom* (dit un gendarme, Delvau, Trottoir). *Une bonne? une bonne? P't-être la celle au marquis* (Maupassant, Horla 147).

4. Ce neutre, sujet. Comme sujet, le pronom *ce* ne se présente guère qu'avec le verbe être, précédé ou non de pouvoir ou devoir, avec le verbe devenir, plus rarement, et archaïquement avec sembler: *ce* me semble. Cp.

C'est l'usage, dit Truth (Laboulaye, Paris). *C'est bien*, repris-je (ib.). Nous avons trois cents journaux, *c'est peu* pour seize cent mille âmes (ib.). *C'est un atroce despotisme* (ib.). Thérèse tressaille: *ce doit être eux* (Theuriet, Froideville). Je ne sais pas ce que *ce peut être* (Prévost, Laura). Je dis, monsieur, que monsieur le marquis va descendre et que, s'il vous trouve ici, il me chassera. *C'est différent!* J'attendrai dans le parc. *C'est bien heureux!* Monsieur veut-il que je le conduise du côté du parc? *C'est inutile*, je sais le chemin (Sandeau, Seiglière).

Les composés *ceci, cela* remplacent parfois le simple *ce*, lequel peut être renforcé par un *là* indépendant, si le prédicat est un substantif. Cp.

Docteur, *ceci* est de la théorie! Non, monsieur, *ceci* est de l'observation (Laboulaye, Paris). *Ce* n'étaient *là* que des escarmouches (ib.). Est-*ce là* la médecine que vous pratiquez? (ib.).

Quand le prédicat est un adjectif avec le verbe *être* impersonnel, le sujet grammatical peut être exprimé par un pronom neutre, soit le démonstratif *ce*, soit le personnel *il*. La règle veut que l'on emploie *ce* quand le sujet logique précède, et *il*, quand il suit le prédicat. Donc:

Non, *il n'est pas* vrai qu'une nation soit une simple collection d'individus (Laboulaye, Paris). *Est-il* certain d'ailleurs qu'on nous ait calomniés? (ib.). *Il serait* excessif de prétendre que toutes les jeunes filles à marier sont des

anges, mais il y a des anges parmi les jeunes filles à marier (Feuillet, Parisienne).

Cela peut être très exact pour le style didactique et narratif, mais le fait est que dans la conversation, dans la langue parlée reproduite dans les livres, c'est constamment le pronom *ce* que l'on voit au lieu de *il*. Cp.

En tout cas, *c'est* probable, que sa famille ne serait jamais très chaude pour des personnes qu'il lui présenterait (Hervieu, Peints). Depuis qu'il est survenu, *c'est* visible que M. de Kerbors est dégommé et qu'il le sent lui-même (ib.). Mais *ce n'est pas* possible que mon enfant soit vraiment malade (Margueritte, L'Avril). Ah! j'ai compris comme *c'est* doux de mourir pour quelqu'un (Bourget, Duchesse). *N'était-ce pas* stupide de croire à l'intelligence du public? (Zola, L'Œuvre). *C'est* vrai que la séance au Palais-Bourbon a été cruelle (Bourget, Mensonges). Que *c'est* gentil à vous d'être venu nous raconter tout de suite comment votre comédie a réussi (ib.). *Est-ce* vrai que nous ne verrons pas aujourd'hui madame Cintrat? (Malot, Paulette). *N'était-ce pas* terrible vraiment de ne pouvoir le détromper? (ib.). Alors, dit-elle, *c'est* vrai que vous n'avez jamais vu M. B. travailler? (ib.).

De même *cela*: *Cela est* bien difficile, n'est-ce pas, d'obtenir un tableau de M. Cintrat? (Malot, Paulette). Que me voulez-vous? Vous demander nettement, si *cela est* vrai que vous allez épouser le prince Z. (Claretie, Zilah).

Le *ce* gagne du terrain surtout sous la forme plus expressive de *cela*, *ça*. Ainsi il remplace le neutre *il* avec les verbes accidentellement impersonnels, quand *il* peut désigner une personne (cp. *il fume*, *ça fume*); et même avec des verbes personnels. Il y a même des cas où, au lieu du pronom personnel, le neutre *ce* vient remplacer et représenter un substantif déjà nommé. Cp.

Ça sent le roussi dans la chambre. — Ma foi, non; c'est ganache et *ça* sent la faillite (Zola, Curée). *Ça* sent joliment bon chez vous (Zola, Excellence). *Cela* ne vous ennuie pas d'être critiqué par lui? (Malot, Paulette). Si *cela* peut vous servir à quelque chose de voir comment je fais ma cuisine, je me mets à votre disposition (ib.).

Oui, Laure est comme les allumettes de la régie; il faut frotter longtemps pour que *ça* prenne, puis *ça* part comme un pétard, et, *ça* vous brûle les doigts (Prévost, Laura). Et *c'était* arrivé à destination, ce cri de détresse d'une petite fille (Loti, Désenchantées). C'est vraiment joli, joli, cette fête! (Gyp, Sœurette). Martha apporta le gros livre noir [la bible]; *c'était* déjà pour moi un ami (Laboulaye, Paris). Cette guerre civile qui ruine le Sud, ne serait-*ce* point le châtiment dont Dieu frappa Caïn? (ib.). Les leçons, *ça* se demande comme une aumône; on n'en obtient pas avec de la dignité et et des grands airs (Becque, Les Corbeaux). — Dans le nom de personne que voici, il faudra surtout voir le qualificatif: D'abord un moraliste, *cela* est plus ou moins pessimiste, *cela* n'a plus d'illusions sur les hommes ni sur les mobiles de leurs actes (Lemaître, Cont. II).

La fameuse exception, *il est vrai*, comme incidente, tend à disparaître et ne tardera pas à céder le pas au *c'est vrai* plus moderne:

Des plaisanteries un peu fortes, *il est vrai*, mais avec cela du trait, de la verve, de la finesse, sans parler du style à la mode (Laboulaye, Paris). Les méridionaux qui jamais n'ont l'air jeune, *c'est vrai*, mais chez qui, par compensation, les signes de la vieillesse ne se manifestent que très tard (Coppée, Idylle).

Une autre exception tend également à disparaître. Pour indiquer l'heure on dit: *Il est l'heure, il est temps, il est une heure, minuit*, et par analogie: *il est tard, il est tôt, de bonne heure*, etc. Mais on faisait une différence pour interroger et répondre. *Quelle heure est-il? Il est... heures.* — *Quelle heure est-ce?* [c.-à-d. l'heure qui sonne, que j'entends sonner]. *C'est... heures.* Dans la langue familière, on substitue déjà le *ce* au pronom personnel *il*. Cp.

Un rayon de soleil plonge à travers les rideaux: *il* est dix heures (Gautier, Maupin). Monsieur T., *il* en est temps encore, arrêtez l'impression du journal (Laboulaye, Paris). Helas! *il* était trop tard! (ib.). — Mais: Minne chérie, *c'*est sept heures et quart (Willy, Minne).

Remarques. L'Infinitif, précédé de *à*, peut remplacer ou suppléer un adjectif comme prédicat: *c'est préférable; c'est à préférer.* Il s'ensuit que l'emploi de *ce* et *il* se règle alors sur ce qui a été dit ci-dessus pour le sujet grammatical. Cp. *Il est à craindre que la malheureuse se soit arrêtée en route* (Laboulaye, Paris). — Une locution peut avoir la valeur ou faire fonction d'un adjectif et être employée comme prédicat avec le verbe *être*; en ce cas, c'est le sujet grammatical *il* qu'il faut employer. Cp. *c'*est *un* fait que, *il* est *de* fait que; *c'*est *l'*usage, *il* est *d'*usage; *c'*est *la* règle, *il* est *de* règle; etc. De même: *il est question, il est besoin*, etc., mais *c'est dommage, c'est pitié, c'est plaisir, c'est justice*, etc. Cp. *Était-ce donc chose bien terrible que d'avoir près de soi de temps en temps un camarade*, etc. (Malot, Paulette). *Il y avait là une révolution si radicale que c'eût été folie de ne pas se demander si elle pouvait durer* (ib.).

5. Le pronom neutre *ce* a été employé autrefois comme régime direct et comme complément prépositionnel; la langue a conservé quelques tournures qui en sont les preuves; p. e. *ce dit-on* = à ce qu'on dit, *ce disant, ce faisant*, qui ont vieilli; *cependant* = ce pendant, où *ce* est sujet; puis: *sur ce, de ce*, et les locutions conjonctives: *parce que, de ce que, à ce que, en ce que.* Cp.

Ce disant, elle s'emportait (Canivet, Gohel). Il écoutait à la porte de la chambre de son maître, et *ce faisant*, il ne pensait pas commettre la moindre indiscrétion (Verne, Tour). Il avait employé, *pour ce faire*, tous les moyens de transport (ib.). Non contente d'avoir fait ma fortune.... C'est convenu. *De ce non contente?* (Augier, Fourchambault). *Sur ce*, je vais soigner mon élection et la vôtre (Laboulaye, Paris).

En dehors de ces cas, on se sert aujourd'hui de *ceci* ou *cela*. Cp.

Nous ne sommes pas assez moutons *pour cela* (Laboulaye, Paris). Qui a dit *cela?* (Dumas, Francillon). *Sans cela*, nous serions dans la vulgarité la plus basse (ib.). Vous êtes encore plus l'ami de M. de R. — *Comment cela?* (ib.).

Dans la langue familière, *ça* commence à supplanter *cela*, lequel est réservé surtout à la langue soignée. Et ce n'est pas seulement comme sujet, mais aussi comme régime, au lieu d'un pronom personnel atone, p. e. En outre, il s'emploie comme complément prépositionnel, et enfin comme terme redondant pour donner un peu plus de corps à une question quasi monosyllabique. Cp.

Il n'y a qu'Élisa, le portier et moi qui sachions l'histoire. *Ça suffit bien* (Dumas, Francillon). En France, chacun *sait ça!* (Laboulaye, Paris). Il faut qu'on *sente ça*, il faut que *ça vive!* (Zola, L'Œuvre).

Si ce pauvre de L. revenait au monde pour quelques minutes, il serait diablement étonné! *Pourquoi ça*, mon ami? (Feuillet, Parisienne). Stupidement!... *Comment ça*, stupidement? (Gyp, Sœurette). Mais la voilà, Sabine! — *Où ça?* (ib.). Mais croyez-vous qu'il n'y ait pas quelqu'un . . . qui vous aime autant que M. Désiré? *Qui ça*, monsieur Pauly? (Prévost, Compagne).

Ça (*cela*) se dit encore familièrement de personnes dont on fait peu de cas, ou par mépris. Cp.

Ça aime la toilette, les coiffes à dentelles et la danse. *Ça* n'est pas intéressé et c'est si gâté et bien traité que *ça* n'a jamais souffert; aussi nous ne saurions dire ce que *ça* deviendra (Sand, Champi). Hein? de quel prince parlez-vous? — Du prince d'Eckmuhl, du maréchal Davoust. — Davoust? Qu'est-ce que c'est que *ça?* — *Ça*, monsieur le marquis, c'est le héros qui prépara Wagram (Sandeau, Seiglière). Ces sales ouvriers ont encore choisi un jour où j'ai du monde. Allez donc faire du bien à *ça* (Zola, Germinal). Comment? tu ne connais pas la petite Favier? Et *ça* prétend vivre à Paris! (Bourget, Duchesse).

Remarques. Opposés l'un à l'autre, *ceci* indique la chose la plus proche, *cela* la chose la plus éloignée; s'il n'y a pas d'opposition, *cela* indique ce qui précède, *ceci* désigne ce qui suit; p. e. *Bien d'autrui n'enrichit pas: retenez bien cela. — Écoutez bien ceci: Qui jeune n'apprend, vieux ne saura.* Mais *ceci* peut aussi désigner ce que l'on vient de dire, p. e. *Ceci dit, parce qu'il fallait le dire, j'arrive à l'affaire* (Malot, Bonne Aff.). *Ceci est un secret de famille, dis-je en souriant; il n'y a point d'explication* (Laboulaye, Paris).

6. Le pronom *ce* emphatique. C'est d'abord pour la périphrase grammaticale, dont il a déjà été parlé au chapitre de la construction (p. 10), que l'on se sert du pronom *ce* avec le verbe *être*. Il sera inutile d'insister ici sur ces tournures, sauf pour celle où l'on met au premier plan le prédicat d'une phrase telle que: *C'est un grand trésor que la santé*. Considérée comme une réponse à une question, elle peut expliquer la construction de la formule interrogative: *Qu'* [= un grand

trésor] *est-ce que la santé?* — formule développée davantage dans: *qu'est-ce que c'est que la santé?* Cp.

C'est un beau spectacle *qu'*une jeunesse qui a le courage et la foi (Laboulaye, Paris). *Ce seraient* de beaux citoyens *qu'*un peuple de muets! (ib.). *Qu'est-ce que* cette voiture dont parle Green? (ib.).

a. En dehors de ce cas, le *ce* emphatique et redondant s'emploie avec être quand le sujet et le prédicat sont des Infinitifs. Cp.

Pour certaines natures raconter ses fautes, *c'est* se les pardonner (Bourget, Mensonges). Être pauvre à Paris, *c'est* être pauvre deux fois (Zola, Curée). Croire par ordre, *c'est* ne croire à rien (Laboulaye, Paris). Se donner des gardiens, *c'est* se donner des maîtres (ib.). Manquer à cette convention, *ce serait* s'éliminer soi-même de la bonne compagnie (Daudet, L'Immortel).

Pour des raisons d'euphonie, on peut supprimer *ce* devant le Futur et le Conditionnel de être; on le supprime habituellement, quand *être* est négatif; p. e. Assommer *n'est pas* répondre (Laboulaye, Paris).

b. Le *ce* emphatique s'emploie avec être, quand le sujet et le prédicat sont nominaux: substantif, adjectif, Infinitif, pronom personnel, mais c'est seulement devant le pronom qu'il est de rigueur. Cp.

A la Bourse, le mensonge *est* la ruine; la vérité *c'est* la richesse (Laboulaye, Paris). Le temps, *c'est* de l'argent; vous me ruinez (ib.). Voler au secours de ses concitoyens *est* un devoir et un plaisir que je ne laisse à personne (ib.). Improviser *n'est pas* difficile, et *c'est* très amusant (ib.). Mon sauveur, *c'est lui.* — Vos accusateurs, *c'est nous.*

c. Le pronom *ce*, antécédent neutre du pronom relatif, appelle parfois un autre *ce* devant le verbe *être*, employé comme copule. Quand la proposition relative, commençant par *ce qui*, *ce dont*, *ce à quoi*, *ce que*, est le prédicat et précède la copule, celle-ci se fait précéder de *ce*. Autrefois on pouvait supprimer *ce* devant le relatif (Voir Pronom rel.).

Ce qui nous charme, *ce n'est point* la peinture de ces orages (Laboulaye, Paris). Ce qui tue les républiques, *c'est* l'ignorance (ib.). Ce qu'il y a de diabolique en nous, *c'est* la bête; ce qu'il y a de divin, *c'est* l'esprit (ib.).

Quand la même proposition relative est le sujet, la copule ne prend pas le pronom, et le prédicat a la valeur d'un adjectif, s'il ne l'est. Cp.

Ce qui est vrai d'un individu *n'est pas vrai* d'une nation (Laboulaye, Paris). Ce que les philosophes appellent volonté, énergie, puissance, *n'est autre chose* que ce fluide qui constitue notre âme (ib.). Ce qui est amer au goût *est doux* au cœur, dit un proverbe (ib.).

Pronoms interrogatifs.

Les pronoms interrogatifs sont *qui* et *que*, avec sa forme accentuée *quoi*, qui sont pronoms substantifs; -- *quel*, qui est pronom adjectif

et qui, joint à l'article défini, fournit un autre pronom substantif: *lequel.*

1. Le pronom **qui**. Ce pronom désigne une personne; il est des deux genres et des deux nombres: *Qui est cet homme* (*cette femme*)? — *Qui sont ces hommes* (*ces femmes*)? Il s'emploie dans les interrogations directes et indirectes, et peut être sujet, régime et prédicat. Dans cette dernière fonction, celle de l'adjectif, il peut être remplacé par le pronom adjectif *quel: Quel est cet homme?* — bien que, au fond, celui-ci demande la qualité, tandis que *qui* désigne plutôt l'individu. Cp.

Qui sait si des confrères n'écriraient pas contre lui? (Flaubert, Bovary). Et *qui épouse-t-elle*? (Dumas, Francillon). *Qui êtes-vous* donc, madame, pour me donner de pareils conseils? (Becque, Les Corbeaux). Vos convives sont-ils nombreux et *quels sont-ils*? (ib.). Le dos tourné, je ne sais plus seulement *qui m'a parlé* (Becque, La Parisienne). Tu peux donc me dire *qui il épouse*? (Margueritte, L'Avril). Je ferai savoir *qui vous êtes* (Flaubert, Bovary). Mais ils ne savent pas *à qui ils ont affaire* (Augier, Giboyer).

Le *qui* absolu, employé elliptiquement, peut être accompagné d'un pronom personnel, ou, à défaut de ce pronom, de la particule *ça*, ce qui atténue ce qu'il y a d'un peu brusque dans l'interrogation. Cp.

Nous voilà. *Qui, nous?* (Augier, Fourchambault). Mais croyez-vous qu'il n'y ait pas quelqu'un qui vous aime autant que M. Désiré? *Qui ça*, monsieur Pauly? (Prévost, Compagne).

Dans: Mais je connais ces yeux, je connais la couleur et l'expression de ces yeux, je la connais même très bien, mais *qui ça peut-il être*? (Margueritte, L'Avril), — *ça* est le sujet, *il* le sujet grammatical du verbe impersonnel *ça peut être*, et *qui* est le prédicat.

La formule de la périphrase de *qui* est *qui est-ce qui* pour le sujet, *qui est-ce que* pour le régime direct; ces formules sont terminées par des pronoms relatifs. Pour les compléments prépositionnels on se sert de la formule *à* (*de*, *pour*, etc.) *qui est-ce que*, terminée par la conjonction *que*. Cp.

Qui est-ce qui te dit le contraire? (Becque, Les Corbeaux). *Qui est-ce qu'*on accuse? — *De qui est-ce qu'*il tient cette nouvelle alarmante?

Jusqu'au XVII^e^ siècle, *qui* a désigné les choses aussi bien que les personnes, et, de nos jours encore, il se dit de choses, surtout quand il pourrait aussi bien désigner une personne, sujet du verbe avec lequel on l'emploie. Cp.

Qui vous inspire cette crainte? L'expérience (Legouvé, Lecture). *Qui* vous amène, mon cher ami? Je viens vous demander une consultation (ib.). Et *qui* vous ramène? Une lettre de sa Majesté qu'elle m'a chargé de vous rendre sans retard (Dumas, Halifax). *Qui* me vaut le plaisir de ta visite matinale? (Malot, Mariage). *Qui* me vaut l'honneur d'une visite aussi imprévue? (Flaubert, Éducation). Eh bien, *qui* vous empêche? (ib.). Tiens, *qui*

diable vous amène? Entrez! (ib.). *Qui* vous le prouve? Tout (Duruy, Andrée). *Qui t'*a retenue hier? *J'ai été malade* (Flaubert, Bovary). *Qui* vous amène chez moi? Une bagatelle, dit-il (Laboulaye, Paris). *Qui* te fait croire? (Augier, Fourchambault).

Remarques. *Wiens*, marquant l'origine, se dit *de qui*; la propriété: *à qui* avec le verbe être: *De qui est-ce livre? A qui est-ce livre? — Wiens*, avec un substantif, se dit *[de] quel*: *Quelle main a versé ce sang? Quel sang n'a-t-il pas fait couler? — De quelle plume s'est-il servi? De quel argent fut-il si prodigue?* — Parmi les emplois idiomatiques de *qui*, il y a d'abord la formule *c'est à qui* .... (ou: *c'est auquel*) pour marquer l'émulation, la rivalité: *C'est à qui le servira le premier;* — de même, par conséquent, après les verbes exprimant l'idée de lutter, rivaliser, se disputer, parier: *On pariait à qui arriverait le premier.* Cp. *A qui est-ce? A qui le tour? — Autrefois nous ne pouvions pas obtenir leurs notes* [celles des fournisseurs], *c'est à qui maintenant sera payé le premier* (Becque, Les Corbeaux). *C'est auquel, parmi les artistes, s'empaquettera le plus vite* (Bourget, Duchesse).

Cette formule se retrouve dans une autre: *à qui mieux mieux*, marquant également l'émulation: c'est à qui fera mieux que les autres. Cp. *Ce sont maintenant des tenanciers qui vous payeront leur rente pendant un demi-siècle, sans que tous les trois ans vous ayez besoin de vous surprendre les uns les autres et de ruser à qui mieux mieux* (Laboulaye, Paris). *Ce sont d'excellentes gens qui me gâtent à qui mieux mieux* (Augier, Fourchambault).

Qui, employé comme régime et semblant renvoyer à un *on* précédent, se trouve dans: *On se passera de votre permission. — Tant pis pour qui* (Augier, Fourchambault).

Qui alternatif s'emploie avec un complément prépositionnel; par attraction d'une part et par ellipse de l'autre, la formule *Qui des deux, Pierre ou Paul, sera nommé?* devient: *qui sera nommé, de Pierre ou de Paul?* Ce *qui* peut être remplacé par *lequel*. Cp. *Je ne sais pas qui a raison de Marie ou de Blanche* (Becque, Les Corbeaux). *Je ne veux pas rechercher, mon enfant, de Georges ou de vous, lequel a entraîné l'autre* (ib.).

2. Le pronom **que (quoi)**. Pour désigner les choses, ou plus généralement, pour le neutre, on se sert du pronom *que* ou de sa forme accentuée *quoi*. La forme atone *que* peut-être prédicat et régime; elle est sujet exclusivement avec un verbe impersonnel. Cp.

Que sont tous les systèmes de philosophie politique, sinon la recherche du souverain de droit? (Guizot, Civil.). *Qu'*allez-vous *devenir* à Paris? (Becque, Les Corbeaux). Avec ce beau système, *que serait* l'histoire? Et *que ferait-on* apprendre en rhétorique à nos enfants? (Laboulaye, Paris). *Que voyez-vous* d'injuste en tout ceci? (ib.). *Qu'y a-t-il* de si monstrueux? (Gautier, Maupin). *Que vous faut-il? — Qu'arrivera-t-il? — Que s'est-il passé?*

Que s'emploie aussi comme régime d'un verbe intransitif, tantôt pour remplacer *quoi* avec une préposition, tantôt pour: combien [de temps]. Cp.

*Qu'*avez-vous besoin de moi? (Laboulaye, Paris). *Que dure* votre congé, monsieur Delpierre? Deux mois, répondis-je (Verne, Chemin).

Quoi peut, au point de vue de son emploi, être comparé aux formes accentuées du pronom personnel. Il s'emploie donc dans les propositions elliptiques, et comme complément prépositionnel. Cp.

Oh! fit Henri. *Quoi, oh?* Tu as l'air de faire la moue! (Prévost, Laura). *Quoi* de nouveau, dans le journal? (Augier, Fourchambault). *De quoi* te plains-tu alors? (Becque, Les Corbeaux). Alors, *à quoi* te servent les leçons que je te fais donner? (ib.).

Après voici, voilà, et avec un Infinitif, *quoi* s'emploie comme complément indirect, donc prépositionnel; quand le verbe à l'Infinitif est transitif, le pronom régime *que* est plus usité que la forme accentuée *quoi*. Cp.

Voilà *à quoi* je pensais, Monsieur (Dumas, Francillon). Voici *de quoi* il s'agit, dit Fox (Laboulaye, Paris). *A quoi* se résoudre? *que faire*, puisqu'elle se refusait à tout traitement (Flaubert, Bovary). Les jours que sa besogne était finie, il lui fallait bien, faute de savoir *que faire*, arriver à l'heure exacte (ib.). Je ne sais *que répondre* (Laboulaye, Paris). Vous ne savez plus *qu'inventer* pour me déplaire (Becque, La Parisienne).

Remarques. La formule *pour quoi* est devenue l'adverbe interrogatif pourquoi; on la trouve p. e. avec le verbe faire. Cp. *Pourquoi venir ici? Qu'avez-vous besoin de moi?* (Laboulaye, Paris). *Pourquoi faire? — Pour lui dire de ne pas donner suite à l'affaire du yacht* (Augier, Fourchambault).

La formule *de quoi* peut, dans certains cas, prendre le sens spécial de ce qu'il faut pour, le nécessaire, le motif, les raisons. Cp. *Je vois là de quoi écrire, je laisserai un petit mot* (Becque, La Parisienne). *Voici de gentilles pâquerettes, dit-il, et de quoi fournir bien des oracles à toutes les amoureuses du pays* (Flaubert, Bovary). *Il y aurait de quoi remplir un journal quotidien et du plus grand format* (Gautier, Maupin). *N'y a-t-il pas de quoi avoir la peau de poule rien que d'y songer?* (ib.). *Je ris, mais il n'y a pas de quoi* (ib.).

Quoi peut s'adjoindre un complément au génitif indiqué par la préposition *de* pour remplacer *qu'est-ce qui*. Cette dernière formule étant exclusivement interrogative, le *quoi* dont il s'agit s'emploie dans les propositions exclamatives et l'on supprime alors la copule être. Cp. *Quoi de plus simple qu'un prosélytisme qui nous ramène sans cesse à la Bible?* (Laboulaye, Paris).

A remarquer encore les formules familières: *Savez-vous quoi? Je le lui demanderai moi-même. — Je vais te dire comme quoi* (= comment) *il est devenu député, puis ministre.*

Le neutre *que* (*quoi*) employé dans les interrogations indirectes devient un véritable pronom relatif, attendu que, à la différence du pronom *qui*, il ne peut, sous la forme atone, se passer d'un antécédent neutre, qui est le pronom *ce*. Cet antécédent n'est pas indispensable à la forme

accentuée *quoi*. P. e. *Que peut vous faire l'opinion de ces gens-là? Je vous demande ce que l'opinion de ces gens peut vous faire.* Cp.

Vous vous demanderez *ce qu'était* mon père et si vous ne devez rien à sa probité, à sa mémoire (Becque, Les Corbeaux). Demain je saurai *ce qu'est* cet emprunt et je le dirai (Laboulaye, Paris). *Qu'*avez-vous fait tout ce temps? *Ce que* j'ai fait? Je ne sais (Gautier, Maupin).

La formule de la périphrase de *que* est *qu'est-ce qui* pour le sujet, *qu'est-ce que* pour le régime direct, et pour les autres régimes *à* (*de*, *pour*, etc.) *quoi est-ce que*. Cp.

Qu'est-ce qui constitue la civilisation? (Laboulaye, Paris). *Qu'est-ce que* cela signifie? se demanda-t-il (Flaubert, Bovary). *A quoi est-ce que* cela peut être bon?

Comme sujet logique d'un verbe impersonnel et comme prédicat on se sert de la formule *qu'est-ce que*. Cp.

Qu'est-ce qu'il y a? Tu le sauras, ce qu'il y a, tu le sauras toujours trop tôt (Becque, La Parisienne). *Qu'est-ce que tu deviendrais* donc pour un malheur véritable? (ib.). Dans ces pays, *qu'est-ce qu'il arrive*, quand les instincts d'un jeune homme sont par trop scientifiques? (Goncourt, Faustin).

La formule *qu'est-ce que* est allongée en *qu'est-ce que c'est que*, surtout dans le langage populaire ou familier, et s'emploie, de même que la forme allongée, avec un substantif, singulier ou pluriel, et avec un pronom; avec un Infinitif elles réclament la préposition *de*. P. e. *Qu'est-ce que* [*c'est qu'*] *un isthme? – Qu'est-ce que* [*c'est que*] *les étoiles filantes? – Qu'est-ce que* [*c'est que*] *tout cela? – Qu'est-ce que* [*c'est que*] *de mourir?* Cp.

Qu'est-ce que c'est que Rosalie? (Becque, Les Corbeaux). *Qu'est-ce que l'histoire*, sinon la démonstration de ce fait universel? (Guizot, Civil.). Vingt ans! *Qu'est-ce que c'est que ça?* (Dumas, Francillon).

La formule de la périphrase se retrouve dans l'interrogation indirecte avec la construction de la proposition relative. Cp.

Washington a appris au monde *ce que c'est qu'un honnête homme* gouvernant un peuple libre (Laboulaye, Paris). Je ne sors pas quand mon mari a de la peine et que je ne sais pas *ce que c'est que cette peine* (Becque, La Parisienne).

Remarque. L'interrogatif *que*, au sens de combien, peut aussi se présenter sous la forme de la périphrase. Cp. *Qu'est-ce que vous êtes de personnes ici? Vous, votre mère et vos deux sœurs?* (Becque, Les Corbeaux).

3. Le pronom **quel.** Le pronom adjectif se joint au substantif avec lequel il s'accorde en genre et en nombre et dont il ne peut être séparé que par le verbe être, la copule. P. e. *Quelle belle femme! Quelle est cette belle femme?* Il s'emploie dans les interrogations directes et indirectes. Cp.

Quel âge auras-tu alors? *Quel âge* j'aurai? Dans dix ans? (Becque, Les Corbeaux). *Quel est* ton avis, Marie? (ib.). Tu sais *avec quelle ardeur* j'ai recherché

la beauté physique, *quelle importance* j'attache à la forme extérieure, et *de quel amour* je me suis pris pour le monde visible (Gautier, Maupin).

4. Le pronom **lequel.** Le pronom adjectif, joint à l'article défini, fournit le pronom substantif, qui est des deux genres et des deux nombres, et qui peut avoir un complément au génitif indiqué par la préposition *de.* Il s'emploie dans les interrogations directes et indirectes. Cp.

J'ai fait bien des remarques depuis. *Lesquelles?* — Bien des observations. Quelles observations? (Becque, La Parisienne). Quelles portes devais-tu ouvrir qui sont restées fermées et *lequel de nous deux* a manqué à l'autre? (Gautier, Maupin). Quels reproches adressent constamment à la Réforme ses adversaires? *Lesquels* de ses résultats lui jettent-ils en quelque sorte à la tête pour la réduire au silence? (Guizot, Civil.).

Lequel peut être neutre, quand il s'agit d'une alternative. Cp.

Elle venait de la province ou de l'étranger, je ne sais plus *lequel* (Gautier, Maupin). Puis les trois docteurs se levèrent, saluèrent le ministre, saluèrent le roi, tendirent la main et descendirent l'escalier du palais en se querellant ou en riant, je ne sais *lequel* (Laboulaye, Contes).

Remarque. *Quel* s'emploie quelquefois au lieu de *lequel*, savoir quand il s'agit de préciser la qualité; on sous-entend le verbe être et le sujet. Cp. *Un autre motif retardait la venue de M. Roller. Quel?* (Delpit, Belle-Madame).

Pronoms relatifs.

On a pu voir dans ce qui précède que, dans certaines constructions, le pronom interrogatif alterne avec le pronom relatif. Ceci ne peut pas nous surprendre si nous savons l'origine du pronom relatif: il n'est autre que le pronom interrogatif lui-même, dont l'emploi s'est développé et étendu à la fonction qu'exerce actuellement le relatif. Aussi est-il parfois plus ou moins difficile de reconnaître l'un ou l'autre de ces pronoms, surtout dans la proposition subordonnée dite interrogation indirecte.

Le pronom relatif a une forme *qui* pour le sujet et les formes *qui*, *que* et *quoi* pour les régimes; il existe en outre des formes régimes *dont* (qu'on pourrait nommer le génitif), *où* et *d'où*. Le pronom relatif ne peut indiquer ni le genre ni le nombre de son antécédent; aussi emploie-t-on le pronom interrogatif *lequel* toutes les fois qu'il est absolument nécessaire de faire connaître ces deux accidents.

1. Le pronom **qui.** Sujet, il peut désigner des personnes et des choses. Son antécédent peut être un substantif ou un pronom, et même un

pronom personnel atone; dans ce cas, la proposition relative remplace un Infinitif ou un Participe présent. Cp.

En promenade, il causait avec *le domestique*, *qui* était de la campagne comme lui (Flaubert, Bovary). La nuit, je regardais votre maison, *le toit qui* brillait sous la lune, *les arbres* du jardin *qui* se balançaient à votre fenêtre, et une petite lampe, *une lueur*, *qui* brillait à travers les carreaux, dans l'ombre (ib.). *Lequel* des deux souhaites-tu *qui* l'emporte sur l'autre? (Augier, Giboyer). Tu ne saurais *rien* faire *qui* lui soit plus agréable (Feuillet, Trécœur). *Qu'*ai-je dit *qui* puisse vous effrayer? (Laboulaye, Paris). Je *la* trouvai là *qui* causait avec lui (Bourget, Le Disciple).

Comme complément prépositionnel, *qui* ne peut se rapporter qu'à un nom de personne ou d'être personnifié. Il est vrai que certains auteurs modernes se plaisent à employer *qui* par rapport à des noms de choses, bien que ce soit un emploi archaïque. Cp.

Souvent M. Léon Dupuis reculait l'instant de son repas, espérant qu'il viendrait quelque *voyageur* à l'auberge *avec qui* causer dans la soirée (Flaubert, Bovary). Chez *un peuple à qui* l'on impose silence, les voleurs agissent, les volés se taisent (Laboulaye, Paris).

Un omnibus d'hôtel se mit à gravir, au pas lent des chevaux, la route escarpée d'*Avranches à qui* les maisons, couronnant la hauteur, donnaient de loin un aspect fortifié (Maupassant, Cœur). Après ce *duel par qui* l'opinion publique avait été ravagée (ib.). La dorure du *baromètre sur qui* frappait un rayon de soleil (Flaubert, Bovary). Il a bâti des *villes auprès de qui* Rome, Babylone et Tyr ne sont que des taupinières (Gautier, Maupin).

Comme pronom absolu, c'est-à-dire, sans antécédent, *qui* se dit comme sujet au lieu de *celui qui* et comme régime direct au lieu de *celui que*. Comme sujet il ne figure ainsi que dans certaines tournures proverbiales ou sentencieuses; comme régime, il se confond avec l'interrogatif *qui* dans la subordonnée interrogative. Dans l'un et l'autre cas, il désigne des personnes. Cp.

Qui dort, dîne. — *Qui* terre a, guerre a. — *Qui* se sent morveux, se mouche. — Le nomme *qui* voudra. — *Qui* ne sent pas cela ne sait pas ce que c'est que la liberté (Laboulaye, Paris). *Qui* ne s'est pas essayé avec la vie ne sait pas ce qu'il vaut (ib.). *Qui* les prend au sérieux, meurt le cœur brisé (ib.).

Tu m'as plaint de ne pas aimer, plains-moi maintenant d'aimer, et surtout d'aimer *qui j'aime* (Gautier, Maupin).

Il en est de même de *qui* prédicat: Je ferai savoir *qui vous êtes* (Flaubert, Bovary).

Remarque. Il y a un *qui*, sujet et absolu, mais répété, qu'on peut nommer distributif et qui peut se traduire par l'un . . . ., l'autre . . . .; celui-ci . . . ., celui-là . . . .; soit au singulier ou au pluriel, soit au masculin ou au féminin. Cp. *Ces braves gens s'en retournaient chez eux, qui au Vigan, qui à Largentière, qui à Villefort* (Daudet, Mon frère). *Nous nous étions partagé tous les autres ornements, portant qui la cha-*

suble, qui la mitre, qui la crosse (ib.). *Certes, c'est là un rôle subalterne et l'on finira par s'étonner que tous les amis de la première heure aient reçu une part du gâteau, qui une recette générale, qui une préfecture, qui une ambassade, lorsque le seul M. Ranc ne se trouve pas pourvu* (Zola, Campagne). *C'est auquel, parmi les artistes, s'empaquettera le plus vite pour aller gagner qui un souper, qui sa famille, qui le sommeil* (Bourget, Duchesse). *Des petits garçons allaient, portant devant eux dans un panier, qui des journaux et des revues, qui des fruits, d'énormes raisins de serre et de grosses fraises* (Bourget, L'Écran).

2. Le pronom **que.** Comme régime direct le pronom *que* se rapporte à un nom de personne ou de chose. Cp.

Prends surtout un *homme que* tu estimes (Laboulaye, Paris). N'oubliez pas non plus les *lis que* j'ai choisis pour Suzanne (ib.).

Comme prédicat il s'emploie surtout avec le verbe *être.* Cp.

Faibles cœurs que nous sommes! (Laboulaye, Paris). *Sottes que* vous êtes, louez-moi donc directement! (Gautier, Maupin). Écoutez-moi donc comme *une grande personne que vous êtes* (Becque, Les Corbeaux). Et avec un adjectif (participe) pour antécédent: L'obscurité devint complète, *augmentée qu'elle était* par l'ombre portée des arbres (Gautier, Maupin).

Comme sujet, il ne peut s'employer qu'avec un verbe impersonnel. Cp.

Ah! dit Emma, ce ne sont pas les *remèdes* de la terre *qu'*il me faudrait (Flaubert, Bovary).

Remarques. Le relatif *que* fonctionne souvent comme adverbe relatif ou conjonction relative; c'est le cas, entre autres, dans la périphrase grammaticale. Si dans: *c'est moi qui parle; c'est toi qu'on appelle, qui* et *que* sont des pronoms relatifs, sujet et régime direct, dans: *c'est de vous qu'il s'agit, c'est à vous qu'on en veut*, le *que* est un adverbe ou, car ces deux fonctions se confondent ici, conjonction relative. Anciennement on disait aussi: *c'est vous à qui je parle*, et même: *c'est à vous à qui je parle.* C'est le même *que* que l'on retrouve dans des constructions telles que: *dans le temps que, au (du) moment que;* cependant la langue moderne dira plutôt *où* à la place de *que*, sauf peut-être dans la locution «du moment que» ayant le sens de «puisque». P. e. *Tant que je vivrai, votre fils se conduira bien, et je vivrai encore quelque temps, du moment que je ne suis pas mort il y a une heure* (Dumas, Denise).

3. Le pronom **quoi,** forme accentuée de *que*, s'emploie avec une préposition (comparez *me* et *moi, te* et *toi, se* et *soi*). Il doit avoir un antécédent indéterminé (rien, etc.) ou bien résumer une proposition qui précède, ce qui en fait un pronom essentiellement neutre. Cp.

Nous ne concevons guère *à quoi* tendent toutes ces criailleries (Gautier, Maupin). *Sur quoi* il salua, laissant la digne matrone plus muette et plus sotte que la femme de Loth à son dernier changement (Laboulaye, Paris). *De tout quoi* s'était aperçue, puis étonnée Mme R. (de Launay, Mignon 7).

Malgré le sens neutre de *quoi*, ce pronom est souvent employé, dans la langue littéraire surtout, avec un antécédent déterminé. Cp.

S'il se trouvait là, c'est que leur *destinée* commune, *contre quoi* ils ne pouvaient rien, le voulait ainsi (L'Oubli, NR. 1–1–'88). Il s'ouvre, comme cela, dans notre destinée des *perspectives à quoi* nous ne nous attendions plus (Gautier, Maupin). Le modèle de la grosse *rose d'après quoi* j'avais fait tant d'aquarelles (ib.). Sa mère lui envoyait chaque semaine un *morceau* de veau cuit au four, *avec quoi* il déjeunait le matin (Flaubert, Bovary). Je ne serais pas digne du nom de philosophe, si je n'avais appris à considérer ma pensée comme la seule *réalité avec quoi* j'aie à compter (Bourget, Le Disciple).

4. Le pronom **lequel.** Ce pronom, qui peut remplir toutes les fonctions grammaticales, est des deux genres et des deux nombres, et se rapporte à des noms de choses aussi bien que de personnes. Cela le rend éminemment propre à remplacer au besoin les autres relatifs, et il y a même des cas où son emploi est obligatoire.

a. En effet, on doit toujours employer *lequel* (au lieu de *qui*), quand l'antécédent est un nom de chose et le pronom relatif un complément prépositionnel. Si la préposition est *parmi*, ou si la locution prépositive est terminée par *de* (p. e. *au milieu de*), *lequel* est de rigueur après parmi, préférable après les autres, et cela même quand l'antécédent désigne une personne. Cp.

C'était une large pancarte *sur laquelle* était inscrit en chiffres énormes le nombre 129 (Laboulaye, Paris). Voilà d'excellentes résolutions *dans lesquelles* il faut persévérer (Gautier, Maupin). C'étaient deux petits garçons *avec lesquels* elle avait l'habitude de jouer (ib.). Il regarda longtemps dans la direction des rochers *parmi lesquels* j'étais caché (Topffer, Nouvelles).

b. En second lieu, ce pronom est indispensable, lorsque *qui* (ou *que*) rendrait la pensée obscure, ambiguë, ou quand l'inversion, qui rappocherait l'antécédent de son pronom relatif, n'est pas possible. Cp.

Il congédia tous ses domestiques à l'exception de son valet de chambre et de son cuisinier, *lesquels* il emmena avec lui. — Tous les voyageurs ont parlé de la fertilité de ce pays, *laquelle* est véritablement extraordinaire. — Elle était avec son mari, madame Homais et le pharmacien, *lequel* se tourmentait beaucoup sur le danger des fusées perdues (Flaubert, Bovary). Le doge de Venise épousait tous les ans la mer. Un malin remarqua que ce mariage ressemblait à celui d'Arlequin, *lequel* était à moitié fait, attendu qu'il ne manquait que le consentement de la future (Cherbuliez, Ghislain). Elle avait eu une moue discrète à l'endroit des invités du baron, *lesquels*, en fait, n'étaient pas de grande mine (Rabusson, Hallali).

Remarques. Avant de continuer cet exposé, il convient de relever les autres moyens dont use la langue pour éviter l'obscurité dans les constructions de ce genre.

a. En premier lieu, on peut répéter l'antécédent trop éloigné du pronom. P. e. *Le premier fait, c'est l'idée de la légitimité politique, idée qui*

a joué un grand rôle dans le cours de la civilisation européenne (Guizot, Civil.). *C'est là le travail caché du XVe siècle, travail qui n'amène encore aucun résultat très apparent, aucune révolution proprement dite dans la société, mais qui les prépare toutes* (ib.). *Cependant Rosette ne reprit pas complètement sa gaieté; l'idée que je pouvais m'en aller et que j'en avais le désir, idée qui ne s'était pas encore présentée nettement à son esprit, la jeta dans une profonde rêverie* (Gautier, Maupin).

b. En second lieu, on peut répéter l'antécédent, précédé du pronom *lequel*. C'est une construction archaïque. Nous disons encore: Décidez-vous à partir, *auquel cas* je me mettrai aussi en route; mais c'est là le seul débris de cette construction; maintenant ou nous intervertissons l'ordre du substantif et de *lequel:* au lieu de dire *pendant lequel temps*, nous disons *le temps pendant lequel*, ou nous remplaçons *lequel* par un autre relatif: *auquel jour il doit partir, laquelle somme vous sera rendue*, sont remplacés par *jour qu'il doit partir, somme qui vous sera rendue.* (Darmesteter). — Disons aussitôt que l'ancienne formule n'a pas disparu du tout. Cp. *Un frère, un méchant petit garnement, très gentil d'ailleurs, très drôle, et que j'adore, lequel frère a autant de fureur pour le plaisir que d'horreur pour le travail* (Halévy, Princesse). *Il était fort disposé à continuer ses promenades de santé dans le parc de Versailles, lesquelles promenades annuellement, lui rapportaient ou plutôt rapportaient à Reginette une dizaine de mille francs* (ib.). *Ces détails inharmoniques sont presque toujours des indices d'un défaut d'équilibre entre le corps et l'esprit, lequel défaut d'équilibre se traduit assez ordinairement par des incohérences de conduite* (Rabusson, Saint-Alais). *En effet, depuis les premières observations sérieuses qu'il eût eu l'occasion de faire sur la tenue et la conduite d'Edmée, lesquelles observations ne dataient guère que du court voyage accompli avec elle à bord du Galaor* (ib.).

c. En troisième lieu, on peut intercaler un terme approprié, quand l'antécédent est indéterminé, et même quand il est un nom propre. P. e. *On va chercher le thé en Chine, pays qui de tout temps est renommé pour cet article. — On mit le siège devant N., ville qui n'avait jamais vu l'ennemi sous ses murs.*

d. En dernier lieu, on se sert de la conjonction *et* devant le pronom, si l'antécédent est suivi de quelque attributif qui le sépare du relatif. P. e. *C'est une femme de grands moyens* **et** *qui ne serait pas déplacée dans une sous-préfecture* (Flaubert, Bovary). *Alors on vit s'avancer sur l'estrade une petite vieille femme de maintien craintif,* **et** *qui paraissait se ratatiner dans ses pauvres vêtements* (ib.). *Nous habitions un appartement, à cent dix marches de hauteur, dans un hôtel princier, il est vrai,* **et** *dont le concierge avait un domestique et un frotteur* (Laboulaye, Paris).

c. La forme *duquel* s'emploie toujours (au lieu de *dont*, mais concurremment avec *de qui* pour les noms de personnes), lorsqu'elle dépend d'un nom régi par une préposition. Contrairement au hollandais où l'équivalent wiens, welks sépare la préposition d'avec le substantif, le pronom français se place après ce nom. Cp.

Vous voyez d'ici l'église *sur le clocher de laquelle* [op welker toren] la foudre est tombée. — J'honore mon maître *aux bontés duquel (de qui)* je dois ma fortune. — Et quel est le médecin *à la prudence duquel* on confie le soin d'enseigner l'anatomie à des jeunes filles? (Laboulaye, Paris). Ce jour-là Grégorio faillit être tué en poursuivant des fuyards, *aux mains d'un desquels* il avait cru reconnaître Mangeur de chair [son sabre] (Biart, Bénito).

d. On peut employer *lequel* au lieu du pronom sujet *qui*, quand il est utile d'insister particulièrement sur le sujet. Cp.

Alors, tu sais ce que c'était que Salomé, maintenant? — Je crois bien! Salomé, fille d'Hérodiade, *laquelle* avait épousé Hérode en secondes noces (Feuillet, Charybde). Je dis et j'affirme que notre invisible voisine, *laquelle* a consenti enfin à se laisser voir, est une jolie petite femme (Cherbuliez, Ghislain). Elle avait pour principe qu'après les filles sages, *lesquelles* sont rares, les plus estimables sont celles qui tirent un gros revenu de leurs cheveux d'or et rendent la vie agréable à leur mère (Cherbuliez, Maugant). Comme je communiquais ma remarque à Gérard, *lequel* profitait de la circonstance pour m'offrir obligeamment l'appui de son épaule, etc. (Rabusson, Mon Capitaine). Enfin Lheureux expliqua qu'il avait un sien ami Vinçart, banquier à Rouen, *lequel* allait escompter ces quatre billets (Flaubert, Bovary).

e. On peut encore employer *lequel* dans la proposition relative dépendant d'une autre proposition relative introduite par *qui*. P. e.

Il tenait, disait-il, cette nouvelle de son oncle, *qui* la tenait du facteur, *lequel* l'avait recueillie pendant sa tournée.

Nota. On ne doit pas employer *lequel* dans la périphrase au lieu du sujet *qui*. P. e. *C'est la mère de votre fiancé qui me l'a dit.*

5. Le pronom **dont.** *Dont* se dit des personnes et des choses; on le préfère à *de qui*, quand il a rapport à un nom de personne. Si on ne tient pas compte du complément qu'on peut intercaler par suite d'une inversion (p. e. C'est le monsieur dont, *au dire de P.*, il instruit les enfants), on peut établir que ce pronom est immédiatement suivi du sujet de la proposition relative; l'article qui détermine ce sujet en hollandais, n'est pas supprimé en français. Cp.

C'est un problème *dont* nul législateur n'a trouvé la solution, et que la presse résout tous les jours (Laboulaye, Paris). Une charmante fille *dont* la vue réjouit les yeux, et qui est aussi bonne que belle (ib.).

Dont est, d'après son étymologie, un adverbe de lieu signifiant «d'où, de quel endroit», sens qu'il a gardé jusqu'au XVII^e^ siècle. Mais à partir de cette époque, on l'emploie pour marquer la descendance, l'origine, et on le remplace par *d'où* pour marquer les autres rapports. «La maison *dont* il sort est illustre», p. e. désigne la famille, la race; «la maison *d'où* il sort, est inhabitable,» désigne le bâtiment. La nuance est quelquefois moins facile à indiquer. Cp.

C'est un état *dont* il faut que je sorte à tout prix (Gautier, Maupin). D'autres arbres ont près de leurs tiges une large touffe, *d'où* le tronc dépouillé s'élance vers le ciel (ib.).

Remarques. Le verbe se supprime dans la langue familière, quand dont est employé comme génitif partitif, p. e. *Il y a eu quinze blessés dont trois grièvement.* — Dans le passage suivant: *Mais contre ce fantôme tout à coup remonté dans son cœur, contre ce William Rayne, dont elle n'est pas même certaine de l'existence, que veux-tu qu'on fasse?* (Goncourt, La Faustin), la construction est incorrecte, attendu que *dont* se rapporte à W. Rayne, et doit dans la pensée de l'auteur se rapporter à «l'existence»; la construction corrigée, quoique lourde, serait .... W. Rayne de l'existence duquel (de qui) elle .... etc.; ou: W. R. dont l'existence pour elle est problématique.

6. Le pronom adverbial **où,** seul ou joint à une préposition, est d'un fréquent emploi pour éviter *lequel*, précédé de l'une des prépositions dans, à, vers, pendant, etc. pour marquer des rapports de lieu et de temps. Cp.

Il disait les uns après les autres tous les gens qu'il avait rencontrés, les villages *où* il avait été (Flaubert, Bovary). Les bonnes sœurs la conduisaient dans la chapelle, *où* l'on pénétrait du réfectoire par un long corridor (ib.). J'entrai dans cette salle immense, *où* s'agitait une foule émue (Laboulaye, Paris). On a plutôt l'air de descendre dans un cachot *d'où* l'on ne doit jamais sortir (Gautier, Maupin). Il ne met dans ses vers que celles dont il ne se soucie pas ou dont il est rebuté; c'est la porte *par où* il les chasse, et le monde n'a que ce dont il ne veut plus (ib.). Le jour *où* il mourra à la peine, il n'aura pas deux lignes d'éloge dans son propre journal, si je ne suis point là (Laboulaye, Paris).

Où peut se rapporter à un nom de personne, quand, précédé de la préposition chez, ce nom désigne la demeure. Cp.

Léon logeait chez le pharmacien, *où* il avait une petite pièce au second étage (Flaubert, Bovary).

7. Le neutre du pronom relatif. Le neutre du pronom relatif est indiqué par l'antécédent *ce: ce qui, ce que, ce dont,* et *quoi*, précédé d'une préposition: *ce à quoi, ce sur quoi, ce par quoi,* mais non pas *ce de quoi,* remplacé par *ce dont.* Ces formules s'emploient chaque fois qu'il n'y a pas d'antécédent déterminé désignant une personne ou un objet. Cp.

Nous savons *ce qu'*elle perd, savons-nous *ce qui* l'attend? (Becque, Les Corbeaux). Adieu, mademoiselle Marie, portez-vous bien. Restez *ce que* vous êtes (ib.). Je suis toujours *ce que* j'étais (Gautier, Maupin). Elle nous interdisait *ce dont* nous avions le plus envie sans en avoir jamais fait l'épreuve (Prévost, Compagne). La femme qui parlait de la sorte n'a pas fait *ce dont* on l'accuse, *ce dont* elle s'accuse, j'en réponds (Dumas, Francillon). Elle sait *ce dont* il est capable (Bourget, Duchesse). *Ce qui* est beau physiquement est bien; tout

ce qui est laid est mal (Gautier, Maupin). *Ce que* je voyais était la réalisation précise de mon rêve (ib). Mais *ce dont* Monsieur peut être sûr, c'est que Madame n'a rien fait de mal (Dumas, Francillon).

L'antécédent *ce* est indispensable, lorsque, avec le pronom relatif, il résume ce qui précède ou une partie de ce qui précède. Cp.

Je sais ce que j'ai, un peu de fatigue et le sang à la tête, *ce qui* m'arrive tous les ans à pareille époque (Becque, Les Corbeaux). Elle ne voulut plus voir personne, et ses enfants même lui devinrent comme étrangers, *ce que* voyant, les deux familles de ses deux maris décédés songèrent à la faire interdire (Sand, Villemer). Rosette me fit souvenir qu'il y avait deux mois que je l'avais précisément trouvé stupide et le plus sot fâcheux qui fût sur la terre, *ce à quoi* je n'eus rien à répondre, car, en vérité, je l'avais dit (Gautier, Maupin). Si elle a à être jalouse, ce n'est que de fantômes, *ce dont* elle s'inquiète assez peu, et pourtant mon imagination est sa plus redoutable rivale (ib.).

Le *ce* de ce dernier passage indique précisément que *dont* ne se rapporte pas à «fantômes» en particulier.

Remarques. Il y a quelques constructions où l'antécédent *ce* peut être supprimé. C'est d'abord devant *qui* dans les locutions *qui pis est, qui plus est, qui mieux est*, annonçant ce qui va suivre; mais, si elles se disent de ce qui précède, on emploie les formules modernes: *ce qui est pis, plus, mieux, meilleur, pire.* — Après voici, voilà on supprime ordinairement *ce* devant *qui* et *quoi*, jamais devant *que*. P. e. *Voilà qui est on ne peut mieux* (Gautier, Maupin). *Voici de quoi il s'agit, dit Fox* (ib.). *Voilà à quoi je pensais, Monsieur* (Dumas, Francillon). *Voilà ce qu'on ne voudrait jamais croire* (Flaubert, Bovary). *Voilà ce que c'est qu'un pays sans fonctionnaires* (Laboulaye, Paris). — Devant *dont* le *ce* ne se supprime pas: *Voici ce dont il s'agit* (Becque, Les Corbeaux; cp. ci-dessus: *voici de quoi il s'agit*), sauf dans le cas précisément où *ce* résume ce qui précède, bien que ce soit là une construction archaïque et rarement employée; cp. *Après tout, marie-toi avec Lise, si cela te plaît, et si papa y consent! dont je doute* (Caro, Amour). *Sa femme Giuseppa lui avait donné d'abord trois filles (dont il enrageait) et enfin un fils* (Mérimée, Matheo). — Devant *quoi*, en tête d'une subordonnée, le pronom *ce* peut être supprimé chaque fois que celle-ci, la relative, se confond avec l'interrogation indirecte. P. e. *Après tout c'est votre affaire. Je ne sais pas de quoi je me mêle* (Becque, Les Corbeaux). *Voyez à quoi vous vous exposez volontairement* (Gautier, Maupin). *Je défie le plus savant de la bande de dire à quoi nous servons* (ib.).

Au lieu du neutre *ce*, on peut dans certains cas se servir des pronoms neutres *rien* et *quelque chose*, mais *tout*, adjectif de sa nature, ne saurait figurer comme antécédent sans le pronom substantif *ce*: *Tout ce qu'elle disait était on ne peut plus juste* (Gautier, Maupin). Dans: *Je crève de tristesse, et je sens tout qui crève* (Zola, L'Œuvre), tout est employé, exceptionnellement, comme substantif.

8. Le neutre **ce que** s'emploie aussi adverbialement. De même que l'interrogatif *que* peut signifier «combien» ou «quelle grande quantité»,

donc un excès, de même *ce que*, dans la subordonnée, peut exprimer ces idées; seulement, la subordonnée, dans ce cas, prend toutes les allures indépendantes d'une principale, fait assez commun, du reste, quand ces subordonnées sont exclamatives en même temps; cp.: *Que d'eau! Ce qu'il y avait d'eau!* C'est de l'acception première, la quantité excessive, que semblent découler les autres: la manière ou le degré d'intensité, mais toujours avec l'idée secondaire de l'excessif. Cp.

Simple idée de quantité: Je réalisai *ce que* j'avais *de bien* [wat ik aan goederen bezat], et je sortis de la ville (Gautier, Maupin). Léonard Astier émietta quelques instants avec son couteau *ce qu'*il restait *de fromage* d'Auvergne dans son assiette (Daudet, L'Immortel).

Idée d'excès: *Ce que* l'on travaillait là-bas, dans la maison fraîche aux murs polis, *ce qu'*on ourlait *de linge* très fin, *ce qu'*on frônçait *de minces dentelles* (Après, NR. 1–4–'88). *Ce qui* se consomme *de romances* dans ce petit pays, c'est à n'y pas croire (Daudet, Tarascon). *Ce que*, dans le commencement, il s'est abattu *de bandits* dans ce nouveau campement, avant que le chemin de fer y arrivât, *ce que* nous avons échangé *de coups* de fusil, de revolver et de couteau avec les Indiens, *ce que* nous avons assommé et pendu *de gens*, cela ne se compte pas (Dumas, L'Étrangère). *Ce que* nous avons *blagué* Ludovic sur son teint fatigué, le soir! (Bourget, Énigme). Sitôt sa figure livrée, payée, *ce qu'il allait partir*, remonter le Nil en dabbieh avec sa smala, et peindre, peindre du matin au soir (Daudet, L'Immortel).

Pronoms indéfinis.

Les pronoms indéfinis sont, à proprement parler, ou des substantifs indéfinis, ou des noms de nombre indéfinis ou encore des mots dérivés d'un pronom; en outre, il y a un certain nombre d'adjectifs qui s'emploient comme pronoms adjectifs ou substantifs. Ceux qu'on emploie toujours substantivement sont: *on*, *personne*, *chose*, *rien*; *chacun*, *quelqu'un*, *autrui*, *quiconque*. Les autres: *plusieurs*, *un*, *aucun*, *nul*, *autre*, *quelque*, *quelconque*; *maint*, *même*, *tout*, *tel* sont ou substantifs ou adjectifs; les adjectifs *certain*, *divers*, *différent*, figurent parfois comme pronoms, savoir quand ils ne désignent pas exclusivement la qualité.

1. On. Le pronom *on*, en vieux français *om*, *hom*, n'est autre que le substantif homme; aussi disait-on au moyen âge d'abord *l'hom* ou *hom*, puis *l'on* ou *on*, avec ou sans l'article. Pendant longtemps on écrivit *l'on* même au commencement d'une phrase, et cet usage n'a pas encore disparu. Mais en dehors de cela, *l'on* ne sert aujourd'hui qu'à éviter l'hiatus produit par la rencontre de deux voyelles telles que

et l'on, *où l'on*, *si l'on*, *pourquoi l'on*, etc.; ou bien pour éviter des cacophonies, telles que: *que l'on considère*, et non pas: qu'on considère; *donc que l'on convainque le brave homme*, et non: donc qu'on convainque.

Ce pronom est toujours sujet; les termes qui représentent les cas régimes sont *se*, *soi*, *nous* et *vous*. Bien qu'il soit du masculin singulier, les mots variables qui s'y rapportent peuvent être au féminin ou au pluriel, quand il désigne spécialement un feminin ou un pluriel. Cp.

On n'est pas méchant. C'est la vie qui l'est, et qui *vous* force à l'être aussi malgré *soi* (Caillavet, L'Amour). *On* doit aux gens qui *nous* aiment, même quand *on* ne les aime pas, quelques égards et quelque pitié (Gautier, Maupin). Mais sitôt qu'on fait partie d'un certain monde, *on* est la propriété de ce monde, *on* est à sa merci, et il *vous* demande compte de vos actions (Gréville, Les Ormes).

On peut être *rivaux* et rester *amis*. — Quand *on* est *liés* depuis l'enfance, on n'a pas de secrets l'un pour l'autre. — Quand *on* est *belle*, mon enfant, on ne l'ignore pas. — *On* est si *bête* et si *honteuse*, quand il faut obtenir de l'argent de ce vieux bonhomme (dit madame Vigneron; — Becque, Les Corbeaux). En Amérique, mon ami, on s'aime, on se marie parce qu'on s'aime, et on est heureux toute la vie en se répétant l'un à l'autre qu'*on s'est choisis* par amour (Laboulaye, Paris). Maman n'a pas voulu prendre la caisse [= le compartiment] des dames seules, parce qu'elle prétend qu'il n'y a pas d'endroit où l'on soit plus mal et où l'on trouve moins d'obligeance. C'est touchant, si l'on veut tenir compte que l'*on* est *toutes* personnes du même sexe, mais enfin, il paraît que c'est vrai (RM. 1-2-'92, p. 482).

Le pronom *on* est d'un usage plus fréquent en français que ne l'est son équivalent «men» en hollandais, lequel est ordinairement remplacé par «ze». Mais le *on* français s'emploie même pour éviter le pronom qui désignerait la personne d'une façon trop évidente, p. e. pour éviter *elle* dans le passage que voici:

On se montrait avec lui tout en égards, en attentions presque maternelles, *on* s'informait de sa santé, s'il ne faisait pas trop chaud dans la tourelle exposée au midi, si le mouvement du landau ne le fatiguait pas, ou encore si ce n'était pas rester trop tard sur la rivière; mais dès qu'il essayait un mot d'amour, *on* s'échappait vite sans comprendre (Daudet, L'Immortel).

2. Personne, rien, nul, aucun. a. Le pronom *personne* est également un substantif ayant signifié étymologiquement «masque, personnage dramatique»; puis il a pris le sens du substantif actuel «individu mâle ou femelle», et c'est pourquoi il peut dans la fonction pronominale être du féminin pour désigner une femme; p. e. *Personne de ces demoiselles n'est sortie en mon absence?* — bien qu'il soit du neutre, c.-à-d. masculin, quand il est inutile de distinguer le genre naturel; p. e. *Personne n'est plus spirituel que cette dame.*

b. Le pronom *rien* a, lui aussi, été substantif et il l'est encore au sens étymologique de [petite] chose, p. e. *Un rien l'inquiète. — Il vaut mieux ne rien faire que de faire des riens.* C'est aussi le sens du mot rien dans *compter pour rien* peut-être, bien qu'on dise aussi avec la même signification *ne compter pour rien.* Cp.

Humbug, mon ami, *comptez-vous pour rien* l'honneur d'être aimé et loué par vous? (Laboulaye, Paris). Et le peuple, monsieur, le *comptez-vous pour rien?* (Sandeau, Sacs). Mais on me *compte* donc *pour rien*? disait-il (Vigny, Servitude).

c. *Nul* est négatif, comme personne et rien, mais pour une autre raison: il renferme déjà la particule négative *ne*; aussi n'ajoutait-on pas l'adverbe *ne* autrefois. Comme adjectif il signifie «sans aucune valeur» et il est alors négatif par lui-même; p. e. *Le testament a été déclaré nul. — Tout cela est nul et non avenu* [is nul en van geen waarde]. Cp.

Nulle flatterie à la foule, *nulle de* ces promesses qui restent au fond du scrutin, *nul de* ces agréables mensonges qui sont le feu d'artifice obligé de toutes les élections (Laboulaye, Paris). Interromps pas dépêche: Trois mots *rayés nuls* (Augier, Fourchambault). Vous trouverez en France, à cette époque, la féodalité presque absolument souveraine, la royauté et le principe démocratique à peu près *nuls* (Guizot, Civil.).

d. *Aucun*, qui primitivement signifiait quelqu'un, est devenu négatif par analogie avec *nul*, son synonyme. Il a le sens affirmatif de quelques-uns dans la formule partitive [*d'*]*aucuns* dont l'emploi est familier. Cp.

D'aucuns étaient morts de leur passion (Adam, Combats). Si, comme *d'aucuns* le prétendent, je suis fou, souffre que je sois fier de ma folie (Glouvet, L'Idéal). Ce ne fut pas tout; *aucuns* disent qu'en passant il jura (Courier, Pétition).

Tandis que *personne* et *rien* sont toujours pronoms substantifs, *aucun* et *nul* sont tantôt pronoms substantifs, tantôt adjectifs. Sauf dans les cas exceptionnels, cités plus haut, ces quatre pronoms, s'ils sont négatifs, appellent l'adverbe *ne.* Cp.

J'entrai dans la salle à manger, il *n'*y avait *personne* (Laboulaye, Paris). Le drôle profitait de ce qu'il était à mon service pour *ne rien* faire (ib.). Il a eu vous une pleine confiance, *nul ne* peut mieux le diriger que vous (ib.). En tout ceci, je *n'*ai *aucun* intérêt (ib.).

Les mêmes pronoms s'emploient, quand le verbe est rendu négatif soit par un autre terme négatif, soit par une partie de la phrase. Cp.

Sache où elle va et *ne* dis *rien* à *personne* (Dumas, Francillon). Il *n'*est *jamais* la dupe de *rien* ni de *personne* (Bourget, Duchesse). Je suis médecin, je *ne* me dérange *jamais* pour *rien* (Laboulaye, Paris). Certes, je *n'*étais *guère* disposée à trahir mon incognito en faveur d'*aucun* de ces messieurs (Gautier, Maupin).

En dehors de ces cas, les mêmes pronoms s'emploient sans *ne*,

a. quand le verbe de la principale est négatif, dubitatif ou interrogatif avec ce sens: Je doute que *personne* puisse le convaincre. — Je doute que *rien* lui plaise. — Je doute qu'*aucun* le surpasse. — Il nie que *personne* l'ait vu. — Comprends-tu *rien* de pareil? — Y a-t-il *personne* qui ose le blâmer? — Je n'imagine pas que *personne* puisse sortir intact de cette revue historique (Laboulaye, Paris). L'Europe, votre idole, a-t-elle *rien* imaginé d'aussi chrétien et d'aussi parfait? (ib.). Reçoit-il d'ordres de *personne*? (ib.). Est-ce que cela regarde *personne* autre que nous? (Verne, Cynthia).

Remarque. Lorsque l'interrogation est positive, ne sert qu'à s'informer directement, il faut employer *quelque*, *quelqu'un*, *quelque chose*. Voir ces pronoms.

b. quand le verbe exprime l'idée de ne pas vouloir, d'empêcher: Je défends qu'on laisse entrer *personne*. — Il faut empêcher que *rien* se gâte. — Il a refusé de donner *aucun* renseignement. — Il craignait d'aborder *aucun* sujet qui pût nous rappeler sa faute. — Lheureux refusa de renouveler *aucun* billet (Flaubert, Bovary).

c. quand le pronom est en rapport avec un adjectif négatif ou rendu négatif par le sens de la phrase: Il serait injuste d'en *rien* conclure contre lui. — Il est impossible de lui *rien* cacher. — Il est trop brave pour craindre *personne*. — Elle est trop fière pour nous *rien* demander. — Il serait maintenant impossible à *aucun* de nous de se *rien* rappeler de lui (Flaubert, Bovary). Monsieur, écoutez-moi sérieusement, si vous êtes capable de *rien* de sérieux (Laboulaye, Paris).

d. après les prépositions et les conjonctions négatives, telles que sans [que], avant de [que], loin de [que], etc.: Il partit sans prendre congé de *personne*. — Il a refusé net sans donner *aucun* motif. — Il traversa la pièce sans *rien* voir. — Avant qu'*aucun* acteur eût parlé, il se mit à siffler. — Loin d'introduire *aucune* nouveauté, nous avons voulu repousser les nouveautés qu'on avait établies. — Non certes que j'y trouve *aucun* mal, loin de là. — Je passai outre sans *rien* donner au mendiant (Prévost, Compagne). Elle prit place parmi nous, sans que sa présence étonnât *personne* (Laboulaye, Paris).

e. après un comparatif d'inégalité ou un superlatif: Elle fut aussi aimable qu'elle pouvait l'être et elle pouvait l'être *plus* que *personne*. — Ce paysage est un *des plus* ravissants que j'aie vus dans *aucun* de mes voyages. — Je l'estime *plus* que *personne* au monde (Laboulaye, Paris). *Plus haut* de taille qu'*aucun* de nous tous (Flaubert, Bovary). M. Têterol était, *mieux* que *personne*, en position de savoir ce que valait M. Crépin et le cas qu'il en fallait faire (Cherbuliez, Têterol).

f. dans les propositions elliptiques: Quelle est la femme bien née qui refuserait son cœur à l'homme qui a exposé sa vie pour elle? *Aucune* (Gautier, Maupin). Qui est-ce qui accompage Suzanne à cette leçon d'anatomie? *Personne* (Laboulaye, Paris). *Nulle* part l'unité, partout l'amour et la concorde (ib.). Je te demande la vérité, toute la vérité, *rien* que la vérité (ib.). La presse est un écho qui répète les idées de tout le monde, *rien* de plus (ib.).

Remarques. Quand une autre négation vient infirmer la première, on doit employer les pronoms quelque, quelqu'un, quelque chose: *Je*

ne partirai pas sans l'avoir recommandé à quelqu'un de mes amis. — *Il ne faut pas sortir le matin sans avoir pris quelque chose.* — La négation complète *ne... pas* ne saurait s'employer avec les pronoms négatifs; le passage suivant est incorrect à ce point de vue: *Il ne paraît pas avoir trouvé sur ces hauteurs aucune sensation digne d'être relatée dans ses lettres* (RM. 1-6-'93, p. 559). — *Aucun* peut se placer après le substantif, ce qui paraît ajouter à l'énergie de la négation. Cp. *Chaque jour, la situation empirait; ils avaient beau vivre tranquilles, sans cause de chagrin aucune, ils n'en glissaient pas moins à une tristesse, à un malaise qui se traduisait par une exaspération de toutes les heures* (Zola, L'Œuvre).

3. Quelque, quelqu'un. Le pronom adjectif *quelque* peut être combiné avec le pronom un pour former le pronom substantif *quelqu'un*, équivalent positif du pronom négatif personne; de même, il peut former la locution pronominale *quelque chose*, équivalent positif de rien.

Quelque, tout en étant adjectif, s'emploie quelquefois substantivement comme numéral indéfini. Cp.

Vos terrains et *les quelques bâtisses* qui avaient été commencées, vendus également (Becque, Les Corbeaux). C'est soixante et *quelques* mille francs qu'il va falloir rembourser à bref délai (ib.). Je ne prévois que ce que j'aurais fait moi-même, si j'avais encore quarante ans au lieu de soixante et *quelques* (ib.). Ils sont trente et *quelques*, maintenant, à gauche (Zola, L'Argent). — Tout homme qui est *quelqu'un* a contre lui tous ceux qui enragent de ne pas être *quelque chose* (L'Ill. 10-4-'86).

Quelqu'un a un féminin *quelqu'une*, et un pluriel *quelques-un[e]s;* mais *quelqu'un* peut se dire d'une femme, quand il s'agit de l'importance, de la valeur de l'individu plutôt que du sexe. Cp.

Quelques-uns se levèrent pour l'apprendre à leurs voisins (Flaubert, Bovary). Tenez, regardez-moi cette femme-là, qui fait nos commissions, madame Auguste; c'est *quelqu'un*, ça, j'en suis sûre (Renan, Jouarre). Et je crois, fit Alice avec un sourire qui n'allait pas sans ironie, que s'il s'était épris ici de *quelqu'un*, ce ne serait pas de moi (Margueritte, Vanité). — Il va sans dire que le même sens peut être attaché au masculin: Quelle chute en peu de temps! A la dernière Saint-Hubert tu étais encore *quelqu'un* (Glouvet, L'Idéal).

Quelqu'un, quelque chose, [autre chose]; aucun, nul, personne et *rien* régissent le génitif de l'adjectif qui les qualifie, ou du substantif et du pronom qui en dépendent. Cp.

Il y a plusieurs moyens de réussir, mais je n'en connais *aucun de moins insuffisant* que celui dont vous avez fait choix. — Y a-t-il *quelqu'un d'assez injuste* pour le blâmer? — Il n'y a *personne de moins coupable* que vous. — S'il y a *quelque chose de nouveau*, je vous prie de me l'écrire. — Donnez-nous *autre chose de bon.* — *Rien de bon* au monde comme un bon cœur. — Il n'y a *personne de nous* qui ne sera quelque chose dans la société (Laboulaye, Paris). Est-ce que j'ai dit *quelque chose de ridicule?* (Gautier, Maupin). Ces chiens me jetaient des regards en dessous qui ne signifiaient *rien de bon* (ib.).

Remarques. A côté de *rien d'autre*, on trouve employé *rien autre*. Cp. *Il subissait le prestige nécessaire d'une femme jeune, belle et séduisante, rien d'autre* (Delpit, Thérésine). *Mais n'as-tu besoin de rien autre, de choses que je ne connais pas, peut-être?* (Maupassant, Pierre). Il en est de même de *personne autre*. — La locution *je ne sais quoi*, au sens de «quelque chose», régit aussi le génitif; cp. *Toute sa personne avait je ne sais quoi de gracieux, de délicat et d'indolent* (Laboulaye, Paris). — *Il n'y a rien de naturel* est négatif; ajoutez *que* et la locution devient affirmative; cp. *Cette attention n'avait rien que de naturel et s'expliquait facilement* (Gautier, Maupin). On peut rapprocher de cette construction cette autre: *Il n'y a que des électeurs dans la salle; il n'y a pas que des électeurs dans la salle.*

4. Un, plusieurs, autre. a. *Un* est pronom adjectif et, comme tel, ne peut pas, à la différence de l'équivalent hollandais «één», se faire précéder de l'article; p. e. *Un mot en amena un autre. – Une main lave l'autre.* Il entre dans certaines combinaisons pour former des pronoms: quelqu'un, chacun, aucun. Comme pronom substantif, il prend l'article, et peut régir un génitif; avec le génitif cependant l'emploi de *l'un* alterne avec celui du numéral *un;* on dit: *un des deux, l'un des deux; un d'entre eux, l'un d'entre eux.* Cp.

Je supposais que la vérité était *une* (Laboulaye, Paris). Trois à quatre cents enfants étaient rangés en colonnes, les filles *d'un côté*, les garçons de l'autre (Laboulaye, Paris). Je leur ai répondu que cela était vrai dans *un sens* et faux dans l'autre (Gautier, Maupin). *D'une* façon ou de l'autre, le sort qui l'attendait n'était pas douteux (ib.). La compagnie du Nord a des voitures admirablement suspendues qui lui coûtent jusqu'à dix-sept et dix-huit mille francs *l'une* (About, Pontoise).

b. *Plusieurs* est le pluriel correspondant du pronom *un;* il est des deux genres et peut, comme pronom substantif, régir un génitif. Cp.

Plusieurs bourgeois, dès la veille, avaient lavé leurs maisons (Flaubert, Bovary). Il me demanda si je n'aimerais pas mieux souper avec eux que seul, attendu qu'on buvait mieux, *étant plusieurs* (Gautier, Maupin). *Plusieurs* d'entre vous peuvent se souvenir, et vous avez tous entendu parler de l'effet que fit en France . . . . le gouvernement consulaire (Guizot, Civil.).

Remarques. *L'un de* est préférable à *un de*, quand on veut désigner un des individus ou des objets d'un nombre plus ou moins restreint: *Un d'entre eux, l'un des mieux renseignés, a donné de nombreux détails sur l'assassinat.* Mais souvent aussi on préfère *l'un* à *un* dans les mêmes cas où l'on dit *l'on* au lieu de *on*. — *Un* a le sens de «un certain» dans: *Un monsieur Pincus de Bruxelles.* — *Charles et lui firent ensemble un voyage à Rouen, accompagnés d'un artiste peintre, un nommé Vaufrylard, ami de Bridoux* (Flaubert, Bovary). — *Pas un* a le sens de «pas un seul; aucun», p. e. *Il n'a pas un ennemi dans la ville.* — *Les droits du roman, plus étendus en tout sens que ceux de pas un autre genre, n'ont de limites aujourd'hui que celles de son pouvoir* (Brunetière, RM. 1–9–'90,

p. 217). Cette négation est donc plus formelle et plus absolue que celle de *pas de;* p. e. *Il n'a pas d'ennemi[s] dans la ville.*

c. *Autre*, essentiellement adjectif, peut s'employer substantivement: *un autre, l'autre, les autres;* et partitivement: *d'autres.* Cp.

Je dis, *entre autres choses*, que la pièce était assurément très exécutable (Gautier, Maupin). Ils se rendaient à la cour où ils devaient rejoindre *d'autres de* leurs amis (ib.). Certaines portions du ciel étaient d'un lilas très doux et très fondu, *d'autres* tenaient du citron et de l'orange (ib.). *Nous autres* journalistes, nous sommes l'écho de la société (Laboulaye, Paris). Ma femme enfin, ma bonne Jenny, ne songeant qu'*aux autres*, attentive et dévouée (ib.). Aussi bien qu'il l'avait aimée, il aurait pu aimer *une autre* ou ne pas aimer du tout (Schultz, Ce qu'elles peuvent).

Remarques. *L'autre jour* est un jour récent, *l'autre soir*, un soir récent, et ainsi de suite (onlangs, laatst op 'n dag, 'n avond). Cp. *Vous regardez nos préparatifs; c'est un pudding comme celui que vous avez trouvé bon l'autre jour* (Laboulaye, Paris). Mais *un autre jour* = un autre jour que celui d'aujourd'hui: *C'est-à-dire, non; je vous expliquerai cela un autre jour* (ib.). Avec un nom de jour, le même mot peut désigner [ce jour] prochain et dernier; cp. *A bientôt, Jacques! Vous viendrez nous voir l'autre dimanche* (Theuriet, Scipion). *Qu'est-ce que me dit ton père? que tu veux partir après-demain? Mais tu devais rester au moins jusqu'à l'autre lundi* (Maupassant, Cœur). *Eh bien! n'insistez pas, vous me gêneriez. Ce sera pour l'autre lundi* (Zola, Page). *Tiens, l'autre mercredi encore, où il m'a parlé de ce projet de mariage avec la petite Charlus* (Bourget, L'Émigré).

Dans: *Prenons un autre bock [encore]!* — *autre* a le sens de second. Cp. *Une autre semaine s'écoula* (Zola, Joie). *Il promit de placer pour son propre compte trente autres mille francs dans l'exploitation nouvelle* (Vincent, Noël). *J'étais comme un autre Jason allant à la conquête de la toison d'or* (Gautier, Maupin).

Il y a une différence entre: *le maire et autres fonctionnaires*, c.-à-d. plusieurs fonctionnaires du même rang dont le maire en est un; — et *le maire et d'autres fonctionnaires*, c.-à-d. le maire et quelques fonctionnaires d'un autre rang, d'un rang inférieur. Cp. *En vain s'entourait-il de baobabs et autres végétations africaines* (Daudet, Tartarin). *L'exécution des requêtes présentées par le haut-commissaire et autres fonctionnaires de la reine* (RM. 1-2-'96, p. 626). — Cp. aussi: *Parfait, et vous me conterez à table votre vie musicale et autre, votre histoire qu'on dit un peu décousue* (Halt, Br. garçon).

d. Les deux pronoms *un* et *autre* sont souvent réunis pour désigner deux objets ou deux individus: *l'un... l'autre; l'un, un autre; l'un et l'autre*, ou alternés: *l'un ou l'autre;* dans les deux cas la négation est: *ni l'un ni l'autre. C*'est dans cette combinaison que *un* peut être au pluriel. Cp.

Plutarque et Sénèque, *l'un* Espagnol, *l'autre* Grec, ont écrit pour l'Empire (RM. 15-9-1900, p. 337). *L'une* est au Cap, *l'autre* est en Chine (Labou-

Remarques. A côté de *rien d'autre*, on trouve employé *rien autre*. Cp. *Il subissait le prestige nécessaire d'une femme jeune, belle et séduisante, rien d'autre* (Delpit, Thérésine). *Mais n'as-tu besoin de rien autre, de choses que je ne connais pas, peut-être?* (Maupassant, Pierre). Il en est de même de *personne autre*. — La locution *je ne sais quoi*, au sens de «quelque chose», régit aussi le génitif; cp. *Toute sa personne avait je ne sais quoi de gracieux, de délicat et d'indolent* (Laboulaye, Paris). — *Il n'y a rien de naturel* est négatif; ajoutez *que* et la locution devient affirmative; cp. *Cette attention n'avait rien que de naturel et s'expliquait facilement* (Gautier, Maupin). On peut rapprocher de cette construction cette autre: *Il n'y a que des électeurs dans la salle; il n'y a pas que des électeurs dans la salle.*

4. Un, plusieurs, autre. a. *Un* est pronom adjectif et, comme tel, ne peut pas, à la différence de l'équivalent hollandais «één», se faire précéder de l'article; p. e. *Un mot en amena un autre. — Une main lave l'autre.* Il entre dans certaines combinaisons pour former des pronoms: quelqu'un, chacun, aucun. Comme pronom substantif, il prend l'article, et peut régir un génitif; avec le génitif cependant l'emploi de *l'un* alterne avec celui du numéral *un;* on dit: *un des deux, l'un des deux; un d'entre eux, l'un d'entre eux.* Cp.

Je supposais que la vérité était *une* (Laboulaye, Paris). Trois à quatre cents enfants étaient rangés en colonnes, les filles *d'un côté*, les garçons de l'autre (Laboulaye, Paris). Je leur ai répondu que cela était vrai dans *un sens* et faux dans l'autre (Gautier, Maupin). *D'une* façon ou de l'autre, le sort qui l'attendait n'était pas douteux (ib.). La compagnie du Nord a des voitures admirablement suspendues qui lui coûtent jusqu'à dix-sept et dix-huit mille francs *l'une* (About, Pontoise).

b. *Plusieurs* est le pluriel correspondant du pronom *un;* il est des deux genres et peut, comme pronom substantif, régir un génitif. Cp.

Plusieurs bourgeois, dès la veille, avaient lavé leurs maisons (Flaubert, Bovary). Il me demanda si je n'aimerais pas mieux souper avec eux que seul, attendu qu'on buvait mieux, *étant plusieurs* (Gautier, Maupin). *Plusieurs* d'entre vous peuvent se souvenir, et vous avez tous entendu parler de l'effet que fit en Erance . . . . le gouvernement consulaire (Guizot, Civil.).

Remarques. *L'un de* est préférable à *un de*, quand on veut désigner un des individus ou des objets d'un nombre plus ou moins restreint: *Un d'entre eux, l'un des mieux renseignés, a donné de nombreux détails sur l'assassinat.* Mais souvent aussi on préfère *l'un* à *un* dans les mêmes cas où l'on dit *l'on* au lieu de *on*. — *Un* a le sens de «un certain» dans: *Un monsieur Pincus de Bruxelles. — Charles et lui firent ensemble un voyage à Rouen, accompagnés d'un artiste peintre, un nommé Vaufrylard, ami de Bridoux* (Flaubert, Bovary). — *Pas un* a le sens de «pas un seul; aucun», p. e. *Il n'a pas un ennemi dans la ville. — Les droits du roman, plus étendus en tout sens que ceux de pas un autre genre, n'ont de limites aujourd'hui que celles de son pouvoir* (Brunetière, RM. 1–9–'90,

p. 217). Cette négation est donc plus formelle et plus absolue que celle de *pas de;* p. e. *Il n'a pas d'ennemi[s] dans la ville.*

c. *Autre*, essentiellement adjectif, peut s'employer substantivement: *un autre, l'autre, les autres;* et partitivement: *d'autres.* Cp.

Je dis, *entre autres choses*, que la pièce était assurément très exécutable (Gautier, Maupin). Ils se rendaient à la cour où ils devaient rejoindre *d'autres de* leurs amis (ib.). Certaines portions du ciel étaient d'un lilas très doux et très fondu, *d'autres* tenaient du citron et de l'orange (ib.). *Nous autres* journalistes, nous sommes l'écho de la société (Laboulaye, Paris). Ma femme enfin, ma bonne Jenny, ne songeant qu'*aux autres*, attentive et dévouée (ib.). Aussi bien qu'il l'avait aimée, il aurait pu aimer *une autre* ou ne pas aimer du tout (Schultz, Ce qu'elles peuvent).

Remarques. *L'autre jour* est un jour récent, *l'autre soir*, un soir récent, et ainsi de suite (onlangs, laatst op 'n dag, 'n avond). Cp. *Vous regardez nos préparatifs; c'est un pudding comme celui que vous avez trouvé bon l'autre jour* (Laboulaye, Paris). Mais *un autre jour* = un autre jour que celui d'aujourd'hui: *C'est-à-dire, non; je vous expliquerai cela un autre jour* (ib.). Avec un nom de jour, le même mot peut désigner [ce jour] prochain et dernier; cp. *A bientôt, Jacques! Vous viendrez nous voir l'autre dimanche* (Theuriet, Scipion). *Qu'est-ce que me dit ton père? que tu veux partir après-demain? Mais tu devais rester au moins jusqu'à l'autre lundi* (Maupassant, Cœur). *Eh bien! n'insistez pas, vous me gêneriez. Ce sera pour l'autre lundi* (Zola, Page). *Tiens, l'autre mercredi encore, où il m'a parlé de ce projet de mariage avec la petite Charlus* (Bourget, L'Émigré).

Dans: *Prenons un autre bock [encore]!* — *autre* a le sens de second. Cp. *Une autre semaine s'écoula* (Zola, Joie). *Il promit de placer pour son propre compte trente autres mille francs dans l'exploitation nouvelle* (Vincent, Noël). *J'étais comme un autre Jason allant à la conquête de la toison d'or* (Gautier, Maupin).

Il y a une différence entre: *le maire et autres fonctionnaires*, c.-à-d. plusieurs fonctionnaires du même rang dont le maire en est un; — et *le maire et d'autres fonctionnaires*, c.-à-d. le maire et quelques fonctionnaires d'un autre rang, d'un rang inférieur. Cp. *En vain s'entourait-il de baobabs et autres végétations africaines* (Daudet, Tartarin). *L'exécution des requêtes présentées par le haut-commissaire et autres fonctionnaires de la reine* (RM. 1-2-'96, p. 626). — Cp. aussi: *Parfait, et vous me conterez à table votre vie musicale et autre, votre histoire qu'on dit un peu décousue* (Halt, Br. garçon).

d. Les deux pronoms *un* et *autre* sont souvent réunis pour désigner deux objets ou deux individus: *l'un ... l'autre; l'un, un autre; l'un et l'autre*, ou alternés: *l'un ou l'autre;* dans les deux cas la négation est: *ni l'un ni l'autre.* C'est dans cette combinaison que *un* peut être au pluriel. Cp.

Plutarque et Sénèque, *l'un* Espagnol, *l'autre* Grec, ont écrit pour l'Empire (RM. 15-9-1900, p. 337). *L'une* est au Cap, *l'autre* est en Chine (Labou-

laye, Paris). *L'un* se plaignait de ses coureurs qui engraissaient; *un autre*, des fautes d'impression qui avaient dénaturé le nom de son cheval (Flaubert, Bovary).

Les deux pronoms se trouvent aussi réunis attributivement devant un substantif [singulier ou pluriel] ou, prédicativement, mis en rapport avec un substantif ou un pronom personnel. Cp.

L'ordre général indiquait que *l'un et l'autre inventaires* auraient lieu le vendredi, 16 novembre, à neuf heures du matin (Bourget, L'Émigré). *L'une et l'autre religions* sont issues du judaïsme (RM. 15–6–'82, p. 907). *L'une et l'autre hypothèse* étaient presque également désobligeantes (Rabusson, Hallali!). — Avec la même inconscience, ils [le marquis et la marquise] avaient couru *l'un et l'autre* au bord de la ruine (Brète, Solution). Jeanne la Folle ne semblait donc pas destinée au trône; mais sa sœur aînée et son frère moururent *l'un et l'autre* avant leurs parents en pleine jeunesse sans laisser d'héritiers (RM. 1–10–'98, p. 558). Elle ne l'avait pas revu depuis qu'adolescents *l'un et l'autre*, ils se confiaient leurs vastes ambitions (RM. 15–5–'04, p. 379).

Substantivement: A la demande *de l'une ou de l'autre des parties*, la royauté était intervenue dans la querelle (Guizot, Civil.). Après ça, ils ne nommeront peut-être *ni l'un ni l'autre* (Theuriet, Froideville).

Remarque. Quand les deux noms que représentent les pronoms *un*, *autre* sont de genre différent, les pronoms seront masculins; cp. *Il faut un cœur de bronze dans une poitrine d'acier: elle n'a ni l'un ni l'autre* Gautier, Maupin).

Dans *l'un et l'autre*, *l'un ou l'autre*, *l'un ni l'autre*, *l'un comme l'autre*, les pronoms sont coordonnés d'où il s'ensuit que la préposition qui les régit sera répétée devant le second. Cp.

Tous les deux ont bien travaillé; aussi je leur donnerai une récompense *à l'un et à l'autre;* j'ai apporté des fruits différents *pour l'un et pour l'autre.* — Malheureusement ce mariage ne leur donna pas, *à l'un et à l'autre*, beaucoup de satisfaction (Theuriet, Froideville). — Mais: *Dans l'un et l'autre cas* il sera puni, — parce que les pronoms sont attributifs.

Réunis par subordination et joints à un verbe pronominal réciproque, ils servent à accentuer l'idée de réciprocité, exprimée par le second pronom personnel. Cp.

Seth, ne nous est-il pas ordonné de *nous* aimer *les uns les autres?* (Laboulaye, Paris). — Nous *nous* saluâmes *l'un l'autre* [c.-à-d. l'un salua l'autre]. — Nous *nous* faisons des cadeaux *l'un à l'autre* [c.-à-d. l'un en fait à l'autre].

On voit que le sens n'admet pas que la préposition soit avant *l'un*, qui est le sujet. Si la formule pronominale réciproque dépend d'une locution prépositive, on ne place entre les deux pronoms que la préposition qui la termine; cette construction est également admissible pour le pronom collectif: *en face l'un de l'autre; à la suite l'un de l'autre, à côté l'un de l'autre;* etc. – *en face de l'un et de l'autre.* Cp. aussi:

On savait maintenant qu'il s'appelait Lieuvain, et l'on se répétait son nom *de l'un à l'autre* (Flaubert, Bovary). Ils n'existent pas *l'un à part de l'autre*, *l'un indépendamment de l'autre* (Guizot, Civil.). Les populations étaient sans cesse déplacées, refoulées *les unes sur les autres* (ib.).

La formule réciproque peut aussi être le complément attributif d'un substantif; sa fonction est celle du génitif possessif. Cp.

C'est que leur propre jeunesse venait de se dresser devant eux, au tournant de cette rue [où elle et lui se rencontrèrent], et ils se regardèrent dans *les yeux l'un de l'autre* (Prévost, Compagne). Ils partirent *au bras l'un de l'autre* (Prévost, Laura).

Le substantif déterminé ainsi peut être un nom abstrait désignant une action, et même autre chose. Cp.

La complicité obscure qu'ils devinaient autour d'eux leur donnait de la honte, et *leur désir l'un de l'autre* s'évanouissait (Prévost, Laura). Thécla lui sourit en l'apercevant, car *la vue l'un de l'autre* amenait irrésistiblement le sourire sur leurs visages (Gréville, Xavier). Nous n'avions pas besoin de confidences pour connaître *le triste secret l'un de l'autre* (Prévost, Campagne).

5. Autrui. Ce pronom substantif est généralement régime indirect; dans l'ancienne langue il pouvait précéder le substantif: «l'autrui bien», se disait pour le bien d'un autre, aujourd'hui «le bien d'autrui». Longtemps on a établi en règle que ce pronom ne pouvait être ni sujet, ni régime direct; de nos jours, dans la langue littéraire du moins, il s'emploie dans ces fonctions aussi et assez fréquemment. Cp.

Mais ces millions gagnés au jeu en un jour: c'est *le bien d'autrui* passé dans la poche d'un plus habile (Laboulaye, Paris). L'anarchie, c'est l'envahissement de la *liberté d'autrui*, ce n'est pas la défense de sa propre liberté (ib.). C'était un de ces braves soldats, prodigues de leur sang, ménagers *du sang d'autrui* (ib.). Seth dévorait tout ce qui était sur la table, avec la satisfaction d'un homme qui a terminé une grosse affaire et qui *dîne chez autrui* (ib.). — Servir *autrui* la ravissait (Prévost, Jardin). De quel droit venez-vous gêner mon commerce? Du droit qu'a tout propriétaire d'*empêcher autrui* de se servir de sa chose sans lui payer une redevance (Malot, Bonne aff.). — Est-ce que je me mêlais, sans en être prié, des *affaires d'autrui*? Pourquoi donc *autrui* se mêlerait-il des miennes? (Assollant, Tigre). *Autrui* meublait sa vie, et elle prenait soin du mobilier (Glouvet, Le Père). Surveiller pour le *compte d'autrui* n'est point si aisé. Mais lorsque *autrui* ne peut pas surveiller par lui-même? Lorsque *autrui* est la plus chère aimée, la droiture en personne, empêchée par la maladie et l'infirmité d'accomplir, non plus ce qui peut le défendre, mais le devoir de protection nécessaire à son âme? (Gréville, Crime).

6. Chaque et **chacun.** *Chaque* est pronom adjectif; *chacun* est pronom substantif. Ce dernier peut avoir un complément au génitif. Cp.

Oui, pour *chaque Église*, j'oserai dire pour *chaque chrétien*, je crois qu'il y a un horizon différent (Laboulaye, Paris). *Chacun* va où il veut et comme il veut (ib.). Les actions sont de deux cents dollars *chacune* (ib.). Sur l'invitation de ma femme, *chacun de nos voisins* accepta une tranche de jambon et une tasse de thé (ib.). C'était madame de Colbosc et Hériberte qui se séparèrent pour rentrer *chacun chez soi* (Malot, Sang bleu).

Chaque, au sens distributif de chacun, s'emploie souvent substantivement parmi le peuple. Mais dans la langue littéraire, il s'emploie également; on le trouve même dans les rapports d'un académicien. Cp.

Trois blokhaus à l'épreuve de la bombe, pour trente hommes *chaque*. (E.-Chatrian, Blocus). Avec cette écriture-là, l'apprentissage de la lecture musicale, qui demandait dix ans encore il n'y a pas longtemps, pourrait bien finir par coûter une vingtaine de leçons, d'une heure *chaque* (Toussenel, Bêtes). Trois prix, de 2000 francs *chaque*, ont ensuite été attribués aux trois ouvrages suivants (Doucet, Concours littéraires). Deux prix, de 2000 francs *chaque*, sont décernés à . . . . (ib.).

Remarques. *Tout un chacun*, dans la bouche du peuple, est synonyme de tout le monde; cp. *Tu me diras: Canon, tout un chacun chasse pour son compte et ramasse son gibier* (Launay, Mignon 130). — Après *chacun*, quand le sujet est de la première ou de la deuxième personne, on emploie *notre*, *votre*, comme possessifs correspondants: *Agissons chacun selon notre conscience. — Vous êtes arrivés le même jour, mais chacun de votre côté.* Quand le sujet est de la troisième personne, on emploie *son* ou *leur*; mais l'emploi de *leur* est obligatoire, quand *chacun* est suivi du complément direct: *Les abeilles bâtissent chacune leur[s] cellule[s]. — Chacun qui* [ieder die] ne se dit pas; on remplace cette locution par *celui (celle, ceux, celles) qui*, ou par *quiconque.*

7. Quiconque, quelconque. Ces deux pronoms sont formés des interrogatifs *qui* et *quel;* il s'ensuit que le premier est un pronom substantif et le second, un pronom adjectif. *Quiconque* est toujours au singulier et les mots variables qui s'y rapportent peuvent être au féminin; *quelconque* s'accorde avec le substantif auquel il se rapporte et se place après lui. Cp.

Quiconque de nous sera *mariée la première*, invitera ses amies à toutes ses soirées. — *Quiconque* est chrétien l'est partout: à l'église, dans la famille, dans la commune, dans l'État (Laboulaye, Paris). Voyez-vous, Mangou étranglerait *quiconque*, sur l'ordre de madame Sylvie (Assollant, Le Tigre). Pas un mot de cela *à quiconque* (Duval, Tonnelier). Alors Gaud racontait des *nouvelles quelconques* qu'elle avait apprises en ville (Loti, Pêcheur). On se couchait après le quart, par fantaisie, à des *moments quelconques* (ib.). Il resta debout devant elle, lui parlant de *choses quelconques* (Gréville, Mors).

Le sens de *quelconque*, c.-à-d. n'importe quel, se prête à une application plus générale, ce qui fait que le pronom est en passe de devenir un véritable adjectif qualificatif, et comme tel, il s'emploie aussi prédi-

cativement, avec la signification de: insignifiant, peu important. En ce cas, il peut qualifier des substantifs déterminés par l'article défini ou le pronom démonstratif. Cp.

Comment font toutes les autres, qui n'ont même pas cette aide, *petites bourgeoises quelconques*, que l'on marie comme on m'a mariée? (Prévost, Jardin). Avant que *ce folliculaire quelconque* eût cessé de parler à mots couverts, il fallait le tuer (Glouvet, L'Idéal). *Cette œuvre quelconque* a du moins le caractère d'être venue comme vient toute vraie création vivante (Michelet, L'Oiseau). Romancier, il est médiocre; journaliste, *il est quelconque*, nous comptons deux ou trois douzaines de publicistes qui le valent (Zola, Compagne). — Cp. aussi: Elle partait sous *n'importe quel* prétexte (Flaubert, Bovary). Elle s'achemina vers l'église, disposée à *n'importe quelle* dévotion (ib.).

Quelconque s'ajoute à *l'un* [l'un quelconque] pour exprimer l'idée de l'un ou l'autre, n'importe lequel. Cp.

La mère excellait à mettre le grappin sur de riches étrangers, auxquels elle n'essayait même pas de colloquer *l'une quelconque* de ses filles (Rabusson, Stage). Considérez, par exemple, *l'une quelconque* de ces lignes, suivez-la dans toute sa longueur et dans ses diverses ramifications (L'Ill. 7–7–'88, p. 6).

8. Maint, même, tel, tout. a. *Maint* a vieilli, et, comme cela arrive pour les termes archaïques, il ne s'emploie plus guère que dans le style familier; on le remplace ordinairement par *plus d'un* (menig[een]). C'est ainsi qu'on dit plutôt *plus d'une fois* que *mainte[s] fois*, *en plus d'une occasion*, au lieu de: *en mainte et mainte occasion*. Cp.

J'ai tâché de le calmer, *à maintes reprises*, sans pouvoir toujours y réussir (Trarieux, L'Alibi). Poètes, romanciers, dramaturges se sont *maintes fois* essayés à tirer de la vie de Jeanne d'Arc un sujet de poème, de roman, de drame (RM. 15–4–'08, p. 921).

b. *Même* est essentiellement pronom adjectif et sert à accentuer l'identité ou à constater la ressemblance parfaite. Cp.

Les mêmes causes produisent *les mêmes effets*. — On ne trouve pas deux hommes ayant *même visage*, *mêmes traits*. — *Mêmes peines*, *mêmes plaisirs*, *mêmes devoirs* (Laboulaye, Paris). Ce serait *la même logique* et *le même sophisme* (ib.).

Placé après le substantif, *même* ne marque jamais la comparaison: il sert à indiquer emphatiquement la personne ou la chose. C'est aussi pourquoi il ne s'ajoute pas à un pronom personnel atone, mais au pronom accentué qui doit l'accompagner dans l'expression emphatique (*lui-même*), ou qui accompagne le substantif sujet ou régime (*Jean lui-même*). Cp.

Les enfants *mêmes* ont leur journal (Laboulaye, Paris). Prenez un grain [de café] petit et rond; je le brûlerai *moi-même* (ib.). Je le chéris plus que *moi-même* (ib.). Daniel Smith, pompier de la septième compagnie, *celui-là même*

dont vous avez eu la bonté de faire l'éloge dans votre feuille d'hier soir (ib.). En nous désintéressant *de nous-mêmes*, les années nous rendent-elles plus tendres pour ces jeunes âmes? (ib.).

Remarque. C'est ainsi qu'il existe une différence entre: *le même jour (soir)* et *le jour même, le soir même*; la seeonde tournure, outre qu'elle a le même sens que la première, insiste sur la durée, ce que le hollandais fait en ajoutant le mot «nog»; «denzelfden dag, denzelfden avond nog [vóór die ten einde liep]». Cp. *Quand Suzanne a eu seize ans, je lui ai demandé de m'accepter pour époux; nous nous sommes engagés, elle vous l'a dit le jour même* (Laboulaye, Paris). *La bonne femme mourut dans l'année même* (Flaubert, Bovary).

La construction du pronom *même* avec certains substantifs, p. e. *à la cruche même*, a dans plusieurs cas, subi une modification, p. e. *à même la cruche*, amenant un petit changement de signification. Cp. d'abord:

De temps en temps il allait dans la cuisine pour *boire* de l'eau *à même la cruche* (Glouvet, Chandoux). Il saisit la bouteille et *but, à même le goulot*, à longues gorgées (Maupassant, Bel-Ami). Une Renommée soufflant dans des trompettes, image *découpée* sans doute *à même quelque prospectus* de parfumerie (Flaubert, Bovary). Là-dessus une charge à fond contre les mauvais chrétiens renégats, apostats, *barbotant* comme des porcs *à même la fange* de leur péché (Daudet, L'Évangéliste).

La locution, devenue ainsi comme une sorte de préposition et entendue comme telle, pouvait se transformer, comme quelques autres prépositions, en locution adverbiale, lorsque, avant d'y arriver, elle s'employait avec une autre préposition. Cp.

Ils *boivent* tous *à même dans* la même tasse (Macé, Bouchée). Arrondissez bien les lèvres, *trempez-les à même dans* un verre d'eau et ramenez la langue en arrière (ib.). Le réservoir où est l'huile, et la mèche *brûlant à même dans* l'huile (ib.). Nous mangions les berniques toutes vivantes, et *mordant à même dans* nos tartines, ayant faim tous deux (Loti, Yves).

La suppression du substantif sous-entendu vient accentuer encore le caractère adverbial que prend ici déjà la locution *à même*. Cp.

Charles prit un abricot et *mordit à même* (Flaubert, Bovary). Elle fourra sa main dans le bocal bleu et la retirant pleine d'une poudre blanche, elle se mit à *manger à même* (ib.).

Dans tous ces cas, on doit entendre par *à même:* sans se servir d'aucun outil, d'aucun ustensile, d'aucun intermédiaire; c'est ainsi que la locution *être à même* en est venue à signifier: être dans un lieu où rien n'empêche de faire ce pour quoi l'on est venu: *Vous avez voulu voir ce que c'est qu'une usine à gaz, vous êtes à même.* Et l'idée de lieu s'efface encore devant un Infinitif. Cp.

Plus il y en a [de journaux], plus chaque citoyen est *à même de lire*, de juger par lui-même (Laboulaye, Paris). Notre enseignement est assez simple

pour ne pas effrayer l'enfant du pauvre, assez substantiel pour le *mettre à même de tenir* sa place dans la société (ib.).

Employé substantivement, comme prédicat, *même* s'accorde avec le sujet: *Elle sera toujours la même.* — *Les symptômes ne sont pas partout les mêmes.* Cette règle a d'autant plus d'importance que le hollandais se sert ici d'un neutre (*hetzelfde*), lequel se dit en français *la même chose*, p. e. *C'est absolument la même chose*, lorsqu'il ne s'agit pas d'une personne ou d'un objet déterminé. Exception faite pour: *Cela revient au même.*

Il ne s'ensuit point qu'au fond la route et le but n'aient pas été *les mêmes* (Guizot, Civil.). La marche générale des deux sociétés a donc, à tout prendre, été *la même* (ib.). Elle ne croyait pas que les choses pussent se représenter *les mêmes* à des places différentes (Flaubert, Bovary).

Remarque. Employé adverbialement, *même* signifie: [et] aussi, ou négativement: pas non plus. Cp. *Chez les Égyptiens, les Étrusques, les Grecs même, la caste des guerriers a lutté contre celle des prêtres* (Guizot, Civil.). *Mais moi, pécheur, je ne me sentis pas le droit de bénir, même mes enfants* (Laboulaye, Paris).

c. *Tel* est le corrélatif de *quel*, c'est comme la réponse à cet interrogatif. Réunis, les deux pronoms signifient: comme il est, dans le même état, sans changement, et même: médiocre. Cp.

Elle laissait deviner qu'elle le trouvait, *tel quel*, à son gré (Rabusson, Florestan). Je ne me suis engagée à rien qu'à vous voir et à transmettre votre réponse, *telle quelle*. Parlez (ib.). Elle commença à se demander si enfin, le plaisir, *tel quel*, ne valait pas mieux que rien (Feuillet, Parisienne).

Tel est, au fond, démonstratif ou déterminatif plutôt qu'indéfini, car il renvoie à des qualifications, à des objets ou des personnes, énoncés ou énumérés précédemment (comme le hollandais: *zoo*[*danig*], *zulk*, *dat*). Cp.

Les *chefs* du clergé avaient donc un triple caractère: un caractère ecclésiastique, et, comme *tels*, *ils* étaient indépendants; un caractère féodal, et comme *tels*, *ils* étaient engagés à certains devoirs, tenus à certains services; enfin un caractère de simples sujets, et, comme *tels*, *ils* étaient tenus d'obéir à un souverain absolu (Guizot, Civil.). Le fait qui domine dans *une telle société* n'est pas, à coup sûr, ce que le bon sens des hommes appelle la civilisation (ib.). *Tel est*, si je ne me trompe, *le sens* naturel et populaire du terme (ib.). *Tels sont les héros* de l'Amérique! (Laboulaye, Paris). Mais vous, *spirite ou prétendu tel*, comment ne reconnaissez-vous pas une voix extra-naturelle (ib.). Plus d'un *grand capitaine* n'est devenu *tel* qu'à force de travail et d'étude. — Il prétendait que le vol était *qualifié*, mais je ne le croyais point *tel*.

Il peut aussi être déterminatif en ce qu'il annonce l'énumération des choses qualifiées dans ce qui précède.

Il y a même des faits qu'à proprement parler on ne peut pas dire sociaux,

des faits individuels qui semblent intéresser l'âme humaine plutôt que la vie publique: *tels sont les croyances religieuses et les idées philosophiques, les sciences, les lettres, les arts* (Guizot, Civil.).

Tel que est déterminatif, annonçant la qualification ou des détails qui vont suivre; mais ici *tel* s'accorde avec le mot qui le précède et auquel il doit se rapporter. Cp.

J'avais bien soupçonné que les *hommes* n'étaient pas *tels* qu'ils apparaissaient devant nous (Gautier, Maupin). — Les *bêtes* fauves *telles* que le lion, le tigre, le léopard, la panthère, etc.

Tel que s'emploie quelquefois absolument dans la langue familière avec le sens de *tel quel;* c'est comme l'abrégé de *tel que je suis*, [j'étais, il est, il était, etc.]. Cp.

Je me jetai dessus, *tel que*, avec mes vêtements et mes bottes, et je m'accoudai dans l'oreiller (Courteline, Madelon). Cette aquarelle n'est qu'une demi-ébauche, mais je la laisse *telle que* (Schultz, Neuvaine).

L'identité des qualités ou du caractère de deux personnes ou de deux choses comparées est exprimée par *tel... tel: Tel maître, tel valet. – Telle vie, telle fin.* Cette construction est particulière aux phrases sentencieuses. Dans d'autres cas un simple *tel* suffit: *Ces chansonniers allaient de ville en ville; tels les troubadours et les trouvères.*

Tel, répété devant un substantif, exprime l'alternative et équivaut à un démonstratif accompagné de *ci* ou *là*. Cp.

Ainsi, du Ve au IXe siècle, ont été en action, sur *tel ou tel point* de l'Europe, les différentes causes qui, etc. (Guizot, Civil.). Qu'est-ce que cela faisait aux atomes qui me composent de se cristalliser de *telle ou telle façon*? (Gautier, Maupin).

La valeur démonstrative de *tel* devient plus évidente dans les énumérations, comme p. e.

Il y a *tel siècle* qui appartient à l'aristocratie féodale, par exemple; *tel autre*, au principe monarchique; *tel autre*, au principe démocratique (Guizot, Civil.). *Telle loi* était abominable, *tel magistrat* était un Jeffries et un Laubardemont, *tel maire* était un Verrès ou un sot (Laboulaye, Paris). — *Tel de ces tableaux* vaut une galerie entière.

On voit que *tel* désigne ici la personne ou la chose dont on ne peut ou ne veut pas dire le nom propre ou qu'on ne peut ou ne veut pas indiquer exactement. C'est ce qui a fait naître la locution *un tel* pour désigner la personne dont on a oublié ou dont on évite de prononcer le nom. Cp.

Présentez-moi chez *madame une telle* (Gautier, Maupin). Les productions les plus échevelées et les plus dévergondées de *M. M. tels et tels*, que je ne nomme pas par égard pour leur pudeur (ib.). Ces mots en grosses lettres: Banc de *M. un tel* (Flaubert, Bovary).

Tel qui ou *tel... qui* est un pronom substantif désignant une personne; il est synonyme de celui qui, ou de celui-là... qui, mais il a un sens plus général. Cp.

Tel qui ferait son devoir devant l'ennemi, se garderait bien de ces polissonneries sur une place publique, un jour de fête (L'Ill. 19-7-'84). *Tel* se croit vertueux en affichant la sévérité, *qui* au fond, sans le savoir, est dupe de son propre intérêt et court après la fortune (Laboulaye, Paris).

d. *Tout*, déterminant un substantif singulier sans article, est synonyme chaque. Mais *tout* généralise, *chaque* individualise; *tout* marque l'espèce, suppose l'uniformité et exclut les exceptions, les différences; *chaque* désigne l'individu et fait penser aux particularités qui distinguent les individus de la même espèce: *Tout homme a des passions; chaque homme a sa passion dominante.* — *Tout corps est étendu; chaque corps a ses propriétés.* — En outre, *chaque* exprime une idée de succession qui n'est pas dans *tout: A chaque jour suffit sa peine.* — *Chaque jour il revenait sur ce chapitre.* Mais: *Tous les jours il sortait dès le lever du soleil.* Cp.

Tout homme est un miroir conscient du monde et des autres hommes (Lemaître, Cont. II). *Toute religion* est un frein, un pouvoir, un gouvernement (Guizot, Civil.). *Toute liberté* entraîne avec soi un abus possible; *toute force* et *tout instrument* font de même (Laboulaye, Paris).

Tout, déterminant un substantif, précédé d'un article ou d'un pronom adjectif, désigne au singulier la totalité de l'étendue ou de la contenance, au pluriel la totalité du nombre. Dans certains cas, l'article peut faire défaut, surtout dans des locutions toutes faites, sans que la signification en soit sensiblement modifiée. Cp.

J'avais *tout un côté* de cheveux roussi (Laboulaye, Paris). *Tout mon corps* tremblait sous les battements de mon cœur (ib.). *Tous les hommes* serraient la main du jeune prodige, *toutes les femmes* l'embrassaient (ib.).

Pour *toute vengeance*, je me contenterai de te donner un vilain nom (ib.). *Toutes choses* (c.-à-d. toutes sortes de ch.). furent données en fief (Guizot, Civil.). J'adore sur *toutes choses* la beauté de la forme (Gautier, Maupin). L'anarchie matérielle, aussi bien que l'anarchie morale, éclatait *de toutes parts* (Guizot, Civil.). *De tous [les] côtés; en tous sens, de toute beauté*, etc.

Par un déplacement assez naturel, le mot *tout* se trouve parfois séparé du substantif qu'il détermine; si le mot déterminé est un pronom personnel, *tout* se place habituellement après le verbe. Cp.

Les *fenêtres* du pavillon du milieu donnaient *toutes* sur un balcon commun (Gautier, Maupin). Consultez soit les poètes du temps, soit les chroniqueurs; *ils* se croient *tous* à la fin du monde (Guizot, Civil.).

Remarques. Avec les noms de nombre on peut dire *tous [les] deux, tous [les] trois, tous [les] quatre;* au delà de quatre, l'article ne se

supprime guère: *Ils avaient tous les trois échoué complètement* (Guizot, Civil.). *Nous gardions toutes les deux le silence* (Gautier, Maupin). — *Autre chose*, au sens de: quelque autre chose est neutre, et *tout* est adverbe et invariable dans *tout autre chose*: *A la troisième époque on trouve tout autre chose* (Guizot, Civil.). Mais *autre chose* signifiant: une autre chose, demande le pronom *tout* variable: *Il sentait en lui toute autre chose que l'indifférence* (Rabusson, Homme).

Il n'y a pas de différence de signification entre: *elle est toute à moi* et *tout à moi. — Oh! si vous m'aimiez comme je vous aime, Marguerite! vous seriez toute à moi comme je suis tout à vous* (Dumas, Nesle). — Le pronom personnel accentué *moi*, employé comme substantif, peut se faire précéder de *tout*, qui est alors invariable, même au féminin. Cp. *Je te donne mes lèvres et tout moi, mon chéri* (Prévost, Jardin). *Tout moi tressaille encore à ressusciter le souvenir* (ib.).

Comme pronom substantif, *tout* est neutre au singulier; il peut être précédé de l'article pour résumer ce qui précède, avec le sens de: l'essentiel, ou, tout cela. Cp.

La volonté est *tout*, la formalité rien (Laboulaye, Paris). Une administration admirable qui ordonne *tout*, prévient *tout*, dirige *tout*, réglemente *tout* (ib.). — Qu'est-ce que l'idée pour les habiles? Rien qu'une cocarde, *le tout* est d'en user à propos (ib.). *Le tout* encadré d'une forêt vierge (Flaubert, Bovary).

Au pluriel, il peut être masculin ou féminin et désigner des personnes ou des choses. Cp.

Tous sont devenus des hommes, parce qu'ils ont travaillé et souffert (Laboulaye, Paris). Je vous aime et vous adore entre *tous* et sur *tous* (Gautier, Maupin).

e. Tout est quelquefois adverbe, mais adverbe variable dans certains cas. C'est que, étant essentiellement un mot variable et employé le plus fréquemment comme tel, l'oreille s'est tellement habituée au féminin — car l'ancienne langue le faisait varier toujours, — que l'on continue de le faire féminin dans cette fonction même. Et cet emploi du féminin a conduit à celui du pluriel. Toutefois, il faut remarquer que cet adverbe n'est variable que lorsqu'il se rencontre avec un mot dont l'initiale permet d'en faire entendre la terminaison, p. e. *toute bonne, toute puissante, toute honteuse; toute bonté, toute tendresse.* Si la liaison est possible, l'adverbe demeure invariable, p. e. *tout heureuse, tout indécise.* Avec un substantif il n'est pas toujours possible de décider nettement si *tout* est adverbe ou adjectif; c'est là ce qui explique le *tout* variable, même devant une voyelle. Cp.

Elle était *toute pâle* et *tout agitée.* — Elles étaient *toutes pâles* et *tout agitées.* — Il était *tout pâle* et *tout agité.* — Ils étaient *tout pâles* et *tout agités.* — Après une ou deux campagnes, ils seront de *tout autres* soldats. —

Nous sommes *tout yeux*, *tout oreilles*. Elle est *tout en larmes*. — Ces arbustes sont *tout en fleurs*.

Une lettre *toute pleine* de réflexions tristes sur la vie (Flaubert, Bovary). La terre était *toute grise* comme par une nuit d'été (ib.). Elle était jolie, *toute blonde*, *toute grasse*, *toute rose* (Prévost, Compagne).

La marquise de Tillières, *toute tendresse* et *toute douceur* (Bourget, Cœur). Son visage vermeil, *tout fossettes* et *tout sourire* sous le grand voile de tulle illusion, pouvait passer pour joli (Bentzon, Constance). Un autre amour, *tout lumière* et *tout espérance* (Bourget, Terre).

Remarques. Devant un nom de ville, *tout* au masculin désigne le peuple, la population, et *toute* indique toute la ville. Cette règle, étroite et arbitraire, illogique même, n'est plus observée: *tout Paris*, p. e., peut avoir les deux significations. Les chroniqueurs de la vie parisienne ont tellement abusé de la formule *tout Paris*, pour toute l'aristocratie, l'élite de la population, qu'elle a passé dans la langue usuelle comme une espèce de mot composé, qui prend même l'article avant *tout*. Cp.

Quant à Mme Clovis Hugues, il n'y a pas à le nier, tout Paris, ou presque tout Paris, a été pour elle. Et *le tout Paris féminin* avant l'autre (L'Ill. 6–12–'82). Elle suivait le défilé des équipages avec l'attention d'une provinciale mondaine qui veut apprendre à connaître *le Tout-Paris du Bois* (Malot, Micheline). Cette salle à manger où *plusieurs tout Paris*, *des tout Paris* de diverses époques, ont passé (Claretie, Vie, 1884). — L'adjectif composé *tout-puissant*, littéralement: pouvant tout, a donné naissance au substantif *la toute-puissance*, lequel, à son tour, a servi de modèle pour d'autres constructions analogues. Cp.

Elle était pour nous *la toute beauté*, *la toute bonté*, *la toute science* (Rod, Annette). *La toute jeunesse* est trop personnelle: «Admirez-moi,» dit-elle, et elle croit avoir tout dit (Belot, Deux f.). Je revois ma famille à travers *ma toute jeunesse* et à travers ma jeunesse plus compréhensive (Boissière, Tributaires).

9. Certain, divers, différent. Ces trois adjectifs s'emploient comme pronoms indéfinis, — mieux, peut-être, comme noms de nombre indéfinis, — quand ils sont synonymes de plusieurs. Aussi les voit-on précédés de la préposition *de* comme tout autre adjectif pluriel placé devant le substantif. *Certains*, au pluriel, s'emploie rarement comme pronom substantif, les deux autres jamais. Cp.

Ses expansions étaient devenues régulières; il l'embrassait à *de certaines heures* (Flaubert, Bovary). Il me semble, à moi, qu'il est *de certaines choses* qu'elles doivent savoir (Gautier, Maupin). *Certaines* portions du ciel étaient d'un lilas très doux et très fondu (ib.). Je reçois, de plus, *différentes feuilles* périodiques (Flaubert, Bovary).

10. Qui, quoi, quel. Ces pronoms interrogatifs, combinés avec le relatif neutre *que*, forment des locutions pronominales indéfinies qui ne s'emploient que dans les propositions concessives. *Qui* et *quoi*, pronoms substantifs, fonctionnent comme prédicat et comme régime. P. e.

Qui que tu sois, ton audace sera punie. — *Qui que* vous blâmiez, faites-le sans injustice. — *Quoi que* vous disiez, réfléchissez à la portée de vos paroles. — Il ne doutait jamais de *quoi que* ce fût.

Le sujet serait *qui qui* et *quoi qui;* mais ces formules ne sont pas usitées, on les remplace par la périphrase *qui que ce soit qui*, *quoi que ce soit qui.* P. e.

Qui que ce soit qui vous l'ait dit, il s'est trompé. — Évitez de dire *quoi que ce soit qui* puisse le choquer.

La périphrase, du reste, s'emploie aussi pour les autres cas. P. e. *Quoi que ce soit qu'*il me demande, je le lui accorderai.

Elle n'est pas fille à les révéler à *qui que ce soit*, avant de vous en avoir parlé à vous (Dumas, Francillon). L'autorité, *quoi qu'*elle fasse, finit toujours par trouver une loi qui lui donne raison (Laboulaye, Paris). Négatif: Pourquoi êtes-vous venue voir ça? Vous aviez envie de donner commission pour quelque chose? Pour *quoi que ce soit* au monde! (= pour rien. — Goncourt, Faustin).

Quel, pronom adjectif, s'emploie comme tel dans la formule *quel que*, c'est-à-dire qu'il s'emploie prédicativement et s'accorde avec le sujet ou avec telle autre partie de la proposition à laquelle il se rapporte. P. e.

Quels que soient vos ennemis, nous les combattrons. — Il faut prendre un parti *quel qu'il* soit. — La férocité barbare d'Attila, *quelle que* l'histoire nous *la* montre, était moins odieuse que la cruauté raffinée de Néron. — Ces avantages, *quels que* votre imagination se *les* représente, ne doivent pas vous faire négliger d'autres affaires non moins importantes.

Quel, dans cette locution, s'accorde tout à fait comme l'adjectif qualificatif; on trouvera les divers cas de cet accord dans les exemples que voici:

Quels que soient son âge et son expérience. — *Quel* que fût son courage, son intrépidité. — *Quelle* que soit sa fortune ou son rang. — *Quels* que soient le nombre et la variété des corps qui emplissent le monde, nous n'avons que nos yeux pour les voir; ce que nous ne voyons pas n'existe pas pour nous (Laboulaye, Paris).

Remarque. De même que *tel* correspond à *quel*, de même *tel que* correspond à *quel que*; cp. les hommes *tels qu'ils sont* (de menschen, zoo[danig] als zij zijn); les hommes *quels qu'ils soient* (de menschen, hoe[danig] zij ook zijn). La différence est que *tel que* affirme positivement, tandis que *quel que* a un sens concessif ou dubitatif qui amène ou qu'amène le Subjonctif. Autrefois et jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, *tel que* s'employait au sens de *quel que* et avec le Subjonctif: P. e. *On prouve très bien à cet enfant que cette religion, telle qu'elle soit, est la seule véritable* (J.-J. Rousseau). — Aujourd'hui il est inusité, comme, du reste, dans la langue parlée, presque toutes ces tournures composées de quel et que.

Quel s'employait autrefois avec un substantif, là où l'on met actuelle-

ment *quelque;* ce composé est né de la rencontre fréquente des deux termes *quel que.* Ainsi, au lieu de: *quels efforts qu'il fasse*, on en est venu à dire: *quelques efforts qu'il fasse*, et c'est la construction usuelle aujourd'hui. Cp.

Quelques talents que vous ayez, vous ne devez en tirer aucune vanité. — *Quelques sacrifices que* je me sois imposés pour vivre en paix avec mon associé, je le voyais chaque jour me susciter de nouvelles chicanes, et la rupture de l'association était devenue une nécessité. — Dans *quelque système*, dans *quelque situation que* vous considériez la royauté, vous la trouverez toujours se résumant dans la prétention de représenter ce souverain de droit, seul capable de gouverner légitimement la société (Guizot, Civil.). Je crois que M. Sully Prudhomme fût devenu ce qu'il est, de *quelques façons qu'*eussent été conduites ses premières études (Lemaître, Cont. I).

Quelque... qui se dit rarement: *Quelque danger qui survînt, le commandant resta calme.* – *Quelque ... dont* ne se dit jamais. Au lieu de *en quelque lieu que*, on dit ordinairement *où que: Pas une doctrine, où qu'elle naisse, pas un sophisme d'où qu'il tombe, qui ne trouvent leurs partisans.*

Quelque s'emploie adverbialement aussi, et est alors invariable; mais cet emploi se borne aujourd'hui à celui de la formule *quelque... que*, souvent remplacée par *si... que.* P. e.

Il nous a été impossible de faire droit à vos réclamations, *quelque justes que* nous les ayons trouvées. — *Quelque prudemment qu'*ils s'y prennent, ils échoueront. — *Quelque grossier, quelque ignorant, quelque adonné* que l'homme soit à son propre intérêt, à sa propre passion, il y a en lui une voix, un instinct qui lui dit qu'il est fait pour autre chose, qu'il a une autre puissance, une autre destinée (Guizot, Civil.). *Si remplis* de bonne volonté *que* soient leurs directeurs, le Théâtre-Français et l'Odéon ne possèdent pas un budget suffisant pour accueillir chaque année tous les lauréats du Conservatoire (NR. 15–1–'88, p. 409).

Dans le passage suivant le *si* qui remplace *quelque* est indispensable, attendu que le mot *quelque* pourrait faire prendre «appréciateur» pour un substantif: *Si appréciateur que* je sois des millions, en vue des avantages positifs qu'ils procurent, je ne suis pourtant pas de ceux que l'aspect seul du veau d'or transporte d'aise (Uchard, Antoinette).

Remarques. De même que *si* et *quelque*, le pronom *tout* peut former une locution adverbiale concessive, avec cette différence que l'adverbe *tout* peut être variable. *Quelque.... que* et *si.... que* diffèrent de *tout.... que*, en ce que les deux premières locutions désignent le degré de l'intensité d'une manière vague, *quelque* plns encore que *si*, tandis que la locution *tout .... que* présente la qualité à un très haut degré, ce qui s'explique quand on considère que *tout* sert à marquer un superlatif absolu en certains cas. Aussi *tout .... que* régit-il l'Indicatif, et ce n'est que par une fausse assimilation à *si (quelque) .... que* qu'on l'emploie aussi avec le Subjonctif. P. e. *Tout habile que tu es, tu y trouveras du fil à*

retordre, veut dire: Il est vrai que tu es tout (très) habile, et néanmoins, etc. *Quelque habile que tu sois*, etc. veut dire: Il se peut que tu sois plus ou moins habile, et pourtant, etc. — Disons cependant que la nuance est parfois trop subtile pour qu'on puisse en tenir compte.

Une autre construction de ce genre, vieillie celle-là, est formée de *pour*. Autrefois on disait p. e. *Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes* (Corneille). Cette tournure a fait naître *pour peu que* au sens de: quelque peu [de . . . .] que, et cette formule est usitée encore comme locution conjonctive. Cp. *Pour peu qu'on leur laisse de mouvement et d'espace, la pensée et la liberté humaine réagissent énergiquement contre toute tentative de les assujettir* (Guizot, Civil.).

Quelque, précédant un adjectif suivi d'un substantif, est adverbe, s'il modifie l'adjectif, et pronom, s'il détermine le substantif. On reconnaît l'adverbe en remplaçant *quelque* par *si*; on reconnaît le pronom, quand l'adjectif peut être supprimé ou placé après le substantif, sans que le sens de la phrase soit sensiblement modifié. P. e. *Quelque (si) bons ouvriers qu'ils soient, ils ne pourront gagner que quatre francs par jour.* — *Quelque mauvaises raisons* (= si mauvaises que fussent les raisons) *qu'il ait alléguées, j'ai fait semblant d'être convaincu.* — *Quelques grands talents* (= quelques talents) *que vous ayez, vous ne devez en tirer aucune vanité.* — *Quelques beaux résultats* (= quelques résultats superbes) *que produise aujourd'hui cette découverte, elle fut à peine remarquée dans les commencements et nous ne connaissons pas même le nom de son auteur.*

Si l'analyse ainsi faite n'amène pas une conclusion satisfaisante, on peut être sûr que les deux manières de voir sont également admissibles, et l'on mettra *quelque* comme adverbe ou comme pronom, à volonté.

LE VERBE.

La conjugaison du verbe.

1. Le verbe a pour fonction d'exprimer l'activité (p. e. *courir*) ou le mode d'existence considéré comme une activité (p. e. *être*, *paraître*). Il l'exprime à l'aide de modifications diverses dont l'ensemble constitue ce qu'on appelle la conjugaison. «L'activité se présente, en effet, sous des aspects multiples. Le sujet est considéré tantôt comme faisant, tantôt comme subissant l'action: de là les voix. Les conditions de cette action peuvent varier de diverses manières qu'on appelle modes. L'action sous ces divers modes peut se présenter dans les divers moments de la durée: de là un ensemble de flexions qui constituent les temps. Enfin cette activité, variant en modes et en temps, est exprimée par rapport à des personnes grammaticales déterminées: c'est ce qu'on appelle les personnes du discours, et ces personnes varient en nombre.» (Darmesteter).

Les voix du verbe sont la voix active, la voix passive et la voix moyenne.

Les modes se nomment: Infinitif, Indicatif, Subjonctif, Impératif et Conditionnel.

Les temps de l'Infinitif sont le Présent et le Passé; ceux de l'Indicatif: le Présent, l'Imparfait, le Passé défini, qui sont des temps simples étant formés du radical du verbe; le Passé indéfini, le Plus-que-parfait, le Passé antérieur, qui sont des temps composés, étant formés d'un verbe auxiliaire joint au Participe passé du verbe; le Futur et le Conditionnel présent, temps simples, le Futur antérieur et le Conditionnel passé, temps composés. L'Impératif a un Présent (*finissez*, *partez*) et un Passé (*ayez fini*, *soyez parti*). Le Subjonctif a quatre temps: le Présent et l'Imparfait, temps simples, le Parfait et le Plus-que-parfait,

temps composés. Le Conditionnel mode n'a pas de temps propres; on l'exprime à l'aide des temps de l'Indicatif et du Subjonctif.

On appelle formes nominales du verbe le Présent de l'Infinitif, le Participe présent ou actif, le Participe passé ou passif, parce que ces formes participent à la fois du verbe et du nom [substantif ou adjectif].

Le Gérondif, au point de vue de la forme, est aujourd'hui le Participe présent, précédé ou non de la préposition *en*; c'est en quelque sorte la forme adverbiale du verbe.

N'ayant pas en nombre suffisant les flexions nécessaires pour exprimer les voix et les temps, le français a recours à des verbes auxiliaires, *être* pour la voix passive; *avoir* et *être*[1]) pour les temps du passé: *devoir*, *aller*, *venir* et quelques autres pour exprimer les nuances des temps et des modes.

Remarque. Les noms des temps et des modes sont loin de signifier exactement ce qu'ils sont censés devoir exprimer. On les a empruntés tels quels au latin où ils désignaient approximativement la fonction du verbe. Quoi qu'il en soit, on aura tort de les remplacer par d'autres noms, tant que ces remplaçants ne seront pas généralement admis.

2. Au point de vue étymologique, le verbe se décompose en deux parties principales, dont la partie essentielle, qui exprime l'idée absolue de l'activité, est dite radical, et dont l'autre, la terminaison, indique la classe à laquelle appartient le verbe.

Il y a ainsi quatre classes ou conjugaisons, dont les deux premières, en *er* et en *ir*, sont dites conjugaisons vivantes, parce que, depuis les origines de la langue, tous les verbes nouveaux dérivés de substantifs ou d'adjectifs, ainsi que tous ceux qu'on pourra créer encore, appartiennent et appartiendront à l'une ou à l'autre de ces deux classes. Ils se conjuguent tous sur un même modèle, en *er* ou en *ir*, et c'est pourquoi on les nomme verbes réguliers.

Désinences des verbes réguliers de la première et de la deuxième conjugaison.

FORMES NOMINALES.

INFINITIF	— PRÉSENT:	Chanter	Punir
	[PASSÉ:	avoir chanté	avoir puni]
PARTICIPE	— PRÉSENT:	chantant	punissant
	PASSÉ:	chanté	puni

[1]) Voir la conjugaison de ces verbes à la fin du volume.

FORMES VERBALES.

INDICATIF — PRÉSENT:	chant e	pun is
	— es	— is
	— e	— it
	— ons	— issons
	— ez	— issez
	— ent	— issent
IMPARFAIT:	chant ais	pun issais
	— ais	— issais
	— ait	— issait
	— ions	— issions
	— iez	— issiez
	— aient	— issaient
PASSÉ DÉFINI:	chant ai	pun is
	— as	— is
	— a	— it
	— âmes	— îmes
	— âtes	— îtes
	— èrent	— irent
FUTUR:	chanter ai	punir ai
	— as	— as
	— a	— a
	— ons	— ons
	— ez	— ez
	— ont	— ont
CONDITIONNEL:	chanter ais	punir ais
	— ais	— ais
	— ait	— ait
	— ions	— ions
	— iez	— iez
	— aient	— aient
SUBJONCTIF — PRÉSENT:	chant e	pun isse
	— es	— isses
	— e	— isse
	— ions	— issions
	— iez	— issiez
	— ent	— issent
IMPARFAIT:	chant asse	pun isse
	— asses	— isses
	— ât	— ît
	— assions	— issions
	— assiez	— issiez
	— assent	— issent
IMPÉRATIF — PRÉSENT:	chant e	pun is
	— ons	— issons
	— ez	— issez

Remarque. La syllabe *iss* est d'origine latine [esc, isc]; elle servait en latin à former les verbes inchoatifs, c.-à-d. les verbes qui, grâce à cette syllabe, ne signifiaient plus l'activité, mais le commencement de l'activité, le passage, la transition. Mais depuis les origines du français la syllabe inchoative n'est plus qu'une désinence flexionnelle. Son sens primitif se retrouve dans certains mots empruntés au latin: *incandescent*, qui devient blanc, *arborescent*, qui devient arbre, etc. Les verbes français de la conjugaison vivante en *ir* ont tous le radical allongé.

3. Pour trouver le radical du verbe, il ne suffit pas toujours de retrancher la terminaison de l'Infinitif. Il faut plutôt considérer comme le radical, surtout dans les verbes irréguliers, celui du Participe présent. C'est avec celui-là qu'on peut former la plupart des temps du verbe, en tenant compte du fait que les flexions personnelles du singulier du Présent de l'Indicatif se sont confondues avec la syllabe inchoative *iss*. Cp.

PARTICIPE PRÉSENT:	INDICATIF PRÉSENT:	IMPARFAIT:	SUBJONCTIF PRÉSENT:
Chant ant:	chant e	chant ais	chant e
Puniss ant:	pun is	puniss ais	puniss e

Quant aux autres temps,

le PASSÉ DÉF. donne le SUBJ. IMP.			l'INDIC. PRÉS.	donne	l'IMPÉRATIF
chant as	„	chant asse	tu chant es, pun is	„	chant e, pun is
pun is	„	pun isse	ns — ons, — issons	„	— ons, — issons
			vs — ez, — issez	„	— ons, — issez

Remarques. Cette «formation des temps» n'a rien de scientifique, et doit être *uniquement* considérée comme un moyen très simple de retrouver une forme verbale qu'on aurait oubliée. — On voit que le singulier de l'Impératif n'a pas de *s* à la première conjugaison. Il en est de même de quelques verbes irréguliers, quand cette personne se termine par un *e* muet ou une voyelle. Cependant les formes avec *s* s'emploient, quand elles ont comme régime l'un des pronoms *y* ou *en*, et que ces pronoms sont enclitiques, c.-à-d. placés après l'Impératif. P. e. *Donnes-en*, *penses-y*, *cueilles-en*, *vas-y*. Cp. *Demandes-en des nouvelles à Jeanne Delmas*, *demain* (Prévost, Laura). *Vas-y*, *Louiset*, *je t'en prie* (Prévost, Jaufre). — Si ces pronoms sont les régimes des verbes suivant l'Impératif, on se sert des formes usuelles. P. e. *Va y mettre ordre.* Disons que les formes de l'Impératif de certains verbes sont empruntées au Présent du Subjonctif, parfois avec une modification du radical. Le verbe *avoir*, qui fait à l'Impératif *aie*, *ayons*, *ayez*, a une forme populaire, vulgaire même, avec *s*, savoir *as*, employée négativement. Cp. *Qu'est-ce que tu me veux? As pas peur. C'est pas un bureau de tabac* (Véron, Monstres). *Oui. Mais as pas peur. On va se choisir une bonne place à l'ombre, sur la mousse* (Prévost, Compagne).

L'Infinitif (*chanter*, *punir*) sert à former le Futur et le Conditionnel (*chanterai*, *chanterais; punirai*, *punirais*). Le Futur et le Conditionnel sont, à proprement parler, des temps composés, étant formés de l'Infi-

nitif du verbe, auquel on a ajouté le Présent de l'Indicatif d'*avoir* pour le Futur, et l'Imparfait pour le Conditionnel: *chanter* + *ai*, *chanter* + *avais*. La soudure des deux éléments a fait disparaître la syllabe *av*. Quant au sens, il s'explique aisément. Aujourd'hui encore on dit couramment: *j'ai à sortir*, *j'ai à travailler*, ce qui équivaut à *je sortirai*, *je travaillerai*. Le même phénomène, l'emploi d'un auxiliaire, se remarque dans d'autres langues: holl. *ik zal werken;* angl. *I shall work;* allem. *ich wird arbeiten*.

4. Les temps composés se forment à l'aide de l'un des verbes *avoir* ou *être*, et du Participe passé du verbe à conjuguer. On appelle temps surcomposés, les temps formés d'un temps composé de l'auxiliaire auquel on joint le Participe passé du verbe à conjuguer P. e. *j'ai été parti*, *j'aurai eu fini*. Bien qu'on se serve assez rarement de ces temps, ils ne sont pas inutiles; le premier remplace le Passé antérieur: *je fus parti* (cp. le Passé indéfini p. e. *j'ai refusé*, pour le Passé défini: *je refusai*), le second, le Futur antérieur: *j'aurai fini*. Cp.

Mon ami, fit-elle, je me suis sentie bien seule, quand vous *avez été parti* (Prévost, Moloch; cp. je me sentis . . . . quand vous fûtes parti). Non, dit-elle, vous êtes à bout! Dès qu'on m'*a eu mise* sur mes gardes, j'ai fait diligence, j'ai consulté des personnes sérieuses et de toute honorabilité (Hervieu, Armature). La présente commission a été nommée, après que cette compagnie [l'Académie française] a été consultée et qu'elle *a eu donné* sa réponse (F. Brunot, La Simplif. de l'Orthogr. RP. 1–11–'06). Quand *j'ai eu perdu* ma pauvre défunte, j'allais dans les champs pour être tout seul (Flaubert, Bovary). Pour lors, quand *je lui ai eu dit* son fait, mademoiselle Heloïse a mis les pouces (Balzac, Bette). Depuis hier soir, j'ai vécu dix ans. Lorsque *je t'ai eu quittée*, ma pauvre tête s'est remplie des pires folies (Brieux, Simone).

5. Ce qui, dans l'état actuel de la langue, distingue essentiellement les verbes réguliers des verbes irréguliers, c'est l'invariabilité du radical de ces premiers dans tous les accidents de la conjugaison. Il faudrait donc considérer comme irréguliers des verbes tels que *lever, lève; espérer, espère;* mais, sans tenir compte de ces changements phonétiques, ni, à plus forte raison, de quelques modifications orthographiques dans d'autres verbes, on continue de les considérer comme réguliers. Voici quelques

Remarques sur l'orthographe de certains verbes.

a. Dans les verbes en *cer*, on met une cédille sous le *c*, quand la terminaison commence par *a* ou par *o*; la cédille empêche le *c* de prendre le son du *k*: *placer*, *plaçai*, *plaçons*.

b. Dans les verbes en *ger*, on ajoute un *e* muet au radical, quand la terminaison commmence par *a* ou par *o*; cet *e* muet conserve au *g* sa valeur de *j*: *voyager, voyageai, voyageons.*

c. Dans les verbes en *yer*, *y* se change en *i*, quand la terminaison commence par un *e* muet: *employer, emploie; appuyer, appuie.* Dans *eyer* on conserve *y*: *grasseyer, grasseye;* dans *ayer*, on peut devant *e* muet écrire *ai*: *balayer, balaye, balaie.*

Par contre, dans les verbes dont le radical se termine par *oi* ou *ui*, *i* se change en *y* devant les voyelles sonores: *croire, croyant, croyions; fuir, fuyant, fuyions.*

d. Dans les verbes en *e*–*er*, dans lesquels les deux *e* sont séparés par une consonne, l'*e* muet ou sourd du radical se change en *è* ouvert devant les terminaisons muettes ou qui commencent par un *e* muet: *acheter, achète, achètera; geler, gèle, gèlera; peser, pèse, pèsera*, etc.

Le changement d'*e* muet en *è* ouvert dans un certain nombre de verbes en *eler* et *eter* se fait graphiquement en doublant les consonnes *l* en *t*: *atteler, attelle, attellerai; cacheter, cachette, cachetterai*, de même dans: [*r*]*appeler, épeler, chanceler, dételer, ruisseler*, etc.; *jeter, souffleter, caqueter, coqueter, feuilleter*, etc. Mais par un *l* ou un *t*: *bourreler*, [*dé*]*celer, écarteler*, [*con, dé*]*geler, harceler, marteler, modeler, peler*, [*r*]*acheter, becqueter, décolleter.*

e. Dans les verbes en *é*–*er*, dans lesquels les deux *e* sont séparés par une consonne, on change *é* fermé en *è* ouvert devant les terminaisons muettes ou qui commencent par un *e* muet, excepté au Futur et au Conditionnel: *célébrer, célèbre, célébrerai*[*s*]; *répéter, répète, répéterai*[*s*].

Dans les verbes en *éer*, on conserve *é* fermé: *créer, crée, j'ai créé, être créée* [fém.]; *agréer, agrée, agréé, agréée.*

f. Dans le verbe *haïr*, on écrit toujours *ï* tréma, même aux formes qui ont *î* circonflexe dans les autres verbes; on excepte cependant le singulier du Présent de l'Indicatif: *je hais, tu hais, il hait* et la 2e personne du singulier du Présent de l'Impératif: *hais.* Donc on dira:

PRÉS. IND. *nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent.*

PASSÉ DÉF. *je haïs, tu haïs, il haït, nous haïmes, vous haïtes, ils haïrent.*

SUBJ. PRÉS. *je haïsse, tu haïsses, il haïsse, nous haïssions, vous haïssiez, ils haïssent.*

SUBJ. IMP. *je haïsse, tu haïsses, il haït, nous haïssions, vous haïssiez, ils haïssent.*

g. *Fleurir*, formé de fleur, a le Participe fleurissant et l'Imparfait fleurissais. Mais l'adjectif florissant, qui s'emploie surtout au

figuré, a été pris pour un Participe et sur ce participe on a créé un nouvel Imparfait florissais employé dans les mêmes cas que florissant: *Les arts florissaient. Une ville florissante.*

h. *Bénir* a deux Participes passés: *béni* et *bénit*, dont le second est plutôt adjectif: *eau bénite.* Selon certains grammairiens, *bénit* doit s'employer toutes les fois qu'on veut dire: consacré par une cérémonie religieuse. L'Académie écrit: *Nos drapeaux furent bénits par le clergé.* – Ce qui prouve que cette orthographe [bénits pour bénis] est contraire à la langue, c'est qu'on ne dirait pas «nos enseignes furent bénites par le clergé» (Clédat).

6. Un certain nombre de verbes en *ir* n'ont pas le radical allongé. Ces verbes, ainsi que tous ceux qui se terminent en *oir* et en *re*, appartiennent à ce qu'on a nommé les conjugaisons archaïques ou mortes. Mortes en effet, car le nombre de ces verbes n'augmente pas; bien plus, certains de ces verbes sont insensiblement abandonnés, p. e. *émotionner* tend à supplanter *émouvoir;* d'autres sont peu usités; d'autres encore se rabougrissent, pour ainsi dire, à mesure que l'usage proscrit l'emploi de certains temps, tels que le Passé défini, l'Imparfait du Subjonctif. Parmi les verbes de la quatrième conjugaison, il y en a qui forment un groupe assez nombreux se conjuguant tous sur un même modèle: *rompre*, et qu'on peut nommer les verbes réguliers en *re.*

Désinences des verbes réguliers en *re.*

FORMES NOMINALES.

INFINITIF — PRÉSENT:	Rompre	[PASSÉ:	avoir rompu]
PARTICIPE — PRÉSENT:	rompant	PASSÉ:	rompu

FORMES VERBALES.

INDICATIF — PRÉSENT:	romp	s	SUBJONCTIF — PRÉSENT:	romp	e
	—	s		—	es
	—	t		—	e
	—	ons		—	ions
	—	ez		—	iez
	—	ent		—	ent
PASSÉ DÉFINI:	romp	is	IMPARFAIT:	romp	isse
	—	is		—	isses
	—	it		—	ît
	—	îmes		—	issions
	—	îtes		—	issiez
	—	irent		—	issent

b. Dans les verbes en *ger*, on ajoute un *e* muet au radical, quand la terminaison commmence par *a* ou par *o*; cet *e* muet conserve au *g* sa valeur de *j*: *voyager, voyageai, voyageons.*

c. Dans les verbes en *yer*, *y* se change en *i*, quand la terminaison commence par un *e* muet: *employer, emploie; appuyer, appuie.* Dans *eyer* on conserve *y*: *grasseyer, grasseye;* dans *ayer*, on peut devant *e* muet écrire *ai*: *balayer, balaye, balaie.*

Par contre, dans les verbes dont le radical se termine par *oi* ou *ui*, *i* se change en *y* devant les voyelles sonores: *croire, croyant, croyions; fuir, fuyant, fuyions.*

d. Dans les verbes en *e*–*er*, dans lesquels les deux *e* sont séparés par une consonne, l'*e* muet ou sourd du radical se change en *è* ouvert devant les terminaisons muettes ou qui commencent par un *e* muet: *acheter, achète, achètera; geler, gèle, gèlera; peser, pèse, pèsera*, etc.

Le changement d'*e* muet en *è* ouvert dans un certain nombre de verbes en *eler* et *eter* se fait graphiquement en doublant les consonnes *l* en *t*: *atteler, attelle, attellerai; cacheter, cachette, cachetterai*, de même dans: [*r*]*appeler, épeler, chanceler, dételer, ruisseler*, etc.; *jeter, souffleter, caqueter, coqueter, feuilleter*, etc. Mais par un *l* ou un *t*: *bourreler*, [*dé*]*celer, écarteler*, [*con, dé*]*geler, harceler, marteler, modeler, peler*, [*r*]*acheter, becqueter, décolleter.*

e. Dans les verbes en *é*–*er*, dans lesquels les deux *e* sont séparés par une consonne, on change *é* fermé en *è* ouvert devant les terminaisons muettes ou qui commencent par un *e* muet, excepté au Futur et au Conditionnel: *célébrer, célèbre, célébrerai*[*s*]; *répéter, répète, répéterai*[*s*].

Dans les verbes en *éer*, on conserve *é* fermé: *créer, crée, j'ai créé, être créée* [fém.]; *agréer, agrée, agréé, agréée.*

f. Dans le verbe *haïr*, on écrit toujours *ï* tréma, même aux formes qui ont *î* circonflexe dans les autres verbes; on excepte cependant le singulier du Présent de l'Indicatif: *je hais, tu hais, il hait* et la 2e personne du singulier du Présent de l'Impératif: *hais.* Donc on dira:

PRÉS. IND. *nous haïssons, vous haïssez, ils haïssent.*

PASSÉ DÉF. *je haïs, tu haïs, il haït, nous haïmes, vous haïtes, ils haïrent.*

SUBJ. PRÉS. *je haïsse, tu haïsses, il haïsse, nous haïssions, vous haïssiez, ils haïssent.*

SUBJ. IMP. *je haïsse, tu haïsses, il haït, nous haïssions, vous haïssiez, ils haïssent.*

g. *Fleurir*, formé de fleur, a le Participe fleurissant et l'Imparfait fleurissais. Mais l'adjectif florissant, qui s'emploie surtout au

figuré, a été pris pour un Participe et sur ce participe on a créé un nouvel Imparfait florissais employé dans les mêmes cas que florissant: *Les arts florissaient. Une ville florissante.*

h. *Bénir* a deux Participes passés: *béni* et *bénit*, dont le second est plutôt adjectif: *eau bénite.* Selon certains grammairiens, *bénit* doit s'employer toutes les fois qu'on veut dire: consacré par une cérémonie religieuse. L'Académie écrit: *Nos drapeaux furent bénits par le clergé.* – Ce qui prouve que cette orthographe [bénits pour bénis] est contraire à la langue, c'est qu'on ne dirait pas «nos enseignes furent bénites par le clergé» (Clédat).

6. Un certain nombre de verbes en *ir* n'ont pas le radical allongé. Ces verbes, ainsi que tous ceux qui se terminent en *oir* et en *re*, appartiennent à ce qu'on a nommé les conjugaisons archaïques ou mortes. Mortes en effet, car le nombre de ces verbes n'augmente pas; bien plus, certains de ces verbes sont insensiblement abandonnés, p. e. *émotionner* tend à supplanter *émouvoir;* d'autres sont peu usités; d'autres encore se rabougrissent, pour ainsi dire, à mesure que l'usage proscrit l'emploi de certains temps, tels que le Passé défini, l'Imparfait du Subjonctif. Parmi les verbes de la quatrième conjugaison, il y en a qui forment un groupe assez nombreux se conjuguant tous sur un même modèle: *rompre*, et qu'on peut nommer les verbes réguliers en *re.*

Désinences des verbes réguliers en *re.*

FORMES NOMINALES.

INFINITIF	— PRÉSENT:	Rompre	[PASSÉ:	avoir rompu]
PARTICIPE	— PRÉSENT:	rompant	PASSÉ:	rompu

FORMES VERBALES.

INDICATIF	— PRÉSENT:	romp s	SUBJONCTIF	— PRÉSENT:	romp e
		— s			— es
		— t			— e
		— ons			— ions
		— ez			— iez
		— ent			— ent
	PASSÉ DÉFINI:	romp is		IMPARFAIT:	romp isse
		— is			— isses
		— it			— ît
		— îmes			— issions
		— îtes			— issiez
		— irent			— issent

IMPARFAIT: romp ais — ais — ait — ions — iez — aient

IMPÉRATIF — PRÉSENT: romp s — ons — ez

FUTUR ET CONDITIONNEL: rompr ai[s], etc.

Se conjuguent de même: les verbes en *andre*, *endre*, *ondre*, etc. Seulement, le *t* de la 3e personne du singulier au Présent de l'Indicatif se supprime, quand le radical de ce temps a un *d* ou un *t* à la fin: *il perd*, *tend*, *répond*; *il bat*, etc.

Tous les autres verbes de la conjugaison morte sont irréguliers. En résumé: les verbes de la première conjugaison (en *er*) sauf deux, ceux de la deuxième en *ir* à radical allongé, et un groupe de verbes en *re* sont réguliers; – ceux de la deuxième conjugaison (en *ir*) à radical simple, ceux de la troisième conjugaison (en *oir*) et la plupart de ceux de la quatrième conjugaison (en *re*) sont irréguliers. On en trouvera le tableau à la fin du volume; ici nous nous bornerons à élucider autant que possible la cause de ces anomalies.

Remarques sur les verbes irréguliers.

PREMIÈRE CONJUGAISON. – **Aller.** Au lieu de *je vais*, le peuple dit volontiers *je vas*. – *S'en aller* se conjugue comme *aller*, et la particule *en* se place comme le pronom *en*. Cependant quelques auteurs contemporains, entre autres M. P. Bourget, le traitent comme le préfixe de s'enfuir, sans toutefois le réunir au participe.

Le langage familier se sert des temps passés de *être* pour *aller*, et de *s'en être* pour *s'en aller*. Cp. Il rentra dans la chambre et *fut* se coucher (Gautier, Maupin). D'Albert *fut* prendre un petit miroir qui était sur la toilette (ib.). *Ils s'en furent* à petits pas jusqu'à la mare (ib.).

Envoyer. Ce verbe, de même que *renvoyer*, est régulier, sauf au Futur et au Conditionnel: *enverrai[s]*. *Convoyer* est régulier à toutes les formes de même que *dévoyer*, [*se*] *fourvoyer*.

Envoyer s'emploie dans certaines combinaisons: *envoyer chercher* [laten halen]; *envoyer sauter* (*rouler*) *qn.* [iemand door een duw weg smijten]; *envoyer promener* (*paître*), [fam.: iemand naar de Mookerhei wenschen]. Au lieu de *envoyer chercher le médecin*, on peut dire *faire venir le médecin*.

DEUXIÈME CONJUGAISON. – **Acquérir.** Le radical *-quér-*, quand il est accentué, prend *ie* ou *iè* au lieu de *é*. L'Infinitif du simple *quérir* était autrefois *querre*, d'où le Futur et le Conditionnel. Sur *acquérir* se

conjuguent *conquérir*, *reconquérir*, *requérir*, *s'enquérir*. – Le simple *quérir* se dit familièrement pour *chercher* dans *aller quérir*.

Assaillir. Sur ce verbe on conjugue: *tressaillir*. Le simple *saillir* [vooruitsteken] s'emploie surtout comme terme d'architecture et seulement à la 3e pers. du s. et du pl. de l'Imp. *il saillait*, *ils saillaient*, ainsi qu'au Futur *il saillera* [avec *e*]. Mais on préfère *faire saillie*, *être en saillie sur qc.* *Saillant* est adjectif. *Saillir* = *jaillir* est régulier, mais peu usité.

Bouillir. Sur ce verbe se conjugue *ébouillir* [verkoken; *le pot sera bientôt ébouilli;* overkoken, *se sauver*, *s'en aller*, *s'enfuir: le lait se sauve*, etc.]. – *Bouillir* est intransitif. Le sens transitif est rendu par *faire bouillir: L'eau bout; on fait bouillir l'eau.*

Courir. Sur ce verbe on conjugue: *accourir*, *concourir*, *discourir*, *encourir*, *parcourir*, *recourir*, *secourir*. – L'ancien Infinitif *courre* s'employait dans l'expression *courre le cerf*, *le lièvre;* aujourd'hui ordinairement *courir le cerf*. Souvent aussi *la chasse à courre*. C'est de cette forme que dérivent le Futur et le Conditionnel *courrai*[*s*].

Couvrir. Sur ce verbe se conjuguent: *découvrir*, *recouvrir*, *rouvrir*, *entr'ouvrir*. – *Offrir*, *mésoffrir*, *souffrir*. – Il n'y a qu'un verbe en *-vrir* qui soit régulier, savoir: *appauvrir*. – Ne pas confondre *recouvrir* [weder bedekken] avec *recouvrer* [herkrijgen].

Cueillir. On conjugue de même: *accueillir*, *recueillir*. Ces verbes ont tous au Futur et au Conditionnel *cueillerai*[*s*] avec *e* [d'un vieil Infinitif *cueiller*].

Dormir. Tous les verbes en -mir: *dormir*, [*s'*]*endormir*, [*se*] *rendormir;* en -tir: *sentir*, *ressentir*, *consentir*, *pressentir;* *mentir*, *démentir;* *partir*, *repartir* [weder vertrekken, antwoorden], *se départir de;* *sortir*, *ressortir* [weder uitgaan]; *se repentir;* en -vir: *servir*, *desservir*, perdent la consonne finale du radical [*m*, *t*, *v*] devant *s* et *t: je dors*, *il dort; je sens*, *il sent; je sers*, *il sert.*

Mais *répartir* [verdeelen], *asservir* [onder 't juk brengen], *ressortir à* [afhankelijk zijn], *assortir* [sorteeren] sont réguliers.

Partir a signifié primitivement: diviser, partager, ce qui explique le sens de plusieurs dérivés et composés, et celui qu'il a dans la locution *avoir maille à partir avec* [het aan den stok hebben met; propr. avoir à partager une maille, petite pièce de monnaie, de là se quereller, se brouiller]. Ensuite il a signifié *se partir d'un lieu* [cp. partir d'un éclat de rire], se séparer de, quitter, s'en aller.

Faillir est défectif. Sur ce verbe se conjugue *défaillir*. L'un et l'autre sont peu usités, *faillir* principalement comme auxiliaire de mode: *je faillis tomber*, *j'ai* (*j'avais*) *failli tomber* [bijna gevallen]. – *Faillir*, bankroet

gaan, est régulier, mais ne s'emploie guère; on préfère *faire faillite* (= *tomber en faillite*).

Férir est défectif et ne s'emploie qu'à l'Infinitif dans l'expression: *sans coup férir* = sans férir (frapper) un coup, à l'Indicatif dans le proverbe: *Tel fiert qui ne tue pas*, et quelquefois au Participe passé *féru* [p. e. d'amour]. Aujourd'hui on dit *frapper*.

Fuir. Sur ce verbe se conjugue: *s'enfuir*.

Gésir est défectif. Il s'emploie, mais rarement, en parlant des morts et des mourants, ainsi que d'objets épars. *Ci-gît*, hier ligt [begraven]. Aujourd'hui: *Ici repose*.

Issir et **ouïr** sont défectifs. *Issir* ne s'emploie qu'au Participe *issu: Il est issu d'une ancienne famille. Ouïr* ne s'emploie qu'à l'Infinitif et au Participe passé, mais rarement. Aujourd'hui on dit: *sortir* et *entendre*.

Mourir. La voyelle du radical accentué est rendue plus sonore par le changement de *ou* en *eu*. Le Futur *mourrai* est au lieu de *mourirai*, anciennement *mourerai*.

Tenir. Venir. Dans ces verbes, la voyelle du radical accentué se change en *ie* [cp. acquérir]. Ce changement s'est étendu au Futur et au Conditionnel avec intercalation d'un *d* entre les liquides *n* et *r* [de même autrefois, au Passé défini, p. e. *tindrent*, à présent *tinrent*].

On conjugue sur ces verbes *s'abstenir, appartenir, détenir, entretenir, maintenir, obtenir, retenir, soutenir; – circonvenir, convenir, disconvenir, contrevenir, devenir, redevenir, intervenir, parvenir, prévenir, provenir, revenir, se souvenir de, subvenir à, survenir. – Souvenir* était impersonnel autrefois; on dit encore quelquefois *il me souvient que* [het heugt mij dat]. – Zich iets herinneren, *se souvenir de qc.* (*se rappeler qc.*). Iemand aan iets herinneren; *rappeler qc. à qn.* (*faire souvenir qn. de qc.*).

Vêtir. Ce verbe se conjugue quelquefois régulièrement comme finir. Sur *vêtir* se conjuguent: *revêtir qn. de qc., dévêtir* [peu usité]. *Investir* et *travestir* sont réguliers.

Troisième conjugaison. – Les sept verbes en -evoir remplacent l'*e*[*v*] du radical accentué par *oi* [*v* disparaît devant *s*, *t*]: *Je dois, reçois; ils doivent*. Le Futur et le Conditionnel sont formés d'un Infinitif à terminaison assourdie [p. e. *recever*] et contractée ensuite: *recevrai*[*s*].

Les verbes de cette catégorie sont: *apercevoir, concevoir, décevoir, percevoir, recevoir; – devoir, redevoir* [schuldig blijven na gedeeltelijke afbetaling].

Avoir. Ce verbe a un composé *ravoir* usité seulement à l'Infinitif.

Asseoir. Ce verbe a deux conjugaisons [rad. *-sied-*, *-sey-*, *sié-* et

rad. *-soi-*]: le *d* de *-sied-* est étymologique. Les formes dont le radical est *-soi-* s'emploient rarement dans la langue parlée.

On conjugue de même: *s'asseoir* [zich nederzetten, gaan zitten; – zitten, *être assis*], [*se*] *rasseoir.* – *Surseoir* n'a que la seconde des deux conjugaisons [rad. *-soi-*], mais au Futur et au Conditionnel, il conserve l'*e.*

Seoir. Ce verbe est défectif. Le Participe *sis* est adjectif et ne s'emploie que comme terme de pratique [notarisstijl]. Gelegen, en parlant de villes, etc. est *situé* ou *assis.* – *Se mettre sur son séant*, overeind gaan zitten. – Sur seoir se conjugue *messeoir.*

La forme *seyez-vous*, de même que *sieds-toi*, au lieu de *asseyez-vous*, *assieds-toi*, a quelque chose de familier qui frise le dédain: Puche [homme d'affaires] salua respectueusement. — *Seyez-vous!* dit le duc (Malot, Millions) «*Seyez-vous*, murmura-t-il, *seyez-vous!* Eh bien tout *sis* que j'étais, je vous ai roulé [beetgenomen], monsieur le duc! (ib.).

Chaloir, verbe défectif, n'a que la 3e pers. du sing de l'Ind. Présent dans *il ne m'en chaut, peu m'en chaut* ['t kan me niet (weinig) schelen], locutions familières peu usitées. Le Part. présent est conservé dans [*non*]*chalant.*

Déchoir, échoir sont défectifs; le Participe *échéant* s'emploie comme adjectif dans *le cas échéant* [als het geval voorkomt]. – Le simple *choir* s'emploie, mais rarement, au lieu de *tomber*, surtout dans *se laisser choir.*

Falloir, verbe défectif; rad. *fall-*. *L* s'est vocalisé en *u* devant *t: il faut* (cp. *chal-oir, chaut*). Conjuguez ainsi *s'en falloir.*

Mouvoir, rad. *mouv-* qui, accentué, devient *meuv-*. Pour la suppression de *v* et la formation du Futur et du Conditionnel, voir les verbes en *-evoir.*

Sur *mouvoir*, remplacé le plus souvent par *mettre en mouvement*, on conjugue *émouvoir* [parfois remplacé par *émotionner*], et *promouvoir*, qui ne s'emploie guère qu'à l'Infinitif et aux temps composés.

Pouvoir, rad. *pouv-*, qui, accentué, devient *peuv-* [avec suppression du *v* devant une consonne] et *puiss-*. Le Futur et le Conditionnel sont contractés et ont deux *r: pourrai*[*s*] pour *pouvrai*[*s*]. – On dit *je puis* ou *je peux; je ne peux pas* ou *je ne puis;* mais interrogativement *puis-je.*

Savoir Le Futur et le Conditionnel *saurai*[*s*] se forment comme ceux de *avoir.* A remarquer: le Participe *sachant* [savant est adjectif], et le Présent de l'Impératif: *sache, sachons, sachez*, sans *i.*

Valoir, rad. *val-*, dont *l* se vocalise en *u* devant *d, s* (*x*) et *t.* Le Futur et le Conditionnel *vaudrai*[*s*] sont pour *val'rai*[*s*], puis *valdrai*[*s*],

puis *vaudrai*[*s*]. Le Subj. Présent *vaille;* excepté dans le composé *prévaloir* [*prévale*]. Sur ce verbe se conjuguent: *équivaloir* et *prévaloir. Revaloir* [betaald zetten, vergelden], ne s'emploie qu'à l'Infin. et au Futur.

Voir. Sur ce verbe on conjugue: *entrevoir, revoir; pourvoir* [*à*], *prévoir.* Mais au Futur et au Conditionnel, les verbes *pourvoir* et *prévoir* font *pourvoirai*[*s*] et *prévoirai*[*s*] et au Passé défini, le verbe *pourvoir* fait *pourvus.* – *Dépourvoir* n'a que le Part. passé *dépourvu.*

Vouloir, rad *voul-* [anc. *vol-*]. Le Futur est formé comme celui de valoir: d'abord *vol'rai*, puis *voldrai*, puis *voudrai.* De même, le Conditionnel. Le radical accentué a *eu, eui* au lieu de *ou.* – L'Impératif *veux, voulons, voulez* n'est guère usité, car au sens de *vouloir fortement* on emploie également *veuille, veuillez* [veuillons ne se dit pas]. On conjugue de même *en vouloir à qn.* Cp.

Mon enfant, vous avez la jeunesse, la beauté, la noblesse, l'estime de tous; demandez à Dieu d'ajouter à tous ces dons la résignation et la patience; *veuillez fortement*, et vous serez secourue (Dumas, L'Étrangère). Il en est de même du verbe *en vouloir:* Oh! ne *m'en veuillez* pas de vous avoir fait attendre si longtemps (Richepin, Césarine). Ne *m'en veuillez* pas de le vanter, il m'a porté bonheur (Cherbuliez, Méta). Ne *m'en veuillez* point, n'est-ce pas? Vous savez que le personnel n'est pour rien dans cette lamentable affaire (Theuriet, Froideville). – Monsieur, balbutia-t-élle, si j'ai été un peu brusque avec vous, ne *m'en veuillez* pas... Je me sens si malheureuse (Theuriet, Amour).

QUATRIÈME CONJUGAISON. – Les verbes en -indre (*-eindre, -aindre, -oindre*). – Le *d* de ces verbes est intercalé entre les liquides *n, r:* aussi ne s'écrit-il qu'à l'Infinitif et aux temps [le Futur et le Conditionnel] qui en sont formés. Le son nasal du radical prend *n mouillé* (*gn*) devant une terminaison commençant par une voyelle.

Les verbes de cette catégorie sont: *contraindre, craindre, plaindre;* – *astreindre, atteindre, ceindre, empreindre, enfreindre, éteindre, étreindre, feindre, geindre, peindre, restreindre, teindre;* – *joindre, enjoindre rejoindre, oindre, poindre* [ce dernier n'a que l'Infin. et le Futur: *Le jour commence à poindre; dès que le jour poindra.*

Proverbe: *Oignez* (caressez) *vilain, il vous poindra* (fera du mal); *poignez vilain, il vous oindra* (Doe een slecht mensch goed, hij zal u kwaad doen; doe een slecht mensch kwaad, hij zal u goed doen). — Le Participe présent *poignant* est adjectif avec le sens de piquant, lancinant: *chagrin poignant*].

Les verbes en -aître (-oître) ont au radical *-aiss* (*-oiss*), le *t* étant intercalé entre *s, r.* Ainsi *connaître* est d'abord *connaisre*, puis *connaistre*, puis *connaître* [le circonflexe au radical devant *t* seulement pour marquer la suppression de l'*s*].

Les verbes de cette catégorie sont *connaître, méconnaître, reconnaître,*

paraître, apparaître, comparaître, disparaître, reparaître; paître et *repaître.* — *Paître* n'a pas de Passé défini. — En outre, il faut ajouter *naître* et *renaître* dont le Part. passé, le Passé défini et l'Imp. du Subjonctif ont une forme particulière. [Pour: Hij werd geboren, dites: *il naquit* ou *il est né*, non pas: *il fut né*].

Le verbe croître et ses composés *accroître, décroître, recroître* ne diffèrent des verbes en *-aître* que par le son *oi.* Cependant il faut remarquer que toutes les formes du verbe *croître* semblables à celles de *croire*, prennent *î* circonflexe.

Les verbes en -uire. Le radical est en *-uis*, dont l'*s* final est supprimé devant une consonne. Cet *s* étant faible, c.-à-d. *z*, on n'a pas intercalé un *t.* — [*S* fort produisant un son dur devant *r*, amena le *t* dans *ais*[*t*]*re* = aître].

Les verbes de cette catégorie sont: [*se*] *conduire, reconduire, éconduire, déduire, enduire, induire, introduire, produire, reproduire, réduire, séduire, traduire; — construire, reconstruire, détruire, instruire; — cuire. Nuire, luire, reluire.* Ces trois derniers n'ont pas le *t* final au Participe passé: *nui, lui, relui.*

Boire, rad. *boi-* et *buv-; boi-* quand le radical est accentué. *Boire* a été successivement *bib're, bevre* et *boivre, boire. Déboire* est devenu substantif; — *imboire* n'a plus que le Participe *imbu*, devenu adjectif. *Il est bu* se dit vulgairement pour *il est ivre.*

Braire, verbe défectif, ayant seulement les formes suivantes: *il brait, il brayait, il braira, ils brairont, il brairait; [il a] brait.*

Bruire, verbe défectif, n'a que les formes: *il bruit, il bruissait, ils bruissaient. Bruyant* est adjectif.

Clore, verbe défectif, n'a que les formes: *je clos, tu clos, il clôt,* du Prés. de l'Ind.; *clos*, Part. passé; *clorai*, etc. Composé: *éclore.* — *Clore* est surtout usité au figuré: *clore les débats; les discussions générales furent closes.* — Au propre, il dit plus que *fermer: La porte est bien fermée, mais elle ne clôt pas.* — *A huis clos*, sans que le public soit admis; *audience à huis clos*, met gesloten deuren; opposé *à huis ouvert. Demander le huis clos*, demander qu'une affaire soit jugée à huis clos [*huis*, vieux mot pour *porte*, d'où *huissier*].

Conclure. Sur ce verbe on conjugue *exclure. Reclure* n'a plus que le Participe *reclus.* — *Conclu* et *exclu*, autrefois avec *s.* — *Inclus* est adjectif à présent [d'un verbe *inclure*], de même que *perclus* [de *perclure*].

Confire et **suffire.** Ces deux verbes sont des composés latins du verbe *faire* (*fire*). Aussi présentent-ils une grande analogie avec la con-

jugaison de faire. – A remarquer que le Part. *confit* a un *t* que n'a pas le Part. *suffi.*

Coudre. Anciennement *cous're*, puis *cousdre*, puis *coudre.* De là le radical *cous-*. Contrairement à la règle qui dit que *d* ou *t* intercalé disparaît dans les formes qui n'en ont que faire, ce verbe fait au Présent de l'Indic. *couds*, *couds*, *coud.* – On conjugue de même: *découdre*, *recoudre.*

Croire. Le seul composé de *croire* se trouve dans la locution *faire accroire qc. à qn.*, iemand iets wijsmaken; *s'en faire accroire*, zich iets laten wijsmaken.

Dire, rad. *dis-*. Au Présent de l'Indicatif *vous dites* [sans circonflexe; *dites* est du Passé défini], de même *vous redites;* les autres composés *-disez: contredire*, [*se*] *dédire*, *interdire*, *médire*, *prédire.* – Maudire. *-dis* prend deux *s* entre deux voyelles: *vous maudissez.*

Écrire, rad. *écriv-*; anciennement [*e*]*scrivre*, *escrire*, puis *écrire.* Le *v* du radical se supprime devant *s* et *t.* Sur ce verbe se conjuguent: *décrire*, *inscrire*, *prescrire*, *proscrire*, *souscrire*, *transcrire.*

Faire, rad. *fais-* dont l'*s* se supprime devant *t* [sans circonflexe]. A remarquer le Prés. de l'Indic. *vous faites*, *ils font;* de même dans les composés: *contrefaire*, *défaire*, *refaire*, *satisfaire*, *surfaire*, *méfaire forfaire;* les deux derniers n'ont que l'Infinitif et le Participe passé. Le radical inaccentué avec *ai*, se prononçant *e*, et s'écrit par *e* au Futur et au Conditionnel.

Frire, verbe défectif. On remplace toutes les formes par celles de *faire frire.*

Lire, rad. *lis-*, dont l'*s* final se supprime devant *t* [sans circonflexe]. Sur ce verbe se conjuguent *élire*, *réélire*, *relire.*

Mettre. Ce verbe a un seul *t* aux formes monosyllabiques. On conjugue de même: *admettre*, *commettre*, *compromettre*, *se démettre*, *émettre*, *omettre*, *permettre*, *promettre*, *remettre*, *soumettre*, *transmettre.*

Moudre, anciennement *mol're*, puis *moldre*, puis *moudre.* Le *d*, bien que intercalé, subsiste dans *je mouds*, *tu mouds*, *il moud. L* du radical *mol-*, *moul-* reparaît dans *moulons*, etc. (Cp. *coudre*). Sur ce verbe on conjugue: *émoudre*, *rémoudre*, *remoudre*, tous les trois peu usités.

Plaire, anciennement *plais're*, *s* adouci devant *r*, ce qui a facilité l'assimilation; radical *plais-* dont *s* disparaît devant *t: il plaît* [avec circonflexe]. On conjugue ainsi *complaire* et *déplaire.*

Prendre. Le *d*, quoique étymologique, se supprime devant une voyelle: *prenant*, *prenons.* Devant une terminaison muette, *e* devient

è par le redoublement de *n: prenne, prennent* (Cp. *menons, mènent*). On conjugue de même: *apprendre, désapprendre, comprendre, entreprendre, se méprendre, reprendre, surprendre.*

Résoudre. Le simple *soudre* n'existe pas. Le *d* est intercalé devant *r* seulement; anciennement *résolvre, résol're, résoldre, résoudre.* Donc, le radical est *résol*[*v*], dont le *v* se supprime et dont *ol* se change en *ou* devant *s, t: résous, résout.* Sur ce verbe on conjugue *absoudre* et *dissoudre*, qui n'ont pas de Passé défini ni d'Imp. du Subjonctif. Participes: *résolu*[*e*], mais: *absous, absoute; dissous, dissoute.* – *Résous*, autre Participe, ne s'emploie guère. *Absolu* et *dissolu* sont adjectifs.

Rire. Sur ce verbe on conjugue *sourire.*

Sourdre, verbe déf. dont on n'emploie que la forme [l'eau] *sourd.*

Suivre. Le *v* se supprime devant *s, t: je suis, tu suis, il suit.* On conjugue de même: *poursuivre, s'ensuivre* (verbe impers.).

Taire, autrefois *tais're*, d'où le radical *tais-*. L'*s* doux disparaît devant *t* [sans circonflexe]: *il tait.* Cp. faire.

Traire, rad. *trai-*, avec *y* devant une terminaison commençant par une voyelle sonore: *trayons, traient.* On conjugue de même: *abstraire, distraire, extraire, soustraire.* Le Passé défini n'existe pas; on le remplace par le P. ind.

Vaincre. Le *c* change en *qu* devant une voyelle, sauf *u: vainquant, vaincu.* A remarquer: *je, tu vaincs, il vainc.* Conjuguez de même: *convaincre.*

Vivre. Le *v* se supprime devant *s, t: je vis, il vit.* Conjuguez de même: *revivre, survivre* [*à*].

LES VOIX DU VERBE.

Voix active.

1. **Verbes transitifs et intransitifs.** Le verbe transitif exprime une action dont l'objet (si elle en a), nommé régime (ou complément) direct en grammaire, est désigné par un nom ou un pronom, relié directement au verbe, c.-à-d. sans l'aide d'une préposition. L'action passe (latin: transit) immédiatement sur l'objet: *L'enfant déchire le livre*, ou bien l'action produit l'objet: *L'auteur écrit le livre.*

Le verbe transitif employé sans complément direct, d'une manière absolue, revêt presque le caractère d'un intransitif et le sens aussi peut se modifier. Ainsi dans: *Il boit du vin.* – *Il boit;* la seconde des deux

phrases peut signifier que le sujet fait l'action au moment même où l'on parle, et aussi qu'il s'en est fait une habitude. Aussi, «il est impossible de dire à priori quand l'action se présente sous la forme transitive ou sous la forme intransitive; l'analyse de l'idée que renferme le verbe ne peut rien nous apprendre à cet égard. Ce sont seulement des habitudes de langue, et non des habitudes de pensée, qui font que l'objet de l'action est relié au verbe à l'aide d'une préposition. Voilà pourquoi tel verbe est transitif en français, alors que son correspondant est intransitif en [telle autre langue]. Voilà aussi pourquoi tel verbe transitif peut devenir intransitif, et réciproquement, suivant le point de vue auquel on considère l'action verbale.» (Darmesteter).

a. L'intransitif devient directement transitif par la suppression de la préposition, ce qui amène une modification du sens: *aider à quelqu'un, aider quelqu'un – croire à qn., croire qn. – fuir d'un lieu, fuir un lieu – pleurer sur la mort de qn., pleurer [la mort de] qn. – réussir à faire quelque chose, réussir qc. – parler de qc., parler affaires, politique – causer de qc., causer toilette, chiffons*, etc. Cp.

L'angine m'étouffait, j'avais la gorge sèche, la peau brûlante et je *criais la soif* (About, Brave homme). Les maisons *criaient leur misère humide et froide* (Loti, Yves). Puisque nous *parlons défaut*, ma bonne, occupons-nous un peu des vôtres (Sardou, Benoiton). Ah bien, si Adolphe *parle toilette*! (ib.). Dis au monsieur qu'il a bonne mine, les malades aiment ça; *cause raison* avec la petite femme (Glouvet, Chandoux). Ce temps perdu où les femmes et les enfants *pleuraient la faim* (Daudet, L'Évangéliste). Nous avons *parlé projets, probabilités, hypothèses* (Bourget, L'Émigré). Il retrouva, rangées par ordre de dates, les lettres qu'il avait écrites à cette adorable jeune fille et celles qu'Éva lui *avait répondues* (Cauvain, Éva). De jolies fillettes, en haillons, misérables, *grelottant la fièvre*, viennent nous offrir leurs bijoux (RM. 15–8–'82, p. 887).

b. L'intransitif devient transitif par la simple adjonction d'un régime direct: *Le vent siffle; siffler son chien, une pièce, un acteur. – Le canon gronde; gronder un enfant*, etc. Cp.

Elle *vécut huit jours atroces* (Delpit, Marquise). Il rentra dans la vieille maison, s'assit sur le banc, et *revécut la scène* du cimetière (Gréville, Un Crime).

c. L'intransitif devient transitif en passant au sens figuré: *coûter, valoir deux francs, – coûter la vie, valoir une récompense.* Dans le premier exemple, «deux francs» est un complément circonstanciel; dans le second «coûter», c'est faire perdre; «valoir», c'est rapporter, mériter. De même, *peser* (c.-à-d. avoir le poids de) *deux kilos; peser* (c.-à-d. déterminer le poids de) *deux ballots.*

d. L'intransitif peut devenir [transitif] factitif ou causatif, c.-à-d.

prendre le sens qu'aurait le verbe précédé de faire. On dit p. e.: *L'eau bout; elle fait bouillir l'eau;* pareillement: *sa fortune accroît, cela fait accroître* ou *cela accroît sa fortune.* Ainsi on emploie transitivement: *descendre* (pour: faire descendre) *une malle; monter* (pour: faire monter) *un panier; sortir les orangers, rentrer les foins, approcher la chaise,* etc. Cp.

On dirait que cela *vous sort* de vos habitudes? (Gréville, Mors). Cette description rêveuse et colorée qui *la sortait* des Afriques de convention (Delpit, Marquise). Chacun le sait déterminé à *tomber la banque juive* et à la veille d'y parvenir (Gyp, Monde). Tant mieux pour la gloire de Lesage, qui a *réussi le portrait* (Houssaye, Fauteuil). C'est vous qui avez *trotté la jument* sur un terrain trop dur (Halévy, Princesse). Il *rentra ses larmes* qui lui venaient dans les yeux (Delpit, Marquise).

Nota. Il est à remarquer que descendre p. e. ne s'emploie guère ainsi qu'avec un régime désignant un objet matériel; autrement il faut «faire descendre». Cp. *Le président, devenu l'apôtre de théories qui font descendre l'accusation au niveau de la défense* (Laboulaye, Paris).

e. L'intransitif devient transitif avec un complément qui exprime le but, la cause ou le résultat de l'action: *sonner la charge, pleurer la mort de son enfant, siffler un refrain, danser le menuet, parler une langue; sentir le tabac, embaumer la rose, fleurer la lavande;* – ou encore le lieu: *courir les cafés, monter l'escalier, descendre la montagne, passer la rivière.*

f. L'intransitif devient transitif avec un régime exprimant une idée similaire ou analogue à celle du radical: *jouer gros jeu, un jeu d'enfer; combattre le bon combat; dormir son sommeil.* Cp.

Il appartient à la bourgeoisie riche; il a toujours *vécu une vie* facile et large (Zola, Campagne). Oui, heure par heure, il *revivait sa vie déjà vécue* (Bourget, Énigme).

Mais aussi: Ils *vivaient* ainsi *d'une vie* bourgeoise et doucement heureuse (Theuriet, Barbeaux).

g. L'intransitif inchoatif, c.-à-d. le verbe qui marque le passage d'un état à un autre, le «devenir», peut être transformé en son opposé factitif (cp. sub **d**). Ce sont surtout des verbes dérivés d'adjectifs: *Le linge sèche* (= devient sec) *au soleil. Le vent sèche* (= fait sécher) *le linge. Le blé jaunit. Le soleil jaunit les moissons. Cette dame vieillit. Sa coiffure la vieillit.* – Cette dernière phrase fait voir que les inchoatifs devenus factitifs peuvent prendre le sens de «faire paraître tel»: *Son habit d'amazone la grandissait.*

2. Emploi des auxiliaires avoir et être. Les temps composés des verbes transitifs et de la majorité des intransitifs se forment à l'aide de l'auxiliaire *avoir,* qui, à son tour, se construit également avec *avoir,*

même dans les acceptions où il a perdu son caractère de verbe transitif, son sens propre de posséder. (Voir aux Verbes impersonnels).

Remarque. Les gens du peuple, peu ou mal instruits, conjuguent *être* avec *être*. Cp. *Mais elle disait «pour lors» et «je suis été»; elle avait été fille de service dans une maison de bains* (Coppée, Le Coupable). *J'y suis été, ma respectable et charitable demoiselle! répondit le matelassier* (Balzac, Bette).

Le nombre des intransitifs, se construisant exclusivement avec l'auxiliaire *être*, est fort restreint; ils sont d'autant plus faciles à retenir que leurs correspondants hollandais se conjuguent avec «zijn».

aller, venir	arriver, partir	choir, tomber	devenir, survenir
entrer, sortir	naître, mourir	éclore, décéder	retourner, revenir.

On dira donc: Il a couru après eux, [mais: il est accouru]. — La guerre a éclaté. — Mon pied a glissé. — Il a pâli d'effroi. — Le livre a paru. — Tous ont péri. — La pièce m'a plu. — Il a reculé d'un pas. — Il a sauté par la fenêtre. — Elle lui a succédé. — Ce mot a suffi. — La porte a cédé. — La voiture a versé. — Il a pénétré partout. — Le filou a fui. — Le conscrit à déserté. Etc.

D'autres intransitifs se construisent avec *avoir* ou avec *être*, selon qu'ils expriment l'action ou le résultat de l'action. C'est ainsi qu'on a établi une différence entre:

Il a passé en Amérique [= il a fait cette traversée]; il est passé en Amérique [= il est en Am.]. — Il a abordé à Guanahani; il est abordé. — La rivière a débordé impétueusement; elle est débordée depuis hier. — Il a déménagé, emménagé le 2 mai; il est déménagé, emménagé depuis le 2 mai. — La barque a échoué cette nuit; la barque est échouée. — Il a émigré en Angleterre; il est émigré. Cp.

Comme elle *avait descendu* vite, elle soufflait un peu (Zola, La Curée. L'auteur a pensé: avait descendu l'escalier). Tout le monde *était* bien *descendu* et on refermait déjà les portières (Theuriet, Barbeaux L'auteur a pensé: était descendu de voiture, était sur le quai). — Prétexte: une quête de charité en faveur d'un paysan dont la maison *a brûlé* (Duruy, L'Unisson).

Tomber se conjugue quelquefois avec *avoir*, p. e. *La pluie avait tombé toute la nuit*, pour: n'avait pas cessé de tomber. — Partir se construit avec *avoir*, quand il se dit du gibier ou d'un coup de feu: *Un lièvre a parti* [opgesprongen] *à mes pieds. Le coup a parti* [afgegaan] *malgré moi.*

La nuance est trop subtile pour des verbes tels que *changer, grandir*, et en général pour les inchoatifs. En effet, ceux-ci, marquant le passage, la transition d'un état à l'autre, peuvent aussi bien exprimer cette idée à l'aide de l'auxiliaire *avoir*, qu'ils peuvent exprimer l'état, le résultat de cette transition, à l'aide du verbe auxiliaire *être*. P. e. *Il a* ou *est embelli.* — *Il a* ou *est vieilli*, etc. Cp.

Vous n'*avez* presque pas *changé*, Guigui, dit Henri. N'est-ce pas? fit Mme

Castelain. Un peu *grandie* seulement (Prévost, Laura). Évidemment la mère voulait dire: elle *est* un peu *grandie* seulement. Et la réplique aurait pu être, surtout après le «avez changé», elle *a* un peu *grandi.* Mais la moindre détermination de la durée semble amener l'idée d'action, partant l'auxiliaire *avoir.* Cp. Vous *avez* bien *changé* depuis Paris. Si je vous avais rencontré dans la rue, je ne vous aurais pas remis (Prévost, Laura). Cp. encore: Henri *avait grandi* de quelques lignes, ses épaules s'étaient élargies, son cou *avait grossi* (ib.). Un ton qui me fit croire qu'elle et moi nous *étions rajeunis* de vingt ans (Laboulaye, Paris). — Ludovic: Je *suis* donc bien *changé?* Geneviève: Oh oui! Tu étais si maigre, quand tu nous a quittés, si mince, si menu! — L. Sais-tu que tu *as* joliment *grandi* depuis que je ne t'ai vu? G. Non, mais *est-il changé!* Quel beau garçon! (Brisson, Château). Tout à l'heure, quand tu *es apparu*, j'allais faire mes malles (ib.). Pauvre Paul! Combien il *avait changé!* (Richepin, Césarine). Le facteur *est passé* aujourd'hui, n'est-ce pas, maman? demanda-t-elle (Margueritte, L'Avril). Je ne *suis* pas *monté* à cheval, ça m'ennuie de monter seul (Gyp, Sœurette). Elle *avait disparu* durant ces mots (Flaubert, Bovary).

Parmi les verbes qui admettent les deux auxiliaires, il y en a qui présentent deux acceptions dont chacune demande son auxiliaire spécial. Ainsi: *Cette maison m'aurait convenu* [= m'aurait plu]. *Ils sont convenus du prix* [= ils sont tombés d'accord]. *Ils sont convenus de leur erreur* [= ils en sont revenus; ils l'ont reconnue]. – *Il a demeuré* (familièrement: *resté*) *un an à Paris* [= il a habité P.]. *Il est demeuré* (*resté*) *chez lui* [= il n'est pas sorti]. – *Cette faute* (*ce mot*) *m'a échappé* [= ontgaan; je ne l'ai pas remarquée]. *Cette faute m'est échappée* [= ontvallen; je l'ai faite par inadvertance]. Cp.

Il nous *a convenu* de lui raconter vos anciennes fredaines (Dumas, Francillon). Ils *étaient convenus* qu'en cas d'événement extraordinaire, elle attacherait à la persienne un petit chiffon de papier blanc (Flaubert, Bovary). Ce nom qui remplit mon âme et qui m'*est échappé*, vous me l'interdisez! (ib.). Un jour, dans la chaleur de la conversation, *il m'est échappé* de l'appeler madame, ce qui l'a fait rire (Gautier, Maupin). Pardon, mon bon monsieur, ça m'*est échappé:* j'ai cru être plus vieille de huit jours, car dans huit jours, j'aurais le droit de dire un tas de choses que je n'ai pas même le droit de penser aujourd'hui (Augier, Fourchambault).

Voix passive.

3. La voix passive est la forme verbale qui présente le sujet comme recevant l'action et la recevant d'autrui. C'est par l'intervertissement des fonctions du sujet et de l'objet de la phrase active que l'on construit la phrase passive: *Le chasseur tua le lièvre. Le lièvre fut tué par le chasseur;* l'objet devient sujet et le sujet devient objet agissant, le verbe actif se transforme en verbe passif. Mais comme le français n'a pas de

flexions propres à exprimer ce mode d'activité, il a recours à un verbe auxiliaire, le verbe *être*. Malheureusement ce verbe sert aussi à construire les temps composés de certains verbes intransitifs; c'est ce qui fait que l'on préfère la voix active toutes les fois qu'une confusion est à craindre.

Il faudra donc se garder de prendre pour une forme du verbe passif toute construction où le participe passé est joint au verbe auxiliaire *être*. En effet, le participe passé d'un verbe qui exprime une action momentanée ou de courte durée prend avec le verbe *être* le caractère d'un adjectif, désignant l'état où se trouve le sujet après l'action accomplie; p. e. *Le feu est* [is] *éteint. Le bois était* [was] *scié*. Si on veut exprimer la durée de l'activité dans ces phrases, durée que le holl. peut exprimer par «worden» [wordt gebluscht, werd gezaagd], le français est contraint de se servir de la voix active, avec *on* pour sujet: *On éteint le feu. On sciait le bois.* Le verbe n'est réellement passif que si l'on indique en même temps l'objet agissant (régime indirect). Cp. *Le feu est éteint par les pompiers. Le bois était scié par le bûcheron.* Cependant, il n'en est pas de même pour tous les temps, et p. e. *Le feu fut – a été – avait été – eut été éteint* sont des constructions passives, tandis que *sera, serait éteint* présentent de nouveau la difficulté signalée. Cp.

Sa voix *fut couverte* par nos acclamations (Laboulaye, Paris). Washington *est menacé*; on mobilise nos milices, on appelle les volontaires (ib.). Notez que «on menace W.» est impossible à cause des deux autres *on*, et que «nos milices sont mobilisées», «les volontaires sont appelés» signifient tout autre chose. – En avant! en avant vers un monde où la misère *sera guérie*, où la force *sera abattue*, où l'esprit régnera (ib.).

Pour les verbes qui expriment une action prolongée, d'une durée indéterminée, tels que *aimer, haïr, estimer, mépriser, louer, blâmer*, etc., le cas se présente autrement, car *il est aimé, haï; il était méprisé, estimé; il sera loué, blâmé*, etc. sont des formes passives équivalant exactement à la voix active correspondante: *on l'aime*, etc., *on le louera*, etc.

Si les verbes de cette catégorie sont accompagnés d'un régime désignant l'objet agissant, la préposition *par* est remplacée par *de* toutes les fois que cet objet peut être considéré comme la cause, le point de départ; on dit *être aimé, haï de qn.*, parce que l'amour, la haine, viennent *de* cette personne.

Quand les verbes de la première catégorie désignent une action que l'on considère comme habituelle, ils passent dans la seconde catégorie. Cp.

Le peuple, cet éternel enfant, *est conduit* par douceur ou par force au but qu'on lui a choisi sans le consulter (Laboulaye, Paris). Dans une république,

dans un État où le peuple est souverain, il faut vaincre l'ignorance ou *être tué* par elle; il n'y a point de milieu (ib.). Quand on a des cheveux crépus, on est né, non point pour se battre, mais pour *être battu* (ib.). Aimer Dieu, et en retour *être aimé de lui*, c'est ce que l'antique sagesse n'a jamais pu comprendre (ib.).

De tout ce qui précède, on conclut aisément que seuls les verbes transitifs ont une voix passive, exception faite pour le verbe *avoir*. Mais parmi les verbes intransitifs, il y en a quelques-uns qui s'emploient à la voix passive, p. e. *être obéi*, *être pardonné*, *être réussi*, *être réfléchi*, etc. Cp.

Votre Altesse *est* parfaitement *obéie* sur ce point, répliquai-je (Prévost, Moloch). M. Lambert-Desnoyers voulait *être obéi* passivement (Prévost, Compagne). Mon colonel ne se demandait pas ce que je pensais, pourvu qu'il *fût obéi* (Claretie, Candidat). Oh! il n'y a pas de quoi, *vous êtes pardonnée* (Zola, Assommoir). La route dévalait à pic, et la rive gauche de l'Aigre avant le pont de pierre n'*était bâtie* que de quelques maisons (Zola, Terre). Comme on le pense, quelque désir que chacun eût de lui être agréable, sa proposition demandait à *être réfléchie* (Verne, Bonhomme). La société des ingénieurs civils a donné jeudi soir une fête qui, de tous points, *a été fort réussi* (Petit Journal No. 12440).

Remarques. Le Hollandais supprime volontiers le participe «geworden» dans la voix passive, et doit, en conséquence, le rétablir avant de se décider à employer l'une ou l'autre des constructions françaises. — On n'oubliera pas que les verbes *succéder à qn.* et *survivre à qn.* dont les équivalents hollandais ont une voix passive, n'en peuvent pas avoir en français.

Le verbe «worden» s'emploie en hollandais dans des constructions où le français ne peut pas mettre le verbe *être*. Pour marquer simplement le passage d'un état à un autre, c'est *devenir* qu'il emploie: *Il devint père. De riche qu'il était, il devint pauvre.* Quand on veut marquer l'état futur, il faut employer *être*: *Le jeune homme voulait être ingénieur.* Cp. *Il est bon qu'on sache qu'à ruiner les autres, on peut finir par devenir ruiné soi-même* (Véron, Galop); *être ruiné* pourrait signifier l'état futur; l'auteur veut parler de l'action. — Quand le sujet est censé contribuer lui-même au changement, on emploie *se faire*: *se faire marin*, *se faire catholique;* mais aussi: *il voulait faire* [doen worden] *un avocat de son fils.* — Quand on veut dire que le sujet a les aptitudes nécessaires, on emploie *faire*: *Il fera un bon acteur.* A remarquer encore: *tomber malade, amoureux, d'accord; le vin tourne à l'aigre; il est passé maître, officier,* etc. *Il a eu huit ans hier; il a vécu quatre-vingts ans.* Voir aussi les verbes pronominaux.

Voix moyenne ou pronominale.

4. Un très grand nombre de verbes sont actifs et passifs à la fois, quand le sujet fait et subit l'action en même temps. Ces verbes forment

ainsi une classe intermédiaire entre les actifs et les passifs, c'est la voix moyenne. Puisque le sujet est aussi l'objet de l'action, il faut le représenter sous les deux formes, et c'est ce qu'on fait en ajoutant à chaque personne du verbe le pronom régime correspondant. C'est pourquoi l'on nomme ces verbes pronominaux, et, pronom réfléchi, le pronom régime.

Si c'est là la définition propre de ces verbes, il faut constater cependant qu'il y en a bon nombre qui entrent dans cette catégorie grâce seulement à la forme, car le sens impose une autre division, savoir en pronominaux subjectifs et pronominaux objectifs. Ces derniers sont des verbes réfléchis et des verbes réciproques.

5. Pronominaux subjectifs. Il y a des verbes qui expriment une activité interne, c.-à-d. qui ne sort pas du sujet, p. e. *dormir*, *penser*, *respirer*, *croire*, etc. C'est ce qu'on nomme verbes subjectifs. Or, pour mieux mettre en relief la nature de cette activité, l'ancienne langue construisait les verbes intransitifs subjectifs avec le pronom réfléchi comme pour renforcer le sujet, en faisait donc des verbes pronominaux qu'elle employait concurremment avec le verbe simple: *apparaître* et *s'apparaître*, *descendre* et *se descendre*, *devenir* et *se devenir*, *dormir* et *se dormir*, *écouler* et *s'écouler*, *lamenter* et *se lamenter*, *repentir* et *se repentir*, *taire* et *se taire*, etc. Cet usage a laissé des traces: *avancer* et *s'avancer*, *approcher* et *s'approcher*, p. e. où la forme réfléchie exprime plus que l'autre, et plus nettement, l'action de la volonté; puis *mourir* et *se mourir*. Cp.

Souvent le railleur souffre et *se meurt* de sa propre ironie (Lemaître, Cont. I). Elle *se languissait*, à son insu, du besoin de rencontrer quelqu'un qui eût une analogie de sentiment avec elle (Bourget, Disciple). Je vous donne la paix, je vous donne ma paix, cette paix d'une âme qui aime pour toujours et qui *s'est* à jamais *renoncée* (Bourget, Cœur). Il *s'enrageait* à mesure que chacune de ses chutes emportait un espoir (Zola, L'Argent).

On dit usuellement *mourir*, *languir*, *enrager*, *renoncer à*.

Les verbes qui expriment un mouvement prennent le pronom adverbial *en* (= de là) en devenant pronominaux: *aller*, *s'en aller; revenir*, *s'en revenir; retourner*[1]), *s'en retourner; fuir*, *s'enfuir; voler*, *s'envoler; suivre*, *s'ensuivre* et *s'en suivre; sauver*, *se sauver et s'ensauver*. Cp.

Elle lui donna son bras. Ils *s'en retournèrent* (Flaubert, Bovary). Ils *s'en revinrent* à Yonville, par le même chemin (ib.). Le bruit des fontaines dont la vapeur *s'envolant* rafraîchissait des tas de fruits (ib.). C'était le mois prochain qu'ils devaient *s'enfuir* (ib.). En vérité, il fallait être un original pour *s'en*

---

[1]) *Se retourner* marque le mouvement sur place.

revenir ainsi nonchalamment (Richepin, La Glu). Tout le monde *s'ensauvait*, même les hommes (ib.). Mais après sa démarche de la veille et l'espèce de rupture qui *s'en était suivie* (About, Brave homme).

Remarques. On dit: p. e. *il s'en est allé, revenu, retourné, suivi*, avec *en* séparé du verbe, mais *il s'est enfui, envolé, ensauvé* avec *en* accolé au verbe. Certains auteurs disent: *il s'est en allé.* Cp. *Cela s'était en allé comme tout s'en va* (Bourget, Énigme). *Et maintenant Claude peut parler, songeait-elle, quand René se fut en allé sur la promesse de revenir dans trois jours* (Bourget, Mensonges). *Cette dernière s'était en allée le long du trottoir* (ib.). — Cela produit des participes employés adjectivement: *Les fantômes des heures enfuies l'entouraient aussi* (Rod, L'Ombre). *Il fut dévoré du regret de l'émotion enfuie* (Maupassant, Cœur). *En un instant, je revis ma jeunesse envolée, mes amis disparus* (Laboulaye, Paris). *Des nuages planaient, tout roses, pareils à de grands pétales envolés de quelque roc énorme* (Richepin, La Glu).

De tous ces verbes, quelques-uns ne sont plus pronominaux; tels: *apparaître, disparaître, descendre, dormir*, etc. D'autres sont aujourd'hui exclusivement pronominaux; on les appelle essentiellement pronominaux; tels sont: *se repentir, s'évader, se fier, se méfier, s'écrier, se récrier*, etc. D'autres encore s'emploient des deux manières, généralement avec une nuance de signification: *taire* et *se taire.* Cp.

Elle *s'épanouissait* enfin dans la plénitude de sa nature (Flaubert, Bovary). Il est encore temps, s'écria-t-il. Réfléchis, *tu t'en repentiras* peut-être (ib.). D'abord, il *s'attendrit*, puis il *se révolta* contre elle (ib.).

Remarque. Il est rare que ces verbes deviennent simplement verbes transitifs. Cp. *Le côté opposé de la place était piétiné, durci, blanchi d'une poussière que des souffles de vent envolaient* (Zola, Terre). — Rarement aussi ils deviennent transitifs, tout en demeurant pronominaux. Cp. *Et ne vous récriez point que sa gaieté est sinistre, car je vous montrerais qu'elle est héroïque* (Lemaître, Cont. I).

Certains verbes transitifs ayant un régime direct deviennent pronominaux intransitifs avec un régime indirect. Tels sont: *apercevoir qc.* et *s'apercevoir de qc.* – *moquer qn.* et *se moquer de qn.* – *railler qn.* et *se railler de qn.* – *saisir qn.* et *se saisir de qn.* – *attendre qc.* et *s'attendre à qc.* – *résoudre qc.* et *se résoudre à qc.* – *refuser qc.* et *se refuser à qc.* etc. Presque toujours il y a une différence plus ou moins importante dans la signification. Quelquefois le transitif disparaît, l'intransitif seul subsiste, p. e. *s'emparer de qc.*

6. Pronominaux objectifs. Les pronominaux objectifs expriment une activité externe, c.-à-d. une action qui, sortant du sujet, a pour objet le sujet même: *Il se tua*, ou bien une action qui, sortant simultanément de deux sujets différents, a pour objets ces deux sujets mêmes: *Ils se rencontrent.* Ceux de la première catégorie sont dits verbes réfléchis, ceux de la seconde, verbes réciproques. Cp.

Verbes réfléchis: Elle *s'accusa* de trahison. Elle *se reprocha* d'avoir frappé de loin. Elle *se représenta* la stupeur de Lysel. Sans *se l'avouer*, elle souhaita que son ami ne *se résignât* pas (Rod, L'Ombre). Vous le trouverez très bon, mais très mou; il faut qu'il *s'apprenne* à tout supporter (Bourget, Le Disciple). Donc, il *se choya*, *se dorlota* et accepta les consolations qu'on lui donnait (Flaubert, Bovary).

Verbes réciproques: Mais le marchand s'écria qu'elle avait tort; *ils se connaissaient;* est-ce qu'il doutait d'elle? (Flaubert, Bovary). Ils ne *se parlaient* pas, trop perdus qu'ils étaient dans l'envahissement de leur rêverie (ib.).

On le voit, l'action réciproque et l'action réfléchie sont exprimées en français par des pronominaux, et un seul et même verbe peut être tantôt réfléchi, tantôt réciproque; tels les deux verbes cités: *se parlaient* et *se connaissaient*, qui ne sont réciproques ici que par suite du contexte. Aussi quand le doute est possible, on ajoute, pour préciser le sens réciproque, au verbe pronominal une des formules: *entre eux*, *l'un l'autre* (*l'un de* ou *à l'autre*), *réciproquement;* ou bien le préfixe *entre: s'entre-regarder*, *s'entr'aider*, etc. Cp.

Les traits d'Emma peu à peu se confondirent en sa mémoire, comme si la figure vivante et la figure peinte [de la miniature] *se frottant l'une contre l'autre*, *se fussent réciproquement effacées* (Flaubert, Bovary). C'est par le traité de Westphalie, en 1648, que les États catholiques et les États protestants *se sont* enfin *réciproquement reconnus*, ont consenti leur existence mutuelle, et *se sont promis* de vivre en société et en paix, indépendamment de la diversité de religion (Guizot, Civil.).

Nota. Autrefois on pouvait exprimer la réciprocité par l'une des formules citées et supprimer le pronom réfléchi: *Ils reprochèrent leurs crimes l'un à l'autre;* aujourd'hui on doit dire: Ils *se* reprochèrent leurs crimes l'un à l'autre.

De ce qui précède, il résulte que le pronominal réciproque sera employé au pluriel surtout. Le singulier cependant n'est pas impossible, pourvu que le sujet éveille une idée de pluralité, p. e. *on*. Cp.

On se plaît, *on s'exalte* ensemble, *on se confie ses secrets*, *on s'aime* presque et l'*on ne se revoit plus* que l'année suivante (Feuillet, Parisienne). *On* a beau *se gêner* entre gens du même bateau [= monde], *on se reconnaît*, *on se sent les coudes;* on est amis sans le vouloir, sans le savoir, courant tous la même bordée (Daudet, L'Immortel). Ce refus jeta un froid entre les deux familles, et depuis on cessa de *s'écrire* (Theuriet, Barbeaux). C'est un gros crève-cœur de *se quitter*, quand *on s'aimait* comme *nous nous aimions* (ib.). Givry, chef-lieu de canton, m'offrait une petite société de fonctionnaires, où l'*on se visitait*, où l'*on s'invitait* (Prévost, Compagne).

C'est à ce point de vue que les passages suivants sont particulièrement remarquables:

Dans certaines villes, pourtant, *aucune personne de cette société ne se saluait*, *ni ne se visitait* (RBl. 11–8–1900, p. 175). Presque sur chaque banc *un couple se tenait les mains*, *on s'embrassait* avec impudence (Prévost, Frédérique).

Cependant il n'y a pas un arbre, une plante, une fleur, que dis-je? *pas une feuille qui se ressemble* (Laboulaye, Paris). Ces conférences travaillaient à faire *s'aimer les hommes entre eux*, non d'un amour théorique, vague, philanthropique, mais d'un amour agissant et durable, parce qu'*on ne s'aimerait qu'après s'être connus*, et parce que *s'échangeraient* perpétuellement les occasions de *se connaître* mieux (RM. 1–2–'07, p. 685–6).

7. Les verbes réfléchis n'ont pas toujours pour sujet un nom de personne: les noms de choses aussi peuvent se construire avec ces verbes. La vivacité du Français le porte à personnifier les êtres inanimés, les choses inertes même, à les identifier avec des êtres vivants et agissants. Cette vivacité se manifeste d'ailleurs autrement dans son langage: *il se jette sur son lit; il jette un pont sur une rivière; le pont enjambe la rivière*, etc. Cp.

Il venait d'arriver près d'un petit pont de pierre d'une seule arche, qui *enjambait sans trop d'effort* les eaux verdâtres de la Limourde (Cherbuliez, Têterol). Les grands bahuts de poirier *bombaient* le long de la muraille *leurs ventres sculptés* (Ohnet, Dames). Une tonnelle à laquelle, en été, une vigne vierge *grimpait*, étalant des feuilles pourprées (ib.). Les ponts *enlevaient* leur silhouette de pierre ou de fer, toujours élégante et sobre (Prévost, Frédérique). Au fond, la maison de santé *dressait* sa façade muette, *alignait* les stores blancs de ses fenêtres sans vie (Margueritte, Vanité). Le fleuve *arrondissait* sa courbe au pied des collines vertes (Flaubert, Bovary).

Pareillement pour les verbes réfléchis. Cp.

Le train était bondé, mais *il se vida* en partie à Charing-Cross même (Prévost, Frédérique). Dès qu'elle eut conscience de s'écarter du quartier qu'elle habitait, son pas *se pressa* naturellement (ib.). Comme le landau *s'ébranlait*, la fenêtre d'un cabinet de société *s'ouvrit* au premier (Daudet, L'Immortel). Quelques étoiles *s'allumaient* une à une dans le ciel (Prévost, Jaufre). Le sable jaune qui *se dorait* au soleil (Rabusson, Homme). Le cou grêle *s'emmanchait* durement au-dessus de deux salières où *s'accumulait* l'ombre (Richepin, La Glu). Et c'est juste à ce moment que le pain *s'est mis à coûter* cinq et six francs la miche (About, Brave homme).

8. Sens passif des pronominaux. Or, une fois l'usage établi, de ces verbes avec des sujets de cette nature, on alla plus loin. Que l'on compare le passage cité: *Quelques étoiles s'allumaient une à une dans le ciel*, avec celui-ci: *Le soir, toutes les fenêtres serrées sur ces hautes façades s'allumaient à tous les étages* (Daudet, Trente), et avec: *La nuit était brusquement venue; les réverbères s'allumaient* (Prévost, Frédérique), – et l'on voit aussitôt la différence et en même temps l'analogie. La spontanéité d'action des étoiles n'est point celle des fenêtres ni des réverbères; l'œil aperçoit la similitude, mais l'esprit suppose et reconnaît, pour les fenêtres et les réverbères, la présence d'un agent invisible. Aussi, la dernière de ces constructions peut-elle

être remplacée par la phrase active: *on allumait les réverbères*, c.-à-d. en d'autres termes: le verbe réfléchi a souvent une valeur passive, c'est la voix passive de tournures actives dont le sujet serait *on*. La voix passive ne peut pas servir toujours, car la phrase: *les réverbères étaient allumés*, on l'a déjà vu précédemment, n'est pas une phrase passive: elle exprime le résultat acquis. Aussi la construction pronominale du verbe est-elle fort usitée pour exprimer la voix passive d'un verbe, quand le participe passé joint au verbe *être* en est incapable. On verra, en parcourant les citations suivantes, combien l'emploi de ce gallicisme est fréquent et intéressant à étudier. Cp.

Les huit coups *s'entendirent* nettement dans le silence absolu du soir (Prévost, Jaufre). Les repas *se prenaient* en commun (Prévost, Frédérique). L'éclat fugitif qui avait illuminé Londres et le paysage environnant décroissait avec rapidité. Un rideau *se tirait* (ib.). La loterie *se tire* demain (Zola, Excellence). Un quartier neuf où les hôtels de millionnaires ne *se comptaient* déjà plus en ce temps-là (Rabusson, Homme). Mais les meilleures pages *s'écrivaient* encore à Champrosay (Daudet, Trente). A Paris, en voyage, à la campagne, ces carnets *se sont noircis sans y penser*, sans penser même au travail futur qui *s'amassait là;* des noms propres *s'y rencontrent* que quelquefois je n'ai pu changer, trouvant aux noms une physionomie, l'empreinte ressemblante des gens qui les portent (ib.). Cela [une belle salle] *se fit*, *se peignit* et *se meubla* comme par enchantement (Colombey, Ruelles I). Proche de la gare une ville neuve *s'est bâtie* (Prévost, Moloch). En face, une haute bâtisse à appartements *s'enveloppait* d'échafaudages et de sapines (Prévost, Frédérique). Dimanche prochain, 11 novembre, à deux heures et demie, *se courront*, au Vélodrome d'Hiver, les épreuves de la 3e journée du Meeting d'ouverture (Journal amus. 1906). La Targo Florio, la grande épreuve de tourisme sicilienne, *se disputera* en 1907, le 21 avril (ib.). La coupe Van der Bilt 1907 *se courra* l'an prochain sur le circuit de Long-Island (ib.). Alice aurait du moins avec lui le bonheur positif, celui qui *se monnaie* en robes, en bijoux, en plaisirs, le bonheur qui *s'achète* et qui *se vend* (Margueritte, Vanité). Donc la peur *s'hérite*, et la peur n'est-elle pas une des formes de la haine? Pourquoi toute haine ne *s'hériterait*-elle point? (Bourget, Le Disciple).

On voit que ces tournures se laissent remplacer par d'autres qui seraient actives; néanmoins il y a quelque inconvénient à pousser trop loin la construction pronominale. Le grand risque est la clarté douteuse de certaines expressions; c'est par quoi pèche le verbe s'élever dans ce passage: *Marie de Kérouare grandit et s'éleva dans ce château féodal, comme une fleur dans un vase gothique* (Sandeau, Kérouare). Naturellement l'auteur veut dire: fut élevée, mais ce n'est pas là l'acception qui se présente d'abord à l'esprit du lecteur, le verbe «s'élever» ayant avant tout le sens de «monter, se mettre très haut, et, parlant d'un objet élevé, être debout à une grande hauteur, p. e. *le petit*

château s'élevant sur le penchant d'une de ces ondulations verdoyantes (Rabusson, Homme).

9. Le verbe, à la voix passive, peut avoir, comme on l'a vu, pour complément le nom de la personne qui est la cause de l'action, qui en est l'agent: *La maison fut vendue par le notaire.* La question peut donc se présenter de savoir si, au sens passif, le verbe réfléchi peut se construire avec un tel complément. Jusqu'au XVII[e] siècle cette construction fut généralement usitée, et bien qu'on préfère actuellement le verbe passif en ce cas, il est certain que les meilleurs auteurs emploient encore le réfléchi passif. Cp.

Incapable de croire à tout ce qui ne *se manifestait point par* des formes convenues (Flaubert, Bovary). Comme tu étais un enfant peu ordinaire, au lieu de s'effacer tout de suite, l'image *s'est fixée par* l'absence (Prévost, Jaufre). Cette amitié *s'accrut* et *s'échauffa par* la sympathie que chacune éprouvait pour la beauté de l'autre (ib.). Comment on enseigne ce qui ne peut point *s'enseigner par méthode et par raison*, on ne le sait que trop (Brunetière, RM. 1–11–'06). Tout ralentissement de mon activité intellectuelle *se marquait par* des vides dans mon journal (Prévost, Jardin). Dans cette cité, quî se glorifie de sa civilisation, il y a des milliers d'hommes qui *s'abrutissent et se tuent par* la folie de l'alcool (Laboulaye, Paris). Le succès *ne s'obtient point*, dans les affaires humaines, *par* des procédés si absolus, ni au nom d'un argument philosophique (Guizot, Civil.).

10. Les verbes transitifs deviennent réfléchis, et les réfléchis se transforment en intransitifs simples, mais ayant un sens passif, dû à la valeur passive du réfléchi; p. e. *On augmente les loyers. Les loyers s'augmentent. Les loyers augmentent.* Un grand nombre de verbes intransitifs sont ainsi sortis de verbes réfléchis passifs. Cp.

Aujourd'hui même *s'ouvre* une exposition nouvelle (Claretie, Vie 1885). L'exposition des Œuvres d'Eugène Delacroix *ouvre* aujourd'hui (ib.).

Le verbe pronominal à l'Infinitif régi par les verbes *laisser*, *faire*, *envoyer*, se présente quelquefois sans le pronom réfléchi. Si c'est un pronominal subjectif, cela s'explique facilement: nous savons que ce verbe-là pouvait s'employer avec ou sans le pronom réfléchi; c'est ainsi qu'on dit encore: *Faites taire ce bavard. – On a fait évader le prisonnier. – Je le ferai repentir de sa conduite. – Laissez écouler la foule.* Dans les autres cas, c'est un réfléchi transitif qui devient intransitif: *Envoyez-le promener. – Laissez-le remuer.* Cela se fait encore, mais de plus en plus on conserve le pronom réfléchi dans tous les cas, sauf dans quelques expressions consacrées par l'usage: c'est qu'en bien des tournures de ce genre l'ellipse du pronom changerait le sens de la phrase; ailleurs, par contre, on doit bien quelquefois conclure à un certain arbitraire. Cp.

Sa mère *la fit taire* d'une gifle (Prévost, Laura). Et quelle force pour *l'envoyer* plus tard *promener* avec sa morale (Richepin, La Glu). Il voit marcher les aiguilles, il ne sait rien du rouage caché qui *les fait mouvoir* (Bourget, Le Disciple). Elle l'emmena au foyer, et *le fit asseoir* sur une banquette, près du piano (Prévost, Laura). Elle s'était levée aussi, elle *le fit s'asseoir* près de la petite table (Bourget, Mensonges). Le quatre septembre *fit s'écrouler* cette féerie (ib.). Regardez, Léa! Il *la fit se retourner*; elle poussa un cri d'étonnement (Prévost, Frédérique). L'instinct qui *le faisait se retourner* vers les choses dont l'éloignement devenait imminent (RM. 15–11–'93, p. 405). Cette idée *la fit se lever* brusquement (Bourget, Cœur). Le chevalier *laissa se reposer* Bruno (Theuriet, Gérard).

La clarté de l'expression souffrirait dans telle ou telle de ces locutions, ainsi que dans les suivantes, si on supprimait le pronom réfléchi. Il est même indispensable, quand le verbe est réciproque. Cp.

L'entraînement des sensations qui *lui faisait se dire*: Plus tard! plus tard! (Margueritte, La Tourmente). L'espèce d'autorité qu'elle exerçait sur elles *la faisait se plaire* en leur compagnie (Bonnières, Avril). — L'idée de ce partage *les fait se torturer l'un l'autre* désespérément (RM. 1–12–'96, p. 689). Ils dirent leurs noms en même temps, secoués l'un et l'autre par une émotion égale, intense, qui *leur faisait se prendre* les mains et *se les serrer* bien fort (Prévost, Compagne).

11. L'auxiliaire des prominaux. Les pronominaux construisent leurs temps composés avec le verbe auxiliaire *être*. Les pronominaux subjectifs, avant d'être pronominaux, se conjuguaient en leur qualité d'intransitifs avec l'auxiliaire *être* autrefois, cela n'a rien que de naturel. Mais les pronominaux objectifs ont été conjugués primitivement avec l'auxiliaire *avoir: Il s'a bien défendu; il s'a vêtu et chaussé.* Aujourd'hui encore la logique des enfants et des gens peu instruits réagit contre l'emploi du verbe *être*. Cp.

Je *m'avais piqué* avec des camarades. Un pari en douze absinthes liées. J'ai gagné, mais *je m'ai endormi* sur la table ou dessous (Véron, Paris). Attends, que *je m'ai dit* . . . . tu me la payeras (Veron, Monstres). *Je m'ai tenu* à l'écart (ib.). C'est que *je m'ai mariée* avec un portier (ib.). C'est égal, *elle s'a conduite* comme une bonne mère (Maupassant, Contes).

Deux causes ont opéré le changement d'auxiliaire; d'une part la passivité du sujet (*il s'a vêtu* = *il est vêtu*) qui a dû influencer l'emploi de l'auxiliaire, et de l'autre, la présence du pronom réfléchi, qui rappelait les pronominaux subjectifs. Ce pronom, qui suivant l'ancienne syntaxe pouvait, en certains cas, être séparé du pronominal par un autre verbe non réfléchi, amenait pour celui-ci le verbe *être*. Aujourd'hui, par exemple, on dit: *il a voulu se présenter;* autrefois on pouvait dire: *il s'est voulu présenter*, construction qui n'est pas encore complètement hors d'usage, surtout avec les verbes *laisser* et *faire: Il s'est fait transporter à l'hôpital. Je me le suis laissé dire.*

Verbes impersonnels.

1. Le verbe impersonnel constate simplement le fait de l'action, sans aucun rapport avec un sujet déterminé: *pleuvoir, neiger*, etc. Il s'ensuit d'une part qu'au fond il n'y a de verbes impersonnels que ceux qui expriment les phénomènes naturels, et d'autre part, que ces verbes, puisqu'il faut bien exprimer les divers accidents de la conjugaison, ne sauraient se construire qu'à la troisième personne du singulier. Tels sont: *il pleut, il bruine, il neige, il grésille, il gèle, il dégèle, il éclaire, il vente, il tonne, il grêle.* Le sujet grammatical *il*, que le latin n'exprimait pas, a été ajouté en français, aussitôt que l'emploi des pronoms sujets était devenu indispensable.

Ces verbes sont intransitifs, par conséquent, complets par eux-mêmes. Ce n'est qu'au figuré qu'ils peuvent prendre un déterminatif: *il pleut des balles, il neige des feuilles;* et c'est au figuré seulement qu'ils se transforment en verbes personnels: *les balles pleuvaient, le canon tonnait, un cigare qui neige. Les notes pleuvaient dans la maison; les fournisseurs murmuraient* (Flaubert, Bovary). Seuls les verbes *geler* et *dégeler* s'emploient ainsi au sens propre: *Il dégelait l'huile qui était gelée.*

En dehors de ces verbes, il n'y a guère d'essentiellement impersonnel que *falloir, il faut;* à moins qu'on ne veuille y joindre: *y avoir, il y a; il y va, il s'agit, il s'ensuit.* Tous les autres sont accidentellement impersonnels: *il importe, il vaut mieux*, etc.

La plupart de ces verbes ont besoin d'un déterminatif pour le sujet grammatical, déterminatif qui figure alors comme sujet logique. Ce peut être un substantif: *Il court un bruit alarmant;* ou l'équivalent d'un substantif, soit un Infinitif: *Il faut vivre*, soit une proposition: *Il faut qu'on parte.* Mais quel que soit le nombre du déterminatif sujet logique, le verbe s'accorde toujours avec le sujet grammatical, c.-à-d. qu'il est toujours au singulier. «Celui qui parle, plaçant le verbe avant le sujet, n'a pas encore assez présente à l'esprit l'idée de pluralité qu'exprime le sujet pour la marquer par la forme verbale; de là l'emploi du singulier». (Darmesteter). Cp.

Il nous serait venu des lassitudes (Flaubert, Bovary). *Il sortait* de ses yeux deux ruisseaux de larmes qui coulaient lentement sur l'oreiller (ib.).

Remarque. Les gens du peuple trouvent instinctivement des constructions assez curieuses, afin d'éviter l'impersonnel singulier avec un sujet pluriel. Ainsi, dans Madame Bovary de Flaubert, un homme du peuple, un batelier, dit à un monsieur qui fait avec sa dame une promenade sur

la rivière et qui trouve dans la barque un ruban de soie: *Ah! c'est peut-être à une compagnie que j'ai promenée l'autre jour.* Ils sont venus un tas de farceurs, *messieurs et dames, avec des gâteaux, du champagne, des cornets à piston, tout le tremblement.*

2. Certains verbes ne sont impersonnels qu'à la voix pronominale: *il s'agit, il s'entend, il se trouve*, etc. Cp.

Il ne se trouvait pas sur le quai d'autres voyageurs répondant au signalement (Theuriet, Barbeaux). *Il s'est passé* quelque chose de nouveau et de fâcheux (Prévost, Laura). *Il se mêle* d'autres sentiments à son adoration de la beauté physique (Lemaître, Cont. I). *Il s'en vend* cinq cents à la minute et les éditions se succèdent de demi-heure en demi-heure (Gautier, Maupin).

3. Le passif de la forme impersonnelle est l'équivalent de la voix active du verbe avec le sujet *on*. Ce sont surtout les verbes de la pensée et de la parole qui s'emploient ainsi: *il est convenu que, il a été dit que, il fut décidé que*, etc. Cp.

Les personnes dont *il va être parlé* ignorent absolument la démarche que je fais auprès de vous (Dumas, Denise). J'estimais qu'*il* y *était* [c.-à-d. dans la lettre] *insisté* outre mesure sur les précautions à prendre (Richepin, Césarine). *Il a été crevé* les yeux à des ducs de sang royal pour le bien du royaume (Hugo, L'Homme).

Remarque. Les constructions de ce genre existent aussi en hollandais, où cependant elles sont introduites par la particule *er*. Certaines de ces constructions se rendent en français exclusivement à l'aide de la voix active du verbe avec le sujet *on*. P. e. Er wordt geklopt, *on frappe*. Er wordt gesloten, *on ferme*. Er zal gedanst worden, *on dansera*. — On remarquera que le verbe «worden» dans: wat zal er van mij (u, hem, ons, hen) worden? se dit *devenir* en français, et que ce verbe est personnel: *Que deviendrai-je?* etc. *Que deviendrions-nous, si vous n'étiez plus là?* (Theuriet, Barbeaux). *Je n'ai pas revu Loute, mais je sais ce qu'elle est devenue* Prévost, Compagne).

4. Le verbe impersonnel s'emploie rarement sous la forme du Participe présent. En voici deux exemples:

D'après Laveaux, on doit dire au pluriel les passe-droit, et non les passe-droits, *s'agissant* non de passer des droits, mais de passer le droit (Littré, s. v. Passe-droit). Mme de Mersan était grande, sèche, froide, toute composée et concertée, et, s'il est permis de plaisanter, *s'agissant* d'une personne aussi considérable, brune de peau et noire d'âme (Berkeley, V. Histoire).

5. Il y a quelques verbes impersonnels d'un usage très fréquent, qui, au point de vue du hollandais, présentent des difficultés, savoir les verbes: **y avoir** (= être), **être, falloir, faire.**

a. Y avoir. Au moyen âge, le verbe avoir fut employé d'abord sans aucun pronom, puis avec *y*, puis – comme les autres impersonnels (voyez ci-dessus) – avec *il*, de sorte que, pendant toute cette

période, on disait indifféremment p. e. *a home, i a home, il i a home,* pour *il y a un homme,* la forme moderne, qui remonte au XVII[e] siècle. Le mot *naguère,* composé de n'a guère, c.-à-d. il n'y a guère [de temps], ainsi que la locution *tant y a que,* c.-à-d. quoi qu'il en soit, sont des vestiges de ces constructions. Voici deux temps de ce verbe:

Et *il y avait* un dernier adieu, séparé en deux mots: A Dieu! ce qu'il jugeait d'un excellent goût (Flaubert, Bovary). *Il n'y a* jamais de gouvernement plus conséquent, plus systématique que celui de l'Église romaine (Guizot, Civil.).

Nota. Comme le verbe *avoir,* le verbe *y avoir* se conjugue avec l'auxiliaire *avoir.*

L'Infinitif *y avoir* s'emploie après les verbes auxiliaires de mode: aller, devoir, pouvoir, etc., lesquels alors deviennent impersonnels eux-mêmes. Cp.

Il doit y avoir pour les belles et souveraines intelligences, tant qu'elles n'ont pas tout dit, un sursis de vie (Daudet, Trente). En réalité, *il a dû y avoir* depuis César jusqu'à Constantin, une pénétration graduelle (RM. 1–10–'06, p. 571). *Il peut* donc fort bien *y avoir* contraste entre les idées et le caractère d'un homme, surtout s'il est très cultivé (Lemaître, Cont. I). Réfléchissez, pourtant, et vous verrez que mon idéal n'est point mesquin, qu'*il ne laisse pas d'y avoir* une certaine grandeur dans cette collaboration active, persévérante, dévouée, de deux êtres d'élite qui se sont choisis librement (Duruy, L'Unisson).

Cet Infinitif ne peut pas être précédé d'un verbe essentiellement impersonnel; on dit: *il doit, il peut, il va y avoir.* Dans le passage suivant on doit entendre: y = à cela, donc: qu'on doive avoir regret à cela: Cependant, je ne crois pas qu'*il faille* y *avoir regret* (Guizot, Civil.).

Remarque. En dehors du verbe *y avoir,* il n'y en a qu'un seul qui, sous la forme impersonnelle, prend le pronom *y*: le verbe *paraître.* Cp. *N'est-ce pas qu'ils sont gentils? Ils ont leurs huit lieues dans les jambes. Hé! hé! il n'y paraît pas* (Theuriet, Nouvelles).

b. Être. Le verbe impersonnel *être* n'a d'abord été employé qu'avec des adjectifs, puis avec des substantifs sans article, pour remplacer *il y a.* On disait au moyen âge p. e. *il est créature,* pour: il y a une ou des créatures. C'est ainsi qu'on dit encore: *il est temps* (mais: *il est l'heure,* quand il s'agit d'une heure déterminée: *Partons, il est l'heure*), *il est midi, il est minuit.* Avec un substantif, ce verbe ne s'emploie plus guère que dans le style soutenu et en poésie. Cp.

Il est encore temps! s'écria-t-il. Réfléchis, tu t'en repentiras peut-être (Flaubert, Bovary). – *Il n'est guère d'homme de génie* insensible à la louange; *il en est un grand nombre* que le salaire influence peu, et *il n'en est pas qui* ne l'accueillent avec plaisir (RM. 1–2–'07, p. 585). *Il n'est pas* dans l'univers *une action,* un mouvement qui, de proche en proche, ne coopère à la croissance d'une mousse (Lamennais, Peuple).

Remarque. Pour indiquer la saison, le mois, le jour, le hollandais emploie la formule het is, was, etc. Le français se sert de la forme impersonnelle du verbe *être* avec *ce* pour sujet, ou encore d'une forme personnelle de *être*. P. e. *C'était l'hiver; on était en hiver. — C'était, on était, nous étions en avril. — C'était un lundi; on était, nous étions au lundi; c'était le 4 avril.* Cp.

On était à l'époque de la fenaison (Theuriet, Barbeaux). *On était* aux environs de Noël et la campagne était blanche (Flaubert, Bovary). *On était* aux premiers jours d'octobre (ib.). *Ce fut* un dimanche de février, un après-midi qu'il neigeait (ib.). *C'était* le jeudi (ib.).

c. Faire. La forme impersonnelle du verbe *faire* s'est employée d'abord avec un adjectif comme déterminatif; on disait p. e. *il fait beau*, mais aussi *il fait dangereux*. De nos jours on dit encore: *Il fait cher vivre dans cette ville. Il fait bon aller se promener.* Cp.

Il faisait beau songer que tout était pour Loisillon (Daudet, L'Immortel). *Il faisait bon* vivre (Theuriet, Sauvageonne). Je suis presque prêt à jurer qu'*il fait bon de* vivre (Uchard, Antoinette).

Mais c'est surtout en parlant des conditions atmosphériques que ce verbe est usité; p. e. *il fait beau temps* (pour: *le temps est beau*, qui se dit aussi, mais avec *être*, car *faire* est impersonnel); *il fait sec, frais, glissant, froid, chaud; il fait du vent*, etc. Cp.

Dans une demi-heure, *il fera brun* (donker; Theuriet, Rose-Lise). Au printemps, *il fait clair* dans les âmes tristes, comme à midi *il fait clair* dans les caves (Hugo, Les Misérables). *Il commence à faire frais* sur le banc (Daudet, Nabab). D'ailleurs, *il fait si bon, si tiède* ici, à l'abri des montagnes (P. Margueritte, L'Avril). Ne sois pas méchant, répondit-elle dans un baiser, *il fait si joli* et j'ai trop envie de t'aimer à la campagne (Bourget, Mensonges).

Par extension: Tiens, *il fait gentil* chez vous (Lemonnier, Lupar). *Il faisait de l'orage*, et ils causaient sous un parapluie à la lueur des éclairs (Flaubert, Bovary). *Il fait soleil*, hâtons-nous d'arriver (Chabot, L'Institutrice). S'*il avait fait du soleil*, j'aurais paressé encore, mais il pleuvait (Margueritte, Confession). *Il faisait un ciel voilé* de fin d'hiver, tout gris (Bourget, Mensonges).

Par extension et familièrement: Sacrebleu! qu'*il fait faim*, dit Schaunard; et il ajouta négligemment: Est-ce qu'on ne déjeune pas aujourd'hui? (Murger, Bohème). Vous avez dîné bien longuement, ce soir, dit Alice. C'est qu'*il faisait soif*, répliqua Cintrat (Malot, Paulette).

d. Falloir. Ce verbe signifie proprement, «manquer, faire défaut»; c'est là l'acception qu'il a conservée sous la forme pronominale *s'en falloir: Il s'en faut beaucoup, peu, etc. que . . .* Ensuite il a pris le sens de faire besoin, être nécessaire; on a dit: *L'argent lui faut*, comme on dit encore: l'argent lui manque. Cette construction a été conservée dans des locutions proverbiales; p. e. *Au bout de l'aune faut le drap.* Puis, la forme impersonnelle avec le régime personnel au datif: *Il lui faut*

de l'argent. Il faut de l'argent à cet homme. C'est après que ce verbe eut pris le sens de «être nécessaire», qu'on remplaça le substantif par un Infinitif ou une proposition: *Il me faut partir.* — *Il faut que je parte.* Mais l'Infinitif ne peut être employé que si son sujet est un pronom personnel ou le pronom *on;* le pronom personnel est au datif: *Il me* (*te, lui, nous, vous, leur*) *faut partir.* Celui de la deuxième personne peut être supprimé, parce qu'on s'adresse à la personne même, et que l'on sait ainsi suffisamment quel est le sujet. En ce cas, on peut même, si l'Infinitif est un verbe pronominal, lui laisser le pronom *se* au lieu de le remplacer par *te* ou *vous.* Cp.

Il faut remettre le panier à elle-même, en mains propres. Va, et prends garde (Flaubert, Bovary). *Il vous aurait fallu* subir les questions indiscrètes, la calomnie, le dédain, l'outrage peut-être (ib.). — *Il faut vous secouer*, monsieur B., ça se passera (ib.). *Il va falloir se mettre* en quête des Essler qui pourront nous aider à choisir une villa (P. Margueritte, L'Avril).

Mais cela n'est guère possible, si l'Infinitif est un pronominal réciproque. Cp. cependant: Laura dit: *Il faut nous quitter*, Henri (Prévost, Laura).

Remarques. L'Infinitif peut être remplacé par le pronom neutre *le;* de même la proposition: *S'il le faut! Je comprends bien que tu as tes occupations* (Prévost, Laura). *Prenez quinze jours, prenez un mois, prenez trois mois, s'il le faut* (Laboulaye, Paris). — On voit que le pronom est à l'accusatif. C'est que le substantif déterminatif du sujet grammatical *il* était primitivement à l'accusatif; cp. aussi: *les sommes qu'il a fallu.* Cependant l'analyse actuelle le considère comme le sujet logique. — Les Hollandais doivent remarquer qu'il importe de ne pas déplacer le pronom personnel régime: il y a une différence entre: *il faut me payer dix francs*, et *il me faut payer dix francs.* On a vu aussi que l'expression hollandaise «het moet» se dit en français: *il le faut* (ou *cela se doit*) et non pas *il faut.*

Les verbes impersonnels *rester* et *tarder* se construisent comme *falloir; tarder* avec un Infinitif, *rester,* avec un substantif ou un Infinitif: *Il me tarde de vous revoir. Il me reste à vous dire. Il ne lui reste plus un sou.*

A remarquer encore le verbe impersonnel *il retourne* (waar 't op staat, wat er aan de hand is), p. e. dans: *En résumé, voici de quoi il retourne jusqu'à présent* (Rabusson, Mon Capitaine).

6. Le pronom *il* est remplacé par *ce, ça* ou *cela* auprès de ceux des verbes impersonnels qui pourraient être pris au sens personnel dans certaines constructions. P. e. au lieu de *il fume, il sent,* la langue parlée ne dit jamais autrement que *ça fume, ça sent.* Du reste, le pronom *ce* commence à supplanter le pronom *il* des verbes impersonnels; à Paris le peuple va jusqu'à dire: *ça pleut!* Cp.

Cela sentait la marée fumante (dampende zeevisch) et le bouquet (garnalensoort) qui agonise (Richepin, La Glu). Ne trouvez-vous pas que *cela sent le renfermé* ici? (Theuriet, L'Amoureux). Les amandiers sont en fleur, il y en a tout un champ, là-bas, et *ça sent bon, ça sent fin, ça sent doux!* (Mar-

gueritte, L'Avril). Chaque fois qu'on allume du feu dans le salon, *ça fume;* dès qu'on ouvre la fenêtre, *ça ne fume plus*, et aussitôt qu'on la referme, *ça refume* (Labiche, Théâtre IX, p. 347, cité par J. Storm, Dial. fr. I). Devant vous, la plaine, une grande plaine toute nue, où il pleuvait de la neige. *Ça tombait, ça tombait* comme un rideau, ces flocons blancs qui cachaient tout (Maupassant, Yvette).

Remarques. Dans un certain nombre de locutions archaïques, encore fort usitées, le verbe impersonnel paraît sans le pronom *il;* telles sont

a. à la forme affirmative, avant le verbe: *N'importe. — Reste à savoir si. — M'est avis que. — De là vient que* (et non pas: de là que; *de là*, devant un substantif seulement: *de là cette timidité*). — *Soit dit entre nous. — Soit dit en passant.* — Vulgairement: *Faut y aller. — Faut de la vertu, pas trop n'en faut. — Y a pas à dire.*

b. à la forme interrogative, après le verbe: *Qu'importe que. — Que sert de. — A (de) quoi sert que. — Que vous en semble? — D'où vient que.* — Familièrement: *Comment va?*

c. en conséquence de l'inversion du déterminatif ou d'un autre terme: *Peu importe que. — Peu s'en faut que. — Tant s'en faut. — Autant vaut. — Mieux vaut. — Mal lui en prit. — Si bon vous semble. — Si tant est que. — Qu'à cela ne tienne.*

d. A retenir quelques verbes dont l'équivalent hollandais est impersonnel; *Het berouwt mij*, je me repens. — *Het bevalt me hier*, je me plais ici. — *Het duurt lang eer ze komen*, ils tardent à venir. — *Het gelukt haar*, elle réussit à [mais: Cela ne m'a pas réussi; rien ne me réussit]. — *Het is mij mislukt*, j'ai échoué à. — *Het ontbreekt mij aan*, je manque de [mais, *er ontbrak niets aan...*, rien ne manquait à, il ne manquait rien à]. — *Het spijt me*, je regrette, je suis fâché. — *Het verheugt me*, je me réjouis, je suis charmé, ravi. — *Het verveelt me*, je suis las de. — *Het verwondert, verbaast me*, je m'étonne, je suis étonné, surpris. — *Het lust me niet*, je ne me soucie pas de. — *Het staat u vrij*, vous êtes libre de (libre, permis à vous de). — *Het staat hem leelijk, het is leelijk van hem*, il a mauvaise grâce à se plaindre, il est mal venu à se plaindre. — *Het stuit me*, il me répugne de (je répugne à) faire cela. — *Het is nog niet gelukt om*, on n'a pas encore réussi à. — *Het is verkeerd*, on a tort de. — *Het is bekend*, on sait. — *Het is me, als zag ik hem nog*, je le vois encore, il me semble le voir encore. — *Daarbij bleef het*, nous en restâmes là. — *Het slaat . . . uur, . . .* heures sonnent.

LE VERBE ET LE SUJET.

1. Comme règle générale on peut établir que le verbe s'accorde en personne et en nombre avec son sujet: *Je vous attendais, dit-il, vous me voyez dans un embarras extrême* (Laboulaye, Paris).

Mais le sujet peut être multiple, c.-à.-d. composé de plusieurs sujets, réunis quelquefois par des conjonctions. En ce cas, il y a à distinguer

les sujets de la même personne et ceux de personnes différentes, et l'accord présente quelques difficultés que nous allons passer en revue.

2. Sujets de la même personne. Quand le sujet multiple se compose de plusieurs sujets simplement énumérés, le verbe se met au pluriel: *L'ambitieux, le beau parleur, l'avare, le poltron, le tyran, le valet y jouent leur rôle au grand plaisir du public* (Laboulaye, Paris).

Mais il arrive que, parmi ces sujets, il y en a un qui prédomine, et avec lequel le verbe alors s'accorde. C'est quand

a. il résume les autres: *tout, personne, aucun*, etc. Cp.

Dans le XVIIIe siècle, la religion, la politique, la pure philosophie, l'homme et la société, la nature morale et matérielle, *tout devient* à la fois un sujet d'étude, de doute, de système (Guizot, Civil.). Hommes, femmes, enfants, *chacun chantait* de toute son âme avec une ardeur et des élans infinis (Laboulaye, Paris).

b. il dépasse les autres par l'énergie de sa signification, c.-à-d. quand il y a gradation. Cp.

Une effervescence subite, un bouillon de sang peut-il à ce point mater les résolutions les plus superbes? (Gautier, Maupin). C'est l'*estime*, c'est *l'amitié* qui *amène* l'amour et qui lui *survit* (Laboulaye, Paris).

c. étant le dernier, il exprime, au fond, une idée de même ordre ou désigne un même individu que les autres, p. e. quand les sujets sont synonymes. Cp.

Aucun *lien*, aucune *union* véritable ne s'établissait (Guizot, Civil.). La *classe* supérieure, la *noblesse* féodale, s'ébranle à son tour pour la croisade (ib.). Chaque *principe*, chaque *système* a eu en quelque sorte son tour (ib.).

d. tous les sujets représentent ensemble une seule et même idée. Cp.

Le *Protecteur*, *le maître absolu* de l'Angleterre, *a été* toute sa vie obligé de faire des tours de force pour retenir le pouvoir (Guizot, Civil.). *Un grincement* de poulies, *un gémissement* de roues et de cordages *annonça* que l'heure allait sonner (Laboulaye, Paris).

3. Quand les sujets sont réunis par des conjonctions comparatives, il faut distinguer deux cas: la comparaison d'égalité et d'inégalité.

Si les conjonctions *comme, ainsi que, de même que, aussi bien que, autant que* conservent leur valeur réelle de conjonctions comparatives, il va de soi que le verbe s'accordera avec le premier des sujets, c.-à-d. le principal. Mais il se peut que l'idée comparative s'efface, et qu'il ne reste qu'une conjonction copulative; en ce cas, le verbe sera au pluriel. Cp.

L'océan, comme la terre, *est peuplé* d'innombrables habitants. — *L'éléphant*, ainsi que le castor et plusieurs autres animaux, *aime* la société de ses semblables. — *L'érudition*, comme les arts, *est* le luxe des vieilles nations (Laboulaye, Paris). On sentait que *l'intelligence*, aussi bien que le cœur, *l'avait guidée*

(RM. 15–11–'07, p. 406). *L'anarchie matérielle*, aussi bien que l'anarchie morale, *éclatait* de toutes parts (Guizot, Civil.).

La santé comme la fortune *retirent* leurs faveurs à ceux qui en abusent. — La tête de cet oiseau, ainsi que la gorge, *sont couvertes* d'un duvet très court.

La valeur comparative persiste nécessairement, quand il y a une inégalité exprimée par: ***moins que, plus que, non plus que, pas plus que, plutôt que***, et le verbe s'accordera avec celui des sujets auquel on compare les autres. Cp.

L'ordre, plus que les épargnes sordides, *fait* le profit. — Son *esprit*, non plus que son corps, *ne se pare jamais* de vains ornements. — *Sa gloire*, plutôt que le bonheur de la nation, *fut* son ambition. — *Cromwell avait*, plus que nul autre, contribué à renverser le pouvoir (Guizot, Civil.).

4. Quand les sujets sont joints par la conjonction ***ou***, le verbe s'accorde avec le dernier sujet, si l'idée que ce verbe exprime n'est ou ne peut être attribuée qu'à un seul des sujets, ou, en d'autres termes, quand l'un des sujets exclut l'autre ou les autres. P. e.

La vicacité ou la langueur des yeux *fait* un des principaux caractères de la physionomie. — La peur ou la misère *a fait* commettre *ce* crime. — L'empereur ou le prince impérial *présidera* aujourd'hui le conseil des ministres. Si l'État ou la commune *se charge* de secourir les pauvres en mon lieu et place (Laboulaye, Paris). Je suis aussi surpris que si mon chien ou mon chat *prenait* tout à coup la parole et se *mêlait* à la conversation (Gautier, Maupin).

Mais le verbe s'accordera avec tous les sujets, il sera au pluriel, si l'idée qu'il exprime doit être attribuée à chacun des sujets, soit simultanément, soit en des circonstances ou des temps différents. Tous les sujets pourront faire l'action alors, tantôt l'un, tantôt l'autre. P. e.

L'empereur ou le prince impérial *président* ordinairement le conseil des ministres. — La peur ou la misère *ont fait* commettre bien des crimes. — Le maire ou l'adjoint *font* les mariages civils, tandis que le curé ou le vicaire *font* les mariages religieux.

Disons cependant que, vu qu'il n'est pas toujours possible de décider si c'est l'une ou l'autre de ces éventualités qui se présente, on peut, à moins que le sens ne s'y oppose formellement, mettre le verbe au pluriel ou au singulier; tout dépend alors du point de vue de l'auteur. Cp.

Un vieux mari recevra leur plus doux sourire, si la fortune ou la gloire *couronne* ses cheveux blancs (Laboulaye, Paris). Et Gaétan frémissait dans le landau, comme si le froid ou la peur l'*eût transi* (Rabusson, Le Mari). Ces mêmes yeux que l'enthousiasme ou la pitié *mouillait* de larmes au récit d'une bonne et généreuse action ou à la vue d'une misère (Launay, Mlle Mignon, 195). Il y a des milliers d'êtres que le vice ou l'insouciance des parents *jette* sur le pavé (Après, NR. 1–3–'88). Discret et délicieux manège qui la rapprochait du maître, la mêlait à son œuvre, comme si Liszt ou Rubinstein *était* au piano, et qu'elle tournât les feuillets de la partition (Daudet, L'Immortel). Votre nez ou votre esprit ne m'*aurait* plus *semblé* à

beaucoup près aussi bien tourné (Gautier, Maupin). — Avec les sujets après le verbe: Qu'*importe* à un vrai patriote la richesse ou la pauvreté, quand il s'agit de servir le pays? (Sandeau, Sacs).

Et, en admettant que le souffle ou la chance *dussent* lui manquer en chemin, le jeune homme n'avait-il pas raison de s'orienter aussi? (Rabusson, Un homme). Crois-tu que le manteau impérial ou la main de justice me *donneront* à moi une plus haute opinion de moi? (Dumas, Napoléon).

5. La négation de la copulative *et*, ainsi que de la disjonctive *ou*, est exprimée par la conjonction *ni*. Il est donc tout naturel que le verbe se mette tantôt au singulier (mais rarement), tantôt au pluriel, quand il a des sujets joints par *ni*. Cp.

Ni le roi ni la reine *n'osaient* parler (Laboulaye, Caniche). Ni le roi ni la reine *n'essayèrent* de la retenir (ib.). La chaleur ni le froid *n'étaient* à craindre (Verne, Vacances). Ni Dieu ni le diable *ne se sont occupés* de ces affaires (Cherbuliez, Têterol). Ni Caroline ni le marquis *ne donnèrent* attention à ce sourire (Sand, Villemer). Mais ni Solange ni Laurent *n'étaient* heureusement *destinés* à mourir de cette affreuse mort (Prévost, Compagne). Ni l'impulsion morale ni le besoin social qui *avaient* précipité l'Europe sur l'Asie, *ne se faisaient plus* sentir (Guizot, Civil.). Ni la pâleur de la figure, ni l'altération des traits *ne me convaincraient* (Gautier, Maupin).

6. L'accord du verbe avec le sujet *l'un et l'autre*, *l'un ou (ni) l'autre* demande quelques explications. On dit: *Ils seront condamnés l'un et l'autre*, et logiquement: *l'un et l'autre seront condamnés.*

On dit: *Ils seront condamnés l'un ou l'autre;* on dira donc logiquement: *l'un ou l'autre seront condamnés*, à moins que l'exclusion ne soit formelle comme dans: *L'un ou l'autre sera nommé président.* Cp.

C'est l'un ou l'autre des deux faits qui *prédomine*, *apparaît* avec éclat, et *imprime* au mouvement un caractère particulier (Guizot, Civil.).

Les formules négatives: *Ils ne seront condamnés ni l'un ni l'autre; ils ne seront nommés présidents ni l'un ni l'autre*, amèneront les constructions: *Ni l'un ni l'autre ne seront condamnés; ni l'un ni l'autre ne seront nommés présidents.* Mais en réalité, on préfère mettre le verbe au singulier auprès du sujet *ni l'un ni l'autre*, que ce sujet soit suivi ou non d'un complément. Cp.

Toute la besogne de sa section retombait sur le dos de son chef C. et du rédacteur M., mais il les en dédommageait en leur donnant des billets de théâtre, et *ni l'un ni l'autre ne se plaignaient* (Theuriet, Froideville).

Ni l'un ni l'autre *n'avait perdu* sa soirée (Rabusson, Le Stage). Ni l'un ni l'autre *ne détournait* la tête (Zola, Page). Ni l'un ni l'autre *ne parlait plus* (ib.). Alors, il se récria; ni l'une ni l'autre *n'était* malade, certes! (ib.). Elle se dit avec effroi que ni l'un ni l'autre *ne connaissait* la situation (Sand, Villemer). Ni l'un ni l'autre en ce moment *n'avait* de volonté ni de pensée (Prévost, Laura). Ni l'un ni l'autre *ne soupçonnait* l'agonie (Rod, L'Ombre).

Eh bien! ni l'un ni l'autre [de ces deux systèmes] *n'existait*, *ne pouvait*

exister dans le régime féodal (Guizot, Civil.). Ni l'une ni l'autre de ces conditions *ne s'est rencontrée* dans la situation des bourgeois du moyen âge (ib.). Ni l'un ni l'autre de ces esprits *ne pouvait* faire prendre aux communes une grande place dans l'État (ib.). Ni l'une ni l'autre de ces explications *ne me paraît* fondée (ib.).

L'un et l'autre s'emploie adjectivement devant un substantif sujet singulier ou pluriel, mais le verbe se met au pluriel. Cp.

L'une ou l'autre hypothèse étaient presque également désobligeantes (Rabusson, Hallali!). — *L'une et l'autre religions sont issues* du judaïsme (RM. 15–6–'82, p. 907). L'ordre général indiquait que *l'un et l'autre inventaires auraient* lieu le vendredi, 16 novembre, à neuf heures du matin (Bourget, L'Émigré).

Après des sujets précédés de *chaque* ou d'*aucun*, on admet l'emploi facultatif du singulier ou du pluriel du verbe; l'esprit semble alors s'arrêter à chacun des sujets plutôt qu'à leur ensemble. Cp.

Chaque évêque, chaque prélat, chaque abbé *s'isolait* de plus en plus dans son diocèse ou dans son monastère (Guizot, Civil.). Aucun lieu, aucune sûreté sociale *ne subsistait plus* (ib.). Chaque geste, chaque air de tête, chaque aspect différent de votre beauté, *se gravent* sur le miroir de mon âme avec une pointe de diamant (Gautier, Maupin).

7. Sujets de personnes différentes. Quand les sujets sont de personnes différentes et unis par les conjonctions *et*, *ou*, *ni* le verbe se met toujours au pluriel de la personne qui a la priorité. La première a la priorité sur les deux autres, la seconde sur la troisième. Cp.

Du reste, *vous et moi*, *nous* l'avions déjà remarqué sans savoir qui c'était (Hervieu, Peints). – Ce n'est *ni toi ni moi* qui *l'empêcherons* (Becque, Les Corbeaux). *Ni vous ni moi* n'en *savons* rien avant d'avoir entendu les témoins (Laboulaye, Paris). Ils virent un agent en bourgeois que *ni vous ni moi n'aurions* aimé à rencontrer au coin d'un bois (Coppée, Le Coupable). *Ni madame la marquise ni moi n'en avons soufflé* mot, jusqu'ici (Tinseau, Nid).

8. Le collectif sujet. Quand le verbe a pour sujet un collectif, suivi ou non d'un complément, il s'accorde avec le collectif, lorsque celui-ci exprime l'idée dominante; on l'appelle alors collectif général, mieux déterminé[1]). Mais le verbe s'accordera avec le complément, quand c'est lui qui exprime l'idée principale; on l'appelle alors collectif partitif, mieux indéterminé[1]). C'est le collectif qui arrête généralement l'esprit, lorsque ce terme est précédé d'un article défini ou d'un

---

[1]) Je propose ces termes, parce que, au fond, le déterminatif qui accompagne le collectif, le met en relief et que le collectif partitif est indéterminé; cp. *le nombre; un nombre, nombre; la quantité; une quantité, quantité; la foule, une foule.*

autre déterminatif. Lorsqu'au contraire, le collectif ne désigne qu'une quantité, un nombre indéterminé ou approximatif, l'idée de la pluralité l'emporte, ou plutôt, c'est le complément du collectif, même s'il est sous-entendu, qui sera le sujet du verbe. Cp. les collectifs *le nombre, un nombre, nombre; la quantité, une quantité, quantité; la multitude, la foule, une multitude, une foule, une infinité.* Il est vrai que cette distinction ne permet pas d'établir une règle absolue pour l'accord du verbe, à preuve *la plupart* qui veut le verbe toujours au pluriel. Cp.

Accord avec le collectif. *Le nombre* des espèces d'animaux *est* plus grand que celui des espèces de plantes. — *La multitude* des bougies et des fleurs *donnait* à la fête quelque chose de magique. — *Une poignée* de républicains *poignarda* César qu'ils auraient laissé vivre, s'il n'eût pas eu la fantaisie de s'appeler roi. — *Une nuée* de solliciteurs *entoure* l'homme puissant et *l'empêche* souvent d'apercevoir le mérite modeste qui se tient à l'écart. — Vous avez de grandes routes qui aboutissent d'une ville à l'autre; *cette multitude* de petites routes *était* alors *inconnue* (Guizot, Civil.). Mais *un infini* de passions *peut* tenir dans une minute, comme une foule dans un petit espace (Flaubert, Bovary). *Un très petit nombre* de mes compatriotes *avait entendu* le nom de Noircombe (Tinseau, Nid). *Le plus grand nombre* des spectateurs *veut* trouver au théâtre un plaisir sans peine (RM. 15–11–'07, p. 459).

Accord avec le complément. Soir et matin, une foule *de solliciteurs venaient* m'assassiner de leurs suppliques. — Une bonne moitié *des arbres* que j'ai fait planter *sont morts.* — Une multitude de *queues de chiens s'arrondissaient* en frétillant dans un nuage poussiéreux (Gautier, Maupin). Un concert de *protestations s'élèvent* déjà de tous côtés contre la nouvelle loi somptuaire (About, Pontoise). Sur des bancs circulaires *étaient assis* un millier *d'enfants et de jeunes gens* (Laboulaye, Paris). En fait, la plupart des *seigneurs féodaux étaient*, à cette époque, complètement indépendants de la royauté; un grand nombre la *connaissaient* à peine de nom, et *n'avaient* que peu ou point de relations avec elle (Guizot, Civil.).

Combien, beaucoup, peu, etc.; nombre, quantité, etc. sont considérés comme des collectifs indéterminés, même quand ils n'ont pas de complément. Cp. *Combien sont morts* qui n'ont pas même donné un seul baiser à leur chimère (Gautier, Maupin). *Beaucoup de gens font* cette faute; *bien d'autres* encore la *feront* (ib.). *Beaucoup me méprisent* qui ne savent pas ce qu'il m'a fallu souffrir pour arriver où j'en suis (ib.). *Peu de gens se plaisent* plus que moi aux choses de la poésie (ib.).

Sont considérés comme des collectifs *plus d'un, moins de deux, le reste, le peu de.*

Plus d'un veut le verbe au singulier, excepté naturellement le verbe pronominal réciproque. Cp.

Une foule d'infortunés cherchaient dans un trépas volontaire la fin de leurs maux. *Plus d'un se jetait* du haut des maisons et se fracassait la tête sur le pavé; *plus d'un se rendaient* le service de s'entr'égorger. — *Plus d'une s'y casse* les pattes et y *déchire* le crêpe de son aile (Gautier, Maupin). *Plus d'une*

cependant [de ces tentatives d'organisation politique] *a été* pure, désintéressée, *plus d'une a eu* vraiment pour objet le bien moral et social des hommes (Guizot, Civil.). — Cependant: J'en connais *plus d'un* qui *ont* joliment arrondi leur fortune (Zola, La Curée).

Moins de deux veut le verbe au pluriel. Cp.

Moins de deux ans se sont écoulés depuis les événements que nous venons de raconter.

Le reste veut le verbe au singulier: *Le reste ne vaut rien.*

Le peu de. «Il n'y a pas de raison pour exiger le singulier avec *le peu* au sens de «le trop peu», car «le peu» ne saurait signifier le manque absolu; suivi d'un nom au pluriel, il implique toujours une idée de pluralité, si restreinte soit-elle. On peut donc dire: Le peu de services (les services trop peu nombreux) qu'il a su rendre ne permettent pas de lui donner de l'avancement» (Clédat). — Cette assertion semble un peu trop absolue; si, dans: *Le peu d'amis qu'il a prouve son mauvais caractère*, — on mettait «prouvent», l'action de prouver serait attribuée à chacun des amis. Il faudra dire: le verbe s'accorde avec le peu, si ce collectif exprime l'idée dominante, si par conséquent l'action peut être attribuée à la totalité comme à un ensemble. Cp.

Le peu de rimes qu'a le français *fait* que, pour rimer à «hommes», on fait venir, comme on peut «le siècle où nous sommes». C'est ici: la pénurie fait que· — *Le peu* d'amis qu'il a *prouve* son mauvais caractère. C'est-à-dire: la pénurie, le petit nombre prouve. — Mais: *Le peu d'amis* qu'il a *sont parvenus* à le tirer d'affaire, parce qu'on veut dire: les quelques amis, les rares amis, sont parvenus à . . . . — *Le peu de soldats* qui *restèrent* auprès de lui *furent* massacrés, parce qu'on veut dire: les quelques soldats. Évitez l'emploi de *le peu.*

Remarque. On peut aussi considérer comme noms collectifs partitifs ou indéterminés les substantifs: *nombre*, *quantité*, *force.* Cp. *Nombre d'historiens l'ont raconté. — Quantité de personnes sont persuadées de son mérite. — Force sottises se débitent tous les jours.*

Minuit, par analogie avec *dix*, *onze heures*, est considéré comme un collectif par le peuple. Cp.

Minuit sonnèrent lentement dans la vaste pièce solennelle (Zola, Nana). *Minuit sonnèrent*, elle eut un frisson, malade d'attente et de froid (Zola, L'Œuvre).

9. Le pronom *qui* sujet. Dans la proposition relative le verbe s'accorde toujours avec le pronom *qui*, c.-à-d. avec celui des mots de la principale qui est l'antécédent de ce pronom. Cp.

Je voulais crier: C'est *moi* qui *suis* le père! (Laboulaye, Paris). Tu le sais, papa, *toi* qui tant de fois *m'as fait* réciter mon Enfield (ib.). Pour *nous* qui *avons* de moins riches alliances, ce qu'il nous faut à la tête de nos affaires communes, c'est un honnête homme (ib.). *Sauvages!* m'écriai-je, qui ne *connaissez* même pas le point d'honneur (ib.). [c.-à-d. vous qui].

Il s'ensuit que, si l'antécédent est construit comme le sujet multiple dont il a été parlé plus haut, l'accord se fera suivant les mêmes règles. Cp.

C'est le commerce en grand, le commerce maritime, et particulièrement *le commerce* entre l'Orient et l'Occident, qui *a enfanté* les communes (Guizot, Civil.). Est-ce l'État, est-ce la ville, est-ce *une commission* qui *règle*, *surveille* et *organise* la charité? peu importe (Laboulaye, Paris). L'Amérique n'est, à vrai dire, qu'une réunion de *familles* qui *font* elles-mêmes leurs affaires (ib.). Qu'importe que ce soit un sabre, un goupillon ou *un parapluie* qui vous *gouverne!* (Gauter, Maupin).

Dans le passage suivant, le verbe de la principale s'accorde avec le collectif, celui de la proposition relative s'accorde avec le complément du collectif, antécédent de *qui*: Tout autour, au pied du château, se groupe une petite population de *colons*, de *serfs*, qui *cultivent* les domaines du possesseur du fief (Guizot, Civil.).

a. La question d'accord qui nous occupe se complique un peu, quand la principale a pour sujet un pronom personnel de la première ou de la deuxième personne, et comme prédicat un substantif. Cependant le principe en soi est clair et facile à comprendre. Prenons ces deux phrases: *Nous sommes de malheureux incendiés.* [et] *Nous avons tout perdu.* Il est évident que le pronom *qui* ne peut remplacer que le sujet *nous*; donc on pourra dire: *Nous sommes de malheureux incendiés qui avons tout perdu.* Remarquons qu'en parlant ainsi, on a commencé par poser comme un fait accompli l'identité entre le sujet *nous* et les *incendiés.* Cp.

Mais *je* suis un imbécile, un idiot, un véritable oison, qui ne *sais me contenter* de rien, et qui *vais* toujours chercher midi à quatorze heures (Gautier, Maupin). *Vous* êtes une charmante enfant qui *n'avez pas* encore atteint l'âge de discrétion (Laboulaye, Paris). *Nous* sommes un tas de moralistes très forts, qui *avons* fait le tour des choses, qui *sommes allés* partout, et qui *en revenons* surchargés d'expérience (Lemaître, Cont. II). *Nous* sommes comme cela quelques milliers de folles à Paris qui *avons* perdu la faculté de goûter les joies simples (Duruy, Garde). *Nous* sommes quelques-uns qui ne *nous en consolerons* jamais (About, Pontoise). *Vous* êtes ici une centaine qui *croyez* à la réalisation de vos rêves, qui *jetez*, non dans l'eau, mais dans l'espace des milliers de dollars (Verne, Robur).

Mais les auteurs français, soit négligence, soit conception différente, n'appliquent pas toujours cette règle pourtant très logique. Duruy, dans le livre cité ci-dessus, écrit cette phrase: *Nous sommes de malheureuses créatures dévoyées qui jamais ne rentreront dans le droit chemin de la raison.* — On n'a qu'à comparer les deux passages pour voir que c'est à tort que l'auteur a fait accorder le verbe avec le prédicat «créatures», à moins que ce *t* ne soit une erreur typographique.

La conception différente amène aussi quelquefois un autre accord. En effet, il se peut que l'identité entre le sujet et le prédicat n'existe pas, et qu'au contraire on constate simplement une similitude, une comparaison. C'est ainsi qu'un habitant de Paris [en Amérique] qui paye ses contributions peut dire parlant des administrateurs municipaux: Je suis comme qui dirait un ... etc. Cp.

Je suis un grand *seigneur*, qui *a* pour gérer ses affaires un certain nombre d'intendants, qu'il paye sans même avoir la peine de les choisir (Laboulaye, Paris). Cp. ces autres passages qui se laissent ainsi expliquer: Hélas! je suis *une malheureuse* qui *a fait* un pacte avec le désir (Daudet, Gouvès). Je suis *un naufragé* qui *agite son* mouchoir pour qu'on *lui* vienne en aide (Cherbuliez, Têterol). Tu es *un fainéant* qui *voudrait* gagner *sa* vie sans rien faire (ib.).

Il y a encore un point de vue à relever. La proposition relative ayant la valeur d'un adjectif, on peut la mettre au rang des adjectifs qui qualifient le prédicat, p. e. *Un homme tout franc, tout rond et qui n'y va pas par quatre chemins, voilà ce que je suis.* Tournez cela autrement, et vous aurez:

Je suis un *homme* tout franc, tout rond, qui *n'y va* pas par quatre chemins (Rod, L'eau). Je m'adresse à toi, parce que tu es *un homme* calme qui *peut* empêcher des extrémités fâcheuses (Maupassant, Bel-Ami).

b. Maintenant, prenons ces deux autres phrases: *Nous sommes les incendiés.* [*Lesquels?*] *Ceux qui ont tout perdu.* On voit de prime abord que la première n'est pas complète en soi, et que c'est l'article défini qui appelle un complément. Ce complément, c'est la seconde proposition et l'on construira en conséquence: *Nous sommes les incendiés qui ont tout perdu.* Il s'agit ici de constater une identité qui n'était pas évidente auparavant: Les incendiés qui ont tout perdu [et dont vous avez peut-être entendu parler], c'est nous. Il s'ensuit que l'accord après le sujet *qui* se fait avec le prédicat antécédent, quand celui-ci est déterminé par l'article défini ou tel autre déterminatif. Cp.

Vous êtes *le seul homme qui exerce* quelque influence sur mon père (Cherbuliez, Têterol). — Qui êtes-vous? Que voulez-vous? Nous sommes *les deux marins* qui *ont échappé* au naufrage du Météore.

Remarques. Les prédicats *le seul, le premier* n'ayant pas abdiqué complètement leur caractère essentiel d'adjectif, il n'est pas étonnant qu'on fasse l'accord avec eux ou avec le sujet: *Je suis le seul, le premier qui ait* (ou *aie*) *parlé de cet événement.* — Une construction bizarre à ce point de vue se trouve chez Flaubert, lui, si correct: *Nous sommes certainement, lui et moi, les deux personnes de la paroisse, qui avons le plus à faire* (Bovary).

c. Il résulte de ce qui précède que dans les phrases négatives ou interrogatives de ce genre, où, par conséquent, l'identité n'existe pas, l'accord se fera toujours avec l'antécédent. Cp.

Je ne suis pas *un homme qui se marie* ni qu'on marie (Malot, Paulette). Croyez-vous que nous autres pasteurs nous soyons *des charlatans* qui *vivent* de l'erreur et de la crédulité? (Laboulaye, Paris).

10. Le pronom *ce*, sujet grammatical. Dans les formules *c'est nous*, *c'est vous*, etc., le verbe *être* s'accordait au moyen âge avec le pronom personnel: *ce suis-je*, *c'es-tu*, *c'est-il*, *ce sommes-nous*, *c'êtes-vous*, *ce sont-ils*, ce qui prouve que dans les formules modernes: *c'est moi*, *toi*, *lui*, *elle*, *nous*, *vous*, *eux*, *elles*, le pronom personnel est sujet logique, et le pronom *ce* sujet grammatical. Le verbe s'accorde actuellement avec *ce*, sauf à la troisième personne du pluriel: *ce sont eux*. Cependant, la langue familière dit couramment *c'est eux*.

Quand le sujet logique est un autre pronom ou un substantif, le verbe s'accorde avec le sujet *ce* ou avec le sujet logique, et, si ce dernier est multiple, avec le premier de ces sujets: *Ce sont* (*c'est*) *des cerises; ce sera le même théâtre et les mêmes décors.* Il s'en faut cependant que cette règle soit appliquée ainsi; aussitôt que l'oreille cesse de les guider, les auteurs français se laissent induire en erreur par l'homophonie de certaines flexions verbales. Cp.

Ce n'*était* plus deux enfants que Fagan avait en face de lui, mais deux femmes (Daudet, Rose). C'*était* des musiciens errants (Claretie, Zilah). Ce soir-là cependant, ce n'*était* pas ces chroniques de l'élégance qui l'occupaient (Malot, Paulette). Ç'*avaient* été son dernier vœu et ses derniers adieux à son fils (Sandeau, Kérouare). Ce ne *serait* pas seulement Mme Lauvergat qu'il faudrait tromper, ce *seraient* le père Labrèche, Onésime, et tous les gens qui fréquentaient la maison du banquier (Theuriet, Paradis). *C'étaient* mon père et ma mère, monsieur (Uchard, Joconde).

Remarques. De même qu'on dit fréquemment *c'est eux*, au lieu de *ce sont eux*, on dit: *C'est les mécréants aujourd'hui qui réclameraient, s'ils étaient avisés, la séparation de l'Église et du théâtre* (RM. 15–11–'87, p. 464). *L'abbé a raison, se dit-il, tout cela, c'est de grandes saletés* (Bourget, Mensonges). *C'est des minutes dans lesquelles le tourbillon des idées et des sensations se déchaîne en nous* (ib.).

Quand le nom pluriel est considéré comme un collectif, le verbe est au singulier: *C'est quarante ou cinquante mille francs qu'il te fait gagner par an* (Malot, Paulette).

Quand le pronom *ce* renvoie à un substantif pluriel qui précède, l'accord se fait avec le substantif: *Quelles sont les vertus théologales? Ce (= ces vertus) sont la foi, l'espérance et la charité. — Il y a dix espèces de mots: ce sont l'article, le substantif, etc. — Quels sont les points cardinaux? Ce sont le nord, le sud, l'est, l'ouest.*

Quand le verbe *être* est interrogatif, le singulier est préférable chaque fois qu'il y a un son désagréable à éviter: *Sera-ce nos intérêts que vous prendrez? Fût-ce nos propres biens qu'il fallût sacrifier!*

Dans les locutions *qu'est-ce que* [*c'est que*], *si ce n'est*, le verbe *être*

demeure au singulier: *Qu'est-ce que les richesses, les honneurs? — Il ne craint personne, si ce n'est ses parents. — Si ce n'est eux, quels hommes eussent osé l'entreprendre?*

La locution *n'était* (= sans), au lieu de: si.... n'était pas là (= s'il n'y avait pas) suit la règle générale. Cp. *Et n'étaient les tableaux des anciennes écoles et les statues de l'antiquité ou de la renaissance, entassés dans la galerie du Louvre, ce long boyau informe; n'était le plafond d'Ingres, qui empêcherait de croire que Paris ne fût qu'un campement de Barbares* (Gautier, Maupin). La locution apparaît plus complète dans: *C'est lui faire trop d'honneur, et si ce n'étaient ses Mémoires, Marmontel n'existerait pas* (Brunetière, RM. 1–7–'91, p. 214); c.-à-d. si ce n'étaient ses M. qui le faisaient vivre pour nous, Marm. n'existerait pas.

Quand les verbes *devoir, pouvoir* précèdent le verbe *être*, ils se construisent comme lui: *Thérèse tressaille: ce doit être eux* (Theuriet, Froideville). *Ce devaient être des convives obligatoires* (Rabusson, Le Stage).

Quand le sujet et le prédicat sont des substantifs de nombre différent, le verbe *être* peut s'accorder avec celui qui est au pluriel, si on le place après le verbe *être*, précédé parfois du pronom *ce:* Ex. *La nourriture ordinaire de l'écureuil [ce] sont des fruits, des amandes, des noisettes*, etc. — *Les avalanches sont un phénomène commun dans les hautes montagnes;* ou: *Un phénomène commun dans etc., ce sont les avalanches.*

LE VERBE ET SES RÉGIMES.

1. Régime direct et indirect. Certains verbes régissent deux accusatifs, dont l'un est régime direct et l'autre un complément prédicatif exprimant une qualificatton de ce régime. P. e.

Le roi, sur-le-champ, *le créa* comte et *le nomma* colonel. — On *l'a élu* maire de la ville de N. — L'armée *le proclama* empereur. — Le pape *le couronna* empereur. — On *l'ordonna* prêtre. — On *les a élus* députés. — Je *le croyais* honnête homme. — Je *l'ai connu (vu)* simple soldat. — Je *le sais* bon enfant. — Il *nous a institués* ses héritiers (légataires universels). — On *évaluera* une faute *chaque infraction* à la règle. — On *le retint* prisonnier. — Le duc *l'arma* chevalier. — De même quelques verbes réfléchis: Ne *vous faites* pas leurs complices. — Il *s'est fait* soldat. — Il *s'appelle* Claude. — Il *se constitua* prisonnier. — Il *s'est porté* candidat. — Il *se révéla* poète. — Il *s'est établi* fabricant d'allumettes. — Ils *se sont rendus* maîtres du feu.

Remarques. Il sera à peine nécessaire de faire remarquer que, avec des verbes intransitifs, il y a ainsi deux nominatifs, le complément ne pouvant déterminer que le sujet: *Elle mourut jeune fille. — Il entra sous-lieutenant dans un régiment de ligne. — Il est sorti ingénieur de l'École polytechnique. — Il naquit poète*, etc.

Employés à la voix passive, les verbes transitifs se construisent aussi avec deux nominatifs: *Il fut proclamé roi. — Il a été nommé ministre. — Il fut naturalisé Belge*, etc.

Les Hollandais remarqueront qu'après la majorité des verbes les mots als, tot, qui servent de trait d'union entre les deux régimes ou les deux nominatifs, ne sont pas rendus en français.

Quelques-uns cependant se construisent avec pour ou comme: *Choisir pour* ou *comme*, *prendre pour*, *passer pour*, *tenir pour*, *regarder comme*, *considérer comme*, etc. D'autres se construisent avec *en*. Cp.

Pierre était marié; en a-t-il moins été *choisi pour être* le prince des apôtres (Laboulaye, Paris). Je venais d'être *choisi comme* avocat par un groupe d'ouvriers à la suite d'une grève sanglante (Prévost, Compagne). Le premier venu peut, sans mission, *s'ériger en* prophète et en législateur (Laboulaye, Paris). Je *reconnaîtrai*, dès demain, Chrétien Forgeat *pour* mon fils (Coppée, Le Coupable).

Avec *faire* l'un des substantifs régimes devient souvent un régime indirect avec la préposition *de*; il peut être remplacé par le pronom *en*. P. e.

La politique *fait du czar* l'allié de la France. — Le czar a témoigné son estime aux Français; aussi la politique *en fait-elle* l'allié de la France. — Cette odeur fade et nauséabonde qui *fait de l'hôpital* un objet de répugnance (Laboulaye, Paris). Cp. le hollandais: *maakt den tzar tot den bondgenoot.*

2. Le verbe *faire*, joint à un verbe intransitif, forme avec lui une locution qui a la valeur d'un verbe factitif, donc transitif. C'est pourquoi la locution ainsi formée ne doit point être rompue. Aussi les pronoms se placent-ils avant *faire*, sauf à l'Impératif. Il en est de même du verbe *laisser*. Cp.

Au nom du ciel, parlez, vous *me faites mourir* (Laboulaye, Paris). L'orgueil national, c'est le drapeau rouge qu'on tend au taureau populaire, quand on veut *le faire tomber* tête baissée dans le piège (ib.). Je *me laissai tomber* sur un fauteuil (ib.). Par pitié, docteur, *faites-moi sortir* (ib.).

Le verbe *faire* construit avec un Infinitif peut avoir deux régimes; alors celui des deux qui désigne l'objet agissant sera au datif. Cp.

On a fait lire votre lettre *au directeur*. — On *la* lui a fait lire. — Puisque ce bel inconnu t'a promis mariage, fais-lui tenir *son serment* (Laboulaye, Paris). A quoi bon? à lui faire donner [vragen] *sa démission* (ib.).

Il en est de même des verbes *laisser*, *voir* et *entendre*, bien que la règle y soit moins strictement observée, attendu que ces verbes forment avec les Infinitifs une locution qui peut être rompue, c.-à-d. que chacun des compléments peut se placer après le verbe auquel il appartient. Ainsi on peut dire:

J'ai vu partager cette erreur *à des hommes* de bon sens, ou: J'ai vu *des hommes* de bons sens partager cette erreur. — Il entendait avec douleur répéter ces calomnies *à des gens de bien*, ou: Il entendait avec douleur *des gens de bien* répéter ces calomnies. — Si on laisse *le premier venu* ouvrir un de ces

asiles, à quel désordre n'arrivera-t-on pas? (Laboulaye, Paris). Il essayait de hasarder une ou deux des plus anodines observations qu'il avait entendu faire *à sa maman* (Flaubert, Bovary).

La préposition *à*, signe du datif, est parfois remplacée par la préposition *par:* La justice a condamné l'homme, la presse condamne le crime, et le fait haïr et détester *par* toute la nation (Laboulaye, Paris). Malgré la beauté de la morale, je lui en veux un peu d'avoir fait manger *par des ours* quarante-deux petits enfants qui se moquaient de sa tête chauve (ib.).

Quand l'un des régimes ou les deux sont des pronoms personnels, l'emploi du datif est facultatif dans le premier, obligatoire dans le second de ces cas. P. e.

Je *les* ai vus partager cette erreur. — Je *les* (leur) ai entendu[s] répéter ces calomnies. — Nous ne *le leur* avons pas entendu dire. — Laissez-*lui* finir son conte de fées (Laboulaye, Paris). Il *la* laissa se dévorer de rage à l'idée des sommes fantastiques qu'elle aurait certainement gagnées (Flaubert, Bovary).

Comme cependant ces tournures peuvent être trop peu claires, on évite l'emploi de celles qui renferment un datif, si cela est possible. Il y a d'ailleurs des constructions de ce genre qui ont une signification différente selon qu'on emploie le datif ou l'accusatif du pronom personnel. P. e. *Je lui ai vu remettre la dépêche* = il recevait la dépêche. — *Je l'ai vu remettre la dépêche* = il donnait la dépêche.

3. Complément adverbial. Le complément adverbial peut affecter la forme d'un régime direct, d'un accusatif dans certains cas. Cela arrive quand on veut marquer

a. la manière d'être; cp.

J'entrai chez moi, *le front haut, l'œil brillant* (Laboulaye, Paris). Je me retournai; devant moi était Zambo, *une hache à la main, un casque en cuir bouilli sur la tête* (ib.). Qui les prend au sérieux, meurt *le cœur brisé* (ib.). Un soir, il revint de l'école, *la face rouge*, se plaignant d'un mal de tête (Coppée, Le Coupable). Le garçon d'écurie, *une lanterne à la main*, attendait M. et madame B. (Flaubert, Bovary).

b. la valeur, le prix, le poids; cp.

Ça vaut peut-être bien *deux, trois billets de mille* (Coppée, Le Coupable). On prétend qu'il a pris l'habitude de ne se moucher qu'après le coucher du soleil, parce que ça lui coûtait *un louis*, chaque fois qu'il posait sa palette pour sonner du cor de chasse dans son mouchoir (ib.). Je vous vends ma part *vingt mille dollars* (Laboulaye, Paris).

Remarque. *Valoir* peut prendre le sens de produire, rapporter, devenir ainsi transitif et avoir un régime direct de valeur: *Deux lectures sur l'hygiène des nouveau-nés, par le savant médecin de l'hospice, nous donneraient toutes les mères, et nous vaudraient au moins quatre cents dollars* (Laboulaye, Paris).

c. la durée, l'époque, le lieu; cp.

On avait sifflé la levrette *un grand quart d'heure* (Flaubert, Bovary). Il est

venu ici, *la semaine dernière*, deux voyageurs en draps, des garçons pleins d'esprit qui contaient, *le soir*, un tas de farces que j'en pleurais de rire (ib.). Il chercha vite le nom de mademoiselle Lempereur, qui demeurait *rue* de la Renelle-des-Maroquiniers (ib.).

4. On appelle accusatif absolu, le substantif ou le pronom, accompagné d'un participe, qui, sous forme d'une proposition elliptique, a la valeur d'un complément de temps. Cp.

La galerie parcourue, il se replongea dans l'intérieur de l'église (Hugo, N. Dame). *Leur père mort, leur sœur mariée*, ils s'étaient serrés tous quatre autour de la vieille femme (Daudet, Trente). *Le café pris, les pipes allumées, les quatre garçons descendus au village*, je restais seul à faire causer l'excellente femme (ib.). *Son dîner fini*, il constata avec amertume qu'il n'était que neuf heures (Prévost, Compagne). Puisque voilà *Clément arrivé*, allons-nous-en tous les trois demander à dîner à Mme Olifaunt (Ohnet, Volonté). *Et les lettres finies de lire*, Sylvestre timidement montrait la sienne à son grand ami (Loti, Pêcheur). *Les feux allumés, les chevaux mis au piquet*, on soupa (Laboulaye, Paris).

LES FORMES NOMINALES DU VERBE.

L'Infinitif.

La première des formes nominales du verbe, l'Infinitif, fait fonction de substantif, et pouvait anciennement prendre l'article, ce qu'attestent quelques substantifs encore usités, p. e. *le boire, le manger, le dîner, le déjeuner, le souper*, etc. Mais cet emploi est fort restreint aujourd'hui. En revanche, comme verbe, l'Infinitif peut remplir toutes les fonctions qu'exerce le substantif dans la phrase; il peut être sujet, prédicat, régime, complément attributif et adverbial. Dans ces cas, il est tantôt *pur*, c'est-à-dire sans préposition, tantôt précédé d'une préposition, donc *prépositionnel*.

Parmi les prépositions qui précèdent l'Infinitif dans ses diverses fonctions, c'est la particule *de* qui est de beaucoup la plus employée.

Le développement donné par la langue à *de* a eu pour résultat de faire de cette préposition une sorte de signe de l'infinitif. Dans bien des cas, elle n'a d'autre fonction que de l'annoncer. *De* garde sa valeur quand l'infinitif est le complément d'un substantif ou d'un adjectif: *le désir de vaincre, désireux de vaincre;* quand le verbe ou l'adverbe qui précède régit la préposition *de: accuser quelqu'un d'un crime, d'avoir commis un crime; loin, près du départ, loin, près de partir.* Mais il semble n'avoir aucune signification dans: *Il est honteux de mentir. Il aime mieux travailler que de sortir. Il lui demande de venir. Et grenouilles de se plaindre. De dire s'il eut tort ou raison, je ne sais.* Dans ces cinq cas, la préposition *de* annonce l'infinitif; elle a un emploi ana-

logue à celui que présente la préposition anglaise *to* [et le holl. *te*], mais plus richement développé. (Darmesteter).

1. **L'Infinitif sujet.** Comme sujet de la phrase, l'Infinitif est pur, donc sans préposition, ou précédé de la préposition *de*.

a. Infinitif pur:

Exprimer familièrement de grandes pensées n'appartient qu'aux grandes âmes (Laboulaye, Paris). *Lire* le Parfait Cuisinier ne l'empêche point d'apprécier Emerson et de goûter Channing (ib.).

Quand le verbe de la phrase est la copule *être*, on le fait précéder dans certains cas du pronom *ce*, qui doit mettre en relief l'Infinitif prédicat. Cp.

Mourir ainsi, c'est renaître (Gautier, Maupin). *Aimer* Christ, c'est aimer la vérité (Laboulaye, Paris). *Mentir*, c'est perdre notre crédit et nous ruiner honteusement (ib.). *Vivre*, c'est croire et agir (ib.).

On peut, dans ce cas mettre par inversion le sujet à la place du prédicat en le faisant précéder de *[que] de;* p. e. au lieu de: *Faire un pareil marché, c'est donner*, on dira aussi bien, mais avec plus d'emphase pour le prédicat: *C'est donner que de faire un pareil marché.*

b. Infinitif avec **de**. — En relisant les citations précédentes, on n'aura pas de peine à constater que l'Infinitif pur exprime sentencieusement les idées émises par les auteurs; aussi, dès que, par une construction semblable, on désire désigner un fait particulier, on ajoute le *de*. C'est comme si l'on disait: le fait *d'*avoir fait ceci ou cela, *de* faire ceci ou cela... Cp.

D'écouter les doléances du vieil ouvrier, *de le remonter* par de bonnes paroles, détourna le cours de ses idées (Margueritte, Vanité). Hélas! *d'avoir causé* avec Moraines lui avait suffi pour le jeter de nouveau dans le pire abîme du doute (Bourget, Mensonges). *De retrouver*, toute vive, la trace de mes lointaines ambitions m'avait soudain percé le cœur (Bourget, Duchesse). Il leur semble si simple d'avoir ces mérites que *de les en féliciter* serait presque leur faire injure (RM. 15–7–'94, p. 453).

L'Infinitif sujet logique s'emploie

c. sans préposition après les verbes impersonnels: il faut, il vaut autant (mieux), autant (mieux vaut), il semble, il fait bon, (beau, cher, etc.). et après la locution à quoi bon; cp.

Il faut toujours se méfier des sots (Laboulaye, Paris). *Il lui avait semblé* vivre au milieu d'un monde féerique (Richepin, La Glu). *Il faisait beau* songer que tout cela était pour Loisillon (Daudet, L'Immortel). *Il faisait bon* vivre (Theuriet, Sauvageonne). *A quoi bon* définir difficilement ce qu'il est si facile et si délicieux de sentir? (Lemaître, Cont. I).

Après il fait bon, l'Infinitif se trouve fréquemment précédé de la préposition *de*, quelquefois de *à*; cp. Ce sentier mène à des marécages où *il ne fait pas bon de s'aventurer* (Sandeau, Sacs). *Il fait bon d'être* malade, ne fût-ce

que pour être convalescent (Sandeau, Kérouare). Un pas de plus, je suis presque prêt à jurer qu'*il fait bon de vivre* (Uchard, Antoinette). *Il fait bon d'être* soldat, mais *il ne fait pas bon d'être* citoyen (Hugo, Napoléon). *Il fait si bon à déjeuner* et dîner en tête-à-tête, tout près de la fenêtre (Daudet, Nivernaise).

L'Infinitif après le *que* comparatif de il vaut mieux que, plutôt que est précédé de la prépositiou *de*, sauf dans quelques courtes phrases sentencieuses. Cp. Il vaudrait cent mille fois mieux haïr *que d'aimer* comme cela (Gautier, Maupin). Il valait mieux se séparer tout de suite bons amis *plutôt que de laisser aller* les choses jusqu'à une brouille complète (Gyp, Monde). — Mais: *Mieux vaut savoir qu'avoir.* — Lorsque le *que* comparatif se rencontre avec un *que* conjonctif, celui-ci est remplacé par *si*; p. e. *Il vaut mieux tuer l'ennemi que si l'ennemi vous tue.*

Remarque. *Faire mieux*, *faire bien* sont toujours suivis d'un Infinitif avec *de*; d'ailleurs ces verbes ne sont pas impersonnels; p. e. *Vous ferez bien (mieux) de partir.*

d. avec la préposition *de* après tous les verbes impersonnels, sauf les verbes cités ci-dessus; cp.

Il nous est défendu *de prendre* la parole (Gautier, Maupin). Il est impossible *d'avoir* meilleure grâce (ib.). Dans ce pays, il est sage *de ne s'étonner* de rien (Laboulaye, Paris).

A l'encontre de la locution à quoi bon, son synonyme à quoi sert se construit avec *de* devant l'Infinitif: A quoi te servirait *de m'accabler?* (Ohnet, Volonté).

Le sujet grammatical peut être *ça*, *cela*, *ce*, mais la règle est la même: *Cela* fait plaisir *de se retrouver* chez soi! (Flaubert, Bovary). — Mais après c'est à l'Infinitif se fait précéder de *à* ou *de;* cp. *C'est à* l'amour *à polir* ce marbre (Gautier, Maupin). *C'est aux* savants et aux docteurs *à produire* leurs pensées et *à s'expliquer.* — *C'est à vous de juger.*

2. L'Infinitif prédicat se présente

a. sans préposition, après les verbes paraître, sembler, se trouver, être supposé (estimé, censé) et après la formule *c'est*, à tous les temps; cp.

Je parus lui *plaire* beaucoup (Gautier, Maupin). Il semblait *attendre* quelque chose (ib.). On est censé *en avoir* [de l'argent], *vivre* au-dessus de ces misères comme dans les comédies distinguées (Daudet, L'Immortel). Il venait montrer à madame différents articles qu'il se trouvait *avoir*, grâce à une occasion des plus rares (Flaubert, Bovary). Mais c'est *assez rêver*, il faut agir (Lemaître, Cont. I). Ce n'est pas *trop exiger* (Theuriet, Péché mortel).

b. avec la préposition *à* pour remplacer un adjectif après le verbe être. De même qu'on dit: *Il (c') est préférable*, on peut dire: *C'est à préférer;* mais l'adjectif fait défaut le plus souvent et l'Infinitif est appelé à le suppléer. Cp.

Il est *à craindre* que la malheureuse ne se soit arrêtée en route (Labou-

laye, Paris). Il est *à présumer* que les femmes nous le rendent, et au delà (Gautier, Maupin). Je ne suis pas *si à plaindre* (Bourget, Duchesse).

3. L'Infinitif complément attributif. La valeur adjective de l'Infinitif avec *à* est plus évidente encore, quand il est le complément attributif d'un substantif, p. e.: *un spectacle à ravir, un spectacle ravissant.* Cp.

Un conte *à dormir debout.* — Voilà un conseil *à suivre.* — C'est une entreprise *à vous faire honneur.* — Il est homme *à se défendre.* — Maison *à vendre;* bel appartement *à louer;* boulangerie *à céder.* — Des sarabandes *à n'en plus finir* se déroulaient dans sa tête (Flaubert, Bovary). Senneterre et Bressoré n'étaient pas non plus hommes *à laisser deviner* leur perspicacité (Bourget, Duchesse).

4. L'Infinitif régime direct se présente comme Infinitif pur et comme Infinitif prépositionnel avec *de* comme simple indicateur

a. sans préposition, après la plupart des verbes de la parole et de la pensée (affirmer, assurer, déclarer, avouer, nier, prétendre, soutenir, reconnaître, penser, savoir, croire, espérer, dire, jurer, etc. Cp.

Et ça *prétend vivre* à Paris (Bourget, Duchesse). Aujourd'hui je ne *sais plus* que *me repentir, pleurer, supplier* (Coppée, Le Coupable). J'ai connu des femmes que tout le monde *assure être* ravissantes, et qui ne me paraissent rien moins que cela (Gautier, Maupin).

Penser doit signifier alors croire, compter, avoir l'intention; comme synonyme de songer, il prend *à*, de même que dans *penser à qc.;* cp. On ne *pense* pas *à tant réfléchir*, quand le cœur est pris (Bourget, Duchesse). Je *pensai* bien, une minute, *à refuser* cette complicité (ib.). — Après dire = ordonner, et jurer = promettre, l'Infinitif est précédé de *de: Dites à la bonne de me monter de l'eau chaude. — Je jure de vous dire la vérité.* — Répéter, au sens de dire, recommander à plusieurs reprises: *Je vous répète d'être bien tranquille* (Bourget, Duchesse).

b. après les verbes qui marquent l'intention, le désir, la volonté (entendre, désirer, souhaiter, préférer, aimer [mieux, autant], vouloir, daigner, etc.). Cp.

A ce prix-là, je ne *voudrais* pas *être prophète*, même en mon pays (Laboulaye, Paris). Je n'accepte point, *j'aime mieux plaider* (ib.). *J'aimerais* peut-être *autant me laisser couler* dans le batelet au fil de la rivière *que de* galoper éperdûment à la poursuite d'une pauvre bête (Gautier, Maupin). La pauvre femme *adorait manger* au restaurant (Zola, La Curée). *J'aurais préféré* me taire (Richepin, Césarine). Elle *souhaitait* à la fois *mourir* et *habiter* Paris (Flaubert, Bovary). *J'aime*, quand je vais à la campagne, *revenir* dans les mêmes endroits (Bourget, Duchesse). *Daignez me le répéter.*

On voit que le second Infinitif, terme de comparaison après *que*, prend la préposition *de*. Il en est de même après aimer mieux et préférer. (Cp. aussi page 276). — Aimer peut, au lieu d'un Infinitif pur, prendre l'Infinitif avec *à: Je n'aime pas à obéir* le moins du monde (Gautier, Maupin).

Espérer, désirer, souhaiter, peuvent prendre l'Infinitif avec *de*; dédaigner

l'a toujours: Il paraissait *désirer d'accroître* indéfiniment ses forces (Feuillet, Parisienne).

c. après les verbes exprimant la perception (voir, regarder, entendre, écouter, sentir, apercevoir, etc.) et les Impératifs voici, voilà; cp.

Je le vois, je *l'écoute parler ou chanter*, et j'y prends un indicible plaisir (Gautier, Maupin). Emma, si silencieuse, *regardait tourner* les roues (Flaubert, Bovary). Voyez notre ami Molan, fit le mari, qui me *regarda l'écouter prononcer* ce nom (Bourget, Duchesse).

d. avec les verbes dits auxiliaires de mode (avoir beau, pouvoir, savoir, laisser, faire, oser, faillir, manquer, devoir); cp.

Mais *j'ai beau dire*, je n'en suis ni plus tranquille ni plus résolu (Gautier, Maupin). Ah! qui *pourra faire germer* une larme au fond de mon œil tari? (ib.). *J'ose*, madame, *vous assurer* le contraire (ib.). Ce voyage que je ne *savais* pas *devoir être* si facile (Malot, Kalbris). L'actrice *faillit n'être* pas à sa réplique (Bourget, Duchesse).

Devoir, être redevable, demande l'Infinitif avec *de*: Je vous *dois de* connaître l'amour, l'amour malheureux, il est vrai (Gautier, Maupin). — Manquer, au sens de faillir, régit l'Infinitif pur ou avec *de*: C'est que la cuisinière à *manqué de se tuer* (Laboulaye, Paris).

e. avec *de* ou *à*, après un grand nombre de verbes transitifs. Ainsi l'on dit: *apprendre à lire à qn.*, de même qu'on dit *apprendre qc. à qn.* Cp.

Elle lui *apprit à lire* et même lui *enseigna*, sur un vieux piano qu'elle avait, *à chanter* deux ou trois petites romances (Flaubert, Bovary). — Il *n'a qu'à choisir*. — Cela *donne à penser*. — Il *a eu beaucoup à souffrir*. — Il a donc *imaginé de se lier* avec C. (Bourget, Duchesse). *Je n'essaierai pas de vous faire causer* (ib.). Que je *regrettais de ne pas avoir esquivé* cette causerie par un prétexte quelconque (ib.). Je *mériterais* trop moi-même *d'être mis* dans le tas dont parlait cet inimitable professeur d'énergie (ib.).

Demander régit l'Infinitif avec *à*, quand ils ont l'un et l'autre le même sujet: Alors il *demandait à manger* (Flaubert, Bovary). Un enfant qui n'a pas *demandé à naître* (Coppée, Le Coupable). Quand les sujets sont différents, il régit l'Infinitif avec *de*: Il a eu l'audace de me *demander de le présenter* (Bourget, Duchesse).

L'objet agissant (régime [in]direct) est au datif avec quelques verbes, à l'accusatif avec quelques autres; cp. Je *lui demandai (ordonnai) de partir*. — Il *suppliait le bedeau de lui laisser* sonner les cloches (Flaubert, Bovary). Je *les priais, les conjurais de m'écouter*, mais en vain. — On *les a empêchés de se retirer*, etc.

Certains verbes, régissant l'Infinitif avec *de*, principalement: résoudre, décider, déterminer, refuser, régissent un Infinitif avec *à*, en devenant pronominaux: se résoudre à; se décider à, se déterminer à, se refuser à.

5. L'Infinitif régime indirect d'un verbe ou d'un adjectif, se fait précéder de *à* ou *de*, selon que le substantif régime est précédé de

à ou *de*. De même qu'on dit: *accuser d'un vol avec effraction*, on dira: *accuser d'avoir volé; être content d'un élève, content de le voir réussir; prompt à la riposte, prompt à riposter aigrement;* etc. De même après certains verbes: *Ils m'exhortèrent à prier Dieu pour mon oncle. — Il persiste à croire que nous nous sommes trompés*, etc.

6. L'Infinitif complément adverbial. C'est dans cette fonction que l'Infinitif se présente sous les aspects les plus divers, tantôt pur, tantôt prépositionnel;

a. sans préposition après les verbes de mouvement (aller, venir, descendre, monter, envoyer, mener, courir, accourir, revenir, retourner, rentrer). Cp.

Je *m'en vais partir* en Italie *voir* les tableaux des grands maîtres (Gautier, Maupin). Mais la femme de chambre *revint dire:* La bonne se permet de faire observer que M. Jean a dit à Mme E. que Madame était ici et qu'il *l'envoyait chercher* (Margueritte, L'Avril). Les dames, ensuite, *montèrent* dans leurs chambres *s'apprêter* pour le bal (Flaubert, Bovary). Elle serait bien *descendue causer* avec la bonne, mais etc. (ib.).

Rester, demeurer, sont, pour ainsi dire, les verbes négatifs de mouvement, et se construisent avec l'Infinitif précédé de *à*. Cp. Je me soulevai sur mon coude et je *restai* longtemps *à le regarder* (Gautier, Maupin). Comment, tu ne *restes* pas *à dîner?* demanda Monsieur de M. (Glouvet, L'Idéal). Vous *resterez à déjeuner* avec nous, Henri? (Prévost, Laura). Il *demeura* longtemps *à regarder* cette cédule (Bourget, Le Disciple).

Les verbes de mouvement régissent un Infinitif avec *pour*, quand il s'agit de préciser le but du mouvement; cp. *Je rentre prévenir mon frère. Je rentre pour prévenir mon frère.* — L'espérance des belles dames et des Parisiens de marque, *venus là pour chercher* une forte émotion (Coppée, Le Coupable).

Pour venir de..., venir à..., voir le paragraphe Auxiliaires de mode.

b. avec la préposition *à* pour exprimer le moyen ou la manière, comme le ferait un gérondif, p. e. *à vous entendre, à vrai dire, à l'en croire, à tout prendre, à y bien regarder*, etc. Cp.

A y bien regarder, sa virtuosité [de Coppée] n'est qu'une des formes de cette sensibilité (Lemaitre, Cont. I). *A franchement parler*, nous ne sacrifiions pas grand'chose (Rabusson, Mon Capitaine). *A juger* par le silence qui régnait, l'auditoire était édifié (Laboulaye, Paris). *A vouloir* me démontrer ce qui est indémontrable, on me rendrait sceptique (ib.). — Avec *à force de* pour renforcer le sens: *A force de vouloir* nous empêcher d'être romanesques, l'on nous rend idiotes (Gautier, Maupin).

Toutes ces années que j'ai *perdues à m'agiter* puérilement, *à courir* çà et là, *à vouloir* forcer la nature et le temps (ib.). Le temps de notre éducation *se passe* non pas *à nous apprendre* quelque chose, mais *à nous empêcher* d'apprendre quelque chose (ib.). — On précise la manière en employant la locution *de façon à, de manière à;* cp. La pluie commençait à tinter sur les carreaux et le vent à hurler *de façon à vous ôter* l'envie de vous en aller (ib.).

c. L'Infinitif avec *à*, complément d'un adjectif, d'un substantif ou d'un verbe, marque l'intensité. Cp.

Il sent le vin *à faire horreur.* — Il riait *à se tordre* [les côtes]. — Il gèle *à pierre fendre.* — Elle est laide *à faire peur.* — Ils étaient malheureux *à faire pitié.* — Il est bête *à manger du foin.* — Tu es jolie *à ravir* (Gautier, Maupin). Bovary devint pâle *à s'évanouir* (Flaubert, Bovary). Il est lugubre *à faire peur* (Glouvet, Chandoux). — Elle haletait *à se rompre la poitrine* (Flaubert, Bovary). Paddy fit une récolte de dollars *à en perdre la raison* pour toute une semaine (Laboulaye, Paris). Ce fut un tonnerre d'applaudissements *à croire* que les murs s'effondraient (ib.).

Avec jusqu'à: Elle était simple *jusqu'à en être* parfois commune, et confiante *jusqu'à en être* bavarde (Bourget, Duchesse). Cette pitié grandit *jusqu'à se transformer* en indignation (ib.).

Ce même Infinitif se présente comme complément d'un adjectif, ordinairement prédicat avec le verbe *être*, mais le plus souvent avec un sens passif, p. e.: *Cela est bon à manger = bon à être mangé.* Cp.

Ce serait *curieux à voir.* — Cela est plus *facile à dire* qu'*à faire.* — Le passage est *difficile à franchir.* — Ta mère n'est pas toujours *facile à vivre* (Glouvet, Chandoux). Il y a des écrivains et des artistes dont le charme intime, délicat, subtil, est très *difficile à saisir et à fixer* dans une formule (Lemaître, Cont. I).

Le sens est actif après seul, premier, dernier: Avoir dans ses mains la fortune, l'honneur et la liberté de tant d'accusés, être *seul à en disposer*, c'est une responsabilité terrible (Laboulaye, Paris). Fonction oblige; je veux être *le premier à donner* l'exemple du respect à la loi (ib.). J'espère n'être pas *le dernier à vous rendre* justice (ib.).

Remarque. Il importe de ne pas confondre l'Infinitif sujet logique précédé de *de*, avec l'Infinitif, précédé de *à* et complément adverbial. P. e. *Il est bon de savoir cela. Cela est bon à savoir. — Il est difficile de la contenter. Elle est difficile à contenter.*

d. avec la préposition *de*, et le sens du Gérondif, exprimant le moyen; cp. *Mon ami, lui dis-je, obligez-moi de répondre* (Laboulaye, Paris).

e. avec la préposition *de* pour indiquer la cause; cp.

Il se déclara très peiné *de n'avoir pas eu* autrefois la direction de sa fortune (Flaubert, Bovary). Elle s'étonnait *de n'avoir pas songé* à lui tout d'abord (ib.). Tu m'as plaint *de ne pas aimer* (Gautier, Maupin).

7. L'Infinitif absolu est celui auquel on ne peut attribuer de fonction nettement déterminée dans la phrase; il est pur ou prépositionnel;

a. avec la préposition *de*, il se nomme Infinitif historique ou narratif et désigne une action spontanée ou imprévue. Cp.

Et chacun *de penser* comme lui-même: Quel brave homme que ce docteur! (Richepin, La Glu). Et *de sortir* vivement, comme s'il ne tenait plus à être

accompagné (ib.). Je leur répondis que je n'en savais rien, et *eux de rire!* (Gautier, Maupin). Et les calottes *de pleuvoir* (Coppée, Le Coupable).

b. sans préposition dans des locutions exclamatives, exhortatives et interrogatives; il semble alors dépendre d'un verbe sous-entendu, tel que devoir, falloir; cp.

Penser, me disais-je tout bas, qu'avant mon voyage en Amérique, j'en étais à ce degré d'imbécillité (Laboulaye, Paris). Et *dire* qu'il n'y a pas un seul indigène dehors pour m'indiquer mon chemin (Prévost, Compagne).

Pas de farineux ni de laitage! *Porter* de la laine sur la peau et *exposer* les parties malades à la fumée de baies de genièvre! (Flaubert, Bovary). *S'adresser* au bureau du journal. — *Voir* le chapitre X. — *Ne pas confondre* amener et emmener.

Que *faire* en pareille sauvagerie? (Laboulaye, Paris). Une femme si bonne, si belle, la *laisser* là iniquement! Mais un corsaire ne ferait pas pis! Lui *donner* le coup de la mort! car elle en mourra assurément (Gautier, Maupin).

Remarque. L'Infinitif exhortatif du hollandais: zwijgen! zitten! etc. n'est pas usité en français; on se sert de l'Impératif: *Faites silence!* ou simplement: *Silence!* — *Restez assis!* ou *Assis, assis!*

8. L'Infinitif régi par d'autres prépositions. L'Infinitif peut, dans certains cas, remplacer une proposition subordonnée, et dépend alors de la principale par une locution prépositive ou par une préposition correspondant avec la conjonction. Cp.

Avant de plaider, il faut qu'il y ait un procès, il n'y en a pas ici (Laboulaye, Paris). Elle se sert de la civilisation *afin de préparer* les cœurs à recevoir l'Évangile (ib.). Je réduirai donc le nombre des imprimeurs *de façon à faire* de la typographie une censure prudente et discrète (ib.). *A moins de se moquer* des mœurs, on devait surveiller les domestiques (Flaubert, Bovary).

Les adjectifs quitte et sauf forment des locutions prépositives: *quitte à, sauf à;* cp. Aristide voulait avoir les mains libres; une femme et un enfant lui semblaient déjà un poids écrasant pour un homme décidé à franchir tous les fossés, *quitte à se casser les reins ou à rouler* dans la boue (Zola, La Curée). Gens qui prennent le roman par la queue et en lisent tout d'abord le dénoûment, *sauf à rétrograder* ensuite jusqu'à la première page (Gautier, Maupin).

Mais la locution *en être quitte* régit un Infinitif avec *pour*: J'en *serai quitte pour le détruire*, si j'en suis trop honteux (Bourget, Duchesse).

Commencer *à* ou *de*, finir *de* indiquent que l'on commence ou finit l'action exprimée par l'Infinitif suivant: *Il commence à parler; il a commencé de l'étudier.* — Les gens *avaient fini d'aller et de venir* sur le chemin (Pouvillon, Jean). Le trousseau et la livrée de noces étaient *finies de coudre* (ib.).

Commencer *par*, finir *par* indiquent que l'Infinitif désigne la première ou la dernière action par laquelle on ouvre ou clôt une série d'actions. Cp. *On commence par flirter* avec une jolie fille par manière de passe-temps, et *on finit par promettre* mariage de la meilleure foi du monde (Augier, Fourchambault). — *Commencer* peut avoir en même temps un régime direct: Je pourrais *commencer l'éloge de mon voyage par dire* qu'il ne m'a rien coûté (Maistre, Voyage).

L'Infinitif, précédé de *pour*, peut désigner (**a**) le but; — (**b**) la raison, avec le sens de «parce que, puisque»; — (**c**) la concession, avec le sens de «bien que, quoique»; — (**d**) l'échange, l'équivalence; — (**e**) le sens de «pour ce qui est de, quant à.» Cp.

a. Soir et matin, les chevaux de la poste traversaient la rue *pour aller* boire à la mare (Flaubert, Bovary). — De même: *Pour tout dire*, cet amour d'allure sérieuse m'avait effrayée (Rabusson, Mon Capitaine). Ou, *pour parler* plus exactement, j'employais ces heures-là à me remettre en mémoire les faits et les dits de mon capitaine (ib.). Mais je me sentais irrésistiblement forcé à parler, ou *pour mieux dire*, à penser tout haut (Richepin, Césarine). — *Pour* peut être supprimé: *Autrement dire*, je me figure, moi, qu'il a glissé peu à peu, par la force des choses jusqu'à cette situation certainement fausse (ib.).

Dans «ne pas être pour», on retrouve une construction archaïque ayant le sens de «ne pas être propre à, capable de». Cp. Et, de fait, les dispositions où il avait vu naguère ses anciens condisciples *n'étaient pas pour lui inspirer* une confiance illimitée dans la délicatesse de leurs procédés (Rabusson, Stage).

b. Je sais quelqu'un qui en pourrait parler en connaissance de cause, *pour l'avoir vu* beaucoup mieux que vous ne le verrez jamais (Cherbuliez, Têterol). D'où viens-tu donc, *pour être* si en retard (Zola, L'Œuvre). Ils ont donc condamné ces romans *pour avoir manqué* à des règles qu'eux-mêmes venaient de condamner tout d'abord (Lemaître, Cont. I).

c. *Pour partir, pour quitter* cette maison, je ne renonce pas à te voir (Malot, Paulette). Que veux-tu! soupira la mère; *pour être pauvre*, on n'en est pas moins jeune! (Caro, Amour). *Pour être imités* de Flaubert ou de Voltaire, ses Contes n'en sont pas moins agréables à lire (RM. 15–12–'89, p. 943).

d. *Crever pour crever*, je préfère crever de passion que de crever d'ennui (Zola, Bonheur). *Mourir pour mourir*, autant revenir au bercail (Canivet, Gohel).

e. *Pour être sortie seule*, Francine est sortie seule, c'est positif (Dumas, Francillon).

Le Participe présent et le Gérondif.

9. Ce qu'on appelle aujourd'hui Participe présent est une forme nominale du verbe qui autrefois était variable comme un adjectif, mais qui en différait en ce que le substantif qu'il qualifiait désignait l'agent de l'action exprimée par le Participe. La langue a conservé un certain nombre de ces tournures archaïques que les auteurs modernes s'ingénient parfois à travestir habilement; on dit encore: *à la nuit tombante, à dix heures sonnantes, toute affaire cessante, loi tendante à...* etc.; — quelquefois c'est le Participe d'un verbe pronominal: *une personne bien portante* (qui se porte bien), *séance tenante* (pendant que la séance se tient), *à portes fermantes* (quand les portes se ferment) etc.; — d'autres encore sont de formation moderne, et, bien qu'elles désignent une action

faite par un vague sujet sous-entendu et dont le substantif marquerait l'objet ou le lieu, ils sont traités commes des adjectifs: *couleur voyante* (qu'on voit trop bien), *chemin roulant* (où l'on roule bien), *école payante*, *rue passante*, *jour ouvrant* (où l'on «ouvre», travaille), *café chantant*, *thé dansant*, etc. Cp.

J'allais pouvoir attendre mon père à qui j'avais télégraphié de revenir, *toute affaire cessante* (Tinseau, Nid). On m'avait sténographié et imprimé *séance tenante* (Laboulaye, Paris). Toutes les *places* seraient *payantes* au profit d'un orphelinat (Malot, Bonnet).

A côté du Participe, il y avait une autre forme nominale, appelée Gérondif, et qui était, elle, invariable. En français, le Gérondif ne tarda pas à prendre la même forme que le Participe, à cause que les terminaisons latines ne différaient guère. Grâce à cette similitude, le Gérondif étendit graduellement son domaine, absorbant le Participe (déclinable jusqu'alors), d'abord au masculin, ensuite au féminin. C'est ainsi que le Participe présent devint, lui aussi, invariable, et cet usage fut décrété enfin comme règle par l'Académie française (dans sa séance du 3 juin 1679). Mais le Participe serait adjectif [verbal] et déclinable, quand ce caractère serait nettement marqué.

Le Gérondif faisait fonction de substantif, ce qui explique la présence de la préposition *en* (= dans), et figurait dans la phrase, comme il le fait encore, en qualité de complément circonstanciel. Cette fois encore il subsiste des traces de l'usage, des locutions où un pronom ou un adjectif caractérisent cette forme verbale comme substantif; cp.: *de (en) son vivant*, *à bon escient*, et comme régime du verbe: *faire semblant*. Au lieu de la préposition *en*, on mettait aussi *à*, p. e.: [*à*] *argent comptant*, *à son corps défendant*, pour à (en) *se* défendant, car le français du moyen âge remplaçait quelquefois le pronom réfléchi par les mots: son corps, sa personne. La préposition *en* cependant n'était pas indispensable et aujourd'hui encore il y a des cas où l'on peut la supprimer, ou bien, si l'on veut, des cas où le Participe présent peut faire fonction de Gérondif. C'était surtout quand, comme cela arrivait autrefois, le régime direct précédait le verbe; on dit encore: *chemin faisant* (en faisant chemin, en cheminant), ou quand un adverbe précédait; on dit encore: *ainsi parlant* (mais: *en parlant ainsi*), ou quand on répétait le verbe: *donnant donnant* (= rien pour rien). On trouve aujourd'hui de ces tournures rajeunies par la substitution d'un autre adverbe à *ainsi*. Cp.

Malgré ce changement, nul doute que le tiers état de 1789 ne fût, *politiquement parlant* le descendant et l'héritier des communes du XII^e^ siècle (Guizot,

Civil.). Cette coïncidence n'avait en elle-même, *physiologiquement parlant*, rien d'extraordinaire (Loménie, Beaumarchais).

Le Gérondif s'emploie avec un auxiliaire, le verbe [*s'en*] *aller*, qui conserve alors quelque chose de sa valeur propre. Il y a donc une différence entre: qui allait [en] s'élargissant, et: qui s'élargissait, dans: *Derrière, le bateau laissait un sillage triangulaire qui allait* [*en*] *s'élargissant vers les deux rives;* — l'auxiliaire sert à faire ressortir la continuité. Le Gérondif se présente alors avec ou sans préposition. Cp.

La route, entre ces deux longs fossés pleins d'eau jaune, *allait* continuellement *se rétrécissant* vers l'horizon (Flaubert, Bovary). Un provincial fraîchement débarqué de sa province, qui est curieux de voir des hommes illustres et qui *va faisant* des découvertes (Lemaître, Cont. I). Sully-Prudhomme *va soignant* de plus en plus ses rimes (ib.). Les carrés de papier *allaient se noircissant* sous sa plume (Daudet, Trente). L'état des villes *alla* toujours *en empirant* (Guizot, Civil.).

10. Tandis que le Participe présent peut se rapporter non seulement au sujet, mais encore à tel autre élément de la phrase, le Gérondif se rapporte exclusivement au sujet, ce qui permet d'éviter une amphibologie dans des phrases telles que: *Je l'ai rencontré en allant à la gare.* — *Je l'ai rencontré allant à la gare.* Disons tout de suite que ces tournures ne sont guère usitées dans la langue parlée, et que, dans la langue littéraire, on évite la seconde de ces tournures en remplaçant le Participe par une proposition relative (voir p. 176).

Ainsi dans: Boche le retrouva en bas, sur la place, *fumant une pipe* (Zola, Assommoir), — on pourrait, avec bien des auteurs français, construire: qui fumait une pipe. Cp. Vous la verrez *qui pétrit le pain et qui bat le beurre* (Laboulaye, Paris). Vers onze heures, je la trouvai là, *qui causait avec lui* (Bourget, Le Disciple). Elles la virent *qui marchait* de long en large (Flaubert, Bovary).

Dans certaines tournures, le Gérondif se rapporte non pas au sujet, mais à un sujet plus ou moins vague, bien que facile à suppléer; telles sont: *On paye en servant* (on paye la consommation sitôt que le garçon la sert). — *L'appétit vient en mangeant, et la soif s'en va en buvant.* — *Le bien vient en dormant.* C'est à ce même sujet vaguement sous-entendu avec un Infinitif que le Gérondif peut se rapporter. Cp.

C'est beaucoup trop d'*aller, en en parlant*, jusqu'à l'indignation (Lemaître, Cont. II). Comment *nourrir* les prisonniers, *n'ayant point* de vivres?

Remarque. On voit que la préposition *en* du Gérondif peut se rencontrer avec le pronom *en*, complément du verbe. Cp. aussi: *Les barbares aspiraient à la civilisation, tout en en étant incapables* (Guizot, Civil.).

Enfin le sujet du Gérondif peut être la personne indiquée implicitement par le pronom possessif ou le pronom personnel régime. Cp.

Néanmoins *son* cœur battait fort *en montant* l'escalier de M. Duprat (Theuriet, Barbeaux). *En se retournant*, *son* exclamation: «C'est toi!» aurait averti toute autre que sa mère (Daudet, L'Immortel). *En lisant mon journal* le matin chaque plainte *me* rappellera une souffrance qui demain peut-être sera la mienne (Laboulaye, Paris).

11. Les origines et l'histoire des deux formes nominales, appelées actuellement Participe présent et Gérondif, montrent assez combien elles peuvent être confondues et interverties. Aussi est-elle souvent bien faible, la nuance qui les sépare, et dans bien des cas les deux formes peuvent s'employer l'une pour l'autre sans différence sensible. P. e. *Et jetant à Lise un regard d'intelligence, il sortit en affectant de se hâter* (Gyp, Sœurette).

Mais, d'une manière générale, on peut dire que, tout en désignant une simultanéité avec l'action du verbe principale, les deux formes verbales se distinguent l'une de l'autre en ce que le Gérondif exprime une durée plus précise que le Participe, et que l'action de la principale est comme comprise dans les limites de la durée de l'action exprimée par le Gérondif; cp. (*en attendant*) *votre réponse* = (*dans l'attente de*) *votre réponse; — il déjeuna* (*en quelques minutes*) = (*en parcourant le journal*). C'est de la simultanéité des actions ou états que découlent les autres significations de ces deux formes verbales. En effet, pour exprimer ou le moyen, ou la cause, ou la concession, ou la supposition, etc., il faut bien qu'elles énoncent une action parallèle à l'action principale ou l'accompagnant.

C'est ainsi qu'on exprime

a. un rapport de simple simultanéité par

le Participe: Alors, *posant* les mains sur les épaules de son père, elle lui mit deux bons baisers sur les joues, prit son bras et marcha gaiement à son côté, lui *faisant* admirer les fleurs, *causant* avec animation et *amenant* de paisibles sourires sur le grave visage du vieillard (Theuriet, Gérard). Je vais de rue en rue comme un chien qui a perdu son maître, *cherchant* à tout hasard, très inquiet, très en éveil, *me retournant* au moindre bruit, *me glissant* dans chaque groupe, et *regardant* partout avec une netteté de vision que je n'ai pas dans d'autres moments (Gautier, Maupin).

le Gérondif: Ma tante Rose se jeta dans mes bras *en sanglotant* d'un air désespéré (Prévost, Compagne). Il écrivait *en souriant* comme un homme content de lui-même (Daudet, Trente). — Ce Gérondif prend quelquefois l'adverbe *tout* pour préciser l'idée de simultanéité: *Tout en bondissant* sur le sentier pierreux, Gritte dissertait sur les choses (Prévost, Moloch). *Tout en parlant*, il amenait son ami devant un enorme bloc ébauché (Daudet, L'Immortel). Cp. le hollandais: *aldoor pratende.*

b. un rapport de cause ou de motif par

le Participe: L'éditeur du Dictionnaire des «Célébrités» *laissant* à chaque

intéressé le soin de se raconter soi-même, l'authenticité de ces notes biographiques ne saurait être mise en doute (Daudet, L'Immortel).

le Gérondif: Il arrive, dans une si vaste étude, un moment où l'on ne peut plus se résoudre à marcher *en n'ayant devant soi* que de l'inconnu, que des ténèbres (Guizot, Civil.).

c. un rapport de moyen ou de manière par

le Participe: Un jour, la liberté l'emporte, le ciel retentit de cris de joie et d'espérance; mais sous le masque de cette divinité sereine, c'est l'anarchie qui triomphe, *traînant* après elle la guerre civile, *attaquant* tous les droits, *menaçant* tous les intérêts, *faisant reculer* d'horreur un peuple épouvanté. Le lendemain, c'est l'ordre public qui s'installe, le sabre au poing, *donnant* la paix, *imposant* le silence, bientôt *brisant* toute barrière, et de son propre poids *glissant* à l'abîme où tombe toute puissance que rien ne conseille et que rien ne retient (Laboulaye, Paris).

le Gérondif: *En faisant cela*, nous croyons remplir la parole du divin Maître et mener les hommes à Dieu en cultivant leur esprit et leur cœur (Laboulaye, Paris). *En publiant* votre belle action, j'ai fait mon métier (ib.).

d. un rapport de condition, avec le verbe principal au Conditionnel, ou une supposition, par

le Participe: Notre seul espoir était désormais dans un coup de vent qui, *balayant* le brouillard, nous laisserait voir le phare (Malot, Kalbris). Il s'arrêta, comme *craignant* de faire quelque sottise (Flaubert, Bovary).

le Gérondif: *En restant*, il aurait fini par tout laisser, tout, jusqu'à l'honneur, dans cette bourbe (Richepin, La Glu). *En cherchant* bien, on trouverait peut-être un autre petit vice à ajouter (Gautier, Maupin).

e. un rapport de concession, par

le Participe: Et *sachant* qu'on ne vous nommerait pas, vous vous êtes porté candidat?

le Gérondif, qui, alors, est toujours renforcé par l'adverbe tout (cp. le hollandais *al*hoewel): Nous vous souhaitons, madame, un bon voyage, *tout en regrettant* fort que vous nous quittiez pour si longtemps (Lemaître, Cont. II). *Tout en maudissant* le drôle, force m'était de lui reconnaître un certain talent dont il abusait (Laboulaye, Paris). *Tout en donnant* libre cours à ma juste colère, je n'en voulus pas moins remercier le journaliste qui la veille avait parlé de moi (ib.).

Au lieu de *tout*, on emploie aussi *toutefois:* Il y a deux ou trois personnes que j'assassinerais avec délices, *en ayant soin toutefois* de ne pas les meurtrir ni les gâter (Gautier, Maupin).

12. Bien que, par conséquent, les deux formes puissent servir, l'une aussi bien que l'autre, à exprimer ces divers rapports, il n'en est pas moins vrai que la langue, pour en exprimer l'un quelconque, préfère, ici la forme du Participe, là celle du Gérondif. Mais toutes les deux sont d'un fréquent usage et, en outre, celle du Participe pour abréger ce que l'on pourrait exprimer par une proposition relative. C'est que celle-ci est adjective et que le Participe tient, lui aussi, de l'adjectif. Cp.

Cinq mille, dix mille volumes sur Shakespeare, de tous formats, en toutes langues, *montant* jusqu'au plafond, *obstruant* les fenêtres, *écrasant* les tables, *envahissant* les fauteuils, entassés, croulants, *dévorant* l'air et la lumière, et, au milieu, Philoxène, qui prenait des notes, pendant que ses marmots braillaient (Daudet, Trente). Madame Lointier était une ménagère incolore et soumise, *parlant* peu, ne *pensant* guère, *économisant* de son mieux (Prévost, Compagne).

13. Le Gérondif peut aussi se présenter dans la phrase sans être en un rapport immédiat avec le sujet, et s'appelle alors Gérondif absolu. Cp.

Le ciel et vous aidant, je ne demande pas plus de deux ans pour m'asseoir convenablement dans la vie (Sandeau, Madeleine). — Je les achetai, avec la pourpre à mes joues d'une timidité ridicule, *étant donnés* mon âge, mon métier et l'innocence de cette emplette (Bourget, Duchesse).

14. L'adjectif verbal est le nom du Participe présent, employé comme adjectif et déclinable comme celui-ci. Il exprime une action ou un état de quelque durée, et qui, par cette durée même, présentent le caractère d'une qualité, d'une faculté. L'action qu'exprime le participe *obéissant*, devenue habituelle, est une qualité: *des enfants obéissants;* de même *prévoyant* devient adjectif, quand il veut dire: qui a la faculté de prévoir, p. e. *un directeur prévoyant.* Un poète, parlant de *bœufs mugissants*, *de moutons bêlants*, peut très bien exprimer ainsi que ces animaux possèdent la faculté de mugir, de bêler. Les adjectifs de cette catégorie peuvent avoir un complément qui serait le régime du participe correspondant. Cp.

Figure-toi Mlle d'Erlange alors si pénétrée des vertus de ce même saint Joseph, si *croyante* en lui, si pleine d'une vénération passionnée à son endroit que le plus clair de ses journées se passait à ses pieds (Schultz, Neuvaine). Les toits, tout *reluisants* de pluie, miroitaient inégalement, selon la hauteur des quartiers (Flaubert, Bovary). Des soirs comme celui-ci, *bourdonnants* d'abeilles et tout embaumés d'effluves chaudes (Daudet, L'Évangéliste). Tu es le moins *écrivant* des hommes (Cherbuliez, Ghislain).

Tel de ces mots s'emploie tantôt comme adjectif verbal, donc variable, tantôt, et apparemment dans la même fonction, comme participe, donc invariable, sans qu'on puisse motiver la préférence éventuelle de l'auteur pour l'une ou l'autre des deux formes. Cp.

Ils l'appelaient, *souriants*, le Val des Violettes (Claretie, Zilah). Mais elle se disait à elle-même, *souriante:* Qu'importe! pour si peu de temps! (ib.). — Elle marchait les yeux à terre, frôlant les murs, et *souriant* de plaisir sous son voile noir baissé (Flaubert, Bovary).

15. Il n'est donc pas toujours facile de savoir si l'on a affaire à un adjectif; mais il y a du moins quelques moyens pratiques pour recon-

naître le participe. En premier lieu, l'adjectif ne pouvant pas régir un complément direct, il est évident que la forme verbale en *ant* doit être participe et invariable, si elle a ce régime. Puis, s'il y a un régime indirect et qui est indispensable pour compléter le sens de la forme en *ant*, elle sera encore celle du participe. Quand ce régime est celui d'un verbe pronominal, il est évident qu'on aura affaire au participe, et non à l'adjectif. L'adverbe de négation est *ne* pour le verbe, donc pour le participe, et *non* pour l'adjectif; et comme l'adverbe doit précéder l'adjectif et suivre le verbe, la forme en *ant* sera participe, si l'adverbe ne la précède pas. Cp.

Les ennemis, *prévoyant une vive résistance*, se retirèrent. — Tous ces globes, *obéissant aux lois éternelles* de la gravitation, roulent d'un cours régulier dans ces vastes champs de l'air. — Tu foules une terre *fumant toujours du sang* des malheureux mortels. — Elle continuait à marcher rapidement devant elle, pâle, frémissante, enragée, *furetant* d'un œil en pleurs *l'horizon vide*, et comme *se delectant* à la haine qui l'étouffait (Flaubert, Bovary). Emma, *renonçant à avoir* aucun détail, quitta donc la pharmacie (ib.). Elle s'était précipitée sur nos corps, pleurant, *se dénonçant*, *appelant au secours* en un terrible accès de désespoir (Prévost, Compagne). — Sylvanire la prit, l'emporta dans sa chambre, toute suffocante et pleurante (Daudet, L'Évangéliste).

Remarque. L'adverbe *toujours* peut précéder le participe, sans que celui-ci change de nature: *Toujours criant, la voix vint du côté de la route* (Richepin, La Glu). — Durant et pendant, sont devenus des prépositions, mais le premier s'emploie encore comme une espèce de Gérondif absolu lorsqu'il est placé après le substantif qui serait le sujet du verbe durer: *Il se contenta de battre froid à l'ingrat quelques jours durant* (Cherbuliez, Noirel). *Huit jours durant, je le chauffai* (Daudet, Trente).

Le Participe passé.

16. Le Participe passé, plus encore que le Participe présent, est la forme adjective du verbe. Il exprime en général l'action achevée ou l'état résultant de l'action: [*il a*] *cassé* [*le vase*]; [*le vase*] *cassé*, c.-à-d. qu'il a un sens passif. Mais il y a un certain nombre de participes auxquels l'usage a attribué un sens actif; tels sont: un homme *dissimulé* (qui dissimule), un homme *avisé* (qui donne de bons avis), un homme *entendu* (qui entend les choses, et de là: un air *entendu*), un homme *osé* (qui est porté à oser); une fille *repentie* (qui se repent), une femme *passionnée* (qui se passionne). Ensuite, et quoique ces verbes soient intransitifs: prier (inviter) à un repas, répondre à une lettre, on dit par extension: un repas *prié*, des lettres *répondues*. Cp.

Un classeur pour les *lettres répondues* et un autre pour les *lettres à répondre*

(Bourget, Duchesse). L'abbé Chadourne pêcha avec dextérité cette *âme repentie* (Prévost, Compagne). Cp. aussi : A l'un des bouts, la tribune, richement drapée et décorée, avec un millier de *places assises* (Parisis, Vie par. '87). Elle lui réservait quelques *danses assises* (Feuillet, Parisienne).

C'est ainsi que le participe devient adjectif attributif, mais il peut aussi figurer comme adjectif prédicatif, et s'accorde alors en genre et en nombre avec le terme – sujet ou régime – qu'il qualifie, et cela, qu'il soit ou non accompagné du verbe *être*. Cp.

Il la trouvait plus *affinée* que les autres filles de l'endroit (Prévost, Compagne). Derrière la porte se trouvaient *accrochés* un manteau, une bride, une casquette (Flaubert, Bovary). Je trouvais *réunies* toutes les conditions que réclame l'hygiène non moins que la charité (Laboulaye, Paris). Le malade, ne voyant plus madame Cibot, la crut *partie* (Balzac, Pons). — *Habituée* aux aspects calmes, elle se tournait, au contraire, vers les accidentés (Flaubert, Bovary). *Sorti* le matin, gai et dispos en apparence, on *l'*avait vu revenir, deux heures après, *étendu* sans connaissance sur un brancard (Malot, Bonne Aff.). En juin 1848, *blessé* sur les barricades, on *l'*avait laissé pour mort dans les rangs des insurgés (Daudet, Trente).

Le participe peut encore s'employer d'une manière absolue dans de petites propositions incidentes, et qui sont elliptiques, car il faut sous-entendre le participe auxiliaire *étant*. Cp.

Je n'ai plus, *lui parti*, qu'une moitié de vie (Prévost, Jardin). *La visite achevée*, je me rendis au conseil d'administration (Laboulaye, Paris). *La galerie parcourue*, il se replongea dans l'intérieur de l'église (Hugo, N. Dame). *Le café pris, les pipes allumées, les quatre garçons descendus* au village, je restais seul à faire causer l'excellente femme (Daudet, Trente).

Ailleurs (p. 129), on a déjà rencontré un certain nombre de participes passés employés dans des tournures où la place de ces mots et leur sens déterminent la variabilité ou l'invariabilité, et qui sont comme des participes absolus. Tels sont *approuvé*, *attendu*, *vu*, appartenant au style administratif; *ci-inclus*, *ci-joint*, *ci-annexé; y compris*, *non compris*, *supposé* et *passé*, également d'un usage restreint, et enfin *excepté* et *reçu*, lesquels s'emploient plus fréquemment. On se rappelle que, placés avant le mot auquel ils se rapportent, ou au commencement de la phrase, ils ne reçoivent pas l'accord; que, placés après, ils suivent en général la règle de l'accord des adjectifs. Cp.

Reçu, pour trois mois de leçons, plus diverses fournitures, la somme de soixante-cinq francs. Félicie Lempereur, professeur de musique (Flaubert, Bovary).

L'invariabilité de ces participes dans les cas mentionnés paraît trouver sa raison d'être dans un phénomène de la syntaxe du vieux français. Il y a eu une époque où le Participe passé joint au verbe *être* pouvait

se placer avant le substantif sujet sans recevoir l'accord: *est avenu une aventure.* Ainsi le substantif n'apparaissait qu'après les premiers mots prononcés, et, comme les terminaisons et les flexions se prononçaient alors intégralement, on s'explique l'hésitation à faire accorder le participe au moment où le sujet n'était pas encore énoncé; c'est là ce qui a probablement amené l'invariabilité des participes discutés.

17. Actuellement le Participe passé d'un verbe non pronominal, conjugué avec *être*, s'accorde avec le sujet indépendamment de la place. Cp.

Sa femme était morte depuis deux ans (Flaubert, Bovary). Par terre, dans les angles, *étaient rangés*, debout, *des sacs de blé* (ib.). *L'hôtel* de Passy *a été vendu, vendus les chevaux, vendues les collections* (Prévost, Compagne). Avec mon déguisement, *je* pouvais aller partout sans *être remarquée* (Gautier, Maupin).

18. Le Participe passé d'un verbe transitif, conjugué avec *avoir*, s'accorde avec le régime direct, mais seulement s'il en est précédé; ici l'accord dépend de la place du régime. Cp.

Avez-vous vu comme il *nous* a *regardés?* (Prévost, Compagne). La sœur de Marthe se rappela *les* avoir *vus* (ib.). Je ne *t'*ai pas *écoutée*, ma chère Graciosa (Gautier, Maupin). *Quelle semaine* j'ai passée (ib.). Ne te moque pas trop de toutes les niaiseries *que* je t'ai *griffonnées* (ib.).

A proprement parler, le participe devrait, dans ce cas, s'accorder toujours avec le régime, indépendamment de la place que celui-ci occupe, et, en effet, jusqu'au XVI^e^ siècle, on pouvait dire à volonté p. e.: *j'ai écrit* ou *écrite la lettre*, selon qu'on prenait *j'ai écrit* pour un temps simple, équivalent à «j'écrivis», ou pour une locution où le verbe *avoir* conservait sa valeur première et le participe celle d'un adjectif, comme dans *j'ai la lettre écrite*, car cette construction avait alors le même sens que l'autre. Elle s'explique ainsi: de même qu'on disait et qu'on dit encore: *j'ai une lettre à écrire*, de même on pouvait dire au passé: *j'ai une (la) lettre écrite*, et conséquemment: *j'ai écrite la lettre;* et *la lettre que j'ai écrite* ou *écrit*, suivant que l'on pensait: que j'ai [et qui est] écrite, ou: que j'écrivis. Mais la tendance à laisser invariable le participe suivi du régime devenait de plus en plus marquée, à mesure que la construction *j'ai la lettre écrite* vieillissait. Aujourd'hui elle se distingue par le fond et par la forme de la construction usuelle: *j'ai écrit la lettre.* Elle est maintenue dans un certain nombre de cas, et compte parmi les gallicismes. Ainsi, il y a une différence entre: *Il a les cheveux coupés court* (il les porte ainsi), et: *le coiffeur a coupé court ses cheveux.* — *Il avait le bras enveloppé d'un linge*, et: *il avait enveloppé le bras d'un linge.* — *Il avait la main droite prise*, et: *il avait pris la main droite.* — *Il avait le dos tourné* (il se tenait ayant

le dos tourné vers nous), et: *il avait tourné le dos;* en d'autres termes, dans chacun de ces couples, la première construction exprime une manière d'être, un état; la seconde, l'action terminée. Cp. encore

J'ai eu la main forcée par les circonstances. — Il fut condamné à *avoir la tête coupée.* — Le commandant *eut deux chevaux tués* sous lui. — Charles *avait le dos tourné* pour fermer le rideau de la fenêtre (Flaubert, Bovary). Il *avait les cheveux coupés* droit sur son front (ib.). *J'avais la tête perdue* (Malot, Micheline).

A première vue, on pourrait prendre ces participes pour des adjectifs attributifs, comme dans: *une tête coupée, des cheveux coupés court, un enfant perdu.* Aussi, pour empêcher qu'on ne prenne le participe pour un adjectif attributif après le substantif, on le place quelquefois avant le substantif où il peut alors se rencontrer avec le verbe avoir à l'Infinitif, et former en apparence un Infinitif passé. Mais comme le verbe avoir conserve sa valeur de posséder, garder, il est évident que cette rencontre est fortuite et que le participe, comme un adjectif prédicatif, s'accordera avec le nom qu'il modifie. Cp. Henri IV disait, en parlant de Paris: Je ne veux point *avoir ruinée et dépeuplée une ville* qui m'ouvrira d'elle-même ses portes si je sais attendre, et qui doit être riche et belle, puisqu'elle est ma capitale. — Le supplice de l'envieux est *d'avoir gravée* dans son cœur *l'image* du bonheur d'autrui, et de ne pouvoir en détourner les yeux.

19. Le Participe passé des verbes intransitifs conjugués avec être s'accorde avec le sujet; celui de ces verbes conjugués avec avoir est indéclinable. C'est pourquoi le participe des verbes impersonnels doit être invariable, même quand ils sont conjugués avec *être*, puisqu'alors le participe, comme le verbe, s'accorde avec le sujet grammatical *il.* Cp. *Il est tombé beaucoup de neige. — Il s'est glissé bien des erreurs dans cette copie. — Les chaleurs qu'il a fait cette semaine ont nui aux fêtes qu'il y a eu pour célébrer le centenaire de l'Université.* — Le *que* de cette dernière phrase est le sujet logique. (Cp. p. 257).

Parmi les verbes intransitifs, il y en a qui peuvent se construire avec un accusatif, régime indirect; d'autres, peu nombreux, peuvent prendre un sens factitif et, par conséquent, un complément direct. Voici ce qu'on doit remarquer:

Le participe des verbes intransitifs marcher, courir, régner, durer, dormir, valoir, coûter, peser, pleurer, conjugués avec *avoir*, est invariable, quand le régime est un accusatif de temps, de valeur, de prix, de poids, de distance (Voir p. 244 et s). Cependant les quatre derniers de ces verbes s'emploient transitivement avec une acception modifiée, ils peuvent avoir un véritable régime direct, et le participe suit alors la règle générale de l'accord. Cp.

Cent francs! Votre travail ne *les* a jamais *valu.* — Vous avez perdu les sommes *que* ces réparations vous ont *coûté.* — Les deux heures *que* j'ai *marché*

m'ont épuisé. — J'ai calculé *combien de kilos* ces ballots ont *pesé* avant leur expédition. — *Que d'heures* elle a pleuré en silence! — Que de bien n'a-t-elle pas fait pendant les années *qu'*elle a *régné!*

La considération *que* ce travail lui a *value.* — Vous oubliez les soins *qu'*il m'a *coûtés* depuis son enfance. — Comptez-vous pour rien les dangers *que* nous avons *courus?* — Quel est le poids des ballots *que* vous avez *pesés?* — Il a retrouvé les enfants *qu'*il a tant *pleurés.*

Quant à *vivre*, son participe passé est variable, lorsque ce verbe devient transitif avec le sens de passer [à vivre]. Cp.

Les meilleures années de ma vie, je *les* ai *vécues* là (Delpit, La Marquise). Pour retrouver les jours de bonheur *que* j'ai *vécus* près de vous (Malot, Marichette). Sa vie passée, si nette jusqu'alors, s'évanouissait tout entière, et elle doutait presque de *l'*avoir *vécue* (Flaubert, Bovary). — Cette dernière citation contient la locution *vivre sa vie*, où l'on peut considérer *sa vie* comme régime direct, et qui a une voix passive: *La vie* vaut-elle la peine d'*être vécue?* et si oui, comment faut-il *la vivre?* (Brunetière, Revue litt. dans RM. 1–7–'85).

Il y a encore quelques autres verbes qui sont tantôt transitifs, tantôt intransitifs: Fuir (= éviter): L'ennemi *nous* a *fuis;* fuir (= échapper à): Le temps *nous* a *fui.* — Commander (= mander). On *nous* a *commandés* pour midi; commander (= ordonner à): On *nous* a *commandé* de sortir. — Proposer (= recommander): Il *nous* a *proposés* pour cette place; proposer (= offrir au choix): Il *nous* a *proposé* cette place. — Servir (= soigner): Elle *nous* a *servis* fidèlement; servir (= être utile): Cela *nous* a *servi* de point de repère; cela *nous* a *servi* à le retrouver. — Conseiller (= diriger): Il *nous* a bien *conseillés;* conseiller (= donner le conseil de): Il *nous* a *conseillé* de partir bien vite.

Une autre complication se présente, lorsque le participe, suivi d'un Infinitif pur, est précédé d'un régime direct; il faut alors examiner si le régime dépend de l'Infinitif ou du participe, car ce n'est que dans ce dernier cas naturellement que le participe peut s'accorder avec lui. Or, si l'Infinitif est un verbe intransitif, la question est résolue d'avance; si, au contraire, c'est un verbe transitif, il faut que le régime soit le sujet de cet Infinitif pour qu'il soit le régime direct du participe. P. e. *Je connais cette artiste; je l'ai entendue chanter* [c.-à.-d. qui chantait] *plusieurs fois.* – *Je connais cette romance; je l'ai entendu chanter* [on ne peut pas dire: qui chantait] *plusieurs fois.* – *Cette maison, que vous avez vue tomber* [= qui tombait] *en ruine, il y a quelques années seulement que je l'ai vu bâtir* [on ne peut pas dire: qui bâtissait]. – *On les a laissés partir* [partir étant intransitif]. *On les a laissé emmener* [on ne dirait pas: emmenant]. Cp.

Il essayait de hasarder timidement une ou deux des plus anodines observations *qu'*il avait entendu *faire* à (= par) sa maman (Flaubert, Bovary).

Que de fois on *l'a entendue* s'écrier, en regardant l'enfant, etc. (Prévost, Compagne). Elle a affecté de ne point manger, on *l'a laissée faire* (ib.).

Un seul participe est indéclinable avant l'Infinitif, celui de faire, quand il fait corps, pour ainsi dire, avec le verbe suivant, quand, comme on l'a vu, il forme avec celui-ci un verbe factitif. P. e. Sont-ce là les deux robes que tu as *fait faire*? Les rosiers que j'ai *fait planter* dernièrement sont déjà morts.

Les Participes *dû*, *pu*, *voulu* sont invariables, lorsqu'ils sont précédés du régime direct de l'Infinitif sous-entendu. S'il n'y a pas de verbe sous-entendu, l'accord se fait suivant la règle. Cp. Un homme actif et résolu travaille avec ardeur et ne recule devant aucun effort, jusqu'à ce qu'il obtienne les choses *qu'*il a une fois *voulues*. — La mère ne savait rien refuser à son fils, et elle a eu la faiblesse de lui laisser faire toutes les sottises *qu'*il a *voulu [faire]*.

Quand l'Infinitif est le verbe *être* ou tel autre verbe intransitif ou bien un verbe passif, et que le Participe dérive d'un verbe exprimant la parole ou la pensée, le mieux sera de ne pas faire accorder ce participe avec le régime précédent. C'est qu'on a affaire alors à une construction toute particulière, où le régime, c'est toujours *que*, ne saurait être celui de l'Infinitif et où le sens du participe n'admet pas que le régime dépende du verbe principal. Cp.

La terre qu'on avait *supposé* être le nouveau monde n'était qu'une île. — Louis XIV avait dans son âme une partie de la grandeur qu'on avait *cru* jusqu'alors n'être qu'autour de lui. — Voilà les paroles qu'on m'a *assuré* avoir été prononcées. — On ne pourra plus invoquer contre nous des titres que j'ai *démontré* avoir été fabriqués par un faussaire. — Je ferai annuler la convention qu'on m'a *dit* avoir été conclue en mon absence. — Ces oiseaux qu'on a longtemps *supposé* venir de l'Afrique, ont été retrouvés dans plusieurs îles de l'Océanie.

Quand l'Infinitif est prépositionnel, il faut examiner si le régime qui précède dépend du participe ou de l'Infinitif. Après *avoir à* [faire qc.] on peut admettre les deux points de vue. Cp.

Il *nous* a *priés* de lui écrire. — Les renseignements *qu'*il nous a recommandé de lui écrire. — Les guerres *que* ce roi a *eu (eues)* à soutenir.

Puisqu'on peut dire: *il a eu une guerre à soutenir*, ou *il a eu à soutenir une guerre*, c.-à-d. puisque le régime peut être attribué à l'Infinitif ou au participe — ce qui est préférable — il s'ensuit que l'accord du participe doit être préféré.

20. Le Participe passé d'un verbe pronominal subjectif s'accorde avec le sujet, ce qui est tout naturel après ce qui a été dit sur la nature de ces verbes; celui du verbe pronominal objectif s'accorde comme s'il était encore conjugué avec *avoir*. Cp.

La dernière journée *s'était écoulée* comme les précédentes (Flaubert, Bovary). Son nom *s'était répandu*, sa clientèle *s'était accrue* (ib.). Alors elle *s'était tue*, avalant sa rage dans un stoïcisme muet (ib.). Toute sa gaieté *s'était évaporée* quand il arriva au bureau (Prévost, Compagne). Comment ne *s'en était-elle* pas *aperçue* plus tôt? (Feuillet, Parisienne). Comme un souffle, sa vie *s'était envolée* en face du grand ciel illuminé (Prévost, Jaufre). Eh bien, mon cher, elles *se sont moquées* de vous (Prévost, Compagne).

Lili *s'était couchée*, frissonnante et toussante; elle ne *s'était* plus *levée* (Prévost, Compagne). Emma se répétait: Pourquoi, mon Dieu! *me suis-je mariée* (Flaubert, Bovary).

Les pronominaux à sens passif sont les équivalents des verbes passifs; conséquemment le participe s'accorde avec le sujet. Cp.

Peu à peu toute cette grande ardeur *s'est apaisée* (Gautier, Maupin). Dans le village, les rumeurs et les feux *s'étaient éteints* (Prévost, Compagne). La légende de sa fortune rapide *s'était* vite *répandue* (ib.). Leur amitié *s'était nouée* grâce au hasard d'une rencontre dans un théâtre du boulevard (ib.). La plupart de mes relations *se sont brisées* autour de moi (ib.). Ma vie, jusque-là, *s'était partagée* entre l'étude et les affections de ma famille (ib.).

Le pronom *se* du verbe pronominal et ceux qui le remplacent dans les différentes formes du verbe peuvent être au datif; le participe alors ne sera variable que lorsqu'il est précédé d'un autre régime, direct celui-là, avec lequel il s'accorde. Cp.

Cette Madeleine s'était mis en tête de devenir madame Pons (Balzac, Pons). Les années *se* sont succédé depuis cette nuit (Prévost, Compagne). Lucy s'était découvert une vocation irrésistible pour le théâtre (ib.). — La conception particulière *qu'*il s'était formée de la nature des femmes lui fit envisager cette tâche comme praticable (Prévost, Jaufre).

Remarques. Le pronom réfléchi est toujours au datif, quand le verbe pronominal a un autre régime, direct celui-là. C'est le cas des verbes *s'arroger, s'imaginer, se figurer, se représenter, se proposer, se persuader*, etc. Cp. *Ces ouvriers se sont arrogé des droits qui ne leur appartenaient pas. — On lui retira les pouvoirs qu'il s'était arrogés. — Nous nous sommes figuré (imaginé, persuadé) que l'obtention d'un brevet de capacité est chose facile.*

Le pronom *en* n'est jamais régime direct. S'il dépend d'un adverbe de quantité, il est loisible de faire accorder le participe avec le substantif que le pronom représente: *Combien de gens n'a-t-on pas vus ruinés du jour au lendemain! Combien n'en a-t-on pas vus* (ou: *vu*) *ruinés du jour au lendemain!* — Le pronom *le* représentant un mot ou une phrase est neutre, et le participe s'accordant avec lui sera au masculin.

EMPLOI DES MODES.

L'Indicatif et le Subjonctif.

1. Le mode de la proposition simple. La proposition simple énonce un fait, un état ou un jugement et peut les exprimer de diverses manières ou modes. Si le fait, l'état, le jugement sont conçus et présentés comme conformes à la réalité: *Le chien aboie; il est malade; il est vigilant;* — ou bien comme conformes à la non-réalité, c.-à-d. la négation de la réalité: *Le chien n'aboie pas; il n'est pas malade;*

il n'est pas vigilant; — ou encore, si cette conformité est conçue et présentée comme problématique: *Aboie-t-il? Est-il malade? Est-il vigilant? Il a soif peut-être. S'il était malade!* — on se sert des formes verbales du mode Indicatif. Il s'ensuit que, dans la grande majorité des cas, ce mode est celui de la proposition simple, et de la proposition principale si la phrase est composée.

Les cas où, dans ces propositions, l'emploi du Subjonctif, c.-à-d. du mode de la possibilité et de l'incertitude, est de rigueur, sont rares et se bornent à ceux où il s'agit d'exprimer un désir, un souhait, un ordre. Il y a un certain nombre de locutions de ce genre dans lesquelles l'inversion ou la suppression de quelque partie de la proposition dénonce le caractère plus ou moins archaïque. Mais, en dehors de ces quelques locutions, la plupart des autres se construisent avec un *que* initial qui permet de les envisager sous un autre point de vue: on peut se demander si, au fond, ce ne sont pas des propositions subordonnées dont la principale serait sous-entendue; de même quand le *que* est supprimé, ce qui est possible pour quelques-unes. Cp.

Soit dit entre nous! (en passant! — sans vous offenser! etc.). — Ainsi *soit-il!* — *Vive* le roi! — *Périssent* les traîtres! — *Puissiez*-vous réussir! — *Puisse* ce vœu s'accomplir! — Ne vous *en déplaise*! — Moi, *n'en déplaise à ces messieurs*, je suis de ceux pour qui le superflu est le nécessaire (Gautier, Maupin). Courez à cette parade inutile, et *grand bien vous fasse*! (Laboulaye, Paris).

[Que] Dieu *soit loué*! — [Que] Dieu vous *bénisse*! — [Que] Dieu me *soit* en aide! — Dieu le *veuille*! — Le ciel en *soit béni*! — Qu'à cela ne *tienne*!

Le *que* initial est de rigueur, quand celui qui exprime le souhait, le vœu, est en même temps celui qui doit l'accomplir, le réaliser. Pareillement, si le vœu affecte la forme d'un ordre, en d'autres termes, si l'on s'en sert à la troisième personne de l'Impératif. Cp.

Du moins, *que je te puisse voir* heureux! (Margueritte, L'Avril). *Que je ne dérange pas* la partie commencée! (Rabusson, Moderne). — *Qu'il aille* en enfer, lui et toute sa séquelle! (Laboulaye, Paris). *Qu'il vienne*, ce beau candidat! (ib.).

2. Le mode de la principale. Dans la phrase composée, la principale a son verbe à l'Indicatif, à moins que cette principale ne soit une principale secondaire dépendant d'un verbe ou d'une conjonction régissant le Subjonctif: *Je lui ai permis de se soumettre à cet examen, bien que je doute qu'il réussisse.* Cependant il y a quelques cas où la principale est au Subjonctif.

Le Subjonctif s'emploie en premier lieu dans la formule: *Je ne sache pas* [*que*], équivalent atténué de cette autre «je ne sais pas [que]»,

mais énonçant l'affirmation avec une certaine réserve. C'est une tournure archaïque que la langue moderne, et surtout la langue parlée, remplace par «[pour] autant que je sais». La même formule, avec la même signification, se construit aussi sous la forme d'une proposition relative après une proposition interrogative ou négative: *que je sache.* Cp.

Je ne sache pas que vous m'ayez interdit de circuler dans les rues de Talloires (Theuriet, Amour) *Je ne sache pas* qu'aucune époque ait poussé plus loin que celle-là le mépris de toute règle et l'absence de tout respect (Sandeau, Madeleine). *Je ne sache pas* que dans aucun roman on ait fait vivre ni remué de pareilles masses (Lemaître, Cont. I). — A remarquer le substantif complément dans: Ses mémoires toujours exceptés, *je n'y sache pas* un sentiment qui ne soit faux ou factice ou guindé (Brunetière, RM. 1-7-'91, p. 211). — Quel intérêt avait-il à voler une voiture et des chevaux? Aucun, *que je sache* (Laboulaye, Paris).

Le même mode s'emploie pour exprimer (a) un souhait, un désir, une prière, un ordre, comme dans la proposition simple, dont il a été question plus haut, et (b) une hypothèse, une supposition, un acquiescement. Cp.

(a) Qui m'aime *me suive*! (Gautier, Maupin). *Qu'on dise* que je suis sortie (Margueritte, L'Avril). *Fasse le ciel* que le peuple les estime à leur juste valeur! (Laboulaye, Paris). *Plût au ciel* que tous les hommes fussent artistes et poètes! (Lemaître, Cont. II). — *Plaise à Dieu* que. — *A Dieu* ne plaise que. — *Sauve* qui peut! — Etc.

(b) Mais *qu'un être soit bon et simple*, et je me sens immédiatement attiré vers lui (Margueritte, L'Avril). *Vienne la guerre*, vous aurez des héros! (Laboulaye, Paris). *Le nomme* qui voudra! (ib.). Ah! je ne sais plus. *Arrive* qui pourra! (Prévost, Laura). — *Comprenne* qui pourra! — *Advienne* que pourra! — *Écrive* qui voudra! — *Le croie* qui voudra!

3. Le mode de la proposition subordonnée. D'une manière générale on peut dire que l'emploi de l'Indicatif dans la subordonnée ne diffère pas d'une langue à l'autre. Seulement, en hollandais il a gagné tout le terrain que le Subjonctif perdait. Celui-ci, éteint en hollandais, est vivant en français, bien qu'on évite de s'en servir, surtout dans la langue parlée, et les principes sur lesquels repose l'emploi du Subjonctif français sont actuellement bien établis. Néanmoins, il y a eu des variations: dans plusieurs constructions, l'ancienne langue admettait un Subjonctif (p. e. après *croire*, *penser*), là où la langue moderne ne tolère plus que l'Indicatif, et inversement. Il n'est donc pas surprenant qu'il y ait des cas où le Subjonctif n'apparaît qu'en vertu d'une tradition ou d'une analogie.

Le Subjonctif est essentiellement le mode de la subordonnée, dont, généralement parlant, il présente le contenu comme possible ou

impossible, comme irréel, mais réalisable. Il importe donc de savoir reconnaître les cas où ce mode doit être employé dans la proposition subordonnée. Si on écarte la subordonnée qui dépend de la principale au moyen d'un pronom ou d'un adverbe (comme, comment, combien, pourquoi, etc.) interrogatifs et dont le verbe est toujours à l'Indicatif, on peut constater que l'emploi du mode dans la subordonnée, reliée à la principale par la conjonction *que*, sera déterminé

a. par le verbe de la principale, si la proposition dépendante est substantive ou construite comme telle;

b. par l'antécédent (ou le verbe), si elle est relative (adjective);

c. par la partie essentielle de la locution conjonctive, si elle est adverbiale, c.-à-d. complément circonstanciel de la principale. Dans certaines phrases la subordonnée se construit alors sans conjonction.

Enfin, la principale tout entière peut régir le Subjonctif, et spécialement quand elle n'est que principale secondaire (p. e. *Si vous trouvez que....*). Cp. p. 296.

4. Le mode de la proposition substantive. Au chapitre de la construction, on a vu que la proposition substantive peut être subjective, objective et prédicative.

a. Les locutions et verbes impersonnels, exprimant la certitude, la probabilité ou la vraisemblance, et employés affirmativement, régissent l'Indicatif dans la subordonnée qui en est le sujet logique; p. e. il est sûr, certain, évident, clair, vrai, exact, probable, vraisemblable; il s'ensuit, il en résulte; il paraît, il me semble, etc. Cp.

Il est certain que les Américains *sont* moins un peuple qu'un essaim d'émigrants dispersés dans le désert (Laboulaye, Paris). *Il est évident* qu'on *dépend* toujours de quelqu'un ou de quelque chose (ib.). *Il est vrai* que j'*ai* toujours *habité* un pays raisonnable (ib.). *Il est très probable* que cet homme *est entré* dans la foule pour y voler (ib.). *Il est bien clair* que je *n'avais* pas l'intention de vous prévenir (Feuillet, Parisienne). Quant aux deux maîtres de la maison, *il est assez vraisemblable* qu'ils ne *dormirent* pas davantage (ib.).

Aussitôt que la principale, devenue négative ou interrogative, doit exprimer l'incertitude, elle régit le Subjonctif. Elle peut être rendue négative non seulement par l'adverbe de négation, mais aussi par une forme négative de l'adjectif, p. e. *inexact*, *invraisemblable*, *peu probable*, ou par l'opposé de l'adjectif: *faux* = pas vrai. Cp.

Il n'est pas vrai que les générations humaines *soient* lasses de ce qu'elles n'ont pas fait, lasses des fatigues de leurs pères (Guizot, Civil.). — *Il est tout à fait inexact* que le général X. *ait donné* sa démission. — *Il est peu probable* qu'il *aille* dans une maison où il a été offensé.

La locution *il paraît* régit ordinairement l'Indicatif. Cp. Il paraît *qu'*elle nous

a vus recevoir et lire cette lettre au jardin (Margueritte, L'Avril). — La locution *il semble* régit le Subjonctif plutôt que l'Indicatif. Cp. Il semble que la force créatrice du principe de la civilisation grecque *fût épuisée* (Guizot, Civil.). Il semblait que la fermeté de son cœur *se fût dissoute* (Margueritte, L'Avril). Sur ce geste, sur ces simples mots, il sembla que les vingt convives *fussent devenus* de marbre (Feuillet, Parisienne). Il semble que vous *ayez modifié*, élevé, épuré tous mes sens, tout mon être (ib.). La différence est dans le sens des verbes *paraître* et *sembler*. Paraître a rapport à l'apparence des choses; sembler a rapport à la manière dont nous les considérons. Si une chose paraît telle ou telle, elle se présentera ainsi à tout le monde. Si une chose semble telle, c'est qu'elle fait sur nous telle impression. Paraître est plutôt objectif et positif; sembler, plutôt subjectif et dubitatif. Mais la nuance peut être très faible dans certains cas, ce qui est cause que l'Indicatif se présente aussi avec sembler. Dans ce passage: Véritablement, il semble qu'une femme *peut* être heureuse à moins (Feuillet, Parisienne), *il paraît* substitué a *il semble*, signifierait: il y a des exemples, je pourrais citer des preuves. Telle qu'elle est, la phrase veut dire: *il me semble que* . . . ., et, en effet, avec un datif la même locution exprime une opinion toute personnelle, équivaut à je pense, je crois, je trouve (ik zou zoo zeggen); aussi se construit-elle avec l'Indicatif. Cp. Suzanne, il me semble que *j'entends* ton père (Laboulaye, Paris). Madame, il me semble qu'en présence de mon fils ces paroles *sont déplacées* (ib.). — Mais aussi: Quand vous parlez, il me semble quelquefois que *ce soit* lui qui parle (ib.), où *il me semble* équivaut à *il semble*. — Il va sans dire que la forme négative demande un Subjonctif. Cp. Seulement, il ne me paraissait pas que *ce fût* à moi plutôt qu'à un autre que toutes ces choses *fussent arrivées* (ib.). Ne semble-t-il pas, en effet, que le fait de la civilisation *soit* le fait par excellence? (Guizot, Civil.).

b. Les verbes et locutions exprimant la parole ou la pensée, et employés affirmativement, régissent l'Indicatif dans la subordonnée objective, régime direct ou indirect de la principale. Tels sont dire, affirmer, prétendre, assurer, croire, s'imaginer, voir = comprendre, espérer, s'attendre à, compter, etc. Cp.

Vous *prétendez* que vous *reconnaissez* l'accusé, vous *affirmez* qu'il vous *a adressé* des menaces dans un langage plus qu'inconvenant (Laboulaye, Paris). Je *m'attendais à* ce que le président seul les *interrogerait* de concert avec moi (ib.). Bonjour, *j'espère* que vous *avez* bien *dormi* (ib.). Je *supposais* que la vérité *était* une (ib.). Je *me figure* au contraire que vous en *êtes* plus capable que qui que ce soit (Feuillet, Parisienne). Je vous *assure* que je ne vous *comprends* pas (ib.). La nourrice aussitôt vint l'essuyer, *protestant* qu'il n'y *paraîtrait* pas (Flaubert, Bovary).

Si la subordonnée dépend d'un substantif exprimant la parole ou la pensée, son verbe sera également à l'Indicatif. Cp.

L'*idée* que tu *aurais pu* disparaître ne me quitte pas (Margueritte, L'Avril). Je ne puis me faire à cette *idée* que vous *allez* nous quitter (Gautier, Maupin). Elle avait l'expérience du chagrin, avec la *certitude* qu'il ne *finirait* pas (Flaubert, Bovary).

Mais aussitôt que la principale, devenue négative ou interrogative exprime l'incertitude, elle régit le Subjonctif. Cp.

Elle *ne pouvait s'imaginer* à présent que ce calme *fût* le bonheur qu'elle avait rêvé (Flaubert, Bovary). *Rien n'affirmait* à Emma qu'il ne *fût* pas habile (ib.). Je *n'ai jamais dit* qu'on *l'eût accusé* d'être un honnête homme (Laboulaye, Paris). Je *ne crois pas* qu'il y *ait* des peuples nés pour servir, je n'excepte pas même les nègres; *je ne vois pas* d'ailleurs que la France *ait* jamais fait un mauvais usage de l'association (ib.). *Je ne soupçonnais pas* que vous *eussiez* pour la vérité une passion si vive et si désintéressée (ib.). *Je ne suppose pas* qu'elle *attende* rien de l'honorable M. Green (ib.). *Je n'imagine pas* que personne *puisse* sortir intact de cette revue historique (ib.). *Je ne savais pas* que vous *eussiez* la vue si courte (Gautier, Maupin). *Je ne m'étais pas aperçu* que vous *fussiez* beaucoup grandie depuis la semaine passée (ib.). *Je ne pense pas* qu'il y *ait* quelque chose de sérieux à répondre à une aversion aussi bien fondée (ib.). *Je n'ai jamais vu* qu'on *reprochât* à une femme d'avoir fait son devoir de mère (Dumas, Francillon). — *Es-tu bien sûr*, au moins, qu'ils ne l'*aient* pas lu? (Flaubert, Bovary). *Pouvait-elle croire* qu'il *préférât* la compagnie de H.? (ib.). *Croyez-vous* qu'il ne *comprenne* pas votre petit vol, ce pauvre cher homme? (ib.). *Croirait-on* qu'un simple sternutatoire *pût* exercer de tels ravages (ib.). *Qui croirait* qu'une grande fille comme toi *soit* si enfant encore! (Margueritte, L'Avril). Mais *qui a jamais enseigné* qu'un homme *se perdît* par excès de générosité! (Laboulaye, Paris).

En mettant le verbe à l'Indicatif, on exprime la conviction que le fait est indéniable. Cp.

Nous n'espérons pas que nous *serons* beaucoup plus heureux (RM. 1–10–'92, p. 587). Elle ajouta, complétant la phrase de sa mère: Ah! *je ne crois pas* que je *n'aurais jamais* cette patience (Bourget, Cœur). Et *je ne me doutais pas* qu'une si belle chose *existait* (Malot, Paulette). *Je n'imaginais pas* que mes paroles *seraient* répétées et que M. C. *apprendrait* ma curiosité indiscrète (ib.). *Je ne croyais pas* que vous *amèneriez* quelqu'un, et ma loge est en désordre (Bourget, Duchesse). *Il ne songea pas* que cette «fillette» en *savait* déjà beaucoup plus que lui sur la vie (Margueritte, L'Avril). *Oubliez-vous* que le sabbat *est* commencé? (Laboulaye, Paris). *Pensiez-vous* que *j'allais*, jusqu'à la consommation des siècles, être votre fournisseur pour l'amour de Dieu? (Flaubert, Bovary).

Dans ce dernier passage, le verbe de la subordonnée est à l'Indicatif, parce que la question porte sur «pour l'amour de Dieu». De même, dans le passage suivant, la négation porte sur «au premier assaut»: Toutefois, *ne va pas t'imaginer* que *j'ai emporté* la place au premier assaut (Gautier, Maupin). Mais au contraire: *Ne va pas imaginer*, d'après ce que je te dis, que je ne *l'aime* pas ou qu'elle *me déplaise* en quelque chose (ib.).

Je ne dis pas, au sens de: je ne vais pas jusqu'à prétendre, régit l'Indicatif: *Je ne dis pas* que *c'est* un homme de génie; et, à vrai dire, je ne tiens pas à ce qu'il en soit un (Malot, Paulette). *Je ne dis pas* que le témoignage de madame D. n'*aura* pas d'influence sur la justice, et surtout sur les jurés (Malot, Conscience). Si la locution veut dire: il est bien possible, mais je n'en suis pas certain, il faut le Subjonctif: *Je ne dis pas* que son intérêt, sa pas-

sion personnelle ne *fût* pas sa première pensée (Guizot, Civil.). *Je ne dis pas* que Charlemagne *se rende* un compte bien systématique de ce qu'il fait (ib.).

Quand la subordonnée dépend d'un substantif faisant partie d'une principale négative ou interrogative, elle peut être au Subjonctif pour les mêmes motifs. Cp. Il n'y a *pas d'exemple*, d'ailleurs, qu'une véritable dame de S. *ait* jamais poussé sa promenade à pied plus loin que le Schweizerhaus (Prévost, Moloch).

Comme une principale négative mais interrogative peut avoir un sens affirmatif, elle pourra régir l'Indicatif. Cp.

Ne voyez-vous pas, d'ailleurs [= vous voyez parfaitement], que vous *donnez* à votre gouvernement tout pouvoir de mal faire? (Laboulaye, Paris). *Ne sens-tu pas* que ta doctrine *est* un mensonge, et ton culte idolâtrie? (ib.). Puis, *ne pensez-vous pas* qu'il *faudrait* peut-être frapper l'imagination? (Flaubert, Bovary). Eh quoi! *ne savez-vous pas* qu'il y *a* des âmes sans cesse tourmentées? (ib.).

Remarque. *Ignorer* signifiant: ne pas savoir, la forme négative *ne pas ignorer* équivaut à: savoir très bien; il n'y a dans cette locution aucune idée qui puisse mettre en doute le contenu de la subordonnée. Il faut donc considérer comme incorrect le Subjonctif du passage suivant: *Nul n'ignorait* [= chacun savait] *dans le pays que la situation des d'Estreville se fût amoindrie depuis cinquante ans* (Rabusson, Homme).

c. Certains verbes, substantifs et adjectifs expriment par eux-mêmes l'incertitude, le doute et la négation. La subordonnée subjective ou objective, dépendant de ces verbes et locutions, est au Subjonctif. Tels sont: douter, désespérer, nier, dissimuler, contester, disconvenir; il est douteux, rare; nul doute que, etc. Les locutions négatives ou interrogatives qui expriment le doute ou la négation demandent ordinairement un Subjonctif négatif (avec *ne*); sans ce *ne*, le verbe sera à l'Indicatif, car *je ne doute pas* peut être traduit par «j'ai la conviction», et *je ne nie pas* par «j'affirme». Mais chacun sent qu'il y a entre les expressions synonymes une nuance assez marquée pour qu'elle permette l'emploi de l'un ou l'autre mode dans la subordonnée. Cp.

Je doute que Satan lui-même *ait* jamais *inventé* fournaise mieux chauffée (Laboulaye, Paris). *Il est plus que douteux* que je *puisse* jamais remplacer la société de R. et la vôtre (Gautier, Maupin). — *Je ne doute pas* que vous *ne puissiez* nous écrire un petit discours à la don Quichotte (Laboulaye, Paris). *Il n'est pas douteux* pour moi que M. le baron *n'en ait* facilement raison (Feuillet, Parisienne). *Nul doute* que la nation des Goths *ne fût* plus avancée, *n'eût* des mœurs un peu plus douces que celle des Francs (Guizot, Civil.). *Je ne nie point* que ce *ne soit* là la théorie de la royauté féodale (ib.). *Qui niera* pourtant que le christianisme *n'ait été* dès lors une immense crise de la civilisation? (ib.).

Indicatif: *Nul doute* que dans les VIIIe, IXe et Xe siècles, il y *eut* beaucoup de tentatives de résistance, etc. (Guizot, Civil.). *On ne saurait*

disconvenir que, sous le point de vue de la forme et de la beauté de l'art, les littératures modernes *sont* très inférieures à la littérature ancienne (ib.).

Remarques. Il ne faudrait pas confondre *nul doute que* avec *sans doute que*. Le *que* de cette dernière locution est le même qu'on trouve intercalé après malheureusement [que], peut-être [que], etc.; il n'a aucune influence sur l'emploi du mode. Cp. *Sans doute qu'Emma n'en savait rien elle-même* (Flaubert, Bovary). — *On dirait, on aurait (eût) dit*, bien que signifiant une certaine incertitude, régissent ordinairement l'Indicatif: *On eût dit qu'il se refusait à plaisir les ressources de l'éloquence* (Laboulaye, Paris).

d. Quand la principale, affirmative ou négative, exprime une supposition, une possibilité ou une nécessité, elle régit le Subjonctif.

La subordonnée subjective dépend alors des locutions: il se peut, il est [im]possible, il faut, il s'en faut, il est nécessaire, il convient, il est difficile, il est inévitable, etc.

La subordonnée objective dépend d'un verbe: supposer, et (surtout à l'Impératif) poser, admettre, mettre, prendre, imaginer (au sens de supposer); ou d'un substantif: il est temps, il est besoin, c'est l'usage (l'habitude, la coutume), etc. Cp.

Au fait, *il se peut* bien qu'ils ne leur *aient* rien montré (Gautier, Maupin). *Il était impossible* que le choc n'*eût* pas lieu entre ces deux forces si inégales (Guizot, Civil.). La civilisation est très jeune, et *il s'en faut* bien que le monde en *ait* encore mesuré la carrière (ib.). *Il est difficile* qu'il en *fût* autrement (ib.). *Il était inévitable* qu'ils en *vinssent* à se heurter et à se combattre avant de réussir à se concilier (ib.).

Si son fils revenait! *Supposons* qu'il *revienne* en effet! (Sandeau, Seiglière). Mais *je suppose* que nous, tels que nous sommes, nous nous *trouvions* transportés dans la ville ressuscitée de Pallas-Athènè (Lemaître, Cont. I). *Admettez* que cette petite bourgeoise *comprenne* le mariage comme l'union intime de deux cœurs, qu'elle *croie* dans son ingénuité que deux époux doivent avoir une foi commune et les mêmes goûts, qu'elle *prétende* aimer son mari de toute son âme et être aimée de lui exclusivement: cela ne paraîtrait pas improbable (Bentzon, Veuvage). *Je n'admets pas* [= je crois impossible] que tant d'êtres *aient* été sacrifiés pour me faire parvenir à l'état d'excellence où je suis (Lemaître, Cont. I). Où est *la nécessité* que l'on *fasse* le portrait de quelqu'un qui a un groin de porc ou un mufle de bœuf? (Gautier, Maupin).

D'autres locutions ont une acception secondaire nécessitant l'emploi du Subjonctif dans la subordonnée; p. e. *Le moyen* [= comment est-il possible] qu'une femme réelle *puisse* soutenir la comparaison avec une pareille créature! (Gautier, Maupin). *C'est le moyen* [= c'est possible ainsi] que plus tard l'égoïsme ne *prenne* pas le dessus (Laboulaye, Paris). Car *comment pouvait-elle expliquer* [= c. était-il possible] que ce regard lui *fût connu*, cher et familier même, et que le visage la *laissât* indécise, *égarât* ses inductions au lieu de les préciser? (Margueritte, L'Avril).

Après *comment se fait-il*, qui équivaut à: comment cela se peut-il, on met

le verbe de la subordonnée au Subjonctif; mais au sens de: d'où vient que, cette locution régit l'Indicatif. Cp.

Comment se fait-il qu'aux États-Unis la paix intérieure ne *soit* jamais troublée? (Laboulaye, Paris). *Comment se fait-il* qu'aucune de ses pensées, calmes et pures, *n'ait passé* dans mon corps avec le sang qu'elle m'a transmis? (Gautier, Maupin). — *Comment se fait-il donc* que vous *avez*, en quelque sorte, l'air fâché d'y avoir si bien réussi? (ib.).

La supposition ou hypothèse et la possibilité peuvent aussi être énoncées par une proposition hypothétique, commençant par la conjonction *si*. Cette proposition subordonnée peut être la principale d'une proposition objective ou subjective dont le verbe sera au Subjonctif ou à l'Indicatif, suivant le sens de la principale secondaire. Dans: *S'il arrivait que vous eussiez besoin de moi, ma bourse vous est ouverte comme mon cœur. — Si tu t'aperçois qu'il veuille nous tromper, tu m'avertiras*, la proposition hypothétique *si*.... etc. peut se traduire par *au cas que*, locution conjonctive qui régit le Subjonctif. — En revanche, dans: *Si vous trouvez que j'ai fait mon devoir, pardonnez-moi mon excès de zèle. — S'il savait que l'affaire tournait mal, il était loin de se douter* (= il ignorait) *qu'elle eût complètement échoué*, la proposition hypothétique n'a pas ce sens; dans la première, *si vous trouvez que* équivaut à *puisque*, dans la seconde *s'il savait que* veut dire: *il est vrai, il est sûr que* [l'affaire tournait mal, mais]. Cp.

Si, de hasard, *les paysans apprenaient qu'*une part quelconque des revenus de l'État *pût* être employé à de pareilles superfluités etc. (RM. 1–7–'06, p. 46). *Si j'avais pu penser que* vous me *fissiez* l'honneur de me reconnaître, etc. (Augier, Giboyer). *S'il arrivait que* des explications *parussent* nécessaires, je vous prie de me les faire connaître par écrit (Guizot, Civil.). — Voyons, décide-toi! tu as tort, *si tu sens* le moins du monde *que* cela te *fait* du bien (Flaubert, Bovary). Mon ami, *si vous trouvez que j'ai fait* mon devoir [c'est ce que son mari vient de lui dire], pardonnez à mon père (Augier, Poirier).

e. Les verbes et les locutions de la principale, exprimant la volonté, le désir, la prière, l'ordre, tels que vouloir, désirer, souhaiter, prier, supplier, ordonner, demander = exiger, préférer, aimer autant (mieux), régissent le Subjonctif dans la subordonnée, parce qu'elle désigne la chose à acquérir, à obtenir, par conséquent la chose qui attend ou attendait sa réalisation. Cp.

Il ne manque que R., je *voudrais* bien qu'il *soit* là (Margueritte, L'Avril). Il *exige* que vous lui *fassiez* des excuses (Laboulaye, Paris). Vous *aimez mieux* que je *fasse* venir un médecin? (ib.). Je *tiens à ce* que vous *jugiez* de mon pouvoir en connaissance de cause (ib.). Me Péchaud *demandait* donc que les débats *poursuivissent* leur cours (Coppée, Le Coupable). *J'aime autant* que vous ne *voyiez* pas ma rougeur (Gautier, Maupin). C'est pourquoi *j'ai*

très envie que V. en *soit* sorti (Gyp, Galette). Peut-être y avait-il sous ce don *le secret espoir* [le désir] que le traître *se blesse* et qu'il en *meure* (Daudet, Tartarin). A douze ans, sa mère *obtint* que l'on *commençât* ses études (Flaubert, Bovary). Il *veilla* dans la cave *à ce* que la futaille *fût* bien placée (ib.).

Remarquez que *tenir à* peut signifier «dépendre de», et régit alors l'Indicatif: Cela *tient* peut-être *à ce* que je *vis* beaucoup avec moi-même (Gautier, Maupin).

Les verbes qui désignent une résolution, une décision, un ordre, régissent l'Indicatif (Futur ou Conditionnel), quand le sujet de ces verbes est un personnage ou un corps d'État dont l'autorité est incontestée. Tels sont arrêter, décider, décréter, régler, stipuler, résoudre, ordonner; cp. *Il fut décidé que l'on se rencontrerait le lendemain matin à dix heures* (Feuillet, Parisienne; — il s'agit d'un duel).

Les verbes dire, écrire, crier, qui, au sens propre, demandent l'Indicatif, régissent naturellement le Subjonctif au sens de «exiger ou ordonner» en parlant, en écrivant, en criant; de même entendre et prétendre au sens de vouloir, exiger. Cp.

J'avais dit que l'on *prît* six exemplaires des poésies funèbres de M. Oscar Rigaut (Scribe, Camaraderie). Il *avait crié* d'une voix de tonnerre qu'on *attelât*, qu'il allait au château de L. (Sandeau, Sacs). *J'entends* que chez moi chacun *pense* comme moi ou *se taise* (Laboulaye, Paris). Mais vous n'aurez pas l'indiscrétion de *prétendre* (= désirer) que je vous *répète* leur conversation (Coppée, Le Coupable).

Avertir, au sens de faire une communication, régit l'Indicatif; au sens d'ordonner, le Subjonctif: Lorsque parut un domestique *avertissant* Monsieur qu'on le *demandait* (Flaubert, Bovary). Vous me donnerez l'adresse de l'ouvrier et *avertirez* qu'on le *tienne* [le manteau] à ma disposition (ib.).

Remarques. Dans: *Dites-lui (écrivez-lui) qu'il revienne!* il est évident que l'Impératif, bien qu'il implique un ordre, n'est pour rien dans l'emploi du Subjonctif, car ce Subjonctif serait de rigueur aussi si l'on tournait la phrase autrement: *Vous lui direz (écrirez) qu'il revienne;* c'est le sens d'ordonner de ces verbes qui veut le Subjonctif. Mais ces verbes ont leur sens usuel dans: *Dites-lui (écrivez-lui) qu'il doit revenir, mais qu'il peut repartir demain.* — Il faut relever ici une construction où la principale interrogative a un pronom complément interrogatif auquel se rapporte la subordonnée dépendant de cette principale et dont celle-ci détermine le mode: *Que veux-tu que je t'écrive, sinon que je me porte bien?* (Gautier, Maupin). *Depuis tous ces beaux perfectionnements qu'a-t-on fait qu'on ne fît aussi bien et mieux avant le déluge?* (ib.). *Que veut-on que je fasse de ces trésors d'édification?* (Laboulaye, Paris). *Qu'ai-je dit qui puisse vous effrayer?* (ib.). — Les propositions principales au Subjonctif exprimant un souhait, un désir (voir ci-dessus p. 296) régissent elles-mêmes le Subjonctif dans la subordonnée: *A Dieu ne plaise qu'un officier public se permette de pareilles chicanes* (Laboulaye, Paris).

Les verbes et locutions exprimant l'idée de ne pas vouloir, donc aussi ceux qui expriment une idée d'opposition, régissent le Subjonctif; en premier lieu les verbes cités plus haut, quand ils sont négatifs; en second lieu: empêcher, éviter, défendre, s'opposer à, etc. Cp.

Madame *ne veut pas* qu'on *l'accompagne*? (Dumas, Francillon). Je laisserais bien rouer de coups un paysan ou un domestique, et *je ne supporterais pas* patiemment qu'on en *fît* autant d'un cheval ou d'un chien en ma présence (Gautier, Maupin). *Cela n'empêche pas* que je *n'aie* les plus étranges doutes à cet égard (ib.). Une des questions me parut si impertinente que *je m'opposai à ce* que le témoin *répondît* (Laboulaye, Paris).

La locution *cela n'empêche pas*, ou son abrégé *n'empêche*, jointe à la conjonction *que*, devient dans la langue moderne une locution conjonctive régissant l'Indicatif. On remarquera que, dans ce cas, la négation *ne* n'accompagne pas l'Indicatif; c'est qu'en effet l'emploi de cet adverbe de négation dans la subordonnée amène le Subjonctif. Cp.

Cela n'empêche pas que nous *savons* parfaitement ce que nous voulons (Rod, Vie privée). *Ça n'empêche pas* que nous *allons* te tailler des croupières (Bourget, Cœur). *N'empêche* qu'il *était* aise de dire un mot désagréable sur l'armée de terre (Rabusson, Mon Capitaine). *N'empêche* que tous ces gens-là *ont* des titres, des noms sonores et de l'argent (Gyp, Monde). *N'empêche* que ces soirées du jeudi leur *semblaient* à tous quatre fort agréables (Richepin, La Glu).

f. On approuve ou l'on désapprouve une chose, selon que l'on désire ou que l'on ne désire pas qu'elle se fasse. C'est pourquoi les verbes et les locutions, exprimant une approbation, un consentement, une désapprobation, régissent le Subjonctif. Entre l'approbation et la désapprobation, il y a l'indifférence, qui n'empêche rien, ne s'oppose à rien, et dont les expressions régissent le Subjonctif en conséquence. La subordonnée subjective dépend des locutions et verbes impersonnels: il vaut [autant, mieux], il suffit, il convient; il est bon, juste, égal, convenable, naturel, tout simple, heureux, etc.; c'est peu, beaucoup, assez, etc. La subordonnée objective dépend des verbes et locutions: approuver, désapprouver, trouver bon, mauvais, [in]juste, juger à propos, mériter, louer, blâmer, consentir, etc. Cp.

Il est naturel que l'honorable M. Fox *choisisse* son représentant dans sa famille ou chez ses amis (Laboulaye, Paris). *Il est heureux* pour nous que vous ne *soyez* pas avocat (ib.). Cet exorde me suffisait; *j'étais peu soucieuse* qu'on en *imprimât* davantage (ib.). *Il n'avait pas paru convenable* qu'on se *battît* dans la propriété de M. de M. (Feuillet, Parisienne). *Il m'est profondément égal* qu'une chose *soit* ou ne *soit* pas (Gautier, Maupin). En pensant ainsi *il est simple et logique* que l'on *aboutisse* à une pareille conclusion (ib.). *Il n'est pas tout à fait inutile* que je vous *avertisse* que c'est mon frère (ib.). Et *il lui plaisait* qu'il ne *fût* pas un lâche (Malot, Paulette). *Ne vaudrait-il*

pas mieux qu'elles *quittassent* leurs cadres et *vinssent* s'épanouir sur mes épaules? (Gautier, Maupin). *Il serait excessif de prétendre* que la France *ait marché* toujours et dans toutes les directions à la tête des nations (Guizot, Civil.). Je n'entrerai pas dans le détail de ces obligations; *il me suffit* que vous en *ayez* une idée générale (ib.). *Cela leur est tout à fait égal* qu'une pièce *soit* mal faite (Lemaître, Cont. II). *Ça me fait grand'chose* [= cela m'est parfaitement égal], à moi, que tu *aies* ou non un béguin pour ton cousin (Prévost, Laura). *Vous valez bien* que la phrase *soit tournée* exprès pour vous (Gautier, Maupin).

La subordonnée dépend d'un substantif: Il dort. Ah! tant mieux, *c'est bon signe* qu'il *dorme*, n'est-ce pas? (Caro, Amour). *C'est sa gloire* qu'on *puisse* au moins se poser la question (Lemaître, Cont. I). *Il eût été de la dernière inconvenance* que je ne *l'eusse* pas (Gautier, Maupin).

Remarque. Le verbe *comprendre* a quelquefois le sens de: approuver. Cp. *Comme je comprends que vous l'ayez aimée* (Renan, Jouarre). *Je comprenais, tout en le déplorant, lui dit-il, que tu fusses résigné à rester ici pour partager la vie de tes parents d'adoption! Je ne comprendrais pas que tu allasses te condamner loin d'eux à une profession sans avenir, quand le docteur S. s'offre à t'ouvrir une carrière libérale* (Verne, Cynthia). *Je comprends peu que quelques-uns aient accueilli Justice avec défiance, jugeant que l'auteur avait fait sortir la poésie de son domaine* (Lemaître, Cont. I).

g. Les verbes et les locutions exprimant un mouvement de l'âme, un sentiment, tels que la joie, la tristesse, la sympathie, l'antipathie, le regret, l'affection, la crainte, l'estime, le mépris, la pitié, la surprise, l'étonnement, la colère, la rage, l'inquiétude, l'enthousiasme, l'indignation, la honte, l'admiration, régissent le Subjonctif. C'est que la subordonnée ne sert alors qu'à rappeler la cause du sentiment, du mouvement de l'âme, sans qu'on insiste sur la réalité du contenu. Celui qui dit à un ami: *Ah! te voilà, je suis bien aise que tu sois venu*, — eût pu dire aussi bien: *Ah! te voilà, j'en suis bien aise!* Et d'autre part, celui qui dit: *J'ai craint que tu ne pusses pas venir*, fait ressortir par l'emploi du Subjonctif l'incertitude ou l'inquiétude où il était avant l'arrivée de la personne, alors qu'il se demandait: Viendra-t-il? Ne viendra-t-il pas? S'il n'est pas toujours facile d'interpréter les constructions de ce genre, c'est qu'il y en a qui se forment par analogie; mais pour toutes on peut constater que la subordonnée exprime le fait qui se produit ou se produira à l'encontre de ce qu'on avait espéré ou redouté, de ce qu'on espère ou redoute. Si l'on veut insister sur la réalité du fait, il faut choisir une autre construction, une qui, grammaticalement, ne dépend pas de la principale, n'ayant pas la forme d'une subordonnée par conséquent; p. e. *Je regrette que tu sois empêché de venir. Tu es empêché de venir; je le regrette.* Les verbes intransitifs

et les locutions régissant la préposition *de* peuvent se construire avec une subordonnée dont le verbe sera à l'Indicatif; la subordonnée sera alors comme une proposition relative ayant le pronom *ce* pour antécédent; p. e. *Je suis surpris* (*je me réjouis*) *de ce que tu as pu venir*, proprement: je suis surpris de ce (ceci): [que] tu as pu venir.

La subordonnée est subjective, quand la principale est construite avec un verbe impersonnel ou une locution analogue; elle est objective, quand elle dépend d'un autre verbe ou d'un substantif. Cp.

N'est-il pas singulier que j'en *sois venu* à ce degré de blasement? (Gautier, Maupin). — *Je serais heureusé* qu'il vous *eût* pour véritable ami (Margueritte, L'Avril). *Il fut flatté* qu'elle *fît* appel à sa perspicacité (ib.). *Il parut surpris* que je n'*acceptasse* pas avec transport (Gautier, Maupin). En vérité, *je suis étonné* que mes pieds n'*aient* pas encore *pris* racine (ib.). *Je regrette* que vous ne *croyiez* pas devoir me dire les choses que vous savez (Dumas, Francillon). *Je craignais* que tu ne *fusses* malade (ib.). *Elle était reconnaissante* qu'il lui *eût épargné* des plaintes inutiles (Malot, Paulette). Car *elle redoutait* qu'on ne *fût* à la questionner, à la soigner, qu'on ne la *quittât* plus (Flaubert, Bovary). Elle *tremblait un peu* qu'il ne *se perdît* plus tard (ib.). Le père R. *n'eût pas été fâché* qu'on le *débarrassât* de sa fille (ib.). Je *serais fâché* qu'il vous *arrivât* rien de fâcheux (Laboulaye, Paris). — Et *quel malheur* que le style dont elle est écrite *rende* si peu lisible cette histoire d'un maître d'école janséniste! (Lemaître, Cont. I). *Quel dommage* que tu n'*aies* pas le talent de ton aînée! (Prévost, Laura). Il *eut peur* qu'elle ne *prît* mal (Margueritte, L'Avril). J'étais dans *des transes mortelles* que quelqu'un ne *vînt* à découvrir quel était l'objet de cet amour insensé (Gautier, Maupin). Mais il n'y a pas de *danger* que la scélérate me la *fournisse*, cette occasion de dispute (ib.).

Remarques. Le verbe *comprendre* peut signifier: ne pas être surpris, étonné, et régir alors le Subjonctif. Cp. *Je comprends que tes occupations, que le tourbillon du monde aient pu t'écarter du soin de ton salut* (Flaubert, Bovary). *On comprend facilement que le pèse-lait ne soit pas un instrument d'une précision rigoureuse* (Laits et Beurres, RM. 15–12–'89). *Aussi je comprends très bien que vous ayez cru que je voyais surtout dans ce mariage la fortune* (Malot, Millions). — Dans le passage: *Sans doute, il a été volontairement exposé sur les flots! C'est ce qui expliquerait que toutes mes annonces soient restées sans effet* (Verne, Cynthia), la locution qui fait la principale: «c'est ce qui expliquerait» équivaut à: Et cela posé, je ne m'étonne pas que.... etc. Cp. aussi: *Cela explique, n'est-ce pas?* *que je fusse triste alors de mon arrivée dans ce pays. Cela explique aussi que je sois tendre et que je m'entête à ma première tendresse* (Rabusson, Fataliste). — Les verbes et locutions qui expriment la crainte (craindre, trembler, redouter, avoir peur, etc.), employés affirmativement, régissaient autrefois le Subjonctif négatif, avec *ne;* de nos jours, cet adverbe est ordinairement supprimé.

h. Quand la subordonnée substantive, précédée de la conjonction *que*, se place avant la principale, son verbe est toujours au Sub-

jonctif, quelle que soit la nature de l'idée exprimée par cette principale. Cp.

Que le principe de la fidélité, du dévouement, de la loyauté aux engagements, et tous les sentiments qui s'y peuvent joindre, *aient été développés, entretenus* par les relations des possesseurs de fiefs entre eux, *le fait est évident* (Guizot, Civil.). *Qu'il te soit aisé* de [jouer au dériseur, *je n'en disconviens pas* (Uchard, Antoinette). *Qu'il se fût fâché* après la catastrophe, *qu'il eût rompu* ouvertement pour n'être point compromis lui-même, *cela s'expliquait* (Zola, L'Argent). *Que* dans la science *il y ait* de la poésie, *cela ne fait pas question* (Lemaître, Cont. I). *Que* Uncle Prudent *eût* des amis, puisqu'il était riche, *cela va de soi* (Verne, Robur). *Que* le jeune homme *eût* un certain talent, *c'était bien*, cela l'occuperait (Malot, Paulette). *Que ce soit* une amélioration, *aucun homme de bonne foi ne saurait le nier* (RM. 15–5–'95, p. 473).

On peut expliquer ce Subjonctif par le fait que celui qui parle, énonçant d'abord la chose sur laquelle il doit porter son opinion, ne se prononce ni pour l'affirmative ni pour la négative, et se réservant ainsi de l'émettre ensuite, se sert du mode de la possibilité pour ne pas anticiper.

5. Dans **la proposition adjective,** c.-à-d. relative, on met le verbe à l'Indicatif ou au Subjonctif. Si la proposition est explicative (voir p. 39), elle n'est pas assez intimement liée à l'antécédent, à la principale, pour qu'elle ne puisse pas en être détachée sans en modifier sensiblement la signification. La relative explicative a pour ainsi dire sa vie propre et ne peut pas subir l'influence de la principale; aussi son verbe est-il toujours à l'Indicatif. En revanche, la relative déterminative est inséparable de son antécédent, qui sans elle ne serait pas complète et avec lequel elle fait partie, et une partie essentielle, de la proposition principale. Aussi le verbe de la déterminative subit-il l'influence de la principale, laquelle décide si le verbe de la subordonnée sera à l'Indicatif ou au Subjonctif. Il faudra donc indiquer l'emploi du mode dans la déterminative.

a. Lorsque l'antécédent fait partie d'une principale négative, restrictive ou dubitative ou qu'il est accompagné de quelque qualificatif ayant ce sens-là, le verbe de la subordonnée est au Subjonctif, si la principale nie, met en doute l'existence de l'antécédent tel qu'il est déterminé par la relative. Celui qui dit: *Il n'y a pas de roses sans épines*, ne nie pas l'existence des roses: il nie l'absence des épines; développé en proposition, ce complément deviendrait: *qui soient sans épines.* Le Subjonctif de la relative vient ainsi atténuer ce qu'il y aurait sans cela de trop absolu, en certains cas, dans les propositions principales de cette catégorie. Cp.

Elle ne dit pas un mot qui *pût* troubler Alfred (Laboulaye, Paris). *Il n'y a qu'un scélérat de profession* qui *ait* cette effronterie (ib.). *Il n'y a que toi*

qui *te sois aperçue* de mon absence (ib.). *Je n'ai pas encore vu âme* qui *vive* (Gautier, Maupin). J'ai beau chercher, *je n'ai rien* qui *vaille* la peine d'être rapporté (ib.). *Il n'y a pas de méchancetés et de bassesses* dont elle ne *soit* capable (ib.). *Il n'y a guère que la fumée du vin et l'éclat des bougies* qui me *puissent* faire revenir de ces mélancolies-là (ib.). *Il n'est presque aucune grande idée, aucun grand principe de civilisation* qui, pour se répandre partout, n'*ait passé* d'abord par la France (Guizot, Civil.). *Il n'est personne* qui n'*ait fait* sur lui-même cette expérience (ib.). Mérimée n'est pas un «anglomane», mais il est *un des très rares Français de ce siècle* qui *ait* un peu *compris* les Anglais et qui *ait su* en tirer quelque agrément (RM. 1–6–'93, p. 559). Elle en perdait presque *le peu de cervelle* qu'elle *eût* jamais *possédée* (Theuriet, Gérard). *Il n'y a que trois positions* que mon nom me *permette:* soldat, évêque ou laboureur (Augier, Poirier).

Mais chaque fois qu'il s'agit d'affirmer comme un fait incontesté ou incontestable ce que la phrase exprime, on n'hésite pas à mettre le verbe à l'Indicatif, et parfois au Futur ou au Conditionnel. Cp.

Il n'y avait que les étrangers qui *pouvaient* croire que ce vieil hôtel allait s'effondrer (Malot, Sang bleu). *Il n'y a personne de nous* qui ne *sera* quelque chose dans la société, dans la commune, dans l'État (Laboulaye, Paris). *Je ne veux pas d'une liberté départementale* qui *reconstituerait* le fédéralisme provincial; *je ne veux pas d'une liberté communale* qui *ressusciterait* le despotisme du seigneur et du curé, et *ferait* de nous des serfs et des vilains (ib.). *Il n'y a pas de désert, pas de précipice ni d'océan* que je ne *traverserais* avec toi (Flaubert, Bovary). Est-ce qu'*elle n'a pas d'amie intime* qui te *pourrait* donner des lumières à ce sujet? (Gautier, Maupin). Dans *le peu de mots* que nous *échangeons*, il y a quelque chose d'hostile et de contraint (ib.).

Il va sans dire que si la principale n'est autre que la périphrase grammaticale (voir p. 10), il faudra mettre l'Indicatif dans la relative: *Ce n'est pas cette considération-là* qui *m'arrêterait* (Gautier, Maupin). Je compris néanmoins que *ce ne serait pas cette femme*, tout agréable qu'elle fût, qui *réaliserait* mon vœu (ib.).

Il n'est pas jusqu'à .... régit le Subjonctif ou l'Indicatif: Comprends-tu, Jasmin, qu'il y ait des gens qui se plaignent de l'existence? *Il n'est pas jusqu'à ta figure bête* que je ne *prenne* plaisir à regarder (Sandeau, Seiglière). — *Il n'est pas jusqu'à tes velléités de grandeur* que tu *satisferas* tout à ton aise dans le cercle de tes nouvelles connaissances (Becque, Pauper).

La principale dubitative peut être elle-même une subordonnée conditionnelle et régir le Subjonctif dans la relative. Cp.

Mais *s'il y avait* parmi le public *un homme entre tous* qui *fût* incapable d'entrer dans des nuances de ce genre, c'était le baron de M. (Feuillet, Parisienne). Et *si vous aviez une sœur* qui vous *ressemblât*, véritablement je crois que l'affaire se ferait tout de suite (ib.).

b. Lorsque l'antécédent est un superlatif, un terme restrictif (unique, seul, premier, dernier) qui en est l'équivalent, ou qu'il en est accompagné, le verbe de la subordonnée sera au Subjonctif,

si on veut atténuer l'affirmation trop absolue exprimée par la principale. Si, au contraire, on n'a besoin de faire aucune réserve, on mettra l'Indicatif. Cp.

Il est curieux de voir dans les chroniques l'impression que produisirent les croisés sur les musulmans: ceux-ci les regardèrent au premier abord comme des barbares, comme les hommes *les plus grossiers, les plus féroces, les plus stupides* qu'ils *eussent* jamais *vus* (Guizot, Civil.). Le beau Saville qui était le conducteur de cotillon *le plus stupide* qu'elle *eût* jamais *rencontré* (Feuillet, Parisienne). C'est le cœur *le plus délicat, le plus loyal, le plus sûr* qu'on *puisse* imaginer (Augier, Giboyer). Cette nuit est une *des plus belles* nuits blanches que *j'aie passées* (Gautier, Maupin). Coppée est peut-être le *seul* poète de nos jours qui *soit* capable de faire sur commande de très bons vers (Lemaître, Cont. I). Le *premier* parti qui *paraisse*, c'est le parti de la réforme légale (Guizot, Civil.). Le vent de la croisée ouverte avait éteint ma lampe, *la dernière* qui *restât* allumée dans le château (Gautier, Maupin).

C'est *le plus grand* service que vous *pouvez* me rendre (Malot, Marichette). Qu'on obtienne du conseil municipal un emplacement, *le plus large et le plus central* qu'on *pourra* trouver (Zola, Campagne). *La seule chose* qui me *contraria* fut de trouver des barrières de distance en distance (Laboulaye, Paris).

Remarques. *Le tout*, synonyme de: le principal, peut régir le Subjonctif dans la relative: *Le tout était que cette maladie ne se prolongeât point et que le jeune homme n'y laissât pas trop de lui-même* (Bourget, Énigme). — Le verbe impersonnel dont le sujet logique *que* figure en même temps comme relatif conjonctif après un superlatif, doit être au Subjonctif; p. e. *Du plus loin qu'il me souvienne, je découvre que je n'ai jamais pu me passer d'être aimé* (RM. 1–5–'81, p. 143). *Mais avons-nous tort de croire que beaucoup de comparaisons de cet ordre mathématique soient les plus propres qu'il se puisse à lasser l'attention du lecteur?* (RM. 1–1–'84, Rev. litt.). — Avec un comparatif, p. e. *Mais il est vrai que M. Sarcey a l'âme aussi peu religieuse qu'il se puisse* (Lemaître, Cont. II). — Avec un positif, que le verbe soit impersonnel ou ne le soit pas, le Subjonctif s'emploie rarement: *J'estime qu'il en a pris l'un des bons moyens qu'il y eût* (Brunetière, RM. 1–10–'93, p. 701). *Le grand danger qu'il y ait c'est de la croire telle* (ib. p. 698). *Et le grand danger que l'on coure quand on en veut parler* (ib. p. 695). *J'estime qu'avec tous les défauts que je puisse avoir, ils en ont un autre* (Gautier, Maupin). Dans la dernière de ces citations, le passage en question revient à dire: «quelques défauts que je puisse avoir», ce qui justifie le Subjonctif.

c. La relative, étant essentiellement une proposition adjective, exprime une qualité tout comme l'adjectif: ***Voilà une maison logeable; voilà une maison qui est logeable.*** Or, cette qualité qu'exprime l'adjective ou l'adjectif, peut exister dans l'antécédent, et c'est ce qu'on peut nommer qualité acquise; ou bien, on peut désirer que l'antécédent ait cette qualité, et en ce cas, on peut la nommer qualité requise; p. e. ***Achetez une maison logeable; achetez une maison qui soit logeable,***

c.-à-d. achetez une maison, mais je désire qu'elle soit logeable. C'est dans ce dernier cas qu'on emploie le Subjonctif dans la relative. Cp.

Cherchez un poète qui *ait* plus purement, plus exclusivement *aimé* et *rendu* le beau plastique, *qui* par conséquent *ait pratiqué* «l'art pour l'art» avec plus d'intransigeance et une conscience plus farouche: vous n'en trouverez point (Lemaître, Cont. I). Pour nous procurer le bien après lequel notre âme soupire, il faut une nouvelle vérité, qui nous *mette* en communion avec Dieu, qui *soit* en nous et qui *soit* en lui (Laboulaye, Paris). Donnez-moi quelqu'un qui *puisse* remplacer notre accusateur public (ib.).

Pour certaines tournures de cette catégorie, on peut formuler la règle ainsi: le Subjonctif sera employé dans la relative chaque fois que le contenu est présenté comme le but qu'on désire atteindre. Cp.

Je veux un gouvernement fort et patriotique, qui [= je veux qu'il] *écoute* les honnêtes gens et qui *fasse* taire les avocats et les bavards. *Je veux* une armée qui *puisse* tenir tête à l'Europe, une marine qui *défie* l'Angleterre, des canaux partout, des chemins de fer partout (Laboulaye, Paris). Le fief n'était pas une propriété comme une autre; *il avait* constamment *besoin* d'un possesseur qui le *défendît*, qui le *servît*, qui *s'acquittât* des obligations inhérentes au domaine, et le *maintînt* ainsi à son rang dans l'association générale des maîtres du pays (Guizot, Civil.). Eh bien! *trouvez* une société où la raison individuelle *se soit* plus hardiment *développée* que dans l'Église! (ib.). Il tenta toutes les voies pour constituer un parlement qui *pût* et *voulût* marcher avec lui (ib.).

Les deux modes s'emploient dans les deux relatives du passage suivant, parce que dans la première on exprime la qualité requise de «l'emploi», et que dans la seconde on dit ce qui est la réalité:

Il s'agissait pour lui d'aborder le grand combat, en se pourvoyant immédiatement d'un emploi qui le *fît vivre*, et que ses ressources ne lui permettaient point d'attendre (Uchard, Blaisot).

6. Dans **la proposition adverbiale,** l'emploi du mode dépend de la conjonction ou de la locution conjonctive. D'une manière générale, on peut dire que les conjonctions, sauf *que*, régissent l'Indicatif. Quand aux locutions conjonctives, si le mot *que* entre dans leur composition, elles régissent soit l'Indicatif, soit le Subjonctif; cela dépend de la signification de l'adverbe ou de la préposition dont elles sont formées. En effet, ces deux particules font partie de la principale et la subordonnée ne commence qu'avec le mot que: *Je le verrai avant [son départ] = avant [qu'il parte]. Je vous rejoindrai aussitôt [qu'il sera parti] = [Lui parti], je vous rejoindrai aussitôt.* On a vu au chapitre de la construction quelles sont les diverses propositions adverbiales; il s'agit à présent d'en déterminer le mode.

a. Dans la proposition de lieu ou locative, le verbe est toujours à l'Indicatif.

b. Dans la proposition de temps ou temporelle, il faut distinguer trois cas: elle exprime l'antériorité, la simultanéité ou la postériorité. Seules les locutions avant que, jusqu'à ce que, en attendant que régissent le Subjonctif: la proposition principale exprime un fait antérieur à celui que désigne la subordonnée, et celui-ci est plus ou moins problématique. Cp.

Tel c'était il y a cinq ans, *avant qu'on bâtisse* la partie neuve pour les hiverneurs, tel c'est encore aujourd'hui (Margueritte, L'Avril). Il s'ajourna de semaine en semaine, *jusqu'à ce qu'il reçût* une seconde lettre maternelle (Flaubert, Bovary). Je me proposais de la garder auprès de moi, *jusqu'à ce qu'elle ne voulût plus* y rester ou *que j'eusse trouvé* à lui assurer un sort (Gautier, Maupin). Je parcours toute la maison, et *jusqu'à ce que j'aie trouvé* la porte de la dernière chambre, j'espère qu'elle est venue et qu'elle est là (ib.). Je lui fis prendre [à mon cheval] le galop, *jusqu'à ce que j'eusse rejoint* la grand'route de C. (ib.).

Le verbe *attendre* régit la conjonction *que*, ayant le sens de *jusqu'à ce que*, c.-à-d. que ce verbe, et, par conséquent, son Participe présent et son Gérondif régissent le Subjonctif. C'est le Participe ou le Gérondif qu'on emploie comme locution conjonctive. Cp.

Le jeune homme se leva, et *attendit*, pour ouvrir, *que l'on heurtât* de nouveau (Gautier, Maupin). Il marchait de long en large, *attendant qu'Emma fût habillée* (Flaubert, Bovary).

L'Indicatif s'emploie rarement après *jusqu'à ce que;* même quand l'action se produit brusquement, on se sert du Subjonctif; cp. *Le blessé erre par la forêt, jusqu'à ce que, soudain, un bras de mer s'étende devant lui* (RM. 15–10–'91, p. 836).

c. Dans la proposition causale, c.-à-d. celle qui énonce la cause, la raison, le motif, à l'aide des locutions parce que, c'est que, à cause que, vu que, attendu que, on se sert de l'Indicatif, vu que la proposition exprime un fait positif. C'est que est au lieu de *c'est parce que* et régit l'Indicatif; la formule négative régit le Subjonctif, ainsi que son synonyme *non que*. Cp.

Ce n'est pas que nous ayons douté de notre droit (Laboulaye, Paris). C'est entre les mains de ce sage gouvernement que je remets le dépôt de la vérité, *non pas que je veuille* lui en donner le monopole (ib.).

Même, avec un verbe négatif: Avant tout, M. François Coppée est un surprenant versificateur. *Non qu'il n'ait* peut-être quelques égaux dans l'art de faire les vers (Lemaître, Cont. I).

Remarque. On peut comprendre dans la même catégorie: *d'autant que*, locution qui se dit communément au lieu de *d'autant plus (moins) que*, ce qui veut dire: avec autant plus (moins) de raison; elle régit donc l'Indicatif.

d. Dans la proposition finale, c.-à-d. celle qui énonce la fin, le but à atteindre, et qui l'énonce au moyen des locutions afin que,

pour que, de peur (crainte) que, on se sert naturellement du Subjonctif. De peur (crainte) que peut être considéré comme la négation des deux premières; c'est ce qui justifie que le Subjonctif, autrefois, était accompagné de l'adverbe *ne*. En effet: *Je l'ai rappelé de peur qu'il [ne] s'égare*, équivaut à: Je l'ai rappelé afin qu'il ne s'égare pas. Cp.

Écrivez, docteur, et soulignez, *afin que* sur le tableau *on mette* ces mots en relief (Laboulaye, Paris). Elle descend lentement l'escalier, tout juste assez large *pour qu'ils y puissent* passer de front (Gyp, Galette). La raison pourquoi je ne me marierai jamais, c'est *de peur que* ma femme *ne se défasse* de moi pour porter mon deuil (Gautier, Maupin).

Que a le sens final après certains verbes [de mouvement] à l'Impératif. Cp.

Venez, que je vous mesure (Gautier, Maupin). Donnez-moi le bras, *que je vous tâte* le pouls (ib.). Allez donc me chercher mon miroir, *que je voie* jusqu'à quel point votre galanterie a tort ou a raison (ib.).

e. Dans la proposition consécutive, c.-à-d. celle qui énonce la conséquence, la suite, l'effet, on se sert de l'Indicatif ou du Subjonctif. L'Indicatif marque la conséquence comme un fait accompli; le Subjonctif la marque comme un but à atteindre. Lorsqu'on dit: *Il s'est conduit de manière qu'on n'a rien eu à lui reprocher, il se conduit de manière qu'on n'a rien à lui reprocher*, on constate deux effets de la conduite qui sont réels, positifs. Mais si l'on dit: *Il faut toujours se conduire de manière que personne n'ait aucun reproche à vous faire*, on fait entendre que la conséquence dépendra de la conduite future, et cette conséquence est le but à atteindre. Les locutions conjonctives de manière [à ce] que, de façon que, de (en) sorte que, si (tellement)...que régissent donc le Subjonctif, lorsqu'elles ont un sens final. Cp.

Je le ferai *de manière à ce qu'il croie* que tout le tort est de mon côté (Gautier, Maupin). On avait tronqué des phrases et mutilé des vers, *de façon que l'auteur lui-même se fût trouvé* le plus ridicule du monde (ib.). Ne perdant pas de vue mon idée, je fis *en sorte que la conversation tournât* sur les femmes (ib.). Il faut une volonté, une force particulière *tellement* supérieure à toutes les autres *qu'aucun ne puisse* lui résister, et *qu'elles soient* toutes obligées de se soumettre dès qu'elle intervient (Guizot, Civil.).

Que peut être conjonction consécutive finale après un Impératif: *Faites*, par pitié, *que je vous revoie* (Flaubert, Bovary).

f. Dans les propositions hypothétiques, on exprime une supposition, une condition on une concession. La supposition est exprimée à l'aide des locutions: supposé (posé) que, en (au) cas que; la condition par: à condition que, pourvu que, à moins que, si ce n'est que, si tant est que; la concession par bien que, quoique, encore [bien] que, malgré que, non obstant que [vieux], soit que. Cp.

Pourvu qu'il n'en ait rien laissé voir à sa sœur! (Margueritte, L'Avril). La chose me paraît la plus simple du monde, *à moins que vous n'ayez* pour Rosette une insurmontable horreur (Gautier, Maupin). La crise est passée, *si tant est qu'il y ait eu* crise, ce que je n'oserais affirmer (Laboulaye, Paris). *Quoique je ne visse* rien que la lueur bleue de la lune, il me semblait être entouré d'une population de fantômes inconnus et adorés, et je ne me sentais pas seul, *bien qu'il n'y eût plus* que moi sur la terrasse (Gautier, Maupin). Essayons cependant de donner une idée de cet enseignement, qui me fit une impression profonde, *encore bien que* dans cette libre façon de traiter l'Évangile, *il y eût* une hardiesse et une nouveauté qui me surprit et m'effrayât (Laboulaye, Paris). Cependant les flammes s'apaisèrent, *soit que* la provision d'elle-même *s'épuisât*, ou *que* l'entassement *fût* trop considérable (Flaubert, Bovary). *Qu'ils soient* nobles ou roturiers, *qu'ils soient* riches ou pauvres, *qu'ils soient* jeunes ou vieux, ils sont tous aussi menteurs et aussi lâches (Dumas, Francillon).

Dans les derniers passages, *que* est pour *soit que;* mais il s'emploie aussi d'une manière absolue avec le même sens, ainsi que avec celui de supposé que. Cp.

*Qu'*un subalterne *sorte* de ses attributions, *qu'il oublie* la loi par hasard, *qu'il arrête* par mégarde un innocent: aussitôt dix journaux hurleront après la tyrannie comme des chiens qui aboient à la lune (Laboulaye, Paris).

La conjonction conditionnelle par excellence, *si*, régit l'Indicatif. Quand cependant deux ou plusieurs subordonneés conditionnelles sont coordonnées, on peut, au lieu de répéter le *si* initial, le remplacer par un *que*, qui alors régit le Subjonctif:

Si jamais *je me marie* et que *je devienne* veuve, je lui demanderai un patron de sa robe (Gautier, Maupin).

Anciennement on employait souvent l'Imparfait ou le Plus-que-parfait du Subjonctif après la conjonction *si*, et avec la valeur du Conditionnel. Aujourd'hui, sauf dans la langue parlée, on se sert encore du Plus-que-parfait. Cp.

C'était un jeune homme très bien doué, qui eût certainement pu, *s'il l'eût voulu*, pousser ses dons naturels jusqu'au talent (Feuillet, Parisienne). *S'il fût né* pauvre, il n'eût été qu'un homme ordinaire; riche, c'était un sot (ib.).

Remarque. Une seule des locutions conjonctives citées peut régir l'Indicatif: *à condition que;* elle demande alors le Conditionnel.

En dehors des locutions conjonctives qui servent à exprimer la concession, il y a d'autres façons de concevoir et, par conséquent, d'autres tournures pour énoncer l'idée concessive. Se bornant ici à signaler les cas où on l'exprime au moyen du Subjonctif, on a d'abord à relever les formules où que, qui que, quoi que, quel que, quelque... que, si... que, tout... que, dans lesquelles le que est conjonction ou pronom relatif, selon le sens. Cp.

Où que je portasse les yeux, je ne voyais rien que de beau et de jeune (Gautier, Maupin). *Où que vous alliez*, j'irai (ib.). Je n'ai jamais fait de mal à *qui que ce soit* au monde, et n'en ferai probablement jamais (ib.). *Quoi qu'il en soit*, il ne tarda pas à partager la passion violente qu'il avait su inspirer (Feuillet, Parisienne). *Quel que soit* le coupable, le mal existe (Prévost, Jaufre). Ce charme, *quel qu'il soit*, respire dans les Intimités [de Coppée] (Lemaître, Cont. I). Je crois que M. Sully—Prudhomme fût devenu ce qu'il est, *de quelques façons qu'eussent été conduites* ses premières études (ib.). *De quelque chose qu'il s'agisse, quel que soit* l'intérêt mis en question, il y a en toute occasion une vérité qu'il faut connaître, et qui doit décider de la conduite (Guizot, Civil.). Oui, *si cruel que fût* le rôle de dissimulation imposé par M. de Claviers, il aurait la force de la soutenir, tant qu'il faudrait (Bourget, L'Émigré). Rosette, *toute gaie et folâtre qu'elle soit* habituellement, ne peut échapper à cette impression (Gautier, Maupin).

Une construction vieillie de ce genre est: *pour . . . que: Pour grands que soient les rois, ils sont ce que nous sommes.* C'est la même construction qui a valu à la langue la locution conjonctive *pour peu que.* Étymologiquement elle équivaut à *quelque peu [de] . . . que*, ce qui fait que le substantif dépendant de *peu* sera précédé de la préposition *de.* Mais, à la longue, le sens étymologique s'est oblitéré, et le plus souvent on n'en tient plus compte. Cp.

*Pour peu qu'*on leur *laisse de* mouvement et *d'*espace, la pensée et la liberté humaine réagissent énergiquement contre toute tentative de les assujettir (Guizot, Civil.). *Pour peu qu'ils aient quelque* talent d'agrément, on les reçoit dans les meilleures sociétés (Flaubert, Bovary). Les marchands de briquets phosphoriques, *pour peu qu'ils aient de la* mémoire, déraisonnent aussi impertinemment littérature que des académiciens de province (Gautier, Maupin).

Remarque. Une seule de ces locutions, *tout . . . . que*, peut régir l'Indicatif: c'est quand il s'agit non seulement d'alléguer le contenu de la subordonnée comme chose concédée, mais encore comme un fait positif, constaté comme tel: *Ce costume est neuf, mais tout neuf qu'il est, il a déjà perdu sa fraîcheur.* — Mon petit Daniel est encore un peu farouche; il n'est pas apprivoisé; mais tout sauvage qu'il *est*, il met ma maison en fête (Theuriet, Nouvelles). Ajoutons que cet emploi de l'Indicatif devient de plus en plus rare.

La seconde construction concessive est celle qui, se passant de toute conjonction, exprime l'idée concessive au moyen de l'inversion du sujet. C'est surtout pour les verbes devoir, être, et quelques autres. Cp.

Venez ce soir prendre le thé, *ne fût-ce* qu'un moment (Margueritte, L'Avril). Laisse-les rêver comme leur grand-père, *dussent-ils* souffrir comme lui (Laboulaye, Paris). Quelque forme que prenne sa maladie, *devînt-elle* une folie littéraire qui ressemblât au génie, etc. (ib.).

g. De même que, dans des circonstances déterminées, le verbe négatif peut régir le Subjonctif, de même il existe quelques locutions

conjonctives de ce genre qu'on peut appeler modales et qui régissent toujours le Subjonctif: sans que, loin que. Au lieu que demande plus rarement ce mode. Cp.

Ce matin, je l'ai regardé très longtemps, *sans qu'il me vit* (Gautier, Maupin). Il ne se passe pas de jour *sans que j'y pense* (Dumas, Francillon). *Loin que* les Germains *aient fait* la civilisation de l'Europe, ce sont, au contraire, les Méditerranéens qui ont fait la civilisation de la Germanie (RM. 1–12–'07, p. 555). — Au lieu que [= loin que] l'adversité *l'eût aigrie*, son humeur était devenue plus enjouée et plus égale.

Remarque. *Sans que* peut être remplacé par le simple *que*, pourvu qu'on ajoute *ne* au Subjonctif: *Je ne peux parler qu'il ne m'interrompe.* — *Je ne suis jamais venu chez eux que je n'y aie trouvé quelque visite.*

h. Dans les propositions comparatives, c'est l'Indicatif qu'on emploie. Il y a cependant quelques exceptions à relever; seulement elles peuvent être réduites à l'un des cas précités. Ainsi *autant que* est pour: autant vaut (vaudrait) que; *comme (que) si* demande quelquefois les formes du Subjonctif après *si*, dont il a été question plus haut (p. 314). Cp.

Autant que Francine et moi nous *redevenions* libres (Dumas, Francillon). Il faudra qu'il méprise les honnêtes femmes; *autant qu'il ait commencé* par sa mère (ib.). Sa petite tête toute échevelée allait et venait *comme s'il eût été mort* (Gautier, Maupin). Je comprenais parfaitement ce qu'il disait, *comme si j'eusse eu* le secret du langage des oiseaux (ib.). J'en étais plus sûr *que si j'en eusse tenu* la promesse écrite et signée de sa main (ib.).

Mais cette construction commence à vieillir et, surtout dans la langue parlée, on lui préfère celle avec l'Indicatif. Cp. Les enfants se mirent à pousser des cris, *comme s'ils avaient déjà senti* dans leurs entrailles d'atroces douleurs (Flaubert, Bovary).

Emploi des temps du Subjonctif.

7. «Les règles pour l'emploi des temps du Subjonctif sont compliquées. Cependant, lorsque le verbe principal [c.-à-d. de la principale] gouverne l'Indicatif au lieu de gouverner le Subjonctif, on n'est pas embarrassé pour le choix du temps. D'où vient cette différence? C'est que le Subjonctif n'a que quatre temps, alors que l'Indicatif en a dix, en comptant les futurs dans le passé [c.-à-d. les deux Futurs et les deux Conditionnels]. Chacun des temps du Subjonctif correspond donc à plusieurs temps de l'Indicatif, et cette correspondance n'est pas tellement évidente qu'on n'ait jamais aucune hésitation. Mais c'est en raison des valeurs particulières de chaque temps du Subjonctif que nous employons l'un plutôt que l'autre, et non d'après le temps du verbe principal comme les règles actuelles le laissent croire. Le temps du verbe principal ne commande pas plus celui du Subjonctif que celui de l'Indicatif.

Pour régler l'emploi des temps du Subjonctif, il suffit d'établir les valeurs exactes de chaque temps. Or ces temps du Subjonctif expriment à la fois les idées:

Le Présent . . . . . de Présent et de Futur.
L'Imparfait . . . . . d'Imparfait et de Conditionnel.
Le Parfait . . . . . de Passé défini ou indéfini, de Passé antérieur et de Futur antérieur.
Le Plus-que-parfait . . . . de Plus-que-parfait et de Conditionnel passé.

Ainsi, outre la valeur qu'indique le nom même de chacun de ces temps, il suffit de retenir que le Présent du Subjonctif correspond au Futur de l'Indicatif, l'Imparfait au Conditionnel dit Présent, le Parfait au Futur antérieur, et le Plus-que-parfait au Conditionnel dit Passé. Quand on a un doute sur le temps du Subjonctif qui convient, il suffit de remplacer le verbe principal par un autre (au même temps) qui ne gouverne pas le Subjonctif: on voit alors quel temps de l'Indicatif on emploierait dans la proposition subordonnée, et on n'a qu'à mettre le temps du Subjonctif correspondant. Ainsi Molière écrit: «Je ne doute pas qu'il ne *prêtât* l'oreille à la proposition.» Cet Imparfait du Subjonctif est-il correct? Remplaçons dans la phrase principale *je ne doute pas* par *je sais*, il faudrait dire: «Je sais qu'il prêterait l'oreille à la proposition.» Or, c'est l'Imparfait du Subjonctif qui correspond au Conditionnel présent; par conséquent, il fallait bien «qu'il ne *prêtât*». – D'après la loi que nous venons de constater, il est correct de dire: «Je voudrais qu'il *vienne*» et non «qu'il *vînt*». En effet, si nous remplaçons *je voudrais* par *je saurais*, il faudra «je saurais qu'il vient ou qu'il viendra». Au XVII[e] siècle, on disait encore: «je saurais qu'il viendrait», et dès lors il était logique de dire «je voudrais qu'il *vînt*». – La langue française est en train de perdre l'Imparfait du Subjonctif, et, du même coup, le Plus-que-parfait, qui contient un auxiliaire à l'Imparfait. Quand cette révolution sera accomplie, il n'y aura plus, au Subjonctif, que deux temps pour correspondre aux dix temps de l'Indicatif. Déjà dans la langue courante, on remplace constamment l'Imparfait du Subjonctif par le Présent, et le Plus-que-parfait par le Parfait» (Clédat). Cp.

Je serais désespéré que vous vous *trompassiez* sur le mobile qui m'a fait agir, répliqua l'instituteur, qui loin de redouter les imparfaits du subjonctif, les recherchait au contraire (Malot, Marichette). Il a fallu que dix ans *passent* sur mon chagrin pour que j'ose revenir à Saint-Maclou (ib.). Catherine, s'essuyant les yeux: Ah! il était temps que vous *arriviez!* Rémonin, à part: Il faudrait «que vous *arrivassiez*», mais elle est si émue! (Dumas, L'Étrangère). Des cloches pauvres, timides, qui semblent se cacher derrière les autres et se

faire toutes petites comme si elles avaient peur que la faillite les *entende* (Daudet, Fromont). Je n'avais pas besoin que cette effrontée de ce matin me le *dise* pour le savoir (ib.). Il a suffi de ton arrivée pour que tout *rentre* dans l'ordre (ib.). Je voudrais que tu me *donnes* la lettre (ib.). Je serais bien aise que tu *entres* un peu dans la maison (Sand, Mare). On ne trouverait pas mauvais que je te *fasse* danser (Sand, Fadette). Quand il a voulu que je *quitte* la maison (Sand, Champi). Tu m'as rapporté mon linge à ma maison sans que je te le *dise* (ib.).

«Ce n'est pas le défaut d'euphonie qui rend peu agréables les formes telles que «je menasse, nous aimassions, vous chantassiez», car un grand nombre de mots nous offrent, sans nous choquer, des consonnances semblables: *embrasse*, *menace*, *compassion*, *cour de cassation*, *embrassiez*, *cuirassier*, etc. «Je prisse», en soi, n'est pas moins euphonique qu'*un lis*. Les formes de l'imparfait du subjonctif nous déplaisent, non comme sons, mais en tant que formes verbales très peu employées; c'est ainsi que nous sommes également choqués par «des chevals» et «des régaux», bien qu'aucune de ces formes ne soit dure à l'oreille, comme le prouvent «des chevaux» et «des régals». A ceux qui seraient tentés de nier le discrédit de l'imparfait du subjonctif, la meilleure preuve à en fournir est de faire remarquer qu'il est devenu désagréable à entendre. S'il disparaît, c'est qu'en somme il n'est guère utile. Le présent du subjonctif équivaut déjà à un futur; il peut équivaloir à un imparfait et à un futur dans le passé sans plus d'inconvénient. «Je voulais qu'il vienne le lendemain» est aussi clair que «je voulais qu'il vînt.» (Clédat).

L'Impératif.

8. La forme verbale qui sert à intimer un ordre, à faire une prière à quelqu'un, est dite: [mode] Impératif. Ce mode a un temps, le Présent, dont le sens est celui du Futur, lequel s'emploie parfois au lieu de cet Impératif Présent, pour exprimer un commandement: *Partez tout de suite! Vous partirez tout de suite!* Seulement l'Impératif exprime l'ordre plus impérieusement, parce que plus directement, que le Futur. Cp.

Enlève-le! dit-elle vivement; *jette-le!* (Flaubert, Bovary). Qu'y avait-il? Pourquoi? *Explique-moi!* (ib.). *Prenez* cette boîte, dit le magicien d'un ton impérieux; *ouvrez-la*, voici deux pilules: l'une pour vous, l'autre pour moi; *choisissez*, *ne m'interrogez pas* (Laboulaye, Paris). Martha, dit ma femme [à la cuisinière], vous *irez* chez M. Green. Son dernier café n'est pas bon; *prenez* un grain petit et rond. J'ai vu au marché les premières fraises, *achetez-en* de quoi garnir le dessous d'une tourte. *Dites* à H. le fleuriste qu'il y a des

œillets partout, excepté dans notre jardin. *N'oubliez pas* non plus les lis que j'ai choisis pour Suzanne (ib.). Monsieur, dis-je à Fox, la rue du Laurier est à deux pas d'ici; *vous allez m'y suivre.* Humbug, *vous viendrez* avec moi. Monsieur Seth, *ne m'abandonnez pas.* Surtout *ne laissez pas* fuir cet homme (ib.).

L'Impératif a encore un autre temps, le Présent parfait, formé à l'aide d'un verbe auxiliaire, p. e. *Soyez tous partis, avant qu'il revienne!* — *Aie fini, quand je reviendrai!* — Familièrement il se construit avec un auxiliaire de mode, *aller*, mais presque exclusivement à la deuxième personne et à la forme négative. Cp.

Ne va pas imaginer que je ne l'aime pas ou qu'elle me déplaise en quelque chose (Gautier, Maupin). Je ne t'envie pas; *ne va pas croire* cela au moins (ib.).

Les temps de l'Impératif n'ont pas toutes les personnes; au singulier, il n'y a que la deuxième, au pluriel, que la première et la deuxième personne; pour la troisième personne on se sert de la forme correspondante des temps du Subjonctif; p. e. *Pars; partons; partez!* — *Qu'il parte! qu'ils partent!* — *Qu'on s'apprête!* Cp.

Qu'Henri ait d'abord un état, ensuite *qu'il fasse* son droit sérieusement (Laboulaye, Paris). Cette égalité, *qu'on la proclame* et *qu'on l'affiche* partout, je le demande (ib.).

En se parlant à soi-même, on se sert naturellement de la deuxième personne du singulier; en s'adressant à d'autres en même temps, c'est la première personne du pluriel qu'on emploie. Cp.

Venons à vous, chère madame, permettez-*moi* de toucher un point délicat (Laboulaye, Paris).

Cette personne du pluriel remplace quelquefois la deuxième personne du singulier, lorsqu'on éprouve le besoin de s'encourager soi-même devant une tâche ardue. Cp.

Soyons homme, m'écriai-je, j'ai une famille, et le nom français à soutenir (Laboulaye, Paris). *Usons* du seul droit qui *me* reste, *sifflons!* (ib.). Qu'aperçois-*je?* le nom de mon bourreau. Qu'a pu faire cet intrigant? *lisons* (ib.).

La seconde personne du pluriel d'un Impératif, accompagnée de l'adverbe *donc*, s'emploie pour prendre à témoin une ou plusieurs autres personnes imaginaires auxquelles on fait semblant de s'adresser pour leur montrer la vanité, l'inutilité des efforts qu'on fait ou qu'on a faits. Cp.

Faites donc des affaires dans un pays où l'on respecte aussi peu la grande spéculation (Laboulaye, Paris). *Prenez donc* la peine de gouverner les hommes, pour essuyer journellement de pareilles avanies (ib.). *Parlez donc* de convenances à ces brutaux qui vont toujours droit devant eux (ib.).

Le Conditionnel.

La forme verbale dite Conditionnel est essentiellement un temps, le passé du Futur. La phrase: *Je suis sûr qu'il viendra*, sera au passé: *J'étais sûr qu'il viendrait*, et dans le second cas on constate la réalité de sa venue, prévue dans l'autre phrase. Mais en disant: *Il viendra s'il vous sait ici. Il viendrait s'il vous savait ici*, la venue de la personne dépend d'une condition, — d'où le nom de Conditionnel, nom qu'il faudrait à proprement parler donner alors au Futur également, — et c'est une possibilité, une non-réalité qu'on énonce. C'est en ce cas qu'on peut nommer mode le Conditionnel, et qu'on pourra donc parler également d'un Futur «conditionnel». Si, maintenant, on transforme les deux principales en subordonnées, ainsi: *Je doute qu'il vienne, s'il vous sait ici. Je doutais qu'il vînt, s'il vous savait ici*, on voit que le Subjonctif, remplaçant le Futur et le Conditionnel, en a aussi la valeur. C'est que le Subjonctif est, lui aussi, le mode de la possibilité, de la non-réalité, et c'est pourquoi aussi le Subjonctif a été employé autrefois là où l'on mettra aujourd'hui le Conditionnel, et c'est encore pourquoi, mais presque exclusivement dans la langue littéraire, les deux temps du Conditionnel sont parfois remplacés par l'Imparfait et le Plus-que-parfait de ce mode. C'est ce qu'on appelle la seconde forme du Conditionnel.

9. Le Conditionnel mode s'emploie dans les cas suivants: D'abord dans la proposition principale pour exprimer que l'action dépend d'une condition exprimée ou sous-entendue:

a. La condition est exprimée par la subordonnée commençant par *si*. Cp.

Si j'étais de vous, madame, j'irais chez M. Guillaumin (Flaubert, Bovary). *Si elle était*, comme tant d'autres, *contrainte à gagner son pain*, elle n'aurait pas ces vapeurs-là (ib.). *Si j'avais le courage de m'arracher d'ici*, j'irais passer un mois avec vous (Gautier, Maupin). *Si je l'avais écouté*, il se serait fait avocat (Laboulaye, Paris).

b. La condition est exprimée d'autre manière. Cp.

Sans toi, sais-tu bien, j'aurais pu vivre heureuse (Flaubert, Bovary). *Sans moi*, il se serait porté sur lui-même à quelque attentat funeste (ib.). *Avec trois mots de galanterie*, cela [cette femme] vous adorerait, j'en suis sûr! (ib.). *Sans la singulière recette de Rosalinde*, je serais plus malade que jamais (Gautier, Maupin). *N'était cette raison*, il y aurait longtemps que Rosette et moi nous serions brouillés sans retour (ib.). *Surpris en flagrant délit de mensonge*, son propriétaire perdrait un revenu de cent mille dollars (Laboulaye, Paris).

Par l'Infinitif prépositionnel et par le Gérondif: *A vouloir me démontrer* ce qui est indémontrable, on me rendrait sceptique (Laboulaye, Paris). *En*

cherchant bien, on trouverait, peut-être un autre petit vice à ajouter (Gautier, Maupin). *En restant*, il aurait fini par tout laisser, tout, jusqu'à l'honneur de son nom, dans cette bourbe (Richepin, La Glu).

La condition peut être exprimée implicitement dans une phrase précédente; p. e. *Ne toussez pas, cela pourrait vous trahir;* la condition est: si vous toussiez. Cp.

Tais-toi! on viendrait. *N'en dis rien*, tout retomberait sur ton maître (Flaubert, Bovary). Ce sont les nerfs; *ne lui en parle pas*, tu l'affligerais (ib.). Assurément, je préférais *avoir quelque faute à vous pardonner.* [Si j'en avais à vous p.] Je vous gronderais; [si je vous grondais,] vous vous excuseriez tant bien que mal et nous nous raccommoderions (Gautier, Maupin).

c. La condition peut être sous-entendue. Cp.

Tu aurais eu quelque peine à me reconnaître [si tu avais cherché à me r.] (Laboulaye, Paris). *Vous devriez* être plus charitable, mon bon ami (ib.). *Je me serais fait* hacher plutôt que d'avouer publiquement que ces Yankees n'avaient pas tort (ib.). Que *n'aurais-je pas donné* pour acheter la faconde de ce misérable! (ib.). *Il aurait mieux valu*, dit le chirurgien, lui introduire vos doigts dans la gorge (Flaubert, Bovary). *Il faudrait*, dit Charles, lui cacher cela (ib.). *Vous auriez dû* parler de loin! s'écria-t-il (ib.). *J'aurais dû* m'épargner cette dernière honte (ib.) Voilà une idée! *Tu devrais* la suivre (ib.).

La locution *on dirait que* (*on dirait de*) suppose une condition sous-entendue, formulée par un Infinitif ou un Gérondif; p. e.: [*A le voir*] *on dirait qu'il est fou;* [*à l'entendre*] *on dirait d'un millionnaire;* etc. Cp.

On dirait d'un culte fait pour les aveugles (Laboulaye, Paris). *On dirait* des bœufs attelés au manège, et tournant toujours dans le même sillon (ib.). — De même: *On eût dit* d'une jeune fille en paletot (ib.).

Cette suppression de la condition est très fréquente et a fini par modifier le sens du Conditionnel en ce qu'il peut dans certains cas exprimer à lui seul un désir, une possibilité, une éventualité. Aussi peut-on le compléter alors en ajoutant: p. e. «si vous le vouliez bien, si vous le permettiez; si c'était possible, si rien ne s'y opposait, etc.» — et pour les questions: «s'il n'y a pas d'indiscrétion à vous le demander.» C'est ce qu'on pourrait nommer le Conditionnel de politesse. Cp.

Je voudrais voir M. Lévy . . . . pour affaire de manuscrit (Daudet, Trente). *Je voudrais* bien embrasser Berthe, dit Léon (Flaubert, Bovary). *J'aurais* à vous entretenir, avait-il soufflé bas à l'oreille du clerc (ib.). — *Il aurait pu* se blesser cependant ou rester pris sous les roches (Margueritte, L'Avril). Il *pourrait* bien y avoir quelque chose de vrai là-dedans (Gautier, Maupin). — Toi qui connais la maison par le domestique, est-ce que le maître quelquefois *aurait parlé* de moi? (Flaubert, Bovary). *Est-ce* nourrice qui *l'aurait pris?* demanda-t-elle (ib.). *Serais-tu* réellement un sot? me dit alors de C. en me regardant avec la mine la plus comique du monde (Gautier, Maupin). Mon-

sieur le vicomte, dit M. Levrault, ne *prendriez-vous* pas bien un verre de vin de Chypre ou d'Alicante? (Sandeau, Sacs).

La question: Sauriez-*vous me dire* . . . . — peut amener la réponse: Je ne saurais vous le dire; — et cet emploi du Conditionnel de politesse du verbe savoir négatif s'est étendu dans le style ordinaire et à d'autres personnes; cp. Ma fierté naturelle *ne saurait* se plier à un tel abaissement (Gautier, Maupin). Hélas! rien ne peut détourner l'ascendant fatal, et nul *ne saurait* éviter l'influence bienfaisante ou maligne de son étoile (ib.).

d. En revanche, il arrive que la supposition est seule exprimée; c'est quand la principale est interrogative et peut être suppléée facilement par une formule telle que: *Que diriez-vous? Que penseriez-vous? Que feriez-vous?* etc. Cp.

Que ferons-nous aujourd'hui, Théodore? dit Rosette; *si nous allions nous promener en bateau?* Que vous en semble? *Ou si nous allions à la chasse?* (Gautier, Maupin). *Si nous nous arrêtions un peu*, dit Rosette, pour laisser souffler les chevaux? (ib.). *Si nous tâchions* maintenant de rattraper la chasse? dit Isnabel (ib.). Bientôt les deux Ch. se disaient l'un à l'autre: je dormirais bien, moi! *Si on se couchait?* (Glouvet, Chandoux).

e. Il y a encore un autre emploi du Conditionnel à relever, savoir celui qu'on en fait quelquefois pour reproduire l'opinion d'autrui; la forme verbale du Conditionnel la présente alors avec une certaine réserve, pour faire entendre qu'on la donne pour ce qu'elle est, sans vouloir la sanctionner. Si, p. e., l'un dit: *D'après lui (à l'en croire) la charmante comédienne est (était) malade*, — on partage cette opinion, ou, du moins, on ne la rejette pas. Mais en disant: *serait (aurait été) malade*, — on est bien près d'exprimer une absolue incrédulité. Cp.

D'après ces historiens, Agrippine, qui *aurait été* une femme très ambitieuse, *aurait réussi* à se faire épouser, veuve et avec un enfant, par Claude, après la mort de Messaline; à peine installée dans la maison de l'empereur, elle *aurait préparé* l'élection de son fils. Pour exclure Britannicus, le fils de Messaline, elle *aurait persuadé* Claude d'adopter Néron; puis elle *aurait créé* un parti favorable à son fils dans le Sénat et dans la garde prétorienne, en se faisant aider par les deux précepteurs du jeune homme: Sénèque et Burrhus; à peine elle *aurait été* sûre de tenir le Sénat et les prétoriens qu'elle *aurait empoisonné* Claude. Trop de difficultés nous empêchent d'accepter cette histoire (RP. 1—6—'06, p. 449).

10. Le Conditionnel mode s'emploie aussi dans la subordonnée. C'est le cas

a. dans la proposition relative, si elle doit énoncer la condition, p. e.: *Les personnes qui l'auraient vu passer et repasser devant la maison, se seraient doutées de quelque chose;* ce qui veut dire: Si ces personnes l'avaient vu passer et repasser . . ., elles se seraient doutées de quelque chose. Cp.

Quelqu'un *qui me verrait*, croirait que je vais à un rendez-vous d'amour ou chercher de l'argent (Gautier, Maupin). Une femme *qui vous aurait* d'abord mortellement *haï*, aurait fini par vous aimer (ib.). Un acteur *qui parviendrait* à imiter parfaitement les poses et les manières des savetiers ne m'amuserait pas beaucoup plus qu'un savetier réel (ib.). Un poète *qui paraîtrait* l'ignorer ne serait guère de son temps (Lemaître, Cont. I). Un critique *qui s'aviserait* de protester, étonnerait et indignerait ses confrères (Zola, Une Campagne). Je n'achèterais rien d'une marchande *qui serait laide* (Gautier, Maupin). Je ne voudrais pas d'un ami ou d'un domestique *qai ne serait point* d'un extérieur agréable (ib.).

b. dans la proposition relative qui forme avec son antécédent le type auquel on compare quelqu'un ou quelque chose; p. e.: *On pourrait le comparer à un voyageur qui aurait parcouru le monde sans voir le soleil;* ce qui revient à dire: On pourrait le comparer à un voyageur qui, *s'il était comme lui*, aurait parcouru etc. A proprement parler, ce Conditionnel dépend donc d'une condition sous-entendue. On peut nommer cette tournure: comparaison hypothétique. Cp.

On pourrait le comparer à un voyageur *qui aurait parcouru* le monde sans voir le soleil (Houssaye, Fauteuil). Ce petit homme devait être extrêmement nerveux, on aurait pu le comparer à l'une de ces bobines de Rhumkorff, dont le fil enroulé *eût été* un nerf long de plusieurs hectomètres et dans laquelle le courant nerveux *aurait remplacé* le courant électrique avec une intensité non moins grande (Verne, Servadac).

Je lui trouve un air triste comme quelqu'un *qui souffrirait* ou *qui aurait* de l'ennui (Sand, Champi). J'étais comme un homme *qui traverserait* un feu d'artifice ayant une meute aux talons (Droz, Babolain). Je suis comme un pèlerin *qui se serait* endormi un jour d'été les pieds dans l'eau et *qui se réveillerait* en hiver les jambes prises et emboîtées dans la glace (Gautier, Maupin). C'est comme un enfant de six mois *qui trouverait* le lait de sa nourrice fade et *qui ne voudrait* téter que de l'eau-de-vie (ib.). C'est comme un plaidoyer où le procureur du roi *aurait* seul la parole, ou comme un débat où la réplique ne *serait* pas permise (ib.). C'était comme un bal masqué dont on *n'entendrait* pas la musique (Daudet, L'Évangeliste).

Mais la crise revenait quand même chaque soir, pareille à une passion mauvaise, *qui l'aurait épuisé* malgré sa raison (Zola, Joie). A cette hauteur leur bruit n'avait rien de menaçant; frais et régulier, il évoquait l'idée d'un cristal *qui se serait* incessamment brisé sur du cristal (Gréville, Un Crime). Alors, Denise eut la sensation d'une machine, fonctionnant à haute pression et dont le branle *aurait gagné* jusqu'aux étalages (Zola, Bonheur). Cosette avait la voix d'une fauvette *qui aurait* une âme (Hugo, Les Misérables). Se laissant glisser au pied de l'arbre, il se dirigea vers la combe, lentement, avec les minutieuses précautions d'un Mohican *qui ramperait* en pleine forêt vierge (Theuriet, Gérard).

Ils ressemblent à un maître d'armes *qui*, dans un assaut, *croiserait* ses bras derrière son dos, et *recevrait* dans sa poitrine découverte toutes les bottes de son adversaire, sans essayer une seule parade (Gautier, Maupin). L'escalier

menait à un corps de bâtiment très vaste, qui ressemblait à un hangar *dont on aurait fait* une maison (Hugo, Les Misérables).

Remarques. Quand ces constructions dépendent de *on dirait*, etc., *on croirait*, etc. l'emploi de ce Conditionnel n'est pas de rigueur. Cp.

On dirait un Murillo ou un Espagnolet sans cadre qu'un brocanteur aurait exposé contre la borne (Gautier, Maupin). *Vous auriez dit une grosse et courte servante qui s'est endimanchée dans la garderobe de sa maîtresse* (About, Montagnes). *A le voir marcher lentement d'un pas irrésolu, on eût dit un flâneur que le hasard conduit* (Cherbuliez, Têterol). *On croirait, en regardant les aquarelles de Leloir, à une illustration de Shakespeare ou de Carlo Gozzi, revue par un Parisien qui peindrait comme écrivait Musset* (Claretie, Vie, '84). — Après comme, si la comparaison est très naturelle pour ainsi dire, on peut ne pas employer le Conditionnel. Cp. *Je vais de rue en rue comme un chien qui a perdu son maître* (Gautier, Maupin).

11. Il y a une catégorie de phrases conditionnelles qui peuvent se construire d'une autre manière. P. e., au lieu de dire: *Si les motifs de la sentence étaient autres, le jugement ne serait pas plus sévère;* on peut s'exprimer ainsi: *Les motifs de la sentence seraient autres, le jugement ne serait pas plus sévère.* Ainsi construites, les deux propositions sont souvent réunies par la conjonction *que.* Cp.

Je serais à votre place *que j'amènerais* madame D. à vouloir elle-même ce mariage (Malot, Mariage). *Je quitterais* Rosette *qu'*au bout d'un mois, peut-être de moins, *je l'aurais* si parfaitement et si soigneusement oubliée que je ne saurais plus si je l'ai connue ou non! (Gautier, Maupin). Elle [la chienne] *n'eût pas eu* ces beaux yeux noirs et ces jolies frisettes blondes *que* l'idée ne lui *serait* assurément pas *venue* d'emmener Psitt chez sa mère (Malot, Marichette). *Il les eût eus qu'*il les *aurait donnés* (Flaubert, Bovary).

On supprimerait les fleurs, le monde n'en *souffrirait* pas matériellement; qui voudrait cependant qu'il n'y eût pas de fleurs? (Gautier, Maupin).

12. On voit que, dans cette construction de la phrase conditionnelle, le verbe de la subordonnée est au Conditionnel (ou à la seconde forme du Cond.) comme celui de la principale. Or, la phrase concessive peut être construite de la même manière, mais introduite alors par la conjonction *quand [même]* exprimée ou sous-entendue; p. e.: *Quand même je le voudrais, je ne le pourrais pas.* — *Quand même je l'aurais voulu, je ne l'aurais pas pu.* — Ou encore: *Je l'aurais voulu [que] je ne l'aurais pas pu.* Ces tournures cependant ont quelque chose de lourd; aussi le quand même est-il habituellement supprimé et le que intercalé: *Tu voudrais que je ne voudrais plus.* Dans la langue littéraire on se sert souvent encore du Plus-que-Parfait du Subj. au lieu du Conditionnel passé. Cp.

Quand même il *serait disposé* à faire quelque chose pour toi, sa femme

ne le lui *permettrait* pas (Malot, Marichette). Quand bien même je *serais* le seul à le crier, je le *crierais* encore et toujours (Zola, Une Campagne). Quand je *devrais* vivre de pain sec, quand je *devrais* crever à la peine, Eusèbe et Constant *auront* des mains blanches (Glouvet, Chandoux). Après tout, quand je vous *aurais averti*, qu'en *serait-il* de plus? (Cherbuliez, Têterol).

Je voudrais maintenant être pour vous plus qu'un ami *que je ne le pourrais pas* sans me déshonorer ridiculement, à vos yeux comme aux miens (Feuillet, Parisienne). L'univers *aurait pu crever* jusqu'au dernier homme, *qu'il n'eût pas failli* à la moindre de ses habitudes (Flaubert, Bovary). La mémoire *m'aurait manqué* dans certains endroits *qu'*à coup sûr *je n'eusse pas hésité* une minute pour remplir le vide avec une phrase improvisée (Gautier, Maupin). Mon Dieu! *vous auriez un peu crié* au voleur, *que je ne l'aurais pas trouvé* inconvenant (Hugo, Les Mirérables). M. Corbil était bien l'homme qu'il me fallait: *je l'aurais inventé que je ne l'eusse pas mieux fait* (Cherbuliez, Têterol).

La principale peut être sous-entendue; alors la subordonnée doit commencer par *quand*. Cp.

Si je suis bien informé, et je dois l'être, tu as eu toi-même des prétentions sur Lenchen. Et *quand cela serait?* (Monnier, Gian). Tu le serres trop fort, tu vas l'étrangler. Et *quand je l'étranglerais*? riposta M. Têterol (Cherbuliez, Têterol). Et *quand ce ne serait que cela*, on en peut faire de l'argent (Flaubert, Bovary).

13. ~~La seconde~~ formes du Subjonctif, on l'a déjà vu, remplacent parfois les formes du Conditionnel, soit dans les phrases conditionnelles, soit dans les phrases concessives.

a. L'Imparfait du Subjonctif, à la troisième personne, et avec inversion du sujet. Cp.

Et puis, *voulût-elle*, encore serait-ce impossible (RM. 15-8-'82, p. 847). *Ne prissiez-vous* qu'un verre d'eau, il nous adviendra malheur à tous deux (Laboulaye, Contes). Si jamais ces petits États étaient englobés dans un grand empire, la France serait diminuée, n'y *perdît-elle* pas un pouce de terrain (Cherbuliez, Têterol). Et *Paulin l'acceptât-il* encore quand même et malgré tout, qu'elle de son côté n'en voudrait plus (Malot, Marichette). *Le voulût-elle*, *l'essayât-elle*, d'ailleurs, qu'elle n'y réussirait pas (Malot, Micheline). Elle se dit qu'un bourgeois, un citadin n'était pas son fait, *habitât-il* Paris (Cherbuliez, Choquard).

Le même temps à toutes les personnes des verbes avoir, être, devoir. Cp.

En eussent-ils l'envie qu'ils y renonceraient dès leur première visite (Le Ministère des Arts, RM. 1-2-'82). Le succès donne une griserie dont on ne peut plus se passer, en *eût-on* même le désir (Lautrey, Histoire). *Dussé-je* me mettre en retard, je voudrais faire ici une remarque (Droz, Source). *Dût-il* rester toute la nuit dans la maison, il n'en sortirait pas que la promesse ne fût signée (Laboulaye, Contes). Il le déclare hautement, *dût cet aveu* lui attirer la haine des hommes (Albert, La Prose).

b. Le Plus-que-parfait du Subjonctif pour remplacer le Conditionnel passé de tous les verbes et à toutes les personnes, avec ou sans inversion du sujet. Cp.

C'était un jeune homme très bien doué, qui *eût* certainement *pu*, s'il *l'eût voulu*, pousser ses dons naturels jusqu'au talent (Feuillet, Parisienne). Emma *eût*, au contraire, *désiré* se marier à minuit, aux flambeaux (Flaubert, Bovary). Y *eût-il songé*, qu'il aurait sans doute attribué son zèle à la gravité du cas (ib.). *C'eût été* à refaire, *que j'eusse agi* de même (Droz, Babolain). On lui *eût dit* qu'elle était laide, qu'elle paraissait avoir soixante ans, cela *l'eût laissée* parfaitement indifférente (Malot, Micheline).

Remarque. Après *si* conditionnel, ce temps peut remplacer le même temps de l'Indicatif. Cp. *Si Charles l'avait voulu cependant, s'il s'en fût douté, si son regard, une seule fois, fût venu à la rencontre de sa pensée, il lui semblait [à sa femme] qu'une abondance subite se serait détachée de son cœur* (Flaubert, Bovary).

14. Parfois l'Imparfait de l'Indicatif remplace le Conditionnel passé; il donne à l'expression un relief dû à la forme verbale de la réalité qui présente l'action comme si elle s'était passée en effet. Cp.

Si j'avais insisté, il *partait* (serait parti). — Il m'a dit à l'oreille: Partons ensemble! J'ai secoué la tête, il n'a pas insisté. S'il eût insisté, *j'allais* (Monnier, Gian). Le 4 décembre, Louis Bonaparte eût été arraché le soir même de l'Élysée, et la loi *triomphait*, s'il eût été un de ces hommes qui hésitent devant un massacre (Hugo, Napoléon). Ce n'est pas moi qui aurais écouté tes billevesées jusqu'à la fin. Au premier mot, je *t'arrêtais* net, et sans prendre par quatre chemins, je te *priais* de t'en retourner d'où tu viens (Vincent, Noël).

EMPLOI DES TEMPS DE L'INDICATIF.

La durée dans sa totalité se divise naturellement ainsi: 1° le moment actuel, — 2° tout le temps qui a précédé ce moment, — 3° tout le temps qui doit suivre. De là, dans le verbe, pour marquer ces temps, trois formes distinctes, qui sont: 1° le présent, — 2° le passé ou parfait, — 3° le futur.

Mais on peut présenter une action comme présente, passée ou future par rapport au moment où l'on parle, ou bien par rapport à un moment du passé. De là deux séries de temps:

a. présent: marche	— passé: ai	marché	— futur: marcherai; aurai marché	
b. marchais	avais	marché	marcherais, aurais marché	
marchai	eus	marché		

En général, les temps de l'Indicatif s'emploient en français suivant les mêmes principes qu'en hollandais. Comme, cependant, le français possède des temps que le hollandais ne connaît pas, ou, pour mieux

dire, qui marquent des nuances que le hollandais n'a pas le moyen de faire ressortir, il est nécessaire de déterminer l'usage français, d'autant plus que dans quelques détails cet usage s'écarte du hollandais.

Le Présent.

1. Le Présent peut exprimer un rapport de simultanéité au moment où l'on parle — ce que nous nommerons le présent momentané — et à la durée indéterminée dont ce moment fait partie, — ce que nous appellerons présent continu. P. e. *Il fume* peut signifier: il fume en ce moment, et: il fume de temps en temps. *Il écrit une lettre*, présent momentané; — *il écrit beaucoup*, présent continu. C'est la seconde manière d'envisager l'action qu'on retrouve dans l'emploi du Présent pour exprimer les vérités générales, maximes, aphorismes, etc., et pour exprimer des habitudes. Cp.

En ce moment il *est* tranquille; il *s'occupe* à écrivasser (Laboulaye, Paris). — La liberté *est* comme le soleil, elle *luit* pour tout le monde (ib.). En industrie, toutes les nations libres *se valent*; la science n'*a* pas de patrie (ib.).

2. La durée du présent peut comprendre d'une part le passé récent qui précède le moment où l'on parle, et d'autre part le futur très prochain qui suivra ce moment. C'est pourquoi l'on peut employer le Présent du verbe au lieu d'un Passé récent ou d'un Futur prochain. Cp.

Adolphe, lis cette lettre. C'est Pauline qui m'*écrit* (Becque, La Parisienne). — M. de Valréas vient nous faire ses adieux; il *part* ce soir (Meilhac, Froufrou). Où *dînons-nous* ce soir? (Becque, La Parisienne). Je vais voir mon oncle. Est-ce que *j'emmène* Lafont ou bien le *gardes-tu*? (ib.). Allez-vous-en. — Vous me *suivez*? — Je vous *suis*. — Dans un instant? — Dans un instant (ib.).

On dira de même p. e.: *Sois tranquille, dans deux ans je reviens*, c.-à-d. que l'action future n'a pas besoin d'être très prochaine, pourvu que celui qui parle présente le fait comme se réalisant déjà dans l'imagination. Cp.

Laisse-moi gagner dix mille dollars là-bas; à mon retour, je *fais* mon droit, et je *m'associe* avec un maître éprouvé (Laboulaye, Paris). Sur ce, ma fille, quand *te maries-tu*? (ib.). Tu sais où le retrouver; un mot de plus, il *devine* (Dumas, Francillon). Dès que j'aurai fini ce sale portrait, je *pars* pour la Coudraie, j'y *reste* six mois (Prévost, Compagne).

3. Pareillement, l'action qui a eu lieu dans un passé éloigné peut être exprimée par le Présent dit historique, et des Présents de ce genre peuvent dans une narration être mêlés à des Passés. En ce cas, toutes les péripéties du récit, tous les faits principaux seront exprimés par un Présent; les faits secondaires, les réflexions ou les explications, par un Passé. Cet emploi du Présent qui, pour ainsi dire, fait assister

l'interlocuteur aux événements qu'on raconte, donne au récit une plus grande vivacité. Cp.

Si son fils revenait! Supposons qu'il revienne en effet. Supposons que, laissé pour mort sur un champ de bataille, il se soit vu traîné de steppe en steppe jusqu'au fond de la Sibérie. Après cinq ans d'une horrible captivité, il *va* revoir son vieux père qui ne l'*attend* plus. *Il part*, *il traverse* gaiement les plaines désolées. *Il arrive*, son père *est* mort, son héritage *est* envahi, il n'*a* plus ni toit ni foyer. Il *s'informe*, et bientôt *il apprend* qu'on a profité de son éloignement pour capter un vieillard crédule et sans défense; *il apprend* qu'après l'avoir amené à se déposséder, on a payé ses bienfaits de la plus noire ingratitude. Que fera-t-il alors? (Sandeau, Seiglière).

Le Passé indéfini.

Le Passé indéfini, comme l'indique son nom, exprime un fait accompli dans un passé indéfini, indéterminé, c.-à-d. qui se trouve en rapport avec le moment où l'on parle. C'est ce qui résulte des éléments de cette forme verbale, le Présent de l'auxiliaire – je suis, j'ai – servant à indiquer la simultanéité et le participe – perdu, p. e. – désignant l'état, résultant de l'action.

4. On emploiera donc ce temps pour rapporter des faits récents ou récemment accomplis; en pareil cas l'idée du Présent peut être précisée par un des circonstanciels de temps suivants: aujourd'hui, ce matin, ce soir, cette semaine, ce mois, cette année, etc. c.-à-d. qui indiquent une période de temps dont la durée embrasse le moment où l'on parle. Cp.

Je vais vous expliquer; *je suis parti* de chez moi au grand galop, tant j'avais hâte d'arriver ici .... et cependant, à cent pas de la grille, *je me suis arrêté*; *j'ai fait* tourner mon cheval, et pendant une grande heure, *je me suis promené* au pas dans les environs .... trois fois *je suis revenu* à cette grille et trois fois *je m'en suis éloigné*. La quatrième fois, enfin, *j'ai fait* comme les poltrons qui se décident à être braves. *Je me suis jeté* tête baissée .... et me voici (Meilhac, Froufrou).

Vous êtes sortie, cette nuit, de l'hôtel? Oui. Cinq minutes après vous (Dumas, Francillon). Et il est allé chasser avec son père. *Ils sont revenus* ce matin seulement (ib.). Un incendie qui pouvait occasionner un épouvantable désastre, *a éclaté* avant-hier, à dix heures et demie du soir, à la gare des marchandises de Courbessac à Nîmes. Cinq wagons *ont été détruits* par les flammes et plusieurs autres fortement endommagés. Dix pipes d'alcool de 600 litres chacune *ont fait* explosion, et cette mer de feu *s'est répandue* un peu partout avec une rapidité effrayante. Personne n'*a été blessé* (Petit Journal).

Remarques. Quelquefois le Présent s'emploie en français là où le hollandais emploierait le temps correspondant au Passé indéfini français. P. e.

Voyons si je n'oublie rien (niets vergeten heb). — *Il habite un village dont le nom m'échappe* (me ontgaan is). — A remarquer aussi le sens du Passé indéfini dans les passages que voici: *En vain on attend leur retour; ils ont vécu* (zij hebben opgehouden te leven). — *Et l'enfant a vécu?* (En is het kind blijven leven?)

5. Le Passé indéfini peut remplacer le Futur antérieur tout comme le Présent remplace le Futur simple, quand il s'agit d'un fait prochain ou d'un fait dont l'accomplissement est assuré dans un laps de temps déterminé. Cp.

Du reste, il n'en a pas pour longtemps; avant huit jours, *tout est fini* (Flaubert, Bovary).

L'Imparfait et le Passé défini.

6. On a vu ci-dessus que le Présent peut avoir deux valeurs principales: celle d'un présent momentané, c.-à-d. la durée nécessaire pour l'accomplissement d'une action, durée qui est naturellement limitée, et celle d'un présent continu, c.-à-d. une durée illimitée de l'action ou de l'état. Si, par exemple, vous entrez chez quelqu'un qui fait des préparatifs pour un voyage, vous pouvez lui demander s'il part et il pourra dire: Oui, *nous partons* [aujourd'hui]. Cette action est continue parce qu'au moment où on la constate, elle a déjà commencé et dure encore et ne finira pas de sitôt peut-être. Vous la voyez «devenir» pour ainsi dire, car tout ce que fait le voyageur doit aboutir au départ réel, et quand, installé dans son compartiment, il s'écrie au moment où le train s'ébranle: Enfin, *nous partons!* — on voit bien que cette exclamation a une tout autre portée et qu'elle constate l'accomplissement de l'action de partir dans un espace de temps déterminé et limité; l'action ne dure qu'un moment; c'est un présent momentané. Or, le Présent n'a pas les flexions verbales nécessaires pour marquer cette nuance que le contexte seul peut rendre sensible; en revanche, si nous mettons au passé cette expression «nous partons», il est possible de la faire ressortir, grâce aux deux temps: l'Imparfait et le Passé défini. C'est l'Imparfait qui sert alors à marquer le présent continu, le Passé défini à marquer le présent momentané.

On voit donc que l'emploi du Passé défini ou de l'Imparfait dépend uniquement de la manière d'envisager le fait exprimé par le verbe. Si l'on veut présenter une action dans son développement, dans son «devenir», comme étant déjà et étant encore au moment où l'on parlait, on se sert de l'Imparfait. En se la figurant comme un acte pur et simple, limité par son commencement et sa fin, on emploie le Passé

défini. L'Imparfait vous fait voir successivement les divers moments de l'action qui, pareille à un panorama mouvant, se déroule devant vos yeux, c'est le présent dans le passé; le Passé défini vous fait voir l'action comme concentrée en un point; l'éloignement en estompe les contours, confond les détails, de même qu'il fait paraître comme un point à peine perceptible le train du chemin de fer dont quelques moments auparavant vous distinguiez chaque voiture. La nature particulière de l'Imparfait explique l'usage si fréquent de cette forme verbale au début de la langue; c'est ce qu'il y a de vague, de peu précis dans ce temps qui le rendit préférable au Passé défini et qui fait qu'on le trouve si souvent au commencement des contes bleus: «Il y avait une fois . . . .»

L'écrivain qui se propose de peindre des actions doit faire rapide; celui qui se propose de peindre des états doit au contraire donner l'impression de la durée. — Il s'agit pour lui d'exécuter un raccourci de cette durée, comme ces raccourcis d'espace qui s'imposent aux dessinateurs. Les frères de Goncourt ont imaginé un emploi de formes singulières. C'est ainsi qu'ils utilisent dans ce but certains temps des verbes, par exemple l'Imparfait, qui procure le mieux l'idée de l'événement indéfini, en train de se réaliser et cependant inachevé. Pour me servir d'un terme de métaphysique allemande, l'Imparfait est le temps du «devenir (P. Bourget, Psychologie contemptoraine. NR. 1–10–'85).

Das Imperfekt bewahrte den Charakter anschaulicher Darstellung einer vormals gegenwärtigen, *in ihrem Werden und Verfliessen* oder *in ihrer unmittelbaren Lebendigkeit und Entwickelung* aufgefassten Thätigkeit, während das Perfektum definitum eben diese Thätigkeit als eine *abgeschlossene Thatsache* oder als ein *zusammengefasstes Moment* darzustellen bestimmt ward. Der Unterschied beider knüpft sich nicht an Zeitausdehnung und Zeitkürze, er ist lediglich *logischer* Natur; das Imperfekt erweckt die konkretere Anschauung, das Perfektum definitum die abstraktere Vorstellung der Thätigkeit; jenes lässt mehr die einzelnen Momente, dieses mehr die Totalität erscheinen. Darum ist das letztere insbesondere die *historische* Zeitform, worin die entwickelte *Handlung* zum einfachen *Akte* wird; wogegen das erstere als die *schildernde* und *beschreibende* gefasst werden kann (E. Mätzner, Französische Grammatik). — On sait que l'anglais a la faculté d'exprimer les deux manières de voir par des formes distinctes: *j'écris* [de temps à autre] = *I write*; — *j'écris* [en ce moment] = *I am writing* [je suis écrivant]. Or, un rapport de pareille nature existe entre le Passé défini et l'Imparfait: *J'écris (I write)* correspond à *j'écrivis (I wrote)*; — *j'écris (I am writing)* correspond par conséquent à *j'écrivais (I was writing)*.

En résumé: L'Imparfait est le temps de la description, de la peinture, de l'explication. Si ce temps s'emploie dans la narration, c'est moins pour narrer, conter (= compter, énumérer) les faits que pour les détailler.

Le Passé défini est le temps de la narration, c.-à-d. qu'il sert à énu-

mérer des faits successifs, la série des moments principaux de toute une aventure.

7. L'Imparfait sera donc employé toutes les fois que celui qui s'en sert pour constater un fait ou un état de choses, fait abstraction de tout ce qui a précédé ou suivi ce fait ou cet état. Donc

a. dans la description, la peinture du monde extérieur et visible qui est le théâtre de l'action, ainsi que de tout ce qui anime et remplit ce monde. Cp.

Les brises d'avril *secouaient* sur leur passage le parfum des feuilles naissantes; les bourgeons *éclataient*; les haies *étaient* en fleur. Les oiseaux *chantaient* à plein gosier. La Loire *roulait* ses nappes d'argent à travers les vertes savanes de la Touraine et de l'Anjou (Sandeau, Sacs). Un fossé assez large *séparait* le parc du grand chemin; un petit pont d'une arche *traversait* ce canal à sec et *permettait* d'arriver à la grille (Gautier, Maupin). De larges solives de chêne *rayaient* le plafond, toutes bistrées et noircies par la fumée du foyer et des chandelles. Sur les dressoirs *brillaient* dans l'ombre des plats d'étain plus clairs que l'argent et des poteries de faïence blanche à bouquets bleus. Une ou deux grosses servantes *s'agitaient* autour d'une grande table, et *remuaient* de la vaisselle et des fourchettes (ib.). D'une ardeur continue, le professeur Lenoël *travaillait*. Maintenant il *dégageait* la nuque, la *rattachait* aux épaules par cette ligne longue et flexible que *prêtait* à la tête son port noble et charmant. L'œuvre *naissait*, élégante déja, et d'allure fière. La cire obéissante *se façonnait*, *se soumettait* au jeu de la pensée, *devenait* expressive sous l'effort fiévreux et sûr des doigts (Lautrey, Histoire).

b. dans la peinture des mœurs, des habitudes, des usages, des opinions, de l'état d'âme des individus et des collectivités. Cp.

Ma femme *avait* toutes les vertus, mais son extrême modestie me *rendait* la vie un peu dure. «Faire comme tout le monde» était la devise de madame Lefebvre. Grâce à ma femme, nous *remplissions*, je crois, avec convenance, un rôle difficile. J'ose dire que nous *tenions* notre rang à Paris, et que nous *menions* avec honneur la vie la plus occupée qu'on puisse imaginer; nous *faisions* chaque matin vingt visites, et nous ne *manquions* pas une soirée (Laboulaye, Paris). Fort comme un taureau, il *paraissait* désirer d'accroître indéfiniment ses forces; il *jonglait* le matin avec des haltères, *faisait* des armes, *se plongeait* deux fois par jour dans l'eau glacée et *développait* avec orgueil dans des vestons coliants un torse suisse (Feuillet, Parisienne). M. de Monthelin ne *jouait* pas, ne *fumait* pas, n'*allait* que rarement au cercle (ib.). Dans l'isolement de sa vie, elle reporta sur cette tête d'enfant toutes ses vanités éparses. Elle *rêvait* de hautes positions, elle le *voyait* déjà grand, beau, spirituel, établi (Flaubert, Bovary). De cette tragédie [Athalie], par exemple, il *blâmait* les idées, mais il *admirait* le style; il *maudissait* la conception, mais il *applaudissait* à tous les détails, et *s'exaspérait* contre les personnages, en s'enthousiasmant de leurs discours (ib.).

Remarque. C'est là l'Imparfait que l'on reconnaît dans des locutions telles que: *il disait* [= hij placht te zeggen]: *Mais à tout cela, M. B.*

disait que ce n'était pas la peine! (Flaubert, Bovary). *Ce qui souvent déplaît le plus, c'est l'excès de zèle, comme disait monsieur de Talleyrand* (Scribe, Bataille).

c. quand on décrit en détail un fait déjà mentionné. Cp.

Alors, lentement, cherchant ses mots, comme si chacune des pensées anciennes lui perçait le cœur d'un fer rouge, Raymond dit à sa mère comment des soupçons lui étaient venus et comment le hasard, l'observation, les avait confirmés d'une façon tragique. Une première lettre *tombait* entre ses mains. Ernestine lui *apportait* la seconde. Au lieu de la garder comme l'autre, il la *copiait* au crayon, pensant bien que Bertrand était trop amoureux pour se méfier; et il *envoyait* au jeune homme l'avis périlleux qui devait le conduire dans le piège tendu. A dix heures du soir, Joseph *se cachait* derrière la Seconde-Croix, et dès qu'il *voyait* passer Bertrand, il *revenait* avertir son maître. Enfin les adieux des coupables, surpris par le comte; sa rage, son désespoir, et cette chasse à coups de fusil dont son rival *s'échappait* sain et sauf (Delpit, Solange).

De même, quand on décrit en détail le contenu d'un traité, d'une convention, d'un document, d'un songe, etc. Cp.

Il [Bonaparte] signa le traité de Campo-Formio, le plus glorieux que la France ait jamais conclu (17 octobre 1797). L'Empereur *cédait* la Belgique, *reconnaissait* à la France la possession de la rive gauche du Rhin et des îles Ioniennes; il *acceptait* l'établissement de la république cisalpine; en revanche on lui *donnait* Venise, etc. (Duruy, Histoire de F.). Un rêve affreux vint mettre le comble aux angoisses de M. Levrault. Une bande furieuse *envahissait* l'hôtel, la torche à la main, et Solon, au lieu de repousser les assaillants, les *guidait* lui-même à travers les appartements, les *animait* au pillage, *prenait* sa part du butin et *mettait* le feu aux quatre coins de la maison. Laure et la marquise, échevelées, *franchissaient* les escaliers en flammes; Gaston les *précédait*, armé jusqu'aux dents. Tout à coup l'arbre de la liberté planté au milieu de la cour *se transformait* en un gibet de proportions gigantesques; le drapeau qui le couronnait *se détachait* et *laissait* voir Solon, armé d'une corde. Le tour de M. Levrault était venu. Solon lui *passait* au cou le nœud coulant. A ce moment suprême M. Levrault se réveilla en sursaut (Sandeau, Sacs).

d. De même que le présent peut s'étendre dans un passé récent et se prolonger dans un futur prochain (voir page 327), de même l'Imparfait, qui est le présent dans le passé, peut désigner que l'action, l'état passé, mais récent, se prolonge jusqu'au moment où l'on parle. De là l'emploi de ce temps pour exprimer que l'action est si récente qu'elle s'achève à peine. Cp.

Tout à l'heure encore *nous nous occupions* de vous et de votre avenir (Scribe, Camaraderie). *Vous triomphiez* tout à l'heure! (Scribe, Bataille). Mon père *disait* hier qu'il ne serait pas du tout éloigné de donner sa fille à un député (Scribe, Camaraderie). Je lui en *parlais* encore l'autre jour (ib.).

C'est ici qu'on doit relever les expressions familières: *Que vous disais-je?*

Quand je vous disais! Qu'est-ce que je vous *disais*? (Becque, Les Corbeaux). Hein? Que *disais-je?* . . . parfait! (Sandeau, Seiglière).

e. C'est par discrétion, par déférence, qu'on se sert quelquefois de l'Imparfait au lieu du Présent; p. e. *Je viens vous dire adieu. Je venais vous dire adieu.*

Celui qui dit: Je viens...., s'annonce hardiment, parle d'égal à égal; celui qui dit: Je venais...., s'exprime humblement, avec déférence, comme s'il veut dire qu'il était déjà là depuis quelque temps sans que sa présence ait été remarquée, et attendant qu'on l'interroge. Cp.

Je *venais* pour m'entendre avec vous sur le prix, dit Fox (il parle «d'un ton patelin», «d'une voix meilleuse»; voir Laboulaye, Paris, 59, 60). Que faites-vous là? — Pardonnez-moi, mademoiselle, je *regardais* le portrait de Madame votre tante, notre maîtresse (Scribe, Bataille). Le domestique: M. Dupuis *venait* voir en passant si monsieur n'avait pas de commandes à lui faire. V.: Dites de ma part à M. Dupuis que je ne me fournis pas deux fois chez un fripon de son espèce (Becque, Les Corbeaux). Pardon, *j'oubliais* que je suis chez vous (Scribe, Camaraderie). Je comprends très bien vos motifs et c'est pour un autre que je *venais* vous parler (ib.).

Remarque. Parfois les auteurs modernes emploient l'Imparfait des verbes déclaratifs dans les incidentes, quand ils veulent faire assister le lecteur à la scène qu'ils décrivent, surtout quand ils ne reproduisent pas une conversation suivie. Cp.

Merci, mon ami, merci, *me disait-elle*, en s'appuyant sur mon épaule (Droz, L'Enfant). Sacr... cré..., *murmurait* mon père à mon oreille en me tenant enlacé dans ses bras (ib.). Fais la risette, *chantonnait* la tante en faisant sautiller son chapelet au-dessus de la tête du bébé (ib.). C'en est fait, *songeait-il*, et Delétang l'emporte (Theuriet, Nouvelles). Où allons-nous donc? *disait-elle.* Sans répondre, il continuait à marcher d'un pas rapide (Flaubert, Bovary). Tu sais, *continuait-elle* vite, que mon mari avait placé toute sa fortune chez un notaire (ib.).

8. Le Passé défini, on l'a vu, s'emploie, quand on veut présenter l'action comme un fait accompli, un tout consommé, placé, pour ainsi dire, à une certaine distance du moment actuel, et dont la durée, quelle qu'elle soit, est limitée dans le passé.

a. Nous disons: la durée quelle qu'elle soit, car d'abord, la durée peut être longue ou brève, pourvu que les limites, le commencement et la fin de l'action, soient définies, déterminées, et ensuite la durée peut être déterminée par la nature de l'action même. Il est évident que la nature même d'actions telles que *tomber, naître, se casser, ouvrir, fermer*, comporte une durée limitée; et d'autre part, si parfois un des éléments de la phrase exprime et détermine la durée, p. e. *La guerre dura trente ans. — Quatre années s'écoulèrent. — Il fut longtemps ma-*

lade; — il arrive aussi souvent, et surtout dans la narration suivie, que telle action, succédant à telle autre, en marque en même temps la fin. Cp.

Le lendemain *fut* pour Emma une journée funèbre (Flaubert, Bovary). Le festin *fut* long, bruyant, mal servi (ib.). Deux jours *se passèrent* encore sans qu'elle vît Lenoël (Lautrey, Histoire). Les nouveaux époux *passèrent* leur lune de miel à la ferme de Rembercourt (Theuriet, Barbeaux). Venise le *retint* cinq jours, Florence une semaine, Pise une après-midi (Prévost, Laura). Il y *eut* un silence très court (ib.). On *crut* longtemps qu'il n'y survivrait pas, car les poumons avaient été lésés (Feuillet, Parisienne). En deux coups de rames il *émergea* de l'ombre (Daudet, Paroisse).

Henri *déploya* le journal, *lut* distraitement le Premier-Paris, *passa* aux nouvelles diverses, *parcourut* les échos de théâtre (Prévost, Laura). Ce qui *arriva* pendant le reste de la journée, Poivre n'en *conserva* qu'un souvenir indistinct. Il est bien certain qu'il *quitta* l'appartement du sous-directeur, *regagna* le bureau, et là, comme la veille, comme chaque jour, *remplit* des états, *copia* des minutes; qu'il *sortit* à l'heure habituelle, *dîna* avec les collègues à l'hôtel Vauban, *joua* à la manille, et *se coucha* (Prévost, Compagne). Je ne *répondis* pas, mais je la *suivis* dans la salle à manger. Le dîner *fut* morne. Lucie me *fit* deux ou trois questions sur ma journée (ib.). Il *prit* une rue, puis une seconde, puis une troisième, *côtoya* un marché couvert, *franchit* un boulevard, *aboutit* à des faubourgs, *revint* sur ses pas, et, finalement, *dut* s'avouer qu'il ne savait plus du tout où il était (ib.). Elle lui *prit* la main, la *souleva* avec une sorte de violence et l'*entraîna* au dehors. Elle la *fit* asseoir sur la petite terrasse de la vérandah et *resta* debout à deux pas d'elle (Feuillet, Parisienne).

b. Il ne faudrait pas confondre les compléments de durée avec les autres circonstanciels de temps. Les premiers, on l'a vu, limitent la durée de l'action, les autres indiquent le moment où l'action commence ou s'accomplit. Avec les premiers il faudra employer le Passé défini, avec les autres le Passé défini ou l'Imparfait, selon qu'on présentera l'action, l'état, comme un fait historique, défini, entièrement écoulé ou bien comme se développant, comme en train de s'accomplir quand le moment indiqué par le circonstanciel est venu. Il est de fait que certains auteurs modernes affectionnent particulièrement l'Imparfait, mais pour eux cet emploi est moins une question de syntaxe qu'une question de style; ce style pittoresque et descriptif qui leur sert à évoquer des tableaux, ils le préfèrent au style usuel qui raconte, trop banal à leurs yeux. Insensiblement cet Imparfait a pénétré dans le monde, supplantant et refoulant le Passé défini, abandonné déjà dans la langue parlée qui lui préfère le Passé indéfini et l'Imparfait. Quant aux circonstanciels de temps, il y en a de deux espèces dont l'une est la date exacte, mais avec celle-ci même on emploie l'Imparfait, de sorte que là encore on peut constater que le style transforme la syntaxe. Les étran-

gers cependant feront bien de s'abstenir ici et de ne pas s'appliquer à «faire du style» et à imiter «l'écriture artiste». Cp.

Trente-six heures après, sur la demande de l'apothicaire, M. Canivet *accourut* (Flaubert, Bovary). Huit jours après, elle *fut prise* d'un crachement de sang (ib.). Un instant après, Mme Ebsen *arriva* bouleversée (Daudet, L'Évangéliste). Le lendemain, à son réveil, elle *aperçut* le clerc sur la place (Flaubert, Bovary). Cet événement *eut* lieu en 1806 (Balzac, Grandet). En 1819, vers le commencement de la soirée, au milieu du mois de novembre, la grande Nanon *alluma* du feu pour la première fois (ib).

Vingt minutes plus tard, il *entrait* à son cercle et y *trouvait* quelques-uns de ses convives du matin (Feuillet, Parisienne). Une heure et demie plus tard, le duel *avait* lieu dans le bois des Marnes et M. de M. *recevait* un coup d'épée en pleine poitrine (ib.). Deux jours après, dans le Fanal de Rouen, il y *avait* un grand article sur les comices (Flaubert, Bovary). Le lendemain, la ponctuelle hôtesse *introduisait* dans la chambre d'Yvert un garçon d'une quinzaine d'années avec lequel elle le *laissait* en tête-à-tête (Theuriet, Nouvelles). Bien avant l'heure habituelle, L. *entrait*, *se précipitait* chez Mme Ebsen (Daudet, L'Évangeliste). En novembre 1871, Wagner *choisissait* Beyreuth pour la construction de son théâtre modèle, dont la première pierre *était posée* en 1872, et dont l'inauguration *avait* lieu en 1876 avec la Tétralogie (Wagner à Beyreuth, RM. 1–1–'93).

Les adverbes *tout à coup*, *soudain[ement]*, *brusquement*, indiquant l'accomplissement imprévu mais complet d'une action appellent naturellement le Passé défini. Cp.

Toup à coup ma porte *s'ouvrit* doucement (Theuriet, Nouvelles). Et brusquement elle *retira* sa main (Flaubert, Bovary).

Mais, cependant, on emploiera l'Imparfait quand il s'agit d'une explication, d'une description ou d'une action répétée indéfiniment. Cp.

Un jour je fus appelée à Paris auprès de ma grand'mère, qui tout à coup *se sentait* au plus mal (Lautrey, Histoire). Bientôt ils atteignirent la lisière de la forêt, qu'un pré *coupait* brusquement (ib.). Souvent même, au milieu de la journée, Emma lui *écrivait* tout à coup (Flaubert, Bovary).

La locution *peu à peu* demande généralement le Passé défini. Cp. Peu à peu la musique *se tut*, et les danseurs partirent à leur tour (Theuriet, Nouvelles). Peu à peu ses paupières brunes *s'abaissèrent* tout à fait (ib.). Peu à peu néanmoins il *revint* à lui (ib.). Peu à peu le souvenir de cette admonition *s'affaiblit* (Flaubert, Bovary). L'amour, peu à peu, *s'éteignit* par l'absence (ib.).

Le style descriptif préfère l'Imparfait: Elle *se sentait* peu à peu prise de vertige (Feuillet, Parisienne). Puis, peu à peu, *c'étaient* des plaintes, des énervements (Daudet, L'Evangeliste).

L'action fréquemment répétée est comme une habitude et demande à être exprimée par un Imparfait, si la répétition est indéterminée; le Passé défini, si elle est restreinte. Cp.

Le garçon de la poste qui, chaque matin *venait* panser la jument, traversait le corridor avec ses gros sabots (Flaubert, Bovary). Tous les jours, à la même heure, le maître d'école *ouvrait* les auvents de sa maison, et le garde-champêtre *passait* portant son sabre sur sa blouse (ib.). Soir et matin, les chevaux de la poste *traversaient* la rue pour aller boire à la mare (ib.).

Il *répondait* à intervalles réguliers: «Oui, oui!» (ib.). Souvent je vous *écrivais* des lettres qu'ensuite je *déchirais* (ib.).

Charles *se demanda* plusieurs fois par quel moyen, l'année prochaine, pouvoir rembourser tant d'argent (ib.). Par les beaux jours revenus, Louise et Lenoël *retournèrent* souvent à Villeneuve. Plusieurs fois, ils *s'y attardèrent* du samedi au lundi (Lautrey, Histoire).

c. Le Passé défini s'emploie encore pour constater un résultat, exprimer une conclusion, faire une appréciatlon d'ensemble. Celui qui dit par exemple: *L'automne était magnifique*, — vous transporte, pour ainsi dire, au milieu de cette saison; celui qui dit: *L'automne fut magnifique*, se place, pour ainsi dire, à quelque distance, dans l'hiver, et, passant en revue dans sa pensée tous les jours de la saison écoulée, arrive à cette appréciation d'ensemble, à cette conclusion. Cp.

Une tentative plus ridicule que criminelle, des républicains contre le Premier Consul, hâta une démonstration tout aussi ridicule de la part des hommes qui voulaient précipiter son élévation: ni l'une ni l'autre *n'aboutirent* (Thiers, Consulat). L'hiver *fut* rude. La convalescence de Madame *fut* longue (Flaubert, Bovary). Seul garçon dans une famille qui comptait cinq filles, le jeune Caron *fut* naturellement l'enfant gâté de la maison; son enfance *n'eut* rien de cette tristesse rêveuse que présente quelquefois le caractère des hommes doués du génie comique; elle *fut* gaie, folâtre, espiègle, elle *fut* la parfaite image de son talent, et de son esprit (Loménie, Beaumarchais).

Il est évident que celui qui formule ainsi son appréciation, son jugement, doit avoir présente à l'esprit la totalité des actes ayant rempli cette période de la vie du personnage, du premier au dernier, du commencement à la fin; les limites de la durée ainsi posées, la totalité bien déterminée apparaît alors dans un éloignement qui nécessite l'emploi du Passé défini.

9. Le Passé défini et le Passé indéfini. Si l'on compare ces deux temps, on trouvera une analogie et une différence. L'analogie consiste en ce que tous les deux expriment un fait consommé, une action complète et finie; la différence, en ce que le Passé indéfini fait entendre en outre que l'action et ses résultats sont mis en rapport avec le moment où l'on parle. Cp. *L'isthme de Suez, qui rattachait l'Afrique à l'ancien continent, fut percé en 1869;* — simple fait historique, constaté par le Passé défini du verbe [passif]. *L'isthme de Suez a été percé pour faciliter nos communications avec l'extrême Orient;* — fait historique avec mention de la cause déterminante, faisant entrevoir les conséquences dont profite la postérité des entrepreneurs. Disons aussi et surtout que, dans la langue parlée, et pareillement dans la langue écrite si elle la reproduit, le Passé défini est remplacé par le Passé indéfini et l'Imparfait, et devient de plus en plus temps littéraire, c.-à-d. réservé au style littéraire.

Remarque. Le Passé défini de certains verbes a une acception que le hollandais ne peut rendre que par un verbe différent; ainsi: *j'avais, j'eus* (had), *j'eus* (kreeg); — *j'étais, je fus* (was), *je fus* (werd); — *je savais, je sus* (wist), *je sus* (vernam); — *je devais, je dus* (moest), *je dus* (zag me genoopt); — *je connaissais, je connus* (kende), *je connus* (kwam te weten, leerde kennen, zag in); — *il occupait la ville* (hield bezet), *il occupa la v.* (bezette); — *il montait un beau cheval* (bereed), *il monta à cheval* (besteeg); — *il montait la garde* (was op wacht), *il monta la g.* (betrok); — *il y avait un silence* (heerschte), *il y eut un s.* (ontstond). Cp. *Quand il sut qu'on n'avait à faire qu'au consul, son sourire se figea* (Daudet, L'Évangéliste). *On s'expliqua. Il y eut des scènes* (Flaubert, Bovary). *Elle eut alors l'idée de descendre seule au rez-de-chaussée* (Feuillet, Parisienne). *Camille connut vaguement l'histoire* (Prévost, Jaufre).

10. Maintenant que nous connaissons la valeur et l'emploi de l'Imparfait et du Passé défini comme temps absolus, il importe de les considérer dans leur emploi simultané et dans leurs rapports avec un autre temps du verbe, donc comme temps relatifs.

a. L'Imparfait étant le présent dans le passé, il est naturel qu'il puisse être opposé à un Présent et à un Futur. Cp.

Ce Dureau *était* et *est* encore l'être le plus original qu'on puisse imaginer (Droz, L'Enfant). Tout à l'heure il *se plaignait*. Il ne *se plaint* déjà plus (ib.). *J'étais* folle alors, je ne le *serai* plus (Scribe, Camaraderie).

b. De même, on oppose l'Imparfait à un Passé défini, mais pour une autre raison. Le Passé défini marque alors ce qui met fin à un état de choses ou interrompt l'action, indiqués par l'Imparfait. Cp.

Partout les vaincus *tremblaient* devant le vainqueur, et *s'attendaient* à un châtiment horrible. Kléber *se hâta* d'user modérément de sa victoire. Les Égyptiens *croyaient* que la perte de leur tête et de leurs biens expierait le crime de ceux qui s'étaient révoltés. Kléber les *assembla*, leur *montra* d'abord un visage sévère, puis leur *pardonna* en se bornant à frapper une contribution sur les villes insurgées (Thiers, Consulat). Avec le Passé défini du verbe passif: Brême *dépendait* du Hanovre. Elle en *fut détachée* au prix d'une partie de l'évêché d'Osnabruck. Hambourg *jouissait* d'une véritable indépendance, mais elle n'*avait* pas voix au Collège des villes. Elle y *fut comprise* (ib.).

11. Entre les propositions de coordination qui précèdent, il existe une certaine relation exprimée par le contexte, et l'emploi de l'un ou l'autre des deux temps du passé dans chacune des phrases d'une période est déterminé par le sens de ces temps: l'Imparfait constatant l'état des choses, le Passé défini mettant fin à cet état. Il y a d'autres cas où cette relation est plus intime.

a. L'Imparfait s'emploie, quand on veut désigner la durée illimitée d'un fait parallèle et simultané à un autre fait également inaccompli. Cp.

M. de Lerne lui *adressait* à peine la parole et *se consacrait* tout entier

à sa voisine de droite (Feuillet, Parisienne). Cependant à mesure que Marie *s'avançait* vers eux, ils *se reculaient* en marmottant une foule de choses incompréhensibles (Droz, L'Enfant).

Mais les actions parallèles et simultanées peuvent également être limitées dans la durée et être considérées au point de vue historique. En ce cas le Passé défini est de rigueur. Cp.

Tant que je *travaillai* dans cet endroit, il *fut* mon compagnon et bientôt *devint* mon ami. A mesure que je le *fréquentai* davantage, je *découvris* dans son cœur de nouvelles délicatesses et des charmes nouveaux dans son esprit (Droz, L'Enfant). Pendant tout le temps qu'on *fut* à mettre son couvert, Binet *resta* silencieux à sa place auprès du poêle (Flaubert, Bovary).

b. L'Imparfait désigne la durée illimitée d'un fait pendant laquelle un ou plusieurs autres faits se produisent ou se succèdent et qui sont exprimés par des Passés définis. Cp.

Il *pleuvait* dru quand la voiture me *déposa* devant l'auberge du chêne vert (Theuriet, Nouvelles). Comme midi *sonnait*, le dîner *se trouva* servi dans une petite salle attenante à la pharmacie (ib.). M. de Lerne *suivait* les convives au fumoir, quand sa mère *l'arrêta* (Feuillet, Parisienne). Jeanne *continua* d'exécuter fiévreusement sur le piano une série de valses, pendant que son fils *dansait* des gigues avec sa bonne anglaise et Toby (ib. continua, parce que la durée est limitée par: une série de valses). Il *était* plus d'une heure après minuit, quand elle *termina* sa correspondance (ib.). — La cuvette *commençait* à trembler aux mains de Justin; ses genoux *chancelèrent*, il *devint* pâle (Flaubert, Bovary). Le lendemain, tandis que Charles *avait* le dos tourné pour fermer le rideau de la fenêtre, elle *dit*: Ah! mon Dieu! *poussa* un soupir et *s'évanouit* (ib.).

c. La cause d'un fait peut exister depuis un temps illimité ou se produire brusquement, avant que l'effet se manifeste. On exprimera donc la cause par l'Imparfait ou par le Passé défini, selon le cas; l'effet sera indiqué par le Passé défini, à moins que tous les deux, cause et effet, ne soient présentés comme secondaires ou habituels, ce qui nécessiterait l'emploi de l'Imparfait pour tous les deux. Cp.

Il *prononça* ces mots d'un ton si singulier que Jeanne *jeta* vivement les yeux sur lui (Feuillet, Parisienne). Comme elle *fut* longtemps avant de trouver son étui, son père *s'impatienta* (Flaubert, Bovary). Il *s'emporta* si fort qu'elle *se tut* (ib.). Sa main *tremblait* si fort que *j'eus* peur (Droz, L'Enfant). Comme la salle *était* fraîche, elle *grelottait* tout en mangeant (Flaubert, Bovary).

d. Dans les proprositions substantives dépendant d'un verbe qui exprime la pensée, la parole ou la perception, le verbe sera à l'Imparfait, parce que l'on y présente pour ainsi dire au passé ce qui a été dit au présent, mais presque toujours indirectement, c.-à-d. sous la forme d'une subordonnée avec *que*. P. e. *Il m'annonce* (*m'écrit*) *qu'il ne peut venir, qu'il part dans quelques jours*, sera au passé: *Il m'an-*

nonça[it] qu'il ne pouvait venir, qu'il partait dans quelques jours. Voici un exemple où le discours direct (c.-à-d. sans *que*) est au passé, mais où l'on peut mettre le Présent du verbe sans aucun inconvénient:

Ce fut Felicité qui parla: Cette enfant, sa (ma) nièce, ne se *remet[-tait]* pas d'un grand chagrin, et sa santé, excellente jusque-là (jusqu'ici), en *était* (est) *ébranlée* (Lautrey, Histoire).

Voici d'ailleurs quelques autres passages à l'appui: D'Autricourt dit son nom et son titre, il apprit qui *était* sa voisine; il sut en outre qu'elle *vivait* seule à Paris; que sa mère *était* morte; que le vieux père *habitait* Coubert, en Brie (Prévost, Compagne).

Quand il s'agit non pas de détailler ce qu'on dit ou pense, mais de relever un fait, le Passé défini remplace l'Imparfait dans la subordonnée. Cp.

J'imagine qu'elle *fut exaspérée* par cette pensée que les deux êtres qu'elle avait torturés *pouvaient* se donner l'un à l'autre la suprême consolation (Prévost, Compagne). Ce garçon, très intelligent quoique magistrat, a dû constater que, toute cette soirée, je *fus* parfaitement calme, et que je n'*eus* point l'air d'un mari qui médite de tuer sa femme quelques heures plus tard (ib.).

e. Dans les propositions adjectives caractérisant l'antécédent, on se sert naturellement de l'Imparfait. Mais quand la relative désigne un fait faisant partie du récit, il faut mettre le verbe au Passé défini. Cp.

Il se mit à jouer d'une main fiévreuse avec les bibelots qui *garnissaient* la table (Feuillet, Parisienne). Elle sentit le prix du sacrifice qu'on lui *faisait* (ib.). On parla d'abord du malade, puis du temps qu'il *faisait*, des grands froids, des loups qui *couraient* les champs, la nuit (Flaubert, Bovary). Elle reprit son ouvrage, qui *était* un bas de coton blanc où elle *faisait* des reprises (ib.).

Il y eut donc une noce, où *vinrent* quarante-trois personnes, où l'on *resta* seize heures à tables, qui *recommença* le lendemain et quelque peu les jours suivants (ib.). Madame de M., dans l'extrême étonnement de cette double découverte, laissa échapper son bougeoir qui *s'éteignit* (Feuillet, Parisienne). Ma tête rencontra je ne sais quel obstacle qui *craqua* (Laboulaye, Paris). Le calme de ce redoutable conjuré déconcerta les conjectures de Paul, qui *cessa* d'avoir des soupçons sur lui, mais qui *continua* d'être inquiet et agité (Thiers, Consulat).

f. Dans la proposition conditionnelle, introduite par *si*, on exprime une supposition qui présente un fait, fictif ou non, comme existant déjà et sur lequel on base un autre fait non-réel; c'est pourquoi cette subordonnée introduite par *si* demande l'Imparfait. Mais cette conjonction peut introduire une proposition concessive, et annoncer un fait réel, existant déjà ou se produisant à un moment donné; aussi, suivant le cas, il faudra y employer l'Imparfait ou le Passé défini. Cp.

Ces quatre voix, *si je pouvais* les lui donner, je serais toute-puissante (Scribe, Camaraderie). Et *si je revenais*, ramènerais-je avec moi mon Henri? (Laboulaye, Paris). *Si nous nous arrêtions* un peu, dit Rosette, pour laisser souffler les chevaux? (Gautier, Maupin).

Mais dans son ménage, *si le bonhomme tenait* les guides, c'était sa femme qui lui montrait le chemin (Laboulaye, Paris). *S'il y avait* des hommes qui s'abaissaient, quelques-uns attendaient dignement l'appel que le gouvernement allait faire à leurs lumières et à leur zèle (Thiers, Consulat). — Cependant, *si Frédéric travailla* dans les hautes classes, ce fut par les exhortations de son ami (Flaubert, Éducation). *Si* jamais révolution *nous parut* digne et capable d'abolir la peine de mort, c'est la Révolution de juillet (Hugo, Condamné). L'heureuse issue du congrès d'Amiens, *si elle n'excita pas* chez le peuple anglais les mêmes transports d'enthousiasme que la signature des préliminaires, le trouva encore joyeux et bruyant (Thiers, Consulat).

Remarques. Bien que l'emploi du Passé défini dans la subordonnée après un *si* conditionnel soit rare, le cas se présente néanmoins. Cp. *Mais l'on ne nous poursuivit pas, ou du moins, si on le fit, ce fut dans une direction opposée à celle que nous avions suivie* (Gautier, Maupin). *Il n'est pas interdit de se rappeler en carême les divertissements du carnaval, surtout s'ils furent honnêtes et décents* (Prévost, Françoise). *A peine s'il s'aperçut du long chemin qu'il avait à parcourir* (Bourget, Mensonges). — Ajoutons la locution *s'il en fut*: *Fin morale s'il en fut* (Gautier, Maupin). — Dans la proposition comparative hypothétique, après *comme (que) si*, le *si*, étant conditionnel, demande l'Imparfait. Cp. *On en reste ébloui, comme si l'on sortait des ténèbres à la lumière* (Flaubert, Bovary). *Je m'habille en toute hâte, comme si le feu était à la maison* (Gautier, Maupin). *Je suis aussi surpris que si mon chien ou mon chat prenait tout à coup la parole et se mêlait à la conversation* (ib.). — Il y a un *si* dubitatif après lequel on emploie l'Imparfait. Cp. *Ma femme regardait à la fenêtre si nos enfants arrivaient* (Laboulaye, Paris). *Tu n'as pas cherché si l'or de ses cheveux se rapprochait pour le ton des chevelures de Rubens et Giorgione* (Gautier, Maupin).

g. On peut se servir de l'Imparfait au lieu du Conditionnel [passé] après une proposition conditionnelle pour exprimer que l'action, dépendant de l'accomplissement de la condition, a été sur le point de se produire. Cp.

Si les Français, se portant au-delà du Var, prévenaient les Autrichiens sur les sources de la Roja, ils *s'emparaient* du col de Tende, et *réduisaient* leurs adversaires à courir le long des crêtes de l'Apennin pour y trouver un passage (Thiers, Consulat). Pas de chance! Si j'avais eu seulement cinq minutes, je *gagnais* le grand bois et *je me moquais* d'eux (Theuriet, Nouvelles). — De même: Sans vous, *je me perdais* (Feuillet, Parisienne).

Le Plus-que-parfait et le Passé antérieur.

Le Plus-que-parfait et le Passé antérieur sont formés de l'Imparfait et du Passé défini du verbe auxiliaire, joints à un participe passé. Il

s'ensuit qu'il doit exister une grande analogie, mais aussi une grande différence entre ces deux temps, l'Imparfait et le Passé défini d'un verbe d'une part, et le Plus-que-parfait et le Passé antérieur de ce verbe de l'autre. Le participe (*dîné, sorti*) indique que le fait est accompli; l'auxiliaire indique que le fait accompli existe déjà depuis un certain temps, et alors ce sera l'Imparfait de l'auxiliaire, donc le Plus-que-parfait du verbe *(j'avais dîné, j'étais sorti);* ou bien, l'auxiliaire indique que le fait est ou s'est accompli à un moment déterminé, et alors ce sera le Passé défini de l'auxiliaire, donc le Passé antérieur du verbe *(j'eus dîné, je fus sorti).*

12. Ces deux temps peuvent, le second assez rarement, il est vrai, se présenter dans une phrase indépendante; le Plus-que-parfait pour exprimer une antériorité indéterminée, donc pour les descriptions, les explications, et les actions habituelles ou fréquemment répétées; le Passé antérieur pour exprimer une antériorité déterminée, donc pour désigner un fait isolé et dont la durée est limitée. Cp.

Le magistrat l'*avait reçu* debout (Flaubert, Bovary). Justin *était parti* au hasard sur la route. M. Homais en *avait quitté* sa pharmacie (ib.). Il lui *avait fallu* traverser le village et Emma l'*avait reconnu* à la lueur des lanternes (ib.). Au commencement il *était venu* chez elle plusieurs fois dans la compagnie du pharmacien (ib.). — Dans le passage suivant, la durée limitée ne nécessite pas l'emploi du Passé antérieur, attendu qu'il s'agit de la négation d'une chose habituelle: Jamais jusqu'alors il n'*avait causé* pendant deux heures de suite avec une dame (ib.). — Dans la subordonnée substantive, et au même cas que l'Imparfait: Il pensa que le clerc peut-être l'*avait vue* (ib.).

Le mendiant *eut dévoré* le pain en un moment. — Il *eut* vite *mis* bas ses vêtements (Theuriet, Nouvelles). D'Albert piqua des deux et *l'eut* bientôt *rejointe* (Gautier, Maupin). Napoléon *eut* bien vite *découvert* le remède à une situation si périlleuse (Duruy, Histoire de F.).

13. Comme temps relatif, c.-à-d. par rapport à un autre verbe, celui de la propositon principale, le Plus-que-parfait désigne une antériorité indéterminée (grâce à l'Imparfait du verbe auxiliaire), un fait passé et accompli, mais dont le résultat durait depuis un temps plus ou moins indéterminé au moment où l'action subséquente commença. Cp.

Un an tout au plus *s'était écoulé* depuis la mort du chevalier, quand se répandit dans le pays [= contrée, canton] la nouvelle que le domaine et le château de Valtravers allaient être vendus aux enchères (Sandeau, Madeleine).

Le Passé antérieur, par contre, désigne une antériorité déterminée, c.-à-d. que le fait par lui exprimé fut accompli au moment même où l'action subséquente commença; il y a alors une succession, un passage immédiat d'une action, d'un état à l'autre, ou bien l'intervalle est d'une

durée limitée et déterminée. Si l'on dit: *Les habitants avaient abandonné la ville avant que l'ennemi y entrât*, — on constate simplement que la ville était abandonnée depuis un certain temps, lorsque l'ennemi parut. En disant *eurent abandonné*, on fait entendre que l'occupation suivit de bien près l'abandon de la ville. L'antériorité est indiquée ordinairement par une locution conjonctive (*dès que, [aus]sitôt que, après que; lorsque* et *quand* avec le sens des locutions qui précèdent) et comme les faits annoncés par ces mots précèdent habituellement les faits subséquents, on voit le plus souvent ces propositions adverbiales de temps placées avant la principale. Ajoutons que l'antériorité est parfois précisée par un circonstanciel de temps. Cp.

Après qu'il *eut offert* un siège, il *s'assit* pour déjeuner (Flaubert, Bovary). Lorsqu'il *eut pris* de son autre main le parapluie de M. le curé, l'on *se mit* en marche (ib.). Aussi *poussa-t-il* un grand soupir de satisfaction, lorsqu'il *eut retiré* ses bottes (ib.). Quand tout *fut fini* au cimetière, Charles *rentra* chez lui (ib.). Dès que le déjeuner *fut terminé*, Jacques *prit* prétexte d'un rendez-vous d'affaires et *se retira* (Feuillet, Parisienne). A peine *eus-je posé* le pied sur le sable de l'allée que je *me retournai* pour lui envoyer un dernier baiser (ib.).

Avec les mêmes conjonctions cependant, l'emploi du Plus-que-parfait est possible, quand on présente l'action accomplie comme existant encore au moment où l'autre s'accomplit. C'est bien souvent le cas de *à peine*, parce que l'action est à peine finie, pas même tout à fait quelquefois, lorsque l'action subséquente commence ou est commencée. Cp. *Dès qu'ils n'avaient plus eu de témoins, il avait cessé de lui parler de son fils* (Feuillet, Parisienne).

Remarques. Après la conjonction *si*, on mettra l'un ou l'autre de ces deux temps, suivant la valeur de ce mot, et en général le Plus-que-parfait dans les mêmes cas que l'Imparfait. — La communauté d'origine explique que le Plus-que-parfait est, comme l'Imparfait, de rigueur pour désigner des actions habituelles ou fréquentes; cp. *Lorsque les années précédentes il avait fait quelquefois ce petit voyage, il avait toujours dîné à Trouville* (Malot, Micheline). — Les circonstanciels de temps qui, marquant les limites de la durée, nécessitent l'emploi du Passé défini, n'ont pas nécessairement cette influence pour les temps dont nous parlons; ainsi le Plus-que-parfait se dit fort bien avec «longtemps». Cp. *Longtemps elle l'avait défendu contre tous, même contre son père si indulgent, contre la marquise si bonne* (Sandeau, Madeleine).

Le hollandais: Ik had het hem moeten berichten, peut être à l'Indicatif, avec le sens de: ik heb het, enz.; men had mij dat opgedragen, — ou au Conditionnel mode, avec le sens de: ik hadde het hem moeten berichten, dan zou dit niet gebeurd zijn. Toutes les fois que le holl. dit «had» au lieu de «hadde», «zou hebben», le français met le Conditionnel: *J'aurais (j'eusse) dû le lui dire;* toutes les fois que le holl. se sert de l'Indicatif, le français en fait autant: *J'avais dû le lui dire.* Cp.

On *avait dû*, pensait-il, l'adorer (Flaubert, Bovary). Elle pouvait s'expliquer la contradiction par l'ardeur d'un amour qui *avait dû* être bien grand (Bourget, L'Émigré). Le vol *avait dû* être commis ou pendant la maladie ou tout de suite après la mort (ib.). — Vous *auriez dû* parler de loin (Flaubert, Bovary). Tu ne les as pas! *J'aurais dû* m'épargner cette dernière honte (ib.). Mais le bonheur qui *aurait dû* résulter de cet amour n'était pas venu (ib.).

Les temps du passé dans la narration.

14. Dans la narration, les temps du passé sont entremêlés, parce que le narrateur, à chaque instant, a besoin d'interrompre le récit proprement dit, c'est-à-dire l'énumération des événements qui se succèdent, afin de donner des détails qui expliquent et éclaircissent les situations, les motifs, sans compter les descriptions du lieu, du temps et des personnages. Chaque fait de la série d'événements qui est le fond du récit fait avancer la narration et sera exprimé au Passé défini; tous les détails, réflexions, éclaircissements, descriptions, qui arrêtent la marche du récit sont exprimés à l'Imparfait. Il en est de même du Plus-que-parfait et du Passé antérieur, en tenant compte toutefois de la signification particulière de ces temps. Un moyen pratique pour reconnaître dans la majorité des cas si l'on doit employer le Passé défini consiste à intercaler mentalement un adverbe approprié, soit «tout à coup, brusquement», soit «ensuite, puis après», et pour l'Imparfait, soit «déjà et encore», soit «fréquemment, habituellement». Quant aux deux temps composés, c'est le Plus-que-parfait qui est de beaucoup le plus employé par rapport à l'Imparfait aussi bien que par rapport au Passé défini. Le Passé antérieur ne s'emploie que par rapport à un Passé défini, quand on peut intercaler «immédiatement»; du reste, ce cas se présente rarement. Ceux qui savent l'anglais se rappelleront que le «progressive form» est l'équivalent de l'Imparfait, et cette construction anglaise peut se traduire en français, comme on l'a vu, par une tournure telle que celle-ci: J'écrivais = j'étais écrivant.

Le Futur et le Conditionnel.

15. D'une manière générale, on peut dire que ces deux temps, ainsi que le Futur antérieur et le Conditionnel passé, s'emploient dans les mêmes cas que leurs équivalents hollandais, savoir pour exprimer une action future inaccomplie (*il partira*) ou accomplie (*il sera parti*), ou bien une action future relative à un fait passé (*il partirait, il serait parti*). P. e.

Mais, moi, je n'ai rien au monde! tu es tout pour moi. Aussi, je *serai* tout pour toi, je te *serai* une famille, une patrie; je te *soignerai*, je *t'aimerai* (Flaubert, Bovary). Demain je *saurai* ce qu'est cet emprunt, et je le *dirai* (Laboulaye, Paris). Soyez tranquille, avant deux heures tout Paris *s'occupera* de votre procès (ib.). Combien cela *durera*-t-il? (Gautier, Maupin). — Il se meubla dans sa tête un appartement. Il y *mènerait* une vie d'artiste! Il y *prendrait* des leçons de guitare! Il *aurait* une robe de chambre, un berret, des pantoufles de velours bleu! (Flaubert, Bovary). L'on se donna rendez-vous au thé du boulevard Haussmann où elles *seraient* tranquilles pour causer (Lautrey, Histoire).

Plus exact en cela que le Hollandais, le Français mettra au Futur et au Conditionnel le verbe qui marque une action future par rapport aux autres actions futures. Cp.

Je leur *donnerai* volontiers toutes les explications qui *seront* en mon pouvoir (Guizot, Civil.). Je *serai* loin quand vous *lirez* ces tristes lignes (Flaubert, Bovary). Il n'y *aura* peut-être pas grand ordre ni grande nouveauté dans ce que *j'aurai* à te dire; mais il ne *faudra* t'en prendre qu'à toi. Tu l'*auras voulu* (Gautier, Maupin). Dites à Pauline d'habiller Georges tout de suite et de me prévenir dès qu'il *sera habillé*; je *sortirai* avec lui (Meilhac, Froufrou). Le gouverneur disait même en riant qu'il *rendrait* la ville, quand les obus *allumeraient* son mouchoir de poche (E.-Chatrian, Blocus).

16. Outre celle de la simple futurité, le Futur a des acceptions particulières.

a. Le narrateur se sert de ce temps, ainsi que du Conditionnel, pour intercaler une réflexion sur un événement futur qu'il est censé prévoir au moment même où il parle d'un fait analogue. Cp.

Cette pensée d'assassinat devait être retournée un jour contre ceux qui l'avaient conçue: les deux Guises *tomberont* ainsi (Duruy, Histoire de F.). Ils se quittèrent sans tourner la tête: ils ne se *reverraient* plus.

b. Le Futur sert à exprimer un ordre, un désir, une prière. Cp.

C'est bien, Pierre; vous pouvez nous laisser maintenant. Vous *apporterez* le café quand je *sonnerai* (Feuillet, Le Voyageur). Vite, Zanetto, il faut aller chercher M. de Valréas. Vous lui *direz* qu'il devait venir déjeuner et qu'on l'attend (Meilhac, Froufrou). Tu *prendras* parmi mes robes de bal . . . . une robe blanche (ib.). Tenez, moi, je vais répéter sans rôle. Mais vous me *soufflerez* (ib.). *Tu la liras* demain; d'ici là, je t'en prie, ne m'adresse pas une seule question (Flaubert, Bovary).

C'est ce Futur-là qui s'emploie après les verbes exprimant une résolution, une décision, tels que résoudre, décider, ordonner, décréter, établir, déclarer, arrêter, stipuler, etc. Cp. *Le général n'exige que la remise de l'artillerie, des munitions et des armes; tous les hommes, officiers et soldats, demeureront libres.*

Remarque. Pour faire appel à la volonté d'un autre, pour demander ses ordres, on se sert du Futur interrogatif. Cp.

Quel nom *annoncerai-je* à monsieur le marquis? Aucun. Je repasserai dans une heure (Sandeau, Seiglière). Mais au lieu du Futur on peut mettre le verbe vouloir avec un Subjonctif: *Veux-tu* que nous arrêtions les places ensemble? (Becque, Les Corbeaux). Que *veux-tu* que je te joue? Le Trouvère? (ib.). — [Ne dites jamais: *Veux-je*, mais *veux-tu* (*voulez-vous*) *que je* . . . . ?].

c. Le Futur s'emploie, au lieu du Présent, par politesse, par déférence. Cp.

Je vous *demanderai* seulement de ne plus me jamais parler de vos amours ni des miens (Feuillet, Parisienne). *J'ajouterai* même que j'ai fort à me plaindre d'elle (Sandeau, Seiglière).

d. Le Futur, et surtout le Futur antérieur, s'emploie pour exprimer une possibilité, une probabilité. Cp.

Le domestique *se sera trompé* bien certainement (Becque, Les Corbeaux). Sans doute, on *l'aura retenue* à dîner chez M. Lormeaux (Flaubert, Bovary). Elle *sera restée* à soigner madame Dubreuil (ib.). Ce *sera*, sans doute, *tombé* du vieux carton aux factures, qui est sur le bord de la planche (ib.). Peut-être mon bonheur a-t-il passé à côté de moi, et je *ne l'aurai pas vu*, aveugle que j'étais; peut-être la voix a-t-elle parlé, et le bruit de mes tempêtes *m'aura empêché* de l'entendre. Peut-être ai-je été aimé obscurément par un humble cœur que *j'aurai méconnu* ou *brisé* (Gautier, Maupin).

e. On a vu au chapitre du Conditionnel mode que le Futur, aussi bien que le Conditionnel, peut exprimer un fait dépendant d'une condition et que, par conséquent, il peut ainsi avoir la valeur d'un mode. Cependant, il y a une différence, attendu que le Futur, alors, exprimera plutôt une nécessité logique. P. e. *Si deux plans sont parallèles, toute droite perpendiculaire* [*loodlijn*] *à l'un sera perpendiculaire à l'autre.*

Pareillement le Futur s'emploie, comme le Conditionnel, pour exprimer une idée de possibilité ou de concession. Cp.

Le sénat en *pensera* ce qu'il voudra, je préfère les faisans, même sans truffes (Noriac, Plumeurs). Vous me *croirez* ou vous ne me *croirez* pas, mais cette préférence m'est dictée encore plus par la raison que par la gourmanderie (ib.). Le lecteur en *pensera* ce qu'il voudra (Gautier, Maupin). Me *croira* qui voudra, mais la cravate blanche lui allait dans la perfection (About, Nez).

Le Futur s'emploie même après un *si* concessif. Cp.

Tous avaient donc reçu de leur mère cette santé délicate que nous connaissons à Molière par le témoignage de ses contemporains, et *si l'on ne regrettera jamais trop* la mort prématurée du grand poète, il fut, somme toute, le plus favorisé sous ce rapport des enfants de Marie Cressé (Un Bourgeois de Paris au XVII^{e} siècle, RM. 15-5-'86).

Après le *si* conditionnel, le Futur ne s'emploie pas.

17. Le Conditionnel, comme on l'a vu ci-dessus, peut signifier

un futur dans le passé, mais il a, lui aussi, des acceptions particulières.

a. Il s'emploie, comme le Futur, par politesse, par déférence, là surtout où le Futur pourrait être pris au sens propre. Cp.

Vous ne me *demanderiez* pas, Monsieur, un renseignement qu'il ne me serait pas permis de vous fournir (Dumas, Francillon). Je ne *saurais* compromettre cette dame, monsieur le comte, puisqu'aucune des personnes qui se trouvent ici ne sait son nom, pas même moi (ib.). Mais trois jours après, il [le créancier] entra dans sa chambre, ferma la porte et dit: *J'aurais* besoin d'argent (Flaubert, Bovary). Je sais un autre moyen moins agréable, sans doute, mais plus sûr. — Ah! je *serais* bien aise de le connaître (Sandeau, Seiglière).

b. Il s'emploie pour exprimer une possibilité, une probabilité, un désir; on atténue ainsi ce qu'il y aurait de trop positif dans un autre temps plus approprié. Cp.

Il *aurait pu* se blesser cependant, ou rester pris sous les roches (Margueritte, L'Avril). Un seul héritier *pourrait* se présenter avec un droit de revendication (Sandeau, Seiglière). Il *semblerait*, en vérité, que je n'aime pas mon fils (Meilhac, Froufrou). Alors, tu *désirerais* savoir? (ib.). *Serait-elle* ici, par hasard? (Sandeau, Seiglière). Et moi qui *voudrais* vous faire asseoir sur un trône! (Flaubert, Bovary).

Remarques. Après *si* conditionnel, l'Imparfait doit remplacer le Conditionnel. Dans le passage suivant, c'est le Conditionnel, il est vrai, mais cet emploi est vieilli et l'auteur affectionnait ces tournures un tantinet surannées: *Que si l'on serait tenté peut-être aujourd'hui de voir d'abord entre son symbolisme et celui de nos jeunes contemporains quelque analogie secrète, j'ai tâché plusieurs fois de montrer que l'on se tromperait* (Brunetière, RM. 1–10–'93, p. 704). — Après *si* dubitatif, on peut mettre tous les temps; p. e. *Regardez-la, disait en soupirant l'aubergiste, comme elle est mignonne encore! Si l'on ne jurerait pas qu'elle va se lever tout à l'heure* (Flaubert, Bovary). Ici, la proposition *si l'on* . . . . dépend de: *Regardez-la* [et dites-moi] — Disons encore qu'au fond de toutes ces tournures, relevées sous *a* et *b*, il y a une proposition conditionnelle sous-entendue, une condition latente, pour ainsi dire.

Auxiliaires de mode pour les temps.

18. Nous connaissons déjà deux verbes auxiliaires, avoir et être, mais ce ne sont pas là les seuls auxiliaires de la langue française. En dehors des formes verbales simples ou composées à l'aide de ces verbes, et destinées à énoncer ou à préciser le moment et la durée de l'action ou de l'état, il y a d'autres tournures formées avec les auxiliaires de mode: *aller, venir, devoir, vouloir, manquer, faillir.*

a. On a vu que le Présent peut indiquer une durée continue ou momentanée. Dans l'ancienne langue on pouvait exprimer la première

de ces nuances, soit avec le verbe *être* et un participe-gérondif (*je suis arrivant*, pour *j'arrive*), soit avec le verbe *aller* (*il allait parlant*, pour *il parlait*). Cette dernière méthode a été étudiée au chapitre du Gérondif. On sait que l'anglais a conservé cette construction, comme il en a conservé beaucoup d'autres empruntées au vieux français.

b. Pour exprimer que l'action s'est accomplie, on se sert du Passé indéfini, du Plus-que-parfait et du Passé antérieur. Si l'on veut préciser le moment, le passé récent, on se sert de l'auxiliaire **venir de**; p. e. *Il est parti; il vient de partir.* — *Il était parti; il venait de partir*, et même: *il vient de venir.* Cp.

D'où venez-vous? Je *viens de* vous le dire (Becque, La Parisienne). Il vous reste maintenant à me jurer que tout ce que vous *venez de* me dire est vrai (Dumas, Francillon). Il *venait de* dîner et respirait bruyamment (Flaubert, Bovary). Elle *venait de* partir, exaspérée (ib.).

Remarque. On est surpris de voir Flaubert écrire: *En effet, le sieur Bovary père venait de décéder l'avant-veille* (Bovary).

c. Pour faire entendre que l'action est ou était sur le point de s'accomplir, on emploie le verbe auxiliaire **aller**: *il va venir, il allait venir.* Cp.

Où est le curé? demanda madame Bovary. *Il va venir*, répondit-il (Flaubert, Bovary). *Tu vas te fatiguer*, ma chérie (ib.). *Tu vas revenir?* dit-elle. Oui. Mais quand? Tout à l'heure (ib.). Stanislas, *je vais me fâcher* (Dumas, Francillon). On *va le saisir* cette semaine (Flaubert, Bovary). Familièrement: Attends, attends, Riboudet, *je m'en vas aller* te chauffer les oreilles, mauvais galopin (Flaubert, Bovary).

Rodolphe protesta qu'*il allait venir* (ib.). *Ils allaient partir*, quand le suisse s'approcha vivement (ib.). *J'allais m'en aller*, quand le médecin me prit par le collet (Noriac, Plumeurs). Je vous donne ma démission. *J'allais vous la demander*, mon bon ami (Augier, Poirier).

Le sens figuré de ces deux verbes découle naturellement du sens propre. Si l'on demande à quelqu'un: *D'où venez-vous?* et qu'il réponde: *De chez mon notaire;* — il est clair qu'il ne l'a quitté que depuis quelques moments. Et s'il répondait: *Je viens de chez mon notaire passer un contrat*, il n'en serait pas autrement. Or, supprimez ou déplacez les mots «chez mon notaire», — *Je viens de passer un contrat [chez mon notaire]*, le sens sera le même, et la construction présentera la formule dont il s'agit. — Il en est de même de: *Je vais [chez mon notaire] passer un contrat.* Ces verbes ne seront jamais au Passé défini, parce qu'ils expriment une durée prolongée, continue, non-limitée. — La différence entre le Futur et la périphrase du Futur est évidente dans le passage que voici: *Ce pauvre Léon! disait Charles, comment va-t-il vivre à Paris? . . . . S'y accoutumera-t-il?* (Flaubert, Bovary).

d. Pour exprimer le Futur de l'Infinitif [hollandais «zullen»] il suffit généralement du contexte. Cp.

Il lui promit *de parler* au directeur et *d'essayer* d'obtenir une permission

pour l'un des jours suivants (Theuriet, Nouvelles). Le garde général prit le bouquet et promit de *s'acquitter* du message (ib.). — Il menaçait les récalcitrants *de les renvoyer* et jura *de ne ménager* personne.

Mais pour éviter une ambiguïté, il est nécessaire quelquefois d'intercaler l'un des verbes **devoir** ou **vouloir** devant l'Infinitif, surtout après des verbes tels que *sembler*, *paraître*, *croire*, *avoir l'air*, etc. Cp.

Chaque marée semblait *devoir* les écraser contre la rampe sur leur lit étroit de galets (Zola, Joie). D'abord, madame, on m'a dit que vous aviez beaucoup d'esprit et de bonté et je n'ai pas cru par conséquent *devoir* m'ennuyer près de vous (Sand, Villemer). Nous étions sortis de Ferney avec une provision de gaieté qui nous paraissait *devoir* durer huit jours (Dumas, Impressions). Moi-même, et en vue de ce voyage que je ne savais pas *devoir* être si facile, j'avais économisé six ou huit sous par jour (Malot, Kalbris). Coucou Péter n'avait pas l'air de *vouloir* obéir, mais il se résigna (E.-Chatrian, Mathéus). Valéry passait dans son appartement sans paraître *vouloir* venir à elle (Gréville, Mors). Lorsque la fortune parut *vouloir* me sourire, je cherchai ta mère (Malot, Bonne Aff.). La pluie semble *vouloir* durer (Theuriet, Manuscrit).

e. Ces mêmes verbes, au Présent et à l'Imparfait, joints à un Infinitif, s'emploient pour remplacer le Futur et le Conditionnel, quand il ne s'agit pas d'exprimer la futurité pure et simple, mais plutôt d'une part une obligation morale ou devoir, un engagement, une prévision, une possibilité (*devoir*), et de l'autre, une intention, un dessein (*vouloir*). Cp.

On *doit se rappeler* qu'elle n'avait jamais éprouvé de bien vives sympathies pour Gaspard (Sandeau, Sacs). *Tu dois comprendre* qu'il est juste que tu gagnes ton pain (Malot, Marichette). Enfin l'auteur doit encore prévenir les lecteurs que l'histoire de Bug-Jargal n'est qu'un fragment d'un ouvrage plus étendu, qui *devait être composé* avec le titre de Contes sous la Tente (Hugo, Bug-Jargal, préface). M. Lormeaux, de la rue Grand-Pont, *devait* m'y *conduire* avec sa femme (Flaubert, Bovary). Il est parti en voyage ou il *doit partir* (ib.). Morel *doit revenir* cette nuit! (ib.). La rencontre *devait avoir lieu* à trois heures, elle le savait (Feuillet, Parisienne). Le médecin ordonna à mon père d'aller passer quelques jours à Biarritz, la mer *devait* lui *faire* du bien (Malot, Marichette). Il s'agissait d'une grande exploitation sur les algues marines, qui *devait rapporter* des millions (Zola, Joie). Tout n'était pas fini. Le directeur *devait arriver* dans la matinée, et il était plus impitoyable que les gardiens (Theuriet, Nouvelles).

La prévision énoncée par le narrateur, le jugement porté sur un événement à venir [dont il a été parlé plus haut, voir p. 344], est également exprimé à l'aide de ce verbe devoir. Cp.

Hélas! il n'était guère besoin de disputer avec lui, il *devait vivre* si peu (Michelet, L'Oiseau). Malheureusement cette occasion ne *devait* pas *tarder* à se présenter (Feuillet, Parisienne). Cette soirée *devait être* féconde (Sandeau, Madeleine). Alyette ne *devait* jamais *cesser* d'être la vertu et l'honnêteté faites femme (Bourget, L'Écran. Compl. sent). Cependant un dernier désastre *devait*

déranger ses calculs (Zola, Joie). Un matin, Lazare déclara qu'il avançait son départ de cinq jours. Il *voulait s'installer* à Paris, il devait y retrouver un de ses anciens camarades de Caen (Zola, Joie).

Remarques. «Zullen» alterne avec «willen», p. e.: *Ik zal* (*wil*) *wel even gaan zien.* — *Wil ik* (*zal ik*) *de kachel eens oppoken? Voulez-vous que je tisonne le feu?* — *Veux-je* est impossible en français et «Wil ik» est absurde en hollandais. — La locution *wat zal ik u zeggen?* est pour: *wat wilt ge dat ik u zal zeggen?* et se dit en français: *que voulez-vous* [*que je vous dise*]? On dit aussi: *que vous dirai-je?* — On voit sans peine la différence entre le Futur (le Conditionnel) et la périphrase de ces temps dans certains cas. P. e. *Il s'installera*[*it*] *à Paris*, marque une action dont l'accomplissement est assuré ou présenté comme tel; — *il veut* (*voulait*) *s'installer à Paris*, marque une intention; — *il doit* (*devait*) *s'installer à Paris*, marque une action dont l'accomplissement est imposé, mais non assuré. — «Zullen» avait anciennement le sens de «moeten, mogen» en hollandais. Cp. *Gij zult niet stelen*, tu ne déroberas point; cp. aussi l'anglais: Thou shalt not steal; l'allemand: Du sollst nicht stehlen.

f. Pour faire entendre que l'action a été sur le point de s'accomplir sans avoir abouti, on se sert de quelques temps des verbes **manquer** [**de**] et **faillir**, dont le sens littéral (manquer = faire défaut, être en défaut; faillir = ne pas aboutir) conduit facilement au sens figuré. Cp.

L'idée qu'elle venait d'échapper à la mort *faillit la faire s'évanouir* de terreur (Flaubert, Bovary). Cela *a failli faire manquer* la pièce (Gautier, Maupin). C'est que la cuisinière *a manqué de se tuer* (Laboulaye, Paris).

L'ADVERBE.

Étymologiquement parlant, l'adverbe est un mot qu'on ajoute «au verbe», pour situer l'action dans le temps ou l'espace ou pour en qualifier le caractère. Mais depuis que l'on a fait entrer dans cette catégorie de vocables bon nombre de termes dont la fonction est de marquer le degré d'intensité d'une qualité, la définition est incomplète, et il faut par conséquent l'élargir en y joignant la formule qui vise cette nouvelle catégorie.

Le français possède peu d'adverbes tirés directement du latin; la grande majorité de ces vocables sont de formation française; en outre, cette langue est très riche en locutions dites adverbiales, combinaisons de substantifs, d'adjectifs ou d'autres termes avec l'article ou une préposition. Parfois une préposition fait fonction d'adverbe, de même que l'adverbe peut quelquefois être employé comme préposition.

Pour situer l'action dans l'espace, on se sert d'adverbes ou de locutions adverbiales de lieu, et pour la situer dans le temps, présenté comme un espace, on emploie des adverbes ou des locutions adverbiales de temps. L'adverbe de lieu fonctionne quelquefois comme adverbe de temps, p. e. *ici*, *là*, *sur-le-champ*.

Pour caractériser la manière, le mode et l'intensité de l'action, pour indiquer le degré d'intensité de la qualité, et enfin, pour indiquer le nombre, la quantité approximative, il y a des adverbes et des locutions adverbiales de mode, de manière, d'intensité et de quantité. Parmi les adverbes de mode, il faut distinguer les adverbes d'affirmation et de négation.

Adverbes et locutions adverbiales de lieu.

1. Ce sont *où*, *ici* (*çà*, *par ici*, *de çà*, *céans*), *là* (*par là*, *delà*, *léans*), *ailleurs*, *près*, *loin*, *partout*, *sus*, *dessus*, *dessous*, *hors*, *dehors*, *dedans*, *autour*, *alentour*, et des locutions telles que *quelque part*, *nulle part*, *autre part*, *à [main] droite*, *gauche*; *en amont* (= vers la montagne), *en aval* (= vers la vallée); *à (de) côté*; *en face*, *vis-à-vis*, etc.

Où est l'adverbe interrogatif de lieu, marquant la situation, et, avec les verbes de mouvement, le but, la destination; la combinaison *d'où* marque le point de départ, l'origine, et la formule *par où*, la direction: *Où va-t-il? – D'où vient-il? – Par où passera-t-il?*

Ici indique la proximité; p. e. *Défense de déposer des ordures ici. – Ici repose ma fille chérie Angèle.* – Abrégé en *ci*, on le retrouve dans la formule vieillie *ci-gît* [hier ligt begraven]; dans le commerce, *ci*, précédant un chiffre, annonce la somme. Ailleurs, il se combine avec d'autres mots: *voici*, *ci-devant*, *ci-contre*, *de ci de là*, *par ci par là*, etc. On prendra garde que *ici* ne peut se dire appositivement avec un substantif, mais qu'il s'y joint à l'aide de la préposition *de*. Cp.

Ci-gît par qui tant d'autres gisent (épitaphe facétieuse d'un médecin). — Ah! oui, tu te figures que ma maison est devenue le temple de l'ennui, et qu'il ne reste plus qu'à écrire sur ma porte: *Ci-gît* Gaston, marquis de Presles! (Augier, Poirier). Il s'est engagé à payer mes dettes: *ci*, cinq cent mille francs. Il m'a remis, le jour du contrat, un coupon de rentes de vingt-cinq mille francs: *ci* cinq cent autres mille francs (ib.). La *vie d'ici*. La *vie d'ici!* ça dépend comment on la prend, la vie! (Gyp, Sœurette). Les *bois d'ici* ne valent pas non plus mes forêts de la Faye (Theuriet, Lombard).

Sous la forme *çà*, qu'il ne faudrait pas confondre avec le pronom *ça*, l'adverbe *ci* se retrouve dans *çà et là*, *en deça*; et sous la forme *cé* dans *céans*, contracté de *ça* et *enz*, c.-à-d. ci-dedans, mot vieilli, et qui ne s'emploie plus que dans la locution badine *la maîtresse de céans*, la maîtresse du logis, de ce lieu.

Là est d'un emploi très fréquent et sert aussi, surtout dans la langue parlée, à remplacer le pronom *y*. Les Hollandais feront attention à cet emploi, attendu que parfois la signification change selon qu'on met l'un ou l'autre de ces mots; p. e. *j'y suis*, je comprends; *je suis là*, j'assiste à l'entrevue. Cp. *Tu étais là, toi?* (erbij tegenwoordig? Augier, Fourchambault). *Je vais toujours l'avertir que vous êtes là* (ib.). – Au figuré: *Tire-toi de là* (ib.). – Pour marquer le temps: *Tu m'as mis là dans un bel embarras* (ib.). Dans ce cas, il est quelque peu redondant. Il se combine avec d'autres termes: *par là*, par cet endroit, et figurément, par ce moyen, par cette chose. *Là-dedans* s'ajoute quelquefois au verbe impersonnel *y avoir*, parce que le pronom adverbial *y* a totalement perdu sa valeur locative. Cp. *Tu sais que tu nous as déjà dit tout ce qu'il y a là-dedans* (Augier, Fourchambault). – *Léans*, formé comme *céans*, ne se dit plus, bien que cet adverbe soit plus exact dans certains cas où l'on dit encore céans.

Ailleurs signifie: dans (d')un autre lieu. La locution *d'ailleurs* a donc littéralement le sens de: [considérant la chose] d'un autre lieu,

d'un autre point de vue, d'autre part; cette dernière formule peut même remplacer d'ailleurs. Cp.

Il n'y avait *d'ailleurs*, dans ma sensation, ni surprise ni étonnement (Gautier, Maupin). Et *d'ailleurs*, voyons, vous ne le pourriez pas (Pailleron, Souris).

Adverbes et locutions adverbiales de temps.

2. *Quand* est l'adverbe interrogatif. Pour exprimer le présent, il y a: *aujourd'hui*, *à présent*, *maintenant*, et les tournures familières *à l'heure qu'il est*, *par le temps qui court*, *pour le moment*, etc. – pour la simultanéité: *incontinent*, qui est vieilli, et *sur-le-champ*. – On exprime la postériorité ou le futur par: *demain*, *après-demain*, *désormais*, *dorénavant*, *à l'avenir*, etc., et l'antériorité ou le passé par: *hier*, *avant-hier*, *naguère*, *autrefois*, *jadis*. – On indique la durée par: *toujours*, *jamais*, *longtemps*, *depuis*, *encore;* – la fréquence par: *souvent*, *parfois*, *quelquefois*, *(des fois)*, *toutes les fois*, *à tout bout de champ;* – la succession par: *d'abord*, *ensuite*, *tout de suite*, *d'avance*, *auparavant (avant)*, *enfin*. Enfin, pour exprimer une relativité quelconque: *alors*, *déjà*, *tard*, *tôt*, *aussitôt (sitôt*, *si tôt)*, *bientôt*, *tantôt*, *plus tôt (plutôt)*, *tout à l'heure*, *tout à coup*.

Aujourd'hui se décompose en au jour d'hui; hui est un vieux mot qui signifie à lui seul: aujourd'hui; le mot composé est donc une superfétation, et, à plus forte raison, le surcomposé populaire et familier *au jour (à la journée) d'aujourd'hui*. Comme terme de pratique on emploie *ce jour d'hui*. Cp.

M. de Sainte-Austreberthe doit venir passer *la journée d'aujourd'hui* avec nous (Malot, Donis). Et que chante ce grimoire? L'an 1817, *ce jour d'hui*, 5 octobre, à la requête du sieur Bernard Stamply (Sandeau, Seiglière).

Maintenant ne peut se rapporter qu'au présent ou qu'au présent dans le passé, en d'autres termes, il ne peut s'employer qu'avec le Présent ou l'Imparfait du verbe, quelquefois avec un autre temps de cette catégorie, mais jamais avec un Passé défini. Il s'ensuit que le hollandais «nu» se rapportant au passé [défini] ne doit pas être traduit par *maintenant*, il sera rendu par alors. Cp. *Alors*, *voyant* [toen hij *nu* zag] *que rien ne pouvait m'ébranler*, *il cessa ses supplications*. – *Alors [nu] il ordonna d'introduire le prévenu*.

Désormais se décompose en dès or mais; **dorénavant**, en d'or en avant; dans certaines provinces, on prononce dor-an-avant, ce qui est plus étymologique. Dans l'un et l'autre adverbe, on trouve le mot *or*, qui n'est autre que la forme presque latine encore [horam]

de «heure», au sens de moment, comme dans «à cette heure» = en ce moment, «sur l'heure» = à l'instant, de sorte que les deux adverbes signifient étymologiquement: dès cette heure davantage, de cette heure en avant. – *Dorénavant* tombe en désuétude dans la langue parlée. Cp. *Désormais vous n'avez plus à souffrir de vos voisins* (Laboulaye, Paris).

Le même *or* se retrouve dans **alors**, c.-à-d. *à l'or* [*s* adverbial], à ce moment-là; dans *lors* et *lorsque*, au moment [que], et dans **encore**, pour: anc ore, jusqu'à cette heure, jusqu'à ce moment-ci ou -là. La locution «nog altijd» se dit en français: encore, ou bien toujours: *Est-il encore à Paris? – Et tu as toujours l'intention de te faire médecin?* Quelquefois aussi on les met ensemble, mais liés alors par la conjonction *et;* cp. *Louise restait encore et toujours sa joie profonde et son orgueil* (Lautrey, Histoire).

La locution *d'ores et déjà*, c.-à-d. dès maintenant, est un archaïsme dont l'emploi est restreint au style badin.

Naguère est formé de «n'a guère», pour: il n'y a guère, sous-entendu «de temps»; il signifie par conséquent: il y a peu de temps. – Quant à **autrefois** et **jadis**, qui sont synonymes, le premier a supplanté le second, qui est vieilli et plus ou moins comique dans la langue parlée; on dit p. e. *au temps jadis*, pour: au bon vieux temps.

Toujours est pour «tous jours», c.-à-d. tous les jours. **Jamais** se décompose en «ja mais», où ja a le sen de moment, et mais, celui de «en avant»; on dit encore *à jamais* = dès maintenant en avant, à toujours; on renforce l'idée dans les locutions: *à tout jamais*, *jamais de la vie.* Le même *ja* se retrouve dans **déjà**, autrefois «dès ja», donc, à partir de ce moment, et dans *jadis.* Remarquons l'emploi particulier et le sens modifié de *déjà* dans: *La vie n'était pas déjà* [toch al niet] *si gaie chez nous. – Qu'est-ce que l'on m'a donc dit déjà* [ook alweer] *qu'il pouvait devenir?* (Meilhac, Froufrou).

Depuis est formé de de et puis et signifie: de ce moment-là en avant (ensuite): *Il est parti et on ne l'a plus revu depuis.*

Souvent se rencontre dans la locution vieillie *souventes fois*, pour laquelle on dit aujourd'hui: parfois, ou quelquefois, ou tout simplement *souvent.* Quand on a besoin de dire *quelques fois* [non pas *quelquefois*] on remplace cette formule, dans la langue parlée, par *des fois.* – *Toutes les fois*, synonyme de *chaque fois* ne doit pas être confondu avec *toutefois*, qui a une signification toute différente, comme on le verra plus loin.

D'abord est formé du substantif abord, du verbe aborder: il

signifie littéralement: en abordant, c.-à-d. en approchant [pour commencer l'entretien]. *D'abord* se dit parfois avec le pronom moi, quand on va en quelque sorte se nommer soi-même comme premier exemple. Cp.

Moi, d'abord, j'ai toujours raison; c'est la plus vieille de mes habitudes (Cherbuliez, Têterol). Pauvre Pépa! Oh! je la défends, *moi d'abord!* (Pailleron, Souris). Oh! je ne peux pas sentir la campagne, *moi, d'abord!* (ib.). J'adore ce genre-là, *moi d'abord!* (ib.). Oh! *d'abord*, Hermine, partez si vous voulez, moi je reste! (ib.).

Auparavant, composé de *au par avant*, c.-à-d. au moment qui était [par] avant, est remplacé souvent par *avant* dans la langue courante. Cp. *Si vous vous décidez à partir, je vous prie de venir me voir auparavant* [vooraf]. – *Il ne remuait pas, ayant eu quelques semaines avant* [te voren] *une attaque de rhumatisme.*

De suite, locution adverbiale de mode signifiant «suivant un certain orde, sans intervalle, sans interruption», s'emploie aussi comme adverbe de temps, mais alors il est le plus souvent renforcé par *tout* et prend le sens de «immédiatement.» Cp.

Rangez ces livres *de suite* [in volgorde]. — Il a marché deux heures *de suite* [achtereen]. — J'y vais *de suite* [dadelijk]. — Partez *tout de suite*. — Jamais, jusqu'alors, il n'avait causé pendant deux heures *de suite* avec une dame (Flaubert, Bovary).

Sur-le-champ signifie littéralement: sur les lieux mêmes, sans quitter la place, puis: sans délai, à l'instant. **Tout à coup** [cp. holl. op slag antwoorden] signifie d'abord: tout à fait au bon moment, puis: soudain; il ne faut pas le confondre avec *tout d'un coup*, signifiant: d'un seul coup, en une fois.

Tôt ne s'emploie guère; on le remplace par «de bonne heure», sauf dans quelques locutions: *tôt ou tard; trop tôt, plus tôt*, etc. *Plus tôt* a fourni *plutôt*, qui marque une préférence. Cp.

Souvent j'ai cette idée que, si j'étais parti *une heure plus tôt*, je serais arrivé à temps (Gautier, Maupin). Sa femme, inquiète, lui déclarait qu'elle aimerait mieux se noyer tout de suite, *plutôt* que de lui voir hasarder un sou (Zola, L'Argent). Je n'espère pas, ou *plutôt* je n'espère plus (Gautier, Maupin). Il rentre aussi à deux ou trois heures du matin, *plutôt* quatre (Dumas, Francillon). Oui, elle est *plutôt* gaie. *Plutôt* Batignolles, n'est-ce pas? (Pailleron, La Souris).

Les composés *aussitôt, sitôt* (ou *si tôt*) marquent une simultanéité d'actions. Comme le hollandais emploie dans ce cas le mot «dadelijk», et que le français *tout de suite* peut aussi avoir cet équivalent hollandais, on n'oubliera pas que les deux premiers des termes français n'ont pas le même sens que *tout de suite*: l'analyse a déjà démontré que dans le second terme il y a une idée de succession immédiate. – *Bientôt* et

tantôt n'offrent pas de difficulté dans l'emploi; seulement il paraît que le français préfère *tantôt* à *bientôt* dans des locutions telles que les suivantes:

C'était pourtant vrai que depuis *tantôt* deux ans il ne lui avait pas écrit (Loti, Yves). Depuis *tantôt* un an que je vous ai guéri (Sand, Champi). Sais-tu que voilà *tantôt* cinq mois que je suis le Céladon en pied de madame Rosette? (Gautier, Maupin).

Tantôt a pour synonyme la locution *tout à l'heure;* l'un et l'autre se disent d'un passé récent aussi bien que d'un futur prochain: *Il viendra tantôt* [straks]. – *Il viendra tout à l'heure* [aanstonds]. – *Il est arrivé tantôt* [daar straks]. – *Il est venu tout à l'heure* [daar aanstonds].

Adverbes et locutions adverbiales de quantité et d'intensité.

3. L'adverbe interrogatif est *combien;* ceux qui répondent sont *assez, beaucoup, bien davantage, fort, peu, plus, presque, quelque, si, tant, tout, trop,* etc. Voici des détails sur quelques-uns de ces modificatifs.

Combien est à la fois adverbe de quantité et adverbe d'intensité, de même que **bien**, qui est d'abord adverbe d'intensité, puis adverbe de quantité. Cp.

Vous espériez donc, madame, que la succession de M. Vigneron serait considérable? A *combien* l'estimiez-vous? (Becque, Les Corbeaux). Elle sentit *combien* elle avait été près de ce misérable abîme, et *combien* tout à coup elle en était loin (Feuillet, Parisienne).

Assez est synonyme de «suffisamment». Placé après l'adjectif ou le substantif, il a le sens de «beaucoup», celui qu'il avait souvent en vieux français. Cp.

Mais ma mémoire est bonne, et, quand je me retourne en arrière, j'y vois *clair assez* (Verne, Chemin). — Voyez, on l'amène à votre fille; regardez, est-elle *assez* jolie, — et le sait-elle *assez*! (Gréville, Les Ormes); ici le sens est évidemment celui de très et beaucoup, et non celui de suffisamment. – Il a *de l'argent assez.*

Beaucoup, bien sont synonymes, mais le dernier renchérit sur le premier en ce qu'il dénote une idée accessoire de surprise: *Il y a beaucoup de monde; il y a bien du monde au concert.* Pour marquer l'intensité, avec un verbe, on les emploie tous les deux: *Il travaille beaucoup; il travaille bien*, où beaucoup désigne la grande quantité de besogne qu'il abat, et bien la quantité et la manière. Avec les locutions verbales on dit bien et non beaucoup: *Vous avez bien raison. Faites bien attention.* Avec les adjectifs et les adverbes on dit seulement très, fort, bien. Cp.

Parlons peu, parlons vite et parlons *bien* (Becque, Les Corbeaux). Il faut *bien* que l'argent ait son prix, puisque tant de malheurs arrivent par sa faute et qu'il conseille *bien* souvent les plus vilaines résolutions (ib.). Vous vous intéressiez *beaucoup* aux travaux qui vous avaient été confiés (ib.). Nous sommes à la veille de prendre une décision *fort* importante (ib.). Il parle de tout, comme un homme à qui rien n'est étranger, qui a *beaucoup* vu, *beaucoup* lu, *beaucoup* réfléchi (Rabusson, Mari).

Très, c.-à-d. tras, trans (au delà de toute limite) s'emploie avec les adjectifs et les adverbes: *très jeune, très bien;* il peut, dans la langue familière, modifier une locution ayant, comme prédicat nominal, la valeur d'un adjectif, et même un substantif indéterminé faisant partie d'une locution verbale telle que *avoir faim.* Cp.

Il paraît que j'étais *très à mon avantage*, ce soir! (Gyp, Joies). Mais, ma chère enfant, plusieurs de vos amies passent de temps en temps la soirée chez elles, sans se considérer comme *très à plaindre* (ib.). Non, ... je te remercie, ... pas *très faim*, ... j'ai pourtant pris beaucoup d'exercice, aujourd'hui (Feuillet, Charybde). Vous me faites *très peur*, monsieur le marquis (Sand, Péché). Mais si! laissez donc, ma chère, j'ai *très soif* (Pailleron, La Souris). Et maintenant, chère madame de M., enchantée de votre bon accueil, *très aux regrets* de ne pas avoir rencontré la comtesse (ib.).

Trop marque l'excès et peut avoir le sens de très (cp. assez): *Cet enfant est trop gentil.* Il peut être renforcé par par: *C'est par trop fort!* Cp.

De façon générale, vous montrez du penchant aux exercices du corps. C'est *trop naturel* (Prévost, Françoise). Cet amour de collégien était aussi *par trop bête* (Chabot, L'Institutrice). Un grand enfant en somme, qu'il sauva plus d'une fois des conséquences qu'auraient pu avoir pour son dos certaines farces *par trop hasardées* (Daudet, Trente). Alors, vous êtes bien peu prévoyante ou *par trop désintéressée* (Becque, Les Corbeaux).

Presque et **près de** sont des termes approximatifs. Près de, préposition, s'emploie d'ordinaire pour modifier un nom de nombre: *Il a perdu près de trois mille francs, près de (presque) la moitié de ses économies.* Presque, dans tous les autres cas, et même avec un numéral, si on le détermine comme une sorte de collectif. P. e. *J'ai presque fini. – Il est presque (près de) trois heures.*

Son bâton de houx, celui qu'il avait coupé dans un bois, il y avait *presque quarante ans*, et qu'il avait précieusement conservé (Cherbuliez, Têterol).

Cet adverbe est en voie de devenir quelque chose comme un préfixe, ce qu'il est, du reste, dans *presqu'île.* Si, dans des locutions comme *presque total, presque obscur*, il est simplement adverbe, il ne l'est déjà plus, quand on les substantifie: *la presque totalité, la presque*

obscurité. Or, cet emploi gagne du terrain: on dit *la presque absence*, *la presque amitié*, etc., comme si l'on pouvait dire *presque absent*, *presque ami*. Cp.

D'un coup de râteau, il venait de ramasser *la presque totalité* de l'argent perdu par les baissiers (Zola, L'Argent). Au commencement de chaque acte on supprime la lumière, *la presque obscurité* se fait dans la salle, la scène seule reste éclairée (RM. 1–1–'93, Wagner à Beyreuth). Malgré *la presque absence* de femmes (Daudet, L'Immortel). Une voix lente et grave à laquelle un reste de trouble donnait *une presque sénilité* (Delvau, Trottoir). Je ne me sentais pas libre, j'éprouvais un malaise, *une presque souffrance* à laquelle j'étais heureuse d'échapper (Delvau, Mémoires). *La presque amitié* qu'elle me témoignait (ib.).

Le phénomène devient plus intéressant encore, quand on voit ce mot accompagner des substantifs concrets et signifiant des êtres vivants: L'autre était son ami, son compagnon d'enfance, *son presque frère* (Delvau, Trottoir). Il est, lui, Tristan, si je puis ainsi dire *le presque fils* de Marc, son neveu aimé, l'homme de sa confiance, l'espérance de sa race (Brunetière, dans RM. 1–11–'06, p. 103).

Pas mal est devenu une locution adverbiale d'intensité et de quantité. Cp.

Le jeune critique, lui, faisait sa cour d'une façon plus subtile, *pas mal scélérate* même (Daudet, L'Immortel). Il s'est pourtant passé *pas mal de temps* depuis 1814! (E.-Chatrian, Campagne). J'ai connu *pas mal de fumeurs* d'un aspect fort rubicond (Véron, Galop).

Plusieurs adverbes de manière en *ment* s'emploient dans la langue et le style familiers comme adverbes de quantité ou d'intensité. Cp.

Contre mon attente, il y eut d'abord *énormément de monde* (Droz, Babolain). Le Patriote de Villevieille, organe du bouleversement politique et social, qui gagne *énormément d'amendes* et pas mal de prison (About, Brave homme). Il les aidait eux-mêmes avec *infiniment de respect et de délicatesse* (ib.). Tu as appris un peu de grec et *passablement de latin* (ib.). J'exigeais de l'argent, beaucoup d'argent, *immensément d'argent* (Hugo, Les Misérables). Il devait lui passer *terriblement d'idées* par la tête (E.-Chatrian, Waterloo). Moi qui, justement aujourd'hui, ai à vous dire quelque chose de si *étonnamment curieux* et de si *prodigieusement convenable* (Meilhac, Froufrou). Cela est vrai, *terriblement vrai* (ib.). Car elle est *diablement gentille*, votre fille (ib.). Sa manière de procéder n'en est pas moins bouffonne et *superlativement récréative* (Gautier, Maupin).

Remarque. La locution *gros comme ça de* figure aussi comme adverbe de quantité; prononcée, elle est accompagnée d'un geste qu'indique la formule comme ça. Cp. *Moi, je redescendais toute bousculée, sans avoir seulement l'envie d'avaler gros comme ça de pain* (Zola, Joie). Avec *gros comme ça d'idées, elle noircissait des volumes* (Daudet, Numa). — De même: *Haut de ça de protêts sur les bureaux* (Daudet, Le Nabab).

Adverbes et locutions adverbiales de manière.

4. L'adverbe interrogatif est *comment*; ceux qui y répondent sont nombreux: *ainsi*, *bien*, *mal*, *ensemble*, *debout* et une foule de locutions formées à l'aide des prépositions *à* et *de*; puis les adverbes en *ment*, à peu d'exceptions près, et les adjectifs employés adverbialement. Quant aux adjectifs désignant la couleur, ils n'ont pas de forme adverbiale, et ce qui dans les locutions: *peindre en vert*, *tout de noir vêtu*, etc. indique la couleur, est plutôt un adjectif substantivé. Parmi les adverbes de cette catégorie, nous relevons:

Comment, parce qu'il est confondu avec *comme* quelquefois. Ils désignent l'un et l'autre la manière, mais *comment* se rapporte au sujet et *comme* à l'objet; *comment* dit plutôt la manière dont le sujet agit, *comme*, l'effet, les circonstances de l'action. Cp.

On sait assez bien *comment* naît l'amour. On ne sait pas du tout *comment* naît la sympathie (Feuillet, Parisienne). *Comment* je montai le perron, *comment* j'entrai, *comment* je me présentai, je l'ignore (Daudet, Trente). Je ne sais pas *comment* elles font, ces dames (Pailleron, La Souris). — *Comme* vous me regardez! qu'est-ce que vous avez? (Pailleron, La Souris). Mais *comme* vous êtes bon, monsieur Max! (ib.). *Comme* c'est simple quand c'est vrai, et *comme* c'est délicieux (ib.). Tu sais *comme* les aventures étranges ont un attrait tout-puissant sur moi, *comme* j'adore tout ce qui est singulier, excessif et périlleux (Gautier, Maupin).

Ensemble, précédé de *tout*, forme une locution qui peut signifier: en même temps. Cp. *Il semblait, en effet, la chercher tout ensemble et la fuir* (Richepin, La Glu).

Bien s'emploie fréquemment dans la langue familière avec quelques acceptions spéciales, particulièrement dans la fonction d'adjectif attributif ou dans celle d'adjectif prédicatif avec le verbe *être*. Comme la première de ces fonctions découle de la seconde nous ne parlerons que de celle-ci.

Être bien a le sens de se trouver d'une manière avantageuse ou satisfaisante, comme dans: *Où l'on est bien, qu'on s'y tienne!* Parfois on peut compléter en ajoutant un participe ou un adjectif: *Es-tu bien [assis, installé] dans ce fauteuil?* Cp.

Vous descendez à quel hôtel? A Britannia. *Vous y serez très bien* (Lorrain, École). *On y était si bien*, si au calme! (Daudet, L'Immortel).

Puis: être d'une manière conforme à la perfection, comme dans: *Ce devoir est très bien* [pour: très bien fait]; ou: *Il est très bien, ce garçon* [pour: comme il faut, élégant ou distingué, honnête, de figure agréable]. Cp.

Sa femme est bien? Entre deux; mais sa fille est fort belle (Bonnières, Les Monach). Madame Astier passait une jupe devant la glace; longue, mince, *encore bien*, malgré la fatigue des traits et d'une peau trop fine (Daudet, L'Immortel). Il n'entrera chez nous que *des hommes et des femmes bien* (Rosny,

Le Millionnaire). Vous regardez la couronne? *Elle est très bien*, n'est-ce pas? (Prévost, Compagne).

Au comparatif et au superlatif: Certes, Mlle Perle *était mieux*, cent fois *mieux*, plus fine, plus noble, plus fière (Maupassant, Contes). *Vous êtes la mieux*, ce soir, Jacqueline, et de beaucoup (Ohnet, Noce). Êtes-vous coquette, mademoiselle? Non, je sais que *je suis* toujours *une des mieux* (Lavedan, Jeu).

On comprend que «bien de figure» appelle par analogie «bien de santé», c.-à-d. bien portant, de bonne mine. Cp.

Dois-je dire que madame est souffrante? Madame *n'a pas l'air bien* (Feuillet, Parisienne). Grâce à Dieu, toute la smala [famille] *était bien* (Daudet, L'Immortel). Elle mourut le jour de la Chandeleur, après *avoir été si mieux* qu'on la croyait guérie (Sand, Champi).

Être bien peut encore signifier «vivre en bonne intelligence, être en faveur», comme dans: *Nous sommes très bien ensemble. Il est très bien avec le ministre.* Cp.

Alors vous êtes mal avec vos collègues? Oh! non, monsieur le sous-directeur. *Je suis très bien*, au contraire (Prévost, Compagne).

Mal, on le voit, s'emploie, et dans toutes ces acceptions, comme l'opposé de bien.

C'est bien (mal) de (à). «C'est bien à toi» signifie: c'est bien fait, de même on dit «c'est gentil à toi» [lief van je] pour: tu as été gentil en faisant cela; même raisonnement pour mal. Cp.

Mais que *c'était bien à vous!* Vous êtes un honnête homme, vous, mon ami (Pailleron, La Souris). Bonjour, docteur. *C'est bien à vous* d'honorer de votre présence mon modeste tribunal (Laboulaye, Paris). Bonjour, mon sauveur, cria-t-il; *c'est bien à vous* de venir voir un ami (ib.). *C'est mal à moi* de l'avoir fait attendre si longtemps (Sandeau, Madeleine).

Dans ces tournures, *bien* (*mal*) est le prédicat, et le sujet logique (l'Infinitif) est annoncé par le sujet grammatical *ce*. Il en est autrement quand, dans la même construction, au lieu de *à*, la préposition *de* précède le complément personnel. Cp.

Ah, tu es bien toujours le même, avec ta sournoise hostilité. Et *c'est bien de toi* d'aller mettre en avant la susceptibilité du monde pour essayer de jouer un méchant tour à Munzel (Ohnet, Rameau). Que *c'est bien de votre oncle* de s'être empressé d'attirer chez lui un pareil hôte (Sandeau, Début). Je ne vous ai donc pas dit? *C'est bien de moi*, ça! (Pailleron, La Souris).

C'est qu'ici *c'est.... de toi, de moi, de votre oncle*, signifie: c'est un trait, une action qui les caractérise, et le mot *bien* est là pour confirmer, souligner cette idée, ayant lui-même le sens de: et non d'une autre personne [holl. dat is nu net iets voor jou, mij, je oom]. Aussi est-il impossible de substituer *mal* à *bien* dans de pareilles tournures.

Remarques. Il y a par conséquent une grande différence entre *elle est bonne, il est meilleur*, ce qui se dit des qualités morales, et *elle est bien*,

il est mieux. Cp. *Nulle part aussi [qu'à Paris] la femme, quand elle est jolie, ne l'est davantage; nulle part, quand elle est bonne, elle n'est meilleure* (Feuillet, Parisienne). *L'homme qui a mangé devient meilleur* (Daudet, Trente).

Comme termes d'approbation on dit *bon!* et *bien!* avec cette nuance que *bon* exprime une certaine surprise, *bien* l'adhésion, l'acquiescement. Cp.

Croyez, mon cher oncle, que je sais trop ce que je vous dois. — *Bon, très bien!* Cela ne m'empêchera pas, du reste, de vous présenter partout où vous aurez le désir d'aller (Rabusson, Florestan).

Mieux, pis, plus. Précédés de *tant*, les comparatifs *mieux* et *pis* forment des formules d'approbation (*tant mieux*) et de désapprobation (*tant pis*). Celle-ci sert souvent à exprimer une certaine insouciance pour les effets ou les suites d'une action. Cp.

Dites qu'on serve! *Tant pis!* je recevrai plus tard. Je crève de faim (Zola, Excellence). Et s'il en mourait! — Eh bien! *tant pis!* L'honneur avant tout! aurait certainement dit le capitaine (Richepin, Césarine). Oh! c'est mal, ce que je fais là, je le sais, mais *tant pis* (Pailleron, La Souris).

Chose étrange! ailleurs on la voit employée pour exprimer une certaine compassion, des regrets, ce qui, du reste, doit avoir été l'acception primitive. Cp.

Excusez-moi. Je ne suis pas musicienne; je n'aime pas plus la musique que la littérature. Vraiment! Eh bien, *tant pis pour nous*, chère madame (Duruy, L'Unisson). Ne lui parlez pas de ces choses-là. Que voulez-vous qu'il y comprenne? — Mais si, je vous assure qu'il comprend déjà. — Alors, *tant pis!* (Lemaître, Les Rois).

Il faut encore relever l'emploi particulier des adverbes *mieux*, *pis*, *plus* comme régime direct d'un verbe transitif (Cp. p. 137). D'abord quelques exemples:

Je suis sûre qu'il lui *demande* un bon conseil et peut-être *mieux* que cela (Laboulaye, Paris). Voilà ce que je puis offrir à madame Alfred Rose, *en attendant mieux* (ib.). Mais un corsaire ne *ferait* pas *pis* (Gautier, Maupin). Il *fait mieux:* Il m'espionne (Bourget, Duchesse). J'ai su depuis qu'on *avait essayé mieux* (ib.). Et avait-il eu la berlue, que la jeune fille, entrevue au cours d'une promenade ou d'une visite ne lui eût pas semblé *mériter mieux* qu'un souvenir enfantin? (Rabusson, Homme). Les deux jeunes gens restèrent l'un en face de l'autre, sans *trouver mieux* ni même davantage à se dire (ib.). N'allait-elle pas *rencontrer plus* qu'elle ne cherchait? (Lesueur, Cœur).

On voit que le sens de ces adverbes est celui de «quelque chose de mieux, de pis, de plus», tournures qui s'emploient du reste également, et dans lesquelles on trouve parfois *meilleur* et *pire*, aussi bien qne les autres d'ailleurs. Avec un verbe transitif, il n'y a que *pire* qui puisse être substitué: *J'avais fait pire* (Bourget, Duchesse). Or, l'on sait que la forme adverbiale n'est au fond que l'adjectif neutre; dès lors,

rien d'étrange à ce qu'on l'emploie comme une manière d'adjectif substantivé; de même, on dit: *Il y a du vrai dans ce que vous dites.* C'est aussi ce qui explique l'emploi fréquent de ces adverbes dans le cas où il s'agit d'un neutre, comme dans:

Il est vrai que *ce* ne pourrait être *pis* (Gautier, Maupin). *Il* n'est *rien de pis* que ces expériences hâtives (ib.). — Pareillement *bien* et *mal*: Mais *il* ne serait pas *mal* peut-être de défendre l'humanité en France (Laboulaye, Paris).

Les adverbes en ment.

5. Parmi les adverbes en *ment*, il y en a quelques-uns dont l'emploi et le sens méritent une mention spéciale.

Autrement signifie d'abord «d'une autre manière»; ensuite «d'une autre manière et bien davantage [cp. le holl. hij had nog heel wat anders (= meer) op zijn geweten]; ensuite «dans le cas contraire». Cp.

Je suis décidée à vivre maintenant tout *autrement* que je n'ai vécu jusqu'à ce jour (Meilhac, Froufrou). C'est une curiosité locale *autrement* rare et frappante que toutes celles dont a pu vous parler le curé (Bentzon, Tony). Laissons faire la Providence, elle est *autrement* savante, *autrement* ingénieuse que nous (ib.). Un désir tel que le mien est quelque chose d'*autrement* fatigant que la possession (Gautier, Maupin). Car, il y a huit jours, vous croquiez les pralines sans vous soucier *autrement* de compromettre votre dignité (ib.) — Monsieur, croyez-vous que votre Église enseigne la vérité? Sans doute, *autrement* je n'y resterais point (Laboulaye, Paris).

Pas autrement peut ainsi avoir l'acception de «pas davantage», ou à peu près. Cp. Je crus d'abord que, si je me fusse tenue avec elle entre les bornes étroites d'une froide et exacte politesse, elle *n'*aurait *pas* fait *autrement* attention à moi (Gautier, Maupin). Lui *ne* s'en inquiétait *pas autrement*, étant bien décidé à poursuivre son expérience jusqu'au bout (Verne, Étoile).

Bonnement équivaut à simplement (on sait que *bon* peut signifier simple, niais). Cp.

Ils ont ce qu'ils croient des passions, ce qu'ils appellent des besoins, tout *bonnement* des habitudes (Dumas, Francillon). Je vous prie à l'avenir de m'appeler madame, tout *bonnement* (ib.). Mais ne jamais faire le bien *bonnement*, ne le faire que par élégance (Lemaître, Cont. I). Ce sont tout *bonnement* des hommes avec qui nous avons été au collège (Gautier, Maupin).

Expressément, qui veut dire «d'une façon nette, précise, certaine», ne doit pas être confondu avec exprès, signifiant: dans une intention spéciale, à dessein. Cp. *Vous valez bien que la phrase soit tournée exprès pour vous* (Gautier, Maupin).

Moindrement se dit quelquefois pour «le moins du monde» dans une phrase négative. Cp.

Elle l'accusait de toutes sortes de défauts et de vices, sans que le sage et tranquille animal parût ému *le moindrement* par cette averse de tendres injures (Coppée, Le Coupable). Il se pourrait faire qu'il eût le prix de composition française, sans avoir pourtant travaillé *le moindrement!* (Gyp, Surprise).

Seulement signifie «uniquement, exclusivement». Mais, placé en tête de la phrase, il fait fonction de conjonction avec le sens de «mais cependant». Cp.

Marie Rose, elle, avait plus de calme; notre humiliation, notre misère et les malheurs de la patrie la touchaient autant et peut-être plus que moi, mais elle me le cachait. *Seulement*, ce qu'elle ne pouvait pas me cacher, c'était ce mauvais rhume qui me donnait de l'inquiétude (E.-Chatrian, Brigadier).

Remarque. *Tout seul* est une locution formée d'un adjectif variable, mais il peut être locution adverbiale en tant qu'il désigne quelquefois la manière d'agir au sens de «sans aide, sans auxiliaire, de son propre mouvement» (van zelf). Cp.

Quand Francisquiel fut installé dans sa petite maison, sa vie s'arrangea *toute seule* (Monnier, Un Détraqué). Les citronniers étaient venus *tout seuls* (ib.). Quand on est quatre contre un, on n'a pas besoin de génie, la guerre va *toute seule*, on est sûr d'écraser l'ennemi (E.-Chatrian, Plébiscite).

Les adjectifs-adverbes.

6. La fonction de l'adverbe en *ment* est de caractériser la manière dont se fait l'action exprimée par le verbe, sans aucun rapport avec l'agent de l'action, car si l'on a besoin de qualifier celui-ci, on a recours à un adjectif: *Cet enfant est lent; il fait lentement tout ce qu'il fait.* Néanmoins, dans certaines locutions l'adverbe peut alterner avec l'adjectif, sans que pour cela la signification en soit sensiblement modifiée: *L'enfant dort tranquillement; il dort tranquille.*

a. C'est spécialement le cas des verbes qui expriment un mouvement ou l'immobilité; en effet, il serait difficile de séparer alors l'action d'avec celui qui la produit, ni l'état d'avec celui qui s'y trouve, au point de vue de la qualification, bien entendu. Le train qui *marche rapidement* est *rapide*, l'enfant qui *dort tranquillement* est *tranquille.* Aussi, grâce à ce qu'il y a de flottant dans l'idée, voit-on souvent l'adjectif prendre la place de l'adverbe, et c'est à cause de cette fonction, usurpée pour ainsi dire, que l'adjectif-adverbe est, généralement parlant, indéclinable. Cp.

Il *marchait rapide* dans ses vêtements roides (Hugo, L'Homme). Il les atteignit bientôt et *passa rapide* à côté d'eux (Theuriet, Nouvelles). La rivière *coulait* sans bruit, *rapide* et froide à l'œil (Flaubert, Bovary). Mon idéal, ce serait de *travailler tranquille* (Zola, L'Assommoir). Le vent *soufflait frais* du nord (Malot, Kalbris). Le vent *soufflait âpre* (Vincent, Noël). Le yacht *se*

balançait tranquille à l'ancre (Daudet, Le Nabab). L'équipage *dormait tranquille* autour de lui (Nodier, Fée). Malheureusement la pluie se mit à *tomber si dru* qu'il fallait rester à la maison (About, Montagnes). Les observations *tombaient dru* comme grêle (Zola, Bonheur).

Et naturellement avec le verbe être: La pauvre femme *est* bien *bas* [en péril de mort]. — Ce négociant *est* très *bas* [mal dans ses affaires]. — La lune *était haut* dans le ciel.

b. Avec d'autres verbes l'adjectif-adverbe a pour fonction de qualifier le résultat implicite de l'action: *Il tapait dur*, signifie: il tapait et les tapes étaient dures. Cp.

Elles *tapaient* plus *dur* (Zola, L'Assommoir). B. *travaillait* toujours *dur* (Flaubert, Bovary). Ici, il faut *trimer dur* (Theuriet, Nouvelles). La dernière guerre a produit chez nous nombre de rimes. La plupart *sonnaient creux* ou *faux* (Lemaître, Cont. I). Un garçon pour le nom, et deux filles ... pour les *habiller pareil*. Oui, c'est ça, tu les *habilleras pareil* (Daudet, Le Nabab). Elle *trottait menu*, sans qu'on l'entendît marcher (Cherbuliez, Méta). Ce qui nous permet de *tenir ferme*, comme avec une pince, tous les objets, petits et gros (Macé, Bouchée). Il serait urgent d'aller leur *parler* un peu, et *ferme* (Hugo, Les Misérables). Maxime parlait peu, buvait sec et *riait épais* (Duruy, Andrée). Il était dégrisé assurément, car il *regardait profond* et ses yeux étaient clairs (Loti, Yves). Elle *marcha droit* au lit (Hugo, Les Misérables). Ce jardin du couvent où tous les parfums et toutes les âmes *montent droit* vers le ciel (ib.). [Ces fleurs] *sentaient bon* la vie (Zola, Joie).

c. L'adjectif-adverbe peut être la qualification de l'état, résultant de l'action: *Il faut la jeter bas*, signifie: il faut la jeter de façon qu'elle soit en bas. *Ce moulin moud trop fin, trop gros.* Cp.

Le toit *descendait si bas* qu'il fallait se tenir courbé (Flaubert, Bovary). Les arbres *s'élevaient si haut* que (Gautier, Maupin). Ne *monte* pas trop *haut* (Prévost, Laura). Il faut la *jeter bas* (Hugo, Les Misérables). Les hirondelles faisaient la charmante menace de *voler bas* (ib.). L'homme de l'autorité *tombait plus bas* que l'homme du bagne (ib.). L'homme, devant la voix plus dure, *salua plus bas* (ib.). On *ouvrit toute grande* la maison (Flaubert, Bovary). Je conseille à M. S. de retourner voir le dernier tableau et d'ouvrir les yeux, de les *ouvrir très grands* (Zola, Campagne). Marie *poussa* la porte *toute grande* (Loti, Yves). Des châtaigniers *poussaient haut et loin* de grandes touffes vertes (Monnier, Un Détraqué). Tu seras *tondu ras*, avec une casaque rouge et des sabots (Hugo, Les Misérables).

d. D'autres adjectifs de cette catégorie font fonction de régime direct; ce sont comme des substantifs neutres, pareils à ceux qu'on a étudiés ci-dessus. Ainsi *manger gras*, c'est manger du gras, une nourriture grasse; *boire frais*, boire quelque chose de frais; *donner gros*, donner un gros objet, une chose précieuse, une grosse somme, etc. Cp.

Il descendit les Champs-Élysées, mâchant un cigare éteint, et *voyant rouge* (Feuillet, Parisienne). Les uns *voient noir*, d'autres *bleu*, la multitude *voit*

bête (Flaubert, Éducation). Enfin, il *voyait bleu*, il était pincé au cœur (Zola, L'Assommoir). Le vieux *cracha noir* (Zola, Germinal). Cardailhac, qui *voyait grand*, avait déjà tout son plan fait (Daudet, Le Nabab). On croyait y *voir double*, et l'on se frottait les yeux (About, Montagnes). Je vais me coucher et *boire chaud* (Topffer, Nouvelles). *Buvez frais*, cela vous calmera (Feuillet, Jeune homme). Il *porte plus lourd* que lui-même (Sand, Champi). On me *doit gros* (Hugo, Les Misérables). Je *donnerais gros* pour être à sa place (Zola, L'Assommoir). On se penche, on regarde, et on *voit joli*. Est-ce un crime, et faut-il troubler l'eau pour que ses rides vous tordent le visage? (Schultz, Neuvaine). Le pauvre M. pousse un soupir qui en *dit long* sur le gros chagrin (Daudet, Le Nabab).

En dehors des catégories énumérées, il y a des adjectifs-adverbes qui ne se laissent pas incorporer dans les rubriques qu'on vient d'étudier, soit parce qu'ils entrent dans des combinaisons isolées, soit parce qu'ils font partie de locutions formées par analogie, soit enfin parce que l'adverbe correspondant en *ment* ne saurait servir. Ainsi *jaune* ne se combine qu'avec *rire*, *mauvais* qu'avec *sentir; acheter*, *vendre*, *coûter cher* ont servi de modèles à *coter cher*, *payer cher*, *revenir cher*, *valoir cher;* chanter d'une voix juste, fausse, a dû amener *chanter juste*, *chanter faux;* parler à voix basse, à haute voix, *parler haut*, *bas; dire tout haut*, *tout bas*, etc.

«Ces tournures, dit Darmesteter, ont pour effet de donner plus de poids à la phrase, de lui faire contenir un nombre considérable de pensées, de la rendre plus pleine et plus concise; elle devient alors synthétique. Mais l'esprit de la langue semble se refuser à consacrer de pareils essais.» (Formation des mots composés). — Nous venons de voir que cette assertion est pour le moins sujette à caution, eu égard au nombre toujours croissant de ces combinaisons. D'ailleurs, maintes fois on est bien contraint de distinguer entre l'adjectif-adverbe et l'adverbe en *ment*. — «Avec un verbe exprimant une action, un acte extérieur, on peut dans beaucoup de cas employer l'adverbe en *ment* aussi bien que l'adjectif-adverbe. — Mais alors l'adverbe fait en quelque sorte partie du verbe; il caractérise spécialement l'action marquée par le verbe, et il a par là un rapport plus direct au sujet du verbe; l'adjectif employé adverbialement a, au contraire, un rapport plus direct à l'objet ou aux circonstances de l'action. — *Je vois clairement que je me suis trompé;* — l'idée exprimée par l'adverbe *clairement* a rapport à moi, à mon esprit, qui voit de cette manière clairement. — *Je vois clair dans mes affaires;* l'idée exprimée par le mot *clair* se rapporte plutôt aux affaires; c'est comme si l'on disait: je vois le clair, la clarté dans mes affaires; elles se montrent claires à mon esprit» (Sardou, Dictionnaire des synonymes). — Et ailleurs [1]): «Lorsqu'il s'agit d'une opération de l'esprit ou d'un sentiment, d'un acte intérieur, on fait généralement usage

---

[1]) L'auteur a démontré d'abord que le suffixe *ment* est un substantif signifiant: esprit, sens, manière.

de l'adverbe terminé en *ment* plutôt que de l'adjectif-adverbe. *Je persiste fermement dans ma résolution; il juge droitement* (Académie), — c.-à-d. je persiste d'un esprit ferme; il juge avec un esprit droit On ne dirait pas: je persiste ferme dans ma résolution; il juge droit; — mais on dira fort bien: *je lui ai parlé ferme; aller droit devant soi;* parce qu'il ne s'agit pas ici d'une opération de l'esprit, mais d'une action ou d'un acte extérieur. On dit, il est vrai, *je crois fort* et *je crois fortement.* Mais il faut remarquer premièrement que ces mots ne sont pas pris ici dans leur sens ordinaire de vigoureusement, qu'ils ne renferment pas dans leur signification l'idée de force; secondement, que les locutions: *je crois fort, je crois fortement,* ne sont pas du tout synonymes [1]). Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer les deux phrases suivantes: *Je crois fort qu'il pleuvra ce soir. Je crois fortement qu'il y a un Dieu.* — Celle-ci exprime la croyance ferme, la certitude; la première n'est que l'énoncé d'une chose que l'on prévoit, que l'on présume devoir être; l'adverbe *fort* n'est dans cette phrase que l'équivalent de l'adverbe *bien*, et l'on pourrait exprimer la même pensée en disant: Je crois bien qu'il pleuvra ce soir; par ces deux locutions, en effet, on veut faire entendre que l'on présume, que l'on estime qu'il pleuvra» (ib.).

Ajoutons que l'adverbe *bassement*, dans *parler bassement* (= user d'expressions triviales) diffère du tout au tout de *bas*, dans *parler bas*, de même que l'adverbe dans *agir bassement*, c.-à-d. vilement, se distingue de l'un et de l'autre; — que *parler hautement* n'est autre chose que «parler en maître», que celui qui *déclare hautement* son opinion, le fait hardiment, avec fermeté, tête haute, sans qu'il ait pour cela besoin de *parler haut.* Et l'on n'a qu'à comparer l'adverbe dans: «*ces hommes, cette considération chèrement achetés* (Daudet, Le Nabab), avec la locution *acheter cher une maison de campagne*, pour qu'on s'aperçoive d'abord que, ici comme ailleurs, l'adjectif-adverbe désigne une idée matérielle, tandis que son dérivé en *ment* implique une idée de moralité, ce qui tient au caractère.

e. Jusqu'ici on n'a parlé que des adjectifs-adverbes qui modifient un verbe; il y en a quelques-uns qui modifient le participe employé adjectivement; ce sont: *grand, large, long, frais* (et *tout*), dont on a étudié la flexion p. 132. Voici quelques exemples de l'emploi (Cp. aussi p. 363).

S. avait les *yeux grands ouverts* (Ohnet, Sarah). La *porte grande ouverte* de la salle de billard (Ohnet, Maître). Le vestibule était désert, les *portes grandes ouvertes* (Theuriet, Sauvageonne). Les deux *croisées grandes ouvertes* laissaient entrer le bleu du ciel et le bleu du large (Lorrain, Ellen). Les *yeux ouverts, fixés tout grands* sur les siens (Zola, Joie).

Son *paletot* flottant, *large ouvert* sur sa loyale poitrine (Daudet, Le Nabab). Avec une *bouche* sans dents, toute noire, et *large ouverte* (ib.). Ses *portes-fenêtres, larges ouvertes* sur le perron seigneurial (ib.). Régis de Fagan, par les *fenêtres large ouvertes* de son nouvel appartement de garçon, guettait l'apparition de ses fillettes (Daudet, Rose). Pauline Hulin, sa taille un peu courte, ses beaux *yeux large ouverts* (ib.). Par les deux *portes-fenêtres large*

[1]) L'auteur veut dire: identiques, de même valeur, car elles sont synonymes.

ouvertes sur le perron pénètrent les éclats de voix venant du parc (Rabusson, Grief). Un bouquet dans sa *main gantée trop large* (Ohnet, Sarah).

Les deux *mains long et finement gantées* de l'artiste (Daudet, Le Nabab). De son coin, de Géry admirait ces *yeux long ouverts* (ib.).

Le *sourire frais épanoui* de ses lèvres (Gautier, Maupin). Il y avait toujours un *Corse frais débarqué* en train de casser une croûte (Daudet, Le Nabab). Il arrive en *étudiant tout frais sorti* de la faculté de droit (Zola, Campagne). Une jolie *fleur fraîche éclose* (Balzac, Grandet). Cette petite *pensionnaire fraîche émoulue* du couvent (Hugo, Les Misérables). M. Homais entre tout à coup dans la chambre en tenant à la main une *feuille* de papier *fraîche écrite* (Flaubert, Bovary). Sa *figure* rose et toujours *frais rasée* (Laurie, Mémoires).

Adverbes et locutions adverbiales de mode.

7. Ils sont peu nombreux: *peut-être, au reste, du reste, au moins, du moins, au fond, à fond, donc, quand même;* puis les adverbes d'affirmation et de négation.

Peut-être est une phrase réduite à sa plus simple expression, au lieu de *il peut être que*, ce qui explique qu'on dit aussi *peut-être que* (cp. anglais *may-be*, holl. *misschien* = mag geschieden). Cet adverbe est employé quelquefois avec un sens tout spécial. Cp.

Je ne vois pas votre manège *peut-être!* (Denk je soms dat . . . Vous croyez peut-être que je... — Pailleron, La Souris). Le cocher ne répliquait pas à M. D., car cela n'eût pas été convenable, mais il continuait d'aller du train qu'il croyait devoir aller; il connaissait son métier *peut-être* (toch, zou ik denken. – Malot, Donis).

Remarque. Une nuance du hollandais «misschien» — soms — se retrouve dans la locution *par hasard*. Cp.

Monsieur Minard, serait-ce *par hasard* ce petit employé? (Balzac, Mercadet). Est-ce que, *par hasard*, il lui aurait aussi promis quelque chose, à elle? (Flaubert, Éducation). Est-ce que vous croyez, *par hasard*, que je partirai sans ma femme? (Dumas, Halifax).

Au reste, du reste. Ce sont des locutions servant de transition pour passer d'un trait à l'autre, d'une raison à l'autre. «Ces locutions sont très voisines, et, dans beaucoup de cas, elles se confondent. Dans cette phrase: *Je vous ai dit ce que je pensais de cette affaire; du reste, consultez des personnes plus habiles que moi*, on dira aussi bien *au reste*. Mais quand le sens exige plutôt «d'ailleurs» qu'«après tout», *du reste* est préférable à *au reste: Cet homme est bizarre, emporté, du reste brave et intrépide;* mais non pas *au reste* (Littré). — «Ajoutons encore que *du reste* (pour ce qui est du reste), n'a aucun rapport avec ce qui précède, et exprime généralement une addition par opposition; tandis que *au reste* (quant au reste) exprime une transition peu sen-

sible, au contraire, et qui, en quelque sorte, fait suite à ce qui précède (Delinotte). Cp.

J'ai des raisons que vous-même trouveriez excellentes, s'il m'était possible de vous les dire. *Au reste*, les choses n'ont pas été aussi loin que l'on pourrait le croire d'après les apparences (Gautier, Maupin). Non, non! Tu l'aimes mieux que moi, et tu as raison, c'est dans l'ordre. *Au reste*, tant pis! tu verras! (Flaubert, Bovary). Monsieur, *du reste*, agirait à sa guise; il ne devait point se tourmenter (ib.). Vous êtes tourmentée par un besoin de mouvement, comme toutes les personnes fortes, *du reste* (Pailleron, La Souris). *Du reste*, dès qu'il ne s'agit plus de mes affiches, adressez-vous à mon associé (Laboulaye, Paris).

Remarque. La locution *de reste* est formée comme «de plus, de moins, de trop», et ne doit pas être confondue avec les deux autres; elle signifie: j'ai encore cela comme reste, donc, en total, j'en ai plus qu'il n'en faut. Elle est donc synonyme de «plus qu'il n'en faut» dans:

Avez-vous encore de la besogne? Que *de reste!* — Cela se voit *de reste.* — Ce silence délateur, Laure ne l'avait entendu que *de reste* (Sandeau, Sacs). Mohican, pensai-je, on s'en aperçoit *de reste;* tu ne sais même pas mentir pour être poli (Laboulaye, Paris).

Au moins, du moins. La première de ces locutions annonce que ce qui suit est le moins qu'on puisse faire, que la chose est restreinte à un degré moindre, au plus petit nombre d'objets. La seconde annonce un équivalent, une rectification. Cp.

Si vous n'êtes pas d'accord, *au moins* [ten minste] ne vous chamaillez pas. — Il a *au moins* [minstens] douze mille francs de revenus. — S'il n'est pas riche, *du moins* a-t-il de quoi vivre. — Que je sois *au moins* la première à le savoir (Dumas, Francillon). *Au moins* est-elle ici, dites? (Pailleron, La Souris). *Au moins* ils n'ont pas l'air d'ouvriers à la tâche, de bœufs attelés à l'action et pressés d'en finir (ils, ce sont les comédiens amateurs, opposés aux vrais; — Gautier, Maupin). Assurerez-vous, *du moins*, la prospérité matérielle, seul appât où morde la foule? (Laboulaye, Paris). Telle est *du moins* l'opinion de tous les Pères (Flaubert, Bovary).

Au fond, à fond. *Au fond*, de par l'article, est déterminé, c.-à-d. que l'on peut suppléer le complément; il veut dire quelque chose comme: si l'on pénètre jusqu'au fond de l'affaire, . . . et devient ainsi synonyme de: «tout bien considéré; après tout». *A fond* signifie quelque chose comme «profondément»; c'est une locution adverbiale de manière et d'intensité. Cp.

Le livre scolaire bien fait convient à tous les âges, moins approfondi d'abord, pénétré plus tard jusqu'*au fond* (Prévost, Françoise). Votre timidité n'est, *au fond*, qu'un défaut d'habitude, le résultat d'une éducation familiale (ib.). Adolescent, Pascal lut les Essais de Montaigne; mais il les lut *à fond* (ib.). Ce serait de réunir une bibliothèque contenant l'œuvre complète de tous les auteurs cités dans cette anthologie, et de vous faire connaître cette œuvre *à fond* (ib.).

Donc, au sens ordinaire, signifie «par conséquent», comme dans: *Je pense, donc j'existe.* Mais en dehors de cette acception, il en a d'autres si variées qu'on est bien contraint d'en citer plusieurs exemples.

Bah! me dit-il, vous plaisantez. Et la liberté de la boulangerie, n'est-ce *donc* rien? (Laboulaye, Paris). Sais-tu une chose, petite sœur? Quoi *donc?* (Meilhac, Froufrou). La plaidoirie a produit grand effet là-bas! Et à Paris, *donc!* (Sardou, Rochat). De qui me parlez-vous *donc?* Eh! du fameux Chandoux *donc!* répondit-il avec une rage croissante (Glouvet, Chandoux). Quel ivrogne, ce Canigou! Ivrogne et joueur. Et paresseux *donc!* (Noriac, Rail). Tu dois avoir faim? Et sommeil *donc!* (Malot, Donis). — Voici madame! Quelle madame? demanda Pauline stupéfaite. Madame Louise, *donc!* (Zola, Joie). Qu'aurions-nous fait là-bas? Nous aurions vécu *donc!* (ib.). Hein! quoi? quelles visières? Les visières du grand-papa Reboulin, *donc!* (Augier, Fourchambault). Comment! quelles affaires j'ai? mais celles qu'il me fait *donc!* (Malot, Micheline). J'ai quatre-vingt-deux ans. C'est un grand âge, n'est-ce pas *donc?* (Theuriet, Nouvelles). Et j'attends mon mari, moi aussi *donc*, qui est arrivé aujourd'hui sur le Catinat (Loti, Yves). Et j'ai voulu qu'ils me prissent pour sa bonne *donc!* Ces gens-là ont-ils besoin de savoir qu'il n'a pas de domestique (Glouvet, Chandoux). Si on y allait? Où ça? A la pêche, *donc* (Maupassant, Contes). Que vous êtes *donc* silencieux! s'exclama-t-elle (Hervieu, L'Armature).

Quand même a le sens de «malgré tout»; il est pour: quand même on s'y oppos[er]ait, ou telle autre proposition [concessive] analogue. Cp.

C'est pour eux qu'elle a travaillé *quand même*, espérant qu'elle pourrait encore aller aujourd'hui (Richepin, Le Pavé). Mais ce qui demeure étrange *quand même*, ce qui sent la campagne et la nature, c'est le pastour qui les mène (ib.). Le lendemain il pleuvait comme qui la jette. Marinette voulait sortir *quand même* (Noriac, Rail). Du reste, il se résignait *quand même* à être médecin: autant cette blague-là qu'une autre (Zola, Joie). N'aurait-on pas le droit d'avertir la police, si le libraire persistait *quand même* dans son métier d'empoisonneur? (Flaubert, Bovary).

La négation et l'affirmation.

Les adverbes exprimant la négation sont *non, ne, nenni; pas, point, aucunement, nullement;* ceux qui expriment l'affirmation sont *oui, si, certes, certainement, parfaitement.*

8. Non, la négation pleine, a perdu sa fonction la plus importante, celle d'exprimer la négation du verbe: on ne peut l'employer qu'avec des noms, des particules, ou bien, isolément, dans la reponse, et dans certaines combinaisons avec un verbe.

L'ancienne langue avait deux manières de formuler la reponse: elle unissait *non* (ou *si*) aux verbes auxiliaires avoir et être, s'ils faisaient partie de la question; p. e. *Il est mort? Non est. – Vous avez menti?*

Non ai. — *Vous avez bu? Non avons.* — ou bien, et cela jusqu'au dix-septième siècle, au verbe suppléant faire [cp. p. 33], substitut du verbe de la question; p. e. *Il pleuvait? Non faisait.* — *Parlerez-vous? Non ferai.* En rapportant la réponse, on complétait ainsi: *Il dit que non (si) fait; il disait que non (si) faisait.* C'est de là qu'est venue l'affirmation renforcée, actuellement en usage: *si fait.* L'autre manière était celle qui disait soit *o* ou *non* seul, soit *o* ou *non*, suivi du sujet du verbe sous-entendu: *o je, o tu, o il*, etc. *non je, non tu, non il*, etc. *O il* et *non il* ont seuls subsisté, par suite de leur emploi plus fréquent, mais en perdant leur signification étymologique. *O il*, a fourni *o i, oui*, et *non*, devenu de bonne heure *nen*, puis *ne*, a fourni *nen il*, devenu *nenni* [prononcez: nani]. C'est un procédé qu'on retrouve dans le hollandais populaire, qui dit couramment «neen ik», (vulg. nennik), et «ja ik». *Nenni* s'emploie encore parmi le peuple et, familièrement, dans la langue usuelle.

Allez-vous vous en fourrer, des chiffons! *Que nenni!* (Sardou, Villageois). Un voleur! répliqua le marchand de bric-à-brac sans s'émouvoir. Où prenez-vous donc cela? Oh! *que nenni* (Cherbuliez, Noirel). Est-ce que tu t'ennuies chez nous? *Nenni*, mon cousin. Au contraire! (Theuriet, Scipion).

Remarque. *Néant* est un autre terme négatif, p. e.: *Il a eu néant à sa requête.* Cp. *Le terrain nourrit d'honnêtes négociants, de braves militaires, mais de gens à imagination, — néant* (Theuriet, Scipion).

9. La négation pleine *non* s'emploie encore ou bien toute seule, ou renforcée soit par le mot *que* dont on vient de voir l'origine, soit par le mot *pas*, ou par le mot *mais* [holl. wel], dans les cas suivants.

a. Comme réponse à une interrogation; cp.

Dois-je attendre madame la comtesse? — *Non* (Dumas, Francillon). Il n'est pas malade? *Non;* sa respiration est réglée, et il ne bouge pas (Gautier, Maupin). *Non*, mon cher Silvio, *non*, je ne t'ai pas oublié (ib.).

b. pour protester; cp.

On pourrait entourer le saladier de glace. *Non, non, non.* Il ne faut pas brusquer [la salade] (Dumas, Francillon). Vous êtes bien agitée depuis hier. *Mais non, mais non!* (ib.).

c. pour marquer l'incrédulité [holl. 't is toch niet waar?]; cp.

Je l'ai. Nous l'avons, cher petite! *Non, vrai?* — Mais oui, vrai! (Loti, Désenchantées). Comment? mais je les connais très bien, vos livres! — *Non?* — Et je les admire (Caillavet, L'Amour). Quelle nouvelle? — Flamarens est ici. — *Non?* — Puisque je vous le dis (Hoche, Baiser). Hotmann s'est empoisonné. — *Non!* — Il venait d'avaler de l'aconitine cristallisée en pilules: rien à faire, mort en trois minutes (Margueritte, Vanité).

En dehors de ces cas, où il figure comme réplique, l'adverbe *non*

se présente encore comme négation pleine dans des locutions où il est uni à un verbe, ou bien où il remplace un verbe. Ailleurs il se joint à un autre terme qu'il doit rendre négatif. Ainsi on s'en sert:

d. pour exprimer une alternative; cp.

Est-ce que je devais leur répondre quelque chose, aux Recta? — Dame! il me semble que vous deviez leur dire si, *oui ou non*, nous les emmenons à Saint-Germain (Gyp, Joies). Dites-nous simplement si c'était, *oui ou non*, une femme du monde (Dumas, Francillon). — Et avec le verbe sous-entendu: *Oui ou non*, êtes-vous allée à ce bal? (ib.).

e. pour représenter la forme négative d'un verbe précédent qu'on ne répète pas; cp.

C'est pour elle et *non* [= ce n'est pas] pour son argent qu'on l'épouse (Laboulaye, Paris). Que m'importe que mes jurés et mes juges partagent ou *non* [= ne partagent pas] ma conviction? (Prévost, Compagne). Peut-être est-on ainsi plus heureux, peut-être *non* (Prévost, Laura). Je dis l'Église chrétienne et *non pas* le christianisme (Guizot, Civil.).

f. pour représenter la forme négative d'une proposition [subordonnée] affirmative qui précède; cp.

Vous lire, c'était vous écouter de nouveau, et je m'étais tant promis que *non* (= que je ne vous écouterais plus. — Bourget, Mensonges). Je ne puis croire que vous ayez de la répugnance pour moi; ce que vous avez fait prouve que *non* (Gautier, Maupin). Je partis *non* [= mais je ne partis pas] sans un singulier serrement de cœur (ib.).

Remarques. Il ne faudrait pas confondre cette construction avec celle des passages suivants où l'on trouve *que non*, amené indirectement comme réponse: *Elle fit signe que non* (Feuillet, Parisienne). *Ni elle ni moi ne dirons que non* (Richepin, La Glu). *En fera-t-elle autant de son côté? Je crois que non* (Gautier, Maupin). La même formule *que non* se présente directement comme réponse dans ce passage: *Elle secoua la tête et dit convaincue cette fois: Que non!* (Gyp, Sœurette). — Dire non, sans que, exprime l'idée de contester: *Je ne dis pas non;* — ou de refuser: *Je te défie de dire non* (Prévost, Compagne), de même que *dire oui* signifie consentir, approuver.

g. Il s'emploie aussi quand une partie de la phrase est opposée à une autre partie, dépendant, comme la première, du même verbe. Cp.

Le temps de notre éducation se passe *non pas* à nous apprendre quelque chose, mais à nous empêcher d'apprendre quelque chose (Gautier, Maupin). Mais je n'en suis plus à regarder ce qui est ridicule ou *non* (ib.).

h. Il s'emploie enfin avec des particules et même avec d'autres mots pour les rendre négatifs; tels sont *non loin*, *non moins*, *non plus*, *non seulement*, *sinon*, etc. Cp.

J'habitais, *non loin* de Versailles, un pavillon isolé dans un assez grand

jardin (Prévost, Compagne). Il est *non moins* sûr que vous êtes on ne peut plus charmant en ce moment-ci (Gautier, Maupin). Je ne disais rien, ni Rosette *non plus* (ib.). Vous êtes jeune, bien fait et *non marié* (ib.). Un couteau de métal doré placé sur la table, à côté d'une revue, restée *non coupée* (Bourget, L'Émigré). — Compartiment pour *non-fumeurs*.

Parmi les autres adverbes négatifs pouvant servir de réponse, il faut citer ***nullement***, ***aucunement***, qui sont plutôt de la langue littéraire. Cp.

Vous venez sans doute m'entretenir de mes droits? *Nullement.* Vos droits sont incontestables (Sandeau, Seiglière).

10. L'adverbe affirmatif par excellence est **oui**. Comme réponse à une question, il est simplement affirmatif, et peut être renforcé par les mots *mais* et *que*. Quand la réponse indirecte dépend d'un verbe, il peut se faire précéder de *que* [cp. *non*]. *Oui* peut aussi être confirmatif, c.-à-d. qu'il peut servir à confirmer, à appuyer un raisonnement. Cp.

Tu sors? *Oui* (Dumas, Francillon). Tu ne m'attendais pas, n'est-ce pas? Ton cœur bat? *Mais oui*, la surprise, la joie! (Sardou, Intimes). La mère fit signe *que oui* (Feuillet, Parisienne). Il faut répondre *oui* (Meilhac, Froufrou). — Mais lui, il est le médecin des corps, ajouta le curé, et moi, je le suis des âmes! Elle fixa sur le prêtre des yeux suppliants: *Oui*, dit-elle, vous soulagez toutes les misères (Flaubert, Bovary). Mais je vous parle comme tout le monde. Comme tout le monde, *oui* (Pailleron, Souris).

Remarques. Pour affirmer plus énergiquement on remplace *oui* par d'autres termes. Cp. *C'est vous qui l'avez inventée? Parfaitement* (Dumas, Francillon). *N'est-ce pas, Lucien? Parfaitement* (ib.). *Madame sait qu'il gèle? Parfaitement* (ib.). *Mon frère aime-t-il véritablement sa femme? Certes* (ib.). — Le peuple renforce le mot *oui* en ajoutant *dà*, ce qu'il fait aussi pour *non* et *nenni*. Cp. *Le bourgeois qu'a [= qui a] acheté la maison aux volets verts? Oui-dà* (Sardou, Villageois). *A moi, n'est-ce pas? Nenni-da, pas à toi* (ib.). *Tu vas donc tirer une bordée à Saint-Nazaire? Non-dà, m'sieur le major* (Richepin, La Glu). — *Voire* est un vieux mot qui signifiait d'abord vrai, vraiment oui et qui, joint ou non au pronom même, s'emploie encore familièrement pour: et même [holl. ja zelfs]. Cp. *Je lui ai même connu de bons mouvements, voire de la générosité* (Bourget, Duchesse). *Dans toute la partie de sentiment, voire de passion, on ne trouve pas trace d'exagération ou d'emphase* (RM. 1-3-'07, p. 213).

Parfois, *oui* et *non* sont des réponses douteuses. Si l'on demande par exemple: *Vous n'avez fait que cela?* — vous répondrez *oui*, si vous voulez dire: *Oui, je n'ai fait que cela;* et *non*, si vous voulez dire: *Non, j'ai fait autre chose aussi.* Le mieux sera de compléter la réponse. Cp. *Vous n'avez fait que cela? Oui, absolument. J'ai mal employé mon temps, n'est-ce pas?* (Gautier, Maupin).

En répondant *merci* tout court à une question, on risque d'être mal compris, attendu que ce mot peut signifier: je veux bien, ou s'il vous

plaît. Pour dire qu'on accepte, on ajoute *oui*; pour refuser, on dit *non merci*. Cp. *Voulez-vous du thé? répondit simplement Suzanne, je vous avertis qu'il doit être froid. Merci oui ou merci non? Merci non, fit Moraines* (Bourget, Mensonges). *Une tasse de thé? Merci. Merci oui? Comme tu voudras* (Dubut de Laforest, Belle-maman). *Viens avec nous chez D. finir la soirée. Merci non, je suis de service demain. Je vais dormir* (Caro, Amour).

11. Si, du latin sic [= ainsi], est d'un emploi moins fréquent que son synonyme *oui*, mais il est plus énergique; aussi s'en sert-on toutes les fois qu'il est nécessaire de protester ou de contester emphatiquement. Néanmoins, il paraît ne pas être assez énergique parfois, car on le renforce, comme on le fait de *oui* et de *non*; en outre, on ajoute souvent le mot *fait*, dont nous connaissons déjà la provenance. On l'emploiera donc

a. pour répondre emphatiquement à une interrogation négative; cp.

Tu ne l'aimes donc pas? *Si*, je l'aime, mais il y a des moments pour ça (Dumas, Francillon). Il ne s'ennuie pas? Oh! *que si*. Il s'ennuie à cause de moi (Gréville, Un Crime). Tu ne me reconnais pas? François Donadieu? *Si fait*, Chrétien le reconnaissait (Coppée, Le Coupable).

Remarques. Dans: *Ne m'avez-vous pas dit que c'était là son intention? — Oui, mon ami, je le croyais, et je vous l'ai dit* (Sandeau, Sacs), l'interlocutrice répond *oui*, parce que la réponse n'a pas besoin d'être formulée énergiquement, attendu que l'interrogation équivaut à une affirmation attenuée: Pourtant, vous m'avez dit, etc. — Il en est de même de la question: *n'est-ce pas?* devenue une formule si peu expressive qu'elle se réduit parfois à «'s pas?» ou «pas?». Aussi peut-on y répondre par un *oui*. Cp. *Ce n'est pas vrai! — Si. Nous connaissons une personne qui a un mètre quatre-vingts de cheveux, n'est-ce pas, Lucien? Oui* (Dumas, Francillon).

b. pour contester quelque assertion négative; cp.

Elle secoua la tête et dit, convaincue cette fois: Que non! – *Que si*! et c'est ce qu'on appelle aimer! (Gyp, Sœurette). Henri, vous ne savez pas ce que vous dites! *Mais si*, vous verrez (ib.). Et pas une main amie pour lui fermer les yeux! *Si, oh! si fait*! . . . . une main presque filiale s'acquitta de ce pieux devoir (Sandeau, Seiglière). Mais cette femme n'existe pas. *Si*, elle existe (Gautier, Maupin). Alors, il ne reste plus qu'à trouver des vêtements . . . . ça ne va pas être facile! *Que si*! je ne suis pas une élégante comme toi (Gyp, Martinette). Une honnête femme un peu dévoyée, rien de plus. Et même, *si*, encore mieux! (Richepin, La Glu).

c. pour exprimer une opposition, un contraste; cp.

Avez-vous beaucoup voyagé, monsieur Aubriot? Non, répondait Onésime, non, et je n'en ai pas envie. Moi, *si*. Je voudrais voyager, voir du nouveau, aller bien loin (Theuriet, Paradis). Du reste, je serais un mauvais convive, car je n'ai pas faim. *Si fait*! moi, répondit le garde, la marche et le grand

air m'ont affamé (ib.). Je ne comprends goutte à son métier. Moi *si*, répliqua le notaire (Glouvet, Chandoux).

12. La forme atone de non, nen, savoir l'adverbe **ne**, demeura longtemps en usage dans l'ancienne langue à côté de non. Mais le vieux français, continuant la méthode de négation latine, ajoutait souvent un substantif pour fortifier le sens un peu vague et incolore de la négation simple. C'est ainsi qu'en français on a employé, d'abord avec leur sens propre, p. e. *je ne marche pas*, *je ne vois point*, *je ne mange mie*, *je ne bois goutte*, *je ne dis mot*, et, comme cela arrivait dans la vieille langue, ces substantifs ne prenaient pas l'article. Mais ne trouvant pas toujours un substantif convenable, on finit par les employer figurément et pêle-mêle, et c'est ainsi que la langue n'a conservé que les complétifs *pas*, *point*, *goutte*, *mot*. Seul, ce dernier terme s'emploie encore avec son sens propre dans l'unique locution *ne dire mot (sans mot dire)*; goutte entre au figuré dans *n'y voir goutte*, *n'y entendre goutte*, *n'y comprendre goutte*; point est autant dire mort pour la langue parlée et ne se maintient que dans la langue littéraire. Pas, seul, est vivant et il a si bien usurpé le domaine de la négation, qu'il s'est assimilé la fonction de *non* et la valeur de *ne*, et figure bien souvent seul. Du reste, il faut reconnaître que le *ne* initial des interrogations se supprimait déjà, même dans la langue littéraire, avant et pendant le XVII[e] siècle, et que cette suppression a persisté dans la langue populaire jusqu'à nos jours; on y supprime également le *ne* devant certaines formes des verbes être et avoir et de quelques autres verbes. Cp.

Dirait-on pas que j'm'amuse? *Tu peux pas* lire ton journal, feignant? (Sardou, Villageois). Ah ben! le jour de la fête, *il y a pas* [pron. ya pas] presse à l'ouvrage. Si *c'était pas* pour avoir mon bonnet plus frais à ce soir! (ib.).

Voici quelques passages dans lesquels *pas* remplace *non:* Je me vengerai, c'est certain, mais *pas* comme les autres (Dumas, Francillon). Allez vite, *pas* par le bois; par la route, c'est le plus court, je vais vous montrer (Pailleron, La Souris). Tu vas lui parler, étant avec nous! Et pourquoi *pas?* (Richepin, La Glu).

Pas représente même un Infinitif négatif sous-entendu. Cp.

Tu sors aussi, Guigui? Non, si ça ne vous fait rien, j'aime mieux *pas*. J'ai la migraine (Prévost, Laura). Oh, non, Madame. J'aime mieux *pas*. J'irai avec vous jusqu'à la banque (Prévost, Compagne). — Il s'emploie avec un adjectif: Voyons les deux *pas* sérieux, maintenant (Pailleron, Monde).

La forme atone de l'adverbe de négation précède les formes négatives des modes personnels du verbe, et comme ce mot *ne* ne représente que la négation pure et simple, on lui adjoint souvent un terme com-

plétif pour en indiquer la nuance. Les adverbes complétifs ayant été le plus souvent des substantifs, désignant figurément une petite quantité, il est tout naturel qu'en dehors du sens négatif, ils aient pris celui de l'adverbe de quantité, et que les compléments du verbe se construisent en conséquence comme avec les véritables adverbes de quantité.

Ne... pas. Je *ne* crains *pas* d'être en retard, puisque je *n'*ai *pas* d'heure (Gautier, Maupin). Vous avez eu tort de *ne pas* y aller; c'était charmant (Dumas, Francillon).

Avec sembler, paraître, falloir, suivis d'un Infinitif, la négation *ne pas* peut se placer auprès de ces verbes ou devant l'Infinitif sans changer notablement la signification: *Il semble ne pas (il ne semble pas) se douter de ce qui se passe.* – *Il ne faut pas (il faut ne pas) vous inquiéter.* – Mais ce n'est pas le cas de tous les verbes indifféremment: *Il ne pouvait pas venir* [= il était empêché]. – *Il pouvait ne pas venir* [= il était libre de venir ou de ne pas venir]. – *Puis-je ne pas y aller?* est l'opposé de *Ne puis-je pas y aller?* Cp.

Le malheureux est travaillé de deux folies: l'une qu'*il sait ne pas avoir* et qu'il simule, l'autre qu'*il ne sait pas avoir* et qui le ronge. — Puis-je *ne pas la laisser* auprès de son père? (Malot, Sang bleu).

La négation double *ne pas... ne pas (ne point)* sert à affirmer emphatiquement [cp. *ne pas ignorer*]. Cp.

Je puis regretter mon action, mais je *ne puis pas ne pas savoir* ce que je sais maintenant! Tu *ne peux pas ne pas comprendre* cela (Brieux, Simone). Il *ne pouvait pas ne pas rendre* cette visite (Richepin, La Glu). Elle *ne pouvait point n'être pas* heureuse au fond du cœur de cette affirmation d'un amour qui chaque jour allait grandissant, mais d'autre part, elle *ne pouvait point non plus ne pas* s'en inquiéter (Malot, Zyte).

Ne... point. Il n'y a plus aucune différence entre *pas* et *point*, si ce n'est que *point* se dit presque exclusivement dans la langue littéraire. Elliptiquement on dit souvent *point* au lieu de *pas*. Cp.

Il *ne* tarda *point* à s'apercevoir qu'il valait mieux planter là toute spéculation (Flaubert, Bovary). On dirait que c'est une phrase apprise par cœur. — *Point:* vous valez bien que la phrase soit tournée exprès pour vous (Gautier, Maupin).

Renforcé quelquefois, il devient *point (pas) du tout*, lequel, à son tour, s'abrège en *du tout:* Quelqu'un qui me verrait croirait que je vais à un rendez-vous d'amour ou chercher de l'argent: *Point du tout* (Gautier, Maupin). Oh! mais, Pépa, vous êtes d'une indiscrétion! — *Du tout*! (Pailleron, La Souris).

Ne... guère, locution à laquelle on préfère dans la langue parlée son synonyme *ne... pas beaucoup*, appartient également au style littéraire. Cp.

S'il savait passablement ses règles, il *n*'avait *guère* d'élégance dans ses tournures (Flaubert, Bovary). Le bonheur est blanc et rose; on *ne* peut *guère* le représenter autrement (Gautier, Maupin).

Ne... que. La locution *ne... que* est synonyme de **seulement.** La particule *que* se place devant le membre de la phrase que la restriction exprimée par la locution, doit frapper. Quand la restriction frappe le sujet d'un verbe personnel ou le verbe principal, on doit employer *seulement.* Cp.

Il *n*'y avait là *qu*'un vieux médecin (Flaubert, Bovary). Je *n*'avais *que* de la reconnaissance pour vous, Mademoiselle (Sandeau, Seiglière). Je *ne* suis venu *que* pour connaître vos intentions (ib.). — Trois hommes *seulement* sont initiés. — Je ne m'y suis pas arrêté; je l'ai *seulement* traversé. — Je regrette *seulement* que vous ayez omis certains détails (Sandeau, Seiglière). Je suis folle en apparence, mais en apparence *seulement* (Dumas, Francillon). Le progrès est possible de cette façon *seulement* (Gautier, Maupin).

Remarque. La locution rien que, autre synonyme de seulement, se réduit dans la langue parlée à *que.* Cp. *Qu'est-ce que tu lui écrivais hier, hein . . . ce matin? Mais tout simplement que j'arriverais jeudi. Que tu arriverais jeudi? Que ça! bien vrai?* (Pailleron, Monde).

Ne... pas que est la formule contradictoire de *ne... que*, et elle équivaut à *ne... pas seulement.* Cp.

Je *n*'ai *pas que* ces tristesses-là (Dumas, Francillon). Il *n*'y a *pas que* mademoiselle Rosalie Michon dans le monde (ib.). Il *n*'y a *pas que* contre la mort qu'on ne peut rien (Malot, Micheline).

Remarques. On pourrait, à la rigueur, mettre la seconde locution (*ne pas . . . . seulement*) à la place de la première (*ne . . . . pas que*), mais l'inverse n'est pas toujours possible. C'est que *seulement* peut porter sur le verbe, et alors *pas seulement* prend le sens de: pas même. Cp. *Je ne sais pas seulement où j'irai* (Gautier, Maupin). *Je n'ai pas été seulement au bout de la ville* (ib.). *Je ne te méprise seulement pas. Je t'ignore* (Richepin, La Glu). On remarquera la place de l'adverbe pas. S'il précédait le mot seulement, le sens de la phrase serait tout autre: *Je ne te méprise pas seulement. Je t'ignore*, reviendrait à dire: Je te méprise *et* je t'ignore, tandis que Richepin a voulu dire: Je ne te méprise même pas, je t'ignore.

Avec *autre*, on peut employer *ne . . . . que* ou *ne pas . . . . que.* Cp. *Sans camarades, sans amies, n'ayant pas d'autres affections que celle de mère et la tienne, j'ai toujours eu un ardent besoin d'amour* (Malot, Millions).

Ne... plus. Cette formule négative s'emploie comme adverbe de temps et comme adverbe de quantité. Cp.

Il y a une heure que je *ne* dors *plus* (Gautier, Maupin). C'est que tu *n*'es *plus* le même, mais *plus* du tout (Dumas, Francillon). Mon fils . . . . un cigare! Il *n*'y a *plus* d'enfants! (Sardou, Intimes).

Remarques. Il importe de remarquer que si, dans une phrase ellip-

tique, le verbe est sous-entendu, le mot *plus* demeure négatif: *Ensuite ç'a été le néant: plus d'activité, plus de sensibilité, plus rien* (Prévost, Compagne). Pour donner un sens affirmatif à cette tournure elliptique (holl. meer), il faut ajouter le mot *encore*: *plus d'activité encore; encore plus de papiers.*

Plus d'une heure à attendre! est pour: Nous avons encore une heure et davantage à attendre. — *Plus qu'une heure à attendre*! est pour: Nous n'avons plus qu'une heure à attendre, nous avons seulement une heure encore à attendre. Cp. *Plus qu'une heure d'attente*! (Daudet, L'Immortel). *C'est pour le dix-huit [le mariage]. Plus que dix jours de ce supplice* (Duruy, Unisson). *Plus que cinq jours*! *Malgré moi, par instants, je me trouble* (Schultz, Neuvaine).

Ne... pas plus. C'est la négation du degré de comparaison marqué par l'adverbe *plus*. P. e. *Il est (il n'est pas) plus savant que toi.* Cp.

On *n'*est *pas* plus galant (Dumas, Francillon). Si tous vos plaidoyers *ne* sont *pas* plus variés, je plains vos juges et vos clients (Sandeau, Seiglière). — Fortes! [dik, gezet] Comment fortes! soixante [centimètres] de tour de taille! *pas plus* que vous, ma chère (Pailleron, La Souris).

Quand les deux membres de la comparaison ou les deux propositions de la phrase sont exprimés, *pas plus* équivaut à «aussi peu» (holl. evenmin). Cp.

Cependant, la religion *pas plus* que la chirurgie ne paraissait le secourir (Flaubert, Bovary). Le nom de cet homme? Je ne le sais pas, *pas plus* qu'il ne sait le mien (Dumas, Francillon).

Non plus, comme le fait présumer l'adverbe *non*, s'emploie avec tous les mots hormis le verbe; avec celui-ci on dit **ne... pas non plus** ou *ne... plus non plus* (holl. ook niet, evenmin). Cp.

Je n'en trouvais pas un seul à dire, moi *non plus* (Prévost, Compagne). Je ne peux pas dire que je me sois ennuyé dans ma carrière; je *ne* me suis *pas* beaucoup amusé *non plus* (ib.). Si Guigui ne sort pas, je *ne* sors *pas non plus* (Prévost, Laura). Je n'ai malheureusement pas le droit d'appeler mademoiselle Michon «Rosalie» tout court. *Ni* moi *non plus* (Dumas, Francillon). *Ni* moi *non plus*, tu *ne* m'as *pas* vue depuis quelques jours (ib.).

Remarques. *Pas non plus* (ook niet) s'emploie corrélativement à une proposition négative qui précède; *pas aussi* (ook niet), à une proposition affirmative; la rencontre des deux adverbes *pas* et *aussi* est toute fortuite, vu que *aussi* détermine le sujet, et non le verbe. Cp. *Tout le monde s'amuse en ce moment; il n'est pas juste que je ne m'amuse pas aussi* (Malot, Micheline). *A cet égard, chère amie, je puis vous assurer que celles qu'on n'épouse pas ne vont pas mal aussi* (Sardou, Benoiton). — *Plus non plus* est rare: *Mais maintenant ce casino n'existe plus et n'existent plus non plus les occasions sur lesquelles elle comptait* (Malot, Paulette).

13. Parmi les autres termes qui complètent la négation *ne*, on doit remarquer les adverbes *jamais*, *nullement*, *aucunement* et *davantage*.

Jamais, modifiant le verbe sans le négatif *ne*, est affirmatif, ce qui est tout naturel, vu son origine. Mais employé isolément ou avec un adjectif, il a un sens négatif. – Nullement, aucunement sont toujours négatifs – Davantage est plutôt un complétif de *pas* et le suppléant de *plus*, surtout à la fin d'une phrase. Cp.

Toi que j'ai tant aimé, ô Silvio, mon bon, mon seul camarade, tu *ne* m'as *jamais* rien fait éprouver de semblable, et cependant, s'il y eut *jamais* sous le ciel amitié étroite et vive, si *jamais* deux âmes, quoique différentes, se sont parfaitement comprises, ce fut notre amitié et ce sont nos deux âmes (Gautier, Maupin). *Jamais*! *jamais*! répondis-je en reculant mon siège par un geste involontaire (Laboulaye, Paris). Une odeur nauséabonde venant des eaux stagnantes et des tas d'ordures *jamais* enlevés par la voirie (Wolff, Écume). — Il s'est retourné, il a tout compris, il *n'*a pu contenir sa douleur *davantage* (Droz, L'Enfant). *Point davantage* que les officiers, les soldats *ne* se mêlent aux civils (La vie et les mœurs en Allemagne, RM. 1–5–'91).

La conjonction *ni*, les pronoms *aucun*, *nul*, *personne*, *rien* sont accompagnés de la négation *ne*, qui dans une seule et même phrase peut être la négation de plusieurs de ces mots à la fois. Cp.

Je *ne* suis *ni* assez vieux *ni* assez corrompu pour prendre plaisir à cela (Gautier, Maupin). *Personne ne* m'attend et je *n'*ai *aucune* raison de me presser ici (ib.). Je *n'*ai *jamais rien* su montrer à *personne*, même ce que je savais le mieux (ib.).

Remarques. Dans *compter pour rien*, l'adverbe *ne* est presque régulièrement supprimé; de même avec la locution adverbiale de quantité *pas mal de* [nog al wat]. Cp. *Et le peuple, monsieur, le comptez-vous pour rien?* (Sandeau, Sacs). *Mais on me compte donc pour rien? disait-il* (Vigny, Servitude). *A la petite gare de Steinach, nous trouvâmes pas mal de voyageurs à destination de Weimar* (Prévost, Moloch).

14. Ne ayant été à l'origine l'adverbe de négation par excellence, employé sans autre complément, il n'est pas surprenant que la langue moderne ait conservé des traces de cet emploi. C'est le cas d'un certain nombre de locutions toutes faites et dont la construction archaïque dénonce l'ancienneté. Telles sont: *Qn'à cela ne tienne* (Laat het daarvan niet afhangen; laat dat u niet weerhouden). – *A Dieu ne plaise!* (De Hemel verhoede!) – *Ne vous en déplaise; n'en déplaise à M. X.* (met uw welnemen; met mijnheer N's welnemen). – *ce que Dieu ne veuille* (Wat de hemel verhoede). – *N'importe* ('t Doet er niet toe). – *Je n'ai garde* (Ik zal me wel wachten). – En dehors de ces quelques archaïsmes, il faut signaler les cas suivants:

a. *Ne* s'emploie dans une relative négative subordonnée à une principale négative ou interrogative avec un sens négatif, quand le sens de la phrase entière doit être affirmatif; p. e. *Il n'y a pas d'arbre dont*

il ne connaisse le nom; ici la double négation rétablit l'affirmation: il connaît les noms de tous les arbres. Supprimez le second *ne*: *Il n'y a pas d'arbre dont il connaisse le nom*, et la phrase devient négative. Cp.

Vous *ne* pouvez *rien* faire que je *n'*approuve aujourd'hui et toujours (Feuillet, Camors). Mais il *ne* m'a *pas* adressé en français une seule parole qui *ne* fût du meilleur ton (ib.). Un homme digne de ce nom *ne* mord *pas* dans une croûte de pain qu'il *n'*ait gagnée honnêtement lui-même (About, Brave homme).

b. Après l'interrogatif exclamatif *que* [au lieu de: pourquoi], mais après *qui*, *quel* l'emploi de pas est facultatif. Cp.

Qui fera donc pour vous ce que vous avez fait pour lui? Personne hélas! O chère âme! *Que ne* le puis-je! (Gautier, Maupin). *Qui n'*a parcouru les monuments de la littérature indienne, depuis peu répandus en Europe? (Guizot, Civil.). *Quelle* famille *ne* s'empresserait *pas* de vous faire place à son foyer? *quelle* femme *ne* serait fière d'avoir dompté un cœur tel que le vôtre? *quel* père *ne* serait heureux de pouvoir vous nommer son gendre? (Sandeau, Sacs).

Remarque. Avec *que . . . ne* on exprime un regret; avec *pourquoi ne . . . pas*, une simple question. Avec *qui* et *quel*, ensemble avec la négation, on exprime, sous une forme oratoire, une idée affirmative. Dans le langage familier ces tournures sont rares, mais en tout cas on y mettrait la négation complète *ne . . . pas*.

c. Après les locutions qui annoncent un espace de temps écoulé, *il y a*, *voici*, *voilà* [het is geleden] et après *depuis que*, quand le verbe est à un temps composé, le *ne* simple suffit. Aux temps simples, il faut la négation complète. Cp.

Mais *il y a des siècles* qu'on *ne* vous a vu (Pailleron, La Souris).Qu'es-tu devenu *depuis que* nous *n'*avons bavardé ensemble? (Bourget, Duchesse). Un événement s'est produit, *depuis un mois que* nous *ne* nous sommes vus (Bourget, L'Emigré).

Remarque. Quand le verbe est affirmatif, il va sans dire que la négation disparaît: *Il y a un mois que je l'ai vu chez vous.* — Quant à la négation *ne*, on commence à la compléter par *pas* dans la langue parlée.

d. Les verbes pouvoir, savoir, oser, cesser, suivis d'un Infinitif, sont considérés comme des verbes auxiliaires de mode, intimement liés au verbe suivant; c'est ce qui a fait que pendant longtemps on les a rendus négatifs par le seul adverbe *ne*, même quand l'Infinitif était sous-entendu. La langue moderne paraît préférer la négation complète *ne . . . pas*. Cp.

Je *n'ose* le dire. — Il *ne peut* se taire. — Il *ne cesse* de pleuvoir. — Elle *ne savait* que (quoi) dire. — Ce que j'ai fait? Je *ne sais* (Gautier, Maupin). Quel est ce poète, et qu'a-t-il fait? Je *ne sais* trop (ib.). Qui fera donc pour vous ce que vous avez fait pour lui? Personne, hélas! puisque vous *ne le*

pouvez (ib.). *Je n'ai pu* m'empêcher de le lui dire (Pailleron, La Souris). — Oh! mademoiselle Pépa, c'est différent, je *ne peux pas* la sentir (ib.). Pourquoi? *Je ne sais pas* (ib.). Que faire? En parler à ma fille? Je *n'osais pas*. Congédier ce monsieur? Je *ne pouvais pas*! (ib.). J'avoue que je les regrette, quoique *je n'ose pas* les redemander (Gautier, Maupin).

Remarques. Dans *Je ne saurais* [= je ne puis], etc. on ne met jamais *pas*. — Quelquefois il y a une différence de sens, lorsqu'on supprime *pas*. P. e. Quand un homme est toujours indécis, on a raison de dire de lui qu'*il ne sait ce qu'il veut*. Quand il souhaite ardemment l'exécution d'une chose dont il n'a pas vu toutes les conséquences, on peut dire qu'*il ne sait pas ce qu'il veut*. — Savoir = avoir appris, prend toujours la négation complète: *Il ne sait pas nager*.

e. Après *si* conditionnel, on emploie *ne*, surtout quand *si* est suivi d'un temps du passé. Cp.

Si je n'étais aussi bonne que je le suis, je ne lui rendrais pas sa liberté (Gautier, Maupin). Je pourrais commettre d'étranges bévues, *si tu ne m'aidais* de ton expérience (ib.). Tiens, toi, là-bas, je vais te jeter la maison à la tête, *si tu ne finis pas* (ib.). *Si je ne l'aide pas*, il est capable de s'ennuyer consciencieusement avec moi (ib.).

Remarques Dans *si je ne me trompe* [= à moins que je *ne* me trompe] on dit toujours *ne* sans *pas*. Cp. *Prends ces bijoux qui, si je ne me trompe, doivent valoir pas mal de guinées* (Dumas, Halifax). — *N'était* est pour: *si ce n'était*; c'est pourquoi il y a, d'accord avec la règle, un *ne* simple. Cp. *C'est lui faire trop d'honneur, et si ce n'étaient ses Mémoires, Marmontel n'existerait pas* (Brunetière, RM. 1–7–'91, p. 214). *Çà et là dans l'étendue blanche du soleil, de mouvantes taches sombres qui sont des troupeaux, et que l'on prendrait, n'était le bleu profond et immaculé du ciel, pour les ombres portées de grands nuages en marche* (Daudet, Trente).

f. Quand, dans une comparaison d'inégalité, le premier membre est affirmatif, le second devient négatif et on y insère un *ne* sans pas. Bien qu'on trouve dans les auteurs français des passages où cet adverbe n'apparaît pas, il n'en est pas moins vrai que, actuellement encore, on l'emploie plus souvent qu'on ne l'omet. Il est inutile d'insister sur cette question, qui a été étudiée à fond au chapitre de la Comparaison (voir p. 146).

15. Ne explétif. Reste à parler d'un *ne* explétif. «*Ne* est le résultat d'une attraction [c.-à-d. qu'il est pour ainsi dire exprimé inconsciemment] quand la phrase précédente renferme, exprimée ou non, une idée négative. C'est ainsi que la négation était en usage en ancien français et l'est encore, pour certains cas, en français moderne dans le second membre d'une phrase comparative, etc.... Mais l'on comprend que l'emploi de la négation dans ce cas ne puisse avoir rien d'absolu. Il dépend du point de vue auquel se place celui qui écrit ou qui parle,

et, suivant que la pensée s'arrête ou ne s'arrête pas sur l'idée négative que contient la phrase, on ajoutera ou non la particule *ne*. Aussi constate-t-on jusqu'au XVII^e^ siècle de nombreuses incertitudes et une assez grande liberté sur ce point; et depuis, malgré les discussions très spécieuses, malgré les règles, souvent contradictoires, édictées par les grammaires actuelles, l'usage du *ne* explétif est loin d'être fixé. En somme, il y a une tendance, dans la langue actuelle, à supprimer ce *ne* explétif» (Darmesteter). Après cet exposé, il ne sera pas inutile de relever les cas de l'emploi de ce *ne*, d'autant que, si les nationaux sont en quelque sorte libres d'en faire à leur tête, les étrangers, tout en constatant ce fait, sont tenus à se montrer plus conservateurs.

a. Quand la principale est affirmative, on emploie le *ne* explétif dans la subordonnée aux verbes et aux conjonctions qui expriment la crainte (craindre, trembler, avoir peur, etc.; de peur que, de crainte que). C'est par une sorte d'attraction qu'on y intercale cette particule, vu que celui qui craint de voir une chose se réaliser, désire en même temps que la chose n'arrive pas. Mais il paraît que cette idée subséquente s'affaiblit de plus en plus, ce qui a pour effet la suppression du *ne* explétif. Cp.

J'ai peur que les jours *ne vous paraissent* bien longs ici (Schultz, Neuvaine). — Sur la même page: Mais j'avais peur qu'il *vous fatigue* (ib.). On pouvait donc craindre que les hivers *y fussent* très rigoureux (Verne, Vacances). Dans la crainte qu'ils *se fussent* égarés (ib.).

Remarques. Quand la principale est négative ou interrogative, le *ne* explétif ne se dit pas: *Je ne crains pas que cela arrive.* — *Craignez-vous que cela arrive?* Mais comme la négation donne un sens affirmatif à la forme interrogative ou conditionnelle, l'explétif reparaît dans la subordonnée à des principales de ce genre: *Ne craignez-vous pas qu'il n'arrive trop tard?* — *Si je ne craignais pas qu'il ne vînt trop tard; quand même je ne craindrais pas qu'il ne vînt trop tard.* Ces constructions sont passablement compliquées, et il est tout naturel qu'en parlant on ne se soucie guère de mettre ou d'omettre le *ne* explétif. Ce qui est certain, c'est que, si la subordonnée est elle-même négative, on doit mettre la négation complète dans tous les cas. Cp. *J'ai bien peur que nous n'y trouvions pas encore ce que nous voulons* (Gautier, Maupin).

b. Le *ne* explétif s'emploie dans la proposition subordonnée dépendant des verbes qui expriment le doute ou la négation, pourvu qu'ils soient négatifs. Tels sont ne pas douter, ne pas nier, ne pas disconvenir, ne pas contester. Ce *ne* est en voie de disparaître et avec raison. Cp. cependant:

Je ne doute pas que, lorsque vous le connaîtrez plus, vous *ne vous attachiez* beaucoup à lui (Gautier, Maupin). Mais je ne puis nier que cette imagina-

tion insensée *ne m'ait* hantée aux heures troubles (Prévost, Compagne). Je ne nie point que ce *ne soit* là la théorie de la royauté féodale (Guizot, Civil.). Mais en revanche: Au sud du Mein, on ne nie pas que le chef de l'État *doive* être le chef de toute l'armée (RM. 15–6–'93, p. 896).

Remarque. Quand la subordonnée précède la principale, le *ne* explétif est toujours supprimé. Cp. *Qu'il te soit aisé de jouer au dériseur, je n'en disconviens pas* (Uchard, Antoinette). *Que ce soit une amélioration, aucun homme de bonne foi ne saurait le nier* (RM. 15–5–'95, p. 473).

c. Le *ne* explétif s'emploie, mais rarement, dans la proposition dépendant des verbes impersonnels s'en falloir, ne pas tenir conjugués négativement ou ayant un sens négatif, et de l'Impératif des verbes prendre garde, éviter (garder vieillit en ce sens). Cp.

Il ne s'en faut pas de beaucoup (il ne s'en faut guère) que la somme *n'y soit.* — Peu s'en fallut (il s'en fallut de peu) qu'il *ne fût* écrasé. — De combien s'en est-il fallu que vous *ne fussiez* devenu la victime de cet imposteur? — Il ne tiendra pas à moi qu'il *ne soit* prêt à temps. — Prenez garde (évitez) qu'on *ne vous voie* entrer chez lui.

Remarques. Il faut bien retenir que toutes ces tournures sont du domaine littéraire, et qu'on ne s'en sert presque jamais dans la langue parlée. — Quant au verbe empêcher, qu'il soit négatif ou affirmatif, il régit de nos jours l'Indicatif sans *ne* explétif. — Parmi les conjonctions, il faut citer *à moins que*, qui régissait un *ne* explétif, lequel est en voie de disparaître. — En revanche, la conjonction *que*, remplaçant *à moins que, avant que, sans que* après une principale négative, ce qui arrive dans certains cas, réclame presque régulièrement le *ne*, qui autrefois accompagnait les deux conjonctions qu'elle remplace. Cp. *Il ne veut pas vous revoir que vous ne lui ayez fait vos excuses. — Je n'ai jamais cédé à ses instances que je ne m'en sois repenti.* — On fait mieux, surtout dans la langue parlée, d'employer les conjonctions complètes. — L'Infinitif ne réclame pas l'explétif *ne: Je craignais d'arriver trop tard; de peur d'arriver trop tard.* — Mais: *Je craignais de* ne pas *arriver à temps; de peur de* ne pas *arriver à temps. De peur que l'on* ne *vous invite* pas; *à moins que cette construction* ne *s'emploie* pas, — parce qu'ici les verbes sont réellement négatifs.

LA PRÉPOSITION.

Les prépositions proprement dites sont des adverbes de lieu dont la signification a été étendue aussi bien au temps qu'à des rapports abstraits tout à fait étrangers au sens matériel qu'ils avaient à l'origine, p. e. la cause, le but ou le moyen. L'emploi abstrait des prépositions procède donc de leur sens local primitif, et le sens abstrait, comme le sens local, est proprement unique. Ainsi *de* dans le sens local ou temporel représente le départ d'un point, dans le sens abstrait la cause. Mais le sens abstrait peut subir des modifications de la part du verbe qui régit ou du nom. La grammaire, vu les conséquences pratiques qui en résultent, ne doit pas craindre d'en donner l'analyse, bien qu'il soit difficile, en présence des nuances insensibles par lesquelles la langue passe d'un emploi à l'autre, d'atteindre partout la véritable portée qu'elle donne aux mots qui n'expriment que des rapports» (Diez).

Dans quelques-uns des chapitres précédents, dans celui du substantif e. a., on a pu voir comment la langue a été amenée à exprimer par des prépositions les rapports qui, primitivement étaient marqués par les flexions casuelles. Ce sont surtout les prépositions *de* et *à* qui ont servi à cet usage; mais l'emploi de ces deux particules s'est considérablement étendu, autant que s'est accru le nombre des rapports qu'elles ont été chargées d'exprimer. *De* en est venu même, ainsi que *à* du reste, à figurer comme simple copule, surtout avec les verbes. (Cp. p. 275). Mais nous nous bornerons à ne relever ici que les principales acceptions, les emplois les plus importants.

A.

Cette préposition exprime essentiellement le mouvement vers un but; de là découle le sens de proximité, arrivée, séjour. L'idée de direction fait naître celle de voie, moyen; l'idée de proximité, arrivée, séjour, fait naître celle de communauté, participation, possession.

1. Préposition de lieu. L'idée de mouvement éveille celle de

direction: *traverser le pays du nord au sud*, et en même temps l'arrivée: *aller aux Indes*, ce qui conduit à l'idée de séjour: *être demeurer aux Indes.* C'est ainsi que la particule peut indiquer la limite: *atteindre à une certaine hauteur; toucher au plafond.* Au figuré, on exprime ainsi une quantité numérique: *vingt à trente personnes, deux à trois kilos;* mais si entre les deux limites il n'y a pas de fraction possible, il faut remplacer *à* par *ou: neuf ou dix personnes;* c'est que *à* marque la limite d'une gradation et *ou*, le choix entre deux quantités. La question *jusqu'où?* en amène une autre *où?* auxquelles répondent des locutions telles que *s'arrêter au seuil de la maison, à l'entrée de la ville; boire à la fontaine, puiser à la source.* La limite indiquée rappelle la distance parcourue ou à parcourir; de là: *Il s'arrête à un kilomètre de la ville, se tenir à une distance respectueuse.* Cp.

Ce voyage *à Paris*, elle l'avait tant désiré autrefois! (Bentzon, Constance). Lorsqu'elle eut treize ans, son père l'amena lui-même *à la ville*, pour la mettre *au couvent* (Flaubert, Bovary). Depuis deux heures et demie, on était *à table* (ib.). Nous avions décidé d'aller à pied de la maison *à la rue Laffitte* (Prévost, Compagne). *Dix à douze* mille dollars par année, voilà ce que je puis offrir (Laboulaye, Paris).

La maison du médecin se trouvait *à cinquante pas* de l'auberge (Flaubert, Bovary). Nous habitions un appartement, *à cent dix marches de hauteur*, dans un hôtel princier, il est vrai (Laboulaye, Paris). J'étais *à dix mille pieds* au-dessus de l'océan (ib.).

Remarques. Les formules: *A moi! Au secours! Au voleur! A l'assassin! Au feu! Aux armes! A vos rangs!* sont elliptiques: on sous-entend un Impératif: Accourez à moi! Venez au secours! Courez au voleur, au feu! Rentrez à vos rangs! Cp. *Policeman! qu'il me crie, enfin je vous trouve. Vite, vite, au secours! on a besoin de vous!* (Laboulaye, Paris). *Écoutez: on crie à l'assassin* (ib.). *Policeman, on vous appelle; à l'assassin! au meurtre! Polichinelle tue sa femme!* (ib.). — Ajoutons le cri de *à bas* [weg met]: *A bas les aristocrates et les émigrés* (ib.). *Donc, à bas le moyen âge tel que nous l'ont fait les faiseurs* (Gautier, Maupin). — Les locutions crier à l'assassin, crier aux armes, ont servi de modèles à une autre série d'expressions telles que: *crier à la barbarie*, pour crier que la chose dont il s'agit confine à la barberie, que c'est une barbarie. Cp. *La vieille Catherinette cria au sacrilège* (Theuriet, Barbeaux). *On riait, criant à la fantaisie à outrance, à l'article boulevardier récité* (Ginisty, Les Rastaquouins). *Je ne doute pas que dans ces heureux siècles les ministres passés n'aient crié à la fin du monde* (Laboulaye, Caniche). *Si vous voyez autour de vous quelque figure étrange, ne criez pas au diable* (Laboulaye, Paris).

2. Préposition de temps. Comme le temps n'a qu'une seule dimension, la longueur, il est évident que la variété des acceptions est beaucoup plus restreinte. Elles se réduisent à celles qui répondent aux

questions [*jusqu'*]*à quand?* et *quand?* Puisque le circonstanciel de temps peut aussi être à l'accusatif (*il partit le 14*), il faut remarquer que le datif marque le moment avec plus de précision, et c'est pourquoi l'on voit cet accusatif suivi parfois d'un datif (*il partit le 14, au soir*). Cp.

Pardon, mais je ne puis attendre *à demain*, parce que j'ai une autre place en vue (Gyp, Joies). *A trois heures* du matin, le cotillon commença (Flaubert, Bovary). Il s'était cassé la jambe, *la veille au soir* (ib.). Un mercredi, *à trois heures*, M. et madame B. partirent pour la Vaubyessard (ib.). *A douze ans*, sa mère obtint que l'on commençât ses études (ib.). Ma fille, *à dix-neuf ans*, apprend l'anatomie (Laboulaye, Paris).

Le moment peut être indiqué par d'autres compléments circonstanciels avec *à: A cet appel*, l'assemblée se jeta à genoux (Laboulaye, Paris). *Au premier mot de Green*, la fougueuse matrone lui coupa la parole (ib.). *A cette voix terrible*, Joseph s'arrêta court (ib.). *A l'aspect de ce traître*, ma joie changea en terreur (ib.). Comme il serait heureux qu'on eût étouffé *à l'origine* cette vérité qui, etc. (ib.).

Le complément distributif avec *à* doit son sens à l'attribut: *à tout moment, à chaque instant;* au substantif: *à de longs intervalles*, ou à l'article. Cp. Elle loua dans les quartiers populeux de grandes salles où elle allait prêcher *à certains jours* de la semaine (Daudet, L'Évangéliste). Lestiboudois soignait les principaux jardins d'Yonville *à l'heure* ou *à l'année*, selon le goût des personnes (Flaubert, Bovary). Mais sans l'article le sens est rendu par *par:* Que gagnez-vous *par an?*

Remarque. Il y a donc une différence entre *le matin du troisième jour* et *au matin du troisième jour*, entre *le lendemain de mon débarquement* et *au lendemain de mon débarquement; au matin, au lendemain* marquent plus spécialement le commencement de ces époques. Cp. *La crise de la petite avait eu lieu dans la nuit du mardi au mercredi, et l'on était alors au samedi* (Zola, Page). *Justement, on était au mardi* (ib.).

3. Quant aux autres emplois de cette particule, ils découlent des acceptions locales et temporelles plus ou moins élargies.

a. Le moyen, l'instrument: *fouler aux pieds, toucher au doigt, frapper à bras raccourci, recevoir à bras ouverts, s'enfuir à toutes jambes, crier à tue-tête.* Cp.

Le nouveau lança *à pleins poumons* ce mot: Charbovari (Flaubert, Bovary). Nous avions décidé d'aller *à pied* de la maison à la rue Laffitte (Prévost, Compagne). Le garçon d'écurie, une lanterne *à la main*, attendait M. et madame B. (Flaubert, Bovary). Il faut qu'un garçon monte *à cheval*, nage, boxe, tire *à l'épée* et *au pistolet* (Laboulaye, Paris). — A cet emploi se rattache celui des objets servant aux jeux: *jouer aux cartes, aux dés, aux échecs, aux dames, au cerceau*, etc. Par extension: *jouer à la main chaude, à cache-cache, à colin-maillard, au voleur, au soldat, au cheval, au monsieur et à la dame*, etc. Cp. On faisait d'abord quelques parties de trente-et-un; ensuite M. Homais jouait *à l'écarté* avec Emma. Lorsque la partie de cartes était finie, l'apothicaire et le médecin jouaient *aux dominos* (Flaubert, Bovary).

Le prix considéré comme moyen: Il me fait demander *à quel prix* je me vends (Laboulaye, Paris). Au figuré: Voyez la Réforme; *à quel prix* a-t-elle affranchi la conscience? (ib.).

b. La mesure, la convenance, la manière: *vendre au mètre, au kilo, à la douzaine; riche à millions; placer son argent à cinq pour cent; à ma guise, à mon gré, à sa fantaisie, à sa manière; à l'improviste, à la renverse, à l'italienne* [c.-à-d. à la manière, mode italienne], etc. Cp.

De chacun de ces tiroirs, que vous appelez des étages, j'ai fait une demeure *à l'américaine;* je l'ai disposée et meublée *à ma façon* (Laboulaye, Paris). Le château, de construction moderne, *à l'italienne* (Flaubert, Bovary). *A l'anglaise*, donc, fit-elle abandonnant sa main, tout en s'efforçant de rire (ib.). On versa du vin de Champagne *à la glace* (ib.). Il eut un soir la surprise de voir sa femme descendre pour le dîner avec une coiffure *à la Titus* (Feuillet, Parisienne).

c. La caractéristique, la partie marquante de l'objet ou de la personne: *Riquet à la houppe; l'homme à la pipe; une maison à toit rouge.*

Un grand lit *à baldaquin*, revêtu d'une indienne *à personnages* représentant des Turcs (Flaubert, Bovary). Son habit-veste de drap vert *à boutons noirs* devait le gêner aux entournures (ib.). Elle mangeait une glace *au marasquin* (ib.). C'était une femme de la quarantaine environ, *à belles épaules, à nez busqué, à la voix traînante* (ib.).

d. Le but, la destination, la tendance: *Condamner à mort; un verre à vin.* Cp.

Cela me fit sérieusement réfléchir sur la bonté de Dieu *à mon endroit* (Laboulaye, Paris). Allons, Louiset! *A ta santé*, et *à celle* de tes bons parents! (Prévost, Jaufre). Salut *à M. le sollicitor*, répondis-je d'un ton cassant (Laboulaye, Paris). Honte *aux misérables* qui, etc. (ib.). Docteur Smith, *à vous* maintenant (ib.).

e. La possession. Cp.

Je suis Parisien. Paris est *à moi* (Laboulaye, Paris). Henri répondait par un sourire; l'assemblée était *à lui* (ib.). Têtu, ambitieux, ayant toujours des idées *à lui*, etc. (ib.). Mademoiselle Pépa, c'est une parente *à vous*? (Pailleron, La Souris). Il est entré hier trois navires *à votre ami Bernard* (Augier, Fourchambault). La fille *au père Rouault*, une demoiselle de ville! Allons donc! (Flaubert, Bovary). Cependant, il a *à vous* 150 000 francs en ce moment (Dumas, Argent). *A qui* la faute? *A l'esprit* et *au bon goût* du public (Laboulaye, Paris).

Remarque. Il y a un grand nombre d'adjectifs, de substantifs et de verbes régissant un complément avec *à*. S'ils expriment les idées énumérées précédemment, on en trouvera facilement l'explication; dans le cas contraire, l'emploi de la préposition est dû à l'usage, à l'analogie ou à des

significations, des nuances subtiles qu'il est impossible de relever ici. Quelques-uns de ces emplois, d'ailleurs, ont été relevés et expliqués incidemment dans certains des chapitres précédents.

De.

Le sens primitif de cette particule est la descente, puis en général l'éloignement d'un point» (Diez). Mais elle a eu de bonne heure à remplir la place d'autres prépositions, ce qui est cause qu'elle dénote actuellement des rapports bien différents. En règle générale, on peut établir que le circonstanciel amené par la préposition *de* répond à la question *d'où?* et désigne d'une part le point de départ dans l'espace et dans le temps, et de l'autre, le principe et la cause de l'action ou de l'état.

4. Comme préposition de lieu, *de* sert à marquer le point de départ de l'action, par suite l'éloignement et la séparation. Cp.

J'arrive *de Londres*. — Il venait *de Paris*. — Elle sortit *de là*, bouleversée (Daudet, L'Évangéliste). Eline recevait cette lettre, un soir, en revenant *de Port-Sauveur* (ib.). *Du jardin*, elle vit M. à une fenêtre (Malot, Micheline). On la renvoyait, on la séparait *de M.* (ib.). Le couvent, annoncé *de très loin* par les grands arbres de l'entrée et le clocher de sa chapelle (Daudet, Paroisse).

C'est pourquoi les adverbes loin, hors, en deçà, en delà, en dehors, en avant, etc. demandent cette préposition; c'est pourquoi aussi quelques autres en sont précédés. Cp.

Notre navire nous attendait pour nous emmener encore une fois très *loin de la Bretagne* (Loti, Pages). On y trouve sous la main tout ce qu'à Paris nous avons le plaisir d'aller chercher *hors de chez nous* (Laboulaye, Paris). Je viens *de chez la nourrice* où est mon enfant (Flaubert, Bovary). Il ne retirait pas volontiers ses mains *de dedans ses poches* (ib.). Elle sortait *de dessous ses draps* ses longs bras maigres (ib.). Retirant son lorgnon *de dessus son nez*, elle promenait les yeux autour d'elle (Malot, Micheline).

Si les termes qui marquent l'idée de proximité, de rapprochement, régissent la préposition *de*, c'est qu'on se place en pensée au point désigné par le substantif: *Je m'assis près de Louis* veut dire: je m'assis à un endroit qui, considéré au point de vue de mon camarade, était proche; *nous approchons de la côte*, veut dire que nous approchons, mais en nous mettant en pensée à la place de ceux qui sont sur la côte. Cp.

Nastasie, *près du lit*, tenait la lumière (Flaubert, Bovary). Un groupe de promeneurs venait de s'arrêter *près d'elles* pour regarder les joueuses (Malot, Micheline). En approchant *de Paimpol*, elle se sentait devenir plus inquiète (Loti, Pages).

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour se rendre compte

de l'emploi de la préposition *de* avec côté et part, employés pour indiquer le lieu ou la direction. Cp.

Où? — L'église est *de l'autre côté* de la rue (Flaubert, Bovary). La situation est bien simple, *d'un côté* la police correctionnelle, *de l'autre*, la fortune (Malot, Micheline). A demain, *de l'autre côté* de l'Océan (Laboulaye, Paris).

Vers? — Tout à coup, une boule lancée avec force vint *de leur côté* (Malot, Micheline). — Pareillement: Il allait *de droite et de gauche*, à grands pas (Flaubert, Bovary).

C'est encore cette idée qu'on retrouve dans *la route de*, *le train de*, etc. locutions où *de* marque le point de départ aussi bien que la destination. Cp.

Pendant qu'Eugénie s'en allait au chemin de fer, Germaine prenait *la route d'Hopsore* (Malot, Micheline). Le lendemain soir, Jacques et Henri se promenaient sur le quai de la gare de Lyon en attendant *le train d'Italie* (Duruy, Andrée). Un des nombreux paquebots qui font *les voyages du Brésil* (Malot, Kalbris). L'année 1811 en effet n'était pas écoulée que Napoléon commençait les préparatifs de la plus téméraire de ses entreprises, *l'expédition de Russie* (Duruy, Histoire de F.).

A remarquer que A. Daudet a dit: Ce qu'il prenait pour le train montant *sur Paris* était le grondement lointain de l'écluse (Paroisse). En même temps le train *sur Paris* sortait de la gare (ib.).

Souvent on oppose au point de départ le point d'arrivée, le nom du but, précédé, celui-ci, des prépositions *à*, *jusqu'à*, *en* pour indiquer l'espace. De même, on considère comme un espace le nombre approximatif exprimé par des formules telles que: *Ils étaient de vingt à vingt-cinq*. Cp.

D'Ablon à Petit-Port il n'y a guère plus de trois kilomètres (Daudet, L'Évangéliste). Ce fut *d'un bout à l'autre* du train le même appel retentissant (ib.). Je vais *de rue en rue* comme un chien qui a perdu son maitre (Gautier, Maupin). Ils s'en vont, à travers l'espace, *de monde en monde*, *de ciel en ciel* (ib.). Sa pensée se balançait *de rêve en rêve*, *de tristesse en tristesse* (Flaubert, Bovary).

Il s'ensuit encore que les verbes qui expriment l'action de séparer, d'éloigner (dont plusieurs ont le préfixe *dé* ou *dis*), ainsi que les adjectifs exprimant une idée analogue: *léger*, *vide*, *libre*, *exempt*, *orphelin*, *veuf*, etc. régissent la préposition *de*.

A première vue, on ne soupçonnerait pas qu'au fond les verbes exprimant l'idée de *prendre*, *recevoir*, *obtenir*, régissent un *de* de même nature. Cependant, à la réflexion, on reconnaîtra que ces verbes désignent une action dont le principe est celle de séparer: celui qui prend, reçoit ou obtient un objet de quelqu'un, doit le séparer de celui qui en disposait: *Qu'exigez-vous de moi? — Nous avons pris cet usage des Anglais*. Cp.

Qu'elles *tinssent* leurs titres *de François II*, *de* Pie IX ou *d'*Alphonse, elles *tenaient de la nature* leur jeunesse (Malot, Micheline).

Remarque. On dit *hériter de qn.; hériter de qc.; hériter qc. de qn.* Cp. cependant: *Elle avait hérité de son frère* de *cette avidité de jouissances et* de *cette fièvre de plaisir* (Lorrain, Ellen).

L'idée de séparation, d'éloignement amène celle de différence, exprimée par le *de* comparatif: *Ils étaient plus de mille, moins de cent*, c.-à-d. *plus, moins* à partir de mille, de cent. Ce qui peut être séparé, éloigné peut être attaché, lié à quelque chose, peut en dépendre; c'est ce qui explique le *de* que régissent *dépendre, relever, être tributaire*, etc.

5. Comme préposition de temps, *de* sert à marquer le moment, l'époque où l'action se manifeste ou commence: *Il y a de cela une semaine.* – *Je n'ai réellement vécu que de ce jour-là.* Le temps étant considéré figurément comme un espace, il est tout naturel que les locutions de cette catégorie soient analogues à celles où *de* marque le lieu. Cp.

Eh quoi, dit-elle, vous sortez? nous sommes arrivés *d'hier*! (Malot, Micheline). Pour quand est-ce? Oh! pour *de demain en trois semaines* (Hervieu, L'Armature). Pour se réchauffer les doigts, elle les lui mettait, *de temps en temps*, dans la poitrine (Flaubert, Bovary). Mais: Charles, *de temps* à *autre*, ouvrait les yeux (ib.).

De peut marquer la durée momentanée et la durée continue avec son commencement dans le passé ou dans le présent, le circonstanciel répondant ainsi aux questions quand? et combien de temps? Cp.

Sans doute, la Léopoldine était arrivée *de nuit* (Loti, Pages). *De mon temps* on savait mieux obéir (Theuriet, Scipion). *De tout l'été*, pas une âme ne se montra (Zola, L'Œuvre). *De ma vie*, je n'ai rien bu de pareil (Dumas, Francillon). Le jeune Nicolas avait reçu de S. une claque à ne remuer ni pieds ni pattes *de huit jours* (Daudet, L'Évangéliste). Je ne m'en ouvrirai pas *de quelques jours* (Augier, Giboyer). De même: Sans dot! dans un pays où *du soir au matin* chacun est à genoux devant un dollar (Laboulaye, Paris).

6. De l'idée primaire, celle de source, descente, point de départ, découle toute une série d'acceptions dont l'idée fondamentale et commune est celle de causalité, et qui vont de l'idée d'origine à celle d'auteur, producteur, puis à celle d'instrument, moyen, à celle de mobile, de cause, pour se généraliser en celle de motif. Cp.

a. Origine. — Il y en a un qui est *de votre pays* et qui vous a reconnu en passant (Theuriet, Nouvelles). Né *d'un père* inconnu et *d'une pauvresse* qui le laissait à l'abandon, il vivait sur le domaine public (ib.). Il s'appelait Juan Delcrous, *des* mêmes nom et prénom que moi, bien qu'il fût *de Port-*

Mahon, et moi *de Cahors* (Daudet, Paroisse). Son masque blafard de juive *d'Orient* (Daudet, L'Évangéliste). Un petit vin *de Bourgogne* achevait d'égayer la fête (ib.).

b. Auteur, producteur. — Cette idée n'est pas *de vous*. — Cette fable est *de La Fontaine*. — Le passif des verbes qui expriment une action intérieure (un sentiment) ou une action faite directement par le sujet logique régit un sujet logique indiqué par *de*, tandis que d'autres verbes passifs régissent un sujet logique indiqué par la préposition *par*. *Par* est moderne et supplante le *de* ancien, sauf en poésie. Cp.

Il est *respecté de tous*. — Ils sont *redoutés de tout le monde*. — Il ne veut être *vu de personne*. — Je ne suis pas *connu de vous*. — Craignez-vous d'être *oublié de moi?* — *Accompagné de ses amis* et *suivi d'une foule* enthousiasmée, il s'acheminait vers le port.

Fils unique et millionnaire, il avait été fort *gâté par sa mère* (Feuillet, Parisienne). Au milieu de son tourbillon, elle était *ressaisie* à tout instant *par la nostalgie* des hauteurs (ib.). Nous sommes *tourmentées* aujourd'hui *par d'anciens fournisseurs* (Becque, Les Corbeaux). Le cas a été *prévu par la loi* (ib.). Si l'on me demandait quel est l'homme *aimé par moi*, je serais heureuse de répondre (Meilhac, Froufrou).

c. Instrument, moyen. — Son œil s'illuminait, il clignait *des paupières* (Theuriet, Nouvelles). Sa figure haute en couleur, trouée *de petite vérole*, surmontée *d'une calotte* de cheveux crépus (ib.). Le garçon fit *des paupières* un signe négatif (ib.). Sa figure s'éclairait *d'un sourire* (ib.). Lorsqu'il eut pris *de son autre main* le parapluie de M. le curé, l'on se mit en marche (Flaubert, Bovary). Il boitait *de la jambe gauche* (ib.). Elle couvrit son visage *de ses mains* et se mit à sangloter (Feuillet, Parisienne). Madame de M. se lia, à cette époque, *d'une étroite amitié* avec madame d'H. (ib.). Madame d'H. qu'elle honora *de son amitié* (ib.). Flattée et touchée *de ce culte aimable*, madame d'H. lui rendait son affection (ib.).

Instruments de musique: *Jouer du piano, de la flûte, sonner du cor;* etc. figurément: *jouer du couteau, du canon, des coudes;* etc. Cp. La sotte et sinistre année! On s'est pendu, on a *joué du couteau, du laudanum, du charbon, du fusil, du canon* (Scholl, Miettes). Il était arrivé à *jouer du Sobolewski* avec un art admirable, et il savait si bien amener ce nom que, chaque fois qu'il le prononçait, l'effet était certain (Malot, Micheline). — Quand ce verbe est transitif: jouer un air, p. e., le nom de l'instrument figure comme circonstanciel de lieu et le rapport est exprimé par *sur* ou *à*. Cp. Elle joua avec son élève une sonate à quatre mains *sur le piano* du salon (Daudet, Paroisse). La *flûte* n'entend ni ne comprend l'air que l'on joue *sur elle* (Gautier, Maupin). Si je pouvais me résoudre à écouter les sonates que jouent les jeunes personnes *sur le clavecin* ou *sur la harpe* (ib.). Un morceau de musique joué par sa gouvernante *au piano* (Bourget, Le Disciple). Mais aussi: Ce fut un de mes amis, un garçon qui joue fort bien *sur le violoncelle* du sentiment (Murger, Bohème).

d. Mobile, cause. — Si ta mère était ici, elle en pleurerait *de joie* (Theuriet, Nouvelles). Je souffrais parfois douloureusement *de migraines névralgiques* (ib.). J'étais fou *de ma blonde fiancée* (ib.). Yvert lui demanda comment il se trouvait *du régime* tant vanté par le directeur (ib.). Aussi l'étourderie de Justin lui paraissait-elle *monstrueuse d'irrévérence* (Flaubert, Bovary).

Remarques. C'est ici que le *de* s'emploie le plus fréquemment, savoir pour indiquer la cause des sentiments, des mouvements de l'âme exprimés par des verbes et des adjectifs. — *Avoir peur de* est suivi de ce qui indique la cause, c'est le synonyme de *craindre*; *avoir peur pour*, *craindre pour* ont besoin d'un complément qui désigne comme le but de l'action. Cp. *Elle était devenue lâche; elle avait peur de Charles* (Flaubert, Bovary). *Mais, dit le médecin, j'ai peur pour lui que . . . . là-bas* (ib.). *Ma conscience me grondait souvent, et je craignais pour ma petite réputation* (About, Brave homme).

e. Motif général. — Ils diffèrent *d'esprit et de corps.* — Je me suis trompé *de porte.* — Ils sont opposés *de talents, de caractères* et *d'opinions.* — Montluc luttait *de férocité* contre le légendaire baron des Adrets (Prévost, Compagne). Ce supplice de voir le gaucho, fort *de l'appui* de M. et *de la terreur* qu'il inspire, prendre la place de son fils (ib.). Fâchée de n'être pécheresse que *d'intention* et non *de fait* (Gautier, Maupin).

f. Manière. — Le circonstanciel qui répond à la question pourquoi? répond quelquefois aussi à la question par quoi? comment? de quelle manière? En effet, il n'est pas toujours possible de décider s'il désigne le moyen ou la manière, et c'est ce qui fait que le circonstanciel de manière peut être indiqué par *de*. Cp. Serviteur, madame, reprit-il *d'un ton sec* (Flaubert, Bovary). Assez! s'écria-t-elle *d'un air terrible* (ib.). Elle se prêta à la circonstance *de la meilleure grâce du monde* (Gautier, Maupin). Richard se dégagea *d'un geste brutal* (Daudet, Paroisse).

7. Le *de* amène aussi des circonstanciels ou des attributs désignant la mesure, la valeur, la matière, le contenu. Cp.

Une énorme et blonde créature, haute *de cinq pieds huit pouces* (Laboulaye, Paris). L'emprunt a monté *d'un dollar* sur le prix d'émission (ib.). Théodore lâcha la bride à son cheval, et en quelques secondes il eut dépassé *de plusieurs têtes* d'Albert et Rosette (Gautier, Maupin). Ils eussent mieux aimé être réduits en charbon que de reculer *d'un pas* (ib.). Quelques tourelles dépassaient la ligne de l'édifice *de toute la hauteur* de leur éteignoir d'ardoises (ib.). Hivert même était retourné *d'une demi-lieue* en arrière (Flaubert, Bovary). Le mariage avait dû être retardé *de quelques mois* (Bourget, Le Disciple). Nous sommes leurs aînés *de cent soixante-dix ans* (Laboulaye, Paris). Sa robe était faite *d'une étoffe* de couleur changeante (Gautier, Maupin). Un fossé assez large, mais qui, au lieu d'eau, était rempli *d'une végétation abondante et touffue* (ib.). J'avais devant moi une table *d'acajou* surchargée *de têtes* de cygne en cuivre et *d'autres ornements* de mauvais goût (Laboulaye, Paris). — Par analogie avec *moins âgés de six ans*: Moi, quoique je n'eusse que six mois de plus que toi, j'étais *de six ans* moins romanesque (Gautier, Maupin).

La mesure peut être déterminée par le nom de la dimension. Cp.

L'homme, à qui un cercueil *de deux pieds* de large sur six de long suffit et au delà après sa mort, n'a pas besoin dans sa vie de beaucoup de place (Gautier, Maupin).

Le prix est exprimé à l'accusatif ordinairement; le circonstanciel qui désigne l'objet de l'estimation, de l'évaluation, est amené par *de* Cp.

Sais-tu ce qu'on nous a offert *de notre fabrique*? Six cent mille francs. Je la vendrai dans dix ans *un million* (Becque, Les Corbeaux).

Remarques. L'idée d'estimation, d'appréciation se retrouve dans *traiter qn. de prince, de fat, de fou*, etc.; *qualifier qn. de fourbe*; *servir de père, de modèle*, etc. — De même, dans: *Si j'étais* de vous, *je sais bien comment je m'y prendrais, et, si j'étais* d'elle, *je sais bien aussi comment j'y répondrais* (Loménie, Beaumarchais). — La formule *on dirait (on eût dit)* annonce une évaluation dont la teneur est ordinairement amenée par *de*: *On dirait une émeute; on dirait d'une émeute.* Cp. *On dirait d'un culte fait pour les aveugles* (Laboulaye, Paris). *On dirait d'un peuple de voleurs* (ib.). *Tendre et galant, il était horrible; on eût dit d'un serpent amoureux* (ib.). — Lorsqu'il s'agit de la quantité, l'évaluation peut marquer la suffisance ou l'insuffisance, et cette circonstance est indiquée par la préposition *de*: *Il suffit d'une boule de neige qui se détache du sommet de la montagne pour occasionner une terrible avalanche.* — *C'est peu d'un vengeur* [= un vengeur, c'est peu]. — *Nous ne serons pas trop de deux pour veiller sur elle.* — *L'homme naturel est un méchant animal: ce n'est pas trop de l'Évangile pour nous faire aimer nos ennemis* (Laboulaye, Paris). De même: *Il suffira d'une poignée d'intrigants pour séduire le magistrat le plus honnête* (ib.). *Il suffit de l'abstention d'un seul homme pour tenir leur verdict en échec* (ib.).

8. Le génitif possessif, ou le *de* qui en est le signe, indique la personne ou la chose à laquelle appartient la personne ou la chose déterminée: *Le livre de mon ami; — le fils du maire; — ceux de son métier gagnent gros. — Tous ceux de Tréguier et de Saint-Brieuc sont rentrés depuis huit jours* (Loti, Pages). *Cette action est d'un brave homme.*

Il ne faudrait pas confondre avec ce génitif, le génitif dit qualificatif: *Ces fleurs sont de bon goût. — L'emploi du Subjonctif est de rigueur.* Cp.

Vous êtes *de la première jeunesse* (Gautier, Maupin). En vérité, tu es *d'un primitif* qui n'a pas de nom (ib.). Il est vrai qu'elle est *d'une dépravation charmante* (ib.). C'est *d'un immatériel, d'un vaporeux, d'un idéal* à vous casser les bras (ib.). Vous avez écrit des lettres *d'une violence*! (Daudet, Paroisse).

9. Le génitif partitif. Les principaux cas de l'emploi de ce génitif et de la préposition *de*, qui en est le signe, ont été traités aux chapitres de l'article et du pronom. Il ne reste donc que quelques emplois plus ou moins importants à relever.

a. Le *de* partitif se trouve après les verbes et les adjectifs (substantifs) qui expriment l'idée de participation, de mutualité, p. e. *participer, tenir, trancher; complice, contemporain*, etc. Cp.

Le mulet *participe (tient)* de l'âne et *du* chevel. — Il *tranche du* grand seigneur. — Ce rejet en arrière devant la réalité brutale, qui *tient* chez moi *de la* maladie (Bourget, Duchesse).

b. Le pronom interrogatif substantif régit, comme on sait, un génitif marquant la totalité dont le pronom désigne une partie: *Qui de vous l'a vu? – Lequel de ces accusés est le plus coupable?* Et avec le neutre: *Quoi de plus naturel? – Qu'y a-t-il d'étrange dans ce qu'il fait?* – Or, ce génitif peut être accompagné d'un complément appositif, désignant les individus (objets) ou les catégories d'individus (objets) qui composent la totalité, et ce complément, par suite d'une attraction, est au même cas que le génitif, en d'autres termes, il prend la préposition *de: Lequel* de *ces [deux] accusés est le plus coupable*, du *père ou* du *fils?* Si dans ces tournures le génitif est supprimé ou sous-entendu, le complément attributif conserve le signe de ce cas. Cp.

Il est temps que tu saches qui a été le plus coupable, *de moi* ou *d'elle* (Duruy, Andrée). Au bout d'un mois et demi, il commençait à songer au départ, sans trop savoir ce qui l'emportait en lui, *du désir* de quitter Rome ou *de l'envie* de revoir Paris (ib.). Je t'annonce honnêtement que le père de Béatrix met des bâtons dans nos roues. Reste à savoir ce qui cassera d'abord, *des roues* ou *des bâtons* (Rabusson, Idylle). C'était un pari à qui, *de monsieur* de Valréas ou *de moi*, arriverait ici le premier (Meilhac, Froufrou).

10. Le génitif appositif s'emploie pour déterminer les appellations politiques, administratives et géographiques: empire, royaume, comté, etc. – commune, canton, province, département, ville, etc. – île, presqu'île, montagne, rivière, fleuve, canal, etc. Mais il y a des exceptions: mont; *le mont Vésuve*, *le mont Etna;* et même fleuve et rivière avec des noms antiques ou peu connus: *le fleuve Indus*, *le fleuve Zambèze.* De même: *le lac de Genève*, mais *le lac Ontario*, etc.; *le cap de Bonne Espérance*, mais *le cap Horn*, etc. Cp.

A côté de la maison, il y a le grand parc abandonné de l'évêché *de Léon* (Loti, Pages). C'était en entrant dans la commune *de Ploubazlanec* (ib.). Tout au loin apparaissaient l'ilôt *de Toubauaimanou* et l'île *de Moorea* (ib.). C'étaient les parages du cap *Horn* (ib.).

Ce génitif s'emploie avec les mots rue, place, quai, boulevard, etc., excepté si le déterminant est un nom de personne, à moins que le *de* ne fasse partie du nom propre. Cp.

Sa valise à la main, il suivait la rue *d'Amsterdam* (Prévost, Compagne). En sortant de la rue *de Grammont*, Germaine s'était dirigée vers le boulevard *Malesherbes* (Malot, Micheline). Au coin de la rue *Le Pelletier* et du boulevard, elle se heurta contre une poitrine d'homme (Prévost, Compagne). Nous avions décidé d'aller à pied de la maison à la rue *Laffitte* (ib.). Le trajet, assez court d'ailleurs, de l'avenue *Gabriel* à l'avenue *de l'Alma* (Feuillet, Parisienne). Remontant avec lui le faubourg *Saint-Jacques*, l'attendant au coin du boulevard *Arago* à la sortie de ses cours (Daudet, L'Évangéliste).

Cependant la règle n'est pas absolue pour les noms de ville ou de quartiers: A votre bouillon de la rue *Maubeuge*? (Prévost, Compagne). Je vous attendrai ce soir au coin du boulevard *Montparnasse* (Prévost, Jaufre).

Avec les noms de localités, le nom propre n'a pas besoin de la copule *de*. Cp.

Le collège *Charlemagne*. — L'hôtel *Levrault*. — La villa *Amélie*. — Maison *Autheman* fondée en 1804 (Daudet, L'Évangéliste). La salle *Saint-André*, l'église des libéraux (ib.).

Mais le *de* fait partie du nom, comme particule nobiliaire, quand on dit: Le château *d'Ayguenoire* étonne le passant par sa farouche apparence (Prévost, Compagne). Il se rendit aussitôt à l'hôtel *d'Hermancy* (Feuillet, Parisienne).

Le mot auberge et son synonyme hôtel régissent *de* avec le nom de l'enseigne. Cp.

Hippolyte Tautain, garçon d'écurie depuis vingt-cinq ans à l'hôtel *du Lion d'or* (Flaubert, Bovary). Il pleuvait dru quand la voiture me déposa devant l'auberge *du Chêne Vert* (Theuriet, Nouvelles).

Plusieurs termes régissent un déterminant juxtaposé [sans *de*]. Cp.

La division *Desaix*. — La carabine *Minié*. — L'extrait de viande *Liebig*. — Le chocolat *Ménier*. — La pharmacie *Homais*. — Le code *Napoléon*. — La porte *Saint-Denis*. — Un degré *Réaumur*, *Farenheit* [mais centigrade, au lieu de Celsius]. — Le journal *Le Temps*.

Mais: Le cri *de* Vive le roi! — Le refrain *de* hihan. — Le nom *de* Beaumoussel. — Le titre *de* baron. — La tragédie *d'*Athalie. — Le roman *de* Gil-Blas. — La fable *du* Héron. — La fable *du* Chêne et *du* Roseau [mieux: la fable le Chêne et le Roseau, à cause du titre composé]. — *Le mot héros* [mieux que *le mot de héros*].

Remarque. Le génitif appositif est indiqué par *de* après l'adjectif seul. Cp. *Et comme je suis seul d'homme à ne pas chasser, à être toujours là, sous la main, je pourrais avoir de l'agrément* (Hervieu, Peints). Je suis seul, équivaut à: il n'y a que moi; c'est pourquoi cette dernière tournure se construit de même avec *de*: *Je crois qu'ici il n'y a que moi de chrétien, ou, si vous aimez mieux, de catholique dans le vrai sens du mot* (Laboulaye, Paris). *Oh! l'homme, c'est Max; il n'y a que lui d'homme ici* (Pailleron, La Souris).

Prépositions de lieu et de temps.

11. **En, dans** marquent l'un et l'autre la présence dans un espace, avec cette différence que *en* ne demande pas que l'espace soit une enceinte fermée, tandis que *dans* présente l'espace comme un lieu complètement clos. Mais dans la langue moderne la particule *dans* a supplanté *en* dans la plupart des cas où il est question de localités déterminées [avec l'article], tandis que *en* s'emploie surtout sans article aujourd'hui. Anciennement *en* admettait l'article défini, ce qu'il ne fait plus que lors-

que cet article est élidé, p. e. *en l'an*, *en l'air*, *en l'état*, *en l'absence*, *en l'honneur*, ou féminin, p. e. *en la présence*, ou encore avec *un* et les pronoms adjectifs *ce*, *son*, etc. Cp.

Les obsèques du prince Radziwill, décédé à Paris, jeudi dernier, ont été célébrées lundi *en l'église* Saint-Philippe-du-Roule (L'Ill. 17—1—'85). Encore, si Lazare avait eu la foi *en l'autre monde* (Zola, Joie). La Place était encombrée par une file de charrettes, toutes à cul et les brancards *en l'air* (Flaubert, Bovary). Il accepta la proposition de dîner *en la compagnie* des nouveaux venus (ib.). *En l'absence* des Parisiens, on leur eût fait un Paris tout neuf (Laboulaye, Paris). J'aime également deux choses *en ce monde*, la liberté et la France (Feuillet, Camors). C'est une exception que je fais *en votre honneur* (ib.). Il a l'intention de se démettre de son mandat *en ma faveur* (ib.). Il y eut quelque chose de touchant pour madame de T. dans l'attitude réservée et presque timide de ce mauvais sujet *en sa présence* (ib.).

Cependant à côté de *en ses mains*, on dit *dans ses mains; en ce monde, dans ce monde; en ce siècle, dans ce siècle;* etc., etc.

En est préposition de lieu dans: *être en pleine mer*, *ouvrier en chambre*, *avoir de l'argent en poche*, *être bien en selle; jeter en prison*, *monter en voiture*, etc.; — sans l'article avec les noms de pays: *en France*, *en Bretagne*, mais les noms de villes demandent *à* ou *dans*.

L'idée d'entourer, enclore, contenir, amène celle d'envelopper; de là: *être en chemise*, *en manteau*, *en pantoufles*, *en blanc*, *en deuil*, etc.... et, par conséquent celle d'être en un certain état: *en colère*, *en paix*, *en guerre*, *en repos*, *en liberté*, et avec l'idée de dépendance ou de protection: *être en tutelle*, *un enfant en nourrice*, etc. Cp.

Laure rentrait *en taille* et *en cheveux*, les mains nues (Prévost, Compagne). L'épicier *en habit noir* et *en cravate blanche* était pour moi un monstre inconnu (Laboulaye, Paris). Mais ces bipèdes qui se croient des hommes, parce qu'ils marchent sur deux pattes, ces loups *en chapeau rond*, ces renards *en lunettes*, etc. (ib.). Un commis de nouveautés, dandy *en bottes vernies* (ib.). Lafayette *en perruque blonde*, *en habit bleu*, *en pantalon blanc* (ib.).

Etre en chemise, c'est avoir la chemise sur le corps; c'est ce qui explique que *en* a eu le sens de *sur*, comme dans les locutions: *casque en tête*, *Jésus en croix*, *donner du nez en terre*.

En peut ensuite désigner la chose qui sert de moyen: *se ruiner en folles dépenses*, *s'épuiser en efforts inutiles*, *expliquer une chose en deux mots*, etc.; le moyen peut être la matière: *une maison en bois;* le contenu: *Sa fortune consiste en rentes sur l'État.* Cp.

Rosette raconta *en peu de mots* à Th. ce qui venait de se passer (Gautier, Maupin). Ce pavillon est *en brique* avec des coins de pierre (ib.). Dans le parloir, il y avait un piano *en palissandre* (Laboulaye, Paris). M. Green qui fait de grandes affaires *en riz*, *en café*, *en épices*, *en indigos* (ib.).

Le moyen peut aussi être la manière de transformer une chose. Cp.

Quelques-uns de ces arbres n'ont de feuilles qu'au sommet, et se terminent *en larges ombrelles*; d'autres s'effilent *en panaches* (Gautier, Maupin). Un jasmin secouait ses étoiles *en pluie d'argent* sur mon parquet (ib.). Je voyais l'eau miroiter et s'écailler *en millions de paillettes* (ib.). Souvent cet engourdissement tourne *en torpeur* et cette tranquillité *en ennui* (ib.).

En indique par conséquent la manière d'être, la qualité de quelqu'un: *Vivre en honnête homme; le général en chef;* de même: *une fenêtre en ogive.* Cp.

Il vivait *en garçon* (Flaubert, Bovary). Aussi est-ce *en ami* et non pas *en médecin* que je me présente. Je l'ai dit à ces messieurs qui venaient *en voisins* savoir de vos nouvelles (Laboulaye, Paris). J'ai joué mon rôle *en comédienne consommée* (Gautier, Maupin).

En est préposition de temps dans: *en hiver, en automne, en 1908*, c'est-à-dire l'espace de temps dans lequel une action a lieu; puis l'espace de temps qu'il faut pour accomplir une action, la durée de l'action: *gagner un million en une heure; la traversée se fait en quinze jours;* ou encore la fin d'une période: *de demain en huit, d'aujourd'hui en quinze.* Cp.

Toute la dot, plus de trois mille écus, s'était écoulée *en deux ans* (Flaubert, Bovary). Je vous vends ma part vingt mille dollars; *en six mois* vous les aurez gagnés (Laboulaye, Paris). Dans la foule où nous l'avons arrêté, il y a eu six poches coupées *en un quart d'heure* (ib.).

Dans est préposition de lieu dans: *dans la ville, dans la campagne, dans Paris, dans la France;* avec un nom d'auteur, pour ses œuvres: *dans* (ou *chez*) *Voltaire;* figurément, avec des noms abstraits désignant des états, des situations: *dans la misère, dans l'opulence, dans l'attente, dans la magistrature*, etc.

A remarquer ici que les Français se placent en pensée à un autre point de vue que les Hollandais, lorsqu'il s'agit d'objets renfermés ou contenus dans un espace clos: *prendre un morceau de sucre dans un sucrier;* le morceau est dans le sucrier au moment où on le prend; c'est la même manière de voir les choses dans: *manger dans une assiette, boire dans un verre, fumer dans une pipe*, et, pareillement, *prendre sa femme dans une très honnête famille, choisir les ministres dans le parti victorieux*, etc. Cp.

Une fois *dans la rue*, je me trouvai *dans un état* singulier (Laboulaye, Paris). Il se retira *dans la campagne* où il voulait faire valoir (Flaubert, Bovary). Il fumait *dans de grandes pipes* en porcelaine (ib.). Elle prit *dans la poche* de sa robe la lettre du député (Malot, Micheline). Il prit un portefeuille *dans son secrétaire* (Prévost, Jaufre). J'ai deux fils *dans les douanes*, deux *dans les droits réunis;* deux autres sont déjà percepteurs; le huitième est *dans les eaux et forêts* (Laboulaye, Paris).

Dans marque aussi le passage d'un lieu à l'autre, comme p. e. ci-dessus: *se retirer dans la campagne*, et dans: Quand il *entra dans les Bertaux*, son cheval eut peur et fit un grand écart (Flaubert, Bovary). Le docteur ordonna de dételer son cheval, puis il alla *dans l'écurie* voir s'il mangeait bien l'avoine (ib.).

Remarques. Quand on indique l'adresse d'une personne, on supprime ordinairement *dans* et l'article; cp. *Il chercha vite le nom de mademoiselle Lempereur, qui demeurait rue de la Renelle-des-Maroquiniers, No. 74* (Flaubert, Bovary). — *A la ville, en ville, dans la ville.* Ces trois locutions diffèrent en ce que la première désigne la ville comme un point, la seconde, comme une étendue vague et indéterminée, et la dernière, comme un lieu clos, une enceinte fermée. Il s'ensuit que l'on dira: *Il passait l'hiver à la ville, l'été à l'étranger; la laitière va vendre son lait en ville; monsieur ne dine pas à la maison, il dine en ville; l'ennemi est dans la ville.* Cp. *L'ami Seth venait en ville avec nous* (Laboulaye, Paris). *Un soir, dans la rue, comme il allait dîner en ville* (Flaubert, Bovary). *C'était lui qui faisait à la ville les commissions du pays* (ib.). *Il était cinq heures du matin lorsque j'entrai dans la ville* (Gautier, Maupin). *J'aime tout dans Paris* (Laboulaye, Paris). *Un Parisien qui n'est pas un étranger à Paris* (ib.). — *A la campagne* est l'opposé de *à la ville; dans la campagne* est opposé à *dans la ville*, mais *en campagne* signifie: à la recherche de, en marche, en route. — Cp. *Descendre à la cave; descendre dans la rue. Avoir la pipe à la bouche, le cigare aux dents, porter le lorgnon à l'œil*, mais: *mettre un morceau de sucre dans sa bouche, avoir un grain de poussière dans l'œil. Montez à votre chambre* (Laboulaye, Paris). *Suzanne, allez dans ma chambre* (ib.).

Dans, préposition de temps, désigne un espace de temps déterminé, une période dans laquelle l'action a lieu ou aura lieu à n'importe quel moment: *Dans [le courant de] l'année; dans la soirée; dans une année bissextile; dans mon enfance; dans sa vieillesse; dans mon jeune âge; mourir dans sa vingtième année; quitter le pays dans les vingt-quatre heures*, etc. Quand ce moment est à la fin de la période, dans a le sens de «après, au bout de»: *Il arrivera dans trois jours.* Cp.

Vous changez de profession comme d'habit. *Dans six mois* que serez-vous? (Laboulaye, Paris). Elle eut *dans ce temps-là* le culte de Marie Stuart (Flaubert, Bovary).

12. Chez, primitivement un substantif ayant le sens de: en la maison de, s'est dit d'abord avec un nom de personne et avec ce sens. Le sens matériel s'est élargi ensuite en ce qu'il s'est étendu à des noms de peuples. En même temps, il a pris un sens abstrait qui a permis de l'employer par rapport à l'état moral de l'individu ou du peuple. Cp.

Sa mère lui choisit une chambre *chez un teinturier* de sa connaissance (Flaubert, Bovary). *Chez les Égyptiens, les Étrusques, les Grecs* même, la caste des guerriers a lutté contre celle des prêtres (Guizot, Civil.). J'ai beau-

coup étudié la peur *chez les autres*, depuis sa forme naïve *chez les enfants* jusqu'à sa forme tragique *chez les fous* (Prévost, Compagne). Ce rejet en arrière devant la réalité brutale qui tient *chez moi* de la maladie (Bourget, Duchesse).

Remarques. Le sens de maison est sensible dans les tournures où *chez* est précédé d'une autre préposition: *Je viens de chez la nourrice* où *est mon enfant* (Flaubert, Bovary). *Il rapportait des bonnets de chez la modiste, des toupets de chez le coiffeur* (ib.). — De même dans les locutions *chez moi, chez soi*, etc. devenues des substantifs: *Ces trois filles [des Américaines] vivent ainsi absolument libres, dans un petit chez elles* (Bentzon, Malentendus). *Elle se nommait Virginie et arrivait tout droit de son chez elle, un pays très pauvre* (Pouvillon, Jean). — L'emploi de cette préposition s'est étendu aux noms d'animaux et de plantes, bref à ceux de tous les êtres vivants.

13. Devant, derrière. Devant se dit de ce qui est en face de la personne et, figurément, de la chose: *avoir une chose devant les yeux*. De là le sens de: en présence de quelqu'un: *Il l'a dit devant moi*. Au sens temporel, il ne se dit plus aujourd'hui. Cp.

De belles perspectives azurées s'ouvrent *devant vous* (Gautier, Maupin). Et elle est là, près de moi! *devant moi!* (Pailleron, La Souris). Vous lui parlerez? Oui: Seulement, pas *devant moi*, n'est-ce pas? (Meilhac, Froufrou). On ne se gêne pas *devant lui* (Gautier, Maupin). — Le navire fuit *devant la tempête*. — Cela est nul *devant la loi*.

Par rapport à l'espace ou au temps (considéré comme espace) qu'on a en face: J'ai couru plus d'une heure *devant moi* à travers champs (Gautier, Maupin). Heureusement j'ai sept ans *devant moi* (Theuriet, Nouvelles).

Par intervertissement, devant au lieu de derrière: Je trouvai M. Jon. Dream assis *devant une table ronde* (Laboulaye, Paris).

Par-devant marque le passage, et s'emploie comme terme de pratique et de palais. Cp. Tu peux te trouver appelé en des circonstances graves, *par-devant* les tribunaux (Flaubert, Bovary).

Derrière se dit par rapport à la personne ou à la chose placée en arrière de quelqu'un ou de quelque chose. Cp.

J'étais caché *derrière mon rideau* (Gautier, Maupin). Je voyais tout à droite, à gauche, devant et *derrière moi* (ib.). Zambo grimpa *derrière la voiture* (Laboulaye, Paris).

14. Près, près de marquent la proximité. La forme *près* est plus ou moins archaïque et s'emploie avec des noms de lieu servant à préciser la situation de localités peu connues ou homonymes: *Passy près Paris; Velp près Arnhem;* ou encore dans certaines formules de chancellerie: *ambassadeur près la cour, le Saint-siège;* et de palais de justice: *avocat, procureur près le tribunal, la cour*, etc. Cp.

Nastasie, *près du lit*, tenait la lumière (Flaubert, Bovary). L'un était un gros commerçant de la rue du Sentier, à Paris; le second, un propriétaire de

vignobles considérables, *près de Lectoure*, d'où les Jaubourg sont originaires. Le troisième, magistrat distingué, exerçait les fonctions de procureur général *près une des cours d'appel* du Nord (Bourget, L'Émigré). J'avais vingt-deux ans, quand je fus nommé substitut du procureur du roi *près le tribunal* de Saint-Marcel dans le département de l'Isère (Sandeau, Début).

Près de marque aussi l'évaluation approximative d'une quantité ou d'un nombre et la proximité d'une époque. Cp. Cela m'a pris *près de deux heures* (Laboulaye, Paris). Il était *près de midi* quand nous arrivâmes à destination.

Remarques. Autres prépositions synonymes de *près*: proche, joignant, attenant, lez. Ce dernier mot ne se rencontre que dans des noms composés de localités: *Plessis-lez-Tours*. — *Auprès de*, synonyme de près de, dénote une proximité plus marquée: *Quand Charles rentrait, il trouvait, auprès des cendres, ses pantoufles à chauffer* (Flaubert, Bovary). *Confrère, faites-moi l'honneur de prendre place auprès de moi* (Laboulaye, Paris). *Sa nomination ne dépend plus que de sa promptitude à se rendre auprès du ministre* (Sandeau, Seiglière). — Il a le sens de comparé à: *Il a bâti des villes auprès de qui Rome, Babylone et Tyr ne sont que des taupinières* (Gautier, Maupin).

15. Outre, hors expriment un rapport d'extériorité, le premier avec l'idée accessoire d'au-delà, et ne s'employant avec ce sens que comme préfixe: *les pays d'outre-mer, les voisins d'outre-Manche, d'outre-Rhin, les provinces d'outre-Meuse;* figurément dans: *outre mesure.* Hors est ordinairement joint à *de: hors de la maison, de la ville;* figurément il marque l'état de ce qui est dégagé, affranchi: *hors d'embarras, de danger, de soupçon;* l'idée de privé de: *hors d'haleine, de soi-même;* l'idée d'excès: *hors [de] prix, de comparaison.*

Sous un autre point de vue, *outre* désigne la chose à ajouter, *hors*, la chose à retrancher, à excepter. Cp.

Ils avaient pour les soigner, *outre la bonne*, Justin, l'élève en pharmacie (Flaubert, Bovary). Le sacristain qui, *outre ses fonctions sacerdotales et mortuaires*, soignait les principaux jardins d'Y. (ib.). Mais, *hors les brochures sans importance*, cette bibliothèque contient bien peu de livres postérieurs à 1830 (Prévost, Françoise).

Remarques. Les prépositions hormis, excepté, sauf, moins, à part sont synonymes de hors. Dehors est adverbe; on en fait la préposition *en dehors de.* Cp. *Dans le jardin, personne, hormis Zambo* (Laboulaye, Paris). *Hormis les crimes atroces*, elles [ces lois] s'attaquent à la bourse et non pas à la personne du coupable (ib.). Même visage, mêmes traits que dans l'ancien monde, *sauf le bout du nez* qui avait un peu rougi (ib.).

16. Vers, envers, contre marquent la direction dans l'espace. Vers marque la direction vers un but; comme préposition temporelle, il désigne une évaluation approximative.

Puis le chemin se dirige *vers le château* (Gautier, Maupin). Ils marchaient

sans but, en rebroussant *vers Paimpol* (Loti, Pages). Je tournai la tête *vers le jour* (Laboulaye, Paris). Puis, se tournant *vers sa voisine*: Madame, sans doute, est un peu lasse? (Flaubert, Bovary). Il partit à pied et s'arrêta *vers l'entrée du village* (ib.). Une nuit, *vers onze heures*, ils furent réveillés par le bruit d'un cheval (ib.).

Envers marque également la direction, mais au figuré, et pour exprimer des dispositions amicales aussi bien qu'hostiles. Cp.

Je suis quitte *envers sa mémoire* (Sandeau, Seiglière). C'est son devoir. Je n'en connais pas de plus noble et de plus doux à remplir *envers une femme* dont on est aimé (Becque, Les Corbeaux).

Contre a signifié primitivement: «tourné vers et opposé à, puis «appuyé à»; p. e. *Sa maison est contre la mienne; assis contre le mur, donner de la tête contre le mur.* Au sens figuré, les acceptions varient; comparaison: *dix boules blanches contre une noire; douze voix contre cent;* échange, troc: *troquer un cheval contre un esclave;* opposition, déviation: *il a refusé contre son habitude; cela est contre l'usage, la loi, la règle;* hostilité: *se déclarer contre quelqu'un, se battre contre quelqu'un, être fâché, se fâcher contre quelqu'un;* cp.

L'épreuve est faite; elle dépose *contre vous* (Laboulaye, Paris). Je fis *contre l'ivrognerie* une tirade qui enleva l'auditoire (ib.). Je me colérais *contre moi-même* (Gautier, Maupin).

Les deux prépositions ensemble: La tête sur l'échafaud, je maintiendrais *envers et contre tous* que l'autorité n'a jamais tort (Laboulaye, Paris).

17. Entre, parmi désignent tous les deux le milieu; *entre* quand il s'agit de deux individus (objets) ou deux groupes séparés, *parmi*, proprement «par le milieu», quand il s'agit de plusieurs individus ou choses mêlés.

Entre marque l'espace qui sépare deux choses ou un point de cet espace: *Le pays entre la Seine et la Loire. – Rouen est entre Paris et le Havre.* Figurément: *Le gris est entre le noir et le blanc.* Donc aussi: *tenir un enfant entre ses bras;* par extension: *entre quatre murs.* Cp.

C'était une existence au-dessus des autres, *entre ciel et terre*, dans les nuages (Flaubert, Bovary). *Entre les onguents* d'Holloway *et des pilules* de Morrison, votre emprunt mexicain fera merveille (Laboulaye, Paris). Aujourd'hui le commerce avec les provinces est entièrement *entre les mains* du gouvernement (NR. 1–10–'84). Un petit coin de terre, enfermé *entre quatre murs* garnis de lierre et de chèvrefeuille (Laboulaye, Paris).

Ce qui est entre plusieurs objets, semble faire partie de la collection; de là le sens partitif. Mais, il se distingue des autres; alors entre marque la différence, la préférence. Plusieurs peuvent se le partager, d'où le sens distributif, ou le sens réciproque. Cp.

Ils avaient *entre eux trois* une carabine et deux pistolets (Topffer, Nouvelles). Ce jour comptera *entre les plus beaux* de l'histoire de notre famille (Renan, Jouarre). Ah! Lucy! vous êtes heureuse *entre toutes les femmes* (Pailleron, Monde). Oh! Jacques, toi, *le noble entre les nobles*, toi qui as toutes les grandeurs et toutes les générosités (Malot, Paulette). Comment ne pas choisir *entre toutes* cette jeune fille d'une éducation exceptionnelle (Feuillet, La Morte). *Entre autres qualités*, il avait une excellente mémoire (Ohnet, Volonté). Ils avaient tous deux sucé le même lait, ce qui dans nos provinces établit toujours *entre enfants* une espèce de fraternité (Sandeau, Madeleine). N'aie pas peur, mon fils, on te reconnaîtrait *entre mille* (Laboulaye, Paris). *Entre nous*, quel cas faites-vous de ces nouvelles levées? (ib.). *Entre toutes ces heures*, quelle est la vraie? (ib.).

Entre partitif peut renforcer le *de* partitif, surtout avec les pronoms personnels: *une d'entre elles; quatre d'entre nous; ceux d'entre eux; plusieurs d'entre vous;* etc.

Parmi, qui a aujourd'hui le sens de «au milieu de», mêlé à plusieurs, s'emploie généralement avec des noms pluriels ou des collectifs. Cp.

Le train courait à toute vapeur *parmi les plaines* (Bourget, Énigme). Quelques villas dormaient au soleil *parmi les jardins verts* (Prévost, Moloch). Il regarda longtemps dans la direction des rochers *parmi lesquels* j'étais caché (Topffer, Nouvelles). Puisque vous parlez toujours d'Évangile, n'en est-il pas un *parmi vous* qui ait lu l'histoire de etc. (Laboulaye, Paris). La note claire de son tableau, ce bleuissement dont on se moquait, éclatait *parmi les autres* (Zola, L'Œuvre). *Parmi son troupeau*, il y avait un âne qu'on nommait Benoît (Theuriet, Nouvelles). — Figurément: René avait marché *parmi ces réflexions* cruelles jusqu'à la place de l'Opéra (Bourget, Mensonges). Elle déjeuna *parmi ces idées*, toute seule (ib.).

18. Sur, dessus; sous, dessous. *Sur*, et autrefois *sus*, est préposition de lieu; *dessus* et *dessous* aujourd'hui adverbes, forment les locutions prépositionnelles *au-dessus de*, *au-dessous de*.

Sur marque le lieu ou l'objet qui se trouve sous un autre et avec lequel il est ou peut être en contact; *au-dessus de* marque ce lieu s'il n'y a pas de contact possible, et si l'on veut faire ressorter la hauteur, l'élévation: *Donner un coup sur les doigts*, *écrire sur une ardoise*, *peindre sur verre*, *graver sur le cuivre*, *une inscription sur la tombe*, *une marque sur la joue*. Cette dernière locution explique celle-ci: *porter un objet sur soi* (c.-à-d. sur son corps ou dans ses poches), puis cette autre: *fermer la porte sur soi*, fermer la porte immédiatement après être sorti de façon qu'elle vous touche encore. Cp.

Seth dévorait tout ce qui était *sur la table* (Laboulaye, Paris). Rose s'approcha de moi, le doigt *sur la bouche* (ib.). *Sur ce tableau* transparent on lisait l'inscription suivante (ib.). Traversant une première branche du Nil *sur une longue île* aride (RM. 15–8–'82, p. 896). Nous sommes *sur une île*! répondit Briant (Verne, Vacances). [On dit aussi et plus souvent: *dans une île*.]

La lune, qui n'en pouvait plus de sommeil, tira *sur ses yeux* son bonnet de nuages (Gautier, Maupin). — Les nuages du ciel s'amassent *sur leurs têtes* [des arbres] comme des flocons de neige (ib.). J'ai déjà un pied suspendu *sur le vide* (ib.). Une véritable épée de Damoclès suspendue *sur notre tête* (Laboulaye, Paris). Un grand métaphysicien qui, à force d'écrire, s'était endormi *sur son Hégel* (ib.). — Il avait ces grands ciseaux dans une doublure de son habit; du reste, nous n'avons rien trouvé *sur lui* (ib.). Elle n'avait *sur elle* ni sels ni flacon, et son embarras était grand (Gautier, Maupin). — *Sur un signal* de Green, la sérénade commença (Laboulaye, Paris). Et *sur la réponse* de Charles, il se mit à courir devant lui (Flaubert, Bovary).

Remarque. Il faut remarquer ici la manière de voir des Français, quand il s'agit d'objets, placés sur une surface et qu'on enlève: *C'était un pari à qui arriverait ici le premier et prendrait le Moniteur sur cette table* (Meilhac, Froufrou). *Laure se leva, prit sur la table du piano ses gants, son chapeau, son ombrelle, et se retira* (Sandeau, Sacs). Cp. une différence analogue pour la préposition dans.

Sur marque aussi la direction, la disposition: *diriger ses voitures sur le château, se replier sur la capitale, marcher sur Paris, sur la frontière, donner sur la rue, ouvrir sur deux rues, une chambre sur la rue*, etc., et aussi la situation, d'une ville p. e., considérée par rapport à la rivière et plus élevée que les eaux: *une ville sur la mer, sur la Manche, les villes sur le Rhin, Paris sur la Seine*, etc. Cp.

Sa mère lui choisit une chambre, au quatrième, *sur l'Eau-de-Robec* (Flaubert, Bovary). On ouvrit une porte vitrée qui donnait *sur la cour* (Laboulaye, Paris). Ma chambre donnait *sur le petit lac* (Gautier, Maupin).

Sur, préposition de temps, se reconnaît dans: *Sur ces entrefaites, sur l'heure, sur le coup de midi, il va sur ses quinze ans.*

Le sens figuré découle des deux idées de lieu et de temps: *être sur un bon pied avec quelqu'un, marcher sur les traces de quelqu'un, compter sur quelqu'un, s'excuser sur sa santé, lever des impôts sur le peuple, vivre sur le paysan*, etc. Cp.

Je venais m'entendre avec vous *sur le prix* (Laboulaye, Paris). Si la métaphysique vous prend *sur les nerfs* (ib.). Il va écouter une lecture *sur Washington* ou *sur les nouvelles découvertes* de L. (ib.). Les chiens de garde à la niche aboyaient en tirant *sur leur chaîne* (Flaubert, Bovary). En engageant madame à étudier, vous économisez pour plus tard *sur l'éducation musicale* de votre enfant (ib.). Je vous aime et vous adore entre tous et *sur tous* (Gautier, Maupin). Je fus *sur le point* d'allonger la main de son côté (ib.).

Remarque. *Sus* se dit encore dans *en sus*: *deux mille francs par an et une gratification en sus;* dans *susdit*: *Et que comptez-vous faire de ce susdit amoureux qui ne l'est pas?* (Gautier, Maupin).

Sous a plusieurs acceptions analogues à celles de *sur*, dont il est l'opposé. Il exprime le lieu: *sous le ciel, sous le toit, sous le bras, sous son bonnet;* le lieu qui domine par la hauteur: *camper sous la*

ville, sous les murs; qui protège: *sous le canon du fort, mettre sous clef, sous les verrous, sous le scellé,* ou qui nuit: *sous le feu de l'ennemi.* Il peut aussi marquer la dépendance: *sous son commandement, sous son autorité, sous la loi, vivre sous la même règle, faire ses études sous des maîtres illustres.* Cp.

Je me laissai tomber sur un fauteuil qui aussitôt se mit à danser *sous moi* (Laboulaye, Paris). La maigre figure disparaissait *sous des flots de cheveux gris* (ib.). Le blé, *sous l'équateur*, n'est qu'un chien-dent stérile (ib.). Une pelouse où paissaient, *sous la conduite* d'un petit garçon, quelques grands bœufs (Gautier, Maupin). Je te confierai, *sous le sceau du plus grand secret*, que je me suis surpris tout récemment encore dans l'attendrissement le plus provincial à l'endroit d'un rossignol qui chantait (ib.). Le soleil descendait lentement *sous l'horizon* (ib.). Vous n'en sortirez que *sous mon bon plaisir* (Laboulaye, Paris). Madame, *sous votre respect*, c'est l'esprit malfaisant qui hante ma maison (Noir, Auberge).

Sous est préposition de temps, dans: *sous peu*, et avec ou sans ellipse de règne: *Sous [le règne de] Louis XIV; sous les Consuls*, et par extension: *sous l'Ancien Régime, sous le Directoire*, etc.

Dessus, dessous ne s'emploient que par opposition et ensemble: *J'ai cherché inutilement dessus et dessous le lit; il n'est ni dessus ni dessous la table;* et avec *de: sortir de dessous la table; ôtez cela de dessus la table.*

Au-dessus de, au-dessous de marquent un rapport de supériorité et d'infériorité au sens matériel et au sens figuré. Ils sont synonymes de «plus haut que, en haut de», et de «plus bas que, en bas de». *Les locataires du premier logent au-dessus de ceux du rez-de-chaussée. — La glace au-dessus de la commode a été brisée. — On a trouvé le fond à mille mètres au-dessous du niveau de la mer. — Les enfants au-dessous de dix ans payent demi-place; ceux au-dessus de dix ans payent place entière. — Le thermomètre est au-dessous de zéro. — Cette comédie est au-dessous du médiocre.* Cp.

Le mot «laboratoire» se déroule *au-dessus d'une porte vitrée* (Flaubert, Bovary). Cet effroyable crabe que je croyais voir agiter *au-dessus de ma tête* ses crochets et ses pinces n'est qu'un palmier à éventail (Gautier, Maupin). *Au-dessous de mon speech* et sous la rubrique ridicule: Comment l'Amérique récompense la vertu, on lisait les deux lettres suivantes (Laboulaye, Paris). On assignerait l'audacieux qui se met *au-dessus des lois* (ib.). Cette obéissance est *au-dessus de mes forces* (ib.). L'intérêt général est *au-dessus de ces misères* de l'intérêt particulier (ib.).

Remarque. Un autre composé de dessus, savoir *par-dessus*, désigne le passage d'un point à l'autre en franchissant un obstacle; cp.

Il distribuait ses paquets qu'il jetait *par-dessus* les clôtures des cours

[des fermes], debout sur son siège (Flaubert, Bovary). Figurément: C'était assez d'ennui sans que, *par-dessus le marché*, on fût en politique d'un autre avis que le mien (Laboulaye, Paris).

19. A travers marque le mouvement direct d'un point à l'autre de l'espace, et plus spécialement la chose qui contrarie ce mouvement, l'obstacle qui se trouve sur le passage. Cp.

La levrette de madame B. s'était enfuie *à travers champs* (Flaubert, Bovary). Ensuite il fallait revenir chez lui *à travers toutes les rues* (ib.). Elle passait insoucieuse *à travers les colères* de Beauvais et de la Bruère comme une hirondelle *à travers une pluie d'orage* (Theuriet, Nouvelles). Je vois tout cela *à travers le grillage* de mes cils (Gautier, Maupin). Un rayon de soleil plonge *à travers les rideaux* (ib.). *A travers les déchiquetures* du feuillage, le ciel ouvrait des milliers d'yeux bleus (ib.). Elle l'écoutait, *à travers la cloison*, donner ses consultations dans son cabinet (Flaubert, Bovary). Il se coucha par terre sous les sapins, et regarda le ciel *à travers ses doigts* (ib.). — De même: au travers de: Une grande route qui passe *au travers de cette propriété* la coupe malheureusement en deux (Gautier, Maupin).

Au sens temporel on dit: *à travers les siècles*, *à travers les âges*, etc.

20. Jusque marque une limite, et s'emploie combiné avec un adverbe ou avec une autre préposition: *jusque chez lui*, *jusque dans la chambre*, *jusqu'où? jusqu'ici*, *jusqu'au bois*, etc.; les adverbes sont principalement temporels: *jusqu'alors*, *jusqu'aujourd'hui*, mais au fond ce sont encore des substantifs avec une préposition. L'idée de limite amène celle du point extrême et même celle d'excès. Cp.

J'aime tout dans Paris, *jusqu'à ses verrues et à ses taches* (Laboulaye, Paris). En trois mois on lui a versé toute une encyclopédie dans la tête; il a étonné *jusqu'à ses examinateurs* (ib.). Il n'y avait pas *jusqu'à Jaunisson* [le chat] qui ne fût sous le charme (Theuriet, Nouvelles).

21. Durant, pendant. Ces deux prépositions diffèrent au fond comme les participes et les verbes dont elles sont dérivées: elles marquent la durée continue, avec cette différence que *durant* dénote le temps que la chose dure, donc l'espace de temps comme totalité, tandis que *pendant* dénote que la durée n'est pas terminée: *durant l'hiver* (et aussi: *tout l'hiver durant*), *pendant l'hiver*. — *Il y a pour ainsi dire deux jeunesses: la jeunesse durant laquelle on croît, et la jeunesse pendant laquelle on agit.* — *Il fut malade sa vie durant.*

Pendant la nuit j'eus un rêve (Laboulaye, Paris). Chaque jour, *durant tout un mois*, Hivert transporta pour lui d'Y. à R., de R. à Y., des coffres, des valises, des paquets (Flaubert, Bovary). Je ne les vois guère que le dimanche; *durant la semaine*, je vis dans l'isolement (Theuriet, Nouvelles). Il se contenta de battre froid à l'ingrat *quelques jours durant* (Cherbuliez, Noirel). *Huit jours durant* je le chauffai (Daudet, Trente).

22. Dès, depuis. *Dès* signifie: à telle époque déjà, et met surtout en évidence le commencement de la période de temps. *Depuis*, qui signifie: à partir *de* ce moment et *puis* après, se dit souvent accompagné de *jusqu'à: depuis le premier janvier jusqu'au dernier jour de décembre. Depuis* est aussi préposition de lieu; *dès*, rarement. Cp.

Quant à moi, *dès la pointe du jour* je suis là (Flaubert, Bovary). *Dès quatre heures du soir*, il fallait allumer la lampe (ib.). *Dès lors*, ce souvenir de Léon fut comme le centre de son ennui (ib.). *Depuis longtemps* elle guettait la mort du vieux médecin (ib.). Sa femme était morte *depuis deux ans* (ib.).

23. Avant, après. *Avant* ne signifie plus que la priorité, la préséance, dans l'ordre de succession ou de marche. *Après* est préposition de lieu dans; *courir, s'élancer après quelqu'un, aboyer après les mendiants*, par extension: *soupirer après quelqu'un; cette mère est toujours après ses enfants* (cp. holl. achterna rijden). Comme préposition de temps, il marque la postériorité: *après trois heures d'attente;* la succession: *Le régime direct vient après le verbe. Ce monarque a régné après Henri IV*, etc.; l'évaluation: *Après l'or et le platine, l'argent est le plus précieux des métaux.* Cp.

Le mariage ne pouvait décemment avoir lieu *avant* la fin du deuil de Charles (Flaubert, Bovary). Il disait les uns *après* les autres tous les gens qu'il avait rencontrés (ib.). *Après deux heures de marche*, ils aperçurent enfin le toit de la Trélade (Sandeau, Sacs). A remarquer que l'on dit mieux: *deux heures après, deux semaines après*, etc. quand le complément de temps n'a pas de terme complétif; donc: *après dix ans de mariage*, etc.

A remarquer: Elle le repoussait, à demi souriante et ennuyée, comme on fait à un enfant qui *se pend après vous* (ib.). Quand elle allait chercher des provisions chez le boucher, il *épinglait* une de ses professions de foi *après sa robe*, et lui recommandait de prendre le chemin le plus long (Virmaitre, Paris-Canard). Tout mon passé semblait *se cramponner après moi* pour m'empêcher d'aller en avant (Gautier, Maupin). Tous deux crevèrent de rire; et Rosalie *se retint après la table* pour ne pas tomber (Zola, Page). Aussi s'était-elle levée de bonne heure pour qu'on *n'attendît pas après elle* (Malot, Paulette). Le préposé, flairant quelque aubaine se plaignait de son sort, *maugréait après l'administration* (NR. 1–2–'88, p. 534). Au fait, dit le portier, *après qui demandez-vous?* (Murger, Bohème). Je ne suis pas grande, c'est vrai, mais il ne faudrait cependant pas avoir l'air de *pleurer après l'étoffe*; on porte les robes très amples (ib.). — Je te trouve en costume de bal, et, là, *après le bouton de ton habit*, un morceau de dentelle en points d'Angleterre et des fils floche de soie rose arrachés à ta valseuse cette nuit. Justement, la Dame aux violettes avait, elle aussi, des volants en points d'Angleterre *après son domino rose* (Bouvier, Ouvrières). Les petits Calos poussaient des cris aigus, grimpaient sur mon lit, *après mes rideaux* (Sardou, Rochat).

Remarques. *Avant* peut indiquer un laps de temps à venir et être synonyme ainsi de *dans*. Cp.

Avant dix ans, Paris sera une ville neuve (Laboulaye, Paris). Soyez tranquille, *avant deux heures*, tout Paris s'occupera de votre procès (ib.). *Avant huit jours*, vous pourrez disposer de votre appartement (Theuriet, Lombard).

Prépositions modales.

24. Avec, sans. *Avec* annonce la personne ou la chose qui est auprès d'une autre, qui l'accompagne ou agit de concert avec elle. Il désigne ensuite l'outil, l'instrument, le moyen, l'état, la matière considérée comme le moyen de fabriquer quelque chose, et par extension la manière d'agir. *Sans* marque l'absence, le manque réel ou supposé. Cp.

Voici Suzanne. Alfred est *avec elle* (Laboulaye, Paris). Suzanne gardait Dinah *avec elle* (ib.). Je suis centre gauche, *avec toute la France* (ib.). Je suis resté trois mois sur le dos à C. *avec une balle dans le mollet* (ib.). La vie courait dans mes veines *avec une vitesse et une chaleur inconnues* (ib.). Cela dépend; deux morceaux de sucre, si vous les donnez *avec une pince*; tant que vous voudrez, si vous les donnez *avec vos jolis doigts* (Dumas, Francillon). *Avec de l'empois, des épingles et de la bonne volonté*, tout tient (Gautier, Maupin). *Avec une familiarité* de mauvais goût, il se mit à pactiser *avec le* coupable (Laboulaye, Paris).

Avec signifie encore vis-à-vis de; cp. Je suis comme ça *avec mes bons clients* (Becque, Les Corbeaux). Ce n'est pas ce compte qui a bouleversé ma mère au point de s'emporter *avec vous* (ib.).

A remarquer: *Avec cela que* [net alsof] je ne vous connais pas (ib.).

Sans. Après huit jours de ravages causés par l'opium, vous devriez être à demi mort, *sans* pouls et *sans* voix (Laboulaye, Paris). Ce conciliabule tenu chez moi et *sans moi*, me parut étrange (ib.). Car, *sans moi*, où serais-tu? (Flaubert, Bovary).

Remarque. *D'avec* se dit quand il s'agit de séparer, de distinguer ce qui était ensemble ou mêlé. Cp.

Ils se font amants de la nature, et ne distingueraient pas un chou *d'avec une betterave* (Gautier, Maupin). Je sais distinguer encore la brune *d'avec la blonde* (Becque, Les Corbeaux). Le prêtre parla de l'enfer. Le feu, les ténèbres, la séparation *d'avec Dieu*, etc. (Prévost, Compagne).

25. Par marque en premier lieu le mouvement, le passage par un espace: *par la porte;* ou par-dessus un espace: *par monts et par vaux;* puis, le mouvement en tous sens dans cet espace [cp. *parcourir*], et même l'arrêt, le séjour en un point de cet espace: *par 30 degrés de latitude nord.* Cp.

On passe *par une belle arcade ogive* dans l'intérieur du donjon (Gautier, Maupin). Elle entra *par la petite porte* du parc (Flaubert, Bovary). Comment êtes-vous entré? *Par la porte* qui était ouverte (Becque, Les Corbeaux). Comme il passait *par Vassonville*, il aperçut, au bord d'un fossé, un jeune garçon (Flaubert, Bovary). Un silence plein de bruits et de soupirs étouffés se faisait entendre *par tout le jardin* (Gautier, Maupin).

Remarques. Dans: *Mademoiselle Germaine de Freydet, Clos-Jallanges, par Mousseaux (Loir-et-Cher)* (Daudet, L'Immortel), *par* indique la localité la plus rapprochée de Clos-Jallanges, desservie par la poste. — Il ne faudrait pas confondre *par* et *à travers* dans certaines locutions; *par la porte* désigne l'ouverture; *à travers la porte* fait entendre que la porte fait obstacle, bouche l'ouverture. C'est pourquoi l'on dit: *sortir par la porte [ouverte], voir passer quelqu'un à travers la porte vitrée; regarder par la fenêtre, regarder à travers les vitres.* Les vitres font obstacle, bouchent l'ouverture, c.-à-d. la fenêtre, car ce mot désigne étymologiquement la grande baie ouverte. Cp. *Un jour blanchâtre passait par les fenêtres sans rideaux* (Flaubert, Bovary). *Plus heureux que Louis XIV, je n'aurais pas à jeter ma canne par la fenêtre* (Sandeau, Seiglière). — *Tomber par terre, jeter par terre* éveillent l'idée de se répandre, s'étendre au long, tout du long, sur le sol.

Par indique les conditions atmosphériques dans lesquelles l'action a lieu. Cp.

Les gens qui tous les jours nous voyaient au Bois à heure fixe, et *par tous les temps* devaient nous rendre justice (Laboulaye, Paris). C'était *par un beau matin d'été* (Flaubert, Bovary). *Par le beau temps* qu'il faisait, les bonnets empesés paraissaient plus blancs que neige (ib.). Je suis rentré à la ville *par une tiède soirée* (Theuriet, Nouvelles). Regretté-je cette promenade à deux *par ce ciel étoilé et froid* de janvier? (Bourget, Duchesse). *Par neige ou par soleil*, rien n'y faisait (Canivet, Gohel). Madame devait avoir une raison bien grave pour sortir seule à pied, *par ce froid*, à pareille heure (Dumas, Francillon).

Par indique l'agent, personne ou chose, et par conséquent le moyen, l'instrument. Cp.

Il lui demanda comment il se trouvait du régime tant vanté *par le directeur* (Theuriet, Nouvelles). Les échalas des haricots avaient été renversés *par le vent* (Flaubert, Bovary). Sa mère lui envoyait chaque semaine *par le messager*, un morceau de veau (ib.). On arrive *par une grande route* bordée de vieux arbres (Gautier, Maupin). Une jeune Parisienne polie *par la civilisation* et affinée *par la plus délicate éducation* (Feuillet, Parisienne). — Une partie du corps ou du vêtement est considérée comme un moyen; de même une qualité: Prenant Henri *par la main*, elle s'enfuit de la chambre (Laboulaye, Paris). Il apprit *par cœur* des couplets (Flaubert, Bovary). J'allais m'en aller, quand le médecin me prit *par le collet* (Noriac, Plumeurs). Puis, il l'attaquait *par la vanité* (Flaubert, Bovary). Cp. Je n'ai pu lui répondre que *par des sanglots* (Theuriet, Nouvelles). Les gamins se bornèrent à répondre *par un haussement d'épaules* (ib.). *Par beau* j'entends aussi beau que Pâris ou Apollon (Gautier, Maupin).

Remarques. C'est ici qu'on doit se rappeler que l'action, désignée par *par*, peut être le moyen d'en commencer et d'en finir une série: *On en parle, cela finit par faire la boule de neige* (Flaubert, Bovary). *Vous commencerez par vous écrire des billets tendres* (Prévost, Laura). — Si l'on veut exprimer le commencement d'une action [et non pas la première d'une série d'actions], on dit *commencer à*: *Mais s'il veut commencer*

à dire des bêtises, je ne répondrai pas (Prévost, Laura). De même *finir de* pour marquer la fin d'une action: *Les gens avaient fini d'aller et de venir sur le chemin* (Pouvillon, Jean). — Quand c'est l'argent qui sert de moyen, la préposition moyennant remplace fréquemment par: *Je vois que nous achetons, moyennant dix mille dollars, un jardin de peu d'étendue* (Laboulaye, Paris). *Ces espèces d'agences universitaires, où, moyennant une somme de . . . ., on prépare en quelques mois, au baccalauréat, les jeunes cancres* (Dumas, Francillon). — La personne, la chose qu'on invoque pour jurer ou conjurer est considérée comme un moyen d'affirmer: *Par Jupiter, par tous les diables, par ma foi*, et de même: *Pardieu* (= pardi, parbleu), etc.

Par indique aussi la manière: *par sauts et par bonds*, et la distribution: *par morceaux, par an.*

Un «cent» *par mot*, un dollar *par cent mots* (Laboulaye, Paris). C'est deux dollars *par tête d'habitant* (ib.). Vingt francs *par cachet*, c'est trop cher (Flaubert, Bovary). Il y avait plaisir à considérer dans l'armoire tous les bonnets de coton rangés *par piles égales* (ib.). Les chevaux de la poste, *trois par trois*, traversaient la rue (ib.).

Par indique aussi la cause, le principe, le motif. Cp.

Alors, lui, *par mollesse, par paresse*, a été prendre la clef (Flaubert, Bovary). Il se tut, *par convenance*, à cause de la domestique qui entrait (ib.). *Par crainte d'un incendiaire*, défendrez-vous les briquets et les allumettes? (Laboulaye, Paris).

Remarque. *De par* [= de la part de] est pour de part: *de par le roi*, ou anciennement: *de part le roi*, signifie donc: de la part du roi, ou par ordre du roi. Cette formule n'est plus usitée, au propre, que dans le style de palais, mais figurément aussi dans le style usuel. Cp. *Commandement de par le roi, la loi et la justice, à madame B.* (Flaubert, Bovary). *Cette jolie plébéienne promue à l'aristocratie de par les millions du farinier, son beau-père, et de son père Taraval, le boursier* (Bourget, Duchesse). *Il n'avait garde de s'enfler et de se croire le premier de par le droit du plus riche* (Claretie, La Mansarde).

26. Pour, dont le sens étymologique de «en avant» ne se retrouve que dans le préfixe *pro* (dans: projeter, promener) ou *pour* (dans: poursuivre, pourchasser), a développé ce sens en diverses directions et a actuellement un grand nombre de significations, dont voici les principales.

a. *Pour* marque l'époque où l'action aura lieu ou la durée; cp.

Le tout à une condition: c'est que vous soyez prêt *pour le 1er septembre* (About, Brave homme). Je suis revenu, après avoir passé là-bas des marchés avantageux *pour vingt années* (Laboulaye, Paris).

b. Il marque la substitution, c.-à-d. un rapport d'échange, lequel amène celui d'équivalence et celui de correspondance exacte. Cp.

Échanger sa montre *pour une autre.* — Donner son cheval *pour cinq cents francs.* — Il commande la province *pour le roi.* — Son fils monte la garde *pour lui.* — Il avait *pour lit* un mauvais matelas. — *Pour toute réponse* il eut des reproches. — Il s'était juré de lui rendre à son tour indifférence *pour indifférence*, froideur *pour froideur*, de se venger, en un mot, de tout ce qu'il avait souffert (Belot, Deux f.). C'est cette construction, mais elliptique cette fois, qu'on retrouve dans des formules telles que: *Résistance pour résistance*, il préférait une lutte courtoise (Rabusson, Idylle). *Tristesse pour tristesse*, Mme Ebsen restait dans son taudis (Daudet, L'Évangéliste). Et la petite s'est dit: *Malheureuse pour malheureuse*, autant être duchesse (Dumas, L'Étrangère). A remarquer *pour un peu* (litt. pour une bagatelle, mais équivalant aujourd'hui à: peu s'en faut): Entre la neige et moi, décidément il y a quelque affinité secrète, et, *pour un peu*, je crois qu'elle me gardait encore ce matin (Schultz, Neuvaine). — Avec l'idée accessoire de proportion: Il a touché *un pour mille* de commission. — *Dix pour cent* d'intérêt, *vingt pour cent* de bénéfice sur le capital, c'est une belle affaire (Laboulaye, Paris).

c. Le sens final se présente avec plusieurs nuances, celle de convenance et de proportion: Un remède bon *pour la fièvre;* un habit bien chaud *pour la saison;* il est assez jeune *pour s'instruire;* — celle de but et de destination: *une lettre pour vous; je lirai pour moi; partir, se mettre en route, s'embarquer, faire voile (route) pour telle ville.* Cp.

Annie et Laurence arrivent avec leur bonne, prêtes *pour la promenade* (Rod, Teissier). Voici deux pilules: l'une *pour vous*, l'autre *pour moi* (Laboulaye, Paris). N'oubliez pas non plus les lis que j'ai choisis *pour Suzanne*, et les géraniums que j'ai demandés *pour Henri* (ib.). Charles se mit en route *pour les Bertaux* (Flaubert, Bovary).

Remarques. Partir se construit avec *à* et *en* aussi: *Le baron était parti le matin; on ne savait pas pour quel pays. Ainsi, ils étaient partis* **à** *la campagne* (Malot, Paulette). *Mon ami part* **en** *Amérique; il part même dès ce soir* **au** *Havre* (Feuillet, Charybde). — Feuillet, dans la même pièce, discute cette construction et fait dire à l'un des personnages: «Le seul cas où il soit permis d'employer le verbe partir avec les prépositions *en* et *à*, c'est lorsque le sujet du verbe est censé être arrivé à destination. Par exemple: Un tel est parti à Rome, est parti en Amérique depuis longtemps.» — A remarquer le verbe *aller pour* dans les indications scéniques des pièces de théâtre, marquant le mouvement; il sert à la fois à exprimer que le but n'est pas atteint; cp. *Il va pour sortir et revient à la droite de la baronne* (Sandeau, Seiglière). *A de Grignan qui va pour le suivre: Lisez donc votre lettre* (Scribe, Bataille). *Chatterton va pour répondre*, puis y *renonce et s'écrie, etc.* (Vigny, Chatterton). — Ne pas être pour, ne pas être fait pour, destiné, propre à: *Ce bruit n'était pas pour déplaire à Alice; loin de là* (Malot, Paulette).

Dans: *Je m'étais trop avancé pour reculer* (Laboulaye, Paris). *J'étais pourtant trop raisonnable pour répondre à des mots par des coups* (About, Brave homme), la préposition *pour* s'emploie suivant le principe

indiqué ci-dessus. Mais dans: *Je serai trop heureux de vous être utile* (Gréville, Un crime). *Lucan, trop heureux lui-même d'encadrer dans ce lieu romanesque le roman de ses amours* (Feuillet, Trécœur), le *trop* n'ayant plus le même sens, mais celui de *très*, n'exerce plus son influence, et l'adjectif reprenant la sienne, demande la préposition *de*. Il en est de même de *assez: Il a assez de revenus pour vivre honnêtement. — Il est assez âgé pour comprendre ce qu'on lui dit.* Mais: *Je suis assez punie d'avoir tardé à mettre fin à une situation qui me fait honte* (Theuriet, Péché). — A remarquer encore: *Qu'y a-t-il pour votre service?* (Flaubert, Bovary).

d. Il marque la disposition favorable ou défavorable: attachement: *Il a pour lui le peuple; la tendresse d'une mère pour ses enfants;* — haine: *la haine qu'il a pour cet homme; son aversion pour la vie de campagne. Êtes-vous pour ou contre?* — intérêt: *Je suis content pour toi.* Cp.

Galaor tremblait *pour ses gages* (Sandeau, Sacs). J'ai plus peur *pour Paulette* des leçons, des exemples ou des bavardages d'une femme que de tous les jeunes gens (Malot, Paulette). D'un sens comme de l'autre, je perds mon meilleur ouvrier, mais je suis content *pour toi*, garçon (Gréville, Claire-fontaine).

e. Puis, cette acception passe à celle de «par rapport à, aux yeux de, pour ce qui est de, quant à.» Cp.

Mais *pour ce qui est de* voler, ce n'est pas mon idée, cela (Cherbuliez, Têterol). Courez à cette parade inutile, chers amis, *pour moi*, je reste à la maison (Laboulaye, Paris). Il n'y a qu'elle au monde *pour être indécente* d'une manière aussi supérieure (Gautier, Maupin). Oh! certainement; *pour un bon fils*, c'est un bon fils, il n'y a pas de doute (Feuillet, Parisienne). Oh! ça, fit Guigui, *pour un raseur*, il l'est (Prévost, Laura). — A remarquer la formule *va pour* . . . . marquant la condescendance; cp. Hostein m'assura que mon tambourinaire était un ménétrier, et que le ménétrier ne se concevait pas autrement que sur un tonneau au théâtre. *Va pour toujours!* (ib.). Tu ne trouves pas que «le notaire» est de trop? Enfin, *va pour le notaire*! (ib.). *Va pour le jambon et l'omelette*, répondait le «savant» (Theuriet, Manuscrit).

f. Le sens causal est opposé au sens final, comme l'effet à la cause. Aussi n'est-il pas surprenant que, par suite du rapport de l'action réciproque, la préposition *pour* en soit venue à signifier la cause, le motif, la raison. Cp.

Il a été puni *pour une faute légère.* — Ne perdez point courage *pour toutes ces manières désagréables.* — Mais l'épagneul connaissait Stany *pour les morceaux de sucre* qu'elle lui prodiguait (Bentzon, Constance).

Cet emploi de *pour*, ainsi que celui du *pour* concessif, a été traité amplement au chapitre de l'Infinitif, auquel nous renvoyons le lecteur.

27. Selon, suivant, d'après. Les deux premiers de ces mots signifient «conformément à» et ne diffèrent que dans le cas où l'on a

une opinion personnelle à exprimer ce qui se fait à l'aide de *selon*. Dans *d'après*, il y a en outre une idée de postériorité, amenée par *après*, et qui éveille celle d'une imitation exacte de quelque œuvre: p. e. *un tableau d'après Rubens*. Cp.

Je ne te conterai pas, *selon l'usage* des voyageurs, que j'ai fait tant de lieues tel jour (Gautier, Maupin). Je pouvais, *suivant une douce habitude*, rêver les yeux ouverts (Laboulaye, Paris). Ami Daniel, tu es un fonctionnaire *suivant le cœur de Dieu* (ib.). Toutes ces figures enfantines semblaient moulées *d'après un type unique* (Theuriet, Nouvelles). Les tableaux se font *d'après les modèles* et non les modèles *d'après les tableaux* (Gautier, Maupin). On se disputa des miniatures *d'après Holbein et Albert Dürer* (Sandeau, Madeleine). Elle disposa ses cheveux *d'après les recommandations* du coiffeur (Flaubert, Bovary).

Par extension avec le sens de «conformément à, et en concluant de»: On prendrait, *d'après ce qu'il a fait*, une idée très fausse de sa personne (Gautier, Maupin). *D'après ce que je viens de te raconter*, ne va pas avoir une trop mauvaise opinion de ma vertu (ib.).

28. Comme s'emploie comme préposition avec le sens de «au point de vue de, en fait de». Cp.

Elle les avait répandus [les diamants] sur madame sa mère qui l'accompagnait et qui ressemblait à la constellation de la Grande-Ourse, non seulement *comme éclat*, mais *comme forme*! (Dumas, Francillon). *Comme velours*, vous trouverez la plus riche collection de nuances (Zola, Bonheur). *Comme architecture*, la salle de spectacle est véritablement au-dessus de toute critique (Droz, Source). Ce mariage disproportionné *comme éducation et comme âge* (Daudet, Jack). Firmin est, *comme moralité*, un homme peu recommandable (Gréville, Un Crime). Dans nos calculs, j'ai compris l'année de la guerre, nulle *comme affaires* (Glouvet, Chandoux).

29. En dehors des prépositions et des locutions relevées jusqu'ici, il y en a dont l'emploi et le sens ne présentent pas de difficultés; telles sont *à part*, *à défaut de (faute de)*, *quant à*, *malgré*, *à force de*, etc. Cp.

Je m'étais enfoncé dans mon fauteuil, réfléchissant *à part* moi au triste spectacle que j'avais sous les yeux (Laboulaye, Paris). — [Raillerie *à part*! qu'a-t-il répondu?] — *A défaut de* ma langue, mes yeux et mon trouble parlaient suffisamment (Gautier, Maupin). Il faut beaucoup de charmes et d'art pour pleurer agréablement; *faute de* cela, l'on court risque de n'être pas consolée de longtemps (ib.). *Quant à* moi, je ne sais trop quelle figure je pouvais avoir (ib.). Je fais de mon côté des efforts surhumains pour vaincre cette somnolence qui me gagne *malgré* moi (ib.). *A force de* vouloir nous empêcher d'être romanesques, l'on nous rend idiotes (ib.).

30. On a vu que, étymologiquement, les prépositions sont des adverbes; c'est là la cause de l'emploi adverbial de certaines de ces particules. Des prépositions telles que *devant*, *derrière*, *dessus*, *dessous*, *après*, *avant* peuvent être considérées comme adverbes devenus prépositions, aussi bien qu'elles admettent la transformation en sens inverse.

En revanche, *avec*, *sans*, *par*, *pour*, *sur*, *sous*, sont avant tout des prépositions, étant employées avec des noms; aussi leur emploi adverbial est-il dû parfois à l'ellipse du substantif. Cp.

Tu auras le plus grand plaisir à galoper *dessus* [sur le cheval] (Gautier, Maupin). J'ai vu des gens impies manger de cela sans se mettre à genoux *devant* (Murger, Bohème). La princesse est partie *devant* (Daudet, L'Immortel). Au lieu de piller au loin, on pilla *auprès* (Guizot, Civil.). Vous attendez sans doute *après*; je vais vous les chercher (Becque, Les Corbeaux). — Cp. p. 404. — C'est que je ne suis venue que pour servir le thé. Le salon m'est interdit *après* (Dumas, Francillon). Après tout, mieux valait avoir des nouvelles, même mauvaises, que d'être *sans* (Verne, Chemin). Dommage si les p'tits garçons ne viennent pas! Ben, on s'amusera *sans*! On s'amusait bien *sans*, les aut's fois (Gyp, Jacquette). Il est capable d'allumer sa pipe *avec* (Murger, Bohème). A présent, l'eau de la rivière marchait toute l'année et le travail *avec* (Daudet, L'Évangéliste). Il nous proposa de faire manœuvrer devant nous un modèle au dixième et de trancher, *avec*, le cou d'un lapin (Sylvestre, H. joyeuses). Comme dans un engrenage, tout y a passé, titre *avec* (Ohnet, Maître). Il a droit au logement, au feu et à la chandelle; nous ne pouvons pas aller *contre* (E.-Chatrian, Blocus). Si c'est aussi ton goût, il n'y a pas à aller *contre* (Theuriet, Scipion). Quelque chose que vous fassiez, ce sera conspirer *contre* (Sand, Péché). Mon esprit n'en sera que plus convaincu de la nécessité de protester *contre* (ib.). Je laisse la porte *contre* (Sacha Guytry, Scandale). Les Chamel survenant et trouvant la porte poussée *contre* avaient pénétré (Byl, Champignol).

Répétition et suppression de la préposition.

On répète ordinairement les trois prépositions *à*, *de* [et au sens local] *en* devant chacun des substantifs (ou Infinitifs). De même *à* et *de* faisant partie d'une locution prépositive. P. e.

Il dut la vie *à* la clémence et *à* la magnanimité du vainqueur. — Il n'est question que *de* villes livrées au pillage, *de* campagnes dévastées, *de* villages réduits en cendre. — On trouve les mêmes préjugés *en* Europe, *en* Afrique et jusqu'*en* Amérique. (Voir aussi les passages cités aux pages 56 et s.). — On employait autrefois les faucons pour la chasse, *à cause de* leur courage, *de* la rapidité de leur vol et *de* la facilité avec laquelle on les dressait à poursuivre le gibier.

Quant aux autres prépositions, on les répète, si on fait ressortir chaque substantif, surtout quand ces substantifs ont entre eux un sens opposé: *Dans la paix et dans la guerre; remplir ses devoirs envers Dieu, envers ses parents et envers sa patrie.* Si, au contraire, les substantifs expriment ensemble une idée collective, on ne répète pas la préposition: *Passer sa vie dans la mollesse et l'oisiveté. — Il faut être indulgent envers (pour) les faibles et les infirmes.*

Après quelques prépositions, il est permis de ne pas répéter le substantif: *Il y a des raisons pour et contre ses projets. – Cet adjectif se place indifféremment avant ou après le substantif.* Mais cette construction n'est pas admissible, quand les rapports sont exprimés l'un par une préposition, l'autre par une locution. Il faut alors ou bien répéter le substantif: *Je me trouvais derrière la maison et près de la maison*, ce qui est une construction insupportable, – ou, ce qui mieux est, construire ainsi: *Je me trouvais derrière la maison, et [j'en étais] tout près.*

Remarque. Nous ne pouvons pas terminer ce chapitre sans signaler une construction bizarre, très à la mode il y a quelques années surtout, mais aujourd'hui plutôt rare, et qui consiste à séparer la préposition d'avec le nom ou le verbe par un complément intercalé; en voici quelques spécimens.

Assis sur une chaise de la cuisine, avec, *sur ses genoux*, son éternelle guitare, etc. (Lorrain, Ellen). Lise de Nades descendit avec, *dans les bras*, une montagne de paquets (Gyp, Sœurette).

Si nous nous arrêtons aux carrefours des bois, c'est pour, *sans rien dire, les larmes de reconnaissance aux yeux*, nous serrer fortement les mains (Adam, Combats). N'ayant pas d'autre mot pour exprimer son admiration, il dit: Cette machine est belle, sans *le moins du monde* songer à confronter l'impression qu'il ressent avec l'émotion que lui donne un frissonnant paysage ou une fière statue (RM. 1–12–'07, p. 661).

LA CONJONCTION.

Il a été amplement parlé des conjonctions au chapitre de la construction (page 34 et s.), de sorte qu'il ne reste qu'à donner quelques détails sur certaines de ces particules. Les conjonctions simples sont *et*, *ni*, *ou*, *si*, *or*, *car*, *mais*, *comme*, *quand*, et *que*, la conjonction par excellence, celle qui sert à former les locutions conjonctives *dès que*, *aussitôt que*, etc. soit d'un adverbe, soit d'une préposition, comme on voit. Avec certaines prépositions il fallait primitivement un pronom *ce* qui figurait comme antécédent de *que*, à l'origine pronom relatif; de même qu'on disait autrefois dès ce que, devant ce que, avant ce que, après ce que, sans ce que, etc., on dit encore *en ce que*, *sur ce que*, *de ce que*, *à ce que*, *parce que*, *pour ce que*, *jusqu'à ce que*. Cp.

Je consens *à ce qu'*il parte. — Vous êtes sans doute très surpris *de ce que* je viens de faire *après ce que* j'ai fait (Gautier, Maupin).

Remarquons que *par ce que* a encore son sens plein, au lieu que *parce que* a le plus souvent celui de pour ce que: Mais c'est seulement à cette heure que je découvre, *par ce qu'*il m'en coûte, combien c'était nécessaire (Lesueur, Cœur).

Mais des adverbes aussi fonctionnent souvent comme conjonctions: *néanmoins*, *toutefois*, *pourtant*, *tantôt*, etc. — et des substantifs: *partie*, *moitié*, et même un verbe: *soit*.

1. **Ni** s'emploie, surtout dans la langue écrite, littéraire, au lieu de *et*, *ou*, après un verbe négatif, ou au lieu de la préposition négative *sans*. Quand plusieurs verbes coordonnés sont tous négatifs et à l'une des trois personnes, on peut, après le premier, au lieu de répéter le sujet, le supprimer et exprimer la coordination négative par *ni ne*. Cp.

Je n'aime pas une géante *ni* une naine (Gautier, Maupin). Je ne saurais *ni* faire *ni* recevoir de visites (ib.). Les personnages ne sont d'aucun temps *ni* d'aucun pays (ib.). Mais tout septembre s'écoula sans lettres *ni* visites (Flaubert, Bovary). [Ces personnages] ne mangent *ni ne* boivent, ils ne demeurent nulle part et n'ont aucun métier (Gautier, Maupin. On pourrait dire aussi: ni n'ont aucun métier).

2. **Si** est hypothétique, conditionnel et concessif, comme on a pu

le voir (page 42). Après certains verbes il peut devenir dubitatif: *Je doute s'il viendra.* Au fond il ne fait que relier à la principale une proposition interrogative sous la forme affirmative: *La fenêtre est fermée? Allez voir si la fenêtre est fermée.* Cp.

Il faut que j'aille *voir si* mon fils dort bien (Dumas, Francillon). On peut *douter si* les légendes bretonnes ont gagné à cette évolution (RM. 15-10-'91, p. 859). En lisant cette pièce étrange, on ne sait plus *si* l'on est mort ou vivant, *si* l'on rêve ou *si* l'on veille (Gautier, Maupin).

Sinon est formé d'un *si* conditionnel et de l'adverbe *non*, lequel peut, comme on sait, représenter négativement une proposition précédente ou son verbe. Cp.

Heureux pays où les épiciers sont millionnaires, donnent des consultations comme les avocats, *sinon* même des places comme les ministres (Laboulaye, Paris). Je ne connais plus, *sinon* par ouï-dire, les jeunes Parisiennes d'aujourd'hui (Tinseau, Nid).

Remarque. Le *si* dubitatif a pour équivalent hollandais la conjonction «of», laquelle peut relier la subordonnée à un substantif ou à un adjectif de la principale. Cela n'est pas possible en français, où l'on intercale un verbe (savoir). P. e. *Je suis curieux de savoir si* [nieuwsgierig of] *cet élève réussira. — La question est de savoir si* [de vraag is of] *vous l'avez compris. — Laure ne s'inquiétait pas de savoir s'il était digne d'être aimé* (Sandeau, Sacs). *La question de savoir s'il faut un corps de magistrats religieux, ou s'il est possible de se fier à l'inspiration religieuse des individus, existera toujours* (Guizot, Civil.). Le même verbe est intercalé après certains verbes quand la subordonnée commence par qui, lequel, comment, où. P. e. *Il s'agit de savoir qui vous l'a dit. — On a disputé pour savoir (sur la question de savoir) lequel des deux a raison. — Je me soucie peu de savoir où vous comptez aller. — Je serais curieuse de savoir comment ils vont s'en tirer sans moi* (Margueritte, Vanité).

3. Or s'emploie dans les syllogismes, par conséquent pour relier une affirmation à celle qui précède: *Tous les hommes sont mortels; or* [nu] *je suis homme; donc je suis mortel.* C'est ainsi que *or* en est venu à être employé pour constater un fait positif, réel, d'où l'on tire une conclusion. Cp.

C'est l'état général de la société chez les Barbares que nous avons besoin de connaître. *Or* il est très difficile aujourd'hui de s'en rendre compte (Guizot, Civil.). *Or* tel était, à l'époque qui nous occupe, l'état moral des conquérants de l'Europe (ib.).

4. Comme s'emploie dans les comparaisons: *pauvre comme Job; travailler comme un nègre;* — pour désigner la manière: *Cela s'est passé comme je vous l'ai dit. — Rien n'anime les élèves comme l'exemple du maître.*

J'ai senti *comme* une odeur de divine ambroisie (Gautier, Maupin). Nous

avions *comme* des ailes aux épaules (ib.). Mais si! mais si! on n'est pas timide *comme cela!* (Pailleron, La Souris).

Remarque. Les Hollandais n'oublieront pas que la conjonction als peut signifier *comme* et *en*, et que ce dernier terme s'emploie, quand il s'agit d'une transformation. Cp. *Des chandelles romaines s'élançaient du feuillage comme des serpents lumineux et retombaient en pluies d'étoiles* (Sandeau, Sacs).

Comme est aussi conjonction de temps et synonyme de *quand, lorsque*, mais il en diffère en ce qu'il exprime, en outre, la cause de l'action de la principale. D'ailleurs, il peut aussi indiquer la cause exclusivement, et alors il faut que la subordonnée précède la principale; si elle doit venir après, on la remplace toujours par une proposition participiale, c.-à-d. que le verbe est tourné en participe présent. Cp.

Comme midi sonnait, le dîner se trouva servi dans une petite salle (Theuriet, Nouvelles). *Comme* un ennui n'arrive jamais seul, je fus repris tout à coup de mes douleurs névralgiques (ib.). Une femme qui s'est sauvée *comme* nous entrions, je l'ai bien vue! (Pailleron, La Souris). Cp. aussi: *Comme* cette construction *est* (cette construction *étant*) peu élégante, il vaut mieux se servir d'une autre tournure. Mais: Il vaut mieux se servir d'une autre tournure, cette construction *étant* peu élégante.

5. Comme, puisque. La première de ces deux conjonctions causales annonce un fait conforme à la réalité des choses et qu'on présente comme la cause objective d'un autre fait, ou bien, dont on tire une conséquence. Au fond, *comme* exprime une comparaison, de sorte que, par sa valeur, il signifie: Ainsi que le premier fait, le second fait est conforme à la réalité. *Puisque*, qui se décompose en *puis* (après) et *que*, annonce la raison, le motif, la cause subjective. Étymologiquement il veut dire à peu près: Après que tel fait a été constaté, reconnu par vous qui m'écoutez et par moi qui vous parle, il faut aussi admettre, trouver bon que je fasse telle chose, reconnaître que etc. Il suppose donc que le fait est connu de la personne à qui l'on parle, soit le lecteur, soit l'un des interlocuteurs dans une conversation. Cp.

Comme un bonheur ne vient jamais seul, la nouvelle du mariage d'Hélène acheva de triompher des scrupules de madame G. (Theuriet, Gérard). *Comme* il tombait une pluie fine, le notaire avait accepté cette offre hospitalière (Sandeau, Sacs). — *Puisque* madame de Th. ne vient pas, je vais la trouver (Dumas, Denise). Et *puisque* nous sommes un moment seuls, je veux causer avec vous (ib.).

Remarquons que le hollandais immers sert aussi à rappeler que le fait est connu, et c'est pourquoi il peut être rendu quelquefois par puisque: Tu feras aussi une niche pour mes lapins? *Puisque* c'est promis! (Glouvet, Chandoux). Alors, c'est bien vrai, tu ne veux pas aller en service? *Puisque* je te dis que non! (Gréville, Un crime).

6. Parce que répond à la question pourquoi? pour quelle raison,

mais à tort. «*Parce que* a expulsé *pour ce que*, à tort, car ces deux mots ne sont pas synonymes, et la disparition de *pour ce que* oblige, en maintes circonstances, à un faux sens par l'emploi de *parce que*. Deux prépositions, *par* et *pour* sont confondues et prises l'une pour l'autre dans la question pourquoi? et la réponse parce que. Par indique naturellement le moyen, et subséquemment la cause. Si je demande: *Pourquoi vendez-vous vos rentes?* et qu'on me réponde: *parce que j'ai besoin de réaliser*, on répond par la cause, lorsque je demande le but qu'on se propose; c'est que pourquoi signifie en même temps par quoi et pour quoi. De même parce que signifie parce que et pour ce que. *Pourquoi achetez-vous une maison?* — On répond: *parce que je veux l'habiter;* le sens est pour ce que, comme on le voit, si l'on répond par l'Infinitif seul: *pour l'habiter*, et non pas: *par l'habiter*» (Littré). Pour ce que, la forme archaïque, se retrouve dans le style naïf du populaire. Cp.

La petite-fille de la mère Fadet, qu'on appelait dans le pays la petite Fadette, autant *pour ce que* c'était son nom de famille que *pour ce qu'*on voulait qu'elle fût un peu sorcière aussi (Sand, Fadette). — *Parce qu'*il leur reste deux ou trois tours éventrées, ils se croient appelés à restaurer la monarchie du droit divin (Sandeau, Sacs).

A remarquer l'emploi elliptique de *parce que* («Daarom!») en réponse à une question indiscrète, inopportune, oiseuse. Cp. Mais pourquoi ne m'avez-vous pas répondu plus tôt? Pourquoi? Je ne sais pas trop, à moins que ce ne soit *parce que* (Gautier, Maupin). Votre abonnement de musique est terminé, dois-je le reprendre? Non, répondit-elle. Pourquoi? *Parce que!* (Flaubert, Bovary). Ne parlez pas à Agathe, ne la regardez pas tant que sa belle-mère sera là. Pourquoi? *Parce que!* (Scribe, Camaraderie).

Remarques. Bien que le fait paraisse invraisemblable, il n'en est pas moins vrai que certains Hollandais s'obstinent à mettre un parce que après *d'autant plus (moins)*; après ce comparatif il faut un simple *que*. — Au lieu de parce que, on dit parfois *c'est que*: *Si je suis triste, c'est que j'en ai sujet*; un autre synonyme de parce que est *c'est (voilà) pourquoi*. Autre faute à éviter; dites: c'est pourquoi, sans que.

7. Quand, lorsque. *Quand* désigne l'époque d'une manière plus vague que *lorsque*, dont l'étymologie: à l'heure que, au moment que, fait voir qu'il marque le moment d'une manière plus précise. Aussi, *quand* est-il souvent précisé par un circonstanciel de temps. Cp.

Je les verrai l'année prochaine, *quand* j'irai habiter Paris (Flaubert, Bovary). Vous le savez bien, *quand* vous rentrez fatigué de la vie et de vous-même, elle [la vérité] est là qui vous regarde sous son voile; et ce regard vous juge. La nuit, *lorsque* dans l'ombre, et seul, vous songez aux ambitions et peut-être aux crimes du lendemain, elle est là, toujours là (Laboulaye, Paris).

Disons cependant que dans cette acception les deux particules sont souvent employées l'une pour l'autre. Mais *quand* sera toujours préférable, lorsqu'il s'agit d'une action fréquente ou habituelle [c.-à-d. qu'en même temps il équivaut à «wanneer» alors, mais à «toen» avec le verbe au Passé défini ou au Passé antérieur. Dans les deux cas le hollandais peut employer «als»]. *Quand* peut s'employer encore dans la proposition adversative: *Vous restez les bras croisés, quand les autres travaillent comme des malheureux!* Il peut aussi signifier, comme puisque, ce que le hollandais exprime par «immers». Cp.

Seulement il se demandait le lendemain pourquoi des gens qui ne le valaient pas se permettaient de manger dans la vaisselle plate, *quand* il mangeait, lui, tout simplement dans la porcelaine (Sandeau, Sacs). Dieu! que tu es bête, mon pauvre capitaine! *Quand* je te dis que cela va bien (Droz, L'Enfant). *Quand* je vous disais qu'il ne faut pas lutter de ruse avec une femme (Dumas, Francillon).

Remarques. Comme ou vient de le voir, le hollandais «als» peut se rendre en français par *si* ou par *quand (lorsque)*. Il ne sera pas inutile de rappeler que le *si* est conditionnel et n'annonce donc pas une action réelle, mais supposée. Aussi faut-il pour les actions futures, employer *quand (lorsque)*, si ces actions doivent avoir lieu réellement. Cp. *Si tu réfléchis, tu sentiras que je n'ai pu agir autrement. — Quand tu réfléchiras, tu sentiras que cette séparation était fatale. — Eh bien, quand il viendra tantôt, je lui dirai que tu seras sa femme dans deux mois* (Malot, Paulette). *Alors vous avez pensé qu'il valait mieux vous taire? Il est toujours temps de parler si on vous interroge* (Dumas, Francillon). — Lorsque, puisque peuvent être coupés par un autre mot: *lors même que, puis donc que.* Cp. *Lors même qu'il n'eût pas observé ces deux jeunes gens, lors même qu'il n'eût pas suivi d'un œil inquiet le progrès de leur passion mutuelle etc.* (Sandeau, Madeleine). *Lors donc que Jacques II recommença en Angleterre le débat du pouvoir absolu et de la liberté, etc.* (Guizot, Civil.).

8. Pendant que, tandis que. *Pendant que* exprime une durée indéterminée ou la simple simultanéité; *tandis que* exprime la simultanéité en même temps qu'une durée limitée [tant que, aussi longtemps que], ou bien, une idée de contraste, d'opposition. Cp.

*Pendant qu'*il l'écoutait avec de secrètes angoisses, le visage de Jacques avait pris peu à peu une expression très douce et très grave (Feuillet, Parisienne). *Tandis qu'*on cherchait George et Pichegru avec le plus grand soin, on opéra de nouvelles arrestations (Thiers, Consulat). Hubert vit ses traits s'altérer un peu, *tandis qu'*elle prononçait cette phrase (Bourget, Énigme). Seulement le costume d'Aristide est neuf, *tandis que* le mien est défraîchi et râpé (Theuriet, Scipion).

9. Tant que signifie aussi longtemps que, et ne doit pas être con-

fondu avec *tant....que*, locution formée du même adverbe, mais alors adverbe d'intensité ou de quantité, et la conjonction *que;* cp.

Tant que la bourgeoisie n'a compté ni magistrats ni lettrés, *tant qu*'elle n'a pas été ce qu'elle est devenue au XVe siècle, elle n'a eu dans l'État ni le même caractère, ni la même importance (Guizot, Civil.). La nomenclature de mes péchés, *tant* capitaux *que* véniels (Gautier, Maupin). Je vous gronderais; vous vous excuseriez *tant* bien *que* mal, et nous nous raccommoderions (ib.). Il se chargerait de lui fournir ce qu'elle voudrait, *tant* en mercerie *que* lingerie, bonneterie ou nouveautés (Flaubert, Bovary).

10. Que est la conjonctinn neutre, celle qui n'a pas de sens précis, et qui, justement pour cette raison, est d'un usage très répandu. On l'a rencontré dans plusieurs chapitres, ce qui nous dispense d'en parler ici longuement, et nous permet de signaler exclusivement quelques autres emplois plus ou moins remarquables.

Que peut être employé devant *si* conditionnel ou concessif; cp.

Que si Châteaubriand, Lamartine *et d'autres gens comme cela faisaient de la critique, etc.* (Gautier, Maupin).

Que remplace une conjonction qu'on ne répète pas dans les subordonnées de coordination d'une seule et même principale. Cp.

Quand tout fut en place et *qu*'on eut remué et aligné une armée de chaudrons et de coquemars, ma femme se retourna etc. (Laboulaye, Paris). Mais quoique nous soyons par excellence un peuple municipal, et *que* la cité soit souveraine en ce qui la regarde, néanmoins la propriété etc. (ib.). *Comme* leur esprit reste obstinément fermé à certains courants, et *qu*'ils n'aperçoivent que les choses qui sont les plus immédiates à leurs projets, ils font etc. (Gautier, Maupin). Si jamais je me marie et *que* je devienne veuve, je lui demanderai, etc. (ib.).

Nota. Il faut que *si*, alors, soit conditionnel, et *comme*, causal ou temporel.

Que remplace la conjonction de temps lorsque, quand il se rapporte aux adverbes déjà, encore, à peine; de même jusqu'à ce que, après le verbe attendre, et ailleurs les conjonctions pendant que, depuis que. Cp.

A peine étions-nous à table *que* le docteur G. entra dans la salle (Theuriet, Nouvelles). Mais nous devions attendre *que* mon cousin eût un grade supérieur (Tinseau, Nid). Je lui parlais de ce projet *qu*'il était encore au lit. — Il y a dix ans *qu*'il est parti. — Ses parents sont morts *qu*'il n'avait pas dix ans.

De même *que*, ou quelquefois *où*, remplace lorsque par rapport à des circonstanciels de temps tels que: un jour, un matin, etc. Cp.

Un jour *qu*'il était allé au marché d'Argueil etc. (Flaubert, Bovary). Un matin *qu*'elle venait de partir, il tomba de la neige tout à coup (ib.). Un soir *que* C. l'écoutait, elle recommença quatre fois de suite le même morceau (ib.).

Il remplace afin que après un Impératif, sans que, avant que après un verbe négatif, mais alors avec *ne* dans la subordonnée, soit que pour marquer l'alternative. Cp.

Faites-le entrer, *que* je lui parle. — Venez, *que* je vous prenne la mesure. — Il ne peut parler *qu'*il *ne* soit hué. — *Qu'*il fasse beau, *qu'*il vente, *qu'*il pleuve, *qu'*il neige, il sort tous les jours.

II. Adverbes conjonctifs. Outre les adverbes *quand* et *or*, il y a à relever **cependant** et **pourtant**, **néanmoins** et **toutefois**, comme étant ordinairement employés dans les fonctions de la conjonction.

a. *Cependant* énonce que, en même temps que la première affirmation, la seconde, signalée par lui, peut être admise. *Pourtant*, d'abord employée comme conjonction conclusive, mais avec la négation *ne*, parce qu'il devait annuler la conclusion à tirer de la principale, exprime actuellement l'idée adversive avec plus d'énergie que *cependant*. *Toutefois*, primitivement toute voie, signifie que la seconde affirmation doit être admise de toute manière (voie). *Néanmoins*, de néant moins, c.-à-d. n'en... pas moins (cp. des [*en*] niet te [*pas*] min [*moins*]), locution synonyme qui le remplace parfois, veut dire que la seconde affirmation n'est pas moins vraie que la première. Cp.

A entendre tout cela, on me croirait propre à mettre aux Petites-Maisons; je suis *cependant* assez raisonnable garçon (Gautier, Maupin). Je m'étais *pourtant* pris la main à moi-même et juré mon grand jurement que j'irais au bout du monde (ib.). *Toutefois*, ne va pas t'imaginer que j'ai emporté la place au premier assaut (ib.). Bien qu'il ne s'y fût pas montré fort ému, M. Homais, *néanmoins*, s'était efforcé de le raffermir, de lui remonter le moral (Flaubert, Bovary).

b. Certains adverbes, employés comme conjonctions, doivent être mis en tête de la proposition, sans quoi ils reprennent leur signification et leur valeur naturelles. Tels sont **aussi**, **seulement**, **encore**.

Aussi prend alors le sens de «c'est pourquoi»; *seulement*, celui de «mais pourtant»; *encore*, celui de «toutefois». *Aussi* et *encore* se construisent alors souvent avec la forme interrogative du verbe. Cp.

Tous ceux qui l'ont connue s'accordent à dire que jamais créature plus adorable ne posa le pied sur la terre. *Aussi* Gaspard l'adorait-il (Sandeau, Sacs). Qu'est-ce que j'ai fait? Rien. *Seulement*, tu es un peu nerveuse (Dumas, Francillon). *Seulement*, tout ce paysage semblait vu à travers l'épaisseur d'un verre noirci (Prévost, Jaufre). *Encore* faut-il qu'il fasse son droit (Laboulaye, Paris).

c. Un même adverbe répété, **aussitôt**, **sitôt**, **tantôt**, devient conjonction et exprime l'alternative; de même, la forme verbale **soit**. Un même substantif répété, **partie**, **moitié**, faisant fonction de con-

jonction (parfois en tête de la proposition comme les autres) désigne la distribution. Cp.

Aussitôt dit, *aussitôt* fait. — *Sitôt* dit, *sitôt* fait (Laboulaye, Paris). *Tantôt* elle pleurait, *tantôt* elle riait (Gautier, Maupin). Comme j'aurais parcouru les allées du parc, *tantôt* à grands pas, *tantôt* à petits pas (ib.). Je t'ai esquissé avec quelque soin ces deux ou trois physionomies, *soit* de personnes, *soit* de lieux (ib.). De C. lui dit, *moitié* bas, *moitié* haut: C'est ce jeune homme dont je vous ai parlé l'autre jour (ib.). Cette partie du château est *moitié* briques, *moitié* moellons, selon l'usage du temps (ib.).

D'autres adverbes, p. e. plus, moins, autant, tant, se répètent ainsi et fonctionnent alors comme conjonctions. *Au moins*, *du moins*, *au reste*, *du reste*, etc. employés comme conjonctifs, ont le même sens que l'on en a donné au chapitre de l'adverbe.

L'INTERJECTION.

Les interjections, c.-à-d. sons ou mots interjetés dans le discours, sont plus que les autres termes de la langue difficiles à représenter en écriture, vu l'impossibilité d'en figurer en même temps deux éléments essentiels: le ton et le geste. Aussi, pour les bien reproduire en lisant, il est parfois indispensable de connaître à fond la situation et le tempérament du personnage que l'auteur met en scène. En outre, il y a telle interjection dont la reproduction orale comporte plusieurs nuances différentes d'après les divers états d'âme à des époques diverses. Et à la difficulté qui existe dans le sein de la langue se joint pour l'étranger une autre qui résulte de la différence de langue, car, si les sensations, émotions et sentiments, générateurs de ces éjaculations naturelles, spontanées ou irréfléchies, sont les mêmes chez les races différentes, les manifestations de ces affections ne le sont point. Cp.

Because of the variety of possible meanings in the interjection, writing is less able to represent interjections than to express grammatical language. Even in the latter, writing is but an imperfect medium, because it fails to convey the accompaniments, such as the look, the tone, the gesture. This defect is more evident in the case of interjections, where the written word is but a very small part of the expression; and the manner, the pitch of tone, the gesture, is nearly everything. — Hence also it comes to pass that the interjection is of all that is printed the most difficult thing to read well aloud; for not only does it require a rare command of modulation, but the reader has moreover to be perfectly acquainted with the situation and temperament of the person using the interjection. Shakespeare's cannot be rendered with any truth, except by one who has mastered the whole play (Earle, Philology of the English tongue).

Les interjections ne sont pas en rapport syntactique avec la phrase, n'ont pas même toujours la forme d'un mot (*st! pst! ks!*). On peut les ranger sous trois rubriques, savoir:

1. les sons inarticulés ou cris, signes extérieurs de sensations ou de sentiments: *ah! oh! aïe! ouf! brrr! pouah! bah!* etc. dont quelques-uns sont interpellatifs: *pst! hm!* – d'autres exhortatifs: *kiss, kss! St! chut [ch't]!* – Une catégorie spéciale comprend les cris ou les bruits

imitatifs ou caractéristiques qu'on nomme onomatopées: *miaou*, *hihan*, *tic tac*, *pif paf*, *boum*, *froufrou*, *glouglou*, etc. La plupart de ces vocables figurent des bruits spontanés, des cris qui se font entendre avec des intonations diverses en des circonstances différentes. Cp.

Qui fut étonné? Ce fut d'Albert qui ne s'attendait pas le moins du monde à cette visite. Il fit un petit cri de surprise tenant le milieu entre *oh!* et *ah!* Cependant j'ai les meilleures raisons de croire qu'il tenait plus de *ah!* que de *oh!* (Gautier, Maupin). C'est que *ah!* marque la satisfaction; *oh!* marque la surprise désagréable. – Ailleurs, *ah!* sert à marquer le reproche: *Oh!* malheureux enfant! C'était donc vrai? *Ah!* Suzanne! Suzanne! (Pailleron, Monde). – Et les deux peuvent exprimer l'admiration: Je dis: *Ah!* ce Voltaire, quel génie! et j'attends. Rien! Je répète: *Oh!* ce Voltaire! Encore rien .... un silence! (ib.). – Il est arrivé à tout le monde de causer avec certaines gens: Comment vous portez-vous? leur demande-t-on. — *Eh! Eh!* font-ils en hésitant et secouant la tête. — Vous êtes souffrants? — *Oh!* exclament-ils dans le bas de la voix. — Avez-vous vu le médecin! — *Ah!* disent-ils en ayant l'air de vous répondre: c'est évident, et en traînant l'interjection. — Que pense-t-il de vous? — *Hum! hum!* ajoutent-ils en secouant la tête d'un air découragé. — *Allons! allons!* il ne faut pas vous démoraliser, le beau temps vous remettra. — *Euh!* font-ils d'un air de doute et en soupirant. Et ils s'éloignent sans avoir dit un mot, mais s'étant fait comprendre par des murmures variés et sous lesquels ils mettent des inflexions déterminées et précises (Musée des Familles, 1–8–'85).

Il y en a qui expriment la joie: *ah! oh! hurrah!* — la douleur: *ah! oh! aïe!* [holl. au!] — le soulagement: *ouf!* — la surprise: *hein! fichtre, bigre!* ces deux derniers d'un emploi fort rare dans la bonne compagnie; — l'acquiescement, le consentement: *tope!* — l'exhortation: *ça! or ça!* [à un chien:] *kiss! kiss! pille!* [pak 'm] — le dégoût, la désapprobation, le dédain: *pouah! fi! fi donc! foin de* [weg met]! *peuh!* — l'incrédulité: *bah!* — l'appel, l'interpellation: *hé! o hé! hola! hm! hum! hem! psit! pst!* — l'apaisement: *chut! st! la, la!* — les onomatopées pour imiter l'action de rire: *ha ha! hi hi!* — pleurer: *hi hi!* — sonner: *drelin! drelin, din, din!* — craquer, *cric! crac!* — frapper: *pan! pan!* — tomber: *pouf! patatras!* — Le fusil fait *pif, paf!* — le canon: *boum!* — le fouet: *clic! clac! flic! flac!* – l'horloge: *tic! tac!* – la grosse caisse: *boum! boum!* – le tambour: *rantanplan, plan plan!* – la soie: *frou frou!* — la bouteille qui se vide: *glou glou!* – Le chat fait *miaou*! — le chien: *oua!* — l'âne: *hihan!* — le coq: *coquerico!* — etc. etc.

Remarque. Les Hollandais ne doivent pas confondre les deux interjections *bah*! et *pouah*! Cp. *Bah! bah!* [kom, kom!] *tout cela n'est pas si grave* (Sand, Villemer). *Et si Roger les trouve ici, ensemble, il est capable. . . . Bah! bah! il faut voir!* (Pailleron, Monde). *Et les fournisseurs? Bah! ils patienteront* (Balzac, Mercadet). — *Que me reste-t-il à savourer en fait d'inconnu? Et pour ce qui est du connu, pouah!* [ba!] *j'en suis déjà dégoûté!* (Theuriet, Lombard).

Une interjection du langage des enfants, *na!* ou *nà!* sert à narguer,

à défier quelqu'un; et passée dans la langue usuelle avec ce sens, elle sert en outre à souligner une menace. Cp.

Vous voudriez bien que je m'en aille, hein? Voulez-vous que je vous dise pourquoi? Mais non! Eh bien! je vous le dirai tout de même, *nà!* . . . . quand les domestiques seront partis (Gyp, Ève). J'en ai assez, *na!* C'est un travail de galérien, ça! (Delvau, Mémoires). Si vous lui redonnez un coup de fouet, je ne vous donne pas un sou de pourboire, *na!* (ib.).

2. Des substantifs aussi peuvent s'employer comme interjections; tels sont: *Silence! paix! miséricorde! dame!* – ou des adjectifs: *Hélas! bravo! alerte!* [op! op!] *bon!* – et des verbes: *Soit! va! allons! allez! voyons! tiens! tenez!* Cp.

Ah! pardieu, j'irai jusqu'au bout . . . . vous aimez . . . . *Silence! silence*, malheureux (Sandeau, Seiglière). Le maître à son chien: *Paix là! Paix là!* tu vas avoir ton os (Hugo, Condamné). *Alerte!* cria-t-il de sa grosse voix, la besogne commence (Laboulaye, Paris). *Soit!* [goed!] répliquai-je; proclamez la liberté du charlatanisme (ib.). *Horreur!* [o gruwel!] mes cheveux se hérissèrent, je n'eus même pas la force de crier (ib.). Ah! *dame*, il faut souffrir pour être préfet, mon ami (Pailleron, Monde). Comment, vous voulez écouter? *Dame!* pour entendre, il n'y a encore que cela, tu sais? (ib.). C'est très désagréable. *Dame*, arrange-toi (Augier, Fourchambault). Et qui te dit que je veuille l'épouser? *Dame!* puisque tu en es amoureux (ib.).

Tu t'amuses donc, toi? Mais oui! Heureuse créature, *va!* (Sardou, Intimes). Mais sois tranquille, ma mignonne, vous vous raccommoderez, *va!* (Feuillet, Jeune homme). Vous êtes grossier! *Allons*, bon! je suis grossier, à présent! A présent? Vous pouvez bien dire toujours, *allez!* (Gyp, Chic). Et si tu les aperçois qui rentrent, viens me prévenir. Mais . . . . *Allons*, va! [Kate sort] (Lemaître, Les Rois). *Voyons*, qu'est-ce que tu as contre moi? (ib.). *Tenez*, on aperçoit un bout du toit entre les arbres (ib.). *Tiens!* s'écria-t-il, j'en reviens à ma première opinion: tu es un sot (Zola, La Curée). *Tiens*, il est drôle! s'écria Renée (ib.).

D'autres substantifs désignent des divinités qu'on invoque pour confirmer plus énergiquement ce qu'on avance. Plusieurs de ces termes sont aujourd'hui à peine reconnaissables: *Dieu*, devient *di: pardieu! pardi!* – ou *bleu: parbleu! sacrebleu! palsambleu!* [par le sang dieu, le sang de Jésus], *sapredienne!* cp. *sapristi*, *saprelotte*, *sacrelotte!* [de sacra lotio, saint baptême]. *Diable! diantre!* La locution *Mon Dieu!* si l'on excepte les circonstances solennelles, a perdu complètement son sens propre. Cp.

Et ce mariage vous plaît? *Mon Dieu*, oui et non (Augier, Fourchambault). Qu'est-ce que vous voulez que je vous joue? dit-elle. *Mon Dieu!* Une valse (Feuillet, Camors). A qui tout cet argent ira-t-il après toi? *Parbleu!* [hoe kan je dat nog vragen] je fonderai par testament un hospice pour les enfants trouvés (Augier, Fourchambault). Iras-tu à ce dîner? *Parbleu*, et j'espère bien trouver la croix sous ma serviette (Augier, Les Effrontés).

Les jurements et les jurons sont, à ce qu'il paraît, chose indispensable dans la bouche de certaines personnes, mais sentant bien que c'est mauvais genre d'émailler ainsi leurs discours, ces gens s'ingénient à travestir ces grands mots: *nom de Dieu* [pour: par le sacré nom de Dieu], devient *nom d'un nom*, *nom d'un petit bonhomme*, *nom d'une pipe*, etc. D'autres fois on en crée de toutes pièces et des plus facétieux: *sabre de bois! sac à papier!*

Notre homme, pensait-il en se déshabillant est un blasé mystique. Un jour qu'il se promenait sur le boulevard, il y a vu passer son convoi funèbre. *Sac à papier!* il est plaisant avec sa foi aux avertissements (Cherbuliez, Ghislain).

3. Des locutions, des phrases mêmes sont employées par manière d'interjections: *A merveille! Par exemple! A la bonne heure! Dieu me pardonne! S'il vous plaît!*

Tu vas bien? Et toi? *A merveille* (Dumas, Francillon). L'aimes-tu encore, ta femme? Oh! ça, non, *par exemple*, là-dessus je suis fixé (ib.). Maintenant, fais ce que tu voudras. Je ne peux pas dire mieux. *A la bonne heure.* Mais vous m'avez fait beaucoup de peine, Adrien (Augier, Fourchambault). Je crois, *Dieu me pardonne* [waarachtig!], que vous avez entrepris de me confesser (ib.). Après déjeuner, à six heures, la promenade et à pied, *s'il vous plaît!* (Monnier, Un Détraqué). C'est un scarabée égyptien trouvé, *s'il vous plaît*, dans une pyramide (Mérimée, Colomba).

LA FORMATION DES MOTS.

Les mots sont *simples* ou *composés*, ou encore *primitifs* ou *dérivés*. Les mots composés sont formés par la *composition*, soit par la réunion de deux mots simples, soit par l'addition d'un préfixe à un mot déjà existant.

Quand les éléments d'un mot composé ne sont pas séparés, on considère ce mot comme un mot simple, lorsqu'il s'agit d'appliquer les règles de la grammaire: *porteballe*, *parapluie*, *contrefort*, etc.

Les mots dérivés se forment, soit en ajoutant au mot primitif une terminaison spéciale, appelée suffixe: c'est *la dérivation propre;* — soit en donnant à un mot quelconque ou à une expression une autre fonction grammaticale; c'est *la dérivation impropre.*

COMPOSITION.

1. Les mots composés par la réunion de mots simples sont

a. des substantifs:

deux substantifs:	chef-lieu, chou-fleur, timbre-poste, sapeur-pompier; tête-à-tête, ver à soie, chef-d'œuvre, arc-en-ciel.
adject. et subst.:	bonhomme, gentilhomme, grand'mère; coffre-fort, sang-froid, rouge-gorge, grand-oncle.
verbe et subst.:	porte-voix, prie-Dieu, serre-frein, tire-bottes.
numéral et subst.:	trois-mâts, deux-points, mille-pieds.

b. des adjectifs:

deux adjectifs:	sourd-muet, aigre-doux, ivre-mort, bleu clair; anglo-français, franco-russe, indo-chinois, austro-hongrois, hispano-portugais, mongolo-tartare; tragi-comique; héroï-comique.
adject. et subst:	bleu-faïence, vert-pomme, vert-bouteille; bleu de ciel, vert de mer, vert d'eau.

c. des verbes: maintenir, colporter, bouleverser, chavirer, saupoudrer.

Remarque. *Maintenir*, tenir avec la main [handhaven]; *colporter*, porter au col (cou) [rondventen, fig. rondvertellen]; *bouleverser*, verser (tourner) sens dessus dessous comme une boule [overhoop werpen, fig. van zijn stuk brengen]; *chavirer*, virer (tourner) de chap (tête) [omslaan van een vaartuig]; *saupoudrer*, poudrer de sau (sal, sel) [bestrooien]; le sens primitif s'est perdu et l'on dit couramment *saupoudrer de farine*, *de poivre*, *de fromage râpé*.

d. des numéraux: quatre-vingts, soixante-dix, vingt et un.
e. des adverbes: beaucoup, auparavant, désormais, combien.
f. des prépositions: après, envers, depuis, malgré, autour.
g. des conjonctions: puisque, parce que, quoique.

Il importe de comparer ici certains procédés de la composition hollandaise avec ceux de la composition française.

I. Dans un grand nombre de substantifs composés hollandais il y a entre les mots formateurs un rapport de génitif que le français exprime à l'aide de la préposition *de*: *schoolmeester*, maître d'école; *koffiehuisknecht*, garçon de café; *kanonschot*, coup de canon; *sabelhouw*, coup de sabre.

Dans d'autres cas il y a simple apposition en français, mais le déterminant se place après le déterminé: *schrijnwerkersbaas*, maître ébéniste; *bakkersknecht*, garçon boulanger.

II. Quand le déterminant est déterminé en soi, il prend l'article défini: *de wereldgeschiedenis* [= de geschiedenis *der* wereld], l'histoire *du* monde (= l'histoire universelle); *de krijgskunst*, l'art *de la* guerre.

Il ne faut pas confondre les substantifs composés avec les substantifs déterminés par un autre substantif complément: *de kinderspelen*, les jeux *d'*enfants, avec *de spelen der kinderen*, les jeux *des* enfants; *de herdershond*, le chien *de* berger, avec *de hond des herders*, le chien *du* berger; une porte *de* jardin, avec la porte *du* jardin, etc.

III. En d'autres cas, c'est la préposition *à* qui marque en français le rapport existant entre les éléments du mot hollandais; [la destination:] *wijnglas*, verre à vin; *postpapier*, papier à lettres; [la structure:] *degenstok*, canne à épée; *stoomboot*, bateau à vapeur, etc.

Dans ce cas, le substantif déterminant prend l'article, quand il exprime une chose connue, déterminée en soi, surtout au pluriel: *de bloemmarkt*, le marché aux fleurs; *de korenbeurs*, la halle (le marché) aux blés; *erwtensoep*, la purée aux pois; *appelenbollen*, beignets aux pommes; *de melkkan*, le pot au lait.

DÉRIVATION IMPROPRE.

2. Par la dérivation impropre on forme principalement
a. des substantifs:

de l'Infinitif du verbe: le coucher, le lever, le dormir, le boire, le manger, le dîner, le déjeuner, le souper, l'user, l'aller, etc.

Cette formation est très restreinte, et le français, dans bien des cas, se sert d'un autre dérivé ou d'une autre tournure: *het lezen van een boek*, la lecture d'un livre; *zich bezighouden met het lezen van een boek*, s'amuser à lire un livre; *het werken is een geneesmiddel*, travailler (le travail) est un remède.

du Participe présent: le mendiant, l'arrivant, le stimulant, le couchant, etc.

Certains de ces mots changent d'orthographe[1]):

affluer, affluant, un affluent.
adhérer, adhérant, un adhérent.
excéder, excédant, un excédent.
expédier, expédiant, un expédient.
présider, présidant, un présidents.
fabriquer, fabriquant, un fabricant.
intriguer, intriguant, un intrigant.

du Participe passé: le fait, le reçu, le défilé, le dû; la sortie, l'entrée, etc.

du radical: l'appel, le désir, le vol, le don, le bris; l'élève, l'offre, l'accueil, le soutien.

de l'adjectif: le beau, le riche; la belle, la folle, la nouvelle.

de l'adverbe: le mieux, le bien, le surtout, les dehors, les alentours.

de la préposition: le devant, le derrière, l'avant, l'arrière, le pour, le contre.

de locutions: les on-dit, les qu'en-dira-t-on, le va-nu-pieds, le sot-l'y-laisse.

b. des adjectifs:

du Participe: [la dimension] voulue; [des poissons] vivants.

Certains de ces mots changent d'orthographe[1]):

exceller, excellant, du vin excellent.
différer, différant, un mot différent.
équivaloir, équivalant, un terme équivalent.
précéder, précédant, le mois précédent.
violer, violant, une tempête violente.
influer, influant, un homme influent.
coïncider, coïncidant, fig. coïncidentes.
négliger, négligeant, un élève négligent.
s'arroger, s'arrogeant, un h. arrogant.
fatiguer, fatiguant, un exercice fatigant.
extravaguer, extravaguant, un discours extravagant.
suffoquer, suffoquant, une chaleur suffocante.
provoquer, provoquant, une parole provocante.
vaquer, vaquant, une place vacante.
convaincre, convainquant, une preuve convaincante.

---

[1]) A proprement parler, les formes en *-ent* sont directement empruntées au latin, mais ce n'est pas ici le lieu de tenir compte de cette origine.

En outre: pouvoir, pouvant, — *puissant*, une machine puissante.
savoir, sachant, — *savant*, un homme savant.
valoir, valant, — *vaillant*, un officier vaillant.
vouloir, voulant — [*veillant*], dans: bienveillant.

Il faut remarquer encore l'orthographe des mots suivants comparés aux mots hollandais: *le commettant* [committent], *le correspondant* [correspondent], *le délinquant* [delinquent], *le prétendant* [pretendent], *l'exposant* [exponent], *l'opposant* [opponent], *les Indépendants* [Independenten]; *les Remontrants* [Remonstranten]; — [de speculant:] *le spéculateur;* [de emigranten:] *les émigrés;* [de landverhuizers:] *les émigrants;* [de insurgenten:] *les insurgés;* [de producenten:] *les producteurs.*

c. des adverbes:

de l'adjectif: [parler] haut, [chanter] juste, [travailler] ferme, etc.

d. des prépositions:

du Participe: pendant, durant, excepté, vu, attendu, etc.
de l'adjectif: sauf, plein, haut.

e. des interjections, principalement:

du verbe: tiens! tenez! gare! allons! voyons!
du subst.: paix! dame! miséricorde!

COMPOSITION PAR PRÉFIXES.

3. Les préfixes sont soit des adverbes ou des prépositions, *préfixes séparables*; soit des particules qui ne s'emploient pas seules, *préfixes inséparables.*

a. Préfixes séparables:

après — après-dîner, après-midi
arrière — arrière-boutique, arrière-saison, arrière-neveu.
avant — avant-scène, avant-coureur, avant-midi.
bien — bienveillant, bienvenu, bienheureux, bien-être.
[*forme latine* **béné:** bénévole, bénéfice.]
contre — contremaître, contrepoids, contredire, contremander.
[*forme latine* **contra:** contradiction.]
entre — entremêler, entrevoir, entrepont, entr'acte.
[*forme latine* **inter:** intervenir, interrompre.]
mal — maltraiter, malveillant, malappris, malpropre.
[*forme latine* **malé:** malédiction; *forme modifiée* **mau**: maudire.]
outre — outre-mer, outre-Manche, outre-Rhin, outre-passer[1]).
[*forme latine* **ultra**: ultramontain, ultra-royaliste.]

[1]) *Outre*, overheen; *d'outre-mer*, overzeesch; *d'outre-Rhin*, overrijnsch.

par – parfumer, parsemer, parcourir, parfaire [1]).
[*forme latine* **per**: perfection, permanent, persévérer.]

sans – sans-souci, sans-culotte, sans-dents [2]).
[*forme latine* **siné**: sinécure [3]).

sous – sous-sol, sous-préfet, sous-maître, sous-entendre.
[*forme modifiée* **sou**: soulever, soumettre, soucoupe;
forme latine **sub**: subordonner, subjuguer, subdivision.]

sur – surprendre, surmonter; surhumain, surnaturel.
[*forme latine* **super**: superposer, superficiel.]

b. **Préfixes inséparables:**

a, ab – marque *la séparation, l'éloignement:* abject, abhorrer, abdiquer.

a, ad – marque *la direction:* amener, abaisser, admettre, adhérer; – devient par assimilation du *d*: *ac*, accourir; – *af*, affluer; – *ag*, aggraver; – *al*, allier; – *an*, annexer; – *ap*, apprendre; – *ar*, arriver; – *as*, assigner; – *at*, atterrer.

archi – marque *la prééminence, la supériorité, l'excès:* archiprêtre, archiduc, archifou, archivilain.

ant, anté – marquent *la priorité d'ordre, de temps:* antécédent, antépénultième, antédiluvien.

anti – *l'opposition:* antipape, antidote, anti-social, antarctique, antipathie.

bis, bi – marque *le redoublement:* biscuit, bisaïeul, bipède, bigame.

co, con – signifie *avec, ensemble:* coopérer, co-héritier, concourir; – devient par assimilation de *n: com*, devant *b*, *p*, *m* [4]); combattre, compère, commère; – *col*, devant *l:* collaborer: – *cor*, devant *r:* correspondre.

dé – marque *le contraire:* déloyal, découvrir, décroître; – *la privation:* décapiter, dégraisser, dégoûter; – devient *dés* devant une voyelle: désarmer, désagréable, déshabiller; *des* [*s* dur, *e* = *é*] devant *s:* desservir, desserrer.

---

[1]) *Par*, door en door; *parfaire*, volkomen maken; *parcourir*, in alle richtingen doorkruisen; *parfumer*, door en door met geuren vervullen; *permanent*, wat doorblijvend is [manent, d'un verbe qui signifie «demeurer»].

[2]) Au fond, ces mots sont des dérivés impropres: [une personne] sans souci, sans culotte, sans dents.

[3]) *Sinécure*, betrekking, waaraan weinig lasten verbonden zijn; *cure*, vieux mot, signifiant «souci». Cp. Lafontaine: *Le meunier n'en a cure*, ne s'en soucie pas (Fables, III, 1).

[4]) Devant *b* et *p*, l'assimilation est incomplète.

dé – est *intensif*, c.-à-d. étend et renforce la signification du mot simple: détenir [tenir fortement], délimiter [fixer des limites exactes], dessécher [sécher, rendre complètement sec], dépasser [passer, aller trop loin].

dis – marque *le contraire:* disjoindre, discontinuer; – *la privation:* discréditer; – *la dispersion, l'effacement:* disculper, disparaître.

di[s] – *intensif* dans: discourir, diminuer.

é, ex – marque *l'extraction, l'éloignement:* extraire, exporter, éconduire; – *la privation, l'épuisement;* ébrancher, écrémer, écouler, épuiser; – devient *ef*, devant *f:* effeuiller; – *es*, devant *s:* essoufflé.

Dans *éclairer, éclaircir, échauffer*, etc. le préfixe *é* rappelle l'état contraire, celui que marque le radical: *éclairer* = tirer hors de l'obscurité et mettre au clair; *échauffer* = tirer du froid et mettre au chaud[1]).

en – signifie *dans:* encager, enterrer.

en – signifie *hors de, l'éloignement:* s'envoler, s'enfuir, enlever; l'un et l'autre deviennent *em*, devant *b, p, m:* emballer, emprisonner, emmener.

in – signifie *en, dans:* inscrire, infiltrer, incarcérer.

in – marque *le contraire:* inattentif, inégal, infidèle; l'un et l'autre deviennent *im* devant *b, p, m:* imbiber, imberbe, importer, impatient, immerger, immédiat; – *il*, devant *l:* illuminer, illimité; – *ir*, devant *r:* irruption, irrévocable.

mé – signifie *mauvais:* mécompte, mépriser; – *més*, devant une voyelle: mésaventure, mésoffrir, mésalliance.

mi – signifie *à demi, à moitié:* mi-août, mi-jambe, midi.

ob – signifie *devant, en face:* objet, objecter, obstacle; – *oc* devant *c:* occasion; – *of*, devant *f:* offusquer; – *op* devant *p:* opposer.

pré – signifie *d'avance:* prévoir, prévenir, préface; *pres* [*s* dur, *e* = *é*], devant *s:* pressentir [mais souvent *pré:* présupposer [*sup-* avec *s* dur].

pro – signifie *pour, au lieu de:* pronom, procureur; – *autour:* promener; – *devant:* protéger; – *en avant:* projeter; –

---

[1]) Dans bien des mots l'*e* initial a une autre origine. Ainsi *école*, qui s'écrivait autrefois *escole* et qui dérive de *scola* [cp. scolaire]: c'est que le vieux français ajoutait *e* aux initiales *sc* pour faciliter la prononciation; puis *es* [qui subsiste dans certains mots: *esclave, escale*, prop. échelle, *escalier*, etc.] est devenu *é*. Cp. *écrire*, pour *escrire*, au lieu de *scrire*, conservé dans *in-scrire*.

la continuité: prolonger. – Autres formes: *pour:* pourchasser, poursuivre; – *por:* portrait.

re, ré – signifie *de nouveau:* refaire, recommencer; *ré* ou *r*, devant une voyelle: réagir, réélire, rappeler; *res* [*s* dur, *e* sourd]: ressouvenir, ressaisir.

re – *intensif:* rechercher, rassembler, répandre.

Ne pas confondre *recréer, récréer; — reformer, réformer; — repartir, répartir; — resonner, résonner.*

trans – signifie *au delà de, de l'autre côté*, marque le passage d'un lieu, d'un état à l'autre: transporter, transplanter, transvaser, transborder. – Autres formes: *tra:* traduire, trajet; – *tré:* trépasser; – *tres:* tressauter, tressaillir,

DÉRIVATION PROPRE.

4. Suffixes pour la formation des **substantifs**:

ade – [suffixe féminin] marque une idée *d'ensemble, de réunion:* colonne, *colonnade* – masque, *mascarade* – peuple *peuplade.*

– marque une idée *d'action:* braver, *bravade* – glisser, *glissade* — promener, *promenade.*

age – [suffixe masculin] marque une idée *d'ensemble, de réunion:* corde, *cordage* – plume, *plumage* – feuille, *feuillage.*

– marque *l'état* ou *l'action:* esclave, *esclavage* – pèlerin, *pèlerinage* – vagabonder, *vagabondage* – chauffer, *chauffage* – blanchir, *blanchissage.*

aie – [s. f.] désigne *un lieu planté de:* chêne, *chênaie* – aune, *aunaie* – pommier, *pommeraie.*

ain – **an**, [s. m.] veut dire *qui est orginaire de, qui appartient à:* Afrique, *Africain* – château, *châtelain*[1]) – Perse, *Persan* – cour, *courtisan* – parti, *partisan.*

aire – [s. m. ou f.] désigne *la personne chargée de, jouissant de:* mandat, *mandataire* – pension, *pensionnaire.*

– *des noms de livres:* an, *annuaire* – vocable, *vocabulaire* – abécé, *abécédaire.*

---

[1]) Quand le primitif se termine par *-eau*, la dérivation se fait à l'aide de l'ancienne forme en *-el*; ainsi: *tonneau, tonnel, tonnelier; chapeau, chapel, chapelier.*

ais – **ois**, [s. m.] marque *l'origine:* France, *Français* – Irlande, *Irlandais* – Portugal, *Portugais* – Suède, *Suédois* – Bavière, *Bavarois* – Gaule, *Gaulois.*

aison, ation, ion, son [s. f.] marquent généralement *l'action, le résultat:* combiner, *combinaison* – accuser, *accusation* – diviser, *division* – trahir, *trahison.*

ance – **ence**, [s. f.] marque *l'action, l'état, la qualité:* délivrer, *délivrance* – surveiller, *surveillance* – vaillant, *vaillance* – éloquent, *éloquence* – présent, *présence.*

at – [s. m.] désigne *l'emploi, la dignité* ou *la demeure:* notaire, *notariat* – stathouder, *stathoudérat* – consul, *consulat* – orphelin, *orphelinat.*

é – [s. m. ou f.] désigne *le domaine:* duc, *duché* – comte, *comté* – prince [principal], *principauté.*

ée – [s. f.] marque *la quantité* que peut contenir l'objet: cuiller, *cuillerée* – bouche, *bouchée* – gorge, *gorgée.*

– marque *la durée:* soir, *soirée* – matin, *matinée* – an, *année*

erie – [s. f.] désigne *la collection, l'ensemble:* argent, *argenterie* – lit, *literie* – verre, *verrerie.*

– marque *le commerce* ou *la fabrication:* orfèvre, *orfévrerie* – crème, *cremerie* – verre, *verrerie.*

– marque *l'action* ou *le résultat:* causer, *causerie* – broder, *broderie* – hâbler, *hâblerie.*

– marque *l'état* ou *la qualité:* bouffon, *bouffonnerie* – étourdi, *étourderie* – bizarre, *bizarrerie.*

esse – [s. f.] forme *le féminin* de noms masculins: prince, *princesse* – duc, *duchesse* – âne, *ânesse.*

– marque *l'état, la qualité:* vieux, *vieillesse.*

eur – marque *l'état* ou *la qualité:* large, *largeur* – long, *longueur* – blanc, *blancheur.*

eur – **teur** [s. m.] marque *la personne* qui fait l'action [1]: brosser, *brosseur* [2] – blanchir, *blanchisseur* – fondre, *fondeur.* – créer, *créateur* – protéger, *protecteur* – fonder, *fondateur.*

ier – [s. m.] marque *la profession, le métier:* brosse, *brossier* [2] – corde, *cordier* – chapeau, *chapelier.*

---

[1]) Plusieurs de ces mots s'emploient adjectivement aussi.

[2]) *Brosseur* [oppasser van een officier], ne pas confondre avec *brossier*, industriel qui fait des brosses.

ier – désigne *l'arbre* ou *l'arbuste* qui produit: pomme, *pommier* – cerise, *cerisier* – poivre, *poivrier*[1]).

– [*ier, ière*] désigne *le vase qui peut contenir:* encre, *encrier* – légume, *légumier* – poivre, *poivrière*[1]).

On remarquera l'orthographe des mots [tabac] *tabatière*, [thé] *théière*, [café] *cafetière*, [fourmi] *fourmilière*.

Après les chuintantes *ch* et *g* le suffixe *ier (ière)* devient *er (ère)*: pêche, *pêcher;* orange, *oranger;* horloge, *horloger*.

Après *il*, *ille*, on écrit *ier (ière)*, et *er (ère)*: groseille, *groseillier*; conseil, *conseiller*; houille, *houillère*.

ie – [s. f.] marque *la qualité* ou *l'état:* perfide, *perfidie* – courtois, *courtoisie* – malade, *maladie*.

ien – [s. m.] marque *l'origine:* Paris, *Parisien* – Venise, *Vénitien* – Pérou, *Péruvien*.

– désigne *celui qui s'occupe* d'une science, d'un art: grammaire, *grammairien* – théologie, *théologien*.

– désigne *le partisan* de: théorie, *théoricien* – pratique, *praticien* – Luther, *luthérien*.

is – [s. m.] désigne *le produit, le résultat* de l'action: hacher, *hachis* – croquer, *croquis* – colorer, *coloris*.

ise – [s. f.] marque *la qualité:* sot, *sottise* – bête, *bêtise* – franc, *franchise*.

isme – [s. m.] marque *le régime, la doctrine, la profession*[2]): despote, *despotisme* – naturel, *naturalisme* – journal, *journalisme* [holl. journalistiek].

iste – [s. m. ou f.] marque *la personne qui s'occupe de:* chimie, *chimiste* – botanique, *botaniste* – lampe, *lampiste* – latin, *latiniste* – journal, *journaliste* – paysage, *paysagiste*.

– marque *le partisan* d'un système, d'une doctrine: Carlos, *carliste* – Bonaparte, *bonapartiste* – Orléans, *orléaniste* – royal, *royaliste* – impérial, *impérialiste* – légitime, *légitimiste*.

ment – [s. m.] marque *l'action* ou *le résultat:* aboyer, *aboiement* – bâtir, *bâtiment* – avertir, *avertissement*.

oir – [s. m.]; **oire** [s. f.] marque *l'instrument:* plier, *plioir* – arroser, *arrosoir* – raser, *rasoir* – écumer, *écumoire* – balancer, *balançoire* – bouillir, *bouilloire*.

---

[1]) On dit plutôt *poivrier* pour l'arbuste et *poivrière* pour le vase.

[2]) Dans *anglicisme, germanisme, batavisme*, etc. *-isme* désigne la façon, la manière de dire propre à telle nation. — Dans *vandalisme*, il marque la manière d'agir.

oir – marque *le lieu* où se fait l'action: abattre, *abattoir* – promener, *promenoir* – abreuver, *abreuvoir* – glisser, *glissoire* – manger, *mangeoire.*

Plusieurs noms en *-oire* dérivés de noms latins en *-orium* sont masculins:

conservatorium, *conservatoire.*	consistorum, *consistoire.*
observatorium, *observatoire.*	refectorium, *réfectoire.*
laboratorium, *laboratoire.*	auditorium, *auditoire.*

on – [s. m.] marque *le produit:* brouiller, *brouillon* – bouillir, *bouillon* – rejeter, *rejeton.*

– désigne *l'habitant, l'indigène* de: Bretagne, *Breton* – Brabant, *Brabançon* – Gascogne, *Gascon.*

– *la personne* qui fait une action: pied, *piéton* – forger, *forgeron* – grogner, *grognon.*

té, ité – [s. f.] marque *l'état* ou *la qualité:* cher, *cherté* – fier, *fierté* – sain, *santé* – faux, *fausseté.*

ude, itude [s. f.] marque *la qualité:* inquiet, *inquiétude* – prompt, *promptitude* – exact, *exactitude.*

ure – [s. f.] marque *l'action* ou *le résultat:* clore, *clôture* – fermer, *fermeture* – gager, *gageure* – brûler, *brûlure* – piquer, *piqûre* – ouvert, *ouverture.*

– désigne *l'appareil* destiné à: serrer, *serrure* – armer, *armure* – clore, *clôture.*

5. Suffixes pour la formation des **adjectifs**:

able, ible – qui *peut* ou *doit* être fait: aimer, *aimable* – blâmer, *blâmable* – diviser, *divisible.*

Ce suffixe peut avoir un sens actif: *profitable*, qui profite; *secourable, nuisible, risible*, qui fait rire.

aire – qui *occupe le rang de*, qui est *âgé de*, qui *a rapport à: primaire, secondaire* – *octogénaire, centenaire* – lune, *lunaire* – pôle, *polaire* – fraction, *fractionnaire.*

al, el – qui *a rapport à*, qui *tient de la nature de:* parti, *partial* – proverbe, *proverbial* – commune, *communal* – partie, *partiel* – superficie, *superficiel* – mort, *mortel.*

âtre – qui *tire sur*, qui *ressemble à:* blanc, *blanchâtre* – rouge, *rougeâtre* – doux, *douceâtre* – roux, *roussâtre* – beau, *bellâtre* – fou, *folâtre.*

cide – qui *tue:* père, *parricide* – frère, *fratricide* – roi, *régicide* – enfant, *infanticide* – homme, *homicide* – insecte, *insecticide.*

é, u, eux – marquent une idée de *possession*, **u**, d'abandance, de *plénitude:* âge, *âgé* – veine, *veiné* – sens, *sensé* – affaire, *affairé* – barbe, *barbu* – pointe, *pointu* – cheveu, *chevelu* – désir, *désireux* – farine, *farineux* – épine, *épineux.*

esque – marque *la ressemblance, la manière:* géant, *gigantesque* – pédant, *pédantesque* – chevalier, *chevaleresque.*

fère – qui *porte* ou *renferme:* argent, *argentifère* – or (radical latin: aur): *aurifère* – peste, *pestifère.*

if – qui *peut faire*, qui *fait* ce que le verbe exprime: inventer, *inventif* – détruire, *destructif* – produire, *productif* – défendre, *défensif* – nier, *négatif* – affirmer, *affirmatif.*

If a un sens passif et actif à la fois dans: [père, enfant] *adoptif*, (pleegvader, pleegkind) — *portatif* [force portative, four portatif].

in, ique – *qui ressemble à, qui provient de: enfantin, argentin, cristallin, marin – héroïque, poétique, angélique, lyrique.*

oire – qui *fait* ou *peut être fait:* mériter, *méritoire* – contredire, *contradictoire* – vexer, *vexatoire* – exécuter, *exécutoire.*

vore – qui *mange:* herbe, *herbivore* – fruit, *frugivore* – insecte, *insectivore.*

6. Suffixes diminutifs. – Les suffixes diminutifs sont *simples* ou *composés.* Ils désignent *la petitesse* ou *la jeunesse*, quelquefois *ce qui est faible.* Il y a pour les substantifs des

I. Suffixes diminutifs simples:

et [s. m.] }
ette [s. f.] } – garçonn-et, jardin-et, poul-et, coffr-et. – fill-ette, maisonn-ette, Louis-ette.

eau [s. m.] }
elle [s. f.] } – pigeonn-eau, chevr-eau, perdr-eau, dindonn-eau. – prun-elle, poutr-elle, tour-elle, ru-elle.

in[e] [s. m. et f.] – tambour-in; — bott-ine.

ole [s. f.] – besti-ole, carri-ole, rouge-ole.

on [s. m.] – ân-on, ours-on, aigl-on, rat-on, (oie) ois-on.

ot [s. m.] }
otte [s. f.] } – îl-ot, ball-ot, Charl-otte. – men-otte, Charl-ot.

[c]ule – ce suffixe est masculin ou féminin selon le genre du mot primitif: le globe, *le globule* – un animal, *un animalcule* – la glande, *la glandule* – la part, *la particule.*

II. Suffixes diminutifs composés:

elet[te] – roi-t-elet, oss-elet; – femm-elette, goutt-elette.

eteau – louv-eteau, caill-eteau.

eton – can-eton.
eron – ail-eron, mouch-eron, puc-eron.
illon – négr-illon, carp-illon.

Il y a pour les adjectifs, qui parfois prennent un sens dépréciatif:
et, elet – maigre, *maigret*, *maigrelet* – grand, *grandelet* – propre, *propret* – long, *longuet* – doux, *douillet.*
ot, iot – pâle, *pâlot* – vieil, *vieillot* – petit, *petiot.*
ereux – doux, *doucereux.*

7. Suffixes augmentatifs. – Ces suffixes sont rares; la plupart ont une signification *dépréciative* ou *péjorative;* d'autres désignent *le mâle*, c'est-à-dire, l'être fort, de même que les diminutifs expriment quelquefois *la femelle*, c'est-à-dire, l'être faible.

I. Suffixes augmentatifs, souvent dépréciatifs:
ard[e] – rich-ard, milli-ard; – can-ard, poul-arde.
on – ball-on, caiss-on; – dind-on.

II. Suffixes péjoratifs:
aille – valet-aille, ferr-aille, marm-aille.
ard – babill-ard, pill-ard, pend-ard, grogn-ard.
asse } – paper-asse, popul-ace.
ace } – bon-asse, moll-asse, homm-asse.
aud – rouge-aud, noir-aud, sourd-aud, lourd-aud, salaud, salig-aud.

8. Suffixes pour la formation des **verbes**. – Ces suffixes sont *simples* ou *composés.*

I. Suffixes simples:
er – sert à dériver un verbe d'un *substantif:* brosse, *brosser* – bord, *border* – table, *tabler.*
ir – sert à dériver un verbe d'un *adjectif:* mûr, *mûrir* – jaune, *jaunir* – blanc, *blanchir.*

Il arrive parfois que le suffixe *er* s'ajoute à un adjectif: *importun-er, précis-er, violent-er,* etc.

Un grand nombre de verbes formés d'un adjectif ou d'un substantif prennent un suffixe et un préfixe [*a*, *en*] à la fois: *agrandir, enterrer*; on les appelle *parasynthétiques verbaux.*

iser – signifie *agir en*, *rendre tel* que le primitif désigne: frère, *fraterniser* – tyran, *tyranniser* – brutal, *brutaliser* – fertile, *fertiliser* – civil, *civiliser* – légal, *légaliser.*
fier – signifie *rendre tel*, *devenir tel* que le primitif désigne: bon, *bonifier* – vif, *vivifier* – pur, *purifier* – clair, *clarifier.*

oyer — marque souvent *la prolongation d'une action*[1]: côte, *côtoyer* — flamme [flambe], *flamboyer* — onde, *ondoyer* — larme, *larmoyer* — guerre, *guerroyer.*

II. Suffixes composés, ordinairement *fréquentatifs*, parfois *dépréciatifs:*

ailler — rimer, *rimailler* — crier, *criailler* — écrire, *écrivailler* — jouer, *jouailler.*

asser — rêver, *rêvasser* — crever, *crevasser*[2]) — écrire, *écrivasser.*

eter — voler, *voleter* — marquer, *marqueter.*

iller — sauter, *sautiller* — boiter, *boitiller* — fendre, *fendiller* — pendre, *pendiller* — mordre, *mordiller* (*mordillonner*).

onner — chanter, *chantonner* — tâter, *tâtonner* — mâcher, *mâchonner.*

oter — trembler, *trembloter* — taper, *tapoter* — manger, *mangeoter* — tousser, *toussoter* — cligner, *clignoter* — neiger, *neigeoter* — siffler, *siffloter* — piquer, *picoter* — boire, *buvoter* — vivre, *vivoter* — [par analogie:] *pianoter.*

9. Adverbes de manière. — Pour former des adverbes de manière on se sert du suffixe *ment*, primitivement un substantif féminin, auquel on ajoutait un adjectif féminin. *Ment* signifiait d'abord esprit [cp. *mental, mentalement; le calcul mental* ou *calcul de tête*], puis sens, puis direction, manière [cp. dans tous les sens, *richtingen* et le holl. *in dien geest* pour *op die wijze, manier*]. Ceci explique la

Règle générale: on forme les adverbes de manière en ajoutant le suffixe *ment* au féminin des adjectifs.

prompt, *promptement* — heureux, *heureusement* — fou, *follement.*

léger, *légèrement* — actif, *activement* — nouveau, *nouvellement.*

Mais il faudra tenir compte de certaines formations particulières, en remarquant que

I. l'*e* muet du féminin est supprimé, quand l'adjectif féminin se prononce comme l'adjectif masculin;

grave, *gravement*[3]) — poli, *poliment* — aisé, *aisément.*

L'*e* muet du féminin est supprimé et signalé par un circonflexe dans quelques adverbes, dont voici les plus usités: *assidûment, crûment, dûment* et *gaîment* [ou *gaiement*].

II. les adjectifs terminés par *ant, ent* changent ces finales en *amment, emment.*

---

[1]) *Tutoyer* est formé de *tu-toi-er*; par analogie on dit: *vouvoyer* [et *voussoyer*].

[2]) Probablement sous l'influence de *crevasse.* Par analogie, on dit encore dédaigneusement *avocasser*, du mot *avocat*, pour: exercer cette profession.

[3]) A côté de *grièvement* [blessé, etc.]. — Cp. ici *brièvement* de *brief* pour *bref.*

courant, *couramment* – constant, *constamment* – patient, *patiemment.*

Excepté: présent, *présentement* -- véhément, *véhémentement* [qui n'est guère usité que dans la locution: véhémentement soupçonné, *sterk verdacht*]; — lent, *lentement* suit la règle générale.

Autrefois les adjectifs en *ant (ent)* ne changeaient pas au féminin; le *t* était supprimé devant ment: *constan-ment*, le *n* assimilé par le *m*: *constam-ment.* Quand, dans la suite, ces adjectifs avaient fini par suivre la règle générale pour la formation du féminin, les adverbes, étant faits depuis longtemps, ont subsisté, sauf les deux mots cités ci-dessus.

III. impuni a impunément; prodigue a prodigalement;
gentil „ gentiment; traître „ traîtreusement.

Impunément ne dérive pas *d'impuni*, mais de l'adverbe latin impune [pron. *é* fermé; même sens]. — *Gentiment* a perdu *l* mouillé. — *Prodigalement* vient d'une forme *prodigal* qui subsiste encore dans le substantif *prodigalité*; *prodiguement* ne se dit guère.

IV. aveugle	a aveuglément;	commun	a communément.
[in]commode	„ [in]commodément;	confus	„ confusément.
énorme	„ énormément;	diffus	„ diffusément.
conforme	„ conformément;	exprès	„ expressément.
uniforme	„ uniformément;	importun	„ importunément.
opiniâtre	„ opiniâtrément;	précis	„ précisément.
immense	„ immensément;	obscur	„ obscurément.
[in]opportun	„ [in]opportunément;	profond	„ profondément.

Aveuglément ne dérive pas d'*aveugle*, mais du participe *aveuglé*, ce qui explique le sens figuré de l'adverbe [c.-à-d. étourdiment]. — Les autres adverbes cités ne dérivent pas non plus directement de l'adjectif correspondant; ainsi *communément*, qui paraît être formé d'un vieux *communel* [adv. *communelment*, puis *communèument*, puis *communément*; cp. gentiment, au lieu de: gentilment]; — *conformément* dérive du participe *conformé* [aussi écrivait-on autrefois *conformeément*, suivant la règle générale]; — d'autres sont dérivés par analogie; sur *conformément* on a formé *uniformément*, ainsi que *énormément.* C'est ainsi que s'expliquent la plupart de ces anomalies.

Aucunement, *nullement* sont formés des pronoms adjectifs aucun, nul. — *Notamment* [met name], *nuitamment* ['s nachts], *sciemment* [willens en wetens] et *précipitamment* [overhaast] sont dérivés de mots qui ne s'emploient pas comme adjectifs.

APPENDICE.

SIGNES ORTHOGRAPHIQUES.

On appelle *signes orthographiques* certains signes employés dans l'écriture, soit pour désigner les changements de son d'une même voyelle, comme *o* et *ô*, *é* et *è*, *ai* et *aï*, – ou la suppression d'une lettre, comme dans *l'épée* pour *la épée;* – soit enfin pour réunir plusieurs mots en un seul, *chef-lieu.*

Les signes orthographiques sont *l'accent aigu* [*é*], *l'accent grave* [*è*], *l'accent circonflexe* [*ê*], *le tréma* [*ë*], *la cédille* [*ç*], *l'apostrophe* [*l'*] et *le trait d'union* ou *tiret* [*a-t-il*].

a. L'accent aigu, qui ne se place que sur un *é*, indique qu'il est fermé: *été.*

Remarquez que *Cath**e**rine*, *Margu**e**rite* et *Ninive* n'ont pas d'*é* fermé.

Dans certains mots on écrit alternativement *e* ou *é* selon le sens: ***re**créer* [herscheppen], ***ré**créer* [ontspannen], ***re**partir* [weer vertrekken], ***ré**partir* [verdeelen]; ***re**former* [opnieuw vormen], ***ré**former* [hervormen]; ***re**sonner* [weder klinken, schellen], ***ré**sonner* [weergalmen], etc.

b. L'accent grave, placé sur un *è*, indique qu'il est ouvert: *siège*, *père*, *exprès*, *poète*, *poème*, etc.

L'accent grave est employé en outre pour distinguer deux mots qui s'écrivent de la même manière; ainsi

à, préposition; *a*, verbe – *çà*, adverbe; *ça*, pronom – *dès*, préposition; *des*, article – *là*, adverbe; *la*, article – *où*, adverbe; *ou*, conjonction.

c. L'accent circonflexe qui surmonte certaines voyelles, *â*, *ê*, *î*, *ô*, *û*, sert à indiquer une voyelle longue, et ordinairement à marquer la suppression d'une lettre; cp. *bête*, à côté de *bestial*, *forêt* à côté de *forestier*, *fête* et *festival*, etc. – *âge* pour *aage*, *âme* pour *anme*, *piqûre* pour *piquure*, etc.

De même, en poésie: *paîrai* pour *paierai*, *crîra* pour *criera*, etc. – On écrit *gaîment* ou *gaiement*, *gaîté* ou *gaieté*, *dénoûment* ou *dénouement*, *dénûment* ou *dénuement*, *dévoûment* ou *dévouement*, *remercîment* ou *remerciement.*

L'accent circonflexe manque dans: *plupart*, *plutôt*, *toujours*, *chacun* [pour *chasqu'un*], etc.

On distingue par cet accent: *côte* et *cote*, *forêt* et *foret*, *tâche* et *tache*, *tâcher* et *tacher*, *sûr* et *sur*, *mûr* et *mur*, *dû* et *du*, *crois* [etc. de croître] et *crois* [etc. de croire]; dans la plupart de ces mots, il marque la suppression d'une lettre.

d. Le tréma se place sur la seconde de deux voyelles qui se suivent et qui doivent être prononcées séparément: *ciguë*, *haïr* [qui, sans ce signe, se prononceraient *cig*, *hair*, comme *figue*, *haire*].

Il est à remarquer que le français, contrairement au hollandais, ne met pas le tréma sur les voyelles *aa*, *oo*, puisque ces voyelles se prononcent déjà séparément en français. Donc: *Aaron*, *Baal*, *zoologie*, *alcool*, *coopérer*, s'écrivent sans tréma.

De même, *oe*[1]) ne prend pas de tréma: *coercitif*, *coefficient*, *coexister*, etc., tandis qu'on écrit *coïncider*, *coïncident*, *coïncidence* avec un tréma pour mettre en garde d'une prononciation vicieuse. Cependant on écrit, comme autrefois, *Noël* et quelquefois *Groënland* [ou bien *Groenland*]. — A retenir: *Esaü* [Ezau], *Saül* [Saul] et *Moïse* [Mozes], mais *le Caire* [Kaïro].

e. La cédille se place sous le *c* devant *a*, *o*, *u*, pour indiquer que le *c* doit prendre un son sifflant au lieu du son guttural qu'il a régulièrement devant ces mêmes voyelles: *ça*, *garçon*, *reçu*.

La cédille, qui date du seizième siècle, a été empruntée aux imprimeurs italiens, qui désignaient par *zediglia* (petit *z*) un petit crochet en forme de *z* que l'on plaçait sous le *c* pour lui donner le son de *z* et l'empêcher de prendre celui du *k*. Avant d'employer la cédille, on indiquait en français le *c* sifflant de la même manière que l'on désigne encore le *g* chuintant, c.-à-d. par un *e* muet servile. Il en reste encore un exemple dans le mot *douceâtre* [au lieu de *douçâtre*].

f. L'apostrophe marque la suppression des voyelles *a*, *e*, *i*, à la fin d'un mot et devant un autre mot qui commence par une voyelle ou un *h* muet: *l'épée*, *j'arrive*, *s'il vient*, etc.

g. Le trait d'union sert à réunir les différentes parties d'un mot ou d'une expression.

L'emploi de ce signe dans les mots composés est très varié. A remarquer: *grand-père*, à côté de *grand'mère*, e. a. — Il se met dans *peut-être*, *sur-le-champ*, *c'est-à-dire*, mais non pas dans: *tout à coup*, *tout à fait*, *est-ce à dire;* dans *au-dessous*, *au-dessus*, *au-devant*, mais non dans *au dedans*, *au dehors*, *au delà;* dans *par-devant*, *par-dessous*, *par-dessus*, *par-devers*, mais non dans *par deçà*, *par delà*.

Dans les noms propres: *les Pays-Bas*, *les Deux-Siciles*, *le département de*

---

[1]) Ne pas confondre *oe* avec *œ* [lisez *o*, *e* liés], qui se trouve dans des mots tels que *cœur*, *sœur*, etc. On voit que c'est une faute d'écrire *coeur*, *soeur*, etc. puisque ces mots se prononceraient *co-eur*, *so-eur*.

Saône-et-Loire, Boulogne-sur-Mer, le Théâtre-Français. — Charles-Quint, Sixte-Quint, Philippe-Auguste, Jésus-Christ.

De même les prénoms: *Jean-Jacques Rousseau, Jean-Baptiste Say.*

Le tiret est maintenu entre les initiales: *J.-J. Rousseau, J.-B. Say, avant J.-C.*

Dans les adjectifs composés on écrit le tiret: *sourd-muet, austro-hongrois, nouveau-né.* Remarquez: *frais cueilli, clairsemé,* et *tout-puissant,* mais point de tiret après *tout* dans les autres expressions. — Dans les adjectifs de couleur il n'y a pas de tiret: *vert foncé, bleu pâle,* sauf quand le second terme est substantif *jaune-citron, vert-pomme.*

Dans l'inversion, quand le pronom, sujet ou régime, suit le verbe, on écrit un tiret: *allons-nous, parle-t-on, allons-nous-en.* Remarquez: *va-t'en* [et non *va-t-en*], au lieu de *va-te-en.*

Même est joint par un tiret au pronom personnel: *moi-même* [mais: *le roi même,* etc.].

Ci et *là* sont joints par un tiret au pronom démonstratif et au substantif: *celui-ci, celui-là, cette maison-ci, cette maison-là.* — De même: *jusque-là* [non pas dans: *par là*], *là-bas, là-dessous, là-dessus, là-haut* [non pas dans: *là dedans, là dehors, là contre*]; — *ci-joint, ci-inclus, ci-après, ci-contre, ci-dessus, ci-dessous, ci-devant.* — A remarquer: *Ci-git* [hier ligt begraven].

On écrit un tiret dans les composés avec *nu* et *demi*: *nu-tête, demi-sauvage* [mais: *à demi sauvage, à demi mort,* etc.].

On écrit le trait d'union dans les numéraux composés de *dix-sept* à *cent,* excepté quand *et* est intercalé: *vingt et un.* — Dans le dénominateur des fractions: *un trois-centième* ($^1/_{300}$) [mais: *trois centièmes* ($^3/_{100}$)].

MAJUSCULES ET MINUSCULES.

On écrit avec *une majuscule* [lettre capitale, grande lettre]:

I. le mot qui commence une nouvelle phrase, et, en poésie, le mot qui commence chaque vers [quand l'article est élidé devant un nom propre, la majuscule est maintenue: *L'Angleterre fait partie de la Grande-Bretagne*];

II. le premier mot d'une citation après les deux-points: *Aristote disait à ses disciples: Mes amis, il n'y a point d'amis;*

III. tous les noms propres: *Victor Hugo, les Alexandre, les Français; — Europe, Paris, Seine, Jupiter, Vésuve.* — De même: tous les synonymes de *Dieu: le Créateur, le Tout-Puissant, le Très-Haut, l'Être suprême;*

IV. tous les noms des êtres abstraits personnifiés: *La Vérité qui sort de son puits;*

V. les noms des constellations: *la Balance, le Bélier;* — les noms qui désignent des objets d'art ou des œuvres littéraires: *le Taureau de Paul Potter, le Misanthrope, le Figaro.* — De même: *la Bible, l'Évangile, l'Écriture sainte, le Talmud, le Coran;*

VI. les appellations politiques: *le Pays d'Empire, la République Française.* – Les appellations géographiques, quand elles sont composées d'un substantif et d'un adjectif, ne prennent la majuscule qu'à l'adjectif: *la mer Rouge, la mer Baltique, la forêt Noire;* cependant cette règle est loin d'être absolue: *l'Amérique méridionale.* – Les noms des points cardinaux ne prennent la majuscule que s'ils désignent certaine étendue, certaine partie du monde: *la guerre d'Orient,* et dans les composés: *la mer du Nord, l'Amérique du Nord;*

VII. le mot ÉTAT, signifiant empire, royaume, etc.: *les revenus de l'État; l'État, c'est moi, disait Louis XIV; les États du Nord.* – le mot ÉGLISE, quand il signifie la catholicité: *Dans les premiers siècles de l'Église.* – De même, les mots désignant des faits historiques et remarquables: *la Révolution française* [celle de 1789];

VIII. l'adjectif, quand il est appositif: *Pierre le Grand.* – L'adjectif *saint* s'écrit avec minuscule: *saint Pierre,* excepté [et avec un tiret alors] quand on désigne une fête: *la Saint-Jean;* une localité: *la porte Saint-Martin,* etc.

On écrit avec *une minuscule:*

IX. les noms des jours et des mois: *le dimanche, 4 février;*

X. les noms de peuple, employés adjectivement: *un amiral anglais,* et les noms des langues: *le hollandais.*

SYLLABISATION.

La syllabisation ou division des mots par syllabes ne dépend pas de la prononciation, ni de l'étymologie: elle se fait parfois d'une façon arbitraire. On peut dire que

I. deux ou plusieurs voyelles qui se suivent ne sont pas séparées: *priè-re, zoo-logie.* Qu'on ne divise donc pas des mots tels que: *tuer, crier, bien,* etc.

II. une consonne entre deux voyelles appartient à la syllabe suivante: *a-me-ner, plu-sieurs,* etc. – *ch, ph, th, dh, nh* sont considérés comme des consonnes simples: *ta-che, apostro-phe, a-thénien, Fai-dherbe, Ber-nhardt;*

Y se joint à la voyelle précédente: *pay-ions;* – ***X***, à la voyelle suivante: *ta-xer.* On fait mieux de ne pas diviser ces mots.

III. les consonnes doubles sont séparées: *ac-cepter, sug-gestion, trot-toir, batail-le;*

IV. deux consonnes différentes sont séparées: *dic-tionnaire.* – On excepte la consonne mouillée *gn* qu'on ne divise pas: *pei-gne, poi-*

gnard, *indi-gnation*. – On excepte aussi *l* et *r* dans les groupes: *cl*, *cr*, *bl*, *br*, etc.: *dé-clarer*, *s'é-crier*, *dou-bler*, *a-bréger*, etc.;

V. de trois consonnes les deux premières sont séparées de la troisième: *sanc-tuaire*, *sculp-teur*, *somp-tuaire*. – On excepte *l* et *r* comme ci-dessus: *em-ployer*, *magis-trat*;

VI. dans les mots composés on sépare ordinairement les préfixes; quelquefois on suit les règles données ci-dessus: *dés-avantage* et *dé-sagrément*; *ob-stacle* et *obs-cur*, etc.

Un mot élidé ne doit pas terminer une ligne; donc: *l'ar-| gent qu'il| avait*, et non pas: *l'| argent qu'| il avait*[1]).

La terminaison *aient* ne doit pas être divisée; donc: *évi-taient* et non: *évitai-ent*.

ÉLISION.

On ne peut élider que l'*a* dans *la*, l'*i* dans *si* [uniquement devant *il*, *ils*], et l'*e* final des mots suivants.

I. *Ce*, *de*, *je*, *le*, *me*, *ne*, *que*, *se*, *te*. – Dans les inversions *je* et *ce* ne s'élident pas: *Puissé-je arriver à temps! Est-ce à lui que vous pensez?* – De même: *le* et *la* après l'Impératif: *Porte-le à ton père. Conduisez-la au jardin.* – Mais ils s'élident après un Impératif, quand ils sont régimes d'un verbe suivant: *Va l'annoncer.*

II. *Lorsque*, *puisque* et *quoique* s'élident seulement devant *il*, *ils*, *elle*, *elles*, *un*, *une*, *on*. – *Jusque* devant *à*, *au*, *aux*, *en*, *ici*, *où*, *alors*. – *Quelque* s'élide devant *un*, *une*. – *Presque*, dans le mot *presqu'île*.

III. *Entre* ne s'élide que dans les mots composés: *entr'acte*, *s'entr'aider*.

L'élision n'a pas lieu ordinairement devant les mots fortement accentués, surtout devant le numéral *un*: *de une heure à deux* [mais *l'un des deux*, etc. où *un* n'est pas accentué]; – devant les titres et les expressions: *sous le titre de* UN ONCLE D'AMÉRIQUE. *Quel est le sens de* AME QUI VIVE?

ABRÉVIATIONS.

Pour abréger, on écrit soit la première lettre du mot suivie d'un point, soit la première lettre [majuscule alors] et la dernière, celle-ci plus petite et placée plus haut[2]); en ce cas, il n'y a pas de point. On

---

[1]) Il est vrai que *grand'* dans *grand'mère*, etc. peut terminer une ligne: *grand'-| mère*. Mais dans ce mot l'apostrophe de *grand'* est erronée.

[2]) Par exception, deux ou trois lettres.

désigne le pluriel par le redoublement de la lettre, ou par *s* quand elle est suivie de la lettre finale. Voici les abréviations les plus usitées.

M. (quelquefois ***M^r^***) = monsieur, ***MM.*** (***M^rs^***) = messieurs. – ***M^me^*** = madame, ***M^mes^*** = mesdames. – ***M^lle^*** = mademoiselle, ***M^lles^*** = mesdemoiselles. – ***M^gr^*** = monseigneur, ***NNSS.*** = nosseigneurs. – ***M^e^*** = maître [titre des avocats et notaires], ***M^es^*** = maîtres. – ***N.-D.*** = Notre-Dame [*Onze-Lieve-Vrouwe*]. – ***N. S. J.-C.*** = Notre Seigneur Jésus-Christ. – ***P.*** = père, ***PP.*** = pères [*paters*]. – ***S. S.*** = Sa Sainteté. – ***S. M.*** = Sa Majesté, ***LL. MM.*** = Leurs Majestés. – ***S. A. R.*** = Son Altesse Royale, ***LL. AA. RR.*** = Leurs Altesses Royales. – ***S. A. I.*** = Son Altesse Impériale, ***LL. AA. II.*** = Leurs Altesses Impériales. – ***S. E.*** (***S. Exc.***) = Son Excellence, ***LL. EE.*** = Leurs Excellences. – ***S. Ém.*** = Son Éminence, ***LL. ÉÉm.*** = Leurs Éminences. – ***S^t^***-Cloud, ***S^t^***-Pétersbourg = Saint-Cloud, Saint-Pétersbourg [1]).

D^r^ = docteur. – ***B^on^*** = baron. – ***C^e^*** = comte. – ***M^is^*** = marquis. – ***M^d^*** = marchand. – ***M^ise^*** = marchandise. – ***M^n^*** = maison [c.-à-d. holl. *firma*]. – ***& C^ie^*** (***C^e^***) = et compagnie. – ***V^e^*** = veuve.

N., ***S.***, ***E.***, ***O.*** = nord, sud, est, ouest. – ***A. D.*** = anno Domini [an de Notre Seigneur]. – ***a. c.*** = année courante. – ***a. p.*** = année passée.

B^d^ = boulevard. – ***c/v.*** = cette ville. – ***v/v.*** = votre ville. – ***n/v.*** = notre ville. – ***EV.*** = En ville [*alhier*]. – ***h^ée^*** = [votre] honorée [lettre]. – ***v/c.*** = votre compte. – ***c.*** (***c^t^***) = courant. – ***s. e. et o.*** = sauf erreur et omission. – ***s. l. n. d.*** = sans lieu ni date. – ***s. g. d. g.*** = sans garantie du gouvernement. – ***p. p^on^*** = par procuration.

N^o^ (***n^o^***) = numéro. – ***l.*** = ligne. – ***p.*** = page. – ***ch.*** = chapitre. – ***Vol.*** = vol. – ***T.*** = tome. – ***cp.*** (comp.) = comparez. – ***c.-à-d.*** = c'est-à-dire [ne pas oublier les tirets et remarquer les points]. – ***etc.*** = etcætera [= et ainsi de suite]. – ***N. B.*** = nota benè [remarquez bien]. – ***p. e.*** (***p. ex.***) = par exemple. – ***v. c. m.*** = voir (voyez) ce mot. – ***P.-S.*** = post-scriptum [lisez: pos-scrip-tom']. – ***s. v. p.*** = s'il vous plaît. – ***t. s. v. p.*** = tournez, s'il vous plaît. – ***qc.*** = quelque chose. – ***qn.*** = quelqu'un. – ***qqf.*** = quelquefois.

p. f. v. = pour faire visite. – ***p. p. c.*** = pour prendre congé.

fr. (***f.***) = francs. – ***m.*** = mètre. – ***5 m. 6 cm.*** = 5 mètres 6 centimètres. – ***7^Hmq^*** = 7 hectomètres carrés. – ***1^cmc^*** = 1 centimètre cube. – ***Ha*** = hectare. – ***He*** = hectolitre. – ***Kil.*** = kilomètre. – ***Kilo[s]*** =

---

[1]) Mieux, en toutes lettres. *S.* [sans *t*] seulement dans les noms italiens, pour *San*.

kilogramme[s]. – ***1dr*** = un angle droit. – ***degré c.*** = degré centigrade [*graad Celsius*]. – ***h.*** = heure[s]. – ***4 h. 50*** = 4 heures 50 minutes. ***5*** % (5 p. %) = 5 pour cent. – ***10°*** 0/00 = 10 degrés centigrades. – ***7bre*** (VII^bre) = septembre. – ***8bre*** (VIII^bre) = octobre. – ***9bre*** (IX^bre) = novembre. – ***10bre*** (X^bre) = décembre [1]). – ***1°*** = primo [= premièrement]. – ***2°*** = secundo [prononcez: segondo; deuxièmement]. – ***3°*** = tertio [pr. tercio; troisièmement], etc. – ***1er*** (1ère) = premier, première. – ***2e*** = deuxième. – ***2nd*** = second. – ***3e*** = troisième, etc.

On exprime par des chiffres romains les numéraux d'ordre d'une série de personnes portant le même nom: *François Ier* [et non I, car on ne dit pas François *un*], *Henri II* [deux, et non pas *second*], etc.

Pour désigner le siècle, on écrit ordinairement par chiffres romains: *le XVIIIe siècle.*

Pour désigner une personne anonyme, on écrit: *M.* ***N.*** [*de heer N.N.* – en français *un* N.] ou plus souvent *M.* ***X.***

Quand on ne veut pas mettre le nom en toutes lettres, on écrit l'initiale suivie de trois points: *M.* ***R***... – Autrefois *M.* ***R****, ce qui fait qu'on dit quelquefois [au lieu de *M. X.*], *Monsieur* [*R*] *Trois-Étoiles.*

PONCTUATION.

Les signes de ponctuation se nomment: le point (.) – la virgule (,) – le point virgule (;) – le[s] deux-points (:) – le point d'interrogation (?) – le point d'exclamation (!) – le trait [tiret] de séparation (-) – les points suspensifs, les points de suspension (....) – le point abréviatif (.) – les guillemets (« ») – les crochets ([ ]) – la parenthèse ( ) – les accolades ({ }) – une étoile, un astérisque (*) – la croix de renvoi, le renvoi (†).

Si l'on excepte l'emploi de la virgule, on peut dire que ces signes s'emploient en français de la même manière qu'en hollandais. On remarquera que

I. le deux-points s'emploie après une phrase, quand la phrase suivante désigne une conséquence, exprime un éclaircissement, ou résume en quelque sorte ce qui précède;

---

[1]) On sait que l'année romaine commençait au mois de mars. C'est ainsi que le mois de *septembre* était le *septième* et ainsi de suite pour le reste. Ne pas confondre avec la formule: 5/7 ou 5/VII, qui veut dire: le cinq du septième mois, donc du mois de *juillet.*

Arrêtons-nous un instant dans la section des étoffes: c'est, de l'aveu de tous, le plus éclatant succès de cette exposition.

Ce qui n'a pas très bien marché le premier soir, c'est le service: il n'était pas loin de minuit, lorsque nous prîmes le chemin de nos chambres.

II. le trait de séparation remplace fréquemment les guillemets pour indiquer qu'un autre interlocuteur commence à parler.

Emploi de la virgule.

La différence essentielle de l'emploi de ce signe en hollandais et en français, est dans la fonction. En hollandais, la virgule sert à rendre la phrase plus intelligible; en français, elle sert à indiquer un repos, à marquer l'intonation. Il va de soi que les deux cas peuvent se rencontrer et qu'alors l'usage français coïncide avec l'usage hollandais.

Voici les cas principaux où le système français s'écarte de celui que suivent les Hollandais.

I. Le français, au lieu d'un point d'exclamation, met une virgule après *la vedette* [titel of naam van den aangesproken persoon in een brief]:

Monsieur,

Veuillez m'envoyer une liste détaillée des articles que

II. On ne met pas de virgule en français devant une subordonnée commençant par une conjonction [principalement *que*].

Je crois *que vous plaisantez.* [Ik geloof, dat gij schertst.] — C'est dommage *que le temps ne soit pas plus beau.* ['t Is jammer, dat . . . .] — Je tiens *à ce qu'il le sache.* [Ik sta erop, dat . . . .] — Je ne sais *s'il viendra.* [Ik weet niet, of . . . .]

III. On ne met pas de virgule en français devant la proposition déterminative; si, au contraire, la proposition relative est explicative, on en met avant le pronom et on peut en mettre à la fin de la relative. La raison en est que cette dernière proposition se dit avec une autre intonation que la première. Cp.

Les soldats qui ne s'étaient pas sauvés furent faits prisonniers. — c'est-à-dire: Ceux des soldats qui etc. furent faits prisonniers.

Les soldats, qui ne s'étaient pas sauvés, furent faits prisonniers. — c'est-à-dire: Tous furent faits prisonniers, parce qu'ils ne s'étaient pas sauvés.

Il s'ensuit de cette règle que dans *celui qui*, *celui que*, etc. et *ce qui*, etc. les éléments ne sont pas séparés par la virgule et que ce signe se trouve plus souvent devant *lequel* que devant *qui* [voir *lequel*, à la syntaxe du pronom relatif]. Bien que, par les virgules et par l'intonation, on puisse faire sentir la différence entre ces phrases, on fait mieux de choisir, pour la proposition déterminative au moins, une tournure qui fasse mieux comprendre le sens, en disant par exemple: *Ceux des soldats qui s'étaient mutinés furent fusillés.*

IV. On isole par des virgules les circonstanciels de lieu et de temps, surtout au commencement de la phrase.

A la fabrique, je mandai tous les chefs de service, l'un après l'autre. – *Le lendemain*, on apprit par le télégraphe la capitulation de Strasbourg.

Il en est de même de quelques adverbes, locutions adverbiales et autres.

Là, vous serez au milieu de vos amis. – Nos chambres à coucher, *en revanche*, étaient aussi commodes qu'élégantes. – *Cette fois*, la réponse ne se fit pas attendre un mois. – *Pour commencer*, j'étais d'avis de le vendre six sous, *au lieu de quatre*, ce qui mettait la ration à trois sous. – *Malheureusement*, la cassette de fer où l'on avait enfermé nos valeurs est partie dans les fourgons de l'ennemi.

V. Certains mots sont isolés par la virgule ou ne le sont pas, selon l'idée qu'on veut exprimer.

Ainsi, vous me promettez votre secours. [ainsi = donc.]

Alors, je peux compter sur vous? [alors = donc.]

Seulement, j'en conclus qu'il ne faut rien acheter les yeux fermés. [seulement = mais.]

Derrière, le cimetière. [derrière = daarachter; adverbe.]

La cuisinière, *pâle et tremblante*, vint me prévenir. [De keuk. kwam, bleek en bevend, mij waarschuwen.]

Ainsi finit la cérémonie. [ainsi = de cette manière.]

Alors parut la reine. [alors = à ce moment.]

J'en conclus *seulement* qu'il ne faut rien acheter les yeux fermés. [seulement = uniquement.]

Derrière le cimetière. [derrière = achter; préposition.]

La cuisinière *pâle et tremblante* vint me prévenir. [De bleeke, bevende keukenmeid kwam enz.]

VI. La virgule sert à marquer une ellipse, surtout celle du verbe [voyez ci-dessus: derrière].

L'épée de Charlemagne s'appelait Joyeuse, celle de Roland, Durandal.

TABLEAU DES CONJUGAISONS.

I. VERBES AUXILIAIRES.

Avoir.

INFINITIF.

PRÉSENT: Avoir. PASSÉ: Avoir eu.

PARTICIPE.

PRÉSENT: Ayant. PASSÉ: Eu.

INDICATIF.

		PRÉSENT.	PASSÉ INDÉFINI.
Sing.	1	J'ai	J'ai eu
	2	tu as	tu as eu
	3	il a	il a eu
Plur.	1	nous avons	nous avons eu
	2	vous avez	vous avez eu
	3	ils ont.	ils ont eu.

		IMPARFAIT.	PLUS-QUE-PARF.
Sing.	1	J'avais	J'avais eu
	2	tu avais	etc.
	3	il avait	
Plur.	1	nous avions	
	2	vous aviez	
	3	ils avaient.	

		PASSÉ DÉFINI.	PASSÉ ANTÉR.
Sing.	1	J'eus	J'eus eu
	2	tu eus	etc.
	3	il eut	
Plur.	1	nous eûmes	
	2	vous eûtes	
	3	ils eurent.	

Être.

INFINITIF.

PRÉSENT: Être. PASSÉ: *Avoir* été.

PARTICIPE.

PRÉSENT: Étant. PASSÉ: Été.

INDICATIF.

		PRÉSENT.	PASSÉ INDÉFINI.
Sing.	1	Je suis	J'*ai* été
	2	tu es	tu *as* été.
	3	il est	il *a* été.
Plur.	1	nous sommes	nous *avons* été
	2	vous êtes	vous *avez* été
	3	ils sont.	ils *ont* été.

		IMPARFAIT.	PLUS-QUE-PARF.
Sing.	1	J'étais	J'*avais* été
	2	tu étais	etc.
	3	il était	
Plur.	1	nous étions	
	2	vous étiez	
	3	ils étaient.	

		PASSÉ DÉFINI.	PASSÉ ANTÉR.
Sing.	1	Je fus	J'*eus* été
	2	tu fus	etc.
	3	il fut	
Plur.	1	nous fûmes	
	2	vous fûtes	
	3	ils furent.	

	FUTUR.	FUTUR ANTÉR.	FUTUR.	FUTUR ANTÉR.
Sing. 1	J'aurai	J'aurai eu	Je serai	J'*aurai* été
2	tu auras	etc.	tu seras	etc.
3	il aura		il sera	
Plur. 1	nous aurons		nous serons	
2	vous aurez		vous serez	
3	ils auront.		ils seront.	

CONDITIONNEL.

	PRÉSENT.	PASSÉ.	PRÉSENT.	PASSÉ.
Sing. 1	J'aurais	J'aurais eu	Je serais	J'*aurais* été
2	tu aurais	etc.	tu serais	etc.
3	il aurait		il serait	
Plur. 1	nous aurions		nous serions	
2	vous auriez		vous seriez	
3	ils auraient.		ils seraient.	

IMPÉRATIF.

	PRÉSENT.	
Sing. 2	Aie	Sois
3	qu'il ait	qu'il soit
Plur. 1	ayons	soyons
2	ayez	soyez
3	qu'ils aient	qu'ils soient.

SUBJONCTIF.

	PRÉS. OU FUTUR.	PARFAIT.	PRÉS. OU FUTUR.	PARFAIT.
Sing. 1	Que j'aie	Que j'aie eu	Que je sois	Que j'*aie* été
2	que tu aies	etc.	que tu sois	etc.
3	qu'il ait		qu'il soit	
Plur. 1	que nous ayons		que nous soyons	
2	que vous ayez		que vous soyez	
3	qu'ils aient.		qu'ils soient.	

	IMPARFAIT.	PLUS-QUE-PARF.	IMPARFAIT.	PLUS-QUE-PARF.
Sing. 1	Que j'eusse	Que j'eusse eu	Que je fusse	Que j'*eusse* été
2	que tu eusses	etc.	que tu fusses	etc.
3	qu'il eût		qu'il fût	
Plur. 1	que nous eussions		que nous fussions	
2	que vous eussiez		que vous fussiez	
3	qu'ils eussent.		qu'ils fussent.	

Première conjugaison.

Infinitif. Futur et Cond.	Part. Prés. Part. Passé.	Indicatif Présent.		Imparfait.	Passé défini.	Subjonctif Présent.		Impératif Présent.
Aller	allant	**vais**	allons	allais	allai	**aille**	allions	**va**
irai	—	**vas**	allez			**ailles**	alliez	allons
irais	allé	**va**	**vont**			**aille**	**aillent**	allez
Envoyer	. . . .	. . . . .		. . . .	. . . .	. . . . .		. . . .
enverrai								
enverrais								

Deuxième conjugaison.

Acquérir	**acquérant**	**acquiers**	acquérons	acquérais	**acquis**	**acquière**	acquérions	**acquiers**
acquerrai	—	**acquiers**	acquérez			**acquières**	acquériez	acquérons
acquerrais	**acquis**	**acquiert**	**acquièrent**			**acquière**	**acquièrent**	acquérez
Assaillir	assaillant	assaille	assaillons	assaillais	assaillis	assaille	assaillions	assaille
assaillirai	—	assailles	assaillez			assailles	assailliez	assaillons
assaillirais	assailli	assaille	assaillent			assaille	assaillent	assaillez
Bouillir	bouillant	**bous**	bouillons	bouillais	bouillis	bouille	bouillions	
bouillirai	—	**bous**	bouillez			bouilles	bouilliez	
bouillirais	bouilli	**bout**	bouillent			bouille	bouillent	
Courir	courant	cours	courons	courais	**courus**	coure	courions	cours
courrai	—	cours	courez			coures	couriez	courons
courrais	couru	court	courent			coure	courent	courez
Couvrir	couvrant	couvre	couvrons	couvrais	couvris	couvre	couvrions	couvre
couvrirai	—	couvres	couvrez			couvres	couvriez	couvrons
couvrirais	**couvert**	couvre	couvrent			couvre	couvrent	couvrez
Cueillir	cueillant	cueille	cueillons	cueillais	cueillis	cueille	cueillions	cueille
cueillerai	—	cueilles	cueillez			cueilles	cueilliez	cueillons
cueillerais	cueilli	cueille	cueillent			cueille	cueillent	cueillez
Dormir	dormant	**dors**	dormons	dormais	dormis	dorme	dormions	**dors**
dormirai	—	**dors**	dormez			dormes	dormiez	dormons
dormirais	dormi	**dort**	dorment			dorme	dorment	dormez
Faillir	[faillant]	**faux**	faillons	[faillais]	faillis	[faille	faillions]	
faillirai[s]	—	**faux**	faillez			]failles	failliez]	
faudrai[s]	failli	**faut**	faillent			[faille	faillent]	
Fuir	fuyant	fuis	fuyons	fuyais	fuis	fuie	fuyions	fuis
fuirai	—	fuis	fuyez		—	fuies	fuyiez	fuyons
fuirais	fui	fuit	fuient		fuîmes	fuie	fuient	fuyez
Mentir	mentant	**mens**	mentons	mentais	mentis	mente	mentions	**mens**
mentirai	—	**mens**	mentez			mentes	mentiez	mentons
mentirais	menti	**ment**	mentent			mente	mentent	mentez
Mourir	mourant	**meurs**	mourons	mourais	**mourus**	**meure**	mourions	meurs
mourrai	—	**meurs**	mourez			**meures**	mouriez	mourons
mourrais	**mort**	**meurt**	**meurent**			**meure**	**meurent**	mourez
Offrir	offrant	offre	offrons	offrais	offris	offre	offrions	offre
offrirai	—	offres	offrez			offres	offriez	offrons
offrirais	**offert**	offre	offrent			offre	offrent	offrez
Partir	partant	**pars**	partons	partais	partis	parte	partions	**pars**
partirai	—	**pars**	partez			partes	partiez	partons
partirais	parti	**part**	partent			parte	partent	partez
Sentir	sentant	**sens**	sentons	sentais	sentis	sente	sentions	**sens**
sentirai	—	**sens**	sentez			sentes	sentiez	sentons
sentirais	senti	**sent**	sentent			sente	sentent	sentez
Servir	servant	**sers**	servons	servais	servis	serve	servions	**sers**
servirai	—	**sers**	servez			serves	serviez	servons
servirais	servi	**sert**	servent			serve	servent	servez

Infinitif. Futur et Cond.	Part. Prés. Part. Passé.	Indicatif Présent.		Imparfait.	Passé défini.	Subjonctif Présent.		Impératif Présent.
Sortir	sortant	**sors**	sortons	sortais	sortis	sorte	sortions	**sors**
sortirai	–	**sors**	sortez			sortes	sortiez	sortons
sortirais	sorti	**sort**	sortent			sorte	sortent	sortez
Tenir	tenant	**tiens**	tenons	tenais	**tins**	**tienne**	tenions	**tiens**
tiendrai	–	**tiens**	tenez		–	**tiennes**	teniez	tenons
tiendrais	tenu	**tient**	**tiennent**		**tînmes**	**tienne**	**tiennent**	tenez
Venir	venant	**viens**	venons	venais	**vins**	**vienne**	venions	**viens**
viendrai	–	**viens**	venez		–	**viennes**	veniez	venons
viendrais	venu	**vient**	**viennent**		**vînmes**	**vienne**	**viennent**	venez
Vêtir	vêtant	vêts	vêtons	vêtais	vêtis	vête	vêtions	vêts
vêtirai	–	vêts	vêtez			vêtes	vêtiez	vêtons
vêtirais	vêtu	vêt	vêtent			vête	vêtent	vêtez

Troisième conjugaison.

Verbes en *evoir.*

Devoir	devant	**dois**	devons	devais	**dus**	**doive**	devions	
devrai	–	**dois**	devez			**doives**	deviez	
devrais	**dû**	**doit**	**doivent**			**doive**	**doivent**	

Autres verbes en *-oir.*

Asseoir	asseyant	**assieds**	asseyons	asseyais	**assis**	asseye	asseyions	**assieds**
assiérai[s]	–	**assieds**	asseyez			asseyes	asseyiez	asseyons
asseyerai[s]	assis	**assied**	asseyent			asseye	asseyent	asseyez
ou	ou	ou		ou		ou		
assoirai	assoyant	assois	assoyons	assoyais		assoie	assoyions	assois
assoirais	–	assois	assoyez			assoies	assoyiez	assoyons
	assis	assoit	assoient			assoie	assoient	assoyez

Déchoir	**déchéant**	déchois	déchoyons	déchoyais	déchus	**déchoie**	déchoyions	
décherrai[s]	–	déchois	déchoyez			**déchoies**	déchoyiez	
déchoirai[s]	déchu	déchoit	déchoient			**déchoie**	**déchoient**	
		(déchet)						
Échoir	**échéant**	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
écherra[it]	–	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
échoira[it]	échu	**échet**	**échéent**	**échéait**	échut	**échée**	**échéent**	
		échoit	échoient	échoyait		échoie	échoient	
Falloir	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
faudra	–	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
faudrait	fallu	**faut**	. . . .	fallait	fallut	**faille**	. . . .	
Mouvoir	mouvant	**meus**	mouvons	mouvais	**mus**	**meuve**	mouvions	
mouvrai	–	**meus**	mouvez			**meuves**	mouviez	
mouvrais	**mû**	**meut**	**meuvent**			**meuve**	**meuvent**	
Pleuvoir	pleuvant	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
pleuvra	–	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	. . . .	
pleuvrait	**plu**	pleut	[pleuvent]	pleuvait	plut	pleuve		
Pouvoir	pouvant	**peux** (puis)	pouvons	pouvais	**pus**	**puisse**	**puissions**	
pourrai	–	**peux**	pouvez			**puisses**	**puissiez**	
pourrais	**pu**	**peut**	**peuvent**			**puisse**	**puissent**	
Savoir	**sachant**	**sais**	savons	savais	**sus**	**sache**	**sachions**	**sache**
saurai	–	**sais**	savez			**saches**	**sachiez**	**sachons**
saurais	**su**	**sait**	savent			**sache**	**sachent**	**sachez**
Valoir	valant	**vaux**	valons	valais	valus	**vaille**	valions	
vaudrai	—	**vaux**	valez			**vailles**	valiez	
vaudrais	valu	**vaut**	valent			**vaille**	**vaillant**	
Voir	voyant	vois	voyons	voyais	**vis**	voie	voyions	vois
verrai	–	vois	voyez			voies	voyiez	voyons
verrais	**vu**	voit	voient			voie	voient	voyez
Vouloir	voulant	**veux**	voulons	voulais	voulus	**veuille**	voulions	**veux**
voudrai	–	**veux**	voulez			**veuilles**	vouliez	voulons
voudrais	voulu	**veut**	**veulent**			**veuille**	**veuillent**	voulez

Infinitif. Futur et Cond.	Part. Prés. Part. Passé.	Indicatif Présent.		Imparfait.	Passé défini.	Subjonctif Présent.		Impératif Présent.
Quatrième conjugaison.								
Verbes en *eindre, aindre, oindre.*								
Atteindre	atteignant	**atteins**	atteignons	atteignais	atteignis	atteigne	atteignions	atteins
atteindrai	–	**atteins**	atteignez			atteignes	atteigniez	atteignons
atteindrais	atteint	**atteint**	atteignent			atteigne	atteignent	atteignez
Joindre	joignant	**joins**	joignons	joignais	joignis	joigne	joignions	joins
joindrai	–	**joins**	joignez			joignes	joigniez	joignons
joindrais	joint	**joint**	joignent			joigne	joignent	joignez
Boire	**buvant**	bois	**buvons**	**buvais**	**bus**	boive	**buvions**	bois
boirai	–	bois	**buvez**			boives	**buviez**	**buvons**
boirais	**bu**	boit	boivent			boive	boivent	**buvez**
Clore	closant	clos	closons	closais	[closis]	close	closions	
clorai	–	clos	closez			closes	closiez	
clorais	clos	clôt	closent			close	closent	
Conclure	concluant	conclus	concluons	concluais	conclus	conclue	concluïons	conclus
conclurai	–	conclus	concluez		–	conclues	concluïez	concluons
conclurais	conclu	conclut	concluent		conclûmes	conclue	concluent	concluez
Verbes en *uire.*								
Conduire	conduisant	conduis	conduisons	conduisais	**conduisis**	conduise	conduisions	conduis
conduirai	–	conduis	conduisez			conduises	conduisiez	conduisons
conduirais	**conduit**	conduit	conduisent			conduise	conduisent	conduisez
Nuire	nuisant	nuis	nuisons	nuisais	[nuisis]	nuise	nuisions	nuis
nuirai	–	nuis	nuisez			nuises	nuisiez	nuisons
nuirais	**nui**	nuit	nuisent			nuise	nuisent	nuisez
Confire	confisant	confis	confisons	confisais	confis	confise	confisions	confis
confirai	–	confis	confisez			confises	confisiez	confisons
confirais	confit	confit	confisent			confise	confisent	confisez
Verbes en *aître, oître.*								
Connaître	connaissant	connais	connaissons	connaissais	connus	connaisse	connaissions	connais
connaîtrai	–	connais	connaissez			connaisses	connaissiez	connaissons
connaîtrais	connu	connaît	connaissent			connaisse	connaissent	connaissez
Croître	croissant	croîs	croissons	croissais	**crûs**	croisse	croissions	croîs
croîtrai	–	croîs	croissez			croisses	croissiez	croissons
croîtrais	**crû**	croît	croissent			croisse	croissent	croissez
Naître	naissant	nais	naissons	naissais	**naquis**	naisse	naissions	
naîtrai	–	nais	naissez			naisses	naissiez	
naîtrais	**né**	naît	naissent			naisse	naissent	
Coudre	cousant	**couds**	cousons	cousais	cousis	couse	cousions	**couds**
coudrai	–	**couds**	cousez			couses	cousiez	cousons
coudrais	cousu	**coud**	cousent			couse	cousent	cousez
Croire	croyant	crois	croyons	croyais	crus	croie	croyions	crois
croirai	–	crois	croyez			croies	croyiez	croyons
croirais	cru	croit	croient			croie	croient	croyez
Dire	disant	dis	disons	disais	dis	dise	disions	dis
dirai	–	dis	**[re]dites**			dises	disiez	disons
dirais	dit	dit	disent			dise	disent	**[re]dites**
	Tous les autres composés font:		– disons – disez – disent					– dis – disons – disez
Maudire	maudissant	maudis	maudissons	maudissais	maudis	maudisse	maudissions	maudis
maudirai	–	maudis	maudissez			maudisses	maudissiez	maudissons
maudirais	maudit	maudit	maudissent			maudisse	maudissent	maudissez

Infinitif. Futur et Cond.	Part. Prés. Part. Passé.	Indicatif Présent.		Imparfait.	Passé défini.	Subjonctif Présent.		Impératif Présent.
Ecrire	écrivant	**écris**	écrivons	écrivais	**écrivis**	écrive	écrivions	**écris**
écrirai	–	**écris**	écrivez			écrives	écriviez	écrivons
écrirais	écrit	**écrit**	écrivent			écrive	écrivent	écrivez
Faire	faisant	fais	faisons	faisais	fis	**fasse**	**fassions**	fais
ferai	–	fais	**faites**			**fasses**	**fassiez**	faisons
ferais	fait	fait	**font**			**fasse**	**fassent**	**faites**
Lire	lisant	lis	lisons	lisais	lus	lise	lisions	lis
lirai	–	lis	lisez			lises	lisiez	**lisons**
lirais	lu	lit	lisent			lise	lisent	lisez
Mettre	mettant	mets	mettons	mettais	mis	mette	mettions	mets
mettrai	–	mets	mettez			mettes	mettiez	mettons
mettrais	mis	met	mettent			mette	mettent	mettez
Moudre	moulant	mou**ds**	moulons	moulais	moulus	moule	moulions	mou**ds**
moudrai	–	mou**ds**	moulez			moules	mouliez	moulons
moudrais	moulu	mou**d**	moulent			moule	moulent	moulez
Plaire	plaisant	plais	plaisons	plaisais	plus	plaise	plaisions	plais
plairai	–	plais	plaisez			plaises	plaisiez	plaisons
plairais	plu	**plaît**	plaisent			plaise	plaisent	plaisez
Prendre	prenant	prends	**prenons**	prenais	pris	**prenne**	prenions	prends
prendrai	–	prends	**prenez**			**prennes**	preniez	**prenons**
prendrais	pris	prend	**prennent**			**prenne**	**prennent**	**prenez**
Résoudre	**résolvant**	résou**s**	**résolvons**	**résolvais**	résolus	résolve	résolvions	résou**s**
résoudrai	–	résou**s**	**résolvez**			résolves	résolviez	résolvons
résoudrais	**résolu**	résou**t**	**résolvent**			résolve	résolvent	résolvez
Rire	riant	ris	rions	riais	ris	**rie**	**riions**	ris
rirai	–	ris	riez			**ries**	**riiez**	rions
rirais	ri	rit	rient			**rie**	**rient**	riez

Suffire	suffi**s**ant	suffis	suffi**s**ons	suffi**s**ais	suffis	suffi**s**e	suffi**s**ions	
suffirai	–	suffis	suffi**s**ez			suffi**s**es	suffi**s**iez	
suffirais	suffi	suffit	suffi**s**ent			suffi**s**e	suffi**s**ent	
Suivre	suivant	**suis**	suivons	suivais	**suivis**	suive	suivions	**suis**
suivrai	–	**suis**	suivez			suives	suiviez	suivons
suivrais	suivi	**suit**	suivent			suive	suivent	suivez
Taire	tai**s**ant	tais	tai**s**ons	tai**s**ais	tus	tai**s**e	tai**s**ions	tais
tairai	—	tais	tai**s**ez			tai**s**es	tai**s**iez	tai**s**ons
tairais	tu	tait	tai**s**ent			tai**s**e	tai**s**ent	tai**s**ez
Traire	trayant	trais	trayons	trayais	. . . .	traie	trayions	trais
trairai	–	trais	trayez			traies	trayiez	trayons
trairais	trait	trait	traient			traie	traient	trayez
Vaincre	vain**qu**ant	vain**cs**	vain**qu**ons	vain**qu**ais	vain**qui**s	vain**qu**e	vain**qu**ions	vain**cs**
vaincrai	–	vain**cs**	vain**qu**ez			vain**qu**es	vain**qu**iez	vain**qu**ons
vaincrais	vaincu	vain**c**	vain**qu**ent			vain**qu**e	vain**qu**ent	vain**qu**ez
Vivre	vivant	**vis**	vivons	vivais	**vécus**	vive	vivions	**vis**
vivrai	–	**vis**	vivez			vives	viviez	vivons
vivrais	**vécu**	**vit**	vivent			vive	vivent	vivez

LISTE DES OUVRAGES CITÉS.

E. About. Le Roman d'un brave homme. Le Nez d'un notaire. Le Roi des montagnes. De Pointoise à Stamboul.
P. Adam. Combats.
P. Albert. La Prose.
F. Assollant. Le Tigre. Mémoires de Gaston Phoebus.
É. Augier. Madame Cavarlet. Les Effrontés. Les Fourchambault. Le Fils de Giboyer. Le gendre de M. Poirier.

H. de Balzac. La cousine Bette. Le cousin Pons. Le colonel Chabert. Eugénie Grandet. Mercadet.
Th. de Banville. Contes bourgeois.
H. Becque. Michel Pauper. Les Corbeaux. La Parisienne.
A. Belot. Deux femmes.
Th. Bentzon. Le veuvage d'Aline. Constance. Tony. Malentendus.
Ch. de Berkeley. Vieille histoire. Le Journal de Mad^lle de Sommers.
L. Biart. Benito Vasquez.
A. Boissière. Les Tributaires.
R. de Bonnières. Jeanne Avril. Les Monach.
H. Bordeaux. Les yeux qui s'ouvrent.
P. Bourget. Terre promise. Le Disciple. Mensonges. L'Émigré. Cruelle Énigme. Un Cœur de femme. La duchesse bleue. Complications sentimentales (L'Écran).
A. Bouvier. Petites ouvrières.
J. de la Brète. La Solution.
E. Brieux. Simone.
A. Brisson et Berr de Turrique. Château historique.
Busnach. Le petit Gosse.
A. Byl. Champignol malgré lui.

E. Cadol. La chère Madame.
P. Caro. Amour de jeune fille.
Canivet. La ferme des Gohel.
H. Cauvain. La Mort d'Éva.
de Caillavet et de Flers. L'Amour veille.
A. Chabot. L'Institutrice.
A. Chenevière. Perle fausse. Honneur de femme.
V. Cherbuliez. Olivier Maugand. La Vocation du comte Ghislain. La ferme du Choquard. L'idée de Jean Têterol. Le secret du Précepteur. La revanche de Joseph Noirel. Méta Holdénis.
J. Claretie. La Vie à Paris (1884, 1885, 1899). Le prince Zilah. Jean Mornas. Candidat. La Mansarde.
Colombey. Ruelles, Salons, Cabarets.
F. Coppée. Le Coupable. Une Idylle pendant le siège. Discours de réception.
P. de Coulevain. Ève victorieuse.
G. Courteline. Madelon.
P.-L. Courier. Pétition.
V. Cousin. Du Vrai, du Beau, du Bien.
A. Daudet. Jack. L'Immortel. Les Rois en exil. Soutien de famille. Trente ans de Paris. La petite Paroisse. Fromont jeune et Risler aîné. Rose et Ninette. Numa Roumestan. Tartarin de Tarascon. Port-Tarascon. Le Nabab. L'Évangéliste. La belle Nivernaise. La Figue et le Paresseux.
E. Daudet. Les Amoureux de Juliette. Le lendemain du Péché. Mon frère et Moi.
L. Daudet. Sébastien Gouvès.
A. Delpit. La Marquise. Thérésine. Belle-Madame. Solange de Croix-Saint-Luc.
A. Delvau. Le grand et le petit Trottoir. Mémoires d'une honnête fille.
C. Doucet. Concours littéraires (Rapports annuels de 1875 à 1885).
G. Droz. Tristesses et sourires. L'Enfant. Babolain. Une femme gênante. Autour d'une source.
Dubut de Laforest. Belle-maman.
M. Du Camp. Souvenirs littéraires.
E. Ducoté. Le Servage.
A. Dumas p. Halifax. Térésa. Napoléon Bonaparte. Kean. La Tour de Nesle. Impressions de Voyage.
A. Dumas f. Denise. Francillon. L'Étrangère. La Question d'argent.
V. Duruy. Histoire de France.
G. Duruy. L'Unisson. Andrée. Garde du Corps.
Duval. Le Tonnelier.

Erckmann-Chatrian. Waterloo. Madame Thérèse. L'Invasion. Histoire d'un homme du peuple. Le Blocus de Phalsbourg. Une campagne en Kabylie. Le Brigadier Frédéric. Histoire du Plébiscite. La Veillée au Village. L'Illustre docteur Mathéus.

Cl. **F**erval. Vie de château.
O. Feuillet. Monsieur de Camors. Julia de Trécœur. Histoire d'une Parisienne. Le Roman d'un jeune homme pauvre. La Morte. Charybde et Scylla. Le Village. Le Voyageur.
G. Flaubert. Madame Bovary. L'Éducation sentimentale.
A. France. M. Bergerot à Paris.
L. Frapié. L'Institutrice de province.

Th. **G**autier. Mademoiselle Maupin.
Mme de Girardin. La joie fait peur.
J. de Glouvet. Le Père. L'Idéal. L'Étude Chandoux.
E. de Goncourt. Chérie. La Faustin.
H. Gréville. Un Crime. Les Ormes. Le comte Xavier. Clairefontaine. Le mors aux dents. Le moulin Frappier.
Guérin-Ginisty. Les Rastaquouins.
Guinon-Bouchinet. Son père.
Guizot. Histoire de la Civilisation en Europe.
Gyp. La Fée. Cloclo. La fée Surprise. La paix des champs. Joies conjugales. La bonne Galette. Une passionnette. Le Monde à côté. Sœurette. Balancez vos dames! Trop de chic. Mademoiselle Ève. Jacquette et Zouzou. Journal d'une qui s'en fiche.

R. **H**alt. Brave garçon.
Halévy. Princesse. La famille Cardinal.
A. Hermant. Monsieur de Courpière marié.
P. Hervieu. Flirt. L'Armature. Peints par eux-mêmes.
J. Hoche. Le mauvais Baiser.
A. Haussaye. Histoire du Quarante-unième Fauteuil.
V. Hugo, Les Misérables. Les Derniers jours d'un condamné. L'Homme qui rit. Napoléon le Petit. Bug-Jargal. Notre-Dame de Paris.

E. **L**aboulaye. Abdallah. Paris en Amérique. Contes bleus. Le prince Caniche.
Lamennais. Le livre du Peuple.
A. de Launay. Mlle Mignon.
A. Laurie. Mémoires d'un collégien.
Ph. Lautrey. Histoire d'une demoiselle de modes.
H. Lavedan. C'est servi! Le nouveau Jeu.
Legouvé. La lecture en action. Soixante ans de Souvenirs.
J. Lemaître. Dix contes. Les Rois. Les Contemporains I, II, III.
C. Lemonnier. Madame Lupar.
D. Lesueur. Le Cœur chemine.
P. Lheureux. P'tit Chéri.
L. de Loménie, Beaumarchais.
J. Lorrain. Poussières de Paris. Ellen. L'École des Vieilles femmes.
P. Loti. Pages choisies. Mon frère Yves. Pêcheur d'Islande. Figures et choses qui passent. Les Désenchantées.

J. **M**acé. Histoire d'une bouchée de pain.
P. Maël. Seulette.
X. de Maistre. Voyage autour de ma chambre.
H. Malot. Paulette. Micheline. Marichette. Romain Kalbris. Mondaine. Conscience. Zyte. Sans famille. En famille. La belle madame Donis. Un mariage sous le second Empire. Une bonne Affaire. Le lieutenant Bonnet. Le Sang bleu. Les Millions honteux. Séduction.
P. Margueritte. La Tourmente. L'Avril. La Confession posthume.
P. et V. Margueritte. Vanité.
G. de Maupassant. Pierre et Jean. Rose. Bel-Ami. Le Horla. Notre Cœur. Yvette. Contes choisis.
Meilhac et Halévy. Froufrou.
C. Mendès. Monstres parisiens (nouvelle série).
P. Mérimée. Colomba. Matheo Falcone.
Michelet. L'Oiseau. L'Amour.
M. Monnier. Gian et Hans. Un Détraqué.
H. Murger. Scènes de la vie de bohème.

Ch. **N**odier. La fée aux Miettes.
L. Noir. L'auberge maudite.
J. Noriac. Sur le Rail. Les Plumeurs d'oiseaux.

G. **O**hnet. Volonté. Lise Fleuron. La comtesse Sarah. Le Maître de forges. Le docteur Rameau. La Grande Marnière. Les dames de Croix-morte. Gens de la Noce.

E. **P**ailleron. La Souris. Le Monde où l'on s'ennuie.
Parisis. Vie parisienne 1887.
E. Pouvillon. Jean-de-Jeanne.
M. Prévost. Mademoiselle Jaufre. Notre Compagne. La Princesse d'Erminge. Léa. Frédérique. La Cousine Laura. Le Jardin secret. L'heureux Ménage. Monsieur et Madame Moloch. Lettres à Françoise. Nouvelles lettres de femmes.

H. **R**abusson. Un homme d'aujourd'hui. L'Illusion de Florestan. Mon Capitaine. L'Amie. Le Roman d'un fataliste. Le Grief secret. Hallali! Le Mari de Made d'Orgevaut. Le Stage d'Adhémar. Idylle et Drame de Salon. Moderne. L'Aventure de Mlle de Saint-Alais.
J. Rameau. La Demoiselle à l'Ombrelle mauve.
E. Renan. L'Abbesse de Jouarre.
Richepin. Césarine. La Glu. Le Pavé.
E. Rod. Les Roches blanches. La vie privée de Michel Teissier. L'eau courante. Mademoiselle Annette. L'Ombre s'étend sur la montagne.
J.-H. Rosny. Le Millionnaire.

P. de **S**aint-Victor. Victor Hugo.
G. Sand. La petite Fadette. La Mare au Diable. François le Champi. Le marquis de Villemer. Le péché de M. Antoine.
J. Sandeau. Madlle de la Seiglière (pièce). Sacs et Parchemins. Madeleine. Madlle de Kérouare. Un début dans la Magistrature.
F. Sarcey. Souvenirs de jeunesse.
V. Sardou. Nos Intimes. Nos bons Villageois. La famille Benoiton. Daniel Rochat.
A. Scholl. Les Miettes de Paris. Paris en caleçon.
J. Schultz. La Neuvaine de Colette. Ce qu'elles peuvent.
E. Scribe. Bataille de Dames. Mariage de raison. Camaraderie.
F. Soulié. Le Maître d'École.
Stendhal. La Chartreuse de Parme.
A. Sylvestre. Histoires joyeuses.

H. **T**aine. L'Ancien Régime.
Texier et Le Senne. Les idées du docteur Simpson.
A. Theuriet. Eusèbe Lombard. Michel Verneuil. Hélène. Le Lys sauvage. Paternité. L'Affaire Froideville. Péché mortel. Amour d'Automne. Le mariage de Gérard. Les Enchantements de la Forêt. L'oncle Scipion. Nouvelles. Au Paradis des Enfants. Le Manuscrit du Chanoine. Rose-Lise. Sauvageonne. La maison des deux Barbeaux. L'Amoureux de la Préfète.
A. Thiers. Histoire du Consulat et de l'Empire.
G. Thierry. Tresse blonde.
M. Tinayre. La Maison du Péché.
L. de Tinseau. Un Nid dans les ruines.
Topffer. Nouvelles génevoises.
Toussenel. L'Esprit des Bêtes.
G. Trarieux. L'Alibi.

M. **U**chard. Antoinette ma cousine. Joconde Berthier. Madlle Blaisot.

P. **V**éber. Que Suzanne n'en sache rien!
J. Verne. Hector Servadac. Étoile du Sud. Robur-le-Conquérant. Deux ans de Vacances. Le chemin de France. P'tit Bonhomme. L'Épave du Cynthia. Le Tour du Monde en quatre-vingts jours.
P. Véron. Paris vicieux. Galop général. Ces monstres de femmes.
A. de Vigny. Chatterton. Servitude et Grandeur militaires.
J. Vincent. Le Cousin Noël (dans RM. 1881).
Virmaitre. Paris-Canard.

Willy. Minne.
A. Wolff. L'Écume de Paris.
P. Wolff. L'âge d'aimer.

E. **Z**ola. L'Assommoir. L'Œuvre. Au Bonheur des dames. Une Page d'amour. La Curée. Son Excellence Eugène Rougon. La Joie de vivre. La Terre. L'Argent. Germinal. Une Campagne.

Littré. Dictionnaire.
Larousse. Dictionnaire illustré.
Delinotte. Dictionnaire des synonymes.
Sardou. Dictionnaire des synonymes.
Diez. Grammaire des langues romanes.
Darmesteter. Grammaire (dans Dictionnaire étymologique). Traité de la formation des mots composés.
Clédat. Grammaire raisonnée.
Mätzner. Französische Grammatik.
Earle. Philology of the English Tongue.
Musée des familles.
Mercure de France.
Le Journal amusant.
Le Figaro.
L'Illustration.
RP. Revue de Paris.
RBl. Revue bleue.
RM. Revue des deux Mondes.
RE. Revue Encyclopédique.
Rbr. Revue britannique.
NR. Nouvelle Revue.

Geschenk 71-331